



HAL
open science

Faire la paix par la reconnaissance : l'étude de cas de la transformation des relations moldo-pridnestroviennes de 1989 à 1998

Justin Cook

► To cite this version:

Justin Cook. Faire la paix par la reconnaissance : l'étude de cas de la transformation des relations moldo-pridnestroviennes de 1989 à 1998. Science politique. Université du Droit et de la Santé - Lille II, 2017. Français. NNT : 2017LIL20013 . tel-01686157

HAL Id: tel-01686157

<https://theses.hal.science/tel-01686157>

Submitted on 17 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PRES Université Lille Nord de France

**Thèse délivrée par
L'Université Lille 2 – Droit et Santé**

N° attribué par la bibliothèque

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

THÈSE

Pour obtenir le grade de Docteur en Science Politique

Présentée et soutenue publiquement par

Justin D. COOK

Le 19 juin 2017

Faire la paix par la reconnaissance. L'étude de cas de la transformation des relations moldo-pridnestroviennes de 1989 à 1998.

JURY

Directeur de thèse :

Thomas LINDEMANN, Professeur des universités, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Membres du jury :

Nathalie DUCLOS, Maître de conférences HDR, Université de Tours François-Rabelais, (*Rapporteur*).

Valérie ROSOUX, Maître de Recherche FNRS, Professeure, Université catholique de Louvain (UCL), (*Rapporteur*).

Charles TENENBAUM, Maître de conférences, Sciences Po Lille, (*Président du jury*).

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude envers le Professeur Thomas Lindemann pour son soutien, sa confiance et son inspiration.

Je souhaiterais remercier mes parents Robert W. Cook et Mary Ellen Dickinson Cook pour leur soutien sans cesse répété dans mon parcours académique et ma femme, Lucie Feutrier-Cook pour son inspiration intellectuelle. Un merci tout particulier également à mon frère, Evan D. Cook pour la réalisation des cartes.

J'exprime également toute ma reconnaissance envers mes amis, mes collègues et notre groupe GERCI qui ont contribué à la réalisation de cette thèse à travers leurs conseils, leurs idées et leurs relectures : Maéva Clément, Frédéric Coste, José François Cubilla, Elie Baranets, Abdourahim Daff, François Colombero-Gleize, Lucie Feutrier-Cook, Johanna Gonzalez, Okan Germiyanoglu, Gilbert Govaerts, Monique Govaerts, Franca Loewener, Frédéric Puppatti, Benjamin Metter, Phillippe Romeo, Benjamin Serven, Solène Soosaithasan et Mathias Venet.

Mes remerciements particuliers à l'Université de Lille II et au CERAPS, notamment au Dr. Serge Dauchy, Directeur de l'Ecole doctorale, Dr. Jean-Gabriel Contamin, Directeur du CERAPS, Françoise Vanhulle, Chargée des doctorants et Dr. Sophie Ranchy, Coordinatrice de l'Ecole doctorale pour leur participation aux conditions extrêmement favorables à la réalisation de cette thèse.

Je remercie infiniment pour leur accueil chaleureux toutes les personnes que j'ai pu rencontrer en Moldavie et en Pridnestrovie, sans lesquelles cette thèse aurait été difficilement réalisable : Dr. Nicolai Afanas, Bernard Aussedat, Igor Boțan, Carolina Casian, Mariana Casian, Mihai Casian, Viorica Casian, Cornel Ciurea, Iurie Dominic, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale de la République de Moldavie, le ministre des Affaires étrangères pridnestroviennes, Vitaly Ignatiev, Oazu Nantoi, LTC Doug Peterson, Dr. Mihai Spzinceana, Dorin Trestinau, le Bureau de réintégration moldave, l'Ambassade américaine à Chisinau, à toute l'équipe de l'OSCE à Chisinau.

Enfin, cette thèse est dédiée à Gregory J. Cook envers qui j'exprime ma gratitude la plus profonde.

Faire la paix par la reconnaissance. L'étude de cas de la transformation des relations moldo-pridnestroviennes de 1989 à 1998.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
<i>L'étude de cas du processus du conflit moldo-pridnestrovien.....</i>	<i>6</i>
<i>L'énigme de la transformation du conflit moldo-pridnestrovien entre 1994 et 1998.....</i>	<i>9</i>
<i>La thèse de la reconnaissance comme élément clé de la pacification du conflit gelé.....</i>	<i>21</i>
<i>Les explications alternatives de la pacification du conflit.....</i>	<i>30</i>
<i>La méthodologie de la thèse</i>	<i>60</i>
PARTIE I : Entre paix et guerre : le rôle crucial de la (non) reconnaissance.	85
Chapitre 1 : La reconnaissance et son déni.....	87
<i>Section 1 : Un prérequis dans l'interaction sociale</i>	<i>89</i>
<i>Section 2 : L'intérêt stratégique de la reconnaissance.....</i>	<i>99</i>
Chapitre 2 : L'expression de la (non) reconnaissance au niveau international	111
<i>Section 1 : Le déni de reconnaissance comme facteur de conflit</i>	<i>1122</i>
<i>Section 2 : La reconnaissance comme outil de pacification.....</i>	<i>120</i>
<i>Section 3 : Les Etats de facto : une lutte permanente pour la reconnaissance</i>	<i>128</i>
PARTIE II. Les relations moldo-pridnestroviennes à l'épreuve de la non-reconnaissance.....	141
Chapitre 1 : Du déni de reconnaissance à l'escalade des tensions	143
<i>Section 1. Une route chaotique vers la crise</i>	<i>146</i>
<i>Section 2. La crainte de la rive gauche d'une réintégration forcée</i>	<i>163</i>
Chapitre 2 : Le maintien du <i>statu quo</i> et le déficit symbolique de la RMP	187
<i>Section 1 : La lutte continue pour la reconnaissance.....</i>	<i>192</i>
<i>Section 2 : Une transition sans reconnaissance vers la paix imposée</i>	<i>203</i>
PARTIE III. La mise en place d'une politique de reconnaissance	217
Chapitre 1 : Un retour sur les racines du conflit.....	219
<i>Section 1. La route vers la pacification du conflit.....</i>	<i>225</i>
<i>Section 2. Une première reconnaissance vaut un premier pas vers la pacification.....</i>	<i>242</i>
<i>Section 3. L'apaisement des craintes par la nouvelle Constitution moldave de 1994.....</i>	<i>251</i>

<i>Section 4. Un contexte propice au désarmement</i>	<i>276</i>
Chapitre 2 : Une reconnaissance évolutive dans la stratégie moldave	295
<i>Section 1. La reconnaissance inclusive de la souveraineté économique de la RMP.....</i>	<i>297</i>
<i>Section 2. Le grand espoir d'une résolution finale.....</i>	<i>327</i>
<i>Section 3. Un point culminant dans la transformation positive des relations ?</i>	<i>346</i>
CONCLUSION.....	361
BIBLIOGRAPHIE.....	373
ANNEXES.....	435
INDEX.....	447
Table des matières.....	451

Table des abréviations

14^e	–	La 14 ^e armée russe
CDM	–	La Convention démocratique de la Moldavie
CECA	–	La Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEI	–	La Communauté des Etats indépendants
CSCE	–	La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
EU	–	Les Etats-Unis
ELT	–	Les Equipements limités par le Traité sur les forces conventionnelles en Europe
FCE	–	Le Traité sur les forces conventionnelles en Europe
FCE-A	–	L'Accord d'adaptation du traité sur les forces conventionnelles en Europe
FMI	–	Le Fonds monétaire international
FPM	–	Le Front populaire moldave
GOFR	–	Le Groupe opérationnel des forces russes
JCC	–	La Commission mixte de contrôle
JMC	–	Le Commandement militaire conjoint
ONU	–	L'Organisation des nations unies
OSCE	–	L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSTK	–	L'Union des travailleurs collectifs
OTAN	–	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
PAM	–	Le Parti agrarien moldave
RHK	–	La République du Haut-Karabakh ou le Nagorno-Karabakh
RM	–	La République de Moldavie
RMP	–	La République moldave de Pridnestrovie
RSS	–	Les Républiques socialistes soviétiques
RSSM	–	La République socialiste soviétique de Moldavie
RSSAM	–	La République socialiste soviétique Autonome de Moldavie
START	–	Strategic Arms Reduction Treaty
TNP	–	Le Traité de non-prolifération nucléaire
URSS	–	L'Union des républiques socialistes soviétiques

« 'La clé de ce conflit réside à Moscou.' J'ai découvert que cela était d'une simplicité outrancière. Il y avait [...] de réelles revendications de la part du peuple ordinaire de la Pridnestrovie. »¹

¹ Les propos de l'ancien Chef de mission de l'OSCE à Chisinau, John M. Evans. « Moldova Country Reader », *The Association for Diplomatic Studies and Training (ADST), Country and Subject Reader Series*, p. 29-30.

INTRODUCTION

« La Paix n'est pas le produit d'une victoire ou d'un ordre. Elle n'a aucune ligne d'arrivée, aucun délai final, aucune définition d'accomplissement. La Paix est un processus continu [...]. »²

Les propos de l'ancien président du Costa Rica Oscar Arias Sánchez nous fournissent un éclairage pertinent pour appréhender l'explication du délicat processus de paix et de transformation du conflit moldo-pridnestrovien³. Dans un conflit qualifié de « gelé⁴ », il peut être difficile de faire émerger le déroulement d'un processus de résolution et encore plus ses progrès et accomplissements au niveau de sa pacification. Les ruptures au sein de l'élan de négociation ou bien l'incapacité des acteurs à résoudre les enjeux tangibles majeurs comme les problématiques économiques ou sécuritaires liées au *statu quo* imposées à la fin de la guerre, priment davantage sur une interprétation pessimiste d'un conflit non-résolu. Cette affirmation d'Oscar Arias Sánchez illustre tout à fait le cas du conflit étudié et du processus transformatif entre la Moldavie et la Pridnestrovie entre 1994 et 1998. La problématique de la paix n'est pas uniquement celle de son instauration ou de son maintien, mais le long chemin vers une paix positive, liée à la justice sociale⁵ qui s'approfondit à travers un processus extrêmement fragile et qui repose sur des indicateurs souvent intangibles. La victoire de la paix ne s'exprime pas que par une signature conjointe sur le

² Citation tirée du discours de remerciement d'Oscar Arias Sánchez à l'occasion de recevoir le prix Nobel de la Paix à Oslo, le 10 décembre 1987.

³ Lorsqu'il concerne les parties aux conflits, tout nom de capital, d'Etat et de décideur politique est placé en ordre alphabétique à travers la thèse : Chisinau et Tiraspol, la Moldavie et la Pridnestrovie, les relations moldo-pridnestroviennes et le président pridnestrovien Igor Smirnov et le président moldave Mircea Snegur.

⁴ Un conflit gelé décrit un conflit violent ayant pris fin par un cessez-le-feu mais sans qu'aucun accord de paix n'ait pu être déterminé. Ce type de conflit se situe à mi-chemin entre les situations très stables dans lesquelles le conflit n'est plus physique (la Moldavie et la Pridnestrovie) et celles très instables pouvant donner lieu au déclenchement de violences occasionnelles (Arménie, Azerbaïdjan et le Nagorno-Karabakh ou entre l'Abkhazie, la Géorgie et l'Ossétie du sud). Un conflit gelé se définit donc par l'absence de paix déclarée et l'absence de guerre ouverte. MACFARLANE, Neil S., « Frozen Conflicts in the Former Soviet Union – The Case of Georgia/South Ossetia », p. 23-33, dans : University of Hamburg/IFSH, (éd.), *OSCE Yearbook 2008*, Institute for Peace Research and Security Policy, Vol. 14, 2008.

⁵ CABEZUDO, Alicia et HAAVELSRUD, « Rethinking peace education », p. 280, dans : WEBEL, Charles et GALTUNG, Johan, *Handbook of Peace and Conflict Studies*, Routledge, 2007 et MATYÓK, Thomas, « Peace and Conflict Studies : Reclaiming Our Roots and Designing Our Way Forward », p. 298, dans : MATYÓK, Thomas, SENEHI, Jessica et BYRNE, Sean (éds.), *Critical Issues in Peace and Conflict Studies : Theory, Practice, and Pedagogy*, Lexington Books, 2011.

papier, une simple déclaration, ou par sa finalité – d’autant plus si elle est imposée.⁶ Elle se distingue par des éléments beaucoup plus aléatoires et litigieux comme une volonté exprimée de négocier⁷ et travailler en profondeur sur les causes du conflit de manière pacifique.⁸ La paix est une relation de qualité entre les opposants,⁹ qui est parfois uniquement identifiable en creux, par l’absence de guerre.¹⁰ La nature imparfaite de sa construction nous montre ici toutes les difficultés que présente ce processus transformatif graduel. La transformation de conflit se déroule comme un processus « organique » dans la mesure où elle se présente comme un « cycle » au sein d’un processus de conflit. Le processus transformatif est déterminé par l’état des relations entre les parties au conflit, l’identification du changement positif entre les parties au conflit. Une amélioration des relations entre les acteurs en conflit doit avoir eu lieu mais l’existence d’impasses et de ruptures font également naturellement partie de ce « cycle » transformatif. L’objectif de la transformation de conflit peut être celui d’instaurer une paix positive et durable entre les acteurs, mais sans pour autant trouver une finalité à ce processus transformatif. La transformation de conflit ne peut donc pas être considérée comme une simple technique. Elle ne s’inscrit pas dans une logique d’« endiguement », reposant sur des politiques de sanctions et des actions coercitives ou dissuasives visant à marquer la fin du conflit.¹¹ La transformation est dans ce sens, une démarche

⁶ FAGET, Jacques, « Les métamorphoses du travail de paix. La médiation dans les conflits politiques violents », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 58, No. 2, avril 2008, p. 16.

⁷ TENENBAUM, Charles, « Négociations et médiations dans la résolution des conflits », p. 257, dans : PETITEVILLE, Franck et PLACIDI-FROT, Delphine, *Négociations internationales*, Presses de Sciences Po, « Relations internationales », 2013.

⁸ DARBY, John et MACGINTY, Roger, « What Peace ? What Process ? », p. 2, dans : DARBY, John et MACGINTY, Roger (éds.), *Contemporary Peacemaking : Conflict, Peace Processes and Post-War Reconstruction*, Second Edition, Palgrave Macmillan, 2008.

⁹ Nous employons le terme « opposants » puisqu’il décrit une situation dans laquelle les parties au conflit s’opposent. L’usage de cette terminologie est également partagé par les auteurs spécialisés sur la paix. BURGESS, Heidi et BURGESS, Guy, « Constructive confrontation : A transformative approach to intractable conflicts », *Conflict Resolution Quarterly*, Vol. 13, No. 4, 1996, p. 305-322, FAGET, Jacques, *Médiations*, ERES, « Trajets », 2010, MITCHELL, Christopher, « Beyond Resolution : What Does Conflict Transformation Actually Transform ? », *Peace and Conflict Studies*, Vol. 9, No. 1, 2002, p. 1-23 et ROSOUX, Valérie, « Réconcilier : ambition et piège de la justice transitionnelle. Le cas du Rwanda », *Droit et Société*, Vol. 3, No. 73, 2009, p. 613-633.

¹⁰ GOERTZ, Gary, DIEHL, Paul F. et BALAS, Alexandru, « Conceptualizing Interstate Peace and Constituting the International System », p. 23-55, dans : GOERTZ, Gary, DIEHL, Paul F. et BALAS, Alexandru, *The Puzzle of Peace : The Evolution of Peace in the International System*, Oxford University Press, 2016.

¹¹ Désormais, la notion de « gestion de conflit » est une approche qui cherche surtout à gérer ou à contrôler une situation entre les opposants dans laquelle une résolution ou une transformation sont illusoire afin de créer un contexte qui peut apparaître moins destructif. Elle a également pour objectif « des stratégies orientées vers l’achèvement d’une situation gagnante/gagnante durable et/ou mettre fin à une violence directe, sans pour autant s’attaquer aux causes. »

qui ne cherche pas en soi à gérer ou résoudre les conflits – même si ces étapes sont souvent obligatoires dans le processus. Tout comme le terme de « résolution »,¹² la transformation s'intéresse à mettre fin à un conflit. A la différence de celle-ci, la transformation signifie un processus, en plus d'une volonté de faire changer les relations, les intérêts et le comportement (les discours, politiques et actions entreprises) entre les parties au conflit afin de permettre d'établir de manière graduelle une paix positive et durable.¹³

Le conflit de la Moldavie avec sa province sécessionniste, la Pridnestrovie, est un cas d'étude tout à fait intéressant qui démontre le phénomène de la paix non pas comme une finalité mais comme un processus au sein d'un conflit qualifié de gelé. L'existence d'un processus transformatif peut être observée, en dépit d'un nombre d'obstacles présents, opposant tout rapprochement entre Chisinau et Tiraspol. C'est donc l'énigme de la transformation¹⁴ des relations moldo-pridnestroviennes entre 1994 et 1998 qui fait l'objet de notre étude. La transformation du

REIMANN, Cordula, « Assessing the State-of-the-Art in Conflict Transformation », p.41-66, dans: AUSTIN, Alex, FISCHER, Martina et ROPERS, Norber (éds.), *Transforming Ethnopolitical Conflict. The Berghof Handbook*. Wiesbaden: VS Verlag, 2004, p. 8-9.

¹² Il est évident que les deux idées peuvent se compléter ou se ressembler. Il faut tout d'abord noter que la transformation est en réalité le produit d'un processus de paix qui perdure après la fin de la violence armée. Mais ce qui la distingue d'un processus de résolution est que le processus transformatif est également lié aux efforts pacifiques réalisés en matière de gestion et de relations entre les parties. La logique de résolution peut conduire les opposants vers des solutions à court terme. Résoudre les conflits dans l'immédiat – c'est-à-dire traiter les enjeux présents après une guerre – peut éloigner les opposants du chemin conduisant vers la création d'une paix positive et durable. Il ne s'agit pas de dire qu'une approche ou un stade de résolution d'un conflit n'a pas pour objectif de créer une paix positive, mais elle peut se définir par la paix en tant que finalité à travers un accord politique. Ainsi, selon Jean Paul Lederach le terme de résolution, comme l'indique son nom, fait référence à une finalité ou une réponse à un enjeu. Il explique que l'idée de résolution se positionne comme un obstacle à un processus de paix plus large et profond, ce qui s'oppose à la logique de transformation. LEDERACH, John Paul, *The Little Book of Conflict Transformation*, Good Books, 2003, p. 29.

¹³ Hugué Miall partage également le même avis et constate que les objectifs de la résolution consistent à faire sortir les opposants d'une mentalité de jeu à somme nulle ou de gagnant-perdant. Toutefois, cela implique en soi une transformation dans la mesure où une approche de résolution cherche également à faire sortir les opposants d'un stade de gestion. Certes, il peut exister une situation de résolution où les opposants souhaitent trouver une finalité gagnant-gagnant. Ainsi, c'est l'idée d'une « finalité recherchée » qui distingue la transformation de la résolution. La résolution ne déchiffre pas nécessairement les enjeux parfois les plus enracinés. Incontestablement, la résolution d'un conflit peut nous conduire vers un processus de transformation. MAILLE, Hugh, « Conflict transformation : a multi-dimensional task », p. 2-20, dans : AUSTIN, Alex, *et al.*, (éds.), *Transforming Ethnopolitical Conflict. The Berghof Handbook*, *op. cit.*, p. 4.

¹⁴ La notion de transformation de conflit contrairement à la « gestion », la « résolution » ou le « règlement » se distingue par ses objectifs, ses approches et ses techniques aussi bien à court et long termes au sein du processus de paix. Quelle que soit son approche, la transformation s'aborde de manière pacifique. GALTUNG, Johan, « Conflict Resolution as Conflict Transformation: The First Law of Thermodynamics Revisited », p. 53, dans : RUPESINGHE, Kumar, *Conflict Transformation*, St. Martin's Press, 1995.

conflit étant la base sur laquelle nous bâtissons notre étude, nous chercherons ainsi à comprendre les causes de ce phénomène. L'étude de la transformation de ce conflit est d'autant plus intéressante qu'il existe un nombre important de facteurs qui entravent sa pacification.

L'étude de cas du processus du conflit moldo-pridnestrovien

De fortes tensions avec la région de la Moldavie située à l'est ont déclenché une guerre de sécession aboutissant à la bataille de Bender/Tighina le 19 juin 1992, suite à l'intervention directe de la 14^e armée russe. La Moldavie, qui s'est déclarée indépendante à peine un an auparavant, n'a pas pu empêcher la Pridnestrovie (la RMP) de faire sécession. L'engagement militaire de la Russie aux côtés de la RMP a en effet conduit la Moldavie vers une défaite sans précédent. Le bilan de la guerre était lourd pour le pays : plus de 1 000 personnes tuées et près de 100 000 personnes déplacées. La Moldavie a vu non seulement un grand nombre de ses territoires agricoles ravagés, mais plus encore, elle a subi une perte au niveau économique et industriel lorsque la Pridnestrovie, pilier industriel et économique du pays, a échappé à son contrôle. La guerre s'est achevée avec la signature d'un cessez-le-feu « Eltsine-Snegur » entre la Moldavie et la Russie en juillet 1992. En dépit de la sécession réussie et la séparation physique mais à la fois symbolique des deux entités, la Moldavie – tout comme la Russie et la communauté internationale – a continué de percevoir la région séparatiste de la Pridnestrovie comme faisant partie intégrante du pays. Faute de trouver un accord de paix et un statut *de jure*¹⁵ ou officiel pour l'Etat nouvellement indépendant de la Pridnestrovie, le *statu quo* créé par l'Accord « Eltsine-Snegur » marquait le début d'un conflit gelé défini par l'absence de guerre et de paix déclarée.

¹⁵ Le statut *de jure* d'un Etat implique sa reconnaissance légale et pleine par la communauté internationale et lui permet d'être membre du système westphalien. Ceci soulève de nombreuses questions et complications. En droit international public, il n'existe aucun traité international qui stipule quelles entités doivent obligatoirement être reconnues. De plus, plusieurs Etats reconnus comme le Kosovo ou Israël ne bénéficient pas d'une reconnaissance de l'ensemble des Etats du système international. Toutefois, la Palestine est reconnue par 136 Etats mais n'est toujours pas considérée comme telle. Pour plus d'information sur la question du statut *de jure* et *de facto* et le débat relatif à ces statuts, voir : KELSEN, Hans, « Recognition in International Law : Theoretical Observations », *The American Journal of International Law*, Vol. 35, No. 4, 1941, p. 605-617.

Pour la plupart, le *statu quo* était composé des enjeux sécuritaires créés par l'Accord de cessez-le-feu qui assure la division territoriale par la création d'une zone tampon entre la Moldavie et la Pridnestrovie (également séparée par le fleuve Dniestr/Nistru, barrière géographique naturelle). La 14^e armée russe,¹⁶ en tant que force de maintien de la paix, a pris la responsabilité de contrôler la zone tampon entre Chisinau et Tiraspol,¹⁷ et a veillé à ce qu'aucune des parties ne tente de modifier les frontières établies ou de recourir à nouveau à la force armée pour régler les différends. Les dépôts d'armes et de munitions russes dans la ville pridnestroviennne de Kolbasna¹⁸ qui n'ont pas été évoqués dans l'Accord de 1992, ont pourtant été une pièce fondamentale du nouveau *statu quo* fournissant à la RMP un avantage militaire par rapport à la Moldavie. Le dernier élément du *statu quo* issu de la fin de la guerre était le seul aspect symbolique, qui a consisté à contraindre Chisinau à déterminer un statut officiel pour l'Etat non-reconnu de la RMP. Ainsi, la défaite impliquait pour Chisinau l'impossibilité de se doter d'une véritable puissance dans la période d'après-guerre, phénomène d'autant plus marquant dans les négociations à venir.¹⁹ Cette situation imposée après la défaite moldave et, caractérisée par un *statu quo* figé, a rendu toute résolution finale du conflit impossible.

Le conflit gelé moldo-pridnestrovien de 1992 à 1998 présentait un grand nombre de défis politiques, sécuritaires et symboliques aux parties impliquées. Déjà avant la période de l'après-guerre, ce conflit faisait apparaître des enjeux divers, profondément enlisés au niveau culturel, historique, linguistique, identitaire et idéologique qui n'ont pas pu être résolus avec la fin de la

¹⁶ A partir de l'année 1995, la 14^e armée russe est reconnue comme le Groupe opérationnel des forces russes (GOFR).

¹⁷ COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2008. Voir Annexe 2 : Carte de la zone tampon entre la Moldavie et la Pridnestrovie, p. 438.

¹⁸ Depuis l'époque soviétique, la 14^e armée russe avait importé d'importants stocks d'armes et d'équipements militaires afin de se doter d'une incontournable puissance dans la région militaire d'Odessa. Selon le Général Alexandre Lebed de la 14^e armée russe, la Pridnestrovie disposait d'une portée géographique stratégique puisqu'elle était en capacité de mobiliser des forces militaires aux Balkans. Lors de sa guerre avec la Moldavie, la RMP a pu bénéficier des armements et du soutien militaire russes pour pouvoir remporter sa guerre d'indépendance. Selon les estimations, les dépôts de Kolbasna contenaient entre 45 000 à 90 000 tonnes d'équipements. HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *Helsinki Monitor*, No. 2, 2002, p. 133, NANTOI, Oazu, BOWERS, Stephen R. et HOULAHAN, Thomas, « The Stability of the Dniester Moldovan Republic : A Post-Electoral Analysis », *Liberty University*, Faculty Publications and Presentations, Paper 21, 2001, p. 4 et OZHIGANOV, Edward, « The Republic of Moldova : Transdnister and the 14th Army », p. 194, NDP 82, dans : ARBATOV, Alexei, ABRAM, Chayes, ANTONIA, Handler Chayes et OLSON, Lara (éds.), *Managing Conflict in the Former Soviet Union : Russian and American Perspectives*, CSIA Studies in International Security, 1997.

¹⁹ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

guerre et la victoire pridnestroviennne. L'apaisement des craintes sécuritaires par la création du *statu quo* n'a pas pour autant réduit les craintes symboliques (culturelles, linguistiques, historiques, identitaires et idéologiques) mais a assuré le non-retour à la guerre. Par conséquent, cela compliquait davantage les perspectives éventuelles de toute résolution finale. Face à cette situation, la Moldavie s'est retrouvée quelque peu isolée et dans une situation de faiblesse vis-à-vis de la RMP et de la Russie sur le plan militaire, économique et énergétique. Enfin, la complexité résidait également dans le fait que le retrait des forces de maintien de la paix russes et la résolution du conflit devaient être synchronisés en parallèle avec la détermination d'un statut officiel pour la RMP. En effet, les parties avaient convenu dans l'Accord de cessez-le-feu de 1992 que la résolution du conflit gelé ne pourrait avoir lieu qu'à travers la reconnaissance²⁰ du statut pridnestrovien. Depuis le cessez-le-feu, Chisinau et Tiraspol se sont donc retrouvées dans une impasse à cet égard. Les politiques moldaves mises en œuvre en vue de pacifier le conflit ont été très difficiles à concevoir pendant presque deux ans après la guerre, indiquant une transition lente et un manque de mécanismes politiques des acteurs impliqués. Néanmoins, entre 1994 et 1998, nous pouvons observer de plus près une réalité plus subtile que l'existence d'un simple *statu quo* figé. C'est au cœur de cette période que s'est opérée la pacification du conflit moldo-pridnestrovien.

²⁰ On entend par la (non) reconnaissance un processus interactionniste entre acteurs. A travers les échanges entre les acteurs, la reconnaissance s'effectue dans la mesure où un acteur confirme l'identité d'un autre. Concrètement cela signifie qu'un acteur envoie un message (un discours ou une action) qui est équivalent ou supérieur (de manière positive) l'identité revendiquée par un autre acteur. La reconnaissance positive peut prendre la forme d'inclusion, d'égalité ou d'empathie envers autrui. A l'inverse, un déni de reconnaissance se réalise lorsqu'un acteur envoie un message qui est inférieur à l'identité revendiquée par un autre acteur. Ainsi, la non-reconnaissance peut se caractériser par l'exclusion, la discrimination ou l'antipathie d'un autre acteur. Pour une définition plus complète sur le processus de la (non) reconnaissance, voir : Partie I, Chapitre 1 : La reconnaissance et son déni, p. 85.

L'énigme de la transformation du conflit moldo-pridnestrovien entre 1994 et 1998

Force est de constater que le *statu quo* imposé après la fin du conflit armé a représenté un enjeu considérable au regard du processus de rapprochement entre la Moldavie et la Pridnestrovie. En dépit de cela, les relations moldo-pridnestroviennes se sont améliorées progressivement entre 1994 et 1998. Des avancées sur le *statu quo* ont été réalisées, que ce soit à travers les efforts de démilitarisation inachevés de la zone tampon par le retrait des forces de maintien de la paix russes et le retrait et/ou la destruction des dépôts d'armes et de munitions stockés à Kolbasna ou encore par la détermination du statut officiel de la RMP. Notre enquête portera ainsi sur l'observation du déroulement d'un processus de pacification entre 1994 et 1998 au sein du conflit gelé moldo-pridnestrovien. La pacification progressive du conflit amorcée en 1994, constitue un sujet d'étude intéressant dans la manière dont elle s'est déroulée à travers la politique moldave et dans le cadre du nouveau contexte d'après-guerre. Notre question centrale restera cependant de savoir pourquoi et comment les deux entités ont pu accéder à un niveau de relations fortement amélioré au tournant des années 1997 et 1998.

Le processus de paix moldo-pridnestrovien a illustré l'apaisement des relations conflictuelles de 1994 à 1998. Ceci n'est pas uniquement lié à la fin de la violence armée. De manière progressive, une volonté de rapprochement s'est installée entre les deux opposants à partir de 1994, suivie par un climat de coopération et des relations qualifiées de partenariat entre les années 1997 et 1998. A partir de la fin de la guerre en juillet 1992, la Moldavie n'était pas en mesure de s'imposer au niveau militaire ou économique face à la Pridnestrovie ou à la Russie. Le nouveau *statu quo* mis en place et soutenu par la Russie, a garanti le non-retour à la guerre et par

conséquent, l'existence *de facto*²¹ de la RMP.²² Tout comme lors de la crise sécessionniste avec la rive gauche²³ et même après sa défaite, la Moldavie était toujours à la recherche d'une solution qui assurerait le rattachement permanent de la RMP à son pays. Résoudre le conflit et pacifier la situation étaient néanmoins une priorité nationale pour Chisinau. C'était également d'une grande importance pour Moscou²⁴ et Tiraspol. Au-delà de sa position de faiblesse au niveau économique, énergétique et militaire vis-à-vis de la Pridnestrovie et de la Russie, la Moldavie manquait également de stratégie cohérente pour pacifier le conflit de 1992 jusqu'au début de 1994. Toutefois, la non-reconnaissance du statut de Tiraspol après sa victoire se présentait comme un avantage pour Chisinau. Le manque de statut officiel pour la RMP a créé un déficit symbolique vis-à-vis de la Moldavie. Cette position de force de Chisinau impliquait qu'elle seule pouvait reconnaître Tiraspol. Les combats ayant pris fin et le non-retour à la guerre étant assuré, le contexte était ainsi devenu symbolique.

Bien que l'Accord « Eltsine-Snegur » de 1992 n'ait pas abouti à un processus officiel de négociation, les tentatives de désigner un nouveau statut pour Tiraspol comme une entité faisant partie intégrante de la Moldavie ont été les signes d'une potentielle pacification du conflit. Ainsi,

²¹ Les Etats *de facto*, les Etats non-reconnus ou les quasi-Etats sont des entités qui détiennent toutes les caractéristiques pour être considérés comme un Etat *de jure* – excepté la reconnaissance internationale. *La Convention de Montevideo sur les droits et les devoirs des Etats* a mis en avant les aspects déclaratifs et juridiques d'un Etat officiel ou *de jure* : « un territoire défini, un gouvernement et la capacité d'entrer en relations avec d'autres Etats. L'existence politique de l'Etat est indépendant de la reconnaissance par d'autres Etats. » Article 1, *Montevideo Convention on the Rights and Duties of States*, Montevideo, Uruguay, 26 décembre 1933.

Toutefois, afin de participer dans les relations internationales, une entité doit être reconnue comme une personnalité juridique par le droit international. C'est-à-dire que la reconnaissance des Etats est le principe fondamental entre un Etat *de jure*, capable de mener les relations internationales et d'avoir la possibilité d'être candidat comme Etat membre aux institutions internationales. A la différence de cela, les Etats *de facto* sont souvent mis à l'écart vis-à-vis de ces questions. Un enjeu principal qui le distingue est leur incapacité à être entièrement souverains et les difficultés qu'ils éprouvent à assurer certains services (sécuritaires, économiques ou autres). Voir à cet égard : PEGG, Scott, *International Society and the De Facto State*, Aldershot: Ashgate, 1998 et KOLSTØ, Pål, « The Sustainability and Future of Unrecognized Quasi-States », *Journal of Peace Research*, Vol. 43, No. 6, 2006, p. 723-740.

²² Voir à ce titre : POPESCU, Nicu, « 'Outsourcing' de facto Statehood : Russia and the Secessionist Entities in Georgia and Moldova », *Centre for European Policy Studies (CEPS)*, 2006, p. 15.

²³ Dans la période avant la fin de la guerre moldo-pridnestroviennne en juillet 1992, nous faisons référence à la rive droite pour la Moldavie et à la rive gauche pour la Pridnestrovie. A partir de la fin de la guerre, nous employons les noms propres comme Chisinau ou la Moldavie pour la République de Moldavie (RM) et Tiraspol ou Pridnestrovie pour la République moldave de Pridnestrovie (RMP).

²⁴ Par ailleurs, la Russie a toujours considéré le non-retour à la guerre assuré par son rôle de médiateur et ses forces de maintien de la paix comme un très grand succès. COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011.

dotée uniquement d'une puissance purement symbolique dans le nouveau contexte d'après-guerre, Chisinau s'est donc appuyée sur une politique de reconnaissance, seul moyen de pacification à sa disposition. Les négociations à venir fondées sur cette politique pouvaient ainsi permettre de combler ce déficit symbolique de la RMP. Cette puissance symbolique – vis-à-vis de l'« Etat nouvellement fondé » de la RMP mais pour autant non-reconnu – a été déterminée par sa position hiérarchique en tant qu'Etat reconnu. La Moldavie pouvait dès lors exercer cette puissance à travers la reconnaissance en « accord[ant] les bénéfices à la Pridnestrovie ».²⁵ Ces bénéfices accordés ont consisté à répondre directement aux intérêts et aux objectifs pridnestroviens qui n'ont pas pu être atteints dans le cadre de la victoire dans sa guerre d'indépendance. Cette reconnaissance s'est alors manifestée par des réparations publiques pour les causes de la guerre, des droits accordés aux minorités, la détermination d'un statut officiel, l'autonomie de la RMP et l'égalité dans les relations. La puissance symbolique de la reconnaissance moldave est devenue un outil déterminant dans les négociations,²⁶ lui permettant de s'établir dans une position de force au regard du déficit symbolique de la RMP.

La confrontation des éléments sécuritaires du *statu quo*

Lors de la période d'après-guerre entre 1992 et 1998, le *statu quo* figé était l'obstacle le plus important à la résolution du conflit gelé dans son ensemble. Les tentatives entre 1992 et 1997 visant à résoudre les enjeux sécuritaires du *statu quo* ont souvent impacté de manière négative le processus de négociation. Dans la plupart des cas entre 1992 et 1994, Tiraspol s'est opposée à toute manœuvre qui aurait pu modifier les rapports de force. Elle supposait en effet que toute tentative à cet égard conduirait indubitablement à une position sécuritaire affaiblie. En tant que victime de l'agression moldave entre 1989²⁷ et 1992, les éléments sécuritaires du *statu quo* étaient

²⁵ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Le 31 août 1989, le gouvernement pro-roumain mené par le parti politique le Front national moldave (FNM) a fait passer une série de lois sur les langues qui a officialisé la langue moldave. Les minorités – notamment les russophones – ont interprété celles-ci comme une forme de discrimination linguistique. Cet événement a été considéré comme le facteur déclencheur de la crise entre la rive droite et la rive gauche.

pour Tiraspol la seule garantie de sa survie. En d'autres termes, le maintien du *statu quo* était donc très avantageux pour la RMP qui le considérait comme un filet de sécurité garantissant sa viabilité en tant qu'Etat. Puisque les acteurs n'ont jamais rencontré « une impasse mutuellement défavorable²⁸ » dans la période d'après-guerre, il n'y avait donc aucune raison de faire avancer les enjeux sécuritaires ou de mettre fin au conflit.

Les progrès réalisés au niveau de la pacification du conflit entre 1994 et 1998 étaient tout à fait impressionnants compte tenu de la situation gelée. Bien que les deux opposants²⁹ n'aient jamais pu résoudre définitivement ces problématiques sécuritaires ou mettre fin au conflit, ils ont réussi à trouver un moyen optimal et gradué, leur permettant d'aborder l'enjeu que représentait le *statu quo*. Les questions sécuritaires étant trop ardues à aborder en premier et de manière frontale, Chisinau et Tiraspol ont décidé de s'atteler dans un premier temps aux enjeux moins tangibles et symboliques comme les questions identitaires, relatives aux minorités et au statut officiel de la RMP. Traiter de ces sujets en premier lieu permettait d'ouvrir la voie vers la pacification du conflit tandis que le *statu quo* restait quant à lui difficilement négociable.³⁰ C'est uniquement à partir de l'année 1994, que la Moldavie a pu aborder concrètement et pour la première fois les éléments sécuritaires du *statu quo*. L'Accord d'octobre³¹ a été signé en 1994 entre Chisinau et Moscou sur le retrait des forces de maintien de la paix russes. Malgré les difficultés de la mise en œuvre de cet accord – qui n'a pas été ratifié par la Douma russe – ses forces ont été au fur et à mesure retirées. De plus, le retrait et la destruction des dépôts d'armes et des munitions à Kolbasna en 1994 – qui n'a pas été évoqué dans l'Accord d'octobre – a également débuté, signe d'une avancée sur les

²⁸ Une impasse mutuellement défavorable fait référence à une situation générale qui impacte de manière négative la position et les intérêts d'au moins deux acteurs dans un conflit. Il est supposé que la création d'une telle situation peut encourager les opposants à entreprendre les négociations afin de sortir d'une impasse. Cette situation d'impasse mutuellement défavorable est aussi caractérisée par Charles Tenenbaum comme celle de « maturité » dans le conflit ou « ripness ». A ce sujet voir : TENENBAUM, Charles, *La médiation dans les relations internationales, évolutions et transformations depuis 1945*, Institut d'Études politiques de Paris, 2010, p. 41 et ZARTMAN, William I., « Ripness : The Hurting Stalemate and beyond », p. 225-250, dans : STERN, Paul C. et DRUCKMAN, Daniel, (éds.), *International Conflict Resolution After the Cold War*, National Academies Press, 2000.

²⁹ L'expression « opposants » fait uniquement référence à la Moldavie et la Pridnestrovie. A partir du Mémorandum de Moscou en 1997, nous ferons référence à ces dernières comme des « partenaires. »

³⁰ POPESCU, Nicu, « The EU in Moldova – Settling conflicts in the neighborhood », *European Union Institute for Security Studies*, Occasional Paper, No. 60, octobre 2005, p. 6.

³¹ *Accord entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie sur le statut juridique, la procédure et conditions de retrait des unités militaires de la Fédération de Russie, temporairement situé sur le territoire de la République de Moldavie*, Moscou, Russie, 21 octobre 1994.

questions sécuritaires. Par rapport à la période immédiate d'après-guerre entre 1992 et 1993, ces questions pouvaient à peine être abordées. Lorsqu'elles sont enfin devenues un sujet fondamental des négociations en 1994, les pourparlers sur les enjeux militaires et sécuritaires se sont tenus de façon strictement bilatérale entre Chisinau et Moscou, en excluant de nouveau la délégation prdnestrovienne. Ainsi, le processus de démilitarisation a rapidement rencontré une impasse suite à l'opposition prdnestrovienne en 1994. De manière générale, ce processus était donc très lent, voire parfois stagnant, durant la période d'après-guerre.

La RMP a été toutefois incluse lors des discussions relatives aux problématiques sécuritaires à partir de 1997. Au tournant de l'année 1998, les deux entités se sont penchées sur la résolution des problématiques sécuritaires les plus complexes. Le processus s'est alors remis en marche avec l'adoption de l'Accord d'Odessa. Seul accord à aborder les aspects sécuritaires du *statu quo* avec l'implication directe de la RMP entre 1992 et 1998, celui-ci a établi des mesures de confiance et de sécurité et a prévu « une démilitarisation³² étape par étape » de la zone tampon.³³ Au mois de juin 1998, les entités étaient déjà en cours de réflexion sur des moyens de démilitariser la zone tampon, en retirant des forces de maintien de la paix à hauteur de 500 effectifs pour chaque partie,³⁴ en plus du retrait de l'équipement militaire en excédent.³⁵

³² Dans notre travail, le processus de démilitarisation fait référence aux deux processus : celui du retrait des forces de maintien de la paix de la zone sécuritaire et celui du retrait et/ou la destruction des dépôts d'armes et de munitions stockées dans la ville prdnestrovienne de Kolbasna. Le terme désarmement indique uniquement le processus du retrait et/ou la destruction des dépôts d'armes et de munitions stockées dans la ville prdnestrovienne de Kolbasna.

³³ Article 3, *Accord sur les mesures de confiance et le développement des contacts entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Odessa, Ukraine, 20 mars 1998.

³⁴ Voir : *Ibid.*, Article 1 et Article 3.

³⁵ *Ibid.*, Article 6.

Les constats de la transformation du conflit moldo-pridnestrovien

Notre observation de base sur la période d'après-guerre nous a montré qu'en dépit d'un conflit non-résolu, la situation conflictuelle s'est fortement pacifiée au niveau sécuritaire entre 1994 et 1998. De manière plus détaillée, en s'appuyant sur une étude comparative des périodes d'après-guerre de 1992 à 1994 et de 1994 à 1998, nous pouvons illustrer davantage l'existence d'une période de détente dans les relations moldo-pridnestroviennes. Il est intéressant de noter que la période immédiate d'après-guerre (de 1992 à 1993) a été marquée par des hautes tensions continues entre les deux opposants. Des violences sporadiques étaient toujours présentes dans les mois qui ont suivi l'Accord de cessez-le-feu. Il y avait également très peu de contacts directs entre les présidents Igor Smirnov pour la Pridnestrovie et Mircea Snegur pour la Moldavie. Les négociations bilatérales moldo-russes entre 1992 et 1994 sur le retrait des forces de maintien de la paix russes ont été organisées sans la participation de la délégation pridnestroviennne, soit parce que cette dernière s'y opposait soit parce qu'elle n'y était pas invitée. Selon le spécialiste Dov Lynch, la RMP était également régulièrement exclue des pourparlers moldo-russes lors de la guerre en avril 1992, ce qui a rendu inefficace toute tentative visant à réduire le niveau de violence.³⁶ La première fois que les chefs d'Etats Igor Smirnov et Mircea Snegur se sont rencontrés après la guerre était sur un bateau au milieu du Dniestr/Nistru.³⁷ A l'évidence, les deux opposants n'étaient pas encore prêts à entamer un rapprochement. Ils se sont donc concentrés principalement sur des difficultés internes³⁸ comme la libre circulation des personnes à travers le Dniestr/Nistru et les problématiques relatives aux réseaux électriques. Le seul accord conclu en 1993 a porté sur l'éducation.³⁹ Alors que les craintes identitaires et sécuritaires persistaient pour la RMP, aucune

LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, United States Institute of Peace, 2004, p. 114.

³⁷ Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014. Afin de garder une position impartiale, nous faisons référence au fleuve séparant la Moldavie et la Pridnestrovie comme le Dniestr/Nistru. Dniestr indique le nom slave utilisé par la RMP et Nistru indique le nom roumain, employé par la RM.

³⁸ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, Woodrow Wilson Center Press/The John Hopkins University Press, 2012, p. 53-54.

³⁹ *Protocole d'intention dans le domaine de l'éducation publique entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, 1993.

tentative de politiques visant à résoudre le conflit n'a pu être constatée durant cette période.⁴⁰ C'est à partir de l'année 1994, que nous pouvons remarquer un tournant décisif dans la situation. En avril 1994, les présidents Igor Smirnov et Mircea Snegur ont décidé d'adopter une Déclaration commune afin de rendre publique leurs intentions d'apaiser la situation.⁴¹ Cet acte a été considéré comme le seul exemple d'initiative visant à prendre des mesures pour résoudre le conflit depuis la fin de la guerre et comme « une condition préalable pour une résolution réussie de la crise de la région du Dniestr par les négociations [...] ».⁴² Cette déclaration a constitué, à cet égard, un événement extrêmement important qui a permis de lancer pour la première fois un processus de négociation officiellement reconnu par les opposants.⁴³ Une fois lancées, les rencontres politiques se sont accrues entre les délégations moldaves et pridonnestroviennes, même si le processus de négociation n'a pas été toujours sans heurts. En 1996, l'Accord douanier signé entre Chisinau et Tiraspol – le premier des trois « grands accords⁴⁴ » – a été perçu comme « un progrès indispensable » produisant les effets positifs escomptés⁴⁵ « grâce aux efforts diplomatiques investis dans le processus ».⁴⁶

De manière unanime, les parties au conflit ont toutes convenu qu'en 1997 les relations moldo-pridonnestroviennes avaient atteint un sommet dans la pacification du conflit. L'adoption du Mémoire de Moscou en 1997 a permis en effet de « normaliser » les relations entre les opposants.⁴⁷ Cette convention a été considérée comme « historique »⁴⁸ par le président

⁴⁰ Nous faisons référence à la période d'après-guerre entre 1992 et la fin de 1996 comme une période de gestion de conflit.

⁴¹ *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et la Pridnestrovie*, Tiraspol, Pridnestrovie, 28 avril 1994.

⁴² « Moldovan-Dnestr talks on settling conflict lead to signing of joint communique », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 30 avril 1994.

⁴³ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁴⁴ Les « grands accords » font référence aux trois accords considérés comme ayant le plus grand impacte au niveau de la pacification du conflit. Il s'agit de l'Accord douanier de 1996, du Mémoire de Moscou de 1997 et de l'Accord d'Odessa de 1998. Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

⁴⁵ KAMINSKI, Matthew, « Progress in Moldova talks », *Financial Times*, 9 février 1996.

⁴⁶ « President Snegur says talks with Dnestr 'proceeding normally' after meeting », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 13 février 1996.

⁴⁷ *Mémoire sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Moscou, Russie, 8 mai 1997.

⁴⁸ « Russian, Ukrainian, Moldovan and Dnestr leaders welcome memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 mai 1997.

pridnestrovien Igor Smirnov et qualifiée de « nouvelle étape dans la résolution du conflit »⁴⁹ par le président moldave Petru Lucinschi. Selon les experts, cet accord changeait en effet tout le contexte de l'état des relations moldo-pridnestroviennes et le conflit lui-même⁵⁰ puisqu'il apportait « un règlement politique final et durable. »⁵¹ Le dernier des trois « grands accords », signé en 1998, s'attelait quant à lui aux problématiques sécuritaires les plus difficiles et notamment au début du processus de démilitarisation de la zone tampon.

A ce stade, Chisinau et Tiraspol avaient ainsi drastiquement changé leurs regards vis-à-vis l'une de l'autre par rapport aux périodes précédentes. De manière unanime, les experts s'accordent⁵² à dire que les années 1996 à 1998 ont été réputées pour leur succès incontournable en matière de négociations et de pacification du conflit. Au sein de la période d'après-guerre, Chisinau et Tiraspol ont réalisé un grand nombre d'accords politiques, par rapport aux années 1992 à 1993. Parmi les trente-deux accords passés entre 1996 et 1998, trois se sont distingués de manière significative : l'Accord douanier de 1996, le Mémoire de Moscou de 1997 et l'Accord d'Odessa de 1998. Ces accords sont considérés comme des étapes « clés » du processus de pacification des relations.

⁴⁹ « Moldovan president presents conclusions of Dnestr Memorandum », *Infotag News Agency*, Chisinau, 12 mai 1997.

⁵⁰ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », p. 116-134, dans : MATVEEV, Denis, SELARI, Galina, BOBKOVA, Elena et CSEKE, Bianca, *Moldova-Transdnistria: Working Together for a Prosperous Future. Negotiation Process, Economic Aspects and Social Aspects*, Cu drag Publishing House, Chisinau, 2009 et SHTANSKI, Nina Viktorovna, « Introduction », p. 259-263, dans : SHTANSKI, Nina Viktorovna (éd.), *Negotiation Process between The Pridnestrovian Moldavian Republic and The Republic of Moldova in Documents*, Bendery : Poligrafist 2nd edition, 2014.

⁵¹ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the Eastern Region of Moldova : Case Study », *Institut de Politici Publice*, 2010, p. 5.

⁵² AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014, NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Accords et déclarations politiques réalisés⁵³ durant la période de 1992 à 1998

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Nombre d'accords réalisés	1	1	9	7	6	8	18

Les constats tirés

- En 1994, les opposants ont commencé à réaliser des accords de manière constante après la *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie*, du 28 avril 1994. Ce document est considéré comme le début officiel du processus de négociation.
- La plupart des accords entre 1992 et 1996 avait une portée « technique », voire des ententes sur les questions concernant la gestion du conflit par le maintien des services de communication (le courrier et la poste), de transport (la reconstruction des routes et des ponts, les douanes), de finances (l'usage de la devise moldave le *leu*, les échanges de devises et les transactions bancaires), et de ressources énergétiques.
- Le premier accord portant sur les enjeux sécuritaires a été réalisé en octobre 1994,⁵⁴ soit quatre mois après que le processus de négociation ait débuté.⁵⁵
- Le nombre d'accords réalisés entre 1994 et 1997 a été relativement constant bien que l'année 1998 en ait connu un nombre croissant, signifiant une coopération plus approfondie entre Chisinau et Tiraspol.
- Le Mémoire de Moscou du mois de mai 1997 a été considéré par toutes les parties au conflit comme l'accord le plus important de l'histoire du processus de paix.

⁵³ A noter qu'une démonstration quantitative ne correspond pas au processus de paix. Ce tableau vise uniquement à rendre visible le nombre d'accords existants. Cela implique tout type d'accord (mémoire, protocole et avenant) et déclaration ayant été réalisé lors de la période allant de 1992 à 1998.

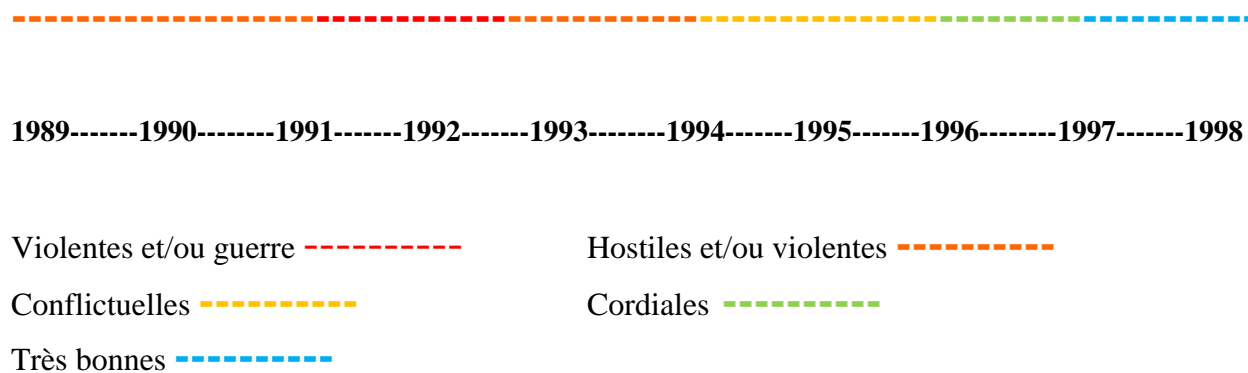
⁵⁴ Le travail fait référence à cet accord comme « l'Accord d'octobre » ou *Accord entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie sur le statut juridique, la procédure et conditions de retrait des unités militaires de la Fédération de Russie, temporairement situé sur le territoire de la République de Moldavie, op. cit.*

⁵⁵ L'événement reconnu comme étant à l'origine du déclenchement du processus de négociation est la *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et la Pridnestrovie*, est référencée dans l'étude comme « la Déclaration mutuelle ou commune ».

- En février 1998, Chisinau et Tiraspol ont signé l'Accord d'Odessa – le deuxième accord portant sur les questions militaires du *statu quo*.

Quelle que soit la nature de ces accords ou les explications quant à leur réalisation, ils ont signifié la présence d'un processus de négociation en cours et un progrès considérable comparé à la période des années 1992 à début 1994. Le premier événement majeur s'est tenu presque deux ans après la fin de la guerre. En avril 1994, les opposants ont annoncé le début officiel d'un « processus de négociation »,⁵⁶ un processus qui n'a pas pu être lancé avec l'Accord de cessez-le-feu « Eltsine-Snegur » de juillet 1992 même s'il a été prévu par ce dernier. Ainsi, nous pouvons remarquer l'existence d'une volonté politique de Chisinau et de Tiraspol d'essayer de résoudre les problématiques présentes. Afin de mesurer cela, nous proposons ci-dessous un tableau exposant l'état des relations moldo-pridnestroviennes du début de la crise entre les deux rives en 1989 jusqu'à l'année 1998, période retenue pour notre étude de cas.

L'état des relations moldo-pridnestroviennes entre 1989 et 1998⁵⁷



⁵⁶ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁵⁷ Etant donné que notre sujet ne porte pas sur la mesure du changement des relations moldo-pridnestroviennes au sein du processus transformatif, ce tableau reste une estimation au regard du changement positif observé et soutenu par de nombreux experts.

Par cette étude, nous proposons une explication théorique de la réduction progressive du niveau de conflictualité dans les relations moldo-pridnestroviennes de 1994 à 1998. Notre objectif principal est de rendre compte des causes de l'amélioration des relations moldo-pridnestroviennes après une période de crise et de conflit armé, et non de mesurer l'amélioration des relations. Il s'agit avant tout d'observer où les intérêts des acteurs se positionnent et comment ils s'expriment. Ces intérêts deviennent plus évidents lorsqu'ils entrent en jeu sous la forme de variables. Nous pouvons ainsi résumer notre questionnement autour de plusieurs interrogations centrales : Qu'est-ce qui a poussé la RMP à rejoindre la table des négociations après sa victoire dans la guerre d'indépendance ? Quels éléments ont été responsables de la poursuite des négociations ? Ces questions se concentrent sur la RMP puisqu'elle s'est retrouvée dans une position de force au niveau économique, énergétique et sécuritaire par rapport à la Moldavie après la guerre. C'est donc à travers cette perspective qu'il faut aborder le processus de négociation moldo-pridnestrovien.⁵⁸

Ainsi, nous chercherons à comprendre comment le conflit moldo-pridnestrovien s'est apaisé à partir de l'année 1994. Afin de répondre à la problématique de l'énigme de la transformation du conflit moldo-pridnestrovien, plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Tout d'abord, dans l'objectif de fournir une explication théorique et causale du processus de pacification moldo-pridnestrovien, nous émettons l'hypothèse selon laquelle la politique de reconnaissance moldave envers la Pridnestrovie a pu pacifier le conflit. Puis, nous analyserons les hypothèses reposant sur les écoles de pensées réalistes et libérales en matière de coopération et de paix, qui nous proposent des explications alternatives.

⁵⁸ A ce sujet voir : KING, Charles, « The Benefits of Ethnic War : Understanding Eurasia's Unrecognized States », *World Politics*, Vol. 53, No. 4, 2001, p. 527.

L'hypothèse émise de la relation entre la reconnaissance et la pacification du conflit

A la différence de la période précédant la fin de la guerre entre septembre 1989 et juillet 1992, et la période de post-guerre entre août 1992 et mars 1993, la période entre 1994 et 1998 s'est caractérisée par une réduction progressive du niveau de conflictualité dans les relations moldo-pridnestroviennes. Nous postulons que la pacification du conflit entre 1994 et 1998 était la conséquence directe de la politique de reconnaissance moldave mise en œuvre envers la Pridnestrovie. Nous interprétons cette politique moldave de la sorte dans la mesure où elle a fourni à la Pridnestrovie la reconnaissance qu'elle recherchait depuis le déclenchement de la crise entre les deux rives en 1989. Elle est, en effet, parvenue à pacifier le conflit puisqu'elle a donné une réponse directe aux causes du conflit, aux intérêts nationaux de la RMP et aux intérêts personnels du président Igor Smirnov. La Pridnestrovie, vainqueur de sa guerre d'indépendance, était dans une position de force au niveau militaire, énergétique et économique par rapport à la Moldavie. Toutefois, la RMP s'est retrouvée dans une situation de déficit symbolique après la guerre puisqu'elle n'a pas obtenu la reconnaissance de son régime *via* un statut officiel de son Etat. La reconnaissance moldave s'est donc manifestée par d'autres moyens, en prenant soin de répondre aux intérêts pridnestroviens en accordant les droits aux minorités, l'autonomie de la RMP et un statut d'égalité avec Chisinau. Le dirigeant pridnestrovien Igor Smirnov a été également visé par cette politique moldave de reconnaissance en étant inclus dans le processus de négociation. Par conséquent, la politique de reconnaissance moldave a réussi à pacifier le conflit.

La thèse de la reconnaissance comme élément clé de la pacification du conflit gelé

Notre observation de la période d'après-guerre de 1994 à 1998 se fonde sur le début du processus de négociation en 1994 et la signature des trois « grand accords » en 1996, 1997 et 1998 entre les autorités moldaves et pridnestroviennes. Ces événements démontrent que les relations moldo-pridnestroviennes étaient en cours d'amélioration par rapport au niveau d'hostilité existant entre 1989 et le cessez-le-feu de 1992, et même pendant une première phase d'après-guerre de 1992 jusqu'au début de 1994. Le processus de négociation s'est accéléré de manière graduelle entre 1994 et 1996 et a pris de l'ampleur à partir de l'année 1997. Selon nous, à partir de 1994 une politique de reconnaissance moldave « sur mesure » expliquerait l'ouverture du processus de négociation avec la Pridnestrovie.

La reconnaissance dans la phase de gestion du conflit entre 1994 et 1996 aurait contribué ainsi à un nombre de changements positifs dans les relations moldo-pridnestroviennes, passant d'un niveau de climat conflictuel de 1992 jusqu'au début de 1994, à une certaine forme de coopération assortie de rencontres et d'accords politiques de plus en plus réguliers. Même une rupture dans les relations à la fin de 1996 ne pouvait pas détruire la bonne volonté qui prédominait désormais. Les progrès réalisés lors de la phase de gestion du conflit entre 1994 et 1996, ont laissé une impression durable et positive pour les deux entités mais toujours sans véritables initiatives politiques visant à résoudre le conflit. En 1997, le président moldave Petru Lucinschi a su fournir le niveau de reconnaissance nécessaire à la RMP, mettant fin à l'impasse rencontrée en 1996. Cette reconnaissance, qui a pris la forme de l'égalité et de l'autonomie accordées à la Pridnestrovie au sein du processus de négociation, a été considérée comme le point culminant du processus de paix, et a ouvert le chemin vers un véritable progrès relationnel.

Nous postulons que la reconnaissance moldave envers la Pridnestrovie était le moteur principal de la pacification du conflit. Aussi, avant de détailler en quoi cette reconnaissance a consisté, il nous paraît essentiel d'apporter préalablement quelques explications relatives à la notion de reconnaissance en relations internationales.⁵⁹ Il faut tout d'abord retenir que la reconnaissance se présente comme un processus – l'acte de reconnaître – qui se réalise entre au

⁵⁹ Pour une définition et des explications approfondies sur la théorie de la reconnaissance, voir Partie I : Entre paix et guerre : le rôle crucial de la reconnaissance, p. 85.

moins deux acteurs de manière explicite ou implicite. Elle s'établit et évolue donc au sein d'interactions. Dans ce sens, l'acte de reconnaître est ainsi déterminé ou non – de manière subjective – par l'acteur à qui la reconnaissance est destinée. Ce processus est d'autant plus complexe que l'acteur, recevant la reconnaissance, doit désirer faire valoir ou faire valider son image ou son identité par un autre acteur.⁶⁰ Aussi, de manière logique, la (non) reconnaissance ne peut donc pas s'effectuer dans la mesure où l'image d'un acteur ne consiste pas à transmettre son désir d'être reconnu. Au sein de ce processus interactionniste, la (non) reconnaissance dépend également d'autres facteurs. Une suite doit être donnée par un acteur à l'image projetée de l'acteur souhaitant être reconnu. La reconnaissance a lieu si la réponse renvoyée est équivalente ou supérieure, de manière positive, à l'image ou à l'identité envoyée à l'origine.⁶¹ Par ailleurs, un retour inférieur à l'image envoyée par l'acteur souhaitant être reconnu indique l'existence d'un déni de reconnaissance. Ainsi, la définition de la (non) reconnaissance dépend de l'existence d'un processus interactionniste et subjectif entre les acteurs. Avant tout, le processus de reconnaître ou non doit refléter l'image ou l'identité perçue par l'acteur souhaitant être reconnu. Par conséquent, lorsqu'un acteur cherchant à être reconnu transmet une image qui est représentative de lui-même envers un autre acteur, sa (non) reconnaissance ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où il reçoit un retour positif ou négatif sur son image d'origine.

S'il existe une équivalence approximative entre notre image revendiquée et comment nous sommes traités, c'est-à-dire si les autres nous traitent selon ce que nous nous considérons, notre image de nous-même est reconnue. »⁶²

⁶⁰ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, L'Harmattan, Chaos International, Paris, 2010, p. 21.

⁶¹ LINDEMANN, Thomas, « Peace Through Recognition: An Interactionist Interpretation of International Crises », *International Political Sociology*, No. 5, 2011, p. 71.

⁶² LINDEMANN, Thomas, *Causes of War: The Struggle for Recognition*, ECPR Press, Colchester, 2010, p. 9.

Accorder la reconnaissance à un acteur est synonyme de la confirmation de cet acteur,⁶³ puisqu'il est considéré comme légitime ou égal.⁶⁴ Par ailleurs, un déni de reconnaissance implique le rejet, l'exclusion ou même l'humiliation d'autrui.⁶⁵

La (non) reconnaissance d'un Etat ou d'un dirigeant peut impacter tout un groupe de personnes s'identifiant avec lui.⁶⁶ Les Etats non reconnus, les groupes et les individus, sont susceptibles d'être concernés par les questions de (non) reconnaissance dans la mesure où ils sont considérés comme une confirmation ou un rejet sur leur identité nationale. Pour que la (non) reconnaissance ait un impact suffisamment important, il doit y avoir une relation déterminée entre les acteurs, voire l'existence d'une certaine considération.⁶⁷ La considération d'autrui joue un rôle crucial dans la construction identitaire de nous-même vis-à-vis des autres. Thomas Lindemann souligne l'importance de ce phénomène en ces termes : « Je ne peux pas me considérer sans les autres et ils ne peuvent pas se considérer sans moi »⁶⁸ ou bien : « Je ne peux pas savoir qui m'insulte, si je ne sais pas qui je suis. »⁶⁹

Issue d'une entité politique, une politique de reconnaissance⁷⁰ se caractérise comme un processus interactionniste et subjectif entre entités politiques qui établit une série de règles formalisées dans l'interaction sociale. Elle consiste à prendre des mesures et des actions concrètes comme des discours politiques, l'adoption de législations ou de traités qui confirment l'identité d'autrui par des vecteurs culturels, linguistiques ou historiques. La reconnaissance peut donc être

⁶³ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 21.

⁶⁴ JONES, Peter, « Equality, Recognition and Difference », *Critical Review of International and Social Political Philosophy*, Vol. 9, No. 1, 2006, p. 24.

⁶⁵ MARGALIT, Avishai, « Recognition : Recognizing the Brother And The Other », *Aristotelian Society Supplementary Volume*, Vol. 75, No. 1, July, 2001, p. 128-129.

⁶⁶ TAYLOR, Charles, « The Politics of Recognition », p. 25, dans : TAYLOR, Charles et GUTMANN, Amy (éds.), *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition.*, Princeton University Press, 1994.

⁶⁷ GABBARD, Glen O., « On Hate in Love Relationships : The Narcissism of Minor Differences Revisited », *Psychoanalytic Quarterly*, Vol. 62, No. 2, 1993, p. 229-238.

⁶⁸ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War: The Struggle for Recognition*, op. cit., p. 2-3.

⁶⁹ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 56.

⁷⁰ Pour des exemples de la reconnaissance comme politique, voir Annexe 7 : Le processus interactif de la (non) reconnaissance, p. 443, Annexe 8 : Le processus interactif de la non-reconnaissance entre les Etats-Unis et l'Irak, p. 444, Annexe 9 : Le processus interactif de la non-reconnaissance entre la Moldavie et la Pridnestrovie, p. 445 et Annexe 10 : Le processus interactif de la reconnaissance entre la Moldavie et la Pridnestrovie, p. 446.

explicite par l'attribution d'un statut politique ou social, l'autonomie, l'inclusion ou l'égalité. Parce que la reconnaissance d'un droit peut être interprétée comme telle par un autre acteur, elle peut être implicite. La reconnaissance qui cible toute une population d'un pays peut être considérée comme celle de son dirigeant. Perçue également comme une forme de respect, une politique de reconnaissance vise à réduire les sentiments de vulnérabilité, d'exclusion et d'injustice, souvent liés à des traumatismes historiques. Elle intervient comme une politique symbolique ouvrant une voie vers la réconciliation et la transformation des relations entre les entités politiques en conflit. C'est à travers une politique de reconnaissance que les entités peuvent agir *via* leur nouveau statut sociologique.

La politique de reconnaissance moldave envers la RMP

Pendant presque deux ans, Chisinau manquait de stratégie de pacification.⁷¹ C'est à partir de l'année 1994 que la politique de reconnaissance moldave a pu s'enraciner au sein du processus de négociation. Celle-ci ne s'est pas limitée en soi à une approche juridique fondée sur la détermination d'un statut officiel pour Tiraspol. Les questions relatives aux origines du conflit – linguistiques et identitaires – ont été ciblées en priorité afin de pouvoir procéder à la pacification du conflit, même si elles n'ont pas été immédiatement entendues de manière officielle dans le processus de négociation.⁷² Activée à quatre reprises entre 1994 et 1997, la reconnaissance moldave est parvenue à transformer le conflit et ses relations avec la Pridnestrovie.

Durant le processus de paix de 1994 à 1998, la reconnaissance moldave envers la RMP s'est distinguée comme la variable garantissant le succès de la pacification des relations moldo-pridnestroviennes. Dans une position de faiblesse au niveau économique, énergétique et sécuritaire au regard de la RMP et de la Russie, il était clair qu'après sa défaite la Moldavie rencontrerait de grandes difficultés à mettre en œuvre « un plan compréhensif et cohérent pour régler le conflit. »⁷³

⁷¹ CRISTESCU, Roxana et MATVEEV, Denis, « Peacebuilding and Conflict Prevention in Moldova : the role of the EU », *The Civil Society Dialogue Network (CSDN)*, 2011, p. 4.

⁷² WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

⁷³ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 3.

C'est grâce à sa politique de reconnaissance que la Moldavie a réussi à se doter d'une puissance essentiellement symbolique et à ouvrir la voie d'une pacification du conflit.

La politique de reconnaissance moldave de 1994 s'est manifestée à travers deux grandes œuvres, la Déclaration mutuelle et la nouvelle Constitution moldave, dont l'objectif était d'apporter une réponse aux causes du conflit. La Déclaration mutuelle a permis de reconnaître les torts faits lors de la crise et la guerre. Bien qu'elle fût certainement insuffisante par rapport aux « besoins symboliques » de pacification des relations, elle a pourtant marqué pour la première fois le déclenchement d'un processus officiel de négociation depuis la fin de la guerre en juillet 1992. Pour la Pridnestrovie et Igor Smirnov, victimes de la guerre et toujours dépourvus d'un Etat reconnu malgré une victoire militaire, la reconnaissance publique des torts et la promesse de trouver un statut pour le pays ont constitué un véritable « spectacle diplomatique »,⁷⁴ permettant de dessiner une feuille de route et le début du processus de négociation.

Dans un deuxième temps de l'année 1994, la reconnaissance des minorités par Chisinau s'est manifestée à travers l'adoption d'une nouvelle Constitution. Tout comme la Déclaration mutuelle, la Constitution moldave était un moyen de s'attaquer aux sources du conflit afin de le pacifier en profondeur.⁷⁵ La reconnaissance moldave, intégrée à la nouvelle Constitution a pris plusieurs formes reflétant les demandes identitaires d'un territoire et d'un peuple pridnestrovien et gagaouzien⁷⁶. A la différence de la Déclaration mutuelle, la reconnaissance moldave s'opérant dans le cadre de la nouvelle Constitution ne faisait pas partie du processus officiel de négociation. La reconnaissance des droits culturels des minorités s'est effectuée à travers une tentative de les inclure dans le nouvel Etat moldave « multi-ethnique ».⁷⁷ Afin de traiter de manière approfondie les craintes culturelles et linguistiques à l'origine de la crise, la Constitution a reconnu des droits

⁷⁴ AFANAS, Nicolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷⁵ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 116.

⁷⁶ La Gagaouzie est une région moldave autonome, composée d'une majorité turc-chrétienne. Située à côté de la frontière sud de l'Ukraine, cette dernière s'est déclarée indépendante de la Moldavie en 1992. Voir Annexe 1 : Carte de la Moldavie, p. 437.

⁷⁷ MARCH, Luke, « From Moldovanism to Europeanization ? Moldova's Communists and Nation Building », *op. cit.*, *The Journal of Nationalism and Ethnicity*, Vol. 35, No. 4, 2007, p. 604.

Ainsi, l'article 10, §2 de la nouvelle Constitution moldave a permis « à tous les citoyens le droit de conserver, de développer et d'exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. » Article 10, §2 : « L'unité du peuple et le droit à l'identité », *Constitution de la République de Moldavie*, 27 août 1994.

linguistiques et culturels⁷⁸ auparavant retirés par Chisinau. La Constitution a donc permis d'ouvrir une forme de reconnaissance aux minorités ayant été discriminées par les lois sur les langues en 1989.

Une fois cette première étape réalisée à l'égard des minorités, il était ensuite essentiel de traiter la réalité d'un territoire divisé et en particulier de l'absence de statut officiel pour la RMP. Comme promis par le président moldave Mircea Snegur lors de la Déclaration mutuelle de 1994, le statut juridique de la RMP a été également intégré dans la nouvelle Constitution,⁷⁹ en lui octroyant officiellement le droit à l'autonomie. La reconnaissance insufflée par la Constitution moldave s'est positionnée dès lors comme un préalable nécessaire au retour des négociations avec la RMP. Elle a également diminué les inquiétudes d'une éventuelle réunification avec la Roumanie. La chute du pouvoir du Front populaire, la fin du mouvement pan-roumain et le fait que Snegur soutenait une politique d' « un peuple, deux Etats » ont également abondé dans ce sens.⁸⁰

La nouvelle Constitution moldave représentait ainsi une forme de rapprochement identitaire entre deux peuples et un territoire divisé,⁸¹ comme « un rameau d'olivier pour les Pridnestroviens. »⁸² En dépit du fait qu'elle était la seule tentative réelle d'aborder les problématiques identitaires et linguistiques au sein du processus de pacification, à la fin de cette année, la question linguistique n'était plus vraiment un facteur de conflit. Comme l'explique Charles King sur l'impact de l'ensemble des mesures effectuées par la Moldavie et leurs réussites, la transformation graduelle du conflit aurait ainsi trouvé son début par une approche visant à traiter les causes de la guerre.

⁷⁸ « Le droit à la conservation, au développement et à l'utilisation de la langue russe et des autres langues sur le territoire du pays. » *Ibid.*, Article 13, §2 : « La langue d'Etat, l'utilisation des autres langues ». Cette même année, Chisinau a également supprimé la loi obligeant les fonctionnaires russophones à réussir un examen en moldave.

⁷⁹ *Ibid.*, Article 111, §1, « Statuts spéciaux d'autonomie ».

⁸⁰ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova: The Case of Transnistria and Gagauzia », p. 106, dans : HUGES, James et SASSE, Gwendolyn (éds.), *Ethnicity and Territory in the Former Soviet Union: Regions in Conflict*, Routledge Series in Federal Studies, 2001.

⁸¹ AFANAS, Nicolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁸² POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

« L'année 1994 a marqué la fin de la politique de la langue comme un enjeu politique majeur. A partir de ce moment-là, la Moldavie est devenue un Etat bilingue *de facto*, une situation que tous sauf les plus avides défenseurs pan-roumains semblaient disposer à accepter. »⁸³

Ainsi, les deux actes de reconnaissance accomplis en 1994 ont pu pacifier le contexte de manière générale. La conséquence indirecte de ces actes, mais directement liée au contexte pacifié, a été la signature de l'Accord moldo-russe en octobre 1994. Pour la première fois dans l'histoire de la période d'après-guerre, cet accord portait sur l'objectif de retirer la 14^e armée russe dans une période de trois ans. Compte tenu des difficultés pour atteindre ce but ambitieux, la destruction des dépôts d'armes et de munitions situés dans la ville pridnestroviennne de Kolbasna s'est finalement effectuée à la place du retrait fastidieux de la 14^e armée. A partir de l'année 1994, la politique moldave de reconnaissance a eu un impact graduel mais profond et positif sur les relations moldo-pridnestroviennes, garantissant l'avancée du processus de négociation.

En 1996, la reconnaissance moldave est intervenue pour la troisième fois. Le refus moldave de reconnaître pleinement le statut *de jure* de la RMP l'a contraint à rechercher d'autres voies pour atteindre son objectif de reconnaissance. La politique de reconnaissance moldave s'achevant sur les questions identitaires à l'origine de la crise et de la guerre, Chisinau devait désormais trouver une autre manière de pacifier le conflit gelé. Cet accord était le premier des trois « grand accords »⁸⁴ ayant accordé une reconnaissance comme jamais vu auparavant. L'Accord douanier était une confirmation de la souveraineté économique pridnestroviennne, et même la reconnaissance de ses droits économiques et de son droit à contrôler l'économie de manière autonome à travers le commerce extérieur.⁸⁵ De même, l'exclusion du dirigeant *de facto* de la RMP Igor Smirnov par les

⁸³ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 160.

⁸⁴ BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013 et WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013. Voir notamment les travaux de : BOȚAN, Igor, « Reglementarea transnistreană: o soluție europeană », *Asociația pentru Democrație Participativă (ADEPT)*, 2009, p. 18-19 et BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

⁸⁵ CHIRTOACĂ, Natalia, « Juridicial Study of the Documents Signed in the Course of the Negotiations Process on the Transnistrian Conflict Settlement » p. 51, dans : BARBAROSIE, Arcadie and NANTOI, Oazu, (éds.), *Aspects of the Transnistrian Conflict*, Institutul de Politici Publice, Chisinau, 2004 et IGNATIEV, Vitaliy, « Addressing the costs of the conflict through the creation of a 'Socio-Humanitarian « 5+2 » format' », p. 148, dans : MATVEEV, Denis, *et*

autorités de Chisinau ne pouvait désormais plus être une stratégie viable dans l'objectif de pacifier les relations. Considéré comme « la marionnette de Moscou », Igor Smirnov avait été exclu de la signature de l'accord de cessez-le-feu « Eltsine-Snegur » de 1992 et de l'Accord d'octobre 1994. Par conséquent, la reconnaissance de la souveraineté économique de la RMP a naturellement impliqué la reconnaissance implicite du chef d'Etat Igor Smirnov⁸⁶ qui a été « accepté comme le représentant légal des avis et des intérêts de toute la population de la RMP. »⁸⁷ Il s'agissait ainsi d'une reconnaissance implicite du président prdnestrovien Igor Smirnov comme un acteur officiel au sein du processus de négociation *via* son inclusion.⁸⁸

Même si les revendications de Tiraspol n'avaient pas changé, le fait de reconnaître les torts et promettre de déterminer un statut politique pour la RMP en 1994 ne pouvaient plus fonctionner comme auparavant. Une nouvelle forme de reconnaissance moldave devrait être mise en œuvre. Le statut *de jure* de la RMP ne pouvant toujours être accordé, la prochaine étape consistait donc à reconnaître un statut d'égalité de la RMP dans les relations avec la Moldavie. Les négociations ont alors porté sur l'examen de la création d'un Etat commun, dans lequel Tiraspol obtiendrait un statut autonome, et fondé sur des relations d'égalité.⁸⁹ Chisinau et Tiraspol ont adopté le deuxième des trois « grand accords » connu sous le nom de Mémorandum de Moscou en mai 1997. Celui-ci a permis d'accorder à la RMP un statut fondé sur un nouveau projet de « partenaires égaux au sein du processus de la construction d'un Etat commun. » Le Mémorandum de Moscou a été considéré comme le premier accord ayant presque reconnu pleinement la RMP, en lui attribuant une très large autonomie et grâce à des relations conduites sur un pied d'égalité. Au niveau de l'autonomie, l'accord a reconnu notamment à la Pridnestrovie le droit d'établir et de mener ses propres relations internationales comme un droit fondamental de tout Etat *de jure*.⁹⁰ En matière d'égalité, l'accord a acté la participation de la RMP dans le processus décisionnel de la

al., Moldova-Transdnistria: Working Together for a Prosperous Future. Negotiation Process, Economic Aspects and Social Aspects, op. cit.

⁸⁶ Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁸⁷ NANTOI, Oazu, « External Factors and Prospects of the Existence of the Moldovan State », p. 179, dans : BARBAROSIE, Arcadie and NANTOI, Oazu, (éds.), *Aspects of the Transnistrian Conflict, op. cit.*

⁸⁸ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

⁸⁹ BOȚAN, Igor, « Reglementarea transnistreană: o soluție europeană », *op. cit.*, p. 18-19.

⁹⁰ Article 3, *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, op. cit.*

politique étrangère moldave,⁹¹ ainsi qu'une place égalitaire au niveau du nouveau statut politique et des négociations⁹² à venir par l'établissement « des relations politico-juridiques. »⁹³ Le président Igor Smirnov s'est exprimé sur ce nouvel état des relations qu'ils jugent construites « [...] à la manière dont les Etats le font habituellement, sur un pied d'égalité [...]. »⁹⁴ Selon lui, les relations doivent être établies sur le partage du pouvoir⁹⁵ et « sur une base de parité, entre les partenaires égaux. »⁹⁶ Dans l'espoir de mettre fin au conflit, la reconnaissance moldave du statut égalitaire de la RMP était une étape primordiale.⁹⁷ A ce titre, le président Smirnov a bien précisé que la Moldavie a « accepté pleinement la Pridnestrovie dans le processus de négociation. »⁹⁸

Le Mémorandum de Moscou a été considéré comme le plus important des accords depuis le cessez-le-feu de juillet 1992. Il a fondamentalement changé le contexte des relations moldo-pridnestroviennes et a ouvert une nouvelle phase dans le processus de négociation.⁹⁹ Pour la Moldavie et la RMP, il a été perçu comme la solution au conflit gelé. Il a permis tout d'abord aux deux entités de mettre fin à une impasse qui immobilisait le processus de négociation depuis les nouvelles élections moldaves à la fin de l'année 1996. Plus encore, il a poussé les nouveaux partenaires à tourner la page des politiques visant à gérer le conflit et les a incités à passer à un stade de résolution de conflit. Les relations se sont améliorées à tel point que les deux partenaires ont cru qu'une résolution finale du conflit était enfin possible. Dans cet état d'esprit extrêmement coopératif, les deux acteurs ont pu se pencher sur les négociations relatives à la réduction des

⁹¹ *Ibid.*

⁹² Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹³ Préambule, Article 1 et 2, *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

⁹⁴ BRZEZINSKI, Zbigniew K. et SULLIVAN, Paige (éds.), *Russia and the Commonwealth of Independent States : An Analytical Survey of Archival Documents and Historical Studies. Documents, Data, and Analysis*, The Center for Strategic and International Studies, M.E. Sharpe, Washington D.C., 1997, p. 643.

⁹⁵ « Dnestr Region head says negotiations with Moldova have almost stalled », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 17 août 1996.

⁹⁶ « Dnestr Region leaders want talks with Moldova to continue 'on a parity basis' », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 septembre 1996.

⁹⁷ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁸ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁹ APARECE, Gheorghe, « Soluționarea Conflictului Transnistrean. Caracteristica Succintă A Procesului De Negocieri », *Institut de Politici Publice*, 2009, p. 14 et BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

forces de maintien de la paix et au retrait et/ou la destruction des dépôts d'armes et de munitions dans la ville de Kolbasna. C'est dans ce contexte que l'Accord d'Odessa – le troisième grand accord – a été signé au début de l'année 1998, et a prévu les premières réelles mesures de confiance et de sécurité entre la Moldavie et la Pridnestrovie.

Les explications alternatives de la pacification du conflit

Afin de mieux démontrer notre cas empirique et théorique, il est important de « tester » et d'écarter certaines explications alternatives. En dépit d'un manque d'explications théoriques et parfois proposées dans la littérature, la thèse peut être confrontée à des explications alternatives quant au processus de transformation moldo-pridnestrovien. Nous n'écarterons pas l'idée que les intérêts économiques et sécuritaires sont très présents pour la Moldavie comme pour la Pridnestrovie tout au long du processus du conflit (1989 à 1998). Nous souhaitons aussi exposer deux explications alternatives à la thèse de pacification du conflit par la reconnaissance. Les approches théoriques réalistes et libérales des relations internationales peuvent apporter par leur analyse une explication de l'amélioration des relations moldo-pridnestroviennes. A cet égard, nous mettrons en avant qu'il existe un certain nombre de limites apparentes dans ces approches théoriques.

Pour notre étude de cas, il s'agit de comprendre l'expression des intérêts de nos acteurs dans des situations ou des contextes spécifiques. A titre d'illustration, les questions sécuritaires sont sans aucun doute au cœur du conflit moldo-pridnestrovien. Elles constituent majoritairement des éléments fondateurs du *statu quo* : la zone sécuritaire, les forces de maintien de la paix, et les dépôts d'armes et de munitions. C'est le *statu quo* qui est responsable du caractère continue du conflit. En effet, à travers le processus de paix, les éléments sécuritaires étaient difficilement négociables pour Tiraspol. Les avancées sur ce sujet – le retrait des forces de maintien de la paix de la zone tampon et le retrait et/ou la destruction des dépôts d'armes et de munitions de la ville pridnestroviennne de Kolbasna – ont été fortement à l'origine de la résolution du nouveau statut pour Tiraspol. La tentation de résumer le conflit moldo-pridnestrovien par des enjeux avant tout sécuritaires qui ont pesé davantage sur les questions économiques ou symboliques est grande.

Toutefois, en regardant de près le conflit, nous observons que sa résolution finale s'est fondée sur un seul élément faisant partie du *statu quo* mais n'étant pas de nature sécuritaire : la reconnaissance du statut officiel de la RMP. Il semble donc pertinent de voir comment ces deux questions sont connectées. En effet, sans avoir résolu la question du statut, ni la RMP ni la Russie ne pouvaient donner leur accord pour le retrait complet des forces de maintien de la paix et la destruction et/ou le retrait des dépôts de munitions. Ainsi, nous présenterons les principales hypothèses alternatives pour expliquer le processus de paix moldo-pridnestrovien à travers les deux théories des relations internationales : le réalisme et le libéralisme.¹⁰⁰ En premier lieu, les réalistes pourraient mettre en avant qu'une politique de dissuasion et de coercition russe était la principale variable au regard du déclenchement du processus de négociation en 1994. Un autre exemple – de manière très spéculative – pourrait être l'idée selon laquelle la pacification des enjeux sécuritaires au sein du *statu quo* a permis aux opposants de se rapprocher au fil du temps. En second lieu, l'approche libérale consisterait quant à elle à affirmer que les variables économiques ou institutionnelles ont fait avancer le processus de négociation dans la période d'après-guerre.

¹⁰⁰ Même si cela paraît un peu réductionniste, nous préférons généraliser les termes de réalisme et de libéralisme au regard de leurs hypothèses centrales de coopération et de paix fondées sur des intérêts et des mécanismes sécuritaires et économiques.

L'école réaliste : la paix par obligation

L'école réaliste a longtemps dominé notre compréhension de l'interaction étatique¹⁰¹ en relations internationales,¹⁰² en apportant une explication théorique quant à l'intérêt étatique de vouloir recourir à la force armée et de faire ou de maintenir la paix.¹⁰³ Il est évident que les interactions ne se résument pas uniquement à des situations de guerre et de paix. Mais ce que ces approches nous offrent c'est un approfondissement qui s'applique à tout contexte : comment et pourquoi les acteurs en relations internationales interagissent. Il s'agit d'expliquer ainsi pourquoi il est dans l'intérêt ou non d'un acteur de vouloir maintenir ou modifier une certaine situation vis-à-vis d'une autre. Donc, la question qui se pose en premier lieu dans une perspective réaliste est celle de la coopération entre la Moldavie et la RMP.

La coopération est souvent très pessimiste et obligatoire dans un monde réaliste car les Etats agissent souvent à cause de leurs intérêts propres en matière de sécurité.¹⁰⁴ Elle n'est pas un phénomène naturel puisqu'elle est dictée par l'existence d'un système international anarchique. L'anarchie pour les réalistes n'est pas un manque d'ordre ou le chaos,¹⁰⁵ mais un monde dans lequel aucune autorité internationale n'est capable de gouverner ni contraindre le comportement

¹⁰¹ GLASER, Charles L., « Structural Realism in a More Complex World », *Review of International Studies*, Vol. 29, No. 3, 2003, p. 407.

¹⁰² GRIECO, Joseph M., « Anarchy and the limits of cooperation : a realist critique of the newest liberal institutionalism », *International Organization*, Vol. 42, No. 3, 1988, p. 485 et BATISTELLA, Dario, *Théories des Relations Internationales*, 4^e éd., Presses de Sciences Po, Paris, 2012, p. 127.

¹⁰³ Voir : CASHMAN, Greg, *What Causes War ? : An Introduction to Theories of International Conflict*, Rowman & Littlefield Publishers, 2nd édition, 2013, CASHMAN, Greg et ROBINSON, Leonard, *An introduction to the causes of war : Patterns of Interstate Conflict from World War I to Iraq*, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., 2007, COPELAND, Dale, *The origins of Major war*, Cornell University Press, 2000, MEARSHEIMER, John J., *The Tragedy of Great Power Politics*, W.W. Norton & Company, 2003, WALTZ, Kenneth N., *Man, the State and War : A Theoretical Analysis*, Columbia University Press, New York, 1959 et WALTZ, Kenneth N., *Theory of International Politics*, Addison-Wesley Pub. Co., 1979.

¹⁰⁴ GLASER, Charles L., « Realists as Optimists : Cooperation as Self-Help », *International Security*, Vol. 19., No. 3, 1994, p. 51, JERVIS, Robert, « Cooperation under the Security Dilemma », *World Politics*, Vol. 30, No. 2, January, 1978, p. 168 et SNIDAL, Duncan, « Relative Gains and the Pattern of International Cooperation », *The American Political Science Review*, Vol. 85, No. 3, 1991, p. 702.

¹⁰⁵ WALTZ, Kenneth N., *Theory of International Politics*, Addison-Wesley Pub. Co., *op. cit.*, p. 114.

étatique.¹⁰⁶ L'anarchie n'est pas en soi une source de conflit pour les Etats¹⁰⁷ mais elle représente un vide sécuritaire pour eux et les encourage à maximiser leur pouvoir sur la scène internationale afin de garantir leur sécurité. Le régulateur du système international est ainsi la distribution du pouvoir qui « hiérarchise » la place des Etats.¹⁰⁸ Ainsi, ce sont les conclusions qu'en tirent les Etats sur les conséquences de l'anarchie qui sont perturbantes : les Etats sont naturellement méfiants des intentions des autres car la sécurité n'est pas garantie. Dans un système international dominé par l'anarchie, les Etats comprennent que la façon la plus favorable d'assurer leur sécurité est de mettre en place des « politiques unilatérales et compétitives »¹⁰⁹ et de dépendre de soi-même (*le self-help*). Dans un tel système international, les acteurs se retrouvent donc dans un état de rivalité perpétuel « [...] qui travaille à l'encontre de leur coopération ».¹¹⁰ A ce propos, Kenneth Waltz a remarqué :

« Un système de self-help est celui dans lequel ceux qui ne s'aident pas [...] échoueront à prospérer et seront vulnérables aux dangers [...]. La crainte de telles conséquences fâcheuses stimule les Etats à se comporter dans le sens qui tendra vers la création d'équilibres de puissance. »¹¹¹

A cet égard, John Mearsheimer a mis en avant que le « self-help » est une réalité permanente à laquelle les Etats doivent faire face dans un monde anarchique.¹¹² Nulle instance internationale n'est capable d'intervenir à temps pour protéger un Etat d'un autre – quel que soit son niveau de puissance – ou d'obliger les Etats à respecter les accords.¹¹³ Pourtant, les Etats n'étant pas en

¹⁰⁶ MEARSHEIMER, John J., « The False Promise of International Institutions », *International Security*, Vol. 19., No. 3, 1994, p. 10.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Voir : WALTZ, Kenneth N., « Chapter 6 : Anarchic Orders and Balances of Power », p. 102-128, dans : *Theory of International Politics*, *op. cit.*

¹⁰⁹ GLASER, Charles L., « Realists as Optimists : Cooperation as Self-Help », *op. cit.*, p. 56.

¹¹⁰ WALTZ, Kenneth N., *Theory of International Politics*, *op. cit.*, p. 105.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 118.

¹¹² MEARSHEIMER, John J., « Anarchy and the Struggle for Power », p. 50-60, dans : ART, Robert J. et JERVIS, Robert, *International Politics : Enduring Concepts and Contemporary Issues*, 8th Edition, Addison Wesley Educational Publishers, Inc., 2006.

¹¹³ A titre d'exemple : toute guerre ayant lieu sans accord de l'ONU ou les attentats du 11 septembre, la guerre en Irak en 2003, l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014.

mesure d'entretenir leur sécurité de manière unilatérale, auront en effet intérêt à chercher à coopérer avec d'autres dans l'objectif d'assurer la sécurité nationale par une dissuasion efficace. Garantir la sécurité ou bien sortir d'un dilemme de sécurité passent dans ce cas uniquement par le « balancing » ou une modification favorable dans la balance du pouvoir.¹¹⁴ Ainsi, nous pouvons résumer la coopération réaliste *via* les alliances.¹¹⁵ Dans cette perspective, la coopération étatique ne se réalise qu'à cause d'une méfiance permanente de craintes purement sécuritaires. Pour les réalistes, comme la motivation sécuritaire est la source principale de cette volonté de coopération étatique, la paix réaliste entre les Etats se fonde sur la dissuasion *via* la capacité de l'Etat à maximiser sa puissance sur la scène internationale – que ce soit de façon offensive ou défensive.¹¹⁶ Cela se traduit à travers l'intérêt d'atteindre un niveau de pouvoir suffisant pour pouvoir empêcher les Etats d'entreprendre certaines actions considérées comme agressives par la menace ou le recours à la force.

Que la dissuasion soit réalisée de manière conventionnelle ou nucléaire, son objectif est toujours partagé et constant. Quand la dissuasion est assurée par les moyens nécessaires, elle est très efficace dans la prévention de la guerre comme lors de la crise de Cuba en 1962 même si elle n'a pas pu éviter cette crise. Ayant compris qu'une destruction des deux camps était assurée, une guerre nucléaire a été empêchée. Cependant, postuler que la dissuasion était le seul facteur déterminant dans la résolution pacifique de la Crise de Cuba serait partiellement incorrecte sans une réponse apaisante des Etats-Unis envers l'URSS et la prise en compte de la position soviétique autour de sa décision d'installer des missiles sur Cuba.¹¹⁷ La dissuasion ne mène pas toujours vers la coopération étatique dans une période immédiate de post-conflit et donc à la construction d'une paix positive entre les Etats. Si la dissuasion est le seul élément déterminant les relations entre deux acteurs empêchant une guerre, il existe peu de chances que les Etats rivaux puissent accéder à un niveau coopératif sans une variable intervenante capable de causer ce changement. La péninsule coréenne et les relations indo-pakistanaïses sont deux exemples qui illustrent une telle

¹¹⁴ BATISTELLA, Dario, *Théories des Relations Internationales*, *op. cit.*, p. 128.

¹¹⁵ Sur la formation des alliances, voir : WALT, Stephen M., *The Origins of Alliances*, Cornell University Press, 1987.

¹¹⁶ Voir : GRIECO, Joseph M., « Anarchy and the limits of cooperation : a realist critique of the newest liberal institutionalism », *op. cit.*, p. 485-507.

¹¹⁷ Voir : LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 116-120.

situation.¹¹⁸ La dissuasion est une réalité souvent difficile qui maintient une paix très négative.¹¹⁹ La nature prolongée des conflits gelés dans lesquels la violence à grande échelle est plus souvent absente que présente comme entre la RMP et la Moldavie, l'Azerbaïdjan et Nagorno-Karabakh, entre la Géorgie, l'Ossétie du sud et l'Abkhazie illustrent le fait que la dissuasion n'encourage pas forcément la coopération mais ne fait qu'assurer l'absence de la guerre.

Il est intéressant de comprendre qu'un dilemme de sécurité n'a jamais existé depuis la fin du conflit armé pour la Moldavie ou pour la RMP.¹²⁰ En effet, la victoire de la RMP dans sa guerre d'indépendance lui a apporté une modification dans la balance du pouvoir très favorable dans la période d'après-guerre à partir de juillet 1992.¹²¹ Certes, le *statu quo* s'est imposé comme un facteur de stabilité, empêchant les deux opposants de recourir à nouveau à la guerre. La stabilité au niveau sécuritaire était telle que la Russie l'a mise en avant comme sa plus grande réussite en matière de gestion de conflit.¹²²

En ce qui concerne la coopération moldo-pridnestroviennne, la question qui se pose pour nous est de savoir si la dissuasion a contraint nos acteurs à entrer en négociation ou à progresser vers une amélioration des relations moldo-pridnestroviennes. Puisqu'aucun dilemme de sécurité n'existait après la guerre en 1992 et que le rôle dissuasif du *statu quo* n'était pas nouveau, force est de constater que ces éléments ne sont donc pas en mesure d'expliquer pourquoi ou comment les négociations ont débuté en avril 1994, soit deux ans après la fin de la guerre. Nous envisageons ainsi la variable de la dissuasion dans notre étude de cas comme constante – comme l'anarchie dans le système international – puisqu'elle est incapable d'expliquer le déclenchement du processus de paix en 1994. Si elle n'est pas un facteur à l'initiative de la coopération entre les deux opposants, elle a pu toutefois produire une paix négative. Il en est de même quant au déroulement du processus de négociation et d'amélioration des relations moldo-pridnestroviennes, ni la

¹¹⁸ Voir à ce propos : PANDA, Rajaram, « Should South Korea go Nuclear ? », *Asia-Pacific Review*, 2015, Vol. 22, No. 1, 2015, p. 148-176 et BLUTH, Christoph, « India and Pakistan : a case of asymmetric nuclear deterrence », *The Korean Journal of Defense Analysis*, Vol. 22, No. 3, September 2010, p. 387-406.

¹¹⁹ Les relations nord-sud sur la péninsule de Corée et également celles entre le Pakistan et l'Inde sont de très bons exemples. Pour un débat intéressant à ce sujet, voir : DENTER, Philipp et SISAK, Dana, « The fragility of deterrence in conflicts », *Journal of Theoretical Politics*, Vol. 27, No. 1, 2015, p. 43-57.

¹²⁰ COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2013 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²¹ SAFONOV, Andrey, « Transnistria: A Policy of Denial, Containment and Separation from Moldova », p. 268, dans: KOSIENKOWSKI, Marci et SCHREIBER, William (éds.), *Moldova : Arena of International Influences*, Lexington Books, 2012.

¹²² *Ibid.*, *Ibid.*

dissuasion, ni les questions sécuritaires du *statu quo* n'ont été capables d'éclairer le succès que le processus a pu rencontrer de 1994 à 1997. Il est intéressant de voir que l'emploi d'une politique de reconnaissance moldave a apaisé la situation de manière à ce que les opposants ne se craignent plus et donc pouvaient aborder de manière concrète les négociations autour des aspects sécuritaires du *statu quo*.

L'approche libérale vers la paix

La perspective libérale de la construction ou du maintien de la paix joue aujourd'hui un rôle précurseur.¹²³ La théorie du néolibéralisme institutionnel évoquée par Robert Keohane, explique la nécessité des Etats de s'exprimer par le biais des institutions internationales puisque ce n'est qu'à travers ces dernières que les intérêts étatiques sont réalisables.¹²⁴ Dans un système international caractérisé par l'anarchie, les Etats incapables de se reposer sur le « self-help » devraient avoir davantage la volonté de dépendre des institutions. En effet, elles sont capables de fournir la sécurité¹²⁵ par la défense collective (l'OTAN) ou de permettre aux opposants une sortie de crise à travers une institution.¹²⁶ A titre d'exemples, on peut citer les cas du rapprochement entre les Etats-Unis et l'URSS après la crise de Cuba¹²⁷ ou entre l'Iran et les Etats-Unis en 2013 sur le programme nucléaire iranien¹²⁸ par le biais des institutions internationales. D'autre part, les Etats pourraient choisir la voie institutionnelle pour des raisons purement économiques. Ainsi, la

¹²³ A ce propos, voir : HAFTENDORN, Helga, KEOHANE, Robert et WALLANDER, Celeste, *Imperfect Unions: Security Institutions over Time and Space*, Oxford University Press, Newport, 1999, KEOHANE, Robert, *International Institutions and State Power : Essays in International Relations Theory*, Westview Press, San Francisco, 1989 et KEOHANE, Robert, *Power and Governance in a Partially Globalized World*, Routledge, New York, 2002.

¹²⁴ KEOHANE, Robert, *International Institutions and State Power : Essays in International Relations Theory*, op. cit., 1989, p. 5.

¹²⁵ DUFFIELD, John S., « Explaining the Long Peace in Europe : The Contributions of Regional Security Regimes », *Review of International Studies*, Vol. 20, No. 4, 1994, p. 369-388.

¹²⁶ STEIN, Janice Gross, « Detection and Defection : Security 'Régimes' and the Management of International Conflict », *International Journal*, Managing Conflict, Vol. 40, No. 4, 1985, p. 559-627.

¹²⁷ NYE, Joseph S., Jr. « Nuclear Learning and U.S.-Soviet Security Regimes », *International Organization*, Vol. 41, No. 3, 1987, p. 371-402.

¹²⁸ Le 24 septembre 2013, le président iranien Hassan Rouhani a donné un discours à l'Assemblée générale des Nations unies, exprimant sa volonté de coopérer sur son programme nucléaire. « Iran's Rouhani tells UN : we pose no threat to the world », *The Guardian*, 25 septembre 2013.

coopération entre les Etats sous la perspective du néolibéralisme institutionnel diverge clairement de celle des réalistes. Même sous un régime d'anarchie dans le système international, l'intérêt étatique de coopérer sous le prisme libéral est une réalité plutôt optimiste puisqu'elle n'est pas une coopération nécessairement forcée par une obligation de répondre aux craintes sécuritaires. Dans ce sens, la coopération peut être due à des intérêts économiques partagés.¹²⁹ Il est décidément difficile de distinguer si le libéralisme se manifeste comme une motivation étatique ou s'il s'exprime plutôt comme un mécanisme à travers lequel les opposants font la paix. Ainsi, dans la mesure où les acteurs suivent un schéma dit « rationnel » dans leurs actions et leurs politiques – c'est-à-dire un processus décisionnel développé dans le but de remplir leurs objectifs – la question de l'intérêt ne se pose presque plus. Pourtant et bien naturellement, que font les Etats lorsque leurs intérêts nationaux en matière de sécurité sont déjà assurés ? Peuvent-ils dans ce cas attribuer des priorités à d'autres intérêts nationaux ? Nous savons que les Etats, comme les entreprises, ne sont pas limités à un intérêt unique.

Les institutions offrent aux Etats la possibilité d'effectuer des gains absolus en coopérant car ces premières sont en mesure de faciliter la communication, la coopération entre les Etats et donc de coordonner et de résoudre les problèmes. Les institutions internationales jouent donc un rôle très important lorsqu'il s'agit pour les Etats de réaliser leurs intérêts par les actions. Grâce à la voie institutionnelle, les Etats sont capables d'effectuer des actions qui seraient difficilement réalisables sans le multilatéralisme des institutions internationales. Ainsi, la paix positive en Europe est fondée à la fois sur l'interdépendance économique et institutionnelle de ses Etats membres.¹³⁰ L'interdépendance sert non seulement à assurer une certaine stabilité des relations mais elle rajoute un deuxième niveau dissuasif qui empêche toute guerre possible puisqu'elle inspire la confiance et la coopération entre les Etats. Il s'agit d'une rationalité basée sur un calcul coûts-bénéfices. Ces deux mécanismes, dans une perspective libérale – les échanges économiques

¹²⁹ NAAZ, Farah, « Liberalism », p. 153-154, dans : BASU, Rumki (éd.), *International Politics : Concepts, Theories and Issues*, Sage Publications, India, 2012.

¹³⁰ Bien évidemment ce ne sont pas les seuls facteurs responsables de cette stabilité. Les réalistes constateront que la paix est maintenue grâce à un manque de menaces extérieures car l'UE existe sous les auspices de l'OTAN qui assure une dissuasion efficace à travers son article 5. Par ailleurs, les constructivistes postuleront que la paix est réalisée puisque les Etats membres de l'UE partagent une certaine identité démocratique qui inspire donc les Etats à coopérer. En réalité, la paix européenne est solide parce qu'elle repose sur un grand nombre de « facilitateurs » pacifiques.

ou énergétiques¹³¹ et les institutions – créent à juste titre une interdépendance entre les acteurs.¹³² Ce sont des moyens à travers lesquels les Etats peuvent atteindre leurs objectifs ou répondre à leurs intérêts – que ce soit la stabilité, la paix ou la maximisation des gains économiques.

Cependant, il est important de noter que l'efficacité des institutions au niveau de la pacification des conflits peut être contrainte par plusieurs facteurs. Rien n'oblige les Etats à en faire partie ou y participer ou à se retirer.¹³³ Réaliser la coopération dans un système international anarchique n'est pas automatique pour les Etats. Plus encore, il est important que les intérêts mutuels soient présents entre les acteurs pour qu'ils aient la volonté de coopérer. En d'autres termes, la paix à travers les moyens pacifiques ne peut pas être imposée. Un premier exemple pour notre étude de cas est celui du rôle de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (l'OSCE) dans le conflit moldo-pridnestrovien. En réalité, l'intervention de l'OSCE comme acteur extérieur ne peut pas être considérée comme une variable explicative pour plusieurs raisons. Premièrement, la Moldavie est devenue un membre de l'OSCE le 30 janvier 1992 et de l'ONU le 2 mars de la même année. Malgré ces grands événements pour l'Etat moldave, « l'effet préventif de l'OSCE et de l'ONU était bien limité »¹³⁴ et ces acteurs n'ont pas pu empêcher l'escalade du conflit ou le déclenchement de la guerre. Après sa défaite, c'est la position de faiblesse de la Moldavie au niveau militaire qui a entraîné la décision de faire appel à l'OSCE en 1993 afin de réaliser ses objectifs au niveau de la pacification du conflit.¹³⁵ Pour l'OSCE, il s'agissait, comme précisé dans son rapport, de : « faciliter la conclusion d'un règlement politique durable du conflit en renforçant l'indépendance et la souveraineté de la République de Moldavie et d'obtenir un accord sur le principe d'un statut spécial pour la région de la

¹³¹ L'acquisition des ressources énergétiques est typiquement considérée sous le prisme réaliste. Cependant, dans la mesure où les ressources naturelles participent à accroître l'économie de l'Etat, la question devient donc libérale.

¹³² Pour un travail intéressant remettant en question l'efficacité de l'interdépendance comme facteur de pacification, voir : BARBIERI, Katherine, *The Liberal Illusion. Does Trade Promote Peace ?*, The University of Michigan Press, 2002.

¹³³ La Corée du nord s'est retirée du régime de non-prolifération en 2002 tandis que l'Inde, Israël et la Pakistan n'ont jamais décidé d'en faire partie.

¹³⁴ NEUKRICH, Claus, « Russia and the OSCE : The Influence of Interested Third and Disinterested Fourth Parties on the Conflicts in Estonia and Moldova », p. 238, dans : KOLSTØ, Pål, (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, op. cit.

¹³⁵ « OSCE Mission to Moldova Factsheet », *Organization for Security and Co-operation in Europe*, OSCE Mission to Moldova, p. 1.

Pridnestrovie. »¹³⁶ Selon, l'ancien chef adjoint de la mission de l'OSCE en Moldavie, Claus Neukrich, l'OSCE a joué un rôle très important en amenant Chisinau et Tiraspol à la table des négociations en 1993. Toutefois, celles-ci n'ont pas été les premières négociations de la période d'après-guerre et elles n'ont pas été non plus considérées comme le début du processus de négociation.¹³⁷

L'OSCE peut se féliciter d'un certain nombre de réussites en matière de démantèlement des dépôts d'armes et de munitions situés à Kolbasna, notamment de 2000 à 2004¹³⁸ lorsque la communauté internationale s'est intéressée à nouveau au Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE)¹³⁹ et les engagements pris au Sommet d'Istanbul en 1999.¹⁴⁰ Cela s'est traduit par la signature de l'Accord d'adaptation du traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE-A).¹⁴¹ Ce dernier n'a pas uniquement impliqué Kolbasna mais également le retrait des forces armées russes de la RMP.¹⁴² Egalement en tant que médiateur, l'OSCE était présente pour amener les opposants à la table des négociations, faciliter leur dialogue et s'assurer que le contenu des accords politiques soit juste et équitable ; un succès reconnu après la réalisation du Mémorandum de Moscou de 1997 et l'Accord d'Odessa de 1998.

Notre objectif n'est pas de minimiser l'impact de l'OSCE ou de négliger le travail exceptionnel qu'elle a pu réaliser à travers les années. Nous savons que sans son engagement impartial, le processus de négociation n'aurait très certainement pas connu autant de succès. Elle a été en effet la seule capable d'une prise de contact coordonnée et directe avec toutes les entités.¹⁴³

¹³⁶ « Annual Report 1994 », *Conference on Security and Co-operation in Europe*, Vienne, 14 novembre 1994, p. 7.

¹³⁷ NEUKRICH, Claus, « Russia and the OSCE : The Influence of Interested Third and Disinterested Fourth Parties on the Conflicts in Estonia and Moldova », *op. cit.* p. 238.

¹³⁸ AUSSEDT, Bernard, « How Can Confidence and Security Be Restored in Moldova ? », p. 194, dans : University of Hamburg/IFSH (éd.), *OSCE Yearbook 2009*, Institute for Peace Research and Security Policy, Vol. 15, 2009.

¹³⁹ Le FCE avait pour objectif de réduire les craintes sécuritaires en imposant des plafonds sur l'équipement militaire offensif situé dans sept zones à travers l'Europe afin d'éviter le déclenchement d'une guerre préemptive rapide.

¹⁴⁰ « Istanbul Document », *Organization for Security and Co-operation in Europe*, Istanbul Summit 1999.

¹⁴¹ Le FCE-A est allé plus loin que son prédécesseur au niveau de la pacification du continent européen à travers les mesures de sécurité et de confiance. A cette occasion, il a traité la question des équipements limités par le Traité (ELT) au sien des « zones de flancs » qui ont concerné la Moldavie et la Géorgie.

¹⁴² HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *op. cit.*, p. 129.

¹⁴³ Nous n'avons pas connaissance d'un document contenant toutes les rencontres politiques de l'OSCE avec Chisinau et Tiraspol. Il est en ce sens impossible de mesurer véritablement son rôle. Il faut souligner que cela est également le cas pour les rencontres politiques entre la Moldavie, la RMP et la Russie.

Mais au niveau de son rôle, nous n'avons pas pu détecter des variables issues de ses actions directes – que ce soit son entrée comme médiatrice en 1993 ou son célèbre rapport No. 13.¹⁴⁴ Malgré cela, il ne faut pas oublier que ce conflit reste essentiellement entre Chisinau et Tiraspol. Par conséquent, le processus de paix s'est manifesté à travers l'adoption des « trois grands accords » moldo-pridnestroviens de 1996, 1997 et 1998, sans pour autant oublier la Déclaration mutuelle de 1994.

L'économie comme facteur pacificateur

Dans une perspective libérale, les institutions sont de véritables vecteurs grâce auxquels les Etats peuvent atteindre leurs objectifs ou répondre à leurs intérêts – que ce soit la coopération, la stabilité et la paix ou la maximisation des gains économiques. Analyser toute explication possible sur la coopération moldo-pridnestroviennne s'avère essentiel car les questions économiques sont belles et bien présentes en amont et tout au long du processus de paix. C'est pourquoi, nous souhaitons « tester » de façon précise et objective les hypothèses de la paix et la coopération par rapport aux questions de l'interdépendance économique.

A première vue, le rôle de l'interdépendance économique ou énergétique semble primordial pour tenter de comprendre le rapprochement entre Chisinau et Tiraspol. Dès lors, nous fournirons des explications sur comment et pourquoi ces éléments sont censés jouer un rôle central dans la pacification des conflits. Nous verrons que même si un grand nombre d'accords et de protocoles économiques ont été signés entre la Moldavie et la RMP, leur impact a été beaucoup moins significatif que celui de la reconnaissance.

L'un des grands objectifs de la pacification politique moldo-pridnestroviennne ayant eu lieu à travers le processus de négociation s'est réalisé en revenant sur les causes du conflit. La question économique est intervenue avant l'ouverture des combats violents. Les élites pridnestroviennes d'origines russes ont toujours dominé les grandes industries. Le mouvement d'indépendance moldave et une possible réintégration avec la Roumanie leur a fait craindre la perte de leur statut social et économique. Cependant, ce n'est qu'à partir de la mise en œuvre des réformes sociopolitiques moldaves que ces craintes sont réellement apparues. En matière de causes du

¹⁴⁴ « Report No. 13 », *CSCE Mission to Moldova*, 13 novembre, 1993, p. 8.

conflit, les aspects économiques étaient donc un facteur secondaire vis-à-vis de la vulnérabilité identitaire pridnestroviennne. Comme l'a affirmé le Dr. Florent Parmentier, « le conflit n'a pas pour origine essentielle des questions d'ordre économique. »¹⁴⁵ Ainsi, dès l'adoption de la législation sur la langue en août 1989, la rive gauche protestera en effet immédiatement. De même, Igor Smirnov déclarait lui-même : « Il ne s'agit pas d'une lutte économique. [...] Ceci est une scission du peuple moldave. »¹⁴⁶ L'économie n'étant pas à l'origine de la guerre, cet élément ne pouvait donc pas être considéré comme la variable explicative de la modification du cours des événements.¹⁴⁷ En réalité, les échanges économiques semblaient être plutôt une obligation pour les deux opposants afin de maintenir la survie de leurs régimes. Celle-ci était en effet une grande source d'inquiétude et de pression. Tiraspol voulait éviter de s'associer davantage à un Etat moldave endetté, ce qui signifiait également une perte de souveraineté pour le nouveau régime. De plus, malgré une interdépendance entre les deux entités, Tiraspol consolidait son pouvoir en cherchant des sources de commerce autres que celles de Chisinau, comme avec l'Union européenne et la Communauté des Etats Indépendants (CEI), en plus de la Russie. Enfin, le manque d'attractivité économique moldave démontre également qu'une pacification du conflit à travers les échanges économiques était inenvisageable. Une intégration économique avec Chisinau aurait eu des répercussions graves et durables sur l'économie pridnestroviennne. Au lieu d'un effet pacificateur anticipé, la dépendance moldave aurait accentué sa position de faiblesse à tout niveau vis-à-vis de la RMP. L'approche économique suggère finalement la présence de deux économies en compétition plus qu'une réelle coopération.

¹⁴⁵ PARMENTIER, Florent, « Construction Etatique et Capitalisme de Contrebande en Transnistrie », *Transnitions*, Vol. XLV, No. 1, mars 2006, p. 142.

¹⁴⁶ « Enmity spawns a new republic », *Sydney Morning Herald*, 16 octobre 1990.

¹⁴⁷ Cela était tout à fait évident dans les entretiens menés. Aucune des personnes interviewées n'a indiqué que les accords économiques étaient à la source de la pacification des relations moldo-pridnestroviennes.

Les difficultés du rapprochement économique

L'évolution du PIB moldave de 1990 à 1996



Source: « Republic of Moldova : Overview of the Current Macroeconomic Situation (at the beginning of 1997) », *Centrul de Investigatii Strategice si Reforme*, mars 1997, p. 7.

Dans la période de l'après-guerre, les économies moldave et pridnestroviennne étaient ruinées, si bien que les deux opposants vont chercher à relancer leurs économies respectives. Par ailleurs, la question économique pour la Moldavie en était une parmi d'autres.¹⁴⁸ Pour la Moldavie, la perte de la rive gauche représentait un obstacle considérable pour un pays et une économie déjà en difficulté suite à la sécession pridnestroviennne, puis à l'effondrement de

l'URSS. Chisinau était fortement dépendante de l'importation d'énergie, de la production industrielle et des ressources premières des marchés que l'URSS.¹⁴⁹ De plus, la RMP représentait un tiers de l'économie moldave agricole et maintenait de forts liens avec les Etats post-soviétiques.¹⁵⁰ La défaite moldave a entraîné des pertes très lourdes au niveau économique et industriel.

Entre 1990¹⁵¹ et 1992, la RMP représentait environ 35% de la production industrielle moldave, 90% de la production de l'électricité et presque 40% du PIB moldave¹⁵² bien qu'elle ne représentait qu'environ 12,4% du territoire et 15,2% de la population.¹⁵³ Même si les deux

¹⁴⁸ Pour plus de détail, voir : Annexe 5 : Les difficultés économiques moldaves dans la période après-guerre., p. 441.

¹⁴⁹ KEUNE, Maarten et ORLOVA, Nina, « The Deepening Social Crisis and Poverty in Moldova : An Analysis of Income, Consumption and Nutrition in the 1990s », *South-East Europe Review for Labour and Social Affairs*, Vol. 2, No. 1, April 1999, p. 119-120.

¹⁵⁰ LYNCH, Dov, *Russian Peacekeeping Strategies in the CIS : The Cases of Moldova, Georgia and Tajikistan*, Royal Institute of International Affairs, 2000, p. 111.

¹⁵¹ BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *South-East Europe Review for Labour and Social Affairs*, No. 4, 2007, p. 46.

¹⁵² CIOBANU, Cslav, *Frozen and Forgotten Conflicts in the Post-Soviet States : Genesis, Political Economy and Prospects for Solutions*, United States Institute of Peace, 2009, p. 94.

¹⁵³ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *Centrul de Investigatii Strategice si Reforme*, 2004, p. 2.

économies se sont développées séparément après l'effondrement de l'URSS,¹⁵⁴ la structure économique se basait sur l'ancien système économique soviétique.¹⁵⁵ A cause de la crise avec la rive gauche et la stagnation de son économie agricole, l'économie moldave avait déjà baissé de 12% au début de l'année 1991.¹⁵⁶ La Moldavie avait donc un très fort intérêt à empêcher la Pridnestrovie de faire sécession. Mais pour les élites russophones de la rive gauche, une réunification avec la Roumanie signifiait certainement la perte de leur statut et de leurs privilèges économiques.

L'une des plus grandes problématiques pour la Moldavie après la sécession pridnestroviennne, était la prise de contrôle des ressources économiques lui étant originellement destinées, et dont les trois-quarts ont été ensuite vendues à la Russie.¹⁵⁷ Hormis sa puissance industrielle, la RMP présentait également d'autres avantages, dont la Moldavie était dépourvue. La rive gauche est située géographiquement sur le bon côté du Dniestr/Nistru. Elle était donc, plus proche des ports comme celui d'Odessa et des régions comme Donetsk en Ukraine avec lesquels la RMP pouvait faire du commerce. Ces régions ukrainiennes fournissaient une production importante en charbon et en métal. Construite en 1984 et dotée de la technologie allemande, l'usine d'acier de la ville pridnestroviennne de Rîbnița était, l'une des plus importantes pour l'URSS.¹⁵⁸ Plus encore, la RMP disposait également de la plus grande centrale électrique de la région.¹⁵⁹ Pourtant la Moldavie possédait elle aussi quelques atouts économiques. Elle a pu bénéficier de plus de 100 millions de dollars d'aide financière par an ; un droit réservé uniquement aux Etats.¹⁶⁰ Comme la Pridnestrovie, elle était aussi un lieu important en matière de transport de biens. Mais la séparation physique était « un obstacle pour le développement économique. »¹⁶¹ La question des

¹⁵⁴ Pour plus de détail, voir : Annexe 6 : Les relations économiques extérieures de la RMP, p. 442.

¹⁵⁵ « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, 2006, p. 10.

¹⁵⁶ « Economic Review : Moldova », *International Monetary Fund*, Washington, D.C., mai 1992, p. 3.

¹⁵⁷ BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *op. cit.*, p. 46.

¹⁵⁸ KING, Charles, *Extreme Politics : Nationalism, Violence, and the End of Eastern Europe*, *op. cit.*, p. 115.

¹⁵⁹ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 2.

¹⁶⁰ O'LOUGHLIN, John, KOLOSSOV, Vladimir et TCHEPALYGA, Andrei, « National Construction, Territorial Separatism, and Post-Soviet Geopolitics in the Transdnister Moldovan Republic », *Post-Soviet Geography and Economics*, Vol. 39, Issue 6, 1998, p. 342.

¹⁶¹ « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 10.

transports est apparue très tôt dans le conflit. En effet, la RMP pouvait contrôler les chemins de fer et les ponts traversant le Dniestr/Nistru. La situation est devenue problématique pour la Moldavie en septembre 1991 lorsque les femmes pridnestroviennes ont décidé de faire la grève et

Une grève des femmes contre le mouvement pan-roumain de Chisinau.



Source : SHURYGIN, Vladislav, NERSESOV, Yuri et TUKMANKOV, Denis, *Война в Приднестровье*, Regum, Moscou, 2006, p 18.

de stopper les transports, ce qui a paralysé la Moldavie¹⁶² après l'arrestation du président Igor Smirnov en août 1991 à Kiev par les autorités moldaves. Tiraspol a ensuite menacé de couper le réseau de transports et les ressources énergétiques vers la Moldavie s'il n'était pas relâché.¹⁶³

La réalité économique pour la Moldavie était donc particulièrement rude puisqu'elle n'était pas en mesure d'assurer son indépendance économique. Cet élément constitue

un aspect important dans l'explication de son incapacité à mettre fin au conflit à travers les échanges, l'interdépendance économique ou la pression économique sur la RMP.

« La République de Moldavie a besoin de la Pridnestrovie pour sa survie autant que l'oxygène, parce que la Pridnestrovie détient un complexe industriel opérationnel et relativement fort. »¹⁶⁴

¹⁶² O'LOUGHLIN, John, KOLOSSOV, Vladimir et TCHEPALYGA, Andrei, « National Construction, Territorial Separatism, and Post-Soviet Geopolitics : The Example of the Transdniester Moldovan Republic, *The University of Colorado*, 1998, p. 14-15.

¹⁶³ DASCALU, Adrian, « Ethnic Russians threaten to blockade breakaway Moldova », *Reuters News*, 6 septembre 1991, « Moldovan-Dnestr disagreement partially resolved », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 5 septembre 1991 et « Railway blockade in Moldavia », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 10 septembre 1991.

¹⁶⁴ Citation tirée de : GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 4.

Même si l'économie moldave est restée relativement dépendante de la RMP, cette première a su parfois renverser les rôles et trouver des leviers non négligeables sur son voisin à travers des secteurs économiques dans lesquels la RMP était dépendante de la Moldavie.¹⁶⁵ A ce titre, le secteur bancaire semblait être l'un des rares exemples dans lequel la Banque Nationale de Moldavie pouvait interdire à ses banques de faire des transactions avec la Banque Nationale de la RMP et d'effectuer des opérations de change étranger.¹⁶⁶ De même, réintégrer un pays très endetté n'a jamais été pertinent pour la RMP. En effet, la Moldavie était responsable du paiement des dettes de gaz de la RMP. Etre rattachée à la Moldavie risquait donc de faire chuter l'économie pridnestroviennne, et d'aggraver la situation des pridnestroviens puisque la RMP se retrouverait avec une dette très importante qu'elle serait tenue de régler.¹⁶⁷ Enfin, l'état de pauvreté de la Moldavie et l'inexistence des réformes économiques ont été autant d'éléments supplémentaires qui ont poussé la RMP à vouloir s'éloigner davantage de la Moldavie.¹⁶⁸

Des divergences économiques

Les questions économiques pour la RMP ne semblent pas être une approche suffisante qui permette de résoudre le conflit. En effet, l'intégration ou l'interdépendance économique accrue ne pouvait pas être une solution satisfaisante à la résolution du conflit. Bien qu'un grand nombre de protocoles signés au sein du processus de paix portait sur les questions économiques, les deux économies étaient à l'évidence en compétition et non en coopération. D'un point de vue idéologique, les différentes approches de l'économie existaient déjà lors de la crise entre les deux rives¹⁶⁹ : la rive droite se penchant vers une économie de libre marché et la rive gauche souhaitant maintenir un modèle soviétique. A cet égard, les accords économiques comme moyen de pacification n'ont pu d'une quelconque manière réduire le niveau de conflictualité entre les opposants. Au contraire, ils ont apporté plus de problématiques que de solutions : « Le choc des

¹⁶⁵ « Role of the Financial Factor in the settlement of the Transnistrian Conflict », *Institul de Politici Publice*, 2001, p. 12.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia, and the Politics of Culture*, op. cit., p. 208.

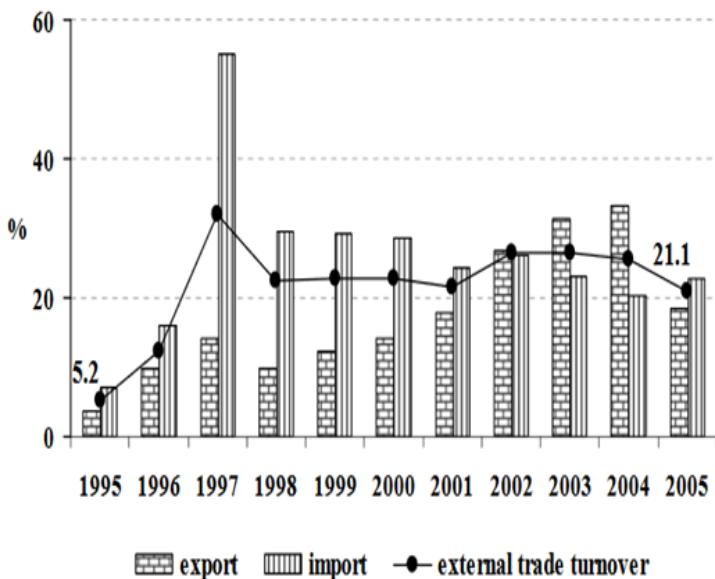
¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ « Moldova : Moving to a Market Economy », *The World Bank*, Washington, D.C., 1994, p. 2.

intérêts économiques dans la région pridnestroviennne [...] rend la résolution du conflit plus compliquée. »¹⁷⁰ En effet, dans les années 1990, « il n’y avait peu de véritable pas vers une coopération économique des deux côtés. Entretemps, les décisions mutuellement bénéfiques auraient pu être trouvées [...] »¹⁷¹ afin de gérer le conflit. Pourtant, la RMP a toujours maintenu que « d’un point de vue économique, il n’y a aucune raison de réunir la RM et la RMP et de la placer sous l’autorité moldave. »¹⁷²

Entre 1993 et 1995, les relations économiques moldo-pridnestroviennes se caractérisaient par une certaine irrégularité, et en particulier une « coopération industrielle interrompue ». ¹⁷³ Plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence de régularité. Premièrement, il s’agissait pour la

L’évolution du commerce extérieur de la RMP vers l’Union européenne



Source : « Moldova’s and Transnistria’s Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », op. cit., p. 8.

RMP de garantir sa survie économique ¹⁷⁴ par la diversification de son portefeuille. Même s’il y avait un certain niveau d’interdépendance économique entre la RMP et la Moldavie, cette première souhaitait accroître son niveau de commerce avec d’autres pays de manière légale et parfois illicite. Son économie a semblé également être relancée par la prédominance de l’entreprise Sheriff, en plus du

¹⁷⁰ GUDIM, Anatol, « Transnistria : Conflicts and Pragmatism of the Economy », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, 2006, p. 6.

¹⁷¹ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », op. cit., p. 10.

¹⁷² *Ibid.*, p. 4.

¹⁷³ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav, MURAVSCHI, Alexandre et SELARI, Galina, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, Chisinau-Tiraspol, November, 1993, p. 4.

¹⁷⁴ *Ibid.* p. 3. Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l’OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Expert américain rattaché de l’Ambassade américaine, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

soutien économique, énergétique et financier de Moscou. Deuxièmement, il est intéressant de voir que Tiraspol avait atteint un niveau important d'autosuffisance économique,¹⁷⁵ notamment à partir de 1996 grâce à plusieurs éléments. En effet, elle s'était dotée d'une production électrique et d'une industrie lourde importante¹⁷⁶ et avait ravivé entre 1993 et 1995 les relations économiques avec les Etats post-soviétiques.¹⁷⁷ Ainsi, la séparation des deux économies, liée à la guerre, combinée à des choix alternatifs n'a fait que renforcer « l'indépendance » pridnestroviennne malgré son statut *de facto*.

Toutefois, l'économie pridnestroviennne n'était pas en soi un *el Dorado*. La RMP, comme la Moldavie souffrait d'une économie très faible depuis la chute de l'URSS. Grâce à sa puissance industrielle,¹⁷⁸ sa survie économique semblait néanmoins garantie. La RMP s'appuyait également sur plusieurs aspects économiques spécifiques relatifs à sa situation de dépendance de l'étranger : le commerce, le marché noir et les subventions russes.¹⁷⁹ En matière de commerce, elle maintenait des relations économiques principalement avec la Russie, la Moldavie, la Biélorussie, et l'Ukraine. Ses relations allaient également plus loin, notamment avec l'Union européenne, les Etats-Unis, l'Afrique et l'Asie.¹⁸⁰ L'économie pridnestroviennne reposait donc fortement sur le commerce extérieur, et se trouvait souvent dans un déséquilibre commercial import-export. Toutefois, cette situation était en partie due à son manque de statut officiel qui ne lui accordait pas les droits économiques reconnus aux Etats *de jure*.¹⁸¹ La non-reconnaissance du statut de la RMP ne faisait donc qu'accentuer les difficultés économiques qui entraînaient une fluctuation du niveau des exportations chaque année.¹⁸² Mais la RMP a tenté de faire face à cette problématique en diversifiant son portefeuille import-export.¹⁸³ Entre 70% et 85% des biens du marché

¹⁷⁵ GUDYM, Anatoly *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 3.

¹⁷⁶ BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *op. cit.*, p. 46.

¹⁷⁷ GUDYM, Anatoly *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 4.

¹⁷⁸ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 5.

¹⁷⁹ BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *op. cit.*, p. 46.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 47.

¹⁸¹ KOROBOV, Vladimir et BYANOV, Georgii, « The 'Renewal' of Transnistria », *Journal of Communist Studies and Transition Politics*, Vol. 22, No. 4, p. 520 et « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 4.

¹⁸² « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 4.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 4.

pridnestrovien provenaient de l'étranger¹⁸⁴ et « le sommet des activités économiques [...] des opérations imports-exports pouvait atteindre 813,3 millions de dollars, soit trois fois plus par habitant qu'en Moldavie. »¹⁸⁵ La RMP a toujours cherché d'autres partenaires commerciaux, si bien que dès 1996 l'économie pridnestroviennne se distinguait encore plus de la Moldavie par une autosuffisance plus développée.¹⁸⁶

La difficulté de tout rapprochement économique moldo-pridnestrovien, s'illustre par le fait que leurs relations commerciales n'ont jamais dépassé plus de 10% à 12% de leurs PIB respectifs.¹⁸⁷ Phénomène d'autant plus fascinant que l'on peut constater qu'elles ont chuté à un niveau cinq fois moins important après 1995,¹⁸⁸ l'année précédant pourtant le « grand accord » économique de 1996. Suite à l'Accord douanier de 1996, nous aurions pu penser que le commerce se serait renforcé entre les deux opposants. A partir de l'année 1996, le commerce avec Chisinau a représenté entre 7% et 18% du commerce total pour Tiraspol.¹⁸⁹ D'autre part, entre 1993 et 1995, les deux entités se sont appuyées sur leurs liens économiques, mais uniquement dans le but d'assurer leur survie économique.¹⁹⁰ Entre 1997 et 2003, les exportations pridnestroviennes vers

¹⁸⁴ « Role of the Financial Factor in the settlement of the Transnistrian Conflict », *op. cit.*, p. 5, « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, 2006, p. 6.

Aujourd'hui, il est estimé que la RMP maintient actuellement les liens économiques avec environ soixante à soixante-dix pays. PARMENTIER, Florent, « Construction Etatique et Capitalisme de Contrebande en Transnistrie », *op. cit.*, p. 143.

¹⁸⁵ GUDYM, Anatoly *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 3.

¹⁸⁶ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *Centrul de Investigatii Strategice și Reforme*, June 2003, p. 1. La Communauté des Etats indépendants (CIE) était responsable pour 46,7% de ses exportations et 61,3% de ses importations en 2001.

¹⁸⁷ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 10 et « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 9.

¹⁸⁸ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 10.

¹⁸⁹ « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 8.

¹⁹⁰ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 1.

la Moldavie ont été plus importantes que les importations en provenance de Chisinau,¹⁹¹ illustrant l'atout pridnestrovien dans le domaine économique.

Une « autosuffisance » économique pridnestroviennne

Il est vrai que les deux entités étaient interconnectées au niveau économique et ce, de façon historique. Même les difficultés économiques apparues après la guerre n'ont pas remis en question ce lien. En effet, leurs survies économiques étaient en partie dépendantes l'une de l'autre.¹⁹² La question de l'interdépendance se posait beaucoup plus vivement pour la Moldavie que pour la RMP dont la position économique était plus favorable. Pendant que Chisinau recevait les emprunts du FMI,¹⁹³ Tiraspol détenait des moyens économiques incontournables lui permettant de maintenir une « autosuffisance » économique relative par rapport à Chisinau. La forte dépendance économique pridnestroviennne de la Russie a solidifié son indépendance et a confirmé son choix de ne pas être dans l'obligation d'intégrer son économie à celle de la Moldavie pour survivre. De plus, au fil des années, la RMP a pu se doter « d'une gamme complète des structures parallèles et une base législative pour son propre secteur bancaire, monnaie, régime fiscal, régime commercial et un système de droits de propriété. »¹⁹⁴ Le principal problème persistant pour la RMP se situait au niveau international, n'étant pas perçue comme un Etat indépendant.¹⁹⁵ En effet, il était clair que bien que l'économie pridnestroviennne ne soit pas autosuffisante, elle était néanmoins viable dans le sens où elle pouvait survivre.¹⁹⁶ Cette survie économique de la RMP dépendait largement

¹⁹¹ « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 9.

¹⁹² GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 5.

¹⁹³ En 1993, la Moldavie a reçu 19 millions dollars et ensuite 32 millions de dollars du FMI. ROPER, Steven D., « The Economy », p. 271, dans : *Eastern Europe, Russia and Central Asia 2003*, Routledge, 3^e édition, p. 270-288.

¹⁹⁴ HENSEL, Stuart et GUDÎM, Anatol, « Moldova's Economic Transition : Slow and Contradictory », p. 99, dans : LEWIS, Ann (éd.), *The EU & Moldova : On a Fault-line of Europe*, The Federal Trust for Education and Research, 2004.

¹⁹⁵ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 4. Expert américain rattaché de l'Ambassade américaine, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 10.

de la Russie¹⁹⁷ qui lui fournissait de l'énergie, des investissements, des biens de consommation et une assistance économique.¹⁹⁸ La Russie injectait également, depuis la création de la RMP, de très larges sommes d'argent directement dans l'économie et dans l'administration, somme estimée à 27 millions de dollars par an. La Russie fournissait davantage de soutien financier aux entreprises de la RMP et une forte assistance économique pour la stabilisation de la monnaie, pour le militaire et le KGB.¹⁹⁹ Sans l'assistance russe, l'effondrement de l'économie de la RMP serait intervenu assurément en l'espace de deux à six mois.²⁰⁰ En effet, la RMP présentait depuis le début de sa création une balance commerciale négative (import-export), preuve que c'était grâce à une forte assistance russe qu'elle a pu assurer le maintien de son existence économique.²⁰¹ Pour Tiraspol, maintenir une économie « autonome » était un élément très important, soutenant son droit à être reconnu comme un Etat *de jure*.

Le rôle de l'entreprise Sheriff au niveau domestique

Après les années de statut *de facto* pour la RMP, la situation économique pour les élites pouvait quasiment être qualifiée de « parfaite » grâce au pouvoir et à la place de l'Etat pridnestrovien au sein de son économie. Comme l'a fait remarquer le Dr. Florent Parmentier, dans ce cas, la question économique était celle des bénéfices tirés d'une situation sans transparence au niveau régional et international qui n'a pas inspiré une résolution²⁰² rapide du conflit.²⁰³ L'une des

¹⁹⁷ Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Expert américain rattaché de l'Ambassade américaine, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁹⁸ « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 7.

¹⁹⁹ CALUS, Kamil, « An aided economy : The characteristics of the Transnistrian economic model », *Centre for Eastern Studies*, No. 108, 2013, p. 5.

²⁰⁰ Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 Expert américain rattaché de l'Ambassade américaine, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 7.

²⁰¹ CALUS, Kamil, « An aided economy : The characteristics of the Transnistrian economic model », *op. cit.*, p. 6.

²⁰² Voir : PARMENTIER, Florent, « Construction Etatique et Capitalisme de Contrebande en Transnistrie », *op. cit.*, p. 142-147.

²⁰³ Un autre domaine dans lequel la RMP en tire des bénéfices économiques est celui de l'économie parallèle. Cela consiste en un commerce basé principalement sur les imports-exports de biens en tout genre. Le revenu généré est

entreprises pridnestroviennes reconnues pour sa main mise économique était celle de l'entreprise Sheriff. Créée dans les années 1990, elle a permis au régime de mettre en place des politiques économiques relativement isolationnistes et de « forger un monopole incontesté sur l'économie de la région. »²⁰⁴ Son arrivée rapide s'est expliquée avant tout par ses liens proches avec les politiciens, les militaires, la police, les anciens membres du KGB russe et sa capacité à fournir du travail au peuple pridnestrovien dans la période immédiate de post-guerre.²⁰⁵ Les relations familiales de Sheriff lui donnaient l'apparence d'une structure économique dominée par une famille puisque « la famille Smirnov [était] propriétaire de la majorité des institutions et des infrastructures, de commerce et de communications en Pridnestrovie. »²⁰⁶ En effet, la famille Smirnov était longtemps la plus dominante du pays : le père Igor Smirnov à l'exécutif du pays, son fils Vladimir Smirnov était directeur des douanes et son dernier fils dirigeait l'entreprise de Sheriff.²⁰⁷ En 1996, Sheriff a solidifié officiellement son pouvoir *via* un accord de coopération mutuelle avec l'Etat pridnestrovien, marquant le début de la création de son monopole du commerce dans la région pour un montant d'environ 500 000 dollars.²⁰⁸ Sheriff a ensuite accru sa

estimé à environ 600 millions de dollars en 2002. En revanche, cela permet à la RMP d'importer des biens à perte par rapport à ses exports, avec une valeur de 82,4% du PIB de la RMP soit 58,2% de plus que la Moldavie. GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav, MURAVSCHI, Alexandre et SELARI, Galina, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, Chisinau-Tiraspol, November, 1993, p. 12.

Une frontière ouverte et commune avec l'Ukraine ainsi que la proximité de la ville portuaire d'Odessa exacerbent le trafic en tout genre. Ce commerce illégal touche tous les domaines. Du trafic de cigarettes, d'alcool et de gasoil au trafic de drogues, d'armes et même d'êtres humains. L'implication de la famille Smirnov dans ce trafic montre le fait que la corruption et le crime organisé touchent tous les aspects de la société en Transnistrie. Le revenu généré du marché noir est estimé à environ 2 milliards de dollars par an et représente au moins 50% du PIB officiel de la RMP. BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *op. cit.*, p. 47 et GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 9.

²⁰⁴ BOBICK, Michael, « Profits of disorder : images of the Transnistrian Moldovan Republic », *Global Crime*, No. 12, Vol. 4, 2011, p. 257.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ KLIMENT, Alex, « The Transnistrian Dilemma », *SAIS Review of International Affairs*, Vol. 25, No. 1, Winter-Spring, 2005, John Hopkins University Press, Washington D.C., p. 72.

L'entreprise Sheriff joue également un rôle fondamental dans la stabilité économique du pays. Son chiffre d'affaires annuel est estimé à environ 2 milliards de dollars, ce qui représente 25 fois plus que le budget pridnestrovie et cinq fois plus que le budget de la Moldavie MUNTEANU, Igor et MUNTEANU, Angela, « Transnistria : a paradise for vested interests », *South-East Europe Review for Labour and Social Affairs*, No. 4, 2007, p. 53.

²⁰⁷ PARMENTIER, Florent, « Construction Etatique et Capitalisme de Contrebande en Transnsitrie », *op. cit.*, p. 143.

²⁰⁸ BOBICK, Michael, « Profits of disorder : images of the Transnistrian Moldovan Republic », *op. cit.*, p. 258.

part du marché pridnestrovien. Il tenait ainsi le monopole sur les supermarchés, les cigarettes, les stations d'essence, les casinos et le seul opérateur de télécommunication. De même, Sheriff détenait également une forte place dans le marché du textile, de la télévision, de la production de viande, de lait, de cognac et dans la production industrielle légère. Les prix bas des produits importés par Sheriff et vendus dans les supermarchés de Sheriff, en plus d'un taux d'imposition sur les importations moldaves à 100% assuraient ainsi un marché sans compétitivité.²⁰⁹ Enfin, cette entreprise disposait également d'un fort groupe d'influence au sein du parlement de la RMP.²¹⁰

La privatisation des biens publics

Une autre source importante de revenu pour le régime pridnestrovien était celle de la privatisation des biens publics de l'Etat dans les domaines des services, de la construction, du logement et de la propriété de l'Etat²¹¹ dont les bénéfices étaient réservés aux oligarques russes et à l'entourage de l'ancien président Igor Smirnov.²¹² La privatisation, tout comme le commerce légal et illégal, assurait l'indépendance du régime et la « sauvegarde » de ses droits de propriété.²¹³ La privatisation des biens était l'une des sources les plus importantes de revenus et garantissait ainsi une stabilité économique.²¹⁴ La RMP a cherché à obtenir des investissements en provenance de la Russie qui ont été ensuite utilisés pour payer le déficit public. Les entreprises russes sont devenues alors des actionnaires majoritaires des grandes industries pridnestroviennes.²¹⁵

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 259.

²¹⁰ KLIMENT, Alex, « The Transnistrian Dilemma », *op. cit.*, p. 72.

²¹¹ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 6.

²¹² MUNTEANU, Igor et MUNTEANU, Angela, « Transnistria : a paradise for vested interests », *op. cit.*, p. 52.

²¹³ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 6.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ ITERA, par exemple détient deux-tiers de l'entreprise « Rîbnița Metal Works ». GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 7.

L'inattractivité économique et énergétique de la Moldavie

En effet, la RMP était plus attractive au niveau économique pour les citoyens et les dirigeants moldaves et pridnestroviens. Le manque de véritables tentatives pridnestroviennes de « réunir » son marché avec celui de la Moldavie se justifiait par le fait que vers la fin des années 1990, l'économie moldave était 40% moins importante qu'à l'époque soviétique lorsqu'elle s'est vu couper de certains marchés russes en raison de son indépendance.²¹⁶ Le PIB moldave a diminué de 10% chaque année à partir de 1990 et a chuté de plus de 30% en 1994.²¹⁷ Ce phénomène s'expliquait également par les prix très bas des biens que l'on pouvait trouver sur la rive gauche et à l'inverse des charges fiscales plus importantes qui couraient en Moldavie.²¹⁸ « [...] D'un point de vue économique, il n'est pas nécessaire d'unir la RMP et la RM, et en outre de placer [l'économie] sous l'autorité moldave. Si nous le faisons, la RMP vivra une situation bien pire que celle qu'elle vit actuellement. »²¹⁹

« Les magasins sont remplis avec les denrées alimentaires, comme elles sont moins chères. Les produits de qualité expédiés des pays étrangers lointains [et même limitrophes], légalement importés, passant par le dédouanement, ne peuvent pas être moins chers que ceux à l'intérieur dont le transport ou les droits de douane ne sont pas inclus. »²²⁰

Cependant, les difficultés économiques que la RMP rencontrait n'ont fait que renforcer sa perception d'indépendance. En effet, ce sont les années difficiles auxquelles elle a dû faire face qui l'ont poussé à développer son propre système économique sur « une base légale qui inclut un corps de normes légales pour l'économie, les banques, la circulation de la monnaie, les impôts, le

²¹⁶ HENSEL, Stuart et GUDÎM, Anatol, « Moldova's Economic Transition : Slow and Contradictory », *op. cit.*, p. 89.

²¹⁷ CROWTHER, William, « Moldova's Post-Communist Transition : Ambiguous Democracy, Reluctant Reform », p. 37, dans : LEWIS, Ann (éd.), *The EU & Moldova : On a Fault-line of Europe*, *op. cit.*

²¹⁸ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 5.

²¹⁹ Citation tirée de : GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 4.

²²⁰ Citation tirée de : *Ibid.*, p. 5-6.

système régional de production et l'infrastructure sociale, les relations étrangères économiques. »²²¹

« En adhérant aux principes d'une économie régulée et son orientation sociale, la RMP choisit un moyen de développement non libéral. Il est spécifié que comme l'économie s'améliore, il sera assuré que la république développe sur la base d'un marché d'économie orienté socialement avec le renforcement d'un processus économique relatif aux indicateurs macroéconomiques majeurs. »²²²

Le domaine des ressources naturelles était également un autre grand avantage pour la RMP – qui l'a placée dans une position de force vis-à-vis de la Moldavie. Cet atout solidifiait sa position énergétique et économique qui lui permettait de s'opposer à toute volonté de rapprochement économique comme facteur pacificateur avec la Moldavie. Cet exemple, pris parmi d'autres, illustre que la Moldavie n'aurait jamais pu devenir un pays attractif au niveau économique pour la RMP. Cette dernière a pu bénéficier des taux exceptionnellement bas en gaz naturel de la Russie, estimés à 60 dollars par milliers de mètres cube, soit trois fois moins cher que le prix du gaz pour la Moldavie.²²³ Au fil des années, les prix²²⁴ de vente à la RMP, établis par Gazprom ont été nettement inférieurs²²⁵ des prix d'achat par Gazprom à l'origine.²²⁶ La dette pridnestroviennne à Gazprom est également un autre exemple montrant comment la RMP était capable de retourner la situation contre la Moldavie à tout moment. La RMP disposait d'une dette importante en matière de gaz fourni par Gazprom. L'accumulation de cette dette depuis 1993 a été estimée à environ 1,3 milliards de dollars. Elle était qualifiée toutefois de dette « gelée »²²⁷ à cause de l'incapacité

²²¹ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *op. cit.*, p. 4.

²²² Citation tirée de : *Ibid.*, p. 6.

²²³ MUNTEANU, Igor et MUNTEANU, Angela, « Transnistria : a paradise for vested interests », *op. cit.*, p. 53.

²²⁴ « Proposal for a Council Decision Providing Community macro-financial assistance to Moldova », *The Commission of the European Communities*, {SEC(2006) 1258}/*COM/2006/0579 final – CNS 2006/0184*/, Bruxelles, 9 octobre 2006, p. 3

²²⁵ CALUS, Kamil, « Moldova & Gazprom : Not Yet Ready to Say Goodbye », *Eastbook.eu*, 6 septembre 2013.

²²⁶ GUDYM, Anatoly, *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 8.

²²⁷ « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, 2006, p. 12.

pridnestroviennne à trouver les moyens financiers pour s'en acquitter et aussi en raison de l'absence de pression russe sur cette dernière. Cette dette a constitué un grand point de pression que la Russie et la RMP ont pu exercer sur la Moldavie. Le gaz importé par la Moldavie était livré d'abord à la RMP par gazoduc. L'entreprise pridnestroviennne, Tiraspoltransgaz était ensuite responsable de la distribution du gaz sur la rive droite, bien que Moldova-Gaz soit l'entreprise officielle de l'Etat moldo-pridnestroviennne.²²⁸ En retour, Moldova-Gaz s'est vu imposer de payer la totalité des dettes. Dans la mesure où la RMP ne pouvait pas repayer ses dettes, Gazprom a menacé de couper les vivres,²²⁹ ce qui aurait eu un impact négatif direct sur la Moldavie, en l'absence de toute autre ressource alternative en fournisseurs de gaz.²³⁰

Plus encore, lorsque les dettes en matière de gaz naturel n'étaient pas payées dans leur totalité, c'est la Moldavie qui devait payer le gaz pridnestroviennne. En 1993, une crise énergétique en Moldavie l'a obligée à emprunter 90 millions de roubles à la Russie afin de repayer ses dettes envers le pays.²³¹ En 1995, ses dettes avaient déjà atteints 378 millions de dollars.²³² Selon certains acteurs, la réalité était que la RMP n'avait jamais souhaité voir une réunification économique ou énergétique avec la Moldavie.²³³

Si les intérêts économiques étaient bien présents pour les deux parties au conflit, ils ne constituaient en revanche ni une solution, ni un moyen d'améliorer les relations entre les deux parties au conflit. En réalité, le marché noir n'incitait pas le gouvernement pridnestroviennne à rejoindre la table des négociations car il était une source de stabilité. Ses dirigeants tiraient des bénéfices économiques importants de ce marché parallèle, ce qui ne faisait que renforcer leur pouvoir au sein du régime. A l'inverse, pour la Moldavie, le marché noir représentait une perte considérable de revenus pour l'Etat. Cependant, la RMP n'était pas seule dans cette entreprise

²²⁸ Plus encore, la Moldavie n'est plus actionnaire majoritaire dans sa propre entreprise qui voit la Russie à 50% et Tiraspoltransgaz à 14%. CALUS, Kamil, « The Iasi-Ungheni pipeline : a means of achieving energy independence from Russia ? Moldova's attempts at gas supply diversification », *Centre for Eastern Studies*, No. 118, 2013, p. 2.

²²⁹ MUNTEANU, Igor et MUNTEANU, Angela, « Transnistria : a paradise for vested interests », *op. cit.*, p. 54.

²³⁰ BACLAJANSCHI, Iaroslav, BOUTON, Lawrence, MORI, Hideki, OSTOJIC, Dejan et PUSHAK, Taras, « The Impact of Energy Price Changes in Moldova », *Policy Research Working Papers*, No. 7, 2006, p. 1-2 et « Proposal for a Council Decision Providing Community macro-financial assistance to Moldova », *op. cit.*, p. 3.

²³¹ « Russia sets loans to ease Moldova energy crisis », *Reuters News*, 27 mai 1993.

²³² « Moldova energy debt hits 1.7bn Lei », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 21 juillet 1995.

²³³ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

illicite. Si une coopération économique existait, c'était bel et bien dans ce domaine précis du commerce illégal.

Les tentatives de rapprochement par l'économie

L'interdépendance économique historique n'a pas empêché le déclenchement d'une crise et d'une guerre. En effet, toute action de rapprochement *via* la variable économique avec Chisinau était perçue comme un moyen de pression et donc une tentative d'empiéter sur la souveraineté pridnestroviennne.²³⁴ Toutefois, il y a eu plusieurs tentatives pour apaiser le conflit *via* la création d'une zone de libre-échange. Ayant compris à quel point l'économie jouait un rôle central pour les deux rives, cette proposition semblait à l'origine être la façon la plus favorable pour mettre fin à une crise qui prenait de l'ampleur. C'est la RMP qui a soutenu une telle initiative de rapprochement économique entre 1990 et 1991. Cette stratégie était intéressante pour elle car lors de la crise, les grèves généralisées sur la rive gauche n'avaient pas eu l'impact souhaité – en particulier mettre fin au mouvement de réunification avec la Roumanie par le Front Populaire moldave (FPM). Enfin, cela était également l'opportunité d'y greffer des conditions supplémentaires n'étant pas de nature économique. En mars 1990, la Pridnestrovie avait rejeté le déploiement officiel de l'alphabet latin et le drapeau tricolore de la Moldavie. En juin 1990, Tiraspol a alors proposé la création d'une zone de libre-échange avec la Moldavie dans laquelle la langue russe serait reconnue comme la langue officielle de cette zone. Mais cette proposition économique – considérée comme une grande priorité pour les deux entités – n'a finalement pas vu le jour. De toute évidence, il n'était pas souhaitable pour la Moldavie de l'accepter car cela aurait inévitablement signifié une reconnaissance de fait de la séparation avec la RMP.

Le 19 mars 1992, la question de la mise en place d'une zone de libre-échange est revenue à l'ordre du jour pour la Moldavie afin d'apaiser la situation. Cette initiative est arrivée pourtant trop tardivement dans le conflit.²³⁵ Vu son inefficacité, Chisinau a alors imposé un ultimatum à la RMP dix jours plus tard. Bien que la 14^e armée russe ne soit pas encore entrée directement dans le

²³⁴ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

²³⁵ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *Europe-Asia Studies*, Vol. 45, No. 6, 1993, p. 987.

conflit, la Déclaration de l'indépendance moldave le 23 août 1991 marquera la fin de toute possibilité de pacification politique.²³⁶ Il était aussi tout à fait possible que la Moldavie ait pressenti l'arrivée probable de l'éclatement d'une guerre. Dans ce contexte, cette proposition n'était donc qu'un dernier effort qui ne pouvait aboutir aux résultats escomptés. En effet, la période était déjà particulièrement tendue. En novembre 1991 des affrontements armés légers ont eu lieu dans la ville de Dubossary sur la rive gauche.²³⁷ La situation s'est profondément dégradée à cause de l'ultimatum imposé par le président moldave Mircea Snegur aux autorités pridnestroviennes.²³⁸ Même dans le cadre du cessez-le-feu déclaré par Snegur le 16 mars 1992, les efforts moldaves visant à apaiser une situation conflictuelle par le rapprochement économique étaient insuffisants. La pacification politique avait échoué à ce stade.²³⁹

Dans la période d'après-guerre, un faible nombre de protocoles économiques ont été signés entre les deux opposants. Entre la fin de la guerre en juillet 1992 et jusqu'au 28 avril 1994 – après le déclenchement du processus de négociation, – aucun accord économique n'a été signé.²⁴⁰ Toutefois, après l'année 1994, un nombre d'accords tout à fait minime a été passé au niveau économique. Ces conventions avaient alors pour seul objectif de préserver des économies en difficulté et non d'être un moyen de rapprochement. En 1996, les deux entités ont signé l'Accord douanier,²⁴¹ premier des trois « grands accords » reconnus. Celui-ci a été considéré comme l'accord le plus important depuis le cessez-le-feu. L'espoir moldave était alors de pacifier ses relations avec la RMP *via* l'économie.

L'accord prévoyait que Chisinau fournisse à Tiraspol des scellements douaniers « internationalement reconnus » pour que ce dernier puisse exporter ses biens sous le label de la

²³⁶ COOK, Justin D., « Causal Mechanisms and Regional Interests in the Moldovan-Transdnestrian Conflict », *Dynamiques Internationales*, Issue 10, septembre 2015, p. 4.

²³⁷ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

²³⁸ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 987.

²³⁹ COOK, Justin D., « La pacification politique symbolique, un préalable nécessaire au retour des négociations entre la Moldavie et la Transnistrie », *Congrès AFSP*, Strasbourg, 2011, p. 7-8.

²⁴⁰ Voir : SHTANSKI, Nina Viktorovna (éd.), *Negotiation Process between The Pridnestrovian Moldavian Republic and The Republic of Moldova in Documents*, *op. cit.*, p. 264-270.

²⁴¹ *Décision du protocole sur la résolution des problèmes apparus dans le domaine du fonctionnement des services des douanes de la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Tiraspol, Pridnestrovie, 7 février 1996.

République de Moldavie.²⁴² Par ailleurs, il était convenu que la RMP retire ses postes douaniers à la frontière moldo-pridnestroviennne afin de permettre une circulation efficace des personnes et des biens. Les aspirations moldaves de rapprochement reposaient sur cette initiative « [...] que la promesse de la prospérité en Bessarabie puisse éventuellement attirer les Pridnestroviens. »²⁴³ Toutefois, Chisinau espérait également trouver un moyen de faire pression sur la RMP puisqu'elle pouvait menacer de retirer ses ententes douanières à tout moment et bloquer ainsi les exportations pridnestroviennes. La RMP n'était donc pas à la recherche d'un réel accord économique avec la Moldavie. A juste titre, les aspects économiques de l'accord n'ont jamais pu être appliqués entièrement. Tiraspol n'a fait que mettre en œuvre la moitié de l'accord²⁴⁴ et les postes douaniers sont toujours restés en place au niveau des frontières.²⁴⁵

« La raison était simple : la Pridnestrovie n'était pas un cas de conflit enlisé, mais un exemple d'une victoire militaire directe. Il y avait donc peu d'intérêt pour les vainqueurs de négocier avec les perdants, même si leur nouvel Etat ne détenait pas un siège au sein des Nations Unies et la reconnaissance internationale ». ²⁴⁶

L'accord a été efficace dans le rapprochement des relations moldo-pridnestroviennes puisqu'il a été considéré comme une forme de reconnaissance du régime et de son exécutif Igor Smirnov.²⁴⁷ L'échec de la tentative de rapprochement par l'économie a souligné la réalité de deux économies en compétition dont les relations ont été souvent caractérisées par des tentatives de recours à la pression économique afin de se placer dans une position de force pour entraver la libre

²⁴² IGNATIEV, Vitaliy, « Addressing the costs of the conflict through the creation of a 'Socio-Humanitarian « 5+2 » format' », p. 148, dans: MATVEEV, Denis, *et al.*, *Moldova-Transdnistria: Working Together for a Prosperous Future. Negotiation Process, Economic Aspects and Social Aspects*, *op. cit.*

²⁴³ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 207.

²⁴⁴ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

²⁴⁵ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

²⁴⁶ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 207-208.

²⁴⁷ Sur le rôle de la reconnaissance de l'Accord douanier de 1996, voir : Partie III, Chaire 2, Section 1. La reconnaissance inclusive de la souveraineté économique de la RMP, p. 297.

circulation. »²⁴⁸ Cela explique aussi pour quelles raisons il n'y a eu « aucune action en vue de la restauration de l'espace économique commun du pays [entre la Moldavie et la Pridnestrovie]. »²⁴⁹

Ainsi, l'approche libérale se heurte au fait que la RMP était déjà dans une position de force sur le plan économique et militaire. La Moldavie n'avait quant à elle que relativement peu à offrir à la RMP. Dès lors, le rôle des échanges économiques ou de l'interdépendance ne pouvait pas participer à l'amélioration durable des relations. Cette variable n'a donc pas pu intervenir à temps pour déclencher le processus de négociation. Bien que les questions économiques présentaient des intérêts pertinents, elles n'ont pas été la cause de la crise ou de la guerre. En effet, c'est uniquement lorsque la Moldavie a porté son attention aux vraies causes du conflit qu'elle a su faire progresser ses relations avec son voisin.

Les hypothèses alternatives possibles sur l'étude de l'explication de la pacification des relations moldo-pridnestroviennes ont leurs mérites mais sont insuffisantes pour plusieurs raisons. Elles ne s'inscrivent pas au niveau méthodologique dans le processus d'après-guerre. Elles n'ont jamais pu jouer un rôle déterminant au regard des variables explicatives (indépendantes) ou des « événements clés ». En restant fidèles à notre méthodologie de *process tracing*, les hypothèses réalistes ou libérales ne se sont pas intervenues « au bon moment » pour être considérées comme « les facteurs déclenchant un nouveau contexte ou un processus » ou bien « les événements créant un élan au sein du processus de négociation ».

²⁴⁸ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 4-5.

²⁴⁹ « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *op. cit.*, p. 10.

La méthodologie de la thèse

A notre connaissance, il n'existe à ce jour aucune approche théorique de la pacification du conflit entre la Moldavie et la Pridnestrovie entre 1994 et 1998. Il existe pourtant un nombre de travaux descriptifs relatifs au processus de négociation, dont certains fournissent des explications partielles. Les informations sur le déclenchement du processus de négociation et son déroulement sont malheureusement pauvres, à l'exception de celles d'Igor Boțan qui nous offre deux uniques travaux sur son déroulement en le découpant en séquences.²⁵⁰ A ce propos, une analyse purement théorique du processus de paix n'est pas complète sans l'application de la méthode de *process tracing* afin de comprendre l'impact des événements individuels au niveau de la pacification des relations moldo-pridnestroviennes. Une grande partie de la littérature qui existe sur le conflit gelé se fonde sur le maintien du *statu quo*, les causes du conflit ou sur sa résolution spéculative. Dans notre étude, nous souhaitons avant tout comprendre le rôle des mécanismes et les intérêts relatifs à la pacification, plutôt que de les hiérarchiser, afin de fournir une explication de ce qui a fonctionné pour pacifier le conflit entre les années 1994 et 1998. Ce travail n'est donc pas un débat théorique autour des intérêts des Etats ou des individus ou des mécanismes qui sont plus propices à encourager les entités à coopérer.²⁵¹

Le cadre méthodologique de notre enquête repose sur trois démarches empiriques – le *process tracing*, l'analyse du contenu qualitatif et les entretiens – qui sont toutes compatibles avec l'objectif de démontrer une relation causale entre la reconnaissance et la pacification du conflit entre Chisinau et Tiraspol. En premier lieu, nous avons établi des périodes d'études durant lesquelles les relations moldo-pridnestroviennes ont procédé à des changements. La période d'étude globale établie met ainsi en évidence ces changements relationnels vers plus ou moins de conflictualité des deux entités en question. Les résultats tirés de ce travail empirique sont issus des événements clés et identifiables au sein du processus transformatif entre la Moldavie et la Pridnestrovie. Nous conduirons une réflexion sur le rôle de la reconnaissance comme outil de

²⁵⁰ BOȚAN, Igor, « Reglementarea transnistreană: o soluție europeană », *op. cit.*, p. 88 et BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 116-134.

²⁵¹ En effet, il ne s'agit pas ici de déclarer que les autres perspectives en relations internationales aient tort sur la façon dont les conflits peuvent être transformés puisqu'elles offrent également des approches intéressantes, notamment à l'égard des intérêts des Etats et des mécanismes économiques ou sécuritaires.

pacification entre les acteurs en relations internationales. Notre travail a donc vocation à approfondir, à son échelle, la réflexion sur la résolution des conflits et fournir des réponses théoriques à cet égard.

Afin d'exposer les rouages de notre démonstration, nous aborderons en premier lieu la méthodologie *via* le processus causal de l'hypothèse sur le rôle de la reconnaissance dans la pacification du conflit. Dans l'objectif de soutenir celle-ci, nous aborderons le choix des événements clés ayant eu lieu lors de la période de post-guerre de 1992 à 1998 (les variables explicatives) à travers la méthode de *process tracing*. Nous proposons également une explication quant au choix des événements clés (les variables explicatives). Il semble donc logique de procéder de cette manière puisque l'étude de cas est organisée de manière chronologique, ce qui nous a permis d'établir et de clarifier pourquoi et comment certaines périodes sont beaucoup plus propices à la conflictualité (1989 au début de 1994) ou à la pacification (1994 à 1998). De plus, la méthodologie s'appuie sur l'analyse du contenu qualificatif et les entretiens, qui nous ont permis de vérifier le processus causal – les variables explicatives et expliquées (cause et effet).²⁵²

Ainsi, l'étude est organisée en trois parties. La première partie pose les bases de notre approche théorique de la (non) reconnaissance afin de pouvoir comprendre le rôle crucial que la (non) reconnaissance joue comme cause de guerre et de paix. Ensuite, afin de pouvoir cibler les causes de la transformation, il apparaît essentiel d'étudier dans la deuxième partie les causes de la crise et de la guerre moldo-pridnestroviennne (de 1989 à 1992) pour appréhender les véritables sources de tensions. Néanmoins, la période de post-guerre a soulevé de nouveaux enjeux propres à celle-ci, ce qui a souligné l'importance du rôle du *process tracing*. Nous proposons ainsi dans la troisième partie, de détailler l'analyse du processus transformatif entre 1994 et 1998 et émettons l'hypothèse selon laquelle la politique de reconnaissance moldave a été le facteur responsable de la pacification du conflit.

²⁵² L'exemple de l'étude constructiviste sur les causes de la guerre d'Irak en 2003 (ou sur la pacification des relations américano-libyennes) est un très bon cas de figure. Dans son étude, Thomas Lindemann a réalisé une démonstration méthodologique visant à éclaircir notre compréhension des causes de ce conflit. En effet, l'appui sur le *process tracing* nous montre le chemin depuis le déclenchement de la crise en 2001 marquant le début de l'augmentation des tensions importantes dans les relations américano-irakiennes. Grâce au *process tracing*, nous pouvons donc cibler le moment à partir duquel l'Irak est devenue une priorité nationale américaine et ce qui a déclenché la guerre en mars 2003 et non pas en 2001 ou en 2005. L'entrée en jeu du nouveau contexte de la guerre contre le terrorisme, dont Saddam Hussein a fait partie, a été essentielle dans le déroulement du processus diplomatique qui a mené vers la guerre. A ce titre, voir : LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*

La formulation des variables explicatives de la reconnaissance

La démonstration empirique s'appuie sur deux variables – explicatives (indépendantes), et expliquées (dépendantes) – pour illustrer l'impact et les conséquences de l'emploi de la reconnaissance entre 1994 et 1998. Nous préférons distinguer les variables explicatives et indépendantes, des variables expliquées et dépendantes. Le choix est important pour notre travail puisque comme l'a montré l'histoire du conflit moldo-pridnestrovien, rien n'est strictement « indépendant » dans le temps. Le processus de conflit – la crise, la guerre, la gestion et la résolution – a impliqué un très grand nombre d'événements, d'acteurs (la Moldavie, l'OSCE, la Russie, la RMP et l'Ukraine), ainsi que la mise en place de nouveaux contextes. Le conflit comme processus a suivi un chemin spécifique, déterminé par l'intervention de la question de la reconnaissance à des étapes clés. Par conséquent, nous emploierons uniquement deux types de variables. Afin de conduire une étude causale, il faut chercher à établir un processus chronologique dans lequel nous pouvons identifier des événements clés ayant pesé plus sur le processus de conflit ou sa pacification que d'autres – au niveau des actions prises et ses conséquences. Il semble donc important d'aborder le conflit de cette manière pour pouvoir fournir des explications relatives à la pacification.

Ainsi, nous exposerons les variables explicatives et expliquées au sein des différentes étapes de la période de l'après-guerre, de 1994 à 1998, sans fournir d'explications sur les raisons et la façon dont le conflit gelé a été pacifié. Nous tenons également à préciser que les variables explicatives en matière de reconnaissance ne sont pas l'équivalent des accords évoqués ci-dessous. Certes, la politique de reconnaissance moldave a été exprimée – pour la plupart du temps – à travers des accords écrits. Mais les documents écrits ne sont pas une forme en soi de reconnaissance moldave envers la RMP.

Ainsi, comme notre point de départ de la thèse est celui de l'énigme du phénomène de la pacification, nous posons les variables sur la relation de causalité entre les explicatives soit X, suivi par les variables expliquées soit Y ou expliquées indirectes soit Z.

Étape 1 – La reconnaissance au niveau du stade de la gestion du conflit (1994-1996) :

Ici, nous mettons en avant nos variables de la reconnaissance moldave au regard de la pacification du conflit lors du stade de la gestion du conflit.

→ En avril 1994, la reconnaissance moldave des torts commis lors du conflit à travers la Déclaration mutuelle d'avril 1994 et la promesse de déterminer un statut pour la RMP (variable explicative soit X) étaient, officiellement, à l'origine du déclenchement du processus de négociation (variable expliquée soit Y).

→ En août 1994, la reconnaissance de l'identité et du statut par la RM s'est manifestée en dehors du processus de négociation. La reconnaissance des droits linguistiques et culturels des minorités et un statut d'autonomie pour la RMP ont été accordés au sein de la nouvelle Constitution moldave (variable explicative soit X). Par conséquent, les négociations, qui ont débouché sur une impasse ont été reprises avec la RMP (variable expliquée soit Y). De manière graduelle, la combinaison de ces deux événements – la reconnaissance dans la Déclaration mutuelle et dans la Constitution moldave – ont fortement contribué à ce que la Moldavie ait pu projeter une image d'elle-même beaucoup plus pacifique qu'auparavant et ont conduit à faire modifier les perceptions des Pridnestroviens envers la Moldavie (variable expliquée soit Y). La Moldavie s'est enfin montrée prête à mener une politique étrangère pacifique au regard du règlement du conflit. De plus, la situation est également devenue suffisamment pacifiée pour que Chisinau et Moscou aient abordé officiellement, et pour la première fois, le retrait des forces de maintien de la paix russes (variable expliquée soit Z). Ainsi, comme résultats indirects de la reconnaissance moldave en 1994, l'Accord d'octobre 1994 a été signé et un processus de désarmement a été mené au regard de la question du désarmement des dépôts d'armes et des munitions à Kolbasna.

X – La reconnaissance publique des torts et des erreurs commises lors de la guerre publiquement et l’engagement de déterminer un statut pour la RMP à travers la Déclaration Mutuelle d’avril 1994 →

→ Y – Ouverture officielle du processus de négociation deux ans après la guerre.

X – La reconnaissance des droits linguistiques et culturels des minorités et un statut d’autonomie pour la RMP à travers la Constitution moldave d’août 1994 →

→ Y – Le retour des négociations avec la RMP sur la gestion du conflit →

X – La reconnaissance dans la Déclaration mutuelle et la reconnaissance dans la Constitution

→ Y – La projection d’une image et d’une politique moldave plus pacifique par rapport à la période des années 1989 à début 1994 →

→ Y – L’ouverture graduelle vers un climat de coopération et un changement progressivement positif dans les perceptions des Pridnestroviens de Chisinau →

→ Y – Aborder les enjeux sécuritaires pour la première fois dans la période d’après-guerre comme un résultat indirect

En 1996, la réalisation de l’Accord douanier a porté sur la reconnaissance de la souveraineté économique de la RMP (variable explicative soit X). En tant que premier des trois « grands accords » bilatéraux entre Chisinau et Tiraspol, l’accord a été une forme de reconnaissance implicite à travers l’inclusion (variable explicative soit X) du président Igor Smirnov, qui avait été auparavant exclu de l’accord de cessez-le-feu « Eltsine-Snegur » de 1992 et de l’Accord d’octobre 1994. Par conséquent, l’impact de l’Accord douanier sur le processus de négociation et les relations moldo-pridnestroviennes était non négligeable (variable expliquée soit Y). Il a directement conduit à une augmentation des accords et rencontres politiques (dont le nombre n’est pas connu) par rapport aux années allant de 1992 à 1995. C’est à partir de ce moment que les opposants ont pu se mettre sur le chemin de la résolution du conflit.

X – La reconnaissance *via* l’inclusion du président Igor Smirnov (implicite) et la reconnaissance de la souveraineté de la RMP à travers l’Accord douanier de 1996 →

→ Y – La pacification politique et l’amélioration des relations par l’augmentation des accords politiques réalisés et le début de la mise en place d’un climat de coopération.

→ Y – La volonté de s’engager davantage dans le processus de négociation et le renforcement de la légitimité du Smirnov

Etape 2 – La reconnaissance au niveau du stade de la résolution du conflit (1997 à 1998) :

La réussite au niveau de la pacification des relations rencontrée lors de la première étape était cruciale pour la suite des événements dans la période de 1997 à 1998. Un climat propice à la coopération a été établi, climat qui n’existait pas entre les années 1992 et 1995. Toutefois, cette réussite n’a pas été capable d’expliquer le déclenchement et le déroulement complet de la deuxième étape de 1997 à 1998. Une rupture dans les négociations a eu lieu après l’accord de 1996. Considéré comme le plus important des trois « grands accords » entre 1994 et 1998, le Mémorandum de Moscou, a été signé par Chisinau et Tiraspol en mai 1997. Dans cet accord « historique », la Moldavie a reconnu la RMP comme un partenaire au sein du processus de négociation (variable explicative soit X). Les relations moldo-pridnestroviennes se sont visiblement transformées de manière extrêmement positive (variable expliquée soit Y). Le contexte se caractérisait alors par la coopération nourrie d’interactions dignes de partenaires et par l’espoir d’une résolution finale du conflit gelé qui semblait alors atteignable. Ainsi, le travail produit par l’élan du Mémorandum de Moscou a directement conduit au troisième grand accord. Signé en mars 1998, l’Accord d’Odessa moldo-pridnestrovien a abordé le processus de démilitarisation et la mise en place de mesures de confiance et de sécurité entre la Moldavie et la Pridnestrovie (variable expliquée soit Y). Pour la première fois dans l’histoire du processus de négociation les partenaires ont pu aborder de manière bilatérale les problématiques sécuritaires les plus importantes, conséquence directe d’une politique de reconnaissance moldave.

X – La reconnaissance de statut égalitaire de la RMP à travers le Mémorandum de Moscou de 1997 →

- Y – Un nouveau contexte de résolution de conflit →
- Y – Le point cumulant des relations moldo-pridnestroviennes et une atmosphère de coopération →
- Y – L’amélioration des relations (égalité et partenariat perçus) dans les relations moldo-pridnestroviennes →
- Y – L’augmentation des accords politiques →
- Y – La réalisation de l’Accord d’Odessa de 1998 et engagement du processus de désarmement comme résultat direct

La vérification des variables explicatives

Nous proposons ici des explications relatives à la méthode utilisée pour arriver à identifier les variables explicatives (les événements clés) en nous appuyant sur la méthodologie de la thèse.

L’identification des variables à travers les « événements clés »

Afin de pouvoir procéder à une étude empirique fondée sur le *process tracing*, l’identification des événements clés est nécessaire. Cette étape nous permet de mieux comprendre le déroulement historique du conflit et les relations moldo-pridnestroviennes. Certes, certaines variables explicatives de la pacification ont été facilement identifiables. Toutefois, revenir sur les causes du conflit est extrêmement utile afin de cibler les périodes de conflictualité et de pacification et donc de comparer les politiques moldaves mises en place à ces moments précis et leurs conséquences. Cela met en lumière les revendications majeures de Tiraspol vis-à-vis de Chisinau. À titre d’exemple, le 31 août 1989, le gouvernement moldave a fait passer une série de lois sur la langue nationale. Le lendemain, des manifestations et des grèves se sont déclenchées sur la rive gauche afin de s’opposer à la nouvelle réforme considérée comme discriminatoire envers les minorités et les russophones. Cet événement clé a été considéré par les deux opposants comme

le facteur ayant déclenché une crise entre les deux rives. La variable des lois sur les langues était donc explicative de la cause du conflit et de la quête de la reconnaissance de la RMP. Toutefois, aborder le processus de négociation est une toute autre affaire. Les explications existantes à l'égard de la pacification sont très peu nombreuses par rapport à la période de crise et de guerre de 1989 à 1992. Nous mettons en avant les causes à l'origine du déclenchement du conflit comme des explications décisives au regard de l'identification des variables explicatives dans la période de l'après-guerre. Nous verrons que certaines s'expliquent également par le fait qu'elles représentent un nouveau contexte ou processus dans la pacification. D'autre part, il existe celles ayant créé une forte dynamique positive au sein du processus de négociation comme ce fut le cas pour la Constitution moldave et l'Accord douanier de 1996. Les variables explicatives partagent un élément commun qui est la reconnaissance de la RMP.

Les variables explicatives – les facteurs déclenchant un nouveau contexte ou un processus dans l'après-guerre

→ X – La Déclaration mutuelle du 28 avril 1994

→ X – Le Mémoire de Moscou du 8 mai 1997

Nous exposerons deux manières différentes d'identifier les événements clés. Tout d'abord, en déterminant des phases spécifiques au sein de notre période d'étude, nous pouvons identifier les événements ou les variables ayant joué un rôle majeur dans le processus étudié. Le changement de contexte (crise, guerre, fin de la guerre, gestion du conflit et résolution du conflit) a simplifié le choix des variables explicatives et donc celles des variables expliquées. Toutefois, dans une explication sur la pacification des relations moldo-pridnestroviennes, nous nous sommes intéressés aux variables ayant impacté de manière positive le processus de négociation, c'est-à-dire à celles qui ont permis sa pacification. En guise d'illustration, l'intervention de la 14^e armée russe en juin 1992 nous est apparue intéressante dans la mesure où elle a mis fin à la guerre, et a été suivie d'un accord de cessez-le-feu en juillet 1992. Ainsi, l'accord de cessez-le-feu est un exemple d'une variable explicative qui a créé un nouveau contexte caractérisé par une phase de gestion de conflit. Il est vrai qu'un processus de paix ne peut avoir lieu qu'une fois le conflit armé terminé. La fin de la violence armée a eu un impact sur tous les niveaux : humain, économique, et sécuritaire. Certes,

cet accord était très loin de la nature punitive du Traité de Versailles mais il n'était pas non plus un accord de paix. Il n'a joué aucun rôle dans l'amélioration des relations entre les opposants et a marqué uniquement la fin de la violence.²⁵³ Il ne s'agit donc pas d'une explication pertinente relative à la pacification. Ainsi, la question qui se pose est de savoir à partir de quel moment le processus officiel de négociation a débuté dans la phase de la gestion de conflit ? Ce processus s'est ouvert pour la première fois en avril 1994, plus d'un an après que l'OSCE se soit impliquée officiellement dans le conflit. La Déclaration mutuelle entre les présidents Igor Smirnov et Mircea Snegur comme étant le facteur déclencheur de cette réussite était donc selon nous une variable explicative. Par conséquent, c'est l'ouverture du processus de négociation qui était la variable expliquée par le début d'un nouveau processus. De même, la réalisation du Mémorandum de Moscou le 8 mai 1997 était également une variable explicative dans l'étude de cas. Le président moldave Petru Lucinschi s'est engagé à considérer Igor Smirnov et la RMP comme un partenaire dans le processus de négociation ; un progrès immense par rapport à toute la période pendant laquelle la RMP a été parfois écartée du processus de négociation. Cette variable explicative s'est caractérisée par la création d'une nouvelle phase de résolution de conflit et par le fait que Chisinau et Tiraspol se soient considérées dès lors comme des partenaires, à la différence de la période entre 1992 et 1996 où elles se posaient comme des opposants.

²⁵³ L'exemple du Traité de Versailles de juin 1919 qui a mis fin officiellement à la Première guerre mondiale est un exemple d'un accord de paix qui n'a pas pu pacifier les relations franco-allemandes. Les réparations extrêmement punitives (la démilitarisation de l'Allemagne, la dette colossale à rembourser et surtout son Article 231 – « la clause de culpabilité de la guerre » qui a obligé l'Allemagne à reconnaître sa responsabilité dans l'éclatement et les effets de la guerre) ont été telles que l'on peut parler de « diktat » ou de paix imposée. Sur ce sujet, voir Partie VIII « Réparation », Section 1, Article 231, *Le traité de Versailles*, Paris, 28 juin 1919. Au sujet des effets du traité sur l'Allemagne, voir : LU, Catherine, « Justice and Moral Regeneration : Lessons from the Treaty of Versailles », *International Studies Review*, Vol. 4, No. 3, Autumn, 2002, p. 3-25.

Par ailleurs, Charles Tenenbaum a noté que les conflits ayant pris fin par la négociation et qui ne se caractérisent pas uniquement par une paix imposée, ont de meilleures chances d'atteindre un niveau de pacification plus approfondi. A cet égard, voir : TENENBAUM, Charles, « Négociations et médiations dans la résolution des conflits », *op. cit.*, p. 257-260.

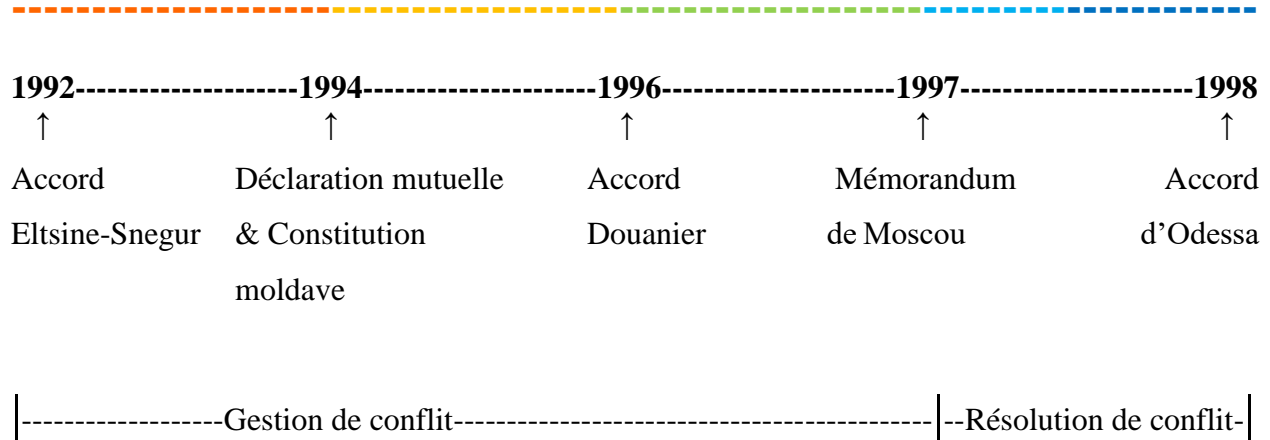
Les variables explicatives – les événements créant un élan au sein du processus de négociation

→ La Constitution de la République de Moldavie du 27 août 1994

→ L'Accord douanier du 7 février 1996

Une difficulté persiste toujours au niveau de l'identification des variables n'ayant pas conduit à un nouveau processus ou une nouvelle phase. Certaines de nos variables explicatives ont opéré à l'intérieur de phases sans pour autant être à l'origine de nouveaux contextes ou processus. La nouvelle Constitution moldave d'août 1994 est le premier exemple dans l'étude de cas de l'apparence d'une telle variable explicative. Un aspect intéressant de cette initiative moldave est qu'elle s'est manifestée en dehors du processus officiel de négociation. En effet, la Constitution a permis à la Moldavie de démontrer sa volonté de vouloir pacifier la situation et de participer à l'apaisement des relations entre les deux rives. Elle n'était aucunement liée à la Déclaration mutuelle de 1994 mais s'est positionnée comme un préalable au retour du processus de négociation. De même, le deuxième exemple d'une variable explicative ayant créé une dynamique est celui de l'Accord douanier signé en 1996. Cet accord a été pleinement réalisé à l'intérieur d'un processus de paix déjà en cours. Il n'était pas en soi lié à la Déclaration mutuelle au niveau du processus de négociation, et ce en raison des ruptures dans ce dernier. Ainsi, l'Accord douanier de 1996 n'était donc pas une conséquence des actions entreprises en 1994 par la Moldavie. Premier des trois « grands accords » réalisés dans notre période d'étude, il a toutefois participé à l'élan créé – tout comme le Mémoire de Moscou en 1997 – par les efforts de pacification entrepris préalablement.

**Les événements majeurs de la transformation des relations moldo-pridnestroviennes entre
1992 et 1998²⁵⁴**



Le choix des actions politiques concrètes

De manière évidente, les variables explicatives se fondent toutes sur la reconnaissance moldave envers la Pridnestrovie qui s'est manifestée par une action politique concrète (Déclaration mutuelle, Constitution et accords politiques). A première vue, cela peut poser problème dans un cadre théorique comme celui de la reconnaissance, qui repose sur des processus interactifs entre les acteurs. Ainsi, les accords politiques peuvent être considérés comme le fruit d'un processus interactionniste. Nous ne remettons pourtant pas en question l'importance de cette interaction – d'où le choix de l'adjectif « explicatives » plutôt qu'« indépendantes » pour qualifier ces « variables ». Bien que l'interaction durant le processus de négociation ait été primordiale dans l'aboutissement des accords politiques, le nombre d'échecs à cet égard ne peut toutefois pas être « mesuré ». Certes, toute la difficulté des processus de paix est de pouvoir identifier ou mesurer les facteurs intangibles comme l'influence des acteurs et le niveau de leur interaction. Aussi, afin de clarifier l'avancement du processus, nous devons rendre évident ce qui est déjà indentifiable.

²⁵⁴ Ce tableau illustre la transformation des relations moldo-pridnestroviennes en fonction des événements « clés » entre la fin de la guerre en 1992 et jusqu'à 1998.

Nous postulons que les variables explicatives se positionnent au niveau de la finalisation des accords politiques par rapport à ce qu'ont représenté ces actions politiques concrètes sous la forme de document officiel. Le processus de pacification ne pouvait pas avancer sans la réalisation d'accords. Tout élément recueilli sur l'observation de la pacification du conflit, comme la littérature, les interviews, les articles de presse, repose sur l'importance décisive qu'a joué le rôle des accords politiques dans le temps. En réalité, tout jugement porté sur l'avancement du processus de paix est fondé sur l'aboutissement des accords puisqu'ils ont été les seuls signes de la pacification.

Comme l'a montré le processus de négociation, la signature d'un accord ou la réalisation d'un document officiel sont les éléments les plus tangibles qui ont favorisé l'avancement du processus de paix. Certes, il ne s'agit pas d'un processus sans ruptures ou difficultés. Néanmoins, les accords ont assuré la transition entre ces dernières. Si notre point de départ est la pacification du conflit, ses étapes ont été déterminées par les événements déclencheurs ou clés au sein de ce processus. Dans notre étude de cas, le processus a abouti avec l'apparition d'un document officiel. Lorsque cela ne survenait pas, le processus de négociation était mis en difficulté. Les dirigeants politiques ont donc marqué des progrès au sein du processus de négociation à travers les conventions. L'incapacité de réaliser un accord était considérée comme un échec et donc une impossibilité à attribuer de la reconnaissance à la RMP. Une fois de plus, ce n'est pas en soi les accords qui ont été considérés comme des actes de reconnaissance. Mais ceux-ci ont permis à la Moldavie de reconnaître la RMP par des moyens différents.

La méthode du *process tracing*

Le *process tracing* est un outil méthodologique visant à approfondir la dimension analytique d'un épisode historique. Plutôt que de mettre en avant un récit descriptif, le *process tracing* cherche avant tout à retracer l'historique du processus du conflit moldo-pridnestrovien de 1989 à 1998 par le séquençement des événements clés. De manière générale, son utilité peut être mise à l'épreuve à travers un nombre d'études différentes dans le but de fournir une explication causale au déroulement du processus conduisant à des crises, des guerres et leur pacification.²⁵⁵

²⁵⁵ TANNENWALD, Nina, « Process Tracing and Security Studies », *Security Studies*, Vol. 24, No. 2, p. 222.

En tirant les observations d'une période d'étude établie, les hypothèses peuvent être avancées afin d'apporter des explications d'un processus causal ayant eu lieu.²⁵⁶ Il s'agit donc d'une méthode qui permet de « tester » les hypothèses théoriques au sein d'une étude de cas dans laquelle l'objectif est d'établir les causes entre les variables²⁵⁷ et de mettre en lumière le processus relationnel entre les variables explicatives et expliquées.²⁵⁸ En s'appuyant sur la méthode du *process tracing*, nous pouvons établir de manière chronologique les faits historiques pour la période allant de 1989 à 1998. Nous devrions ainsi comprendre clairement et concrètement le déroulement historique des événements factuels lors des années évoquées. Au sein de notre période d'étude globale, il nous faut déterminer les événements clés qui ont pesé de manière significative sur les relations entre les opposants. Au niveau du *process tracing*, la difficulté majeure se trouve dans l'identification des « événements clés » et l'établissement d'« un chemin causal ininterrompu » entre les variables explicatives et expliquées.²⁵⁹ L'objectif du travail est de démontrer la signification et l'impact de ces événements clés, mais il est important de comprendre que la voie causale du processus est entrelacée. En dépit de cela, les liens de causalité sont néanmoins identifiables.

A cet égard, et afin de comprendre les racines de la transformation positive au regard des relations moldo-pridnestroviennes à partir de 1994, nous chercherons à répondre aux questions suivantes : Quels sont les événements qui ont permis l'ouverture de ce processus vers une ouverture dans les relations moldo-pridnestroviennes ? Quelles sont les causes directes et indirectes de cette ouverture ? Dès son déclenchement, d'autres événements sont intervenus et ont permis le maintien, et parfois la reprise, du processus de négociation.

²⁵⁶ GEORGE, Alexander L. et Bennett, Andrew, *Case Studies and Theoretical Development in the Social Sciences*, The MIT Press, 2005, p. 212.

²⁵⁷ MAHONEY, James, « Process Tracing and Historical Explanation », *Security Studies*, Vol. 24, No. 2, p. 202-206.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 206.

²⁵⁹ GEORGE, Alexander L. et Bennett, Andrew, *Case Studies and Theoretical Development in the Social Sciences*, *op. cit.*, p. 222.

Les objectifs méthodologiques du *process tracing*

Afin d'appréhender de façon pertinente notre tâche, nous devons aborder désormais les objectifs du *process tracing* à la lumière des points précédemment mentionnés. Tout d'abord, il s'agit de décortiquer le processus chronologique à travers une liste d'événements historiques de 1989 à 1998 afin de tenter de saisir les événements clés. Il ne serait toutefois pas suffisant de se contenter d'une chronologie historique sans que ne soit mis en avant les liens de causalité. A cette fin, l'identification des événements clés au sein de la période d'étude donnée est d'une importance cruciale. Le choix de ces événements phares s'appuie sur l'avis des experts interviewés et sur la littérature consultée sur le sujet concerné. Une fois ces éléments identifiés, il s'agira de rendre les relations causales entre ces facteurs intelligibles. Pour cela, plusieurs sources et méthodes sont potentiellement exploitables. En outre, l'utilisation d'articles de presse, en plus de nos entretiens, nous a permis de mieux appréhender les effets des événements clés sur le processus relationnel entre les parties au conflit. L'identification des événements clés et des intérêts des acteurs, en plus d'une analyse des déclarations politiques des décideurs nous ont fourni une grille de lecture afin de déterminer les causes directes du processus de paix.

C'est à travers la combinaison de ces étapes, qui nous fournit une grille d'analyse, que nous pouvons comprendre pleinement le contexte d'un moment spécifique, les intérêts et les objectifs des acteurs, et saisir la compréhension des événements clés à travers les années 1989 à 1998. C'est dans cette perspective que nous étudierons cette période, en illustrant le chemin de la pacification des relations moldo-pridnestroviennes. Nous mettrons en évidence l'existence de cinq phases se chevauchant.

La période d'étude

La phase globale de l'étude de 1989 à 1998 : la transformation du conflit moldo-pridnestrovien

La phase globale indique la durée totale de notre étude de cas, débutant en août 1989 via la législation sur les langues en Moldavie. Cela ne doit pas nous empêcher de faire plusieurs références à des événements précédents dans un effort de contextualisation. Notre travail aborde en premier lieu les origines de la crise et la guerre moldo-pridnestroviennne et concerne prioritairement la phase *post-bellum* à partir de la signature du cessez-le-feu en juillet 1992. Ainsi, le processus de négociation qui s'est ouvert pour la première fois deux ans après l'accord de 1992 fait l'objet de notre analyse quant aux origines de la paix moldo-pridnestroviennne. L'étude continue et prend fin en 1998, date à laquelle Chisinau et Tiraspol ont signé le troisième et le dernier des « grands accords politiques », l'Accord d'Odessa en mars 1998. Portant sur les questions sécuritaires, cet accord peut être considéré à l'époque comme un grand succès et une conséquence directe du Mémorandum de Moscou d'avril 1997. Examiner des origines de la crise jusqu'à la phase de résolution du conflit est important. Cela nous donne en effet une perspective globale de la situation en termes de niveau d'hostilité, de pacification des relations entre opposants de 1989 à 1998, et cela nous aide surtout à appréhender les origines de la guerre. En retour, les causes de la guerre nous permettent de mieux saisir les enjeux prépondérants dans le processus de négociation.

Les périodes marquant un nouveau contexte relationnel

Manifestement, au sein de la phase globale, nous avons pu distinguer les périodes spécifiques du processus de conflit. Ainsi, le dénominateur commun partagé entre 1989 et 1998 est l'entrée en jeu d'un nouveau contexte déterminé par un changement dans le niveau de conflictualité – que ce soit pour le pire ou le meilleur. Nous identifions ainsi les périodes suivantes :

Période I : la crise et la guerre moldo-pridnestroviennne – du 31 août 1989 au 21 juillet 1992

Cette première période de l'étude de cas est comprise entre le déclenchement de la crise et la fin des combats et la signature du cessez-le-feu.

Phase 1 – du 31 août 1989 au 27 août 1991

La première phase, comprise entre le mois d'août 1989 et le mois d'août 1991, indique la période durant laquelle une crise s'est déclenchée entre la rive droite et la rive gauche. Ainsi, la première phase implique la continuité de la crise jusqu'en août 1991. C'est à partir du 27 août 1991 – date de la déclaration d'indépendance moldave – que la guerre est devenue inévitable entre les deux rives.

Phase 2 – de septembre 1991 au 21 juillet 1992

La deuxième phase se distingue par le fait que la guerre est devenue inévitable. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, les efforts pour gérer la crise entre les deux rives lors de la première phase n'ont fait qu'augmenter les tensions entre les opposants, tout en justifiant les ambitions et les actions sécessionnistes de la RMP. De plus, le niveau de violence est plus apparent et s'observe de manière continue, à la différence de la première phase.

Même si, généralement, la guerre est considérée comme ayant débuté en mars 1992,²⁶⁰ le problème est que son déclenchement n'est pas facilement identifiable du fait qu'il ne s'est pas produit à travers une mobilisation militaire massive et constante. En l'occurrence, les recrutements et l'organisation des militaires ont permis aux opposants de fournir des réponses belliqueuses sur une plus grande échelle. La guerre s'est caractérisée par des escarmouches et des batailles brèves et de faible intensité en termes de nombre de morts – à l'exception de la bataille finale de Bender/Tighina, au milieu du mois de juin 1992. C'est également la phase durant laquelle la 14^e armée russe a fourni un important soutien militaire à la RMP avant son intervention directe dans la bataille de Bender/Tighina, laquelle a mis fin à la guerre par la signature de l'accord de cessez-le-feu entre les présidents Boris Eltsine et Mircea Snegur.

²⁶⁰ Valeriy Litskay, le ministre des Affaires étrangères et le président pridnestrovien Igor Smirnov nous ont confirmé en février 1992 leur perception de la situation de lancement vers une guerre : « Compte tenu de la violence du passé, je pense qu'il est possible que la Moldavie nous attaque [...] Que cela nous plaise ou non, nous devons penser qu'ils (les Moldaves) veulent nous détruire », dixit Smirnov. Litskay, quant à lui a constaté que la guerre était très proche : « Ils (les Moldaves) ont nommé leur ancien ministre de l'intérieur comme ministre de la défense et ça sent la guerre. » DASCALU, Adrian, « Moldova's plans fan fears among ethnic Russians », *Reuters News*, 16 février 1992.

Période II : La gestion et la résolution du conflit – du 21 juillet 1992 au 20 mars 1998

La deuxième période de l'étude de cas porte sur les initiatives des opposants pour gérer et, éventuellement, résoudre le conflit à travers l'appui de la politique de la reconnaissance qui a réussi à pacifier leurs relations. Ainsi, pour démontrer la pacification des relations, deux phases distinctes peuvent être détectées : une phase de gestion de conflit et une phase de résolution de conflit.

Phase 3 – La gestion du conflit – du 21 juillet 1992 au 8 mai 1997

La troisième phase du conflit décrit la période durant laquelle les parties au conflit ont uniquement cherché à gérer le conflit dans le nouveau contexte de l'après-guerre. Il n'y avait pas de volonté ni de véritables tentatives visant à mettre fin au conflit. Les relations moldo-pridnestroviennes sont restées très tendues entre les années 1992 à 1993 et, se sont progressivement pacifiées jusqu'à l'année 1996. Dès le lendemain de la guerre, des initiatives comme la création d'une commission mixte de contrôle (JCC) surveillant la nouvelle zone tampon, les forces de maintien de la paix et l'intervention de l'OSCE ont fait partie des éléments marquant le nouveau contexte de gestion du conflit entre 1992 et 1993. Un processus de négociation s'est ouvert en avril 1994, près de deux ans après la fin de la guerre. Il a été considéré comme le début officiel du processus de paix. La phase de gestion du conflit a également vu la signature du premier des « grands accords » en 1996.

Phase 4 – La résolution du conflit – du 8 mai 1997 à la fin de l'année 1998

Cette dernière phase est celle pendant laquelle la Moldavie et la Pridnestrovie se sont considérées comme des partenaires au sein du processus de négociation, à la différence de la période précédant la réalisation du deuxième « grand accord » (le Mémorandum de Moscou) en 1997 où elles se posaient encore en opposantes. En effet, à ce stade du processus, les parties ont véritablement cherché à résoudre le conflit. La phase de résolution s'est terminée par une série de dix accords politiques à la fin de l'année 1998, après la réalisation du dernier « grand accord » signé le 20 mars à Odessa, en Ukraine. L'espoir des partenaires était à l'époque tel qu'ils parlaient d'une résolution finale possible.

L'analyse qualitative du contenu

Nous n'effectuons pas d'analyse quantitative car il s'agit d'un procédé qui aurait exigé l'analyse d'un grand nombre de discours politiques, auxquels nous n'avons pas accès. A la différence, nous nous appuyons sur une analyse qualitative du contenu de la transformation du conflit moldo-pridnestrovienn. Ayant identifié les événements clés de ce processus, il s'avère nécessaire d'aller plus loin dans leur compréhension. L'utilité d'une analyse du contenu semble être une méthode propice puisqu'elle peut parvenir à combler tout vide de connaissance au niveau de la méthode du *process tracing*. Ainsi, l'analyse du contenu se positionne donc à l'opposé des faits objectivistes. Il est vrai qu'en partie, les événements clés sont déterminés non pas uniquement par des réponses militaires ou des manifestations tangibles mais par les réactions verbales et la construction sociale des narratifs à cet égard.²⁶¹ Il s'agit donc de creuser les perceptions intersubjectives que détiennent les acteurs. Dans ce sens, il s'avère important de se mettre à la place de nos acteurs afin de mieux saisir ces derniers. Les narratifs construits par les décideurs politiques dans les textes écrits ou à l'oral sont un moyen d'exprimer un sujet et peuvent être représentatifs de leurs positions politiques et personnelles, leurs croyances, leurs idéologies ou la manière dont ils perçoivent un événement.²⁶² L'objectif est néanmoins de communiquer au peuple, aux alliés ou encore aux adversaires. Les narratifs, quelle que soit leur manière d'expression, prennent typiquement forme à travers les références à un fait ou l'évaluation des expériences qui établissent « une clause narrative ». ²⁶³ Celle-ci se définit par un narratif qui ordonne les événements *via* une chronologie spécifique. Elle fait à la fois référence et fournit une évaluation ou une interprétation de ceux-ci. A titre d'illustration, nous mettons en avant une citation issue du président moldave Mircea Snegur lors de la crise avec la rive gauche en janvier 1992.

²⁶¹ DE FINA, Anna et JOHNSTONE, Barbara, « Discourse Analysis and Narrative », p. 153, dans : TANNEN, Deborah, HAMILTON, Heidi E. et SCHIFFRIN, Deborah (éds.), *The Handbook of Discourse Analysis*, 2^e édition, Volume 1, Wiley Blackwell, 2015.

²⁶² MOGASHOA, Tebogo, « Understanding Critical Discourse Analysis in Qualitative Research », *International Journal of Humanities, Social Sciences and Education*, Vol. 1, Issue 7, juillet 2014, p. 105.

²⁶³ DE FINA, Anna et JOHNSTONE, Barbara, « Discourse Analysis and Narrative », *op. cit.* p. 153.

« Un couteau a été mis sous notre gorge...L'impossibilité que j'ai toujours préconisée...ne peut plus nous aider. Notre dignité nationale est menacée ! Repoussons de manière décisive les séparatistes étrangers et les traîtres. »²⁶⁴

Cette citation fait référence à un ultimatum qui a été imposé par Snegur à Igor Smirnov, aux élites et militaires prdnestroviens. Elle évoque également les sentiments de Snegur et les conséquences sur l'Etat moldave à l'égard du refus de l'ultimatum. A travers une chronologie des événements établie par Snegur et son interprétation de la (non) réaction prdnestroviennne, nous pouvons en déduire la position moldave.

Après la fin de la guerre, le président Igor Smirnov a évoqué son écart d'une participation directe dans le processus de paix comme événement. A cet effet, il a également expliqué qu'il ne pourra pas procéder à résoudre le conflit avec la Moldavie par son exclusion.

« Aucun problème affectant le destin de la Pridnestrovie ne pourra être résolu sans la participation de la Pridnestrovie. [Je] ne me considère pas contraint de respecter les accords de Moscou, qui ont proclamé que la Pridnestrovie faisait partie intégrante de la Moldavie. »²⁶⁵

Ces deux exemples mettent en avant les expériences et les sentiments personnels comme les résultats d'un processus causal. En effet, nous ne présumons pas qu'il existe une seule « vérité » dans la politique ou dans l'interprétation des événements.²⁶⁶ La propagande et les narratifs exagérés font naturellement partie du jeu dans la justification d'une prise de position et des actions entreprises. Les décideurs politiques peuvent également mentir. Toutefois, même quand un dirigeant exagère, il n'est pas pour autant dans le mensonge puisqu'il croit à ce qu'il avance. Cela peut être le cas lorsqu'il s'agit d'une menace à la sécurité nationale. Dans ce cas, une position étatique doit être transparente et crédible à l'égard d'une menace ou d'un intérêt sécuritaire le plus important afin de dissuader un acteur ou de résoudre un conflit. L'exemple de la crise américano-irakienne fût un cas pertinent pour nous. Le président Georges W. Bush a été accusé d'avoir non

²⁶⁴ Citation issue de KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 987.

²⁶⁵ « Smirnov : I know What I am Doing », *Russian Press Digest*, 4 septembre 1992.

²⁶⁶ COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011.

seulement induit en erreur le public américain sur le fait que Saddam Hussein détenait des armes de destructions massives mais aussi d'avoir menti sur l'état d'avancement de son programme nucléaire.²⁶⁷ Toutefois, à cause du soutien public et la non-reconnaissance de Saddam Hussein des attentats de 11 septembre 2001, Bush et son entourage ont cru que ce premier représentait une menace directe à la sécurité nationale des Etats-Unis.²⁶⁸

L'analyse du contenu nous permet néanmoins de déchiffrer les intérêts et, les perceptions des acteurs et de mieux saisir l'interprétation de la signification des enjeux d'une perspective. Les entretiens effectués et les textes étudiés comme des exemples de l'expression des intérêts des acteurs sont naturellement liés à notre problématique centrale du rôle de la reconnaissance au sein de la transformation du conflit. Dans ce cadre, il est important de catégoriser les informations acquises. Notre point de départ dans la catégorisation des informations s'est effectué par l'identification des événements clés liés à la pacification du conflit. Ainsi, en premier lieu, notre recherche et nos entretiens centrés sur le début du processus de négociation ayant abouti à trois « grands accords » politiques en 1996, 1997 et 1998. Cela est important de comprendre pourquoi ces accords étaient considérés comme plus importants que d'autres.

C'est à travers les explications que nous avons pu déterminer l'existence de plusieurs constats. Premièrement, les décideurs prdnestroviens ont tous évoqué que les raisons de la pacification étaient liée à la notion de la reconnaissance. Concernant le processus de transformation, les décideurs ont tenu des propos très constructivistes comme facteurs de pacification tels que l'autonomie, l'inclusion, le processus d'acquérir les droits ou l'égalité. Nous ne nions pas qu'ils n'aient évoqué les questions d'ordre économique ou sécuritaires mais au sein de ce contexte d'après-guerre, les propos ont été majoritairement utilisés en faveur de la reconnaissance comme variable explicative de la pacification. Les notions d'égalité et d'inclusion ont été mises en avant par Smirnov et Snegur vis-à-vis du Mémorandum de Moscou, l'accord considéré comme l'accord le plus important de l'histoire du processus de négociation. A ce titre, Smirnov s'exprima quant à l'effet pacificateur d'égalité en ces termes : « Le mémorandum n'annule aucune des institutions en Pridnestrovie. Nous garderons notre Constitution, adoptée par

²⁶⁷ Voir : ALTERMAN, Eric, « Conclusion : George W. Bush and the Post-Truth Presidency », p. 294-314, dans : ALTERMAN, Eric, *When Presidents Lie : A History of Official Deceptions and Its Consequences*, Penguin Group, 2004.

²⁶⁸ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 99 et WOODWARD, Bob, *Plan of Attack*, Simon & Schuster, 2004 p. 189-190.

référendum, ainsi que les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, notre militaire et notre monnaie. »²⁶⁹ « Il existe deux Etats qui doivent construire leurs relations sur la base des traités. »²⁷⁰

Plus encore, les décideurs ont également établi des parallèles entre les causes du conflit et la transformation des relations moldo-pridnestroviennes qui nous permet de saisir l'impact de la (non) reconnaissance au sein de ce conflit gelé. Les causes du conflit s'expliquant par les dénis de reconnaissance moldave envers les minorités, soutiennent davantage l'argument selon lequel la reconnaissance était la solution propice à la pacification. La délégation pridnestroviennne était souvent à l'écart du processus de négociation. Smirnov, président de la RMP, était uniquement présent à la cérémonie de l'Accord de cessez-le-feu en tant qu'observateur. Il n'a pas directement été impliqué dans les négociations entre 1992 et début 1994, et notamment pour l'Accord militaire moldo-russe de 1994. Le major-général Stefan Kitsak, à la tête de la délégation pridnestroviennne, a pris position à cet égard : « [...] La délégation pridnestroviennne, qui détenait le statut d'invitée lors des pourparlers, a déclaré qu'elle retournerait à la table des négociations uniquement après que lui soit accordé le droit d'être un membre à part entière et non pas un observateur passif. »²⁷¹ De plus, le président Smirnov a exprimé également son point de vue vis-à-vis de son exclusion : « Nous n'allons pas prendre part à ce spectacle. Nos propositions ont été ignorées et n'ont pas été sérieusement prises en considération par les autres délégations. »²⁷² Ainsi, grâce au positionnement public des dirigeants, nous pouvons mieux saisir les enjeux à des moments spécifiques et leurs impacts sur les acteurs. Les revendications pridnestroviennes existant avant et lors de la guerre étaient toujours présentes en période d'après-guerre. C'était la reconnaissance moldave qui a pu répondre aux intérêts pridnestroviens.

²⁶⁹ KONSTANTIN, Kiroshko, « Memorandum », *Agence France-Presse*, 8 mai 1997.

²⁷⁰ « Moldova, Dnestr disagree on peace deal results », *Reuters News*, 12 mai 1997.

²⁷¹ « Dnestr delegation withdrawals from talks on 14th Army pull-out », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 août 1994.

²⁷² MORRISON, John « Dnestr leader slams Russian pullout of Moldova », *Reuters News*, 11 août 1994.

Les sources

Nous nous sommes appuyés sur un grand nombre de sources primaires et secondaires dans l'objectif de trouver celles nous paraissant les plus authentiques comme les accords politiques, les articles de presse, les discours politiques et les textes de droit issus de l'époque. Les discours les plus célèbres et les grandes déclarations réalisés lors de la signature d'accords politiques sont accessibles, et déjà traduites ou référencées. Malgré le faible nombre de discours politiques entiers, nous avons puisé dans les bases de données comme « Access World News : Research Collection (NewsBank) », « Factiva » et « Lexisnexis Academic » pour pouvoir consulter plus de mille cinq cents articles de presse publiés au moment du conflit. Cela nous a permis d'obtenir un grand nombre d'informations sur les événements, crises et problèmes non traités dans la littérature scientifique. Cela a été extrêmement utile pour suivre de près et « en direct » les événements quotidiens du conflit, la position, la réponse des dirigeants et les conséquences à cet égard.

Notre analyse ne repose pas sur l'avis des journalistes mais sur les faits qu'ils relatent et dont l'occurrence apparaît comme incontestable. En outre, nous avons recueilli les avis, citations et parfois les discours (entiers ou partiels) des dirigeants politiques. L'expression des dirigeants est une ressource très utile pour soutenir notre positionnement théorique, la démonstration empirique et la compréhension du processus causal. En plus du processus action-réaction de la part des acteurs, les discours politiques nous ont permis de combler un manque de compréhension du déroulement d'un événement. L'expression des dirigeants politiques sur leurs intérêts, leurs motivations personnelles ou sur un événement a permis de clarifier des éléments centraux pour notre recherche. Nous avons pu ainsi identifier des enjeux constants à travers les années qui ont évolué dans la période d'étude déterminée.

En général, au sein de la littérature sur le conflit moldo-pridnestrovien, les discours des acteurs politiques sont ignorés. Les meilleurs spécialistes de notre objet d'étude tels que le chef du Bureau de la réintégration George Bălan, le spécialiste moldave Igor Boțan, l'ancien chef de mission de l'OSCE en Moldavie William H. Hill, Dan Ionescu, Charles King, Dov Lynch et l'ancien ministre pridnestrovien des Affaires étrangères Nina Shtanski ont travaillé sur le conflit sans pour autant s'être fondés sur un nombre important de discours politiques. Au mieux, Charles King, Dan Ionescu, Dov Lynch et Bertil Nygren se sont appuyés sur l'usage des articles de presse

afin de réaliser une analyse qualitative du contenu dans l'objectif de constituer un processus causal. D'autres, vont même parfois jusqu'à les ignorer complètement.

Les entretiens

L'utilisation d'entretiens a été d'une importance capitale pour tester nos hypothèses et, plus généralement, à des fins de compréhension de notre sujet. De manière générale, les éléments issus des interviewés se corroborent sur les périodes d'étude déterminées et sur l'identification des événements clés entre 1989 et 1992 et 1992 et 1998. Il est globalement accepté que le processus de négociation s'est officiellement déclenché en 1994 et que son point culminant de pacification était entre mai 1997 et 1998. Les entretiens ont été extrêmement importants pour mieux comprendre en quoi les événements clés ont été la solution à des problèmes rencontrés dans la période d'après-guerre. Nous avons effectué un total de quarante-trois entretiens avec trente-huit personnes différentes, dont huit ont participé directement au processus de négociation à un moment donné. Comme le processus de pacification s'est effectué principalement entre les élites, nous avons donc privilégié les rencontres avec des élites en langue anglaise. Celles-ci étaient majoritairement moldaves. Une raison à cela tient à l'accessibilité du pays et au grand nombre d'experts que l'on y trouve sur le sujet. Compte tenu de la priorité que nous accordons à la dimension qualitative, nous avons conduit des entretiens non-directifs autant que possible. Etant donné que le conflit moldo-pridnestrovien est toujours un sujet d'actualité, un certain nombre de citoyens, de négociateurs ou de diplomates et militaires ont préféré rester anonymes. Certains pratiquent toujours leurs métiers au sein d'un gouvernement, en tant que médiateur ou négociateur. D'autres ont confirmé ouvertement leurs craintes potentielles sur leur sécurité personnelle ou celle de leurs familles.

Afin de réaliser une véritable étude de terrain, nous avons effectué deux séjours différents en Moldavie, pour une durée totale de trente-et-un jours. Nous avons disposé d'un accès aux trois institutions les plus importantes au regard du processus de négociation, à Chisinau : le Bureau de la réintégration moldave, l'OSCE et le ministère des Affaires étrangères pridnestrovien. Nous avons également voyagé en Pridnestrovie à deux reprises. L'événement le plus marquant a été une invitation par Vitaly Ignatiev, à l'époque député ministre des Affaires étrangères pridnestrovien. Nous avons également mené des entretiens avec les experts dans les centres de recherche en

Moldavie comme l'Association pour la démocratie participative (ADEPT), l'Institut pour les initiatives sociales de développement (IDIS), l'Institut de politique publique (IPP) et l'Institut des Relations Internationales de Moldavie ou encore dans l'Ambassade américaine à Chisinau.

Les limites et difficultés de la réalisation de la thèse

Pour un travail qui se fonde sur un processus causal, il aurait été intéressant de pouvoir exploiter plus de discours politiques afin de promouvoir une démonstration causale plus nette au regard des intérêts, des objectifs et du sentiment personnel des décideurs politiques. Il s'est avéré qu'il y avait en général une très grande difficulté à trouver et collecter les discours politiques. Nous nous sommes adressés à des experts et des institutions spécialisées sur le processus de résolution moldo-pridnestrovienn comme le Bureau de la réintégration moldave, la Mission de l'OSCE à Chisinau, la Bibliothèque nationale de Moldavie, le bureau de Stiftung Entwicklung und Frieden (SEF) (Fondation pour le développement et la paix) à Chisinau, l'Association pour la démocratie participative (ADEPT), l'Institut de politique publique (IPP) et l'Institut de développement et des initiatives sociales (IDIS Viitorul) à Chisinau. A la mission de l'OSCE en Moldavie, un conseiller politique a expliqué qu'il était difficilement possible de trouver des discours politiques car « c'était une période très chaotique » lors des années 1990 et « c'était avant qu'internet existe en Moldavie »,²⁷³ précisant que les discours n'ont jamais été numérisés. Un représentant de l'OSCE a également confirmé que ni lui ni l'OSCE n'étaient en possession de discours politiques relatifs à la période que nous étudions.²⁷⁴

La barrière de la langue nous a certainement empêché d'obtenir des discours politiques probablement disponibles sur internet ou dans les ouvrages. Il fut plutôt aisé de prendre contact et d'interagir avec les experts d'origine étrangère, ces derniers faisant partie d'une classe d'élites multilingues. Quant aux citoyens de la région, ils sont en général tout à fait capables de communiquer en anglais, voire en français. Il existe un grand nombre d'ouvrages publiés sur le sujet en moldave, roumain, russe et ukrainien que nous n'avons pas pu consulter. Toutefois, les experts de référence publient tous en anglais.

²⁷³ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

²⁷⁴ Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Lors de nos deux voyages dans la région, nous n'avons passé que deux jours en Pridnestrovie. Les contacts ont été extrêmement difficiles à obtenir. En dépit d'un certain nombre de contacts et la possibilité d'en trouver toujours plus en Moldavie, il nous manquait des connaissances personnelles plus étendues pour pouvoir pénétrer avec les autorisations prérequisées dans la capitale de Tiraspol. Certains contacts moldaves étaient réticents à m'accompagner à travers les frontières à cause de leur position, de leur réputation ou en raison des événements en Ukraine. En soi, voyager en Pridnestrovie n'était pas une chose difficile. Nous avons pu bénéficier de l'aide des contacts moldaves et pridnestroviens afin de limiter nos interactions avec les gardes-frontières. Mais, notre séjour en Pridnestrovie a été limité à une journée (entre 8h30 à 17h50) pour le deuxième voyage. Sans invitation personnelle du député ministre des Affaires étrangères, l'entrée en Pridnestrovie aurait pu être une tâche autrement plus compliquée.

PARTIE I : Entre paix et guerre : le rôle crucial de la (non) reconnaissance

Chapitre 1 : La reconnaissance et son déni

Illustrée à travers la littérature,²⁷⁵ la théorie de la (non) reconnaissance est devenue un sujet d'étude majeur relatif à notre compréhension à la fois sur les origines des crises et des conflits armés mais également au regard de leur pacification et les processus de paix. Une pléthore de conflits anciens²⁷⁶ et contemporains illustrent l'importance de la (non) reconnaissance comme un enjeu central qui en découle au niveau de ses causes ou ses résolutions. Afin de saisir l'ampleur de la problématique de la (non) reconnaissance, il suffit de regarder la surface du conflit israélo-palestinien et le rôle central qu'elle joue au regard de la lutte permanente pour un statut officiel de l'Etat palestinien. Or, la reconnaissance de ce dernier par des Etats est également considérée comme un acte inacceptable et parfois politiquement irresponsable du point de vue d'Israël.²⁷⁷ La (non) reconnaissance est néanmoins présente dans toute une série de conflits actuels au Nagorno-Karabakh, entre Arménie et Azerbaïdjan, ou encore l'Ossétie du sud, l'Abkhazie et la Géorgie ou bien le mouvement séparatiste actuel à l'est de l'Ukraine soutenu par la Russie.

La (non) reconnaissance peut être ainsi un facteur qui pèse lourdement sur les décideurs politiques et les peuples au niveau interne ou sur la scène internationale.²⁷⁸ A cause des effets extrêmement négatifs ou positifs qui peuvent être apportés par une telle politique, ces derniers peuvent être amenés à recourir à la force armée dans certaines situations ou faciliter la pacification

²⁷⁵ Voir notamment : BURTON, John, *Conflict : Human Needs Theory*, New York: St. Martin's Press, 1990, KELAMAN, Herbert C., « Social-Psychological Dimensions of International Conflict », p. 61-107, dans: ZARTMAN, I. William (éd.), *Peace Making in International Conflict: Methods and Techniques*, United States Institute of Peace, Washington D.C., 2007, LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, op. cit., LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., et WENDT, Alexander, « Why a World State is Inevitable », *European Journal of International Relations*, Vol. 9, No. 4, p. 491-542.

²⁷⁶ A titre d'exemple : la guerre de six jours de 1967, la guerre Iran-Irak de 1980, la guerre des Malouines de 1982, la guerre Nagorno-Karabakh de 1988, la guerre d'Irak de 2003, la résolution pacifique de la crise américano-libyenne à partir de 1999 à 2003, le conflit Israël-Hezbollah de 2006, la guerre russo-géorgienne de 2008, la crise nucléaire nord-coréenne et l'intervention russe en Ukraine et en Syrie.

²⁷⁷ LAZAROFF, Tovah, « Israel to Sweden on Palestinian state : Thanks for IKEA furniture, but it's missing screws », *The Jerusalem Post*, 1 novembre 2014.

²⁷⁸ AGNEW, John, « The Territorial Trap : The Geographical Assumptions of International Relations Theory », *Review of International Political Economy*, Vol. 1, No. 1, Spring, 1994, p. 61.

d'un conflit entre les acteurs.²⁷⁹ La (non) reconnaissance est une force causale entre unités politiques à un point tel qu'elle remet en question²⁸⁰ des travaux académiques réalistes fondés sur un comportement rationnel hautement prévisible en relations internationales.²⁸¹ Etre victime d'un fort acte de non-reconnaissance qui se traduit en humiliation et ne permet pas de sortie politique digne d'un dirigeant peut inciter un acteur à recourir à la guerre afin de sauver l'honneur ou la face même si les rapports de forces ne lui sont pas favorables.²⁸² A l'inverse, une politique reconnaissant l'identité ou l'image d'un acteur peut faciliter la pacification des relations conflictuelles.²⁸³ Ainsi, l'issue pacifique ou belliqueuse d'une crise peut dépendre d'une politique de la (non) reconnaissance. A cet égard, la reconnaissance se situe à juste titre comme un intérêt national de l'Etat.

Ainsi, dans ce chapitre, nous proposons notre définition de la (non) reconnaissance et établissons son processus dans l'objectif d'expliquer son fonctionnement sur le plan individuel. Cela mettra l'accent sur l'importance que les individus peuvent accorder à la problématique de la

²⁷⁹ Voir : LINDEMANN, Thomas, « Peace Through Recognition: An Interactionist Interpretation of International Crises », *op. cit.*, p. 68-86.

²⁸⁰ CIVAI, Claudia, CORRADI-DELL'ACQUA, Corrado, GAMER, Matthias et RUMIATI, Raffaella I., « Are irrational reactions to unfairness truly emotionally-driven ? Dissociated behavioural and emotional responses in the Ultimatum Game task », *Cognition*, Vol. 114, No. 1, January, 2010, p. 89-95. Voir également à ce sujet : ROSEN, Stephen Peter, « Status, Testosterone and Dominance », p. 71-98, dans : ROSEN, Stephen Peter, *War and Human Nature*, Princeton University Press, 2005.

²⁸¹ ACHEN, Christopher H. et SNIDAL, Duncan, « Rational Deterrence Theory and Comparative Case Studies », *World Politics*, Vol. 41, No. 2, January, 1989, p. 143-207, FEARON, James D., « Rationalist Explanations for War », *International Organization*, Vol. 49, No. 3, Summer, 1995, p. 379-414, MEARSHEIMER, John J. « Reckless States and Realism », *International Relations*, Vol. 23, No. 2, June, 2009, p. 241-256, MORGENTHAU, Hans J., *The Pathology of American Power*, *International Security*, Vol. 1, No. 3, Winter, 1973, p. 3-20 et WALTZ, Kenneth N., « The Origins of War in Neorealist Theory », *The Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 18, No. 4, Spring, 1988, p. 616.

²⁸² Tel était le cas pour les ultimatums posés sur les acteurs plus faibles. Athènes envers Mélos et puis Sparte envers Athènes. Dans chacune de ces deux situations un ultimatum était imposé par un acteur fort envers un acteur faible. Les conditions humiliantes des ultimatums ont conduit au fait qu'ils ne pourraient pas être acceptés. Athènes a ainsi envahi l'Île de Mélos, menant au massacre de ces derniers. Cette situation s'est répétée à nouveau lorsqu'Athènes a refusé l'ultimatum de Sparte. Voir à ce sujet : WALLING, Karl, « Thucydides on Policy, Strategy, and War Termination », *Naval War College Review*, Vol. 66, No. 4, Autumn, 2013, p. 47-85.

²⁸³ KOMPRIDIS, Nikolas, « Struggling over the Meaning of Recognition : A Matter of Identity, Justice or Freedom ? », *European Journal of Political Theory*, Vol. 6, No. 3, p. 277-289, TULLY, James, « Struggles over Recognition and Distribution », *Constellations*, Vol. 7, No. 4, p. 469-482, WOLF, Reinhard, « Respect and Disrespect in International Politics : The Significance of Status Recognition », *International Theory*, Vol. 3, No. 1, 2011, p. 105-142 et ZURN, Christopher F., « Identity or Status ? Struggles over 'Recognition' », *Constellations*, Vol. 10, No. 4, p. 519-537.

(non) reconnaissance. Puisque les individus peuvent s'attacher à un groupe, les Etats sont également susceptibles aux effets des politiques de la (non) reconnaissance. Par la suite, nous exposerons les enjeux autour de l'intérêt stratégique qu'elle peut représenter pour les dirigeants et les Etats au niveau sécuritaire et économique.

Section 1 : Un prérequis dans l'interaction sociale

Nous cherchons ainsi à exposer plus précisément comment et pourquoi la (non) reconnaissance est un facteur si crucial en relations internationales. Elle peut être même un prérequis diplomatique et social entre les chefs d'Etats. En effet, la manière dont ils se reconnaissent ou non peut avoir de fortes influences sur la politique de chaque Etat. Au niveau de cette interaction sociale que comprend la (non) reconnaissance, il faut savoir que lorsque la (non) reconnaissance est un intérêt individuel ou étatique, qu'elle est qualifiée de « lutte » pour les Etats et leurs dirigeants. C'est une lutte dans la mesure où le désir d'être reconnu par un acteur est une condition et donc un aspect critique de ce processus interactif entre les acteurs.²⁸⁴ Sans la volonté de quête de la reconnaissance, le processus ne pourrait pas avoir de signification. En effet, c'est à travers le processus interactionniste de la (non) reconnaissance de l'image ou de l'identité d'un acteur – ce que représente autrui – qu'ils savent où se positionner dans l'ordre social ou hiérarchique. De plus, ce processus interactionniste est fondamental pour les acteurs dans la construction et la compréhension de leur identité²⁸⁵ qui est façonnée par l'interaction. Ainsi, ce processus participe à comprendre qui nous sommes ou non car l'acte de reconnaître est une façon de confirmer les particularités existantes d'autrui. Inversement, la non-reconnaissance nie en fait ces dernières qui sont mises en avant par la manière dont un acteur se perçoit et dont il projette son image ou son identité. N'ayant pas été validée par l'autre, une identité non-reconnue peut

²⁸⁴ HONNETH, Axel, *The Struggle for Recognition : The Grammar of Social Conflicts*, Polity Press, 1995, p. 138-139, LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit. et STRÖMBOM, Lisa, *Revisiting the Past. Israeli Identity, Thick Recognition and Conflict Transformation*, Lund University, 2010, p. 57.

²⁸⁵ BUCHOLTZ, Mary et KIRA, Hall, « Identity and interaction : a sociocultural linguistic approach », *Discourse Studies*, Vol. 7, No. 4-5, October, 2005, p. 587.

participer à former néanmoins celle qui est bâtie autour de l'injustice et de la discrimination subies à travers le temps. A cet égard, la (non) reconnaissance est un modèle d'interaction fondé sur la causalité – un modèle de réponse – entre les acteurs jouant un rôle déterminant dans le chemin vers des relations cordiales ou en cours de détérioration. Lorsque les acteurs cherchent à être reconnus, un déni de reconnaissance de cet intérêt peut accroître cette volonté, ce qui en retour peut entraîner un comportement plus agressif dans la lutte pour la reconnaissance.

Que signifie l'acte de reconnaître un autre ? Comment fonctionne ce processus hautement interactionniste et intersubjectif entre les acteurs ? Et dans quelle mesure la reconnaissance peut-elle être un intérêt pour l'Etat ? Il est donc clair que le processus intersubjectif de la (non) reconnaissance n'est pas dénué de complexité dans l'ensemble du processus. Ainsi, nous proposons notre définition de la reconnaissance et exposons son processus fondé sur l'interaction subjective et le niveau de considération entre les acteurs.

A. Définir la (non) reconnaissance

Quelle définition pouvons-nous avancer pour la (non) reconnaissance ? Tout d'abord, il faut comprendre qu'il n'existe pas de définition manichéenne de la (non) reconnaissance. En premier lieu, il est important de la saisir comme un processus interactif entre au moins deux acteurs – comme c'est le cas pour le dilemme de sécurité. Ainsi, le processus interactionniste de la (non) reconnaissance entre les acteurs se base avant tout sur le désir d'un acteur de faire valoir ou faire valider son image ou son identité par un autre acteur.²⁸⁶ Lorsqu'un acteur cherchant à être reconnu transmet une image qui est représentative de lui-même envers un autre acteur, sa (non) reconnaissance ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où il reçoit un retour positif ou négatif sur son image d'origine. Ce retour ou cette réponse renvoyée doit être équivalent ou supérieure de manière positive au regard de l'image ou l'identité envoyée à l'origine.²⁸⁷ Cette confirmation de

²⁸⁶ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 21.

²⁸⁷ LINDEMANN, Thomas, « Peace Through Recognition: An Interactionist Interpretation of International Crises », op. cit., p. 71.

l'autre fait la reconnaissance.²⁸⁸ Inversement, un retour inférieur à l'image envoyée d'origine signale un déni de reconnaissance. Donc, au sein de ce processus, la reconnaissance est en réalité un acte,²⁸⁹ une forme de confirmation, d'acceptation ou de respect de l'autre.²⁹⁰ C'est également de reconnaître ce que quelqu'un représente ou l'acte de reconnaître quelqu'un comme légitime ou égal.²⁹¹ En l'occurrence, la non-reconnaissance se présente sous la forme du rejet, de l'exclusion ou même de l'humiliation de l'autre.²⁹² Ainsi, nous abordons non pas une définition exacte mais plutôt un processus de la (non) reconnaissance interactionniste subjective qui est malléable selon le processus dans lequel les acteurs s'engagent. Nous procéderons néanmoins avec une première explication que propose Thomas Lindemann sur la reconnaissance :

« La volonté d'un acteur de faire valoir une identité auprès des autres, une identité pouvant faire être définie comme une réponse à savoir qui nous sommes et qui sont les autres. »²⁹³

Ici, la notion de la reconnaissance met en avant la volonté d'un acteur d'être reconnu par l'autre. Reconnaître ou pas ou bien être reconnu ou pas dépend de la façon dont l'autre acteur nous traite mais aussi de l'importance que nous lui accordons. Dans cette logique, il est question pour un acteur de donner une réponse à cette « volonté » d'un acteur de vouloir être confirmé dans son estime de soi et donc dans l'identité qu'il revendique. Il s'agit donc de répondre à l'identité projetée à l'origine. Dans le cas où la réponse d'autrui correspond aux attentes du locuteur, nous pouvons interpréter ce processus intersubjectif – qui se base sur l'interaction directe ou non – comme une expression de la reconnaissance d'un acteur :

²⁸⁸ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 21.

²⁸⁹ BARTELSON, Jens, « Three concepts of recognition », *International Theory*, Vol. 5, No. 1, 2010, p. 108.

²⁹⁰ STRÖMBOM, Lisa, *Revisiting the Past. Israeli Identity, Thick Recognition and Conflict Transformation*, op. cit., p. 57.

²⁹¹ JONES, Peter, « Equality, Recognition and Difference », *Critical Review of International and Social Political op. cit.*, p. 24.

²⁹² MARGALIT, Avishai, « Recognition : Recognizing the Brother And The Other », op. cit., p. 128-129.

²⁹³ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 21.

« S'il existe une équivalence approximative entre notre image revendiquée et comment nous sommes traités, c'est-à-dire si les autres nous traitent selon ce que nous nous considérons, notre image de nous-même est reconnue. »²⁹⁴

La reconnaissance s'effectue donc, si le destinataire du message renvoie une réponse qui est au moins égale à l'image revendiquée, on peut constater l'existence de « la reconnaissance positive ».²⁹⁵ Pourtant, plusieurs éléments doivent être présents pour que ce processus existe. Tant que l'acteur cherche à être reconnu et que son image transmise porte ses propres particularités (image de soi ou son identité), le processus de la (non) reconnaissance peut avoir lieu.

Néanmoins, la problématique de la (non) reconnaissance implique des degrés variés au regard de leur « épaisseur » qui peut prédéterminer un processus causal plus belliqueux ou pacifique. Il s'agit de reconnaître ou non l'image ou l'identité envoyée de l'autre – mais à quel degré ? A cet égard, nous évoquons la reconnaissance « fine » (thin) et « épaisse » (thick). En faisant référence à une faible (fine) épaisseur de reconnaissance, cela implique l'acte d'une simple considération de l'existence de l'autre ou de le reconnaître comme une unité ou une chose (la réification).²⁹⁶ La reconnaissance « fine » ne tient pas compte des particularités identitaires – ce qui rend l'autre différent de nous. Ainsi, elle s'avère être une forme de reconnaissance superficielle à cause de son manque de profondeur. Le caractère « fine » pourrait être considéré justement comme trop léger pour avoir l'impact positif à long terme entre les belligérants au sein d'un conflit. Il pourrait être toutefois possible que les acteurs doivent impérativement passer par cette étape afin d'arriver au stade « épais ».

Le niveau d'épaisseur peut ainsi faire toute la différence pour les acteurs enlisés dans les crises ou les conflits de longue durée.²⁹⁷ Le caractère « épais » de la reconnaissance est pertinent entre les entités puisqu'il représente la forme la plus approfondie de la reconnaissance, manifestant

²⁹⁴ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 9.

²⁹⁵ LINDEMANN, Thomas, « Peace Through Recognition: An Interactionist Interpretation of International Crises », *op. cit.*, p. 71.

²⁹⁶ WENDT, Alexander, « Why a World State is Inevitable », *op. cit.*, p. 511.

²⁹⁷ STRÖMBOM, Lisa, « Thick Recognition. Advancing Theory on Identity Change in Intractable Conflicts », *European Journal of International Relations*, July 2012, p. 18.

une considération importante de l'autre à travers l'égalité, l'inclusion²⁹⁸ ou « une compréhension fondamentale des particularités d'une identité. »²⁹⁹ Cette reconnaissance épaisse se traduit par celle de la manière dont les acteurs se traitent au regard du respect d'un « statut hiérarchique »³⁰⁰ que ce soit entre les individus (les chefs d'Etats) ou les Etats ou bien vis-à-vis du respect de l'autonomie souveraine et économique.³⁰¹ La reconnaissance épaisse semble avoir plus d'impact positif sur les acteurs³⁰² et peut être suffisante pour transformer un conflit et faire rapprocher les identités conflictuelles.³⁰³ Notre tâche sera ici de détailler le déroulement de ce processus. Nous clarifierons la reconnaissance en tant que moyen d'action et d'intérêt.

B. L'état des lieux du processus de (non) reconnaissance

La (non) reconnaissance en tant que processus interactif se manifeste à la fois au niveau individuel et au niveau international entre les acteurs. Il faut souligner tout d'abord qu'elle est un processus interactif dans lequel les acteurs donnent une interprétation des actions ou les propos des autres – ce qui explique sa nature subjective. En observant le déroulement du processus de la (non) reconnaissance, nous remarquons en premier lieu une interaction naturellement délimitée entre les individus. Les travaux de Charles Taylor et Axel Honneth sur la question de la reconnaissance montrent la façon dont se déroule la reconnaissance au niveau interpersonnel. Ayant posé les véritables prémices pour la théorie de la reconnaissance, les deux pionniers expliquent également l'importance que les groupes lui accordent. La question de la reconnaissance peut être primordiale pour ces derniers puisqu'elle joue un rôle important dans la construction

²⁹⁸ GALEOTTI, Anna Elisabetta, « The range of toleration : From toleration as recognition back to disrespect tolerance », *Philosophy and Social Criticism*, Vol. 41, No. 2, 2015, p. 101.

²⁹⁹ STRÖMBOM, Lisa, *Revisiting the Past. Israeli Identity, Thick Recognition and Conflict Transformation*, op. cit., p. 74.

³⁰⁰ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, op. cit., p. 38.

³⁰¹ CLAASSEN, Rutger, « The status struggle : A recognition-based interpretation of the positional economy », *Philosophy & Social Criticism*, Vol. 34, No. 9, p. 1021-1049.

³⁰² ALLAN, Pierre et KELLER, Alexis, « The Concept of a Just Peace » p. 195, dans : ALLAN, Pierre et KELLER, Alexis (éds.), *What is Just Peace ?*, Oxford University Press, 2006.

³⁰³ Voir : STRÖMBOM, Lisa, *Israeli Identity, Thick Recognition and Conflict Transformation*, Palrave Macmillin, 2013.

identitaire du groupe et de ses membres à travers l'interaction entre les groupes.³⁰⁴ Donc, dans la mesure où une relation existe entre un groupe et l'identité d'un individu, nous pouvons constater que la (non) reconnaissance peut impacter les membres du groupe en question.³⁰⁵ Un groupe ayant subi un déni de reconnaissance peut donc avoir des effets négatifs sur les individus qui revendiquent leur appartenance à celui-ci.³⁰⁶ La (non) reconnaissance peut se jouer pour les groupes sur deux niveaux : à l'intérieur entre ses membres individuels et à l'extérieur entre les groupes. Ainsi, les membres individuels peuvent s'attacher à une identité de groupe ou un groupe peut représenter l'identité de ses membres. L'interaction centrée sur la (non) reconnaissance entre les groupes peut affecter les identités des groupes et donc de ses membres en confirmant ou non l'identité d'un groupe. Les Etats, comme les groupes et les individus, sont dès lors susceptibles d'être concernés par les questions de (non) reconnaissance.

Ainsi, le processus de la (non) reconnaissance peut se reproduire entre tous les acteurs, à travers n'importe quel type d'action, mais uniquement dans la mesure où elle est considérée comme telle. L'importance étant l'interprétation de ce processus par les acteurs impliqués. Mais elle n'est pas toujours une voie à sens unique. Elle peut être aussi un processus réciproque par lequel les acteurs se reconnaissent mutuellement comme c'est le cas pour l'Abkhazie, l'Ossétie du sud, le Nagorno-Karabakh et la Pridnestrovie. Ainsi, une action politique reconnaissant un autre acteur peut se voir reproduite. Certes, la (non) reconnaissance n'implique pas toujours une interaction bilatérale explicite et directe. Elle peut viser plusieurs acteurs à la fois (les communautés ou les Etats) comme c'était le cas du président américain George W. Bush dans son discours sur « l'Axe du mal » dans lequel il a ouvertement stigmatisé et caractérisé les Etats d'Irak, d'Iran et de Corée du nord comme des « Etats voyous ».³⁰⁷

Cependant, sans arriver à la question de la mise en œuvre d'une politique de la (non) reconnaissance, il faut néanmoins expliciter le processus de la (non) reconnaissance au regard du type d'interaction et la signification existant pour les acteurs. Afin de mieux saisir cela, il faudrait l'aborder comme un processus. En réalité, ce processus de la (non) reconnaissance devrait être

³⁰⁴ TAYLOR, Charles, « The Politics of Recognition », p. 25, dans : TAYLOR, Charles et GUTMANN, Amy (éds.), *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition*, op. cit.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 25.

³⁰⁶ WOLF, Reinhard, « Prickly States ? Recognition and Disrespect between Persons and Peoples », p. 39-56, dans : LINDEMANN, Thomas et RIGNMAR, Erik, *The International Politics of Recognition*, op. cit.

³⁰⁷ BUSH, George W., « State of the Union Address », Washington, Etats-Unis, 29 janvier 2002.

considéré de la même manière que celui du processus du dilemme de sécurité³⁰⁸ puisqu'il peut entraîner un modèle en spirale et des représailles réciproques (« tit for tat »), tout en réduisant le niveau de sécurité entre les acteurs.³⁰⁹ La reconnaissance du Kosovo par les Etats-Unis en 2008 a entraîné ainsi une réponse de la part de la Russie qui a, en retour, reconnu l'Abkhazie, l'Ossétie du sud après sa guerre avec la Géorgie.³¹⁰ A propos des deux processus comparatifs, le processus du dilemme de sécurité ne constitue pas une définition simple. Il est compris comme une situation dans laquelle les tentatives d'un acteur visant à renforcer sa sécurité nationale sont perçues comme menaçantes par un autre acteur qui, à son tour, provoque une réponse militaire conduisant à la diminution mutuelle de la sécurité des deux acteurs. C'est uniquement à travers ce processus interactif que nous pouvons appréhender le dilemme de sécurité dans sa totalité. Mais son déclenchement n'est pas toujours l'intention première d'un acteur puisque les actions entreprises à l'origine sont souvent considérées comme défensives.³¹¹ Ainsi, son processus implique également une interprétation subjective des événements. Toutefois, les acteurs peuvent chercher à créer une situation conflictuelle – ce qui était le cas pour le président Gamal Abdel Nasser de l'Egypte et ses alliés lorsqu'ils ont tout fait pour réduire la sécurité nationale israélienne avant le déclenchement de la guerre des Six Jours, sans pour autant être certain que cela aurait entraîné concrètement une guerre.³¹² Il en va de même pour le processus d'un déni de reconnaissance. Les lettres ouvertes de Saddam Hussein aux Américains, en soutenant les attentats de 11 septembre

³⁰⁸ GLASER, Charles L., « The Security Dilemma Revisited », *World Politics*, Vol. 50, No. 1, October 1997, p. 171-201, HURZ, John H., « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, Vol. 2, No. 2, January, 1950, p. 157-180 et KALYVAS, Stathis N., « Fear, preemption, retaliation : An empirical test of the security dilemma », p. 20-32, dans : SAIDEMAN, Stephen M. et ZAHAR, Marie-Joëlle (éds.), *Intra-State Conflict, Governments and Security : Dilemmas of deterrence and assurance*, Routledge, 2008.

³⁰⁹ TANG, Shiping, « The Security Dilemma : A Conceptual Analysis », *Security Studies*, Vol. 18, No. 3, 2009, p. 588. Sur les difficultés de définir et cibler l'existence d'un dilemme de sécurité, voir : ROE, John, « The Security Dilemma », p. 8-24, dans : ROE, John, *Ethnic Violence and the Societal Security Dilemma*, Routledge, 2005.

³¹⁰ Voir à ce sujet : RYNGAERT, Cedric et SOBRIE, Sven, « Recognition of States : International Law or Realpolitik ? The Practice of Recognition in the Wake of Kosovo, South Ossetia, and Abkhazia », *Leiden Journal of International Law*, Vol. 24, 2011, p. 467-490 et WOEHREL, Steven, « Kosovo : Current Issues and U.S. Policy », *Congressional Research Service*, RS21721, 12 avril, 2010, p. 10.

³¹¹ JERVIS, Robert, « Dilemmas About Security Dilemmas », *Security Studies*, Vol. 20, No. 3, 2011, p. 416.

³¹² OREN, Michael B. « The Revelations of 1967 : New Research on the Six Day War and Its Lessons for the Contemporary Middle East », *Israel Studies*, Vol. 10, No. 2, Summer, 2005, p. 1-14.

2001³¹³ ont été également un exemple d'un dirigeant recherchant la conflictualité via un déni de reconnaissance, même une provocation envers autrui.³¹⁴

Il est toutefois vrai que le processus interactif et subjectif de la (non) reconnaissance ne peut pas prendre du sens si nous n'abordons pas le type de relation existant entre deux acteurs. A part le processus interactif et la (non) confirmation de l'image d'un acteur, pour que la (non) reconnaissance puisse avoir lieu, il doit y avoir au préalable un certain niveau de considération entre les deux acteurs, que ce soit pour le meilleur ou le pire.³¹⁵ Mais c'est cette considération d'autrui qui est cruciale en déterminant si la (non) reconnaissance d'un autre peut avoir un impact significatif sur ces acteurs. Dans la mesure où la considération n'existe pas entre eux, le processus ne peut pas peser puisque la confirmation ou le rejet de l'image de l'autre compte encore moins. La considération d'autrui indique que ce dernier joue un rôle suffisamment important dans l'interaction sociale pour qu'un acteur façonne son identité ou au moins sa compréhension de lui-même par rapport aux autres. Car c'est à travers l'interaction sociale que les acteurs peuvent construire leur image et leur identité : « Je ne peux pas me considérer sans les autres et ils ne peuvent pas se considérer sans moi »³¹⁶ ou bien : « Je ne peux pas savoir qui m'insulte, si je ne sais pas qui je suis. »³¹⁷ Ces deux citations de Thomas Lindemann soulignent l'importance attribuée au déroulement et au sens des échanges intersubjectifs fondés sur le rôle de l'image et de l'identité des acteurs. Ainsi, la considération d'autrui peut se fonder sur l'écart du statut hiérarchique entre les acteurs,³¹⁸ des identités ou des idéologies partagées ou en opposition. A ce propos, la (non) reconnaissance est un processus très personnalisé pour les acteurs, ce qui le rend crucial et indispensable dans l'interaction sociale.

³¹³ HUSSEIN, Saddam, « Open letter from Saddam Hussein to the American peoples and the western peoples and their governments », Baghdad, Irak, 15 septembre 2001 et HUSSEIN, Saddam, « Second open letter from Saddam Hussein to the American peoples and the western peoples and their governments », Baghdad, Irak, 18 septembre 2001.

³¹⁴ LINDEMANN, Thomas, « Peace Through Recognition : An Interactionist Interpretation of International Crises », *op. cit.*, p. 76.

³¹⁵ GABBARD, Glen O., « On Hate in Love Relationships : The Narcissism of Minor Differences Revisited », *op. cit.*, p. 229-238.

³¹⁶ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 2-3.

³¹⁷ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, *op. cit.*, p. 56.

³¹⁸ FRASER, Nancy, « Re-framing justice in a globalizing world », p. 17, dans : de LOVELL, Terry (éd), *(Mis)recognition, Social Inequality and Social Justice*, Routledge, 2007.

C. Les échanges intersubjectifs entre les acteurs

La réalité de l'interaction sociale est que tout acteur projette une image de lui-même que ce soit de manière explicite ou non, directement ou indirectement. Néanmoins, certains acteurs ne sont pas conscients de l'envoi de ce message. L'envoi du message ou de l'image peut être tout simplement la manière dont quelqu'un s'habille, se comporte, les propos qu'il tient ou bien à travers une « architecture gouvernementale grandiose »³¹⁹ ; à l'image des symboles nationaux qui représentent un pays. L'image peut également se transmettre dans le temps par les actions entreprises en vue de défendre l'identité, le prestige ou la face d'un pays.³²⁰ Au regard de l'Etat, le processus s'effectue également de la même manière mais se traduit pourtant comme une expression de sa politique étrangère ou intérieure.³²¹ Le processus de la (non) reconnaissance débute ainsi avec l'envoi de cette image qui est donc représentative de l'acteur ou de l'Etat. Pourtant, tout message et toute image envoyés n'est pas toujours à la hauteur d'un processus fondé sur la (non) reconnaissance. Afin qu'il entre en jeu, le message (ou l'image) envoyé doit impérativement être un reflet de celui-ci ou de ce que représente l'Etat ou son dirigeant. C'est donc ce message qui doit correspondre à l'identité d'un individu³²² ou à une identité collective.³²³ Toutefois, l'envoi d'une image ou sa confirmation par un acteur peut être parfois compris comme un processus réactif, soulignant une complexité et notamment la réalité d'un environnement qui participe à la formation identitaire.³²⁴

³¹⁹ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, op. cit. p. 42.

³²⁰ *Ibid.* p. 89.

³²¹ Voir à ce propos : LINDEMANN, Thomas et CLEMENT, Maéva, « Introduction. Les politiques de prévention des guerres dans les crises internationales », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-18, LOEWENER, Franca, « Unnegotiable Interests – The Moroccan Crisis of 1905-06 », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-24, Solène, « The Indo-Lanka crisis (1987-1990) », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-24 et SOLINSKI, Thomas et ANDRAIS, Laure, « The 2001-2002 India-Pakistan standoff », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-25.

³²² LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 21.

³²³ CAILLÉ, Allain, « La lutte pour la reconnaissance entre Etats, nations et cultures », *Raisons politiques*, No. 61, 2016, p. 106.

³²⁴ SCHILDKRAUT, Deborah J., « The More Things Change...American Identity and Mass Elite Responses to 9/11 », *Political Psychology*, Vol. 23, No. 3, September, 2002, p. 513-519.

Le patriotisme et l'identité collective américaine ont été mobilisés en réponse aux attentats du 11 septembre, fournissant au président Georges W. Bush un soutien populaire incontournable.³²⁵ Ces attentats ont été interprétés comme une attaque sur l'identité américaine et donc comme une forme de non-reconnaissance.³²⁶ La réponse belliqueuse américaine en Afghanistan en 2001 a été ainsi largement considérée comme une action symbolique visant à défendre son identité et son statut de superpuissance.³²⁷ De plus, le même cas peut être constaté pour le président égyptien Gamal Abdul Nasser et son désir de faire valoir son identité et son *leadership* sur le mouvement panarabe à travers l'intimidation d'Israël en 1967.³²⁸ C'est dans cette logique que les Etats et les dirigeants sont dans une lutte pour la reconnaissance.

La (non) reconnaissance s'effectue donc de la façon dont autrui répond au message initial. C'est à partir de ce moment que plusieurs difficultés peuvent être soulevées : est-ce que le message est compris comme tel et à qui est destiné celui-ci ? A la réception du message, a-t-il été interprété de manière attendue par celui qui l'a émis à l'origine ? Ces réponses ne sont pas énonçables à cause de leur niveau de subjectivité, des éléments parfois plus difficilement identifiables que la violence physique.³²⁹ Lorsque l'image est réceptionnée par le deuxième acteur, nous passons à un stade très important. Il s'agit ensuite de voir comment l'image est interprétée et traitée par l'acteur à qui elle était destinée (in)directement. Dans la mesure où l'acteur qui répond au message donne une réponse au moins équivalente à l'image émise au départ, la reconnaissance existe entre les acteurs. Pour reprendre les propos de Thomas Lindemann : « S'il existe une équivalence approximative entre notre image revendiquée et comment nous sommes traités, c'est-à-dire si les

³²⁵ Le soutien populaire a été accru de quarante points de plus (de 50% à 90%). A ce sujet, voir : « Presidential Approval Ratings – George W. Bush », *Gallup.com*. Issu de : <http://www.gallup.com/poll/116500/presidential-approval-ratings-george-bush.aspx>

Au sujet du soutien populaire accru de Georges W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001, voir : LANDAU, Mark J., « Deliver Us From Evil : The Effects of Mortality Salience and Reminders of 9/11 on Support for President George W. Bush », *Personality & Social Psychology Bulletin*, Vol. 30, No. 9, 2004, p. 1136-1150.

³²⁶ NAYAK, Meghana, « Orientalism and saving US state identity after 9/11 », *Internationalist Journal of Feminist Politics*, Vol. 8, No. 1, p. 43.

³²⁷ SAURETTE, Paul, « You dissin me ? Humiliation and post 9/11 global politics », *Review of International Studies*, Vol. 32, No. 3, 2006, p. 495-522.

³²⁸ MELLON, James G., « Pan-Arabism, pan-Islamism and Inter-state relations in the Arab World », *Nationalism and Ethnic Politics*, Vol. 8, No. 4, 2002, p. 4-5.

³²⁹ BRAUD, Phillipe, « Symbolic and Physical Violence », p. 58, dans : LINDEMANN, Thomas et RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition*, *op. cit.*

autres nous traitent selon ce que nous nous considérons, notre image de nous-même est reconnue. »³³⁰ Quand le retour est inférieur aux attentes de l'émetteur, cela implique un déni de reconnaissance. Mais quelle est la ligne rouge à (ne pas) franchir pour que la (non) reconnaissance ait lieu ? A partir de quel moment pouvons-nous véritablement déterminer un déni de reconnaissance ? La réponse à ces deux questions est simple si nous nous tenons à notre définition de la reconnaissance : image envoyée ≠ réponse renvoyée.³³¹

Section 2 : L'intérêt stratégique de la reconnaissance

Ayant établi que la (non) reconnaissance n'implique pas uniquement les individus, nous pouvons mieux mettre en perspective la manière dont cela joue entre les groupes et les Etats Au niveau international, le processus de la (non) reconnaissance n'est désormais pas différent de celui en société. Il s'opère sur les mêmes bases et règles mais se traduit par le biais de la politique. La reconnaissance au niveau international entre les Etats et les dirigeants est également un acte de confirmation de l'image d'un acteur, que ce soit la considération d'un gouvernement en tant qu'Etat *de jure*. Inversement, la non-reconnaissance peut se réaliser à travers le droit à la reconnaissance en empêchant un territoire d'acquérir un statut *de jure*.³³² Bien qu'il s'agisse d'une action purement juridique en relations internationales, en tant que processus sociologique,³³³ la reconnaissance peut entraîner des bienfaits pour toute une population et pour les dirigeants qui sont à la recherche d'une telle considération.³³⁴ Un déni de reconnaissance peut aller très loin et causer des dommages irréparables qui pourraient rendre les acteurs irrationnels dans leur processus

³³⁰ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition, op. cit.*, p. 9.

³³¹ Nous proposons ainsi un diagramme sur le processus interactif de la (non) reconnaissance de manière générale et celui du processus de non-reconnaissance entre les Etats-Unis et l'Irak entre de 2001 à 2003. Voir les Annexes 7 et 8, p. 443-444.

³³² FLOREA, Adrian, « De Facto States in International Politics (1945-2011) : A New Data Set », *International Interactions*, Vol. 40, No. 5, p. 789.

³³³ DORAN, Charles, « World War I from the Perspective of Power Cycle Theory », p. 111-112, dans : LINDEMANN, Thomas et RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition, op. cit.*

³³⁴ AGNÉ, Hans, « The politics of international recognition: symposium introduction », *International Theory*, Vol. 5, No. 1, 2013, p. 94-107.

décisionnel. Il est important de mettre en avant le fait que la (non) reconnaissance est liée à des questions non pas uniquement juridiques mais également identitaires.

Si la reconnaissance est indéniablement un intérêt pour les individus, elle peut dès lors être un intérêt national pour l'Etat. La reconnaissance d'une entité peut donc apporter aux acteurs certains droits ou statuts.³³⁵ Le système westphalien, par exemple, se définit par une reconnaissance au niveau du droit international.³³⁶ Gustavus Adolphus, le roi non-reconnu de Suède, est entré en guerre pour acquérir ce statut dans la guerre de Trente Ans.³³⁷ Reconnaître un Etat en tant qu'entité officielle est un acte exceptionnel, notamment pour un acteur ayant fait une guerre d'indépendance pour la même cause. Tel fut le cas pour l'Ossétie du sud et l'Abkhazie lorsque ces deux entités ont été reconnues par la Russie en 2008³³⁸ ; dix-sept ans après leurs déclarations d'indépendance respectives. Pouvoir participer au sein des plus grandes institutions internationales comme l'ONU est loin d'être banal pour ceux non-inclus. Citons à cet égard l'exemple de l'Etat palestinien qui détient un statut d'Etat observateur non-membre au sein de l'ONU depuis 2012 même si plus de cent-trente pays le reconnaissent déjà à cette époque.³³⁹ La dimension stratégique qu'apporte la reconnaissance aux acteurs est ainsi cruciale dans l'acquisition des ressources sécuritaires et économiques à travers un enjeu purement symbolique.³⁴⁰

La (non) reconnaissance présente un véritable intérêt en relations internationales. Même si les acteurs lui attribuent une importance certaine, l'expression de l'intérêt de la reconnaissance reste parfois difficilement communicable. Ainsi, l'intérêt et le processus de la (non) reconnaissance révèlent l'existence de la lutte pour la reconnaissance. Lorsque la (non) reconnaissance entre en jeu, elle peut se positionner comme un facteur causal, entraînant des conséquences sur le plan sécuritaire ou économique.

³³⁵ STRÖMBOM, Lisa, « Thick Recognition. Advancing Theory on Identity Change in Intractable Conflicts », *op. cit.*, p. 4.

³³⁶ DUCLOS, Nathalie, « Incertaine réconciliation au Kosovo », *Raisons politiques*, Vol. 1, No. 9, 2003, p. 143.

³³⁷ RIGNMAR, Erik, *Identity, interest and action. A cultural explanation of Sweden's intervention in the Thirty Years War*, Cambridge University Press, 1993, p. 176-186.

³³⁸ MEDVEDEV, Dmitry, « Why I had to recognise Georgia's breakaway regions », *Financial Times*, 27 août 2008.

³³⁹ Résolution adoptée par l'Assemblée générale 67/19, *Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies*, A/RES/67/19, 4 décembre 2012.

³⁴⁰ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 2.

A. La (non) reconnaissance comme intérêt et mécanisme en relations internationales

La reconnaissance en tant qu'intérêt national n'est pas toujours facilement communiquée bien qu'il ait été prouvé qu'il s'agit d'une notion cruciale en relations internationales. Les acteurs recherchant à être reconnus peuvent exprimer cet intérêt à travers un discours national ou son comportement à l'égard d'un autre acteur ou d'un événement.³⁴¹ Le désir d'être reconnu peut devenir évident lorsqu'un déni de reconnaissance par un autre acteur pèse lourdement sur un acteur non-reconnu, qui oblige ce dernier à revendiquer cet intérêt d'une manière ou d'une autre. La reconnaissance a dans ce sens un double volet : ceux qui la cherchent naturellement et ceux luttant pour une reconnaissance afin de revendiquer quelque chose qui leur a été retiré ou pas attribué.

De manière générale les Etats tout comme les individus détiennent simultanément un grand nombre d'intérêts et d'objectifs. Très souvent, l'argumentation théorique³⁴² consiste à mettre en avant des explications matérielles (des intérêts sécuritaires ou économiques) comme intérêt principal des acteurs. Ceci dit, nous ne remettons pas en cause que l'intérêt premier de l'Etat est d'assurer sa sécurité avant tout. En effet, sans la sécurité, l'Etat n'est pas souverain et pourrait rencontrer des difficultés pour gérer le pays ou même exister. Il s'agit donc d'un intérêt sécuritaire pour assurer la survie de l'Etat. Dans cette perspective, la sécurité et la souveraineté sont interconnectées. Pour nous, la question d'une approche théorique globale au regard des intérêts des Etats n'est pas celle qui doit être posée. Ainsi, nous ne défendons pas forcément une théorie des relations internationales visant à hiérarchiser les intérêts des Etats de manière générale. Notre point de départ consiste à identifier les intérêts des acteurs dans une situation spécifique. Ce n'est que dans la spécificité – un contexte ou une situation donnée – que nous pouvons constater qu'une explication théorique quant aux intérêts peut prendre de l'importance sur les autres.

Afin de rebondir sur l'intérêt sécuritaire, qui à un moment spécifique peut être l'intérêt premier de l'Etat, nous pouvons citer par exemple d'Israël lors de sa décision d'attaquer l'Egypte

³⁴¹ HONNETH, Axel, *The Struggle for Recognition : The Grammar of Social Conflicts*, op. cit., 1992, p. 212-226. « La reconnaissance et la non-reconnaissance sont reflétées par ce que font les acteurs dans leurs interactions. »

³⁴² ACHEN, Christopher H. et SNIDAL, Duncan, « Rational Deterrence Theory and Comparative Case Studies », op. cit., p. 143-207, MEARSHEIMER, John J., « Anarchy and the Struggle for Power », op. cit., p. 50-60 et ROSENCRANCE, Richard, « Long Cycle Theory and International Relations », *International Organization*, Vol. 41, No. 2, 1987, p. 283-301.

de manière préventive en 1967, des Etats-Unis après les attentats du 11 septembre 2001 et de la France après les attentats de 13 novembre 2015. Même dans une telle situation, les intérêts de ces derniers sont multiples dans la mesure où l'Etat en tant qu'institution mène simultanément des politiques dans les domaines économique et sociale. Pourtant, dans le contexte créé par les attentats, l'intérêt sécuritaire est devenu primordial pour la France³⁴³ et les Etats-Unis³⁴⁴ et le recours à la violence ou le renforcement de la sécurité nationale ont été les réponses à une situation sécuritaire affaiblie. Pourtant, à quoi s'intéresse l'Etat lorsque sa sécurité est assurée ? La réponse évidente est que d'autres intérêts prendront alors de l'ampleur. A titre d'exemple, lors de la récession économique, les Etats-Unis ont donné des réponses économiques à travers la « Loi sur la reprise économique³⁴⁵ » de 2008, suivie par le « Plan de relance économique des Etats-Unis de 2009³⁴⁶ » afin d'éviter une dépression économique.

Mais en relations internationales certaines situations « spécifiques » ne sont pas toujours aussi simples que celles évoquées ci-dessus. Plusieurs éléments concourent à créer une telle complexité : la durée d'une situation, son évolution, les intérêts malléables et les stratégies mises en œuvre à travers le temps. A ce propos et à des fins d'application théorique, nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance de différencier les intérêts et les mécanismes. Prenons l'exemple de « la paix » en tant qu'intérêt national. Dans notre tentative de mieux comprendre cet objectif, plusieurs questions présentent un intérêt afin de comprendre comment se fabrique la paix pour arriver à ses fins. Quels intérêts les acteurs détiennent-ils dans l'optique de faire la paix ? Ainsi, les mécanismes comme les intérêts peuvent être abordés *via* les approches théoriques. Nous regarderons de près les stratégies mises en œuvre par nos acteurs, car sans cela, notre étude serait incomplète. La manière dont le processus de paix moldo-pridnestrovien a été mené depuis son début en 1994 rend son analyse théorique difficile.³⁴⁷ C'est-à-dire que la Moldavie et la Pridnestrovie ont mis en œuvre des techniques et de stratégies variées afin de répondre à leurs intérêts, que ce soit l'indépendance pour les deux pays ou la paix. Au début des années 1990, les Moldaves et les Pridnestroviens ont recouru à la force armée pour régler leurs différends. Pour

³⁴³ « Vigipirate reste en 'alerte attentat', plus de 10 000 militaires déployés », *Le Monde.fr*, 7 janvier 2015.

³⁴⁴ MCGREGOR, Richard, « Amercia after 9/11 : A nation fixated with its security », *Financial Times*, 6 September, 2011.

³⁴⁵ H.R. 5140: Economic Stimulus Act of 2008, *110th United States Congress*, 8 février, 2008.

³⁴⁶ H.R. 1: American Recovery and Reinvestment Act of 2009, *111th United States Congress*, 6 janvier, 2009.

³⁴⁷ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

Chisinau, il s'agissait d'une continuité dans la construction étatique mais pour Tiraspol c'était un moyen de repousser les avances militaires et d'assurer son indépendance. Dès la fin de la guerre, les deux entités se sont appuyées sur une multitude de stratégies pacifiques – une gamme de techniques allant des élections populaires à un très grand nombre d'accords économiques, sécuritaires et symboliques tout au long du processus de paix afin de résoudre le conflit. Ainsi, nous ne ferons pas de bilan théorique de ce processus à travers tous les mécanismes employés dans le temps. Toutefois, il nous faut observer les mécanismes ou les politiques qui ont été susceptibles de prendre en compte l'intérêt de la reconnaissance.

C'est là où nous pouvons tirer des conclusions par rapport à ce qui a pu fonctionner au niveau de la pacification du conflit. Les périodes au cours desquelles nous constatons des progrès relationnels nous fournissent par la suite des aperçus quant aux intérêts des acteurs.

Ainsi, c'est dans cette optique que nous abordons notre sujet sur le processus de résolution du conflit moldo-pridnestrovien. Nous chercherons à identifier l'intérêt pridnestrovien à être reconnu et donc, les politiques employées à cette fin. Il est intéressant de noter que les périodes comportant des techniques de résolution portant sur les questions de la reconnaissance au sens large, ont présenté une meilleure efficacité au regard de la pacification dans le processus de résolution (1994 à 1998), par rapport à la période (1989 à 1992) dans laquelle la coercition a occupé le premier rang comme solution. Par conséquent, la reconnaissance en tant qu'intérêt national et même à titre individuel pour le président pridnestrovien Igor Smirnov était la cible d'une politique de reconnaissance moldave à maintes reprises.

Inévitablement pour les conflits de longue durée, les acteurs dépendent d'un grand nombre de stratégies et mécanismes afin de répondre à leurs intérêts. A titre d'exemple, les relations difficiles entre la Lybie et les Etats-Unis, qui ont vu des périodes de violence importante dans les années 1980 ont été fortement apaisées par de multiples mécanismes entre 2003 à 2006 tels que la dissuasion, la coercition, les échanges énergétiques et ainsi que par la reconnaissance.³⁴⁸ De même, les tentatives américaines visant à résoudre la crise nucléaire nord-coréenne se sont plutôt vues réduites à une politique de gestion, caractérisées par la politique de « la carotte et du bâton » ou

³⁴⁸ A ce propos, voir : JENTLESON, Bruce W. et WHYTOCK, Christopher A., « Who 'Won' Libya ? The Force-Diplomacy Debate and Its Implications », *International Security*, Vol. 30, No. 3, Winter, 2005/2006, p. 47-86, LINDEMANN, Thomas, « The Case of American-Libyan Relations (1986-2004) », p. 114-116 et p. 121-124 dans : LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*

« d'endiguement ». ³⁴⁹ Une crise ayant été déclenchée en 1994 à cause des menaces nord-coréennes de se retirer du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), les Américains ont trouvé leurs options en matière de gestion limitées du fait de la quasi impossibilité d'y mettre fin par des frappes aériennes qui auraient certainement menées à une guerre entre les deux pays. ³⁵⁰ Au cours des années, la politique américaine sur la question nucléaire de la Corée du Nord n'a pas changé de visage, même si les Américains ont jugé préférable d'impliquer au fil du temps plus d'acteurs dans la cadre des « Pourparlers à six ³⁵¹ ».

Comme évoqué auparavant, la RMP en tant qu'entité doit – comme toute entité – apporter des réponses à ses intérêts nationaux. Nous ne postulons pas que l'intérêt pour la RMP à être reconnu avait plus d'importance que les intérêts sécuritaires ou économiques. En effet, Tiraspol est parvenue à survivre sans la pleine reconnaissance de son régime mais ne le pourrait pas sans l'assurance de sa sécurité ou de gains économiques. Dans ce sens, ces deux intérêts ont été globalement plus importants pour la survie du régime. Cependant, de 1994 à 1998, nous pouvons constater que les intérêts sécuritaires et économiques sont suffisamment assurés, de manière à ce que la reconnaissance soit apparue comme l'intérêt ultime du régime. Ainsi, plus la reconnaissance de la RMP était intégrée dans le processus de résolution, mieux ledit processus a pu se dérouler. L'importance de la reconnaissance était telle qu'elle a pu contribuer à permettre à l'Etat de s'approprier les gains sécuritaires et économiques.

³⁴⁹ Voir : CORTRIGHT, David, « Incentives and Cooperation in International Affairs », p. 3-11 et SNYDER, Scott, « North Korea's Nuclear Program : The Role of Incentives in Preventing Deadly Conflict », p. 55-81, dans : CORTRIGHT, David, (éd.), *The Price of Peace. Incentives and International Conflict Prevention*, Rowman & Littlefield Publishers Inc., Maryland, 1997.

³⁵⁰ « North Korea Nuclear Crisis : February 1993 – June 1994 », *Global Security.org*. Issu de : http://www.globalsecurity.org/military/ops/dprk_nuke.htm

³⁵¹ Ayant pour objectif de mettre fin au programme nucléaire militaire nord-coréen, les Pourparlers à six débuteront en 2003, voient la participation de la Chine, la Russie, le Japon, la Corée du nord, la Corée du sud et les Etats-Unis. Pour un résumé rapide sur les enjeux des Pourparlers à six, voir : BAJORIA, Jayshree et XU, Beina, « The Six Party Talks on North Korea's Nuclear Program », *The Council on Foreign Relations*, 30 Septembre, 2013. Issu de : <http://www.cfr.org/proliferation/six-party-talks-north-koreas-nuclear-program/p13593>

B. La sécurité à travers la reconnaissance

Se faire reconnaître ou le fait de reconnaître peut représenter un intérêt stratégique pour des Etats qui visent à s'assurer des gains sécuritaires et économiques. Une reconnaissance mutuelle ou une politique d'apaisement peuvent réduire les craintes sécuritaires³⁵² pour les pays puisqu'elles peuvent empêcher une politique interventionniste de la part d'un autre pays. De surcroît, un dirigeant reconnu peut se doter de plus d'influence, de pouvoir et de légitimité à l'intérieur même de son Etat puisque la « reconnaissance est symboliquement très forte. »³⁵³ Ainsi, la reconnaissance d'un dirigeant peut répondre aux « besoins » sécuritaires d'une population comme forme de sécurité émotionnelle ou identitaire.³⁵⁴ Une politique symbolique peut donc recueillir le soutien de toute une population derrière son dirigeant afin de consolider sa position ou faire passer une politique.³⁵⁵

A titre d'exemple, au début des années 1980, la junte militaire argentine de Leopoldo Galtieri a rencontré un grand nombre de difficultés internes qui a conduit à la déstabilisation du pays et à une perte de soutien populaire pour le régime. Les problématiques économiques, notamment un taux d'inflation proche de 130%, un taux de chômage à 13%³⁵⁶ et une dette nationale ayant augmenté de cinq milliards de dollars en un an,³⁵⁷ ont rapidement entraîné une crise sociale. Sous prétexte de mobiliser le soutien populaire pour le régime, Galtieri a décidé d'envoyer les forces militaires pour reprendre les Îles Malouines aux Britanniques. Les résultats d'une telle politique ont été immédiatement positifs pour le gouvernement argentin. La population, ainsi que les anciens prisonniers et membres de l'opposition au régime se sont ralliés autour du

³⁵² LANDAU, Emilie, « Assessing the relevance of nuclear CMS to a WMD arms control process in the Middle East today », *EU Non-Proliferation Consortium*, Background Paper, Bruxelles, 5-6 novembre 2012, p. 8.

³⁵³ HURD, Ian, « Legitimacy, Power, and the Symbolic Life of the UN Security Council », *Global Governance*, No. 8, Jan-Mar, 2002, p. 37.

³⁵⁴ KAY, Rebecca, « Managing everyday (in)securities : Normative values, emotional security and symbolic recognition in the lives of Russian rural elders », *Journal of Rural Studies*, Vol. 28, Issue 2, 2012, p. 64.

³⁵⁵ SOULEIMANOV, Emil, *Understanding Ethnopolitical Conflict. Karabakh, South Ossetia, and Abkhazia Wars Reconsidered*, Palgrave Macmillan, 2013, p. 46.

³⁵⁶ ARQUILLA, John et RASMUSSEN María Moyano, « The Origins of the South Atlantic War », *Journal of Latin American Studies*, Vol. 33, No. 4, 2001, p. 746.

³⁵⁷ TAYLOR, Fravel M., « The Limits of Diversion : Rethinking Internal and External Conflict », *Security Studies*, Vol. 19, No. 2, 2010, p. 19.

drapeau en soutien à la reprise de l'archipel.³⁵⁸ Galtierie a réussi à obtenir la reconnaissance et instaurer une politique de légitimité, rendant sa position et celle du pays plus stable.

De plus, la crise de Cuba en 1962 fut une illustration d'une politique de reconnaissance ayant apporté des gains sécuritaires. Les politiques d'apaisement³⁵⁹ du président américain John F. Kennedy envers Nikita Khrouchtchev lui ont permis de trouver une sortie de la crise sans humiliation.³⁶⁰ Ainsi, non seulement les EU et l'URSS ont évité une guerre nucléaire mondiale, mais en plus la reconnaissance a assuré la sécurité de Cuba.

Une autre illustration peut être trouvée en 1999, quand Kadhafi a mis en place une politique de reconnaissance face aux Etats-Unis. Il a reconnu ses responsabilités dans l'attentat de Lockerbie contre le vol Pan Am 103 en extradant les suspects à La Haye.³⁶¹ De même, Kadhafi a rejoint le président américain Georges W. Bush dans sa guerre contre le terrorisme en condamnant les attentats du 11 septembre 2001 – une reconnaissance d'un événement traumatique. Il a également renoncé au soutien des groupes terroristes et aux programmes d'armes de destruction massives. En retour, les relations américano-libyennes se sont fortement pacifiées entre 1999 et 2006. Toutefois, contrairement à Saddam Hussein qui a ouvertement soutenu les actions terroristes du 11 septembre et qui, par la suite, a vu son pays envahi par les Etats-Unis en mars 2003, la politique de reconnaissance de Kadhafi lui a permis d'éviter une intervention militaire américaine.³⁶²

³⁵⁸ ARQUILLA, John et RASMUSSEN María Moyano, « The Origins of the South Atlantic War », *op. cit.* p. 749.

³⁵⁹ Cela a consisté à ne pas imposer un ultimatum, respecter la souveraineté territoriale de Cuba, mettre ne place un blocus doux de l'Île cubaine au lieu des frappes aériennes et faire les concessions sur les missiles Jupiter en Turquie mais aussi de mener les négociations secrètes, hors de la sphère publique. En retour, Kennedy a voulu que les missiles soient retirés de Cuba, sous les auspices de l'ONU. Les actes de Kennedy ont été considérés comme une politique de reconnaissance de la superpuissance russe et de son dirigeant. Voir à ce sujet : KURIZAKI, Shuhei, « Efficient Secrecy : Public versus Private Threats in Crisis Diplomacy », *American Political Science Review*, Vol. 101, No. 3, août 2007, p. 543-558 et PIOUS, Richard M. « The Cuban Missile Crisis and the Limits of Crisis Management », *Political Science Quarterly*, Vol. 116, No. 1, 2001, p. 81-105.

³⁶⁰ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, *op. cit.*, p. 107.

³⁶¹ *Ibid.*, p. 110.

³⁶² Voir à ce sujet : JENTLESON, Bruce W. et WHYTOCK, Christopher A., « Who 'Won' Libya ? The Force-Diplomacy Debate and Its Implications », *op. cit.*, p. 47-86 et TAKEYH, Ray, « The Rogue Who Came in from the Cold », *Foreign Affairs*, Vol. 80, No. 3, May-June, 2001, p. 62-72.

Sur les bienfaits acquis par Kadhafi après la mise en œuvre de la politique de reconnaissance, voir : HOCHMAN, Dafna, « Going Legit : Qaddafi's Neo-Institutionalism », *Yale Journal of International Affairs*, Vol. 4, No. 2, Spring/Summer, 2009, p. 27-39.

Dès 2008, le président américain Barack Obama a mis en place une politique de reconnaissance apaisante afin de favoriser le rapprochement avec des Etats comme l'Iran et la Russie. Vis-à-vis de certains anciens « Etats voyous » toujours existants (Cuba et Iran), il a expliqué qu'en dépit de différences identitaires significatives, les EU étaient prêts à « tendre la main si vous êtes prêts à desserrer le poing. »³⁶³ Ayant laissé une place aux Iraniens à la table des négociations, les parties au conflit ont signé un accord sur le nucléaire³⁶⁴ historique et monumental.³⁶⁵ En retour, cela a permis de réduire de manière considérable les tensions et les relations caractérisées par la méfiance réciproque et craintes sécuritaires et idéologiques entre Téhéran et Washington depuis la révolution islamique de 1979.³⁶⁶ En 1984, l'Iran a même été placé sur la liste des Etats soutenant le terrorisme.³⁶⁷ Une attaque préventive israélo-américaine contre les centrales nucléaires iraniennes dans un avenir proche a certainement été évitée grâce à cet accord.³⁶⁸ Obama a ainsi souligné les aspects sécuritaires accordés à travers une politique de reconnaissance envers l'Iran : « Nous avons de sérieuses différences qui se sont développées au fil du temps. Mon administration est maintenant engagée sur la voie de la diplomatie qui traite de toute une gamme d'enjeux auxquels nous faisons face, et poursuit des relations constructives entre les Etats-Unis, l'Iran et la communauté internationale. Ce processus n'ira pas de l'avant avec des menaces. Nous recherchons au contraire un engagement honnête et fondé sur le respect mutuel. »³⁶⁹ De même, la politique de reconnaissance d'Obama a connu un peu de succès au niveau sécuritaire grâce à la signature du traité « New START » (Strategic Arms Reduction Treaty),

³⁶³ OBAMA, Barack, « President Barack Obama's Inaugural Address », Washington, Etats-Unis, 21 janvier 2009.

³⁶⁴ *Joint Comprehensive Plan of Action*, Vienne, Autriche, 14 juillet 2015. Pour des explications de l'accord nucléaire voir : SHASHANK, Joshi, « Iran and the Geneva Agreement », *The RUSI Journal*, Vol. 159, No. 1, February/March, 2014, p. 58-66 et « The Iran Nuclear Deal - What you need to know about the JCPOA », *The White House*, 2015, p. 112.

³⁶⁵ FIKENSCHER, Sven-Eric, « Will Iran Cheat ? The Reliability of the Joint Comprehensive Plan of Action », *The Yale Journal of International Affairs*, 14 mars 2016.

³⁶⁶ Pour des explications intéressantes au sujet d'un rapprochement irano-américain, voir : SARIOLGHALAM, Mahmood, « Understanding Iran : Getting past stereotypes and mythology », *The Washing Quarterly*, Vol. 26, No. 4, p. 69-82.

³⁶⁷ KATZMAN, Kenneth et KERR K. Paul, « Iran Nuclear Agreement », *CRS Report for Congress*, R43333, 7 mars 2016, p. 24.

³⁶⁸ COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2014.

³⁶⁹ OBAMA, Barack, « Remarks by the President in Celebration of Nowruz », *Office of the Press Secretary*, 20 mars 2009.

visant à la réduction du nombre d'armes nucléaires, entre Washington et Moscou, même si les relations se sont détériorées depuis.³⁷⁰

C. Les gains économiques par la reconnaissance

La reconnaissance est également intéressante pour les Etats sur le plan économique puisque à travers celle-ci, ils peuvent accéder aux échanges commerciaux, aux emprunts et faire partie des institutions financières. La restauration des relations diplomatiques entre les EU et la Lybie en 2006,³⁷¹ conséquence d'une politique de reconnaissance libyenne, a permis l'ouverture des relations économiques entre les deux pays. La Lybie a souffert de nombreuses sanctions économiques unilatérales et multilatérales américaines (Décrets présidentiels de janvier 1986³⁷² et Iran-Libya Sanctions Act de 1996³⁷³) et onusiennes (Résolutions de 731, 748 et 883³⁷⁴).³⁷⁵ Une économie ayant perdu des milliards de dollars, une inflation avoisinant les 50% et un taux de chômage à 30% ont poussé Kadhafi à trouver un moyen de lever les sanctions.³⁷⁶ La résolution de la longue crise américano-libyenne (de la fin des années 1970 à 2006) à travers la reconnaissance a impliqué la fin des sanctions économiques contre le pays. De plus, en 2009 l'administration d'Obama a fait des demandes monétaires auprès des institutions américaines pour apporter une assistance financière à la Lybie, estimée aux alentours de 870 000 dollars et a dépensé 780 000

³⁷⁰ CIMBALA, Stephen J., « Turmoil of Triads ? Nuclear Reductions after New START », *Comparative Strategy*, Vol. 34, No. 5, p. 469-478.

³⁷¹ MACK, David, « The US and Libya : Normalization of a Stormy Relationship », *Middle East Institute*, 4 janvier 2011. Issu de : <http://www.mei.edu/content/us-and-libya-normalization-stormy-relationship>

³⁷² Executive Order 12543: Prohibiting trade and certain transactions involving Libya, 51 FR 875, 9 janvier 1986 et Executive Order 12544 : Blocking Libyan Government property in the United States or held by U.S. persons, 51 FR 1235, 10 janvier 1986.

³⁷³ H.R. 3107: Iran-Libya Sanctions Act of 1996, *104th United States Congress*, 7 juillet 1996.

³⁷⁴ Résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, S/RES/731, 21 janvier 1992 ; Résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, S/RES/748, 31 mars 1992 et Résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, S/RES/883, 11 novembre 1993.

³⁷⁵ Au sujet des sanctions économiques américaines, voir : KATZMAN, Kenneth, « The Iran-Libya Sanctions Act (ILSA), » *CRS Report for Congress RS20871*, 8 août 2006, p. 6.

³⁷⁶ COLLINS, Stephen D., « Dissuading State Support of Terrorism : Strikes or Sanctions ? (An Analysis of Dissuasion Measures Employed Against Libya) », *Studies Conflict & Terrorism*, Vol. 27, No. 1, 2004, p. 12.

dollars pour financer le pays en 2010.³⁷⁷ La fin des sanctions économiques³⁷⁸ a également permis l'entrée d'un grand nombre d'entreprises américaines sur le marché libyen.³⁷⁹

La normalisation des relations sino-américaines en 2000 a également compris l'ouverture des relations économiques.³⁸⁰ Entre 1979 et 2014, leurs relations commerciales sont passées de 2 milliards à 591 milliards de dollars.³⁸¹ Cette reconnaissance a été cruciale pour que la Chine rejoigne l'Organisation Mondiale du Commerce en 2001. De même, la politique américaine de reconnaissance envers Cuba et l'Iran a été déterminante dans le cadre de la fin de l'embargo et de certaines sanctions économiques contre l'Iran. Pour l'Iran, cela pouvait éventuellement rapporter plus de 100 milliards de dollars en investissements dans le secteur énergétique.³⁸²

Ainsi, pour notre étude de cas, contrairement à la Pridnestrovie, la Moldavie, en tant qu'Etat reconnu a pu bénéficier des prêts du Fonds monétaire international (FMI) dans les années 1990. A ce sujet, la reconnaissance de la souveraineté politique d'un Etat lui a permis de conduire des politiques économiques, sociales et militaires. La reconnaissance de la souveraineté économique pridnestroviennne en 1996 par Chisinau fut le début de plusieurs années d'une ouverture économique pour Tiraspol qui a même dépassé la Moldavie au niveau des échanges commerciaux.³⁸³

Toutefois, lors de la crise déclenchée par le passage d'une série de lois sur les langues en Moldavie, les questions économiques ont, à partir de ce moment, occupé une place relativement importante pour les élites de la rive gauche.³⁸⁴ Les élites pridnestroviennes avaient un fort contrôle d'une région industrialisée qui était responsable de 90% de la production énergétique, de 56% de

³⁷⁷ BLANCHARD, Christopher M. et ZANOTTI, Jim, « Lybia : Background and U.S. Relations », *CRS Report for Congress* RL33142, 18 février 2011, p. 2-3.

³⁷⁸ H.R. 6198 : Iran Freedom Support Act, *109th United States Congress*, 9 septembre 2006.

³⁷⁹ BLANCHARD, Christopher M. et ZANOTTI, Jim, « Lybia : Background and U.S. Relations », *op. cit.* p. 8.

³⁸⁰ Voir : H.R. 4444 : To authorize extension of nondiscriminatory treatment (normal trade relations treatment) to the People's Republic of China, and to establish a framework for relations between the United States and the People's Republic of China., *106th Congress*, 10 octobre 2000.

³⁸¹ MORRISON, Wayne M., « China-U.S. Trade Issues », *CRS Report for Congress*, RL33536, 15 décembre 2015, p. 2.

³⁸² BOZOGMEHR, Najmah, « Iran eyes \$100bn investment in oil and gas », *Finacial Times*, 1 juillet, 2015.

³⁸³ SELARI, Galina, « Moldova and Transdnestria : The Regional Economic Dimension », *op. cit.*, p. 137-138.

³⁸⁴ KAUFMAN, Stuart J., *Modern Hatred : The Symbolic Politics of Ethnic War*, Cornell University Press, 2001, p. 145.

celle des biens de consommation et de 33% de celle des biens industriels.³⁸⁵ Les tentatives moldaves de prendre la rive gauche par la force ont donc fait augmenter les craintes que les élites perdraient leurs positions économiques et administratives.

³⁸⁵ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *Europe-Asia Studies*, Vol. 45, No. 6, 1993, p. 980.

Chapitre 2 : L'expression de la (non) reconnaissance au niveau international

L'expression de la (non) reconnaissance au niveau international a lieu à travers un processus interactif par un déni de reconnaissance ou l'acte de reconnaître un acteur.

Ces deux types d'interaction ne peuvent avoir lieu que dans la mesure où les acteurs désirent faire valoir leur image ou leur identité auprès d'un autre, impliquant obligatoirement une lutte pour la reconnaissance. Sans le rôle de l'identité ou de l'image d'un acteur en jeu, la reconnaissance sociologique ne pourrait pas avoir lieu. C'est cette interaction étatique fondée sur la (non) reconnaissance qui peut avoir des conséquences importantes sur la scène internationale. En effet, nombre d'études de cas ont démontré qu'elle peut être autant source de guerre et de paix que les questions sécuritaires ou économiques,³⁸⁶ d'autant plus pour les conflits civils ou ceux de longue durée. Comme évoqué auparavant, être reconnu peut apporter des bénéfices pour les acteurs en relations internationales. Inversement, un déni de reconnaissance peut créer « une expérience traumatique ».³⁸⁷ Dans les deux cas, la problématique de la (non) reconnaissance peut motiver les Etats pour revendiquer leur désir et leur intérêt d'être reconnus; ce qui en retour peut les obliger à entreprendre des actions dans l'objectif de satisfaire cet intérêt. Elle peut néanmoins habiliter les Etats et leur permettre de se doter de moyens militaires et économiques.³⁸⁸ La décision des puissances occidentales de reconnaître des groupes rebelles en Libye et en Syrie a ouvert la porte à un soutien militaire direct, même si celle-ci s'est traduite uniquement par une reconnaissance « fine ». De plus, la politique étrangère du président Obama consistant à tendre la main à des

³⁸⁶ LEBOW, Richard, *A Cultural Theory of International Relations*, Cambridge University Press, 2008, LEBOW, Richard, *Why Nations Fight : Past and Future Motivations for War*, Cambridge University Press, 2010, LINDEMANN, Thomas, *Penser la Guerre. L'apport constructiviste*, L'Harmattan, 2008 et RINGMAR, Erik, *Identity, interest and action. A cultural explanation of Sweden's intervention in the Thirty Years War*, *op. cit.*

³⁸⁷ RINGMAR, Erik, « The International Politics of Recognition », p. 7, dans : LINDEMANN, Thomas and RINGMAR, Erik (éds), *The International Politics of Recognition*, *op. cit.*

³⁸⁸ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 2.

ennemis³⁸⁹ comme Cuba et l'Iran leur a donné une place à la table des négociations, ce qui a conduit à la réduction des sanctions économiques à l'encontre des deux pays.

L'intérêt que nous portons à la (non) reconnaissance est celui de son impact en tant que cause de conflit et de paix. Nous mettrons donc en avant dans ce chapitre, comment un déni de reconnaissance fondé sur la discrimination, l'humiliation ou une attaque sur une histoire traumatique vécue, peut entraîner un conflit entre les acteurs. A l'inverse, nous étudierons comment la reconnaissance qui consiste à confirmer un statut, l'inclusion ou celle d'une histoire traumatique peut également pacifier les relations et engendrer la paix.

Section 1 : Le déni de reconnaissance comme facteur de conflit

La non-reconnaissance comme facteur déclencheur d'une crise ou d'une guerre n'est guère nouvelle comme cause.³⁹⁰ Comme évoqué précédemment, la problématique de la non-reconnaissance peut peser lourdement sur les décideurs politiques et l'Etat entier. Elle peut à cet égard jouer un rôle central dans le déclenchement d'une crise ou d'un conflit armé. Tout comme pour les origines de la crise américano-irakienne, la non-reconnaissance s'est avérée être l'élément déclencheur dans la décision prdnestrovienne de se déclarer indépendante. Les travaux d'Edward Azar et John Burton ont démontré que la question de la reconnaissance est un facteur significatif parmi les causes des conflits de longue durée :

³⁸⁹ KUPCHAN, Charles A., « Enemies Into Friends : How the United States Can Court Its Adversaries », *Foreign Affairs*, Vol. 89, No. 2, 2010, p. 120-134.

³⁹⁰ LEBOW, Richard N., *A Cultural Theory of International Relations*, *op. cit.*

« [...] La source des conflits sociaux de longue durée est le déni des éléments exigés dans le développement de toutes les personnes et les sociétés, et dont la poursuite est un besoin incontestable en tout. Ce sont la sécurité, l'identité distinctive, l'identification sociale d'une identité, et la véritable participation aux processus qui déterminent les conditions de sécurité et d'identité [...]. La source réelle du conflit est le déni de ces besoins humains [...]. »³⁹¹

C'est dans cette perspective qu'un déni de reconnaissance peut constituer pour les acteurs un affront à leurs intérêts, à leur image ou à leurs identités et donc peut provoquer des représailles et le recours à la force armée. L'étude de cas sur les origines de la guerre en Irak de 2003 semble être l'illustration parfaite de cet état de fait. Ce cas a éclairci notre compréhension du rôle de la non-reconnaissance quant à deux aspects cruciaux. Nous observons en premier lieu que le niveau de la non-reconnaissance est devenu si fort entre l'Irak et les Etats-Unis que les Américains ont dû procéder à l'invasion de l'Irak puisqu'ils avaient perdu la face lorsque Saddam ne s'est pas plié aux demandes américaines. La crédibilité de Georges W. Bush a ainsi été mise à l'épreuve. Toutefois, la non-reconnaissance était également réciproque pour le président Saddam Hussein face aux exigences conséquentes de W. Bush. Saddam s'est donc retrouvé sans véritable option au regard de l'ultimatum³⁹² américain³⁹³ : quitter l'Irak à la demande des américains et se soumettre à une humiliation publique ou rester et se battre contre les américains. Les deux possibilités impliquaient inévitablement sa chute du pouvoir. Saddam a néanmoins décidé de rester et de faire la guerre en sachant qu'il la perdrait. L'importance donc de cet exemple réside dans le fait que les courants contemporains sur la rationalité des dirigeants politiques peuvent être remis en question lorsque la non-reconnaissance entre en jeu dans les situations de crise et de guerre puisqu'elle « peut être une plus grande puissance que la force militaire ou coercitive ».³⁹⁴ Le déni d'une

³⁹¹ AZAR, Edward, « Protracted international conflicts: Ten propositions », p. 147-148, dans : BURTON, John et DUKES, Frank (éds.), *Conflict: Readings in management and resolution*, MacMillan Press Ltd, 1990.

³⁹² Il est très intéressant de regarder les effets néfastes de l'imposition des ultimatums en relations internationales. Les Etats militairement inférieurs et donc dans une position de faiblesse peuvent rejeter un ultimatum imposé en sachant que cette action mènera à leur fin. A titre d'exemple, voir l'ultimatum de l'Empire Austro-hongrois sur la Serbie.

³⁹³ Le président américain George W. Bush a donné au président Saddam Hussein 48 heures pour quitter l'Irak sans quoi il courait le risque d'être attaqué.

³⁹⁴ BURTON, John W., *Conflict Resolution : Its Language and Processes*, Scarecrow Press, 1996, p. 31.

identité d'un dirigeant peut mener vers des politiques ayant des conséquences désastreuses.³⁹⁵ Les décideurs politiques peuvent choisir la défaite plutôt que l'humiliation.

Ainsi, nous nous devons d'explorer les liens principaux entre l'entrée en jeu du déni de reconnaissance et le déclenchement des conflits, voire la lutte pour la reconnaissance afin de revendiquer une identité et préserver l'estime de soi.³⁹⁶

A. L'injustice et les discriminations identitaires subies

Les dénis de reconnaissance ont une portée identitaire très forte qui s'illustre à travers les injustices ou les discriminations identitaires de l'autre.³⁹⁷ Cela est très souvent le cas puisque la (non) reconnaissance implique la question de l'image et de l'identité d'un acteur. Un déni peut impacter de manière négative les identités en créant un sentiment d'exclusion³⁹⁸ et de stigmatisation.³⁹⁹ Cela signifie qu'un Etat est traité d'une manière différente de celle dont il se perçoit. En retour, il devient très probable que les discriminations ou les stigmatisations entraînent des réactions violentes, obligeant les Etats ou les dirigeants à lutter pour la reconnaissance.⁴⁰⁰ En relations internationales, les discriminations peuvent prendre forme à travers les discours politiques qui visent à identifier un ennemi tel que « les Etats voyous » ou « l'Axe du mal⁴⁰¹ » pour la Corée du nord, l'Irak et l'Iran ou « l'Empire du mal⁴⁰² » pour l'URSS. La décision d'employer de telles expressions a été calculée de la part des présidents Georges W. Bush et Ronald Reagan

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 12.

³⁹⁷ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, op. cit., p. 4.

³⁹⁸ BYRNE, Sean et NADAN, Amos, « The Social Cube Analytical Model and Protracted Ethnoterritorial Conflicts », p. 66, dans : MATYÓK, Thomas, SENEHI, Jessica et BYRNE, Sean (éds.), *Critical Issues in Peace and Conflict Studies : Theory, Practice, and Pedagogy*, op. cit.

³⁹⁹ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, Sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, op. cit., p. 28.

⁴⁰⁰ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, op. cit., p. 4.

⁴⁰¹ BUSH, George W., « State of the Union Address », op. cit.

⁴⁰² REAGAN, Ronald, « Remarks at the Annual Convention of the National Association of Evangelicals », Orlando, Floride, 8 mars 1983.

pour justement entrer en conflit dans « le combat entre le juste et le faux, le bien et le mal. »⁴⁰³ Mais ces propos ont également été un moyen pour les Américains d'affirmer leur identité et de la différencier des autres à travers les discours.⁴⁰⁴ La stigmatisation devient ainsi une forme d'exclusion d'un groupe de pays « civilisés ». ⁴⁰⁵ Citons l'exemple de la désignation de l'ennemi et du régime de non-prolifération nucléaire qui détermine les nantis et les non-nantis, en fonction de la pression variable exercée entre les régimes voyous (la Corée du nord, l'Iran, l'Irak, la Lybie et la Syrie) et les alliés des puissances occidentales, comme l'Inde et Israël.⁴⁰⁶

Dans certaines situations, les forts dénis de reconnaissance *via* la discrimination identitaire peuvent inciter les Etats à recourir à la force armée comme forme d'affirmation identitaire. De même, une guerre civile ou d'indépendance devient ainsi une réalité pour les minorités ayant subi une telle discrimination. Par ailleurs, les discriminations peuvent entraîner des craintes ethniques lorsqu'un groupe ethnique est ciblé.⁴⁰⁷ La guerre de 1988 entre le Nagorno-Karabakh et l'Azerbaïdjan, qui a vu la mort de plus de 20 000 personnes au cours d'une guerre ethnique, s'est déclenchée à cause des fortes discriminations identitaires de la part des Azéris. Pourtant majoritaires sur ce territoire appartenant à l'Azerbaïdjan, les Arméniens avaient été écartés des positions administratives et économiques les plus prestigieuses. Dans le cadre de cette guerre, les différences ethniques et religieuses ont amplifié les revendications historiques et territoriales des Arméniens sur le territoire du Nagorno-Karabakh.⁴⁰⁸ Une fois la crise déclenchée, elle a fait remonter les souvenirs du génocide arménien aux mains des Turcs.⁴⁰⁹ D'autre part, la loi sur la langue passée en Ukraine le 3 juillet 2012 a suscité une vive opposition de la part des minorités russophones puisqu'elle a été considérée comme une forme de discrimination linguistique en

⁴⁰³ *Ibid.*

⁴⁰⁴ GEIS, Anna et WUNDERLICH, Carmen, « The good, the bad, and the ugly : Comparing the notions of 'rogue' and 'evil' in international politics », *International Politics*, Vol. 51, No. 4, 2014, p. 458-474.

⁴⁰⁵ BERDAHL, Clarence, « The Power of Recognition », *The American Journal of International Law*, Vol. 14, No. 4, 1920, p. 519.

⁴⁰⁶ HUMMEL, Alexandre, « Recognition, the Non-Proliferation Regime, and Proliferation Crises », p. 175, dans : LINDEMANN, Thomas et RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition*, *op. cit.*

⁴⁰⁷ KAUFMAN, Stuart J., *Modern Hatred : The Symbolic Politics of Ethnic War*, *op. cit.*, p. 49-127.

⁴⁰⁸ A cet égard, Nathalie Duclos soutient l'idée selon laquelle les politiques mises en œuvre peuvent être considérées comme discriminatoires dans la mesure où elles impactent de manière négative le rattachement identitaire d'un peuple à un territoire, ce qui entraîne la lutte pour la reconnaissance comme « une lutte ancestrale », voir : DUCLOS, Nathalie, « Un nouveau radicalisme agraire ? », *Critique internationale*, Vol. 2, No. 31, 2006, p. 121-123.

⁴⁰⁹ MELANDER, Erik, « The Nagorno-Karabakh Conflict Revisited: Was the War Inevitable? », *op. cit.*, p. 65

accordant à la langue russe un statut linguistique inférieur à celui de la langue ukrainienne. Ce fut le début d'un mouvement séparatiste sérieux qui diviserait le pays. A travers l'espace post-soviétique, cet acte n'est en rien hors du commun pour les anciennes Républiques Soviétiques qui ont cherché à construire leur Etat et leur identité nationale.⁴¹⁰

La Russie, en tant que grande puissance, est à maintes reprises intervenue en faisant usage de la force militaire afin de protéger les minorités slaves et russes hors du territoire russe même si ses justifications ont été parfois exagérées. A ce propos, la Russie est intervenue dans les conflits comme celui entre la Moldavie et la Pridnestrovie en 1992, la guerre Russo-Géorgienne de 2008,⁴¹¹ et la prise de la Crimée en 2014⁴¹² en vue de « sauver » les minorités contre des discriminations et des guerres ethniques.

B. La non-reconnaissance des événements traumatiques

La décision de recourir à la force armée peut parfois dériver et conduire à mener des attaques ciblées visant des événements traumatiques vécus.⁴¹³ Ce genre de déni de reconnaissance est très approfondi et peut presque garantir une réponse automatiquement dure et belliqueuse de la part de la victime. Les dénis des événements traumatiques peuvent désormais être perçus comme des attaques contre l'identité de l'Etat et même entraîner un sentiment d'humiliation pour le dirigeant et toute la population. Une expérience traumatique d'un acteur peut faire partie de son identité, de sa perception ou de sa compréhension de lui-même. La façon dont les autres traitent les expériences traumatiques peut faire la différence entre une situation qui se conflictualise ou s'apaise. Nier, rejeter, critiquer ouvertement ou manquer d'empathie envers un traumatisme peut entraîner des conséquences.⁴¹⁴ Les lettres ouvertes de Saddam Hussein aux Américains soutenant

⁴¹⁰ ZABRODSKAJA, Anastassia et EHALA, Martin, « Language and identity in the late Soviet Union and thereafter », *Sociolinguistic Studies*, Vol. 9, No. 2-3, 2015, p. 162.

⁴¹¹ « Georgia and Russia: Clashing over Abkhazia », *International Crisis Group*, Europe Report, N°193, 2008, p. 3.

⁴¹² TSYGANKOV, Andrei, « Vladimir Putin's last stand : the sources of Russia's Ukraine policy », *Post-Soviet Affairs*, Vol. 31, No. 4, 2015, p. 293.

⁴¹³ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, op. cit., p. 41.

⁴¹⁴ Voir: *Ibid.*, p. 37-43.

les terroristes responsables des attentats du 11 septembre 2001⁴¹⁵ ont été le facteur déclencheur de la crise américano-irakienne qui s'est conclue par une guerre en mars 2003. Le négationnisme ou le révisionnisme concernant la Shoah est illégal dans plus d'une douzaine de pays dans le monde. A plusieurs reprises, l'ancien président iranien Mahmoud Ahmadinejad a remis en cause certains aspects de la Shoah afin de cibler publiquement Israël. En 2006, il a organisé une conférence sur la Shoah au cours de laquelle il a invité des personnalités racistes et révisionnistes.⁴¹⁶ Ahmadinejad avait également contesté le droit à l'existence de l'Etat juif et s'est demandé pourquoi une terre en Europe ne lui a pas été attribuée.

Pour les Pridnestroviens, les discriminations identitaires subies de la part des Moldaves avaient une autre conséquence très grave. En effet, le régime moldave pro-roumain mené par le parti politique radical, le Front populaire, avait pour ambition de faire revenir la Moldavie dans le giron de la Roumanie. Leurs tentatives violentes de prendre la Pridnestrovie par la force était une preuve flagrante des événements à venir. Tout comme c'était le cas pour les Arméniens dans le cas du Nagorno-Karabakh, elles ont fait ressurgir des craintes profondes d'une réunification forcée avec la Roumanie. Les Pridnestroviens ont vécu une histoire traumatique aux mains des Roumains lors de la Seconde Guerre mondiale lorsque ceux-ci ont pris le contrôle du territoire entre 1941 et 1944. Les atrocités commises par les Roumains,⁴¹⁷ telles que les déportations, les camps de concentrations, les ghettos ethniques et les exécutions, ont toutes eu lieu en Pridnestrovie.⁴¹⁸ Ainsi, la crainte pridnestroviennne était bien réelle et le recours à la guerre par Chisinau a annoncé une très grande précarité identitaire et sécuritaire pour toute la population pridnestroviennne.

⁴¹⁵ HUSSEIN, Saddam, « Open letter from Saddam Hussein to the American peoples and the western peoples and their governments », *op. cit.* et HUSSEIN, Saddam, « Second open letter from Saddam Hussein to the American peoples and the western peoples and their governments », *op. cit.*

⁴¹⁶ FATHI, Nazila, « Iran Invites Scholars to Assess Holocaust as History or Fiction », *New York Times*, 6 décembre 2006.

⁴¹⁷ WATERS, Trevor, « Problems, Progress and Prospects in a Post-Soviet Borderland : The Republic of Moldova », *Boundary and Security Bulletin*, Vol. 5, No. 1, 1997, p. 72.

⁴¹⁸ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 95.

C. La non-reconnaissance du statut : entre humiliations et ultimatums imposés

Les humiliations en relations internationales sont un autre facteur considéré comme source de conflit entre les acteurs. Elles font perdre la face de l'autre à travers le non-respect de la souveraineté du pays et du dirigeant. Mais l'humiliation ne peut parfois être rattrapée que par le recours à la guerre, dans l'objectif de sauver l'honneur, le prestige et la face. Thomas Lindemann soutient l'idée selon laquelle une humiliation peut signifier une perte de crédibilité pour un dirigeant et tout particulièrement au regard du sentiment national de la population :

« [...] Le fait que les émotions ne sont pas nécessairement 'individuelles' mais qu'elles peuvent être 'collectives', surtout si 'l'offense' ne touche pas à la personne du chef d'Etat mais à un symbole national ». ⁴¹⁹

Les actes humiliant à l'égard d'un Etat et son dirigeant sont étroitement liés à la façon dont les acteurs se perçoivent et comment ils sont traités par les autres. Ils peuvent donc être considérés comme des attaques contre l'identité de l'Etat ou contre sa souveraineté. ⁴²⁰ Un grand nombre d'études importantes démontrent que la reconnaissance est cruciale, et même, pour certains auteurs, un besoin émotionnel ⁴²¹ pour les individus. Une humiliation entraînée par un fort déni de reconnaissance peut donc entraîner une réponse émotionnelle. Le traité de Versailles est largement reconnu comme une paix extrêmement punitive dans la mesure où ce fut une humiliation pour l'Etat allemand et une cause directe de la Seconde Guerre mondiale. ⁴²² C'est l'exemple d'un accord de paix qui n'a pas pu pacifier les relations franco-allemandes. Les réparations extrêmement punitives (la démilitarisation de l'Allemagne, la dette colossale à rembourser et surtout son Article 231 – « la clause de culpabilité de la guerre ») ont obligé l'Allemagne à

⁴¹⁹ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, sauver la paix. La lutte pour la reconnaissance internationale*, Chaos International, 2009, p. 98. (non publié).

⁴²⁰ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 4.

⁴²¹ Voir AZAR, Edward E., « The Analysis and Management of Protracted Social Conflict », p. dans : VOLKAN, Vamik D., JULIUS, Demetrios A. et MONTVILLE, Joseph V., (éds), *The Psychodynamics of International Relationships*, Vol. 2, Lexington Books, 1990, BURTON, John, *Conflict : Human Needs Theory*, *op. cit.*, GHOSN, Faten et SCIABARA, Christina, « Are Needs Negotiable ? The Role of Participation, Security and Recognition in Keeping the Peace after Civil Wars End », *University of Arizona, School of Government and Public Policy*, p. 30.

⁴²² LU, Catherine, « Justice and Moral Regeneration : Lessons from the Treaty of Versailles », *op. cit.*, p. 3-25.

reconnaître sa responsabilité dans l'éclatement de la guerre et ses conséquences de telle manière que nous y faisons aujourd'hui référence en termes de « diktat » ou de paix imposée.⁴²³

En termes d'humiliations, la prise des Îles Malouines par la junte argentine a été considérée comme telle par la super puissance anglaise.⁴²⁴ En dehors du fait que la réponse militaire anglaise était avant tout une question de souveraineté et de défense nationale, il y avait un réel intérêt à intervenir afin de sauver la face. Cette décision anglaise s'est expliquée aussi par le déclin de la grande puissance britannique qui avait pris le deuxième rang derrière les Etats-Unis.⁴²⁵ Les attentats du 11 septembre ont également provoqué une réponse émotionnelle et militaire *via* la guerre en Afghanistan en 2001. En effet, les attentats ont brisé le mythe d'une Amérique invincible et ont été vécus comme « une humiliation profonde » par l'hyperpuissance et comme une attaque personnelle contre W. Bush lui-même.⁴²⁶ En vue de sauver la face et l'honneur, les Américains ont fait la guerre contre « l'Etat barbare » des Talibans.

De surcroît, en 2006, Israël a subi deux attaques en deux semaines. Ayant mis le pays en « état de choc », les attaques du Hamas et puis du Hezbollah ont constitué une véritable perte de crédibilité pour les forces armées israéliennes mais aussi pour les décideurs politiques et même pour la population.⁴²⁷ Par conséquent, la réponse disproportionnée d'Israël, ou opération « Rétribution juste », était la seule sortie de crise possible afin de se ressaisir après avoir été humilié par le Hezbollah. Restaurer l'image et la crédibilité de l'Etat vis-à-vis de ses adversaires s'est donc traduit pour l'Etat Hébreu par l'usage de la violence.⁴²⁸

De même, les ultimatums imposés qui entraînent l'humiliation des dirigeants et de leur pays peuvent aller encore plus loin dans la mesure où ils peuvent remettre en question la rationalité des dirigeants politiques. Il est intéressant de constater à travers l'histoire que, très souvent, les pays qui imposent des ultimatums sont dans une position de force militaire vis-à-vis du pays qui subit l'ultimatum. Toutefois, l'humiliation peut être si forte, incitant une réponse émotionnelle,

⁴²³ A ce titre, voir Partie VIII « Réparation », Section 1, Article 231, *Le traité de Versailles*, *op. cit.*

⁴²⁴ ANDERSON, Duncan, *The Falklands Islands War, 1982*, Osprey Publishing Ltd., 2002, p. 21.

⁴²⁵ ARQUILLA, John et RASMUSSEN María Moyano, « The Origins of the South Atlantic War », *op. cit.*, p. 751.

⁴²⁶ SAURETTE, Paul, « You dissin me ? Humiliation and post 9/11 global politics », *op. cit.*, p. 513-514.

⁴²⁷ HAMER, Hagay, *Entretien*, Paris, France, septembre 2008.

⁴²⁸ LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, sauver la paix. La lutte pour la reconnaissance internationale*, *op. cit.*, p. 135. (non publié).

qu'elle doit être refusée, ce qui signifie le déclenchement d'une guerre.⁴²⁹ L'ultimatum athénien envers Mélos puis Sparte envers Athènes sont deux exemples où l'acteur faible a refusé de se plier aux exigences du fort, tout en sachant que cela déclencherait une guerre qu'il perdrait.⁴³⁰ Tel fut le cas de l'ultimatum de l'Empire Austro-hongrois envers la Serbie, qui fut rejeté. Cela est considéré comme l'une des causes principales de la Première Guerre mondiale. De plus, le président W. Bush a fait la même erreur dans la voie vers la guerre en Irak, lorsqu'il a exigé que Saddam Hussein et ses fils quittent l'Irak dans les quarante-huit heures. Hussein a alors décidé de sauver la face et de perdre la guerre au lieu d'être humilié par son ennemi. De même, le gouvernement moldave a lancé un ultimatum aux prdnestroviens en mars 1992, leur intimant de déposer les armes sous quarante-huit heures et de mettre fin à leur mouvement séparatiste ou sans quoi ils s'exposaient à l'usage de la force armée. A ce stade du conflit, c'était une tentative relativement désespérée de la part de la Moldavie qui n'a fait que renforcer de désir prdnestrovien de continuer la guerre et le mouvement d'indépendance nationale.

Section 2 : La reconnaissance comme outil de pacification

Au contraire des dénis de reconnaissance, l'emploi d'une politique de reconnaissance positive peut avoir des effets inversés de ceux du chemin vers l'hostilité. Dans une logique de transformation de conflit, la reconnaissance d'un autre acteur peut permettre de pacifier une crise ou d'apaiser des relations tendues.⁴³¹ Elle peut être employée dans le but d'obtenir des gains matériels⁴³² et symboliques ou d'atteindre un objectif. Quand il est employé correctement, l'acte de reconnaître peut être une action très puissante, qui peut entraîner des conséquences profondes et extrêmement positives pour les acteurs en conflit. L'égalité perçue dans les négociations face-à-

⁴²⁹ ÖWENHEIM, Oded L. et HEIMANN, Gadi, « Revenge in International Politics », *Security Studies*, Vol. 17, No. 4, p. 685-724.

⁴³⁰ WALLING, Karl, « Thucydides on Policy, Strategy, and War Termination », *op. cit.*, p. 47-85.

⁴³¹ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*

⁴³² A titre d'exemple le Traité « New Start » signé entre les Etats-Unis et la Russie est considéré comme un gain matériel symbolique. Pour la Russie, elle souhaitait maintenir son statut de grande puissance en traitant directement avec les EU. Pour Obama, la signature du traité était une extension de sa politique de « rapprochement ».

face,⁴³³ le respect de la souveraineté nationale et de l'identité d'un autre acteur comme des formes de reconnaissance sont exprimés à travers les actions et discours politiques et jouent donc un rôle fondamental dans la modification des perceptions des acteurs dans l'interaction sociale.⁴³⁴ L'emploi d'une politique de reconnaissance apaisante peut se traduire d'une part par des « concessions symboliques et matérielles ».⁴³⁵ La reconnaissance des torts par les dirigeants commis lors d'une guerre est une étape très importante vers la réconciliation entre les peuples et les Etats.⁴³⁶ D'un autre côté, la reconnaissance ne se manifeste pas toujours sous forme de concessions. Contrairement aux questions économiques et sécuritaires, une politique de reconnaissance apaisante n'est guère coûteuse pour ceux qui la pratiquent.⁴³⁷ Dans le processus de négociation moldo-pridnestrovienn, les éléments composant la reconnaissance sont apparus comme des facteurs essentiels en vue de réparer les relations. Cette reconnaissance symbolique était en réalité le seul pouvoir répondant aux intérêts pridnestroviens d'être reconnu que Chisinau détenait sur Tiraspol.

Nous aborderons trois catégories de politique de reconnaissance dans la pacification des relations : l'une visant le statut, l'autre l'identité et enfin l'égalité. Le désir d'être reconnu peut prendre de l'ampleur notamment lorsqu'un dirigeant se voit nier la reconnaissance qui lui est proprement dû en tant que chef d'Etat. Comme évoqué, ceci est d'autant plus vrai pour les Etats qualifiés de « voyous » ou *de facto*.

⁴³³ A ce propos voir : DROLET, Aimee L. et MORRIS, Michael W., « Rapport in Conflict Resolution: Accounting for How Face-to-Face Contact Fosters Mutual Cooperation in Mixed-Motive Conflicts », *Journal of Experimental Social Psychology*, Vol. 36, 2000, p. 26-50.

⁴³⁴ LINDEMANN, Thomas, « Sauver la face, Sauver la Paix: La Politique de Reconnaissance dans les Crises Internationales », *Revue du MAUSS*, 2009.

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ DUCLOS, Nathalie, « Incertaine réconciliation au Kosovo », *op. cit.*, p. 142.

⁴³⁷ FISHER, Roger et URY, William, *Getting to Yes: Negotiating Agreement Without Giving In*, Penguin Books Ltd., New York, 1992, p. 32.

A. La confirmation du statut à travers le respect de la souveraineté et de l'autonomie

Le respect de la souveraineté est en soi une forme de reconnaissance mise en avant par les grandes conventions de Westphalie de 1648, par la Charte de l'ONU de 1945 et les Conventions de Vienne dans les années 1960. Cela implique une confirmation de l'autonomie territoriale ou gouvernementale d'un Etat ou d'un dirigeant.⁴³⁸ Pour les peuples ou les nations luttant pour la reconnaissance, une guerre d'indépendance réussie implique beaucoup plus qu'une simple reconnaissance juridique. Les Etats *de facto* qui ont fait leurs guerres d'indépendance pour des motifs de discrimination identitaire illustrent comment la reconnaissance de la souveraineté est étroitement liée à celle de l'identité. Toutefois, même si la reconnaissance de la souveraineté est trop souvent uniquement réalisée de manière officielle entre les gouvernements, elle peut être interprétée comme celle d'identité à travers les droits accordés. Pour une entité reconnaissante, la subjectivité de l'acte est le facteur déterminant quant à savoir si l'acte est en lien avec les questions identitaires ou avec ce que représente l'Etat ; ce qui peut rendre le processus vague à ce niveau. Le Traité de paix israélo-égyptien de 1979, dans lequel le président égyptien Anouar el-Sadate a reconnu l'Etat juif, n'était certainement pas une reconnaissance de l'identité juive par l'Egypte même si, inversement, c'était le cas pour Israël. La paix froide qui s'est installée entre les deux camps après les guerres de 1967 et 1973⁴³⁹ s'est améliorée à partir de 1979, permettant aux deux pays de stabiliser la sécurité et de mener des échanges en matière de pétrole.⁴⁴⁰ Ainsi, sans tentative de minimiser l'importance de la reconnaissance juridique de l'Etat, celle-ci peut tendre à diminuer l'importance de la particularité ou de repères spécifiques de l'Etat. Le statu *de jure* au sein du système westphalien est dans ce cas une expression « fine » de la reconnaissance des acteurs sur la scène internationale.⁴⁴¹ L'Etat fait donc partie de la communauté internationale et est soumis à certaines responsabilités. Bien que cette forme de reconnaissance ne soit pas uniquement

⁴³⁸ LINDEMANN, Thomas, *Penser la Guerre. L'apport constructiviste*, *op cit.*, p. 147.

⁴³⁹ ABADI, Jacob, « Egypt's Policy Towards Israel : The Impact of Foreign and Domestic Constraints », *Israeli Affairs*, Vol. 12, Issue 1, 2006, p. 170.

⁴⁴⁰ QUANDT, William B., « Camp David and Peacemaking in the Middle East », *Political Science Quarterly*, Vol. 101, No. 3, 1986, p. 364.

⁴⁴¹ STRÖMBOM, Lisa, « Thick Recognition. Advancing Theory on Identity Change in Intractable Conflicts », *op. cit.*, p. 4.

déclarative, elle est inversement « épaisse » puisqu'elle est une affirmation de l'autre de manière plus approfondie. Il ne s'agit plus ici de reconnaître la simple existence d'un acteur mais de reconnaître pleinement l'autre.⁴⁴² Elle implique également de prendre en considération les caractéristiques uniques et spécifiques de l'autre, comme par exemple les traits identitaires.⁴⁴³ Dans le cas où cette reconnaissance westphalienne s'attache à une identité particulière, nous pouvons parler de reconnaissance « épaisse », comme le souligne Thomas Lindemann.⁴⁴⁴

Au fil des années du processus de paix, Chisinau a essayé d'apporter à Tiraspol une reconnaissance fondée sur son droit à l'autonomie vu que le statut *de jure* de la RMP n'a pas été accordé avec le cessez-le-feu signé en juillet 1992 par Eltsine et Snegur après une victoire dans sa guerre d'indépendance. Même si la réalité de la souveraineté prdnestrovienne était telle qu'elle était garantie par une séparation physique et la mise en place d'un gouvernement, son statut a dû être négocié à travers un cadre de négociation prédéterminé. La question du statut était donc une problématique centrale du processus de paix même si peu d'avancées ont été accomplies au niveau du droit puisque Tiraspol n'aurait jamais son statut *de jure*. Toutefois, le statut a impliqué beaucoup plus que le droit. C'était une reconnaissance de la manière dont Tiraspol était perçu : comme un acteur méritant le « droit » d'être traité comme un égal. Ainsi, négocier sur le statut a permis aux parties d'avancer sur d'autres questions comme la question du désarmement (dépôts d'armes et de munitions en RMP) et celle du retrait des forces de maintien de la paix en 1994 et en 1998 puisque le niveau de conflictualité avait suffisamment diminué. Lorsque les négociations ont pris une forme bilatérale entre Chisinau et Tiraspol, elles ont impliqué à ce stade une manière officielle d'inclure la RMP. En 1997, les négociations autour du statut ont pu conduire vers un « partenariat » égalitaire entre les deux parties. La négociation du statut fut à cet égard une réussite.

De fait, le succès du déclenchement du processus de négociation en avril 1994, à travers une Déclaration entre les présidents Mircea Snegur de Moldavie et Igor Smirnov de Pridnestrovie, a gagné en crédit du fait que Snegur a pour la première fois abordé publiquement (et sans

⁴⁴² ALLAN, Pierre et KELLER, Alexis, « The Concept of a Just Peace » p. 200, dans : ALLAN, Pierre et KELLER, Alexis, (éds.), *What is Just Peace ?*, *op. cit.*

⁴⁴³ MÖLLER, Ulrika, *The Prospects of Security Cooperation : A Matter of Relative Gains or Recognition ? India and nuclear weapons control*, Göteborg : Department of Political Science, Göteborg University, 2007, p. 60 et STRÖMBOM, Lisa, « Thick Recognition. Advancing Theory on Identity Change in Intractable Conflicts », *op. cit.*, p. 4.

⁴⁴⁴ LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, *op. cit.*, p. 38.

coercition) sa volonté de déterminer un statut pour la RMP. La nouvelle Constitution moldave de 1994 a également abordé la question de l'autonomie de la RMP, mais sans pour autant avoir accordé un statut à celle-ci. De plus, en 1996, les deux entités se sont accordées sur le premier de ce qui a été considéré comme les « trois grands accords ». La particularité de l'Accord douanier tient à ce que même s'il n'a pas été considéré comme étant le fruit des négociations sur le statut, il a en réalité été une confirmation de l'autonomie économique de la RMP en lui permettant de mener les relations commerciales à l'extérieur.

B. La reconnaissance identitaire

Tout comme la discrimination identitaire ou les identités en opposition peuvent être facteurs de conflit, la reconnaissance d'une identité peut être un moyen de pacifier des relations conflictuelles. Le partage d'une identité collective ou commune, ou le rapprochement identitaire entre des acteurs peut jouer de manière positive. La compréhension mutuelle est alors dans ce cas possible, puisque cette reconnaissance peut améliorer la qualité de l'interaction.⁴⁴⁵ Une identité collective pourrait leur ouvrir une voie coopérative puisqu'elle devient un intérêt pour les acteurs qui la partagent.⁴⁴⁶ La paix démocratique⁴⁴⁷ dans une perspective constructiviste est intéressante dans la mesure où elle promeut la paix par le partage d'une identité.⁴⁴⁸ Afin de mieux saisir ce phénomène, Alexandre Wendt met en avant l'exemple de la menace nord-coréenne envers les

⁴⁴⁵ BURTON, John W., *Conflict Resolution : Its Language and Processes*, *op. cit.*, p. 31.

⁴⁴⁶ WENDT, Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999, p. 336-337.

⁴⁴⁷ La paix démocratique, comprise dans une perspective libérale, met en avant que les démocraties ne se font pas la guerre puisqu'elles ont tendance à promouvoir le libre-échange, l'interdépendance économique à cause de simples calculs coûts/bénéfices économiques, ou les normes à travers un régime libéral. Ces aspects des démocraties parviennent donc à rendre la guerre difficile entre elles. A ce sujet, voir : LEVY, Jack S., « Domestic Politics and War », *The Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 18, No. 4, The Origin and Prevention of Major Wars, Spring 1988, p. 662-663, et MÜLLER, Harald, « The Antinomy of Democratic Peace », *International Politics*, Vol. 41, N. 4, 2004, p. 494-520.

⁴⁴⁸ KAHL, Colin H., « Constructing a Separate Peace : Constructivism, Collective Identity, and Democratic Peace », *Security Studies*, Vol. 8, No. 2-3, 1998, p. 94-144 et LINDEMANN, Thomas, « Identités démocratiques et choix stratégiques », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 54, 2005, p. 829-848.

Etats-Unis.⁴⁴⁹ Dans une perspective réaliste, les armes nucléaires britanniques, en plus des vecteurs sophistiqués, devraient en premier lieu représenter une menace directe aux EU plutôt que les têtes nucléaires nord-coréennes, sans capacité de deuxième frappe. Toutefois, de manière qualitative, le partage d'une identité anglo-saxonne prime sur le risque quantitatif des armes nucléaires. De plus, l'exemple de la pacification des relations entre la Russie et les EU ou des relations au sein de l'Europe (UE), s'expliquent également par l'existence d'une identité collective ou, dans le premier cas, au moins par la modification d'une identité avec la fin de l'URSS.

Dans notre étude de cas, il ne s'agit pas tout à fait de la variable d'une identité collective qui pacifie les relations moldo-pridnestroviennes. En effet, les discriminations identitaires et idéologiques ont joué un rôle central quant aux causes de la crise. La crise instituée par les lois sur les langues a marqué l'existence de deux identités divergentes entre le Dniestr/Nistru et deux entités sur deux chemins différents dans leur construction identitaire et étatique. Mais l'année 1994 fut bien symbolique pour les deux entités et la situation conflictuelle a commencé à se renverser. La Constitution moldave de 1994 représente une première grande tentative de construire un Etat « multiethnique » ; c'est-à-dire de trouver un moyen de reconnaître et d'intégrer les minorités au sein de la Moldavie et de la Pridnestrovie. Les lois sur les langues ont été abrogées. La Constitution moldave vise à satisfaire « les intérêts des citoyens de toute origine ethnique qui constituent avec les Moldaves le peuple de la République de Moldavie, [...] »⁴⁵⁰ et à « garantir à tous les citoyens le droit de conserver, de développer et d'exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. »⁴⁵¹ De plus, l'Article 13 de la Constitution a reconnu « le droit à la conservation, au développement et à l'utilisation de la langue russe et des autres langues sur le territoire du pays. »⁴⁵² A travers ces mesures, l'Etat moldave a pu projeter une image beaucoup plus conciliante que celle affichée lors de la crise et de la guerre. La Constitution fut une forme de reconnaissance apaisante et a pu réduire en partie les craintes et les discriminations identitaires et linguistiques subies par les minorités. Bien que cela ait représenté une forme de rapprochement identitaire entre les deux camps, les questions identitaires qui ont occupé une place si cruciale au niveau du mouvement séparatiste ont cédé leur place à la question du statut au cours du processus de

⁴⁴⁹ WENDT, Alexander, *Social Theory of International Politics*, *op. cit.* p. 255.

⁴⁵⁰ Préambule, *Constitution de la République de Moldavie*, *op. cit.*

⁴⁵¹ *Ibid.*, Article 10, §2 : « L'unité du peuple et le droit à l'identité ».

⁴⁵² *Ibid.*, Article 13, §2 : « La langue d'Etat, l'utilisation des autres langues ».

négociation.⁴⁵³ Toutefois, c'était le début d'un changement progressivement de l'image que la Moldavie a souhaité projeter d'elle-même en abordant de manière pacifique (à la différence d'une posture coercitive lors de la crise) le conflit avec son voisin.

C. La reconnaissance par l'inclusion et l'égalité

L'inclusion ou le fait de considérer un acteur comme étant sur un pied d'égalité font partie des éléments apaisants d'une politique de reconnaissance.⁴⁵⁴ Certes, la reconnaissance égalitaire fait référence à une égalité à travers l'accès aux mêmes droits pour tout le monde.⁴⁵⁵ Pour nous, la question de l'inclusion et de l'égalité est aussi imbriquée dans la mesure où elles signifient un processus d'un stade initial conduisant vers un stade final dans notre étude. Les acteurs peuvent être inclus sans pour autant être égaux. Mais l'inclusion et l'égalité peuvent aller de pair avec la lutte pour le prestige. En relations internationales, l'inclusion des acteurs peut représenter une étape significative pour un pays. A travers les crises nucléaires nord-coréennes et iraniennes, ces deux pays ont pu obtenir une place inclusive à la table des négociations avec les grandes puissances. L'emploi d'une stratégie astucieuse et magistrale, la reconnaissance inclusive de ces premiers a été « bien méritée » par l'usage de la question nucléaire comme outil de négociation à des fins politiques, idéologiques et sécuritaires. En effet, à de nombreuses reprises (1994, 2002-2003, 2006, 2010, 2012-2013 et 2016) Pyongyang a délibérément instigué des crises sécuritaires et nucléaires pour acquérir une reconnaissance qui lui a permis d'obtenir des gains monétaires, technologiques et énergétiques.⁴⁵⁶ Même si, selon le régime de non-prolifération, tout pays a le droit de se doter de l'énergie nucléaire civile,⁴⁵⁷ il n'en reste pas moins que ledit régime ne considère pas la notion d'égalité à travers la question du niveau de savoir-faire, technologique et

⁴⁵³ WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

⁴⁵⁴ Voir : ARMSTRONG, Chris, « Equity, Recognition and the Distributive Paradigm », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, Vol. 6., No. 3., Autumn, 2003, p. 154-164.

⁴⁵⁵ JONES, Peter, « Equality, Recognition and Difference », *op. cit.*, p. 25.

⁴⁵⁶ A ce sujet voir : BLEIKER, Roland, « A Rogue Is a Rogue Is a Rogue : US Foreign Policy and the Korean Nuclear Crisis », *International Affairs*, Vol. 79, No. 4, 2003, p. 719-737, CHANLETT, Emma-AVERY et RINEHART, Ian E., « North Korea : U.S. Relations, Nuclear Diplomacy, and Internal Situation », *CRS Report for Congress R41259*, 15 janvier, 2016, p. 23.

⁴⁵⁷ Article IV, *The Treaty on The Non-Proliferation of Nuclear Weapons*, New York, Etats-Unis, 1 juillet 1968.

de ressources financières. Ainsi, pour qui s'est doté de l'arme, elle n'est pas acceptée comme légale parmi les grandes puissances et cela consolide davantage une position nord-coréenne très ferme sur la scène internationale. L'intérêt inclusif dérive du prestige obtenu en faisant partie *de facto* du « club nucléaire ». ⁴⁵⁸

Pour notre étude de cas, le lien entre les aspects pacificateurs de l'inclusion et l'égalité sont étroitement liés, en tant que formes de reconnaissance recherchées par le président prdnestrovien Igor Smirnov. Pour le pays et pour le dirigeant, qui ont été parfois exclus du processus de négociation dès la signature du cessez-le-feu Eltsine-Snegur en juillet 1992 et jusqu'à l'Accord douanier de 1996, leur inclusion a eu un impact très positif pour le bon déroulement du processus de paix mais également pour le dirigeant lui-même. Smirnov a été progressivement impliqué dans les négociations directes avec Chisinau. Son inclusion était une forme de reconnaissance puisqu'elle lui a permis de confirmer sa position de leader légitime aux yeux du monde et au sein du pays. ⁴⁵⁹ Cela revêtait une importance particulière pour un individu de nationalité russe arrivé dans la région uniquement en 1987. En obtenant le droit de s'engager dans les négociations aux côtés de Chisinau, de Moscou et de l'OSCE, il a atteint le niveau de prestige recherché. L'accord douanier de 1996 fut également une reconnaissance pour Smirnov dans la mesure où son inclusion confirmait qu'il était l'un des acteurs officiels du processus de négociation. ⁴⁶⁰

⁴⁵⁸ Voir : HAFNER-BURTON, Emilie M. et MONTGOMERY, Alexander H., « Power Positions : International Organizations, Social Networks, and Conflict », *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 50, No. 1, 2006, p. 3-27 et MONTGOMERY, Alexander H. et SAGAN, Scott D., « The Perils of Predicting Proliferation », *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 53, No. 2, A Strategic Approach to Nuclear Proliferation, 2009, p. 302-328.

⁴⁵⁹ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁴⁶⁰ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

Section 3 : Les Etats de facto : une lutte permanente pour la reconnaissance

L'effondrement de l'URSS en 1991 a confirmé les élans nationalistes déjà en cours depuis le milieu des années 1980. Les Républiques socialistes soviétiques (RSS) en quête d'indépendance ont démontré la possibilité de créer quinze nouveaux Etats souverains reconnus par la communauté internationale. Les mouvements nationalistes qui agitaient des Etats comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie ou la Moldavie, et étaient tentés par le recours à l'indépendance, ont conduit souvent à la division de leur peuple et de leur territoire. Pour ces derniers, la montée des nationalismes et des actions politiques visant à établir un nouvel Etat et une nouvelle identité sous influence soviétique ont eu un impact négatif. Au détriment de l'unification du pays, les luttes d'indépendance ont créé un climat propice au conflit. Par conséquent, les mouvements séparatistes ont pris de l'ampleur et un nombre de guerres de sécessions ou séparatistes se sont déclenchées. Certaines, comme celles entre l'Azerbaïdjan et le Nagorno-Karabakh⁴⁶¹ (de 1989 à 1994), entre la Géorgie et l'Ossétie du sud (1988 à 1992⁴⁶²) et par la suite avec l'Abkhazie (1991-1992), étaient de nature ethnique. Malgré le haut niveau d'intensité du conflit et le nombre de morts très élevé,⁴⁶³ l'indépendance des Etats métropoles⁴⁶⁴ était néanmoins assurée. Les mouvements séparatistes ont constitué un écueil considérable pour les trois RSS. De toute évidence, ils n'ont jamais pu trouver un statut mutuellement satisfaisant auprès des Etats métropoles, représentant une entrave à l'unification de ces pays et une atteinte à l'identité nationale. Ainsi, parmi ces conflits, la

⁴⁶¹ Cette guerre a vu la participation de l'Arménie et de la Russie. Voir Annexe 4: Carte de l'Azerbaïdjan, l'Arménie et le Nagorno-Karabakh, p. 440.

⁴⁶² La guerre russo-géorgienne d'août 2008 a également impliqué l'Abkhazie et l'Ossétie du sud mais n'avait pas de caractère ethnique. A l'issue de la guerre d'août 2008, la Russie a reconnu officiellement l'Abkhazie et l'Ossétie du sud comme des Etats *de jure*. Voir Annexe 3: Carte de l'Abkhazie, la Géorgie et l'Ossétie du sud, p. 439.

⁴⁶³ Plus de 20 000 morts dans la guerre entre l'Azerbaïdjan et le Nagorno-Karabakh de 1989 à 1994, plus de 1 000 morts entre la Géorgie et l'Ossétie du sud de 1988 à 1992 et plus de 20 000 morts entre la Géorgie et l'Abkhazie de 1991 à 1992. Les dilemmes de sécurité ethniques ont été un facteur déterminant en raison d'un fort niveau d'intensité et un nombre de morts très élevé par rapport à la guerre entre la Moldavie (RM) et la Pridnestrovie (RMP) de 1991 à 1992 où les estimations les plus importantes sont autour de 1 000 morts. Parmi les cas de figure séparatistes mentionnés ci-dessus, celui de la Moldavie, contrairement aux autres, n'était pas confronté à un conflit ethnique. Cela n'a pas pour autant rendu sa résolution plus probable que les autres.

⁴⁶⁴ Le terme « Etat métropole » employé par Dov Lynch est utilisé pour désigner une ancienne république soviétique qui a connu un conflit séparatiste. Pour des travaux intéressants sur la qualification des Etats séparatistes ou *de facto*, voir : LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, op. cit. et LYNCH, Dov, « Separatist States and Post-Soviet Conflicts », *International Affairs*, Vol. 78, No. 4, 2002, p. 831-848.

reconnaissance était une revendication constante aussi bien pour les Etats métropoles que pour les Etats séparatistes.

Les objectifs principaux des mouvements séparatistes pour les quatre Etats *de facto* (l'Abkhazie, le Nagorno-Karabakh, l'Ossétie du sud et la Pridnestrovie) ne se situaient pas qu'au niveau de la recherche d'un statut *de jure*, pour confirmer leur indépendance. Dans la lutte pour la reconnaissance, les revendications séparatistes allaient plus loin que ce statut juridique. Au sein des Etats *de facto*⁴⁶⁵, il existe en effet un véritable désir de faire valoir l'identité d'un peuple et d'un Etat qui a été victime d'une discrimination ou d'une injustice subie lors des quêtes d'indépendance des Etats métropoles. Ce type de déni de reconnaissance, s'illustrant par exemple par une loi nationale rendant un groupe de personnes inférieur à un autre, est souvent à l'origine d'une crise. Tel était le cas des Arméniens, groupe majoritaire du territoire de Nagorno-Karabakh en Azerbaïdjan, ayant un niveau de vie beaucoup moins élevé.⁴⁶⁶ Un sentiment de discrimination était présent, expliqué en partie par le fait que Bakou avait mis en place une politique visant à remplacer la population majoritairement arménienne par les Azéris ethniques.⁴⁶⁷ En plus de cela, les Azéris détenaient plus d'avantages administratifs, éducatifs, économiques et sociaux que les Arméniens.⁴⁶⁸ De la même manière, en Géorgie, les Abkhazes et les Ossètes revendiquaient l'existence d'une discrimination identitaire et ethnique comme source principale du conflit et ne s'identifiaient pas avec l'Etat géorgien d'un point de vue historique, linguistique et territorial.⁴⁶⁹ Dans ces deux cas, la situation a conduit à une guerre ethnique. Plus encore, la crise déclenchée en 1989 entre la rive droite (la Moldavie) et la rive gauche (la Pridnestrovie) au sein de la République socialiste soviétique de Moldavie (RSSM) était une conséquence directe de la mise en œuvre des lois moldaves érigeant la langue russe – langue principale des habitants de la rive

⁴⁶⁵ A première vue, parler d'un Etat *de facto* ou *de jure* peut sembler comme une généralisation. Il serait plus prudent et exact de parler de un ou des dirigeant(s), un gouvernement ou un groupe de personnes résidant sur un territoire *de facto* puisqu'il est improbable que 100% de la population ou du gouvernement soient à la recherche de la reconnaissance. Toutefois, un groupe ou une population peut s'identifier avec « l'Etat » tout comme son dirigeant peut se rattacher à son poste en tant que président. A cet égard voir : Partie I, Chapitre 1, Section 1 : Un prérequis dans l'interaction sociale, p. 89.

⁴⁶⁶ MELANDER, Erik, « The Nagorno-Karabakh Conflict Revisited : Was the War Inevitable? », *Journal of Cold War Studies*, Vol. 3, No. 2, 2001, p. 51.

⁴⁶⁷ KRÜGER, Heiko, *The Nagorno-Karabakh Conflict : A Legal Analysis*, Springer-Verlag, 2010, p. 18.

⁴⁶⁸ SOULEIMANOV, Emil, *Understanding Ethnopolitical Conflict. Karabakh, South Ossetia, and Abkhazia Wars Reconsidered*, *op. cit.*, p. 107.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 114-135 et KING, Charles, « The Benefits of Ethnic War : Understanding Eurasia's Unrecognized States », *op. cit.*, p. 534-535.

gauche – au deuxième rang. Ainsi, la quête de la reconnaissance et le recours à la violence dans ces trois cas ont été utilisés en réaction directe aux politiques considérées comme discriminatoires.

Pour les Etats *de facto*, la reconnaissance de leur statut juridique implique nécessairement celle de leur identité. Leur désir d'être reconnu, qui n'a pas pu être satisfait par une guerre de sécession remportée, a justifié une lutte permanente en période de post-guerre. Le manque de volonté des Etats métropoles d'attribuer une reconnaissance pleine des régimes *de facto* est devenu le facteur principal à l'origine de cette lutte continue et du caractère gelé de ces conflits. Le *statu quo* sur lequel ces conflits gelés reposent, ne peut pas être résolu complètement sans un statut officiellement déterminé pour ces Etats *de facto*. Malgré cette impossibilité, la transformation des relations entre les opposants peut être envisagée.

A. L'après-guerre et la lutte continue pour la reconnaissance

Après de longues années de crise et de conflit, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Moldavie ont pu connaître la fin d'une période de violences. Malgré cela, l'impossibilité de résoudre définitivement les conflits séparatistes à travers l'emploi de la force armée a rendu très difficile toute réconciliation possible entre les Etats métropoles et *de facto*. Par conséquent, les origines de ces guerres ne seront jamais véritablement traitées en profondeur, engendrant leur résurgence dans l'avenir. Cette lutte pour la reconnaissance en période d'après-guerre ne cessera donc de s'accroître. Les Etats *de facto* tels que l'Abkhazie, le Nagorno-Karabakh, l'Ossétie du sud, ou la Pridnestrovie – qui ont tous été vainqueurs dans leurs guerres d'indépendance – ont pu obtenir une séparation physique territoriale de l'Etat métropole. Toutefois, l'obstacle principal à la non-résolution des conflits séparatistes réside dans le fait que les Etats *de facto* n'aient jamais pu parvenir à acquérir un statut *de jure*, reconnu pleinement par la communauté internationale.⁴⁷⁰ A la différence des Républiques socialistes soviétiques qui avaient été reconnues sur la scène internationale, la non-reconnaissance des Etats *de facto* a été vécue comme une injustice en soi.

Puisque la détermination d'un statut était fondée sur la volonté des Etats métropoles, la reconnaissance ne pouvait jamais être attribuée à la hauteur des revendications des Etats *de facto*,

⁴⁷⁰ MILENA, Sterio, *The Right to Self-Determination under International Law : 'Selfistans', secession, and the rule the great powers*, Routledge, 2013, p. 155.

les plongeant dans un rôle très vague au niveau juridique, sécuritaire et économique au sein d'un Etat *de jure*. D'un point de vue juridique, ces derniers faisaient partie intégrante des Etats post-soviétiques. La réalité était néanmoins toute autre puisqu'une séparation physique des territoires était assurée par leurs victoires. Les Etats *de facto* ne cherchaient donc pas à partager le pouvoir décisionnel avec les Etats métropoles mais à construire des relations bilatérales sur un pied d'égalité. L'impasse créée par le manque de statut officiel à l'issue des accords de cessez-le-feu mettant fin aux guerres séparatistes, annonçait ainsi la poursuite de ces conflits, se caractérisant par l'absence de paix déclarée et de guerre ouverte.

Dans les périodes d'après-guerre, les luttes pour la reconnaissance ont persévéré de la part des Etats *de facto*. Le combat pour un statut *de jure* impliquait un respect de la souveraineté territoriale et de l'autorité légitime d'un régime. La séparation territoriale et la victoire remportée dans leur guerre d'indépendance n'ont fait que renforcer ce droit à la reconnaissance qui n'a pas été attribuée officiellement par les Etats métropoles. Faisant écho aux origines du conflit, le caractère permanent de la quête permanent pour la reconnaissance s'explique plus par la volonté d'obtenir la confirmation d'une identité qu'un simple statut juridique. Si les Etats *de facto* attachaient une telle importance à cette question c'est parce qu'il s'agissait pour eux d'une réflexion identitaire relative à un peuple qui aspirait à l'avènement de la liberté et de l'indépendance, ou en d'autres termes à son droit à l'autodétermination. A cet égard, la reconnaissance *de jure* impliquait celle de la considération de caractéristiques uniques et spécifiques et de traits identitaires⁴⁷¹ des Etats *de facto*. C'est cette forme de reconnaissance qui a été primordiale dans la réconciliation entre les peuples⁴⁷² notamment lorsque la discrimination identitaire ou ethnique était un facteur du conflit.

Le déni des droits (culturels, linguistiques et juridiques) a été interprété par les Etats *de facto* comme une forme d'exclusion qui était d'autant plus renforcée par leur désir constant d'être reconnus. Ainsi, les Etats *de facto* qui portaient déjà en eux une histoire traumatique – se considérant comme victimes d'une agression – se sont vus à nouveau refuser leur droit à la reconnaissance malgré l'obtention de la victoire dans leur guerre d'indépendance. Ce déni immédiat s'est exprimé en premier lieu pendant la période d'après-guerre à travers les accords de

⁴⁷¹ STRÖMBOM, Lisa, « Thick Recognition. Advancing Theory on Identity Change in Intractable Conflicts », *op. cit.*, p. 4.

⁴⁷² DUCLOS, Nathalie, « Incertaine réconciliation au Kosovo », *op. cit.*, p. 143.

cessez-le-feu. La première problématique qui est apparue, était liée à l'impossibilité de négocier ses propres termes avec l'Etat métropole qui ne souhaitait pas entreprendre des pourparlers avec un dirigeant qu'il ne reconnaissait pas. De plus, l'intervention dans certains cas d'une tierce personne médiatrice, qui pouvait prendre le relai dans les négociations, est venue renforcer ce sentiment d'exclusion. Cette dernière pouvait aller plus loin dans la mesure où les Etats *de facto* n'étaient parfois pas signataires de leurs propres accords de cessez-le-feu. Aussi, le texte supposé confirmer leur victoire devenait en théorie une reconnaissance implicite du nouvel Etat.

B. Le gel des conflits via un nouveau *statu quo*

Les accords de cessez-le-feu qui apparaissent comme une solution acceptable à court terme, viennent en réalité amplifier la lutte pour la reconnaissance. Les Etats *de facto* sont, en effet, privés par les autres, d'un statut officiel qui n'a pas pu leur être octroyé dans cet accord. Dans certains cas, les Etats *de facto* peuvent même être exclus du processus de négociation ayant pour objectif de déterminer ce dernier. L'accord de cessez-le-feu⁴⁷³ entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Nagorno-Karabakh et la Russie est un exemple qui met en lumière le refus permanent d'attribuer un statut officiel dans la période d'après-guerre.⁴⁷⁴

L'accord de cessez-le-feu établi pour mettre fin à la guerre entre la Géorgie et l'Abkhazie a été signé par les deux parties, sans qu'aucun statut ne soit pour autant déterminé.⁴⁷⁵ Cependant, à la différence de l'Abkhazie, l'Ossétie du sud s'est vu écartée de la signature de son propre accord de cessez-le-feu⁴⁷⁶ qui s'est déroulé de manière bilatérale entre Edouard Chevardnadze pour la Géorgie et Boris Eltsine pour la Russie. De même, la problématique centrale de l'Accord de

⁴⁷³ *Protocole du Bichkek*, Bichkek, Kirghizistan, 5 mai 1994.

⁴⁷⁴ Pour l'Azerbaïdjan, il était prévu initialement que l'accord serait signé avec l'Arménie en tant que belligérante de la guerre. Toutefois, au cours des négociations, le représentant russe, Vladimir Kazimirov a, de sa propre initiative, rajouté une autre partie à l'accord relatif à « la République du Haut-Karabakh » (RHK ou le Nagorno-Karabakh). La délégation azérie a alors refusé de le signer puisque l'inclusion de la RHK aurait été une reconnaissance implicite du régime. Afin d'éviter un échec désastreux, Kazimirov est revenu sur sa décision et a ôté « la République du Haut-Karabakh » de l'accord. Karen Baburayn, a néanmoins permis de le signer en tant que Président du Soviet Suprême de la RHK.

⁴⁷⁵ *Accord de cessez-le-feu et de sécession des forces*, Moscou, Russie, 14 mai 1994.

⁴⁷⁶ *Accord sur les principes d'un règlement du conflit géorgien-ossète*, Sotchi, Russie, 24 juin, 1992.

cessez-le-feu « Eltsine-Snegur » de juillet 1992 de la guerre moldo-pridnestroviennne, résidait dans le fait que la délégation pridnestroviennne et son président Igor Smirnov n'étaient présents qu'en tant qu'observateurs à la signature de cet accord. La détermination d'un statut fut donc abordé « sur le papier », mais sans la moindre garantie l'entourant. Ce n'est que cinq ans plus tard, en mai 1997, que la Pridnestrovie a été reconnue comme un « égal » dans le processus de négociation.

La question du statut *de jure* est donc primordiale pour les Etats séparatistes car elle implique celle d'une inclusion directe et d'une égalité dans les négociations à cet égard. L'enjeu du statut dans une période d'après-guerre montre que cette question reste à l'origine, le sujet principal sur lequel repose les conflits gelés ; ce qui illustre l'importance que les Etats *de facto* y accordent. Les conflits gelés partagent tous un *statu quo* établi par des accords de cessez-le-feu, qui constituent en soi un obstacle à la résolution de ce type de conflits. Comme tout processus de paix en période d'après-guerre, leur résolution ne dépend pas d'une seule problématique. En effet, les accords de cessez-le-feu entraînent souvent une complexité considérable. L'un des problèmes majeurs réside dans le fait que les opposants n'ont jamais pu traiter de manière approfondie les causes de leurs guerres. De surcroît, puisque les opposants ne s'accordent pas sur ces questions (reconnaissance *de jure*, identitaire et inclusive) dans un contexte de gestion de conflit, il devient alors fastidieux de se réconcilier sur les causes du conflit. Sans réels efforts visant à résoudre les conflits gelés, le maintien du *statu quo* devient donc une priorité pour que le conflit soit tolérable pour les opposants.

Les cessez-le-feu ne constituent pas un accord parvenant à élaborer clairement un statut officiel pour les régions séparatistes. L'obstacle à la pacification de ces conflits va donc plus loin que la non-reconnaissance. En effet, les accords de cessez-le-feu, mettant fin officieusement aux conflits, sont responsables de la mise en place d'un *statu quo*, qui nourrit ainsi les conflits dans la période d'après-guerre. Ils officialisent légalement la mise en place d'une force de maintien de la paix russe au sein d'une zone tampon qui divise les belligérants et crée ainsi une « garantie » du non-retour à la guerre.⁴⁷⁷ Dès lors, les facteurs qui pèsent au détriment de la pacification des conflits gelés sont multiples, entre les causes des conflits qui doivent être résolues et les nouveaux enjeux qui prennent leur place dans la période post-guerre.

⁴⁷⁷ LYNCH, Doy, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, op. cit., p. 105. Annexe 2 : Carte de la zone tampon entre la Moldavie et la Pridnestrovie, p. 438.

Puisque les Etats métropoles sont réticents à consacrer une pleine reconnaissance de ces régimes, ces conflits deviennent un défi très difficile à surmonter – même pour les meilleurs experts qui peinent à réussir à amener les opposants à la table des négociations, briser le *statu quo* ou trouver une solution pour mettre un terme au caractère gelé du conflit.⁴⁷⁸ Si la fin de la violence ou un rapprochement entre les opposants a pu être atteint, leur nature gelée souligne néanmoins le caractère quelque peu attrayant de la paix comme un « non-événement ».⁴⁷⁹ Pourtant, les conflits gelés sont en réalité loin d'être figés malgré l'absence d'un accord de paix ou d'une résolution finale.⁴⁸⁰ En effet, il peut exister un panel d'actions visant à pacifier les conflits gelés ou à améliorer les relations entre les opposants, comme poursuivre les processus de démilitarisation, augmenter les échanges économiques, énergétiques ou encourager une réintégration par la création d'une (con)fédération. Il ne serait donc pas judicieux de porter un jugement uniquement sur les échecs qui ne permettent pas d'aboutir à une résolution finale. La paix étant qualifiée de « non-événement », elle est donc par définition bien difficile à mesurer.⁴⁸¹ Toutefois, nous pouvons analyser les effets des politiques employées par les acteurs entraînant une crise séparatiste. La réaction politique et militaire des Etats métropoles visant à gérer leur crise par une réponse durcie n'apporte en principe rien à la compréhension mutuelle et à la pacification d'une société en conflit. Les politiques de dissuasion et de coercition servent uniquement à raviver les tensions et à rendre les Etats dubitatifs par rapport aux intentions d'autrui. Les guerres d'indépendance se déclenchent ainsi puisque les décideurs ne parviennent pas à mettre en œuvre des politiques ayant un effet pacificateur. La fin des guerres marquée par le nouveau *statu quo* – bien qu'il signifie la fin de la violence à très grande échelle – n'apporte pas pour autant une approche constructive permettant la résolution du conflit. Le *statu quo* est le signe d'un premier pas dans la gestion du conflit par les acteurs, qui peut être comparé parfois à un jeu à somme nulle⁴⁸² ou une approche à court termes

⁴⁷⁸ KAPITONENKO, Mykola, « Resolving Post-Soviet 'Frozen Conflicts' : Is Regional Integration Helpful ? », *Caucasian Review of International Affairs*, Vol. 3, No. 1, Winter, 2009, p. 37-44.

⁴⁷⁹ LEVY, Jack S., « The Causes of War and the Conditions of Peace », *Annual of Political Science*, Vol. 1, No. 1, 1998, p. 141.

⁴⁸⁰ LYNCH, Dov, « Separatist States and Post-Soviet Conflicts », *op. cit.* p. 835.

⁴⁸¹ LEVY, Jack S., « The Causes of War and the Conditions of Peace », *op. cit.*, p. 141.

⁴⁸² Un jeu à somme nulle est une situation de « gagnant-perdant » qui s'explique par le fait qu'un acteur interprète chaque action prise par son adversaire qui le met automatiquement dans une position de faiblesse. Une réponse absente ou au moins équivalente à l'action prise à l'origine entraîne donc une vulnérabilité au niveau de la sécurité. En

permettant simplement de maintenir la situation. En effet, l'absence d'« une impasse mutuellement défavorable » rend le conflit supportable, mais il ne permet pas aux entités de voir au-delà de celle-ci.

C. Vers une transformation du conflit

Reconnaître la fin officielle d'un conflit ou un accord de paix est une étape très importante pour sa résolution. C'est le premier pas pour pouvoir passer à un stade d'après-guerre. La fin d'un conflit sans résolution officielle est donc quelque part incomplète.⁴⁸³ Toutefois, nous savons à travers les conflits contemporains supposés avoir trouvé une fin, comme les guerres d'Afghanistan, d'Irak en 1991 et, en 2003, et de Lybie ou encore celles entre l'Inde et le Pakistan, ou la Corée du nord, la Corée du sud et les Etats-Unis que le conflit prend fin. Les traités ou la paix imposés par les vainqueurs des guerres⁴⁸⁴ sont d'excellents exemples de l'improbabilité d'une fin officielle d'une guerre étant réellement capable de résoudre les problématiques les plus profondes entre les

l'occurrence, une réaction forte a le même effet sur l'adversaire. Voir : SNIDAL, Duncan, « Relative Gains and the Pattern of International Cooperation », *op. cit.*, p. 701-726.

⁴⁸³ WALLENSTEEN, Peter, « Armed Conflicts and Peace Agreements », p. 13, dans : WALLENSTEEN, Peter, *Understanding Conflict Resolution : War, Peace and the Global System*, Sage Publications, 2002.

⁴⁸⁴ Le Traité de Versailles en juin 1919 n'a pas pu pacifier les relations franco-allemandes et a participé directement à l'augmentation du nationalisme allemand. De plus, la reddition inconditionnelle de l'Allemagne en 1945 ou le Traité de Paris de 1947, signalant la fin à la Seconde guerre mondiale n'ont pas été capables de réduire la méfiance française envers les Allemands dans l'après-guerre. Il a fallu attendre l'arrivée d'autres variables comme le Plan Marshall, le Plan Schumann et la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952 pour voir une réduction des craintes sécuritaires françaises envers les Allemands. A ce sujet, voir : « Chapter 1: History », p. 2-23, dans : THODY, Philip, *An Historical Introduction to the European Union*, Routledge, 1997.

L'armistice de Panmunjeon du 27 juillet 1953 prévoit également la fin de la guerre sans pour autant promouvoir la réunification des deux Corées ou l'amélioration des relations entre la Corée du nord, la Corée du sud et les Etats-Unis. Les Nord-coréens se proclament être toujours dans « un état de guerre ». Mais ce conflit a pu voir des périodes plus stables ou pacifiées que d'autres depuis 1953.

De plus, la déclaration de « Mission accomplie » par le président Georges W. Bush le 1^{er} mai 2003 était prématuré et n'a rien fait pour apaiser le conflit ou encourager la réconciliation nationale au sein de l'Irak. Voir : BENSANEL, Nora, « Mission not accomplished : What went wrong with Iraqi reconstruction », *Journal of Strategic Studies*, Vol. 29, No. 3, 2006, p. 453-473.

L'accord de cessez-le-feu de Bishkek entre l'Azerbaïdjan et Nagorno-Karabakh n'a pas pu non plus obliger son respect par les parties au conflit. CORNELL, Svante E., « The Nagorno-Karabakh Conflict », *Uppsala University*, Report No. 46, 1999, p. 118.

opposants. Les accords ou les ultimatums ayant pour objectif d'imposer la fin d'une crise peuvent provoquer l'humiliation d'un opposant et entraîner des conséquences encore plus graves qui peuvent parfois raviver un conflit.⁴⁸⁵ De même, le sentiment d'inégalité au regard de la répartition juste des biens matériels, le déni de reconnaissance, ou bien les émotions parfois soulevées comme la haine et l'humiliation sont souvent des obstacles à la résolution équitable d'un conflit pour au moins l'un des opposants.

Mettre fin à un conflit par un accord de paix représente quelque chose de tangible et visible qui peut permettre aux parties de passer à un nouveau stade de relations si elles cherchent à se mettre sur le chemin de la paix. Ainsi, la résolution d'un conflit n'implique pas uniquement un traité de paix comme une finalité. Résoudre un conflit doit se manifester davantage par la fin d'une interaction déconstructive entre des opposants. Idéalement, un accord de paix devrait créer une fenêtre d'opportunité ou une situation suffisamment mature qui conduit à l'établissement d'une période propice à l'amélioration des relations des parties au conflit et à un processus de réconciliation. La paix n'a donc pas pour objectif premier la signature ou non d'un accord mettant fin au conflit. Puisque l'état des relations entre les ennemis ou les opposants ne sont pas définis par ces derniers, elles sont alors déterminées par la manière dont ils se perçoivent, par le niveau et la qualité de communication et de coopération qu'ils entretiennent. Si la paix existe par la fin d'un conflit, elle doit également aller plus loin sur son échelle entre la haine, la méfiance et l'acceptation et la justice entre les parties. « L'état de paix » n'est donc pas uniquement l'absence de violence. Cet état doit être positif et durable, fondé sur la restauration des relations entre les opposants, la justice – même si elle n'est pas quelque part complétée⁴⁸⁶ –, la construction positive des liens et la déconstruction des aspects négatifs du conflit. La paix ne devrait pas être considérée comme une finalité.⁴⁸⁷ Dès lors, il ne s'agira pas dans cette étude d'évoquer la résolution de conflit comme un objectif premier mais de mettre en avant celui de son processus transformatif qui conduit vers une

⁴⁸⁵ Tel était le cas de l'ultimatum athénien envers Mélos, celui de Sparte envers Athènes, celui de l'Empire Austro-hongrois envers la Serbie et l'ultimatum du président Georges W. Bush envers Saddam Hussein.

⁴⁸⁶ ROSOUX, Valérie, « Is Reconciliation Negotiable ? », *International Negotiation*, No. 18, 2013, p. 471-493. p. 485.

⁴⁸⁷ BOND, Carol J., « Positive peace and sustainability in the mining context : beyond the triple bottom line », *Journal of Cleaner Production*, Vol. 84, 2014, p. 165.

paix positive⁴⁸⁸ – c'est-à-dire vers l'instauration d'un processus de paix et des relations fondées sur la réparation des injustices et la confiance mutuelle entre les opposants.⁴⁸⁹ Dans la mesure où une résolution finale ne peut pas s'effectuer par un accord de paix, les acteurs doivent envisager de transformer les relations au sein d'un conflit. Par conséquent, les efforts en vue de transformer un conflit, impactent de manière constructive le processus décisionnel et les actions futures des dirigeants politiques. Quand un contexte de compréhension mutuelle se développe de façon positive et parvient à modifier les perceptions des opposants, les relations peuvent s'améliorer. C'est dans cette optique que nous pouvons observer l'existence de la transformation d'un conflit. La transformation de conflit est avant tout un processus graduel, visant à la fois des objectifs à court et long terme. Elle est fondée sur l'interaction sociale et sur la construction des rapports positifs entre les opposants.

A cet égard, John Paul Lederach décrit le processus transformatif comme celui « [...] orienté vers un changement qui est réactif aux enjeux immédiats » qui revient à traiter les racines du conflit.⁴⁹⁰ A la différence de mettre « fin à quelque chose de non désirable »,⁴⁹¹ la question qui se pose au regard de la transformation de conflit est celle de « Comment pouvons-nous mettre fin à quelque chose de destructif et construire quelque chose de désirable ? »⁴⁹² Accéder à un processus transformatif se réalise de manière progressive. Il favorise dans un premier temps l'ouverture d'un dialogue ou la mise en place d'actions politiques cherchant à faire entrer les

⁴⁸⁸ Une paix positive décrit une relation entre au moins deux acteurs ayant connu une relation conflictuelle qui ont pu établir une nouvelle relation fondée sur l'acceptation et le pardon des agressions passées. La paix positive peut être néanmoins difficilement schématisée ou mesurée mais semble rester identifiable dans une relation. Cela explique en partie pourquoi nous préférons employer le terme de transformation de conflit. Nous cherchons avant tout à expliquer les causes du processus transformatif moldo-pridnestrovien à la différence de déterminer « l'état de paix » entre ces deux acteurs. GOERTZ, Gary, DIEHL, Paul F. et BALAS, Alexandru, « Conceptualizing Interstate Peace and Constituting the International System », *op. cit.* p. 29.

⁴⁸⁹ ROBERTS, David, « Post-conflict Statebuilding and State Legitimacy : From Negative to Postive Peace ? », *Development and Change*, Vol. 39, No. 4, 2008, p. 538. Dans notre travail, nous cherchons non pas à qualifier la pacification du conflit moldo-pridnestrovien comme celle d'une paix positive mais à mettre en avant l'existence d'un processus transformatif et la manière dont le conflit s'est transformé.

⁴⁹⁰ LEDERACH, John Paul, *The Little Book of Conflict Transformation*, *op. cit.*, p. 49

⁴⁹¹ Voir: « Ch. 5: Connecting Resolution and Transformation », p. 28-33 dans: LEDERACH, John Paul, *The Little Book of Conflict Transformation*, *op. cit.*

⁴⁹² *Ibid.*, p. 33.

Voir sur les processus de résolution destructifs et constructifs : DEUTSCH, Morton, *The Resolution of Conflict : Constructive and Destructive Processes*, New Haven, Yale University Press, 1973.

acteurs dans un climat de coopération.⁴⁹³ La transformation s'opère donc à travers la modification positive des perceptions entre les entités et l'amélioration des relations. Un changement de contexte d'un stade de gestion à celui de résolution est également le signe d'un processus de transformation en cours. En outre, le fait de vouloir faire avancer ou même de se tourner vers un processus transformatif indique en partie qu'il y a lieu de revenir sur les causes du conflit et de les aborder de manière à ce qu'elles soient comprises et traitées comme sources de conflit.⁴⁹⁴ De plus, la transformation de conflit s'appuie également sur des outils de coopération afin d'établir les relations positives à travers « la satisfaction, la coopération, l'empathie, et l'interdépendance entre les parties. »⁴⁹⁵ La transformation de conflit est également un processus interactionniste qui doit prendre en considération les perceptions des parties au conflit, les enjeux actuels mais également les origines du conflit.⁴⁹⁶

Le point focal de la méthode de transformation peut être différent selon les moyens ou les motivations matérielles ou socio-psychologiques.⁴⁹⁷ Les approches sont donc multiples et vont se situer aux niveaux des différents enjeux d'un conflit. Toutefois, il est important de noter qu'il n'existe pas un modèle définitif ou normatif dans la littérature, ni dans la pratique,⁴⁹⁸ la transformation touche à une multitude de domaines et n'est pas en aucun cas une « solution magique⁴⁹⁹ ». Elle peut se reposer sur des optiques réalistes (sécurité⁵⁰⁰), libérales (économique,⁵⁰¹

⁴⁹³ Voir : ROPERS, Nobert, « From Resolution to Transformation: The role of Dialogue Projects », p. 255-269 dans: AUSTIN, Alex, *et al.*, (éds.), *Transforming Ethnopolitical Conflict. The Berghof Handbook*, *op. cit.*

⁴⁹⁴ KELAMAN, Herbert C., « Social-Psychological Dimensions of International Conflict », p. 67, *op. cit.*

⁴⁹⁵ ZARTMAN, I. William, « Toward the Resolution of International Conflicts », p. 13, dans: ZARTMAN, I. William (éd.), *Peace Making in International Conflict: Methods and Techniques*, *op. cit.*

⁴⁹⁶ Voir : KELAMAN, Herbert C., « Social-Psychological Dimensions of International Conflict », *op. cit.*, p. 61-107.

⁴⁹⁷ DAYTON, Bruce W. et KRIESBERG, Louis, *Conflict Transformation and Peacebuilding : Moving from violence to sustainable peace*, Routledge, 2009, p. 4.

⁴⁹⁸ Voir à propos des difficultés de la mise en place d'un modèle transformatif : RYAN, Stephen, « Conflict Transformation : Reasons to be modest », p. 303-314, dans : SANDOLE, Dennis J.D., BYRNE, Sean, SANDOLE-STAROSTE, Ingrid et SENEHI, Jessica, *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, Routledge Taylor & Francis, 2011.

⁴⁹⁹ ROSOUX, Valérie, « Is Reconciliation Negotiable ? », *op. cit.*, p. 487.

⁵⁰⁰ KUBBIG, Bernd W. et FIKENSCHER, Sven-Eric (éds.), *Arms Control and Missile Proliferation in the Middle East*, Routledge Global Security Studies, 2012.

⁵⁰¹ BYRNE, Sean, IRVIN, Cynthia and FISSUH, Eyob, « The perception of economic assistance in Northern Ireland and its role in the peace process », p. 474-495, dans : SANDOLE, Dennis J.D., *et al.*, *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, *op. cit.*

institutionnaliste⁵⁰² ou normative⁵⁰³) ou constructivistes (identitaire⁵⁰⁴ ou reconnaissance⁵⁰⁵). Il est néanmoins intéressant de constater que quelle que soit la théorie adoptée, l'interaction, le dialogue et la construction positive des rapports entre les opposants sont toujours des points primordiaux. Au niveau de la pacification des conflits gelés, nous pouvons comparer et mesurer l'impact d'approches traditionnelles comme les échanges économiques, la dissuasion et la coercition au niveau de leur pacification par rapport à l'approche de la reconnaissance symbolique. Prendre en considération le contexte symbolique des causes du conflit moldo-pridnestrovien est crucial dans la mesure où cela jette les bases d'une approche symbolique de la reconnaissance comme variable explicative de la transformation du conflit moldo-pridnestrovien.

⁵⁰² Voir : LYONS, Terrence, « Peacebuilding, democratization and the transformations of the institutions of war », p. 91-122, dans : DAYTON, Bruce W. et KRIESBERG, Louis, *Conflict Transformation and Peacebuilding : Moving from violence to sustainable peace*, op. cit. et RICHMOND, Olivier P., *The Transformation of Peace*, Palgrave Macmillan, 2005.

⁵⁰³ WOOLFORD, Andrew et RATNER, R.S., « Mediation frames/justice games », p. 315-327, dans : SANDOLE, Dennis J.D. et al., *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, op. cit.

⁵⁰⁴ COOK-HUFFMAN, Celia, « The role of identity in conflict », p. 19-31 dans : SANDOLE, Dennis J.D., et al., *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, op. cit.

⁵⁰⁵ BURTON, John, *Conflict : Human Needs Theory*, op. cit.

PARTIE II. Les relations moldo- pridnestroviennes à l'épreuve de la non- reconnaissance

Chapitre 1 : Du déni de reconnaissance à l'escalade des tensions

Dans la quête de sa propre reconnaissance, la Moldavie n'avait pas pour seule tâche d'acquiescer une plus grande indépendance, mais également de déterminer sa nouvelle identité. La voie vers l'autonomie du pays a alors déclenché une crise, et éventuellement une guerre avec sa région séparatiste, qui à partir de mai 1992 a entraîné l'intervention militaire directe de la Russie. La série de réformes nationalistes moldaves a incité Tiraspol à obtenir une séparation complète d'avec Chisinau. En tentant de gérer la crise née des lois sur les langues d'août 1989, la Moldavie a ainsi choisi une voie coercitive afin d'y mettre fin. A travers de nombreuses menaces, un recrutement militaire et un usage de la force, Chisinau a essayé d'empêcher la sécession de Tiraspol. Au sein de notre étude de cas, l'emploi d'une politique coercitive moldave, qui s'est manifestée comme une forme de non-reconnaissance de Tiraspol, est intervenue principalement pendant la période s'étendant de 1989 à juillet 1992. La coercition en soi n'était pas une cause de la guerre mais un moyen de gérer une situation qui ne cessait de dégénérer. Les actions coercitives de la Moldavie au début des années 1990 n'ont pas eu les effets attendus, ne permettant pas de mettre fin à la séparation de la RMP. Bien au contraire, ces tentatives ont conduit à augmenter les tensions avant de produire une guerre – même si elle fut relativement courte et parfois de basse intensité. Pour la première phase de notre étude de cas (de 1989 à 1992), il s'agit donc d'examiner les échecs relatifs à la politique de non-reconnaissance moldave. L'emploi de politiques coercitives moldaves comme solution aux enjeux existants pendant cette période n'a pas permis de répondre aux problématiques les plus enracinées entre les deux rives. En réalité, les dénis de reconnaissance ont été si forts pour la rive gauche qu'ils ont posé une menace directe au maintien de l'intégrité territoriale et identitaire de la région. Le comportement agressif de la rive droite a fait le jeu des forces séparatistes qui se sont présentées comme les victimes de la violence « fasciste », et a fait resurgir les mauvais souvenirs d'une histoire traumatique vécue lors de la Seconde Guerre mondiale. Plus encore, la Moldavie n'était guère bien positionnée pour mener une telle approche à l'égard de la RMP. Dotée de très peu de forces militaires, et sans alliés capables d'intervenir directement pour la défendre, ses forces de police ont été les premières à attaquer celles de la rive gauche dans la ville de Dubossary le 2 septembre 1990. Sans véritables « grandes victoires » ou

grandes batailles ayant eu lieu au cours de la guerre, ni la dissuasion, ni la coercition ne pouvaient remplir les objectifs principaux et mettre rapidement fin à la crise et au conflit. Plus le mouvement séparatiste persévérerait, plus il était difficile pour la rive droite de s'imposer. Les échecs moldaves pour mettre fin à la crise et pour empêcher une séparation avec sa région de l'est ont participé à une importante aggravation de la situation. Une situation sécuritaire de plus en plus déstabilisée, en plus des avancées militaires moldaves entre mai et juin 1992, ont engendré l'intervention de la 14^e armée russe qui constitua le facteur décisif pour mettre fin à la guerre. A cet instant précis, la Russie a joué un rôle déterminant, par son entrée en guerre et son net succès : celui de la fin de la guerre et de la sécession à la fois physique et officieuse de la Pridnestrovie, par la signature d'un cessez-le-feu et par des négociations imposées sur la question de la Moldavie. Le *statu quo* atteint durant la période d'après-guerre, obligeant la Moldavie et la RMP à respecter un cessez-le-feu, était déterminant pour assurer le non-retour à une situation de guerre.⁵⁰⁶

La crédibilité des réformes sociopolitiques moldaves et des actions engagées dépendaient de plusieurs facteurs relatifs à la capacité de ce pays à entreprendre de telles mesures : il s'agit en premier lieu de la mobilisation populaire sur la rive droite, soutenant les actions moldaves en tant qu'Etat métropole, ainsi que la puissance militaire moldave par rapport à celle de la rive gauche. Pourtant, la réalité était déjà très rude pour la Moldavie en 1990. La nature de ses réformes sociopolitiques a rendu toute réunification des deux rives quasiment impossible.⁵⁰⁷ Par conséquent, les tensions entre les opposants ont augmenté en continu suite au mouvement indépendantiste pridnestrovien. Ainsi, le recours à une politique coercitive a semblé être le seul moyen pour la RM de mettre fin aux ambitions séparatistes de la rive gauche, ainsi que de consolider le pouvoir étatique et l'intégrité territoriale au cours de la période comprise entre 1989 et juin 1992.⁵⁰⁸ L'approche moldave à ce stade spécifique bénéficiait toujours d'une certaine probabilité de succès – au moins avant l'intervention militaire de la 14^e armée – pour atteindre une réunification avec la Moldavie, étant donné qu'elle était la plus forte des deux entités. De plus, ni la Russie, ni la 14^e

⁵⁰⁶ Même aujourd'hui, certains moldaves et pridnestroviens conviennent du fait que la présence des forces russes dans la zone sécuritaire fut une garantie de la paix. LAMBADA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁵⁰⁷ COOK, Justin D., « Causal Mechanisms and Regional Interests in the Moldovan-Transdnestrian Conflict », *op. cit.*, p. 8-17.

⁵⁰⁸ Il serait réducteur de dire que ce sont les seuls objectifs moldaves dans la période de 1989 à 1992. Nous exposerons au fur et à mesure les objectifs moldaves dans sa quête de l'indépendance nationale.

armée russe n'avaient encore ouvertement déclaré leurs intentions d'intervenir dans le conflit. En fait, Moscou s'était officiellement positionné comme partie neutre dans le conflit.⁵⁰⁹ Chisinau s'est alors cru en position de force par rapport au Tiraspol.

La politique coercitive moldave de 1990 à mi-juin 1992 a avant tout eu comme objectif d'empêcher la RMP de faire sécession. Plus les tentatives moldaves échouaient dans le temps, plus Chisinau entreprenait des actions agressives. Une telle approche lors de cette période, qui a contribué à répandre la peur sur la rive gauche et a directement accru les tensions, est aujourd'hui considérée comme erronée.⁵¹⁰ La coercition moldave au début des années 1990 reposait sur une approche classique, celle de « *la carotte et du bâton* ». C'est ainsi que le président moldave Mircea Snegur a tenté de sanctionner les élites de Tiraspol afin de provoquer des ouvertures diplomatiques, tout en proposant des solutions attractives envers la rive gauche afin de provoquer un retour immédiat au sein de la Moldavie. Néanmoins, il est important de distinguer les nombreuses réformes sociopolitiques et nationalistes moldaves du début des années 1990 – celles responsables du déclenchement de la crise entre les deux rives – de la politique et des actions coercitives moldaves. Lorsque nous regardons leur finalité en termes d'objectifs, nous pouvons constater que les politiques ne se sont pas tout à fait inscrites dans la catégorie des approches coercitives. Ces réformes sont considérées comme des efforts pour construire un Etat moldave au cours de son mouvement indépendantiste mais considérées comme une forme de non-reconnaissance pour les habitants de la rive gauche. En regardant le cadre de pacification, ces réformes ne correspondent pas à cet objectif. A partir du moment où la situation s'est transformée en crise, les réformes moldaves n'avaient pas pour objectif de proposer une solution à celle-ci, mais plutôt une voie vers la construction étatique et identitaire de la Moldavie.

En effet, ces réformes n'ont en aucune manière visé à sanctionner ou à forcer la rive gauche à modifier sa position ou son comportement, les deux rives faisant toujours partie du même pays en août 1989. Toutefois, à partir du moment où la RMP s'est déclarée comme entité souveraine et

⁵⁰⁹ MÖRIKE, Andrea, « The Military as a Political Actor in Russia: the cases of Moldova and Georgia », *The International Spectator*, Vol. 33, No. 3, 1998, p. 124 et NOUZILLE, Jean, *La Moldavie: Histoire Tragique d'une Région Européenne*, Comité européen d'histoire et de stratégie balkaniques, Editions Bieler, 2004, p. 254.

⁵¹⁰ Voir : *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie*, *op. cit.* Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014, IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014, LAMBADA, Janna, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

indépendante, la Moldavie s'est retrouvée dans l'obligation d'entreprendre des actions afin de faire face à une situation de crise. Une politique de dissuasion, de coercition et de persuasion ont retranscrit la volonté moldave de maintenir non seulement l'intégrité territoriale du pays, mais aussi d'empêcher le déclenchement d'un conflit armé.

Section 1. Une route chaotique vers la crise

La fin des années 1980 a marqué le début d'une prise de conscience de la population moldave, par un nouveau sentiment nationaliste fondé sur l'indépendance du pays. Les sentiments nationaux moldaves ont commencé à prendre forme à travers des manifestations populaires et des réformes sociopolitiques et démocratiques mises en œuvre par un gouvernement pro-roumain, mené par le Front Populaire moldave (FPM). Ces réformes nationalistes ont été vitales pour ouvrir la voie de l'indépendance de la Moldavie et ont contribué à la formation d'un nouveau climat social et politique. C'était également un moyen pour la population moldave de renoncer à la domination soviétique du pays après des années de « soviétisation » subies par une population majoritairement roumaine.⁵¹¹ Pourtant, ce mouvement d'indépendance n'a pas uniquement consisté en la création d'un nouvel Etat moldave, mais aussi en un mouvement populaire cherchant à déterminer l'identité « moldave ». Le mouvement, inspiré par les intellectuels du pays et le parti politique le Front populaire, a pris sa place à travers la libéralisation du pays et notamment par le biais des réformes sociopolitiques populaires.⁵¹² Il s'agissait de réformes vitales ayant eu un impact significatif dans la construction étatique et identitaire, tant pour la population moldave sur la rive droite que pour la population russophone sur la rive gauche. Le mouvement, fortement influencé par la glasnost et la pérestroïka, aurait créé une ambiance propice à une mobilisation nationaliste du pays.⁵¹³ En août 1989, la situation s'est dirigée vers une volonté d'indépendance lorsque le Soviet suprême moldave a commencé à adopter une série de réformes linguistiques. C'est

⁵¹¹ KAUFMAN, Stuart J., « Spiraling to Ethnic War : Elites, Masses, and Moscow in Moldova's Civil War », *op. cit.*, p. 121.

⁵¹² NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁵¹³ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 979.

également à ce moment précis que la situation s'est aggravée au regard des relations avec les minorités de la rive gauche. En effet, interprétées comme extrêmement radicales⁵¹⁴ et ultranationalistes,⁵¹⁵ ces réformes ont pavé le chemin vers la sécession de la rive gauche.

Le 31 août 1989, le Soviet Suprême moldave a promulgué les lois sur les langues, officialisant l'utilisation de la langue moldave⁵¹⁶ et de l'alphabet latin à la place du cyrillique. Ces lois ont par ailleurs imposé aux élites de réussir un examen dans cette nouvelle langue officielle après cinq années.⁵¹⁷ De plus, le 27 avril 1990, l'adoption d'un nouveau drapeau et d'un hymne national – tous très similaires à ceux de la Roumanie⁵¹⁸ – ont créé le terreau propice à une crise qui échapperait par la suite à tout contrôle.⁵¹⁹ En effet, le mouvement pan-roumain en Moldavie avait déjà bien pris racine au début de l'année 1990 : entre le mois de février et de mars, les partisans d'un mouvement pro-roumain du Front populaire avaient remporté les élections, fournissant une majorité des Moldaves « ethniques » au sein du Soviet suprême. En plus de cela, les dirigeants du pays, le président Mircea Snegur et le premier ministre Mircea Druc ont également été reconduits dans leurs fonctions du fait de leur soutien à une réunification avec la Roumanie.⁵²⁰ En réponse à un gouvernement qui ne représentait plus les intérêts de la population russophone, la ville de la rive gauche, Rîbnița, s'est alors déclarée souveraine.⁵²¹ S'ensuivit une série d'événements : dès le 6 mai 1990, la Moldavie et la Roumanie convinrent d'une journée de « frontières ouvertes ». ⁵²² Le 23 juin 1990, la Moldavie se déclara souveraine de l'URSS, suivie par sa déclaration d'indépendance le 23 août 1991. Ces événements, en plus d'un gouvernement

⁵¹⁴ « Report No. 13 », *op. cit.*, p. 3.

⁵¹⁵ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 973-1000.

⁵¹⁶ La Déclaration d'indépendance moldave a officialisé la langue roumaine comme langue d'Etat.

⁵¹⁷ CHINN, Jeff et ROPER, Steven D., « Ethnic Mobilization and Reactive Nationalism : The Case of Moldova », *Nationalities Papers*, Vol. 23, No. 2, 1995, p. 296-298.

⁵¹⁸ « Transdnestrian Conflict » based on the background paper : « The Transdnestrian Conflict in Moldova: Origins and Main Issues », *op. cit.*, p. 1.

⁵¹⁹ « The Moldovan-Administered Latin-Script Schools in Transdnestria : Background, Current Situation, Analysis and Recommendations », Report 2012, *OSCE Mission to Moldova and OSCE High Commissioner on National Minorities*, 2012, p. 6-7.

⁵²⁰ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 105.

⁵²¹ *Ibid.*, p. 106.

⁵²² KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 989.

moldave pro-roumain a fait courir la rumeur d'une réunification possible de la Moldavie avec la Roumanie.

Les réformes sociopolitiques moldaves ont été critiquées par la rive gauche, et ce pour plusieurs raisons. La première réforme⁵²³ moldave, celle visant à officialiser la langue moldave, a également été imposée aux fonctionnaires, leur exigeant de passer des examens dans la langue d'Etat dans un intervalle de cinq ans. Cela a marginalisé la population russophone et les minorités des deux rives qui utilisaient la langue russe ou toute autre comme langue principale. Un sentiment de discrimination chez les slaves, les russophones et les groupes non-moldaves est par la suite devenu apparent au sein des manifestations⁵²⁴ en opposition à cette nouvelle loi.⁵²⁵ Plus encore, deux autres réformes, celles de l'adoption d'un nouveau drapeau ressemblant à celui de la Roumanie, et du même hymne national que celui de l'Etat roumain n'ont fait que renforcer le sentiment d'exclusion des minorités qui n'étaient pas attachées à l'identité roumaine. De surcroît, la rive gauche interpréta immédiatement ces réformes nationalistes comme une réunification forcée avec la Roumanie. Deux éléments se sont avérés extrêmement problématiques à ce niveau pour les minorités et la rive gauche. Il faut tout d'abord noter qu'à la différence de la Moldavie, la rive gauche n'a jamais fait partie de la Roumanie et n'a donc pas partagé le même héritage ethnique, linguistique et culturel.⁵²⁶ Les décennies de séparation de la Roumanie ont également joué un rôle important pour les ethnies sur la rive gauche, ces dernières ayant développé une identité autre que roumaine – ce qui a expliqué leur participation à la lutte contre les réformes et à la guerre contre le gouvernement pro-roumain de Chisinau. Pourtant, un autre aspect historique a donné plus de sens encore aux craintes d'une réunification forcée : les souvenirs du régime fasciste qui s'était allié avec le Troisième Reich, sans oublier le rôle du président roumain Nicolae Ceaușescu dans le génocide de ses propres concitoyens. Lors de la Seconde Guerre mondiale, la

⁵²³ Cette réforme a remplacé l'alphabet cyrillique par celui du latin. Plus de quarante ans de séparation continue entre la Roumanie et la Moldavie avait changé la langue moldave – ce qui est en réalité issue du roumain. La réforme n'a pas visé à rendre officielle la langue roumaine.

⁵²⁴ WATERS, Trevor, « Security in post-Soviet Moldova », p. 146, dans : HERD, P. Graeme et MORONEY, Jennifer D.P. (éds.), *Security Dynamics in the Former Soviet Bloc*, Routledge Curzon, 2003.

⁵²⁵ « Transnistrian Conflict » based on the background paper : « The Transnistrian Conflict in Moldova: Origins and Main Issues », *op. cit.*, p. 1.

⁵²⁶ KOLSTØ, Pål et MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *Nationality Papers*, Vol. 26, No. 1, 1998, p. 106. Pour une explication historique intéressante à ce propos voir : TURCANU, Florin, « Roumanie, Bessarabie, Transnistrie. Représentations d'une frontière contestée (1916-1944) », p. 118-143, dans : COEURE, Sophie *et al.*, *Frontières du communisme*, Paris, La Découverte, Recherches, 2007.

rive gauche a souffert de la domination roumaine qui a procédé à un nettoyage ethnique par le recours aux camps de concentration, aux déportations et à la création des ghettos ethniques. Ainsi, la crainte de ces populations était qu'une réunification de la Moldavie au sein de la Roumanie impliquerait davantage des discriminations, voire des violences ethniques. Ceci illustre non seulement un déni de reconnaissance de la part de la Moldavie en imposant ce nouvel Etat aux minorités, mais également un affront quant à la question de l'identité des habitants de la rive gauche. Pour les habitants de cette dernière, le mouvement indépendantiste moldave représentait un véritable déni de reconnaissance, provoquant un sentiment d'exclusion et de vulnérabilité⁵²⁷ identitaire du fait d'une discrimination culturelle, linguistique et nationale. Le mouvement d'indépendance moldave était donc la cause directe des manifestations sur les deux rives qui ont eu lieu bien avant que les élites pridnestroviennes soient élues. Le désir de la rive gauche d'affirmer son identité, négligée par la lutte pour sa propre reconnaissance, devint l'unique chemin envisagé.

C'est ainsi qu'Igor Smirnov, maire de Tiraspol et futur président pridnestrovien, refusa ouvertement de hisser le nouveau drapeau du pays qui ne représentait pas les minorités du pays : « C'est la pire forme de nationalisme. [...] Ils [le peuple pridnestrovien] ont combattu contre ce drapeau » et les fascistes roumains lors de la Seconde Guerre mondiale.⁵²⁸ Une opposition de la rive gauche, menée par le russe Igor Smirnov, s'est alors organisée face au mouvement nationaliste moldave, et notamment en réaction aux rumeurs de réunification de l'Etat moldave avec la Roumanie. Ainsi, le 2 juin 1990, la rive gauche a demandé au gouvernement moldave d'obtenir un statut spécial fondé sur une zone économique de libre-échange, dans laquelle le russe serait la langue officielle de la région. Revendication refusée par Chisinau, la rive gauche s'est préparée pour la consolidation territoriale et vota la formation d'un gouvernement. C'est ainsi que la ville de Tiraspol s'est déclarée souveraine le 21 juin 1990.⁵²⁹

Fin juin ont eu lieu des référendums soutenant la création d'une république soumise à Moscou, la ville de Bender/Tighina sur la rive droite cherchant également à se séparer de Chisinau. Le 2 septembre 1990, la République moldave de Pridnestrovie (RMP) s'est déclarée indépendante, aucun Etat ne reconnaissant ce fait déclaratif. La Russie a même rejoint la position de la

⁵²⁷ « Moldova : Regional Tensions Over Transnistria », *op. cit.*, p. 3.

⁵²⁸ WHITE, Gregory L., « Russians Feel Sting in Minority As Nationalism Grows in Soviet Moldavia », *The Wall Street Journal*, 24 juillet 1990.

⁵²⁹ *Ibid.*

communauté internationale lorsque la sécession pridnestroviennne fut déclarée « nulle et non avenue » par le président russe Mikhaïl Gorbatchev le 22 décembre 1990.⁵³⁰ Il reste que la déclaration d'indépendance pridnestroviennne était un symbole de l'escalade des tensions avec la Moldavie. Boycottées par Chisinau plusieurs mois plus tard, la RMP a organisé ses premières élections à l'occasion desquelles Igor Smirnov fut élu président.⁵³¹ En plus de la RMP, la Gagaouzie s'est également déclarée indépendante le 19 août. Progressivement le mouvement de dissidence n'eut de cesse de s'accroître jusqu'à ce que la violence éclate sur la rive gauche. Le 2 novembre 1990 eut lieu la première escarmouche dans la ville pridnestroviennne de Dubossary, coûtant la vie à trois personnes.⁵³² La déclaration d'indépendance moldave du 27 août, en plus de son rejet du Putsch d'août 1991, ont également donné naissance aux rumeurs d'une réunification avec la Roumanie parmi la communauté russophone.⁵³³ En septembre 1991, la guerre était par conséquent devenue inévitable.

La RMP a par la suite décidé de consolider son pouvoir sur son territoire et a donné l'ordre aux militaires de prendre le contrôle de tout édifice public moldave présent sur la rive gauche. Entre les mois de septembre et novembre 1991, les deux gouvernements ont bien tenté de montrer leur pouvoir et leur légitimité en promulguant des lois visant à se rendre réciproquement des morceaux de territoire, mais ces efforts ne furent d'aucun secours pour prendre le dessus. Pire encore, tout juste cette stratégie n'a-t-elle réussi qu'à consolider l'escalade symbolique des tensions. L'étape suivante a été celle de la confrontation militaire, à partir du mois de mars 1992, la guerre atteignant un sommet d'intensité le 19 juin. Ce jour-là, les forces militaires moldaves ont réussi à prendre la ville de Bender/Tighina sur la rive droite. Pourtant, la participation militaire directe de la 14^e armée russe a marqué un tournant dans la guerre, en réussissant à forcer les Moldaves à se retirer, et donc à reprendre la ville en quelques jours de combat intensif. Un cessez-le-feu fut ainsi signé entre Chisinau et Moscou le 21 juillet 1992.

⁵³⁰ KOLSTØ, Pål et MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *op. cit.*, p. 108.

⁵³¹ « *Transdnestrian Conflict, Origins and Main Issues* », Based on the Background Paper « *The Transdnestrian Conflict in Moldova: Origins and Main Issues* », *op. cit.*, p. 2.

⁵³² NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁵³³ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 50 et KOLSTØ, Pål and MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *op. cit.*, p. 105.

La réforme relative aux langues en Moldavie, facteur déclencheur de la crise entre la rive droite et gauche, était uniquement le début du mouvement indépendantiste moldave. Poussé par un fort soutien de la population moldave, le gouvernement mené par le Front populaire moldave (FPM) a pris le relais en mettant en place une politique pro-roumaine. Les actions moldaves destinées à établir un nouvel Etat et une nouvelle identité étaient le signe d'un clivage identitaire au sein du pays. Les lois sur les langues ont marqué le début de la fin de la courte histoire d'un pays souverain et indépendant.

A. La non-reconnaissance à l'origine du début d'une longue crise

La première réforme sociopolitique de la Moldavie était celle de la détermination de la langue nationale du pays. Considérée comme l'élément déclencheur de la crise entre les deux rives, une telle réforme, conduite par la Moldavie, n'était pas la première à voir le jour dans l'espace soviétique de la fin des années 1980.⁵³⁴ La crise de septembre 1989 a abouti aux lois sur les langues, votées le 31 août 1989 par une majorité écrasante de 321 voix contre 11.⁵³⁵ Ces réformes étaient fortement soutenues par les partisans de la rive droite mais catégoriquement rejetées par la population russophone de la rive gauche car considérées comme agressives et discriminatoires⁵³⁶ - leur langue principale étant le russe. Dès le lendemain du vote, une grève d'environ deux cent entreprises se déclencha sur la rive gauche, demandant le retour de la langue russe comme langue officielle de la communication interethnique⁵³⁷. Ce mouvement signalait le début d'une longue crise à venir entre les deux rives.⁵³⁸ Ainsi, le déclassement de la langue russe a été immédiatement

⁵³⁴ PRIIT, Järve, « Two waves of language laws in the Baltic states : Changes of rationale ? », *Journal of Baltic Studies*, Vol. 33, No. 1, 2002, p. 78-110 et « Moldavia Adopts New Official Language », *The San Francisco Chronicle*, Etats-Unis, 1 septembre 1989.

⁵³⁵ « Moldavians Protest Compromise Legislation on Official Language », *Lexington Herald-Leader*, Etats-Unis, 1 septembre 1989.

⁵³⁶ Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014, IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014. KOLSTØ, Pål et MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *op. cit.*, p. 107.

⁵³⁷ « Workers Vow to Continue Strikes - USSR », *Sydney Morning Herald*, Australie, 1 septembre 1989.

⁵³⁸ Il est également intéressant de ne pas oublier que l'autre région autonome de la Moldavie, la Gagaouzie aurait en plus des difficultés à faire face aux nouvelles réformes moldaves.

ressenti par la population russophone. Anatoly Lisitsky, un citoyen russe en Moldavie, a exprimé ses inquiétudes par rapport à l'injustice apportée par les nouvelles lois : « Notre principale préoccupation est la violation des droits fondamentaux des minorités. »⁵³⁹ Habitant sur la rive gauche, Raisa Kochetova a rétorqué qu'« aujourd'hui c'est la loi sur la langue, elle sera celle de la citoyenneté, et le jour suivant [ce sera] celle de la résidence. »⁵⁴⁰ Plus encore, Pyotr Zalozhnikov, un travailleur russe a souligné une oppression injuste en ces termes :

« Nous avons lu les histoires sur l'apartheid en Afrique du sud, où les gens ont été empêchés de travailler [...] s'ils n'avaient pas la bonne couleur de peau. C'est ce que cette loi fera aux peuples qui ne sont pas moldaves. Un jour nous serons sourds muets. Nos enfants n'auront pas d'avenir. »⁵⁴¹

Le choc provoqué par ces lois a même été remonté jusqu'à Moscou, le président russe Mikhaïl Gorbatchev négociant avec Chisinau pour que l'usage de la langue russe reste une possibilité.⁵⁴² Dans une situation qualifiée d'« hystérie nationaliste », il semblait trop tard pour voir s'opérer tout retour en arrière de la part du mouvement indépendantiste moldave. Lisitsky le confirmait, reconnaissant qu'il s'agissait de « la raison pour laquelle la grève n'a pas été éliminée ». ⁵⁴³ L'inclusion de Gorbatchev dans le débat sur la restauration de la langue russe n'était donc pas suffisante pour mettre fin au sentiment de discrimination vécu par les russophones des deux rives. De plus, le porte-parole des grévistes à Tiraspol, Dimitri Kondratovich, a évoqué qu'un compromis de la part du gouvernement moldave ne changerait rien à leur position : « Le compromis ne nous satisfait pas, nous poursuivrons nos grèves ». Estimés à l'origine du mouvement à environ 100 000

⁵³⁹ HAMILTON, Masha, « Moldavia defies Moscow by passing language law », *Austin American-Statesman*, Texas, Etats-Unis, 1 septembre 1989.

⁵⁴⁰ PORUBCANSKY, Mark J., « Russians Often Have Roots, Too, in Republics », *Associated Press*, 1 septembre 1989.

⁵⁴¹ *Ibid.*

⁵⁴² HAMILTON, Masha, « Moldavia defies Moscow by passing language law », *op. cit.* et « Compromise offered on language bill », *The Globe and Mail*, 31 août 1989.

⁵⁴³ *Ibid.*

personnes,⁵⁴⁴ les grévistes de la rive gauche ont presque atteint les 200 000 personnes au bout de cinq jours.⁵⁴⁵

Cependant, il était temps pour les roumanophones de la Moldavie et les Moldaves de la rive droite d'emprunter leur propre chemin nationaliste, impliquant en premier lieu de déterminer une seule langue nationale.⁵⁴⁶ Ainsi, l'intervention de Gorbatchev dans cette affaire a également provoqué un scandale à Chisinau, des milliers des personnes ont protesté vigoureusement contre le compromis sur la langue russe.⁵⁴⁷ A ce propos, Vasily Nestase, un partisan du FPM a souligné :

« Le peuple est scandalisé. Nous n'avons besoin que d'une seule langue. Si la décision n'est pas inversée, nous allons déclencher une grève généralisée. Nous ne faisons pas légalement partie de l'Union soviétique. »⁵⁴⁸

D'autres citoyens moldaves ont fait connaître leur opposition à la Russie :

« Les Russes pensent que nous ne valons pas plus d'un bœuf » ou « Nous moldaves n'avons pas besoin des russes. Ils devraient quitter cette terre [la Moldavie] et rentrer chez eux » ou encore « Lorsque les Russes sont venus, si nous ne parlions pas leur langue, le seul travail qu'on pouvait avoir était de laver les sols. » « Cela pourrait poser quelques problèmes avec Moscou, mais nous le ferons de toute manière car nous le faisons pour nous-mêmes. Ce dont nous parlons sont des problèmes qui n'ont pas été résolus depuis des années. La perestroïka de M. Gorbatchev nous montre le chemin. C'est de la démocratisation. »⁵⁴⁹

Il ne s'agissait en effet que des prémisses d'une opposition croissante à la question linguistique des deux rives. La rive gauche, qui avait considéré les lois comme un déni de reconnaissance, cherchait à se distinguer du pouvoir central de Chisinau. Pourtant, pour certains sur la rive droite, aucun compromis ne pouvait être accepté le long du parcours vers l'indépendance, mettant en

⁵⁴⁴ « Moldavia Protest Strikes Are Ended », *Seattle Post-Intelligencer*, Etats-Unis, 27 septembre 1989.

⁵⁴⁵ SHANE, Scott, « Soviet Moldavia Strikes Continue », *The Seattle Times*, Etats-Unis, 5 septembre 1989.

⁵⁴⁶ « Moldavians demonstrate », *Daily Breeze*, Californie, Etats-Unis, 1 septembre 1989.

⁵⁴⁷ « Moldavians Clamor for End to Russian », *Charlotte Observer*, Etats-Unis, 1 septembre 1989.

⁵⁴⁸ *Ibid.*

⁵⁴⁹ FISHER, Matthew, « Debate on use of Russian rouses Moldavian passions », *The Globe and Mail*, 31 août 1989.

avant le fait que le nouveau mouvement populaire était un catalyseur des événements ayant eu lieu.

B. La légitimité populaire comme catalyseur des actions moldaves

Pour la Moldavie, la tâche de mettre en place des réformes démocratiques majeures précédant son indépendance s'est avérée difficile, notamment du fait des conséquences parfois inattendues qu'elles ont entraîné sur la rive gauche. Le mouvement populaire sur la rive droite de la Moldavie, encouragé par la turbulence de la perestroïka et de la glasnost, lui a apporté une importante crédibilité lui permettant d'atteindre son objectif d'indépendance alors même qu'elle se trouvait sous domination d'une puissance extérieure. Avant la crise de septembre 1989, déclenchée par le mouvement populaire mais également par les lois sur les langues moldaves, le mouvement d'indépendance a bénéficié d'un très grand soutien parmi la population sur la rive droite, plus de 500 000 personnes assistant à des manifestations au moins à six reprises pour soutenir l'idée d'une autonomie moldave.⁵⁵⁰ Ainsi, comme l'a expliqué un citoyen moldave, Caroline Lambada, le niveau de soutien concernant les mesures prises par le gouvernement moldave était particulièrement marquant parmi les habitants de la rive droite :

« En 1989, nous avons vécu de très forts mouvements dans notre tentative de nous détacher de l'Union soviétique. Nous avons vécu l'événement du Pont de fleurs⁵⁵¹ à la rivière Prut et nous avons en plus voulu le retour de notre langue. Et cela a continué jusqu'à l'année 1991 quand nous avons quitté l'URSS. A ce moment-là, nous avons parlé d'une réintégration avec la Roumanie. C'était le sujet prioritaire de la population pro-roumaine et c'était écrasant. »⁵⁵²

⁵⁵⁰ LEWIS, Ann (éd.), *The EU & Moldova : On a Fault-line of Europe*, op. cit. et IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, Chisinau Museum, 2002, p. 13.

⁵⁵¹ Le Pont de fleurs était un mouvement ayant lieu le 6 mai 1990, puis en 1991 qui a permis aux moldaves et roumains de traverser librement la frontière établie par la fleuve Prut pendant une journée, ce qui a marqué le rapprochement entre les peuples. COSTACHIE, Silviu, « Romanian-Moldovan Geopolitical Relations – From the 'Bridge of Flowers' to the 'Attempted Coup' », *Revista Română de Geografie Politică*, Anul XI, nr. 2, 2009, p. 60.

⁵⁵² LAMBADA, Carolina, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Le mouvement populaire en Moldavie est celui qui a cherché à établir pour la première fois depuis 1538 un véritable Etat moldave,⁵⁵³ s'étant toujours trouvé depuis lors sous la domination de puissances extérieures.⁵⁵⁴ En plus de l'établissement d'un Etat moldave, la région visait à retrouver une identité perdue depuis des siècles après des années de séparation avec la Roumanie.⁵⁵⁵ La Moldavie avait subi un processus difficile de soviétisation⁵⁵⁶ durant lequel les intellectuels moldaves ont été exilés vers la Sibérie, et stratégiquement remplacés par des migrants russes.⁵⁵⁷ Ainsi, au sein de la rive droite de la Moldavie, peu de gens remettaient en question la légitimité d'un chemin vers l'indépendance et des actions entreprises pour s'en assurer après le vote des lois sur les langues de 1989. Il s'agissait en effet de la promotion d'une nouvelle identité et de son propre Etat,⁵⁵⁸ éléments qui leur avaient échappés pendant des siècles.

Le chemin moldave impliquait pour le peuple de se concentrer autour de trois grands enjeux identitaires, tous liés à la question linguistique : l'intégration et l'usage de l'alphabet latin, la formalisation d'une langue d'Etat, et la reconnaissance de l'identité linguistique de la Moldavie.⁵⁵⁹ L'usage de symboles ethniques et nationalistes (le drapeau, l'hymne national, les lois sur les langues) dans l'édification d'un pays et dans la quête de l'indépendance moldave, a joué un rôle très important dans la présentation de l'Etat moldave.⁵⁶⁰ Au regard des actions engagées pour libérer le pays d'une domination étatique, culturelle et linguistique, Charles King a évoqué :

⁵⁵³ WORDEN, Elizabeth Anderson, « Moldovan Histories : An Overview of Moldovan History, the Post-Soviet Textbook Development, and Social Memory », p. 22, dans : WORDEN, Elizabeth Anderson, *National Identity and Educational Reform : Contested Classrooms*, Routledge Research in International and Comparative Education, Routledge, 2014.

⁵⁵⁴ HEINTZ, Monica, « Accelerated history and generational divides. Case studies from Romania and Moldova (1990-2004) », *Ethnologie française*, Vol. 44, No. 3, 2014, p. 400-403

KING, Charles, « Moldovan Identity and the Politics of Pan-Romanianism », *Slavic Review*, Vol. 53, No. 2, 1994, p. 345-368 et KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 120-167.

⁵⁵⁶ MUNTEANU, Igor, « Social Multipolarity and Political Violence », *op. cit.*, p. 201-203.

⁵⁵⁷ PARMENTIER, Florent, *La Moldavie à la croisée des chemins*, Universitoo, 2003, p. 27-28.

⁵⁵⁸ Voir à cet égard : « Report No. 13 », *op. cit.* p. 8.

⁵⁵⁹ IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, *op. cit.*, p. 13.

⁵⁶⁰ Voir : KOLSTØ, Pål, « Nation-Building in the Former Soviet USSR », *Journal of Democracy*, Vol. 7, No. 1, 1995, p. 118-132.

« [...] Cela se manifestait par des actions de justice historique, le premier pas vers la réappropriation d'une identité roumaine obscurcie par à peu près sept décennies de propagande soviétique. »⁵⁶¹

En ce sens, les Moldaves rejetaient fortement la langue russe et la conception de « *l'homo sovieticus* »⁵⁶² via leur mouvement pan-roumain.⁵⁶³

A la différence de la rive gauche, la légitimité politique et le soutien populaire pour l'indépendance du pays étaient très forts. La population d'origine roumaine, majoritaire au sein de la Moldavie, s'est en effet beaucoup plus identifiée à ce mouvement que la population russophone. Ainsi, les manifestations pro-indépendance, et même pro-réunification avec la Roumanie, auraient lieu à Chisinau et non pas à Tiraspol, les plus grandes institutions politiques se trouvant sur la rive droite. Par conséquent, la rive gauche ne se résumait pas au même niveau de soutien, et s'est même rapidement tournée vers une opposition au mouvement indépendantiste de la Moldavie. L'absence de soutien des habitants de la rive gauche et des russophones se retrouvait dans l'opposition aux réformes sociopolitiques entreprises par ce gouvernement pro-roumain. Pour ceux ne s'identifiant pas avec ce processus d'indépendance, il était très difficile de s'y associer, comme le remarque Mme. Carolina Lambada lorsqu'elle parle de la division marquante entre les deux rives du pays : « La population moldave est devenue divisée, surtout les Pridnestroviens qui étaient encore plus pro-russe [que pro-moldave]. »⁵⁶⁴ Le mouvement moldave était pourtant un processus d'indépendance d'un pays qui n'était pas conduit en se rendant aux urnes, ainsi le mouvement du « bas » était-il nécessaire pour soutenir les réformes sociopolitiques sans consultation de la population de la rive gauche.⁵⁶⁵

⁵⁶¹ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 4.

⁵⁶² SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014. Pour des travaux intéressants à ce sujet, voir : SHILLER, Robert J., BOYCKO, Maxim, et KOROBOV, Vladimir, « Hunting for Homo Sovieticus : Situational versus Attitudinal Factors in Economic Behaviour », *Brookings Papers on Economic Activity*, Vol. 23, No. 1, 1992, p. 127-194 et LEVADA, Yuri, « Homo Sovieticus : Limits of self-definition », *Russia in Global Affairs*, Vol. 3, No. 2, April-June 2005, p. 60-70.

⁵⁶³ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 3.

⁵⁶⁴ LAMBADA, Carolina, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁵⁶⁵ Voir : COOK, Justin D., « Causal Mechanisms and Regional Interests in the Moldovan-Transdnestrian Conflict », *op. cit.*

Au début de la crise interne, le premier secrétaire du parti communiste moldave Semion Grossu, qui menait le mouvement national en Moldavie, s'est montré incapable d'y mettre fin alors que la situation semblait rapidement échapper à tout contrôle.⁵⁶⁶ Ayant pris les rênes du Soviet suprême en 1990, Mircea Snegur est ensuite devenu le premier président du pays. Bien que ce dernier soit arrivé au pouvoir après la crise de septembre 1989 en tant que membre du parti politique du FMP, il se trouvait en première ligne du mouvement pan-roumain qui défendait une identité moldave : « Nous avons la même histoire et nous parlons la même langue. Les roumains [sont] sur les deux côtés du Prut. »⁵⁶⁷ De même, le premier ministre Mircea Druc⁵⁶⁸ a soutenu le président ainsi que la question linguistique : « Les soviétiques ont essayé de détruire la langue et la culture de la Moldavie. »⁵⁶⁹ Il est clair que le mouvement national en Moldavie n'était pas en soi opposé à la rive gauche, mais plutôt à des décennies de domination physique, linguistique et culturelle. Toutefois, cela n'a pas empêché des erreurs d'être commises par la mise en place de politiques considérées comme discriminatoires sur la rive gauche au cours du mouvement national de la Moldavie. Alors que la crise s'étendait, la Moldavie persistait à mettre en branle davantage de réformes nationalistes qui contribuaient à compliquer toujours plus le contexte déjà tendu. La population minoritaire et les élites russophones se montraient pourtant pacifiques jusqu'à ce que les réformes moldaves interviennent. C'est donc la perte de la langue russe comme langue officielle qui a été perçue comme une menace.⁵⁷⁰

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 121-142.

⁵⁶⁷ WATERS, Trevor, « Problems, Progress and Prospects in a Post-Soviet Borderland : The Republic of Moldova », *op. cit.*, p. 75.

⁵⁶⁸ Mircea Druc était « un membre actif » et radical du Front populaire moldave, soutenant les réformes nationalistes pour l'indépendance de la Moldavie. Il était également candidat aux élections présidentielles en Roumanie en 1992. Voir : BREZIANU, Andrei et SPÂNU, VLAD, *The A to Z of Moldova*, Scarecrow Press, Inc., Maryland, 2007, p. 125-126.

⁵⁶⁹ ROTHBAUS, Steve, « Premier of Moldavia Seeks Support of Exiles in Florida ; Tiny Republic Struggles for its Independence », *The Miami Herald*, Etats-Unis, 7 janvier 1991.

⁵⁷⁰ PRINIA, Frederica, « Linguistic Divisions and The Language Charter – The Case of Moldova », *ECMI*, Working Paper # 64, March 2013, p. 3.

C. La reconnaissance d'une langue nationale : la renonciation à une identité imposée

Pour le gouvernement moldave, les réactions de la rive gauche concernant les lois sur les langues d'août 1989 ne pouvaient les prendre au dépourvu, le vote de ces textes ne résultant aucunement d'une décision rapide et mal conçue. Depuis 1988⁵⁷¹, la question linguistique avait en fait pris de l'ampleur et était même devenue une priorité nationale dans le débat public au sein du pays. Après avoir été soumise à la domination de la Russie depuis 1812 (sauf lors de la Seconde Guerre mondiale), les lois sur les langues représentaient alors la première action symbolique prise par Chisinau afin de s'en extraire.⁵⁷² Le processus de « soviétisation » de la Moldavie avait fait jouer les seconds rôles à leur langue d'origine, loin derrière la langue russe, et ce dans l'objectif d'instaurer « une politique de dénationalisation », contraire aux velléités de création d'un Etat et d'un peuple moldave.⁵⁷³ Sous la domination de l'URSS, le pays a connu au moins cinq vagues de déportation de la population moldave à partir de 1941.⁵⁷⁴ Ces déportations ayant été estimées à presque un million de personnes, les Moldaves ont été par la suite remplacés par plusieurs vagues d'immigration russe, fortement encouragées par l'URSS⁵⁷⁵ fin d' « inverser la structure ethnique de la Moldavie en défaveur des roumanophones »⁵⁷⁶ et « de déporter tous les éléments criminels » du pays.⁵⁷⁷ C'est au cours de cette domination subie que l'idée de la « Moldavie » a émergé,

⁵⁷¹ Voir : IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, *op. cit.*, p. 13-21.

⁵⁷² CISCEL, Matthew H., « A Separate Moldovan Language ? The Sociolinguistics of Moldova's Limba de State », *Nationalities Papers*, Vol. 34, No. 5, p. 576.

⁵⁷³ COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 263.

⁵⁷⁴ DINU, Ion-Mihnea-Tudo, *Les relations de la Roumanie avec les pays voisins après 1989 : Une intégration régionale plus poussée au sein d'ensembles pluri-nationaux*, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 242-245. Les vagues de déportation de la population moldave : 1. 28 juin 1940-22 juin 1941, 300.000 personnes ; 2. 1941-1948, 250 000 personnes ; 3. 6 juin 1949, 35 000 personnes ; 4. 1964-1964, 300 000 personnes ; 5. A partir de 1964-début de l'indépendance moldave (date inconnue), les intellectuels moldaves ont été ciblés.

⁵⁷⁵ *Ibid.*, p. 245. Les trois vagues d'immigration russophones : 1. 1946-1953, 250 000 ukrainiens et russes ; 2. 1954-1959, « l'arrivée des soldats démobilisés » ; 3. 1959-1970, une vague d'immigration « attirée par une rapide croissance industrielle moldave » ; 4. 1979-1989, 60 000 à 70 000 « immigrés et ils ont reçu tous les privilèges imaginables – les appartements, de bons emplois dans l'administration et dans l'économie, [et un] enseignement de qualité. » Voir également à ce sujet : GELDENHUYS, Deon, *Contested States in World Politics*, Palgrave Macmillan, New York, 2009, p. 87-89.

⁵⁷⁶ DINU, Ion-Mihnea-Tudo, *Les relations de la Roumanie avec les pays voisins après 1989 : Une intégration régionale plus poussée au sein d'ensembles pluri-nationaux*, *op. cit.*, p. 244.

⁵⁷⁷ MUNTEANU, Igor, « Social Multipolarity and Political Violence », *op. cit.*, p. 201.

contrairement à la Roumanie.⁵⁷⁸ L'époque de la soviétisation réalisée par la domination culturelle et linguistique du pays, a laissé croire à la population roumanophone moldave qu'elle était un peuple distinct des Roumains, en dépit d'une langue et d'un héritage culturel partagés avec ces derniers.⁵⁷⁹ Dans le contexte de la glasnost et de la perestroïka, les intellectuels moldaves s'inspirèrent de cette idée pour assurer la propre libération identitaire de leur pays.⁵⁸⁰ Pour la population roumanophone, cela signifiait qu'il était temps d'ouvrir la porte à son propre chemin vers l'indépendance et que nul compromis ne serait possible en déterminant une seule langue nationale et étatique.⁵⁸¹

Ainsi, la prise de conscience de la population moldave, amplifiée par un contexte d'indépendance nationale, ont nourrit un profond désir de s'attacher à une identité roumaine ou moldave. Sans doute la meilleure voie pour réaliser ce processus était-elle la libéralisation linguistique du pays.

Pour la rive droite, la question linguistique « [...] aurait éclipsé tous les problèmes régionaux en matière politique, économique et sociale [...] »⁵⁸² car elle était « [...] un facteur moral, un index de la dignité nationale, [et aussi] un symbole de la nation. »⁵⁸³

Tel était le soutien du peuple moldave à l'idée d'une langue nationale unique, notamment du fait de son expérience soviétique. Selon Dan Ionescu, l'article publié par Emil Mandacanu quant au concept de langue officielle, « Le Choix de Notre Existence », a représenté « un véritable jalon au sein de l'émancipation linguistique et ethnique » dans lequel ce dernier constaterait que la langue roumaine avait été réduite à « une langue de cuisine »⁵⁸⁴ :

⁵⁷⁸ DINU, Ion-Mihnea-Tudo, *Les relations de la Roumanie avec les pays voisins après 1989 : Une intégration régionale plus poussée au sein d'ensembles pluri-nationaux*, op. cit., p. 245.

⁵⁷⁹ DIMA, Nicolas, *From Moldavia to Moldova. The Soviet-Romanian Territorial Dispute*, East European Monographs, 1991, p. 54.

⁵⁸⁰ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014. IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, op. cit., p. 13 et « Moldova : No Quick Fix », *International Crisis Group*, Europe Report N°. 147, 12 août, 2003, p. 2.

⁵⁸¹ « Moldavians demonstrate », op. cit.

⁵⁸² IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, op. cit., p. 13.

⁵⁸³ Citation issu de : *Literatura si Arta*, 19 janvier 1989, dans : *Ibid.*, p. 14.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 18.

« A présent il n’y a pas de langue *de jure* dans la RSSM ; *de facto*, la langue russe, qui n’est pas la langue de la population autochtone, remplit les fonctions [d’une langue officielle]. »⁵⁸⁵

Dans le contexte de la glasnost et de la perestroïka, au surplus de revendications linguistiques dans les pays Baltiques, les intellectuels moldaves y ont trouvé une source d’inspiration afin d’entreprendre à leur tour leur propre mouvement populaire dans le but d’atteindre une libéralisation linguistique.⁵⁸⁶ Ce réveil a apporté des résultats encourageant pour la rive droite à au moins six reprises en 1989 : le 22 janvier, les 12 et 26 février ainsi que les 8 et 12 mars,⁵⁸⁷ auxquels se rajoute le mois de mai 1989.⁵⁸⁸

1) Le difficile passage des réformes linguistiques

Le gouvernement moldave n’a offert qu’une réponse insuffisante vis-à-vis de la langue moldave imposée dans la société. Répondant à la mobilisation générale du pays en juin 1988, le Soviet suprême moldave a rédigé un rapport national favorisant le retour à l’alphabet latin.⁵⁸⁹ De même, Semion Grossu, le premier secrétaire du parti communiste, a proposé un moyen de faire évoluer la langue de la société moldave en évitant tout choc pour la population :

Cette question est compliquée de tout point de vue ; cela concerne non seulement les intellectuels mais l’ensemble du peuple, et il nous semble qu’elle doit être résolue progressivement en prenant en compte le point de vue [du peuple] ; cela n’est pas une campagne mais une étape historique qui requiert une préparation adéquate. Nous devrions probablement commencer par changer un journal et un magazine vers l’alphabet latin, en publiant quelques travaux classiques des écrivains de la littérature moldave [...].⁵⁹⁰

⁵⁸⁵ Citation issu de MANDACANU, Emil, « Le Choix de Notre Existence », *Nistrul*, 1 janvier 1989, dans *Ibid.*, p. 17.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 13, « Moldova : No Quick Fix », *op. cit.*, p. 2 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁵⁸⁷ IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, *op. cit.* p. 13.

⁵⁸⁸ « Moldova : No Quick Fix », *op. cit.*, p. 2.

⁵⁸⁹ IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, *op. cit.* p. 14.

⁵⁹⁰ Citation issu de : *Literatura si Arta*, 19 janvier 1989, dans : *Ibid.*, p. 14.

Le désir d'une langue nationale ne serait pas relégué à l'arrière-plan des réformes politiques, mais son avancée ne répondrait pas aux aspirations du public moldave. C'est ainsi que des commissions furent établies par le gouvernement moldave afin de rédiger des recommandations pour la réintégration de l'alphabet latin, aboutissant à un projet de loi le 8 février 1989. Ces commissions, dont les positions ont été offertes à des personnages connus comme « hostiles » à la langue roumaine, se heurtaient au scepticisme des partisans de la langue moldave.⁵⁹¹ Par ailleurs, Grossu s'est publiquement adressé aux manifestants le 26 février 1989, expliquant que le gouvernement devrait adopter « un alphabet moldave avec des caractères latins, mais pas celui de la Roumanie. »⁵⁹² Ces efforts, parmi d'autres, de la part des élites moldaves, ont été perçus comme des obstacles à l'avancée de la langue roumaine pour ceux souhaitant la réunification des deux pays. Les conséquences d'une absence de décision ferme et déterminante des responsables politiques dans le débat national ont incité la population à descendre dans les rues les 8 et 12 mars 1989, événements à l'occasion desquels poindrait pour la première fois un nationalisme moldave:

« Nous voulons une langue d'Etat ! », « Nous voulons l'alphabet latin ! »,
« A bas la colonisation ! ».⁵⁹³

Ainsi, le processus de réintégration linguistique en Moldavie n'a pas progressé en accord avec les ambitions du peuple moldave. Graduellement, la question linguistique fut en effet traitée par le gouvernement lui-même. Au fil du temps, ce quasi déni de reconnaissance de la part des décideurs politiques du pays envers le nationalisme moldave fut à l'origine de la mobilisation populaire croissante sur la rive droite. Un projet de loi fut élaboré le 30 mars 1988 en vue de créer une législation officialisant la langue nationale. Une fois de plus, la pression populaire sur le gouvernement s'est accentuée dans l'espoir de le pousser dans la bonne direction,⁵⁹⁴ ce dernier accordant son soutien et votant des réformes linguistiques.⁵⁹⁵ Pour les roumanophones de

⁵⁹¹ *Ibid.*

⁵⁹² Citation tirée de : *Ibid.*, p. 15.

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 16.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁹⁵ « Moldova : No Quick Fix », *op. cit.*, p. 2.

Moldavie, ceci fut considéré comme le signe de l'émancipation d'un pays dominé par des puissances extérieures pendant des siècles, suivie par sa totale et complète indépendance d'avec l'URSS.

2) La question linguistique, un symbole marquant des tensions

Ce débat national sur l'identité et la culture moldave n'était toutefois pas accueilli de la même manière par la population russophone, notamment celle de la rive gauche, durant la période précédant la crise de septembre 1989. Déjà, en 1988, les russophones s'opposaient-ils à l'officialisation de « la langue roumaine ». Dans ce contexte nationaliste, la question de la langue était intrinsèquement liée à la question de l'identité nationale. La langue russe, qui a toujours été promue comme *lingua franca* au sein de l'URSS, signifiait que cette réforme linguistique allait s'avérer problématique pour les minorités russophones.⁵⁹⁶ Le 27 août 1989, les membres du parti politique FPM se sont réunis dans l'objectif de se rapprocher de la Roumanie. Ils ont ainsi décidé de remplacer la langue moldave, le drapeau et le peuple moldave par ceux de la Roumanie, tout en modifiant et en ouvrant les frontières avec cette dernière.⁵⁹⁷ En opposition, la rive gauche rejetait par conséquent ces réformes linguistiques :

« Récemment la question s'est posée de donner à la langue moldave un statut officiel. Il convient de garder à l'esprit, cependant, que le problème linguistique est extrêmement compliqué et délicat... Des informations dénuées de fondement, prétendument au nom du peuple, entravent une solution propre à cette affaire. »⁵⁹⁸

⁵⁹⁶ Pour plus d'explications sur les différences linguistiques entre les différents groupes ethniques, voir : SKVORTSOVA, Alla, « The Cultural and Social Makeup of Moldova : A Bipolar or Dispersed Society ? », p. 159-196, dans : KOLSTØ, Pål (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, op. cit.

⁵⁹⁷ *Ibid.* p. 183.

⁵⁹⁸ Citation issu de « Appeal To All People of Good Will in the Republic », 27 octobre 1988, dans : IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, op. cit., p. 18.

Plus encore, un responsable politique a déclaré qu' « il n'est nullement nécessaire d'octroyer un statut officiel à la langue moldave au sein de la république. »⁵⁹⁹ En réaction, les russophones se sont ainsi mobilisés le 11 mai 1989 contre ce mouvement linguistique en créant un « syndicat » appelé l'Union des Travailleurs Collectifs (OSTK)⁶⁰⁰ afin de protester dans les villes de Chisinau, de Balti et de Bender/Tighina.⁶⁰¹ L'OSTK a joué un rôle très important dans l'organisation de la population, en plus des élites au sein des plus grandes entreprises industrielles « contre les lois discriminatoires ».⁶⁰² De même, l'élan obtenu à travers ces actions permettrait au syndicat de remporter la majorité des sièges sur la rive gauche lors de sa participation aux élections de février 1990 en Moldavie, le positionnant comme un rival direct du FMP.⁶⁰³

Section 2. La crainte de la rive gauche d'une réintégration forcée

Les lois sur l'officialisation de la langue moldave du 31 août 1989 ont été longtemps considérées comme le facteur déclencheur de la crise entre les deux rives. Toutefois, hormis la question de la discrimination linguistique, un autre facteur a profondément troublé la rive gauche, celui de la crainte d'une réintégration forcée avec la Roumanie.⁶⁰⁴ Cette peur a été d'autant plus accentuée par l'arrivée de forces pro-roumaines au sein du gouvernement moldave, et par le partage de caractéristiques historiques et linguistiques avec la Roumanie.⁶⁰⁵ L'opposition de la rive gauche à cette très probable réintégration forcée était pertinente pour plusieurs raisons. La majorité

⁵⁹⁹ *Ibid.* Citation de V. Iovv, l'ancien secrétaire général de la ville de Balti, dans le journal de *Sovetskaya Moldaviya*, 11 décembre 1988.

⁶⁰⁰ L'OSTK était le syndicat principal, fortement impliqué dans la politique intérieure de la RMP en organisant des grèves des travailleurs en opposition aux lois sur les langues. BREZIANU, Andrei et SPÂNU, VLAD, *The A to Z of Moldova*, *op. cit.*, p. 272.

⁶⁰¹ « Moldova : No Quick Fix », *op. cit.* p. 3.

⁶⁰² KOLSTØ, Pål et MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *op. cit.*, p. 107.

⁶⁰³ *Ibid.*, p. 108.

⁶⁰⁴ COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011 et BĂDESCU, Paraschiva, « The Conflict in Transnistria/Moldova : After 20 years », *Journal of European Studies and International Relations*, Vol. III, Issue 1, 2012, p. 24.

⁶⁰⁵ COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 261.

de la population de la rive gauche, d'origine slave, s'était en effet identifiée à des origines ou à une identité autre que celle de la Roumanie en 1989.⁶⁰⁶ Par ailleurs, d'un point de vue historique, la rive gauche ne s'est jamais considérée comme ayant fait partie de la Roumanie⁶⁰⁷, sauf pendant les années d'occupation roumaine entre 1941 et 1944. C'était durant cette courte période que la Bessarabie, la Bucovine et la rive gauche avaient été victimes des exactions de masse de la part des Roumains.⁶⁰⁸ Cette expérience fermement enracinée et profondément traumatisante pour la rive gauche, a été revécue par son opposition à l'indépendance moldave, la région y ressentant vraisemblablement de nouvelles souffrances infligées par les Roumains. Dès le début de la crise, la Pridnestrovie s'est ainsi identifiée à une URSS qui n'existait plus. Le fait de se retrouver isolée dans ce combat contre la rive droite et contre la Roumanie a très certainement amplifié ce sentiment anti-roumain.⁶⁰⁹

C'est au cours de ces mouvements populaires que les intentions moldaves sont devenues plus limpides. Le soulèvement populiste sur la rive droite a vu plus de 500 000 participants – les dirigeants au pouvoir en Moldavie compris – soutenir ouvertement une réunion avec la Roumanie. Même si selon l'expert Gregory J. Cook, « la réintégration de la Roumanie n'était pas vraiment une réalité »⁶¹⁰ pour ce nouvel Etat en cours de construction, ce mouvement était crucial pour trouver une identité nationale. Cela démontrait toutefois que la question de la réunification divisait les habitants de la rive droite.⁶¹¹ Toutefois, comme l'a remarqué Oazu Nantoi concernant la roumanisation potentielle de la Moldavie, « les supporteurs d'une union avec la Roumanie étaient

⁶⁰⁶ TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the DniesterValley », *AbImperio*, No. 1, 2003, p. 437-466, BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *Post-Soviet Affairs*, Vol. 27, No. 2, p. 196 et ŞVEŢ, Ala, « Staging the Transnistrian Identity Within the Heritage of Soviet Holidays », *History and Anthropology*, Vol. 24, No. 1, 2011, p. 106.

⁶⁰⁷ SAFONOV, Andrey, « Transnistria : A Policy of Denial, Containment and Separation from Moldova », *op. cit.*, p. 268.

⁶⁰⁸ DEMBINSKA, Magdalena et IGLESIAS, Julien Danero, « The Making of an Empty Moldovan Category within a Multiethnic Transnistrian Nation », *East European Politics and Societies and Cultures*, Vol. 20, No. 10, 2013, p. 6, KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 72 et WATERS, Trevor, « Problems, Progress and Prospects in a Post-Soviet Borderland : The Republic of Moldova », *op. cit.*, p. 72.

⁶⁰⁹ NANTOI, Oazu, « The Issue of the Conflict in the Eastern Zone of the Republic of Moldova After Maastricht », *op. cit.*, p. 1.

⁶¹⁰ COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011.

⁶¹¹ ŞVEŢ, Ala, « Staging the Transnistrian Identity Within the Heritage of Soviet Holidays », *op. cit.*, p. 106.

clairement une minorité à la fois dans la société et au parlement [élu en 1990], [mais] leurs initiatives avaient des conséquences désastreuses. »⁶¹²

Le mouvement pan-roumain était déjà profondément enraciné à l'aube des années 1990, les élections du début de la décennie en Moldavie confirmant les craintes de la rive gauche concernant une réunification puisque les Moldaves « ethniques » avaient obtenu une majorité gouvernementale. Parmi eux, les membres du parti du Front populaire tels que le président Mircea Snegur et le premier ministre Mircea Druc se sont montrés d'ardents supporteurs de la réunification.⁶¹³ A ce titre, Valeriy Litskay, le futur ministre des Affaires étrangères en Pridnestrovie, a fait remarquer l'écart existant entre les Moldaves et les minorités au sein du nouveau gouvernement : « Il y a seize Moldaves dans le nouveau cabinet moldave, et un seul Russe. »⁶¹⁴ Suite aux élections, la ville de Rîbnița, située sur la rive gauche, a alors déclaré sa souveraineté.⁶¹⁵ En janvier 1990, Tiraspol a eu recours à un référendum populaire par lequel 96% de la population s'est exprimée en faveur de l'autonomie territoriale. Dès le 6 mai 1990, la Moldavie et la Roumanie s'étaient déjà mises d'accord sur un jour de « frontières ouvertes ». ⁶¹⁶ Ainsi, les événements dans le cadre de l'indépendance moldave comme les réformes sociopolitiques, en plus de l'élection d'un gouvernement moldave ont démontré la nature ultranationaliste et agressive du nouveau régime « populiste » envers les minorités de la rive gauche. Dans un contexte de discriminations bien présentes, les rumeurs de réunification avec la Roumanie sont devenues une triste réalité pour les Pridnestroviens. Les politiques nationalistes moldaves entraîneront par la suite un profond désir d'indépendance pour la Pridnestrovie, la poussant à faire sécession avec la Moldavie le 2 septembre 1990.

Les dénis de reconnaissance moldaves envers les minorités de la rive gauche – ayant débuté avec les lois sur les langues – représentaient le facteur déclencheur de la crise. Cette mesure a fait ressurgir le souvenir des traumatismes historiques vécus et a instauré une paranoïa généralisée sur

⁶¹² NANTOI, Oazu, « The Issue of the Conflict in the Eastern Zone of the Republic of Moldova After Maastricht », *op. cit.*, p. 1.

⁶¹³ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 105.

⁶¹⁴ FOWLER, Brenda, « Soviet Turmoil : In a Splintered Union, Ethnic Russians Fear Future ; In Moldavia, Claim Of Independence Incites Protests », *The New York Times*, 2 septembre 1991.

⁶¹⁵ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 105.

⁶¹⁶ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 989.

la rive gauche. La politique moldave, pourtant mise en œuvre avec l'objectif de mettre fin au mouvement séparatiste de la rive gauche, a au contraire amplifié le clivage sociétal existant. Ainsi, la RSSM, qui vivait en paix depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a dû faire face à une division identitaire et idéologique qui s'est soldée par une guerre.

A. Le rattachement historique d'un peuple

La crise déclenchée par la législation relative aux langues du 31 août 1989 a bien démontré que la majorité de la population russophone s'est opposée à ces réformes considérées comme fortement discriminatoires. Par la suite, la mobilisation populaire sur la rive droite, dont une partie a cherché à rejoindre la Roumanie, n'a fait que contribuer à l'escalade des tensions en instaurant davantage de craintes quant à une possible réunification. Les lois discriminatoires et le mouvement pan-roumain ont ainsi soulevé plusieurs grandes problématiques pour la rive gauche, découlant du processus d'indépendance moldave. Le caractère discriminatoire des réformes sociopolitiques a illustré la divergence identitaire des deux rives : d'un côté, une Moldavie cherchant à retrouver ses racines roumaines, de l'autre, une rive gauche souhaitant maintenir son idéologie et son identité soviétiques.

Les habitants de la rive gauche constituent un peuple qui s'est historiquement opposé à l'idée de faire partie d'un pays auquel il ne s'identifiait pas (la Roumanie), ou auquel il ne s'identifiait plus (la Moldavie). En effet, au cours de l'indépendance moldave, la majorité de la population de la rive gauche, d'origine slave, s'est attachée à une identité ou à des origines autres que celles de la Roumanie,⁶¹⁷ même si plus d'un tiers de sa population était d'origine moldave.

⁶¹⁷ A ce propos voir : BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *op. cit.*, p. 196, DEMBINSKA, Magdalena et IGLESIAS, Julien Danero, « The Making of an Empty Moldovan Category within a Multiethnic Transnistrian Nation », *op. cit.*, p. 2, ȘVEȚ, Ala, « Staging the Transnistrian Identity Within the Heritage of Soviet Holidays », *op. cit.*, p. 106 et TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the Dniester Valley », *op. cit.*, p. 437-466.

La population de la Pridnestrovie en 1989			La population de la RSSM en 1989	
les Moldaves	239 936	39,3%	2 794 749	64,5%
les Ukrainiens	170 079	28,3%	600 366	13,8%
les Russes	153 393	25,5%	562 069	13%
les Gagaouziens	---	---	153 458	3,5%
les Bulgares	---	---	88 419	2%
autres	38 252	6,4%	136 299	3,1%
Total :	601 660	100%	4 335 360	

Source : KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, op. cit., p. 97 et p. 185.

Les variables des différences historiques, linguistiques⁶¹⁸ et idéologiques semblent avoir joué un rôle plus important dans la crise que les facteurs ethniques. Tout d'abord, comme le montre le tableau ci-dessus, il n'existait pas de nette séparation entre les ethnies, les Moldaves étant présents en majorité sur les deux rives, en tant que population unique. Durant des années, cela a pu contribuer à la création d'un peuple, toutefois caractérisé par des identités « mixtes ». ⁶¹⁹ Pour certaines personnes vivant dans une région relativement petite, l'interaction entre les différents groupes était d'un niveau parfois important, résultant en « des variations légères dans les identités régionales » entre les différents groupes ethniques. ⁶²⁰ Pourtant, même s'il ne s'agissait pas d'un conflit ethnique, les différences identitaires – historiques, linguistiques et culturelles – ont lourdement pesé lors du mouvement sécessionniste sur la rive gauche, puisque les minorités ont été stigmatisées par les réformes sociopolitiques moldaves. ⁶²¹ Ainsi, les actions entreprises par la rive gauche pour assurer son indépendance ont illustré le rôle central qu'occupait la question identitaire dans cette opposition contre une réunification avec la Roumanie.

⁶¹⁸ Voir : KOLSTØ, Pål et MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », op. cit., p. 103-127, KOLOSSOV, Vladimir et O'LOUGHLIN, « Pseudo-States as harbingers of a New Geopolitics : The Example of the Trans-Dniester Moldovan Republic (TMR) », *Geopolitics*, No. 3, p. 151-176.

⁶¹⁹ Pour plus de détail à ce sujet : voir : KOLSTØ, Pål et MELBERG, Hans Olav, « Integration, Alienation and Conflict in Estonia and Moldova », p. 31-70, dans : KOLSTØ, Pål, (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, op. cit.

⁶²⁰ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

⁶²¹ CHINN, Jeffrey, « The Politics of Language in Moldova », *Demokratizatsiya*, p. 314.

Les Pridnestroviens ont très rapidement remarqué les différences historiques existantes entre les deux rives. Dès ses origines, la Pridnestrovie avait revendiqué son indépendance en arguant le fait qu'elle n'avait jamais fait partie de la Roumanie, à la différence de la Moldavie.⁶²² Après avoir été conquise par l'Empire Ottoman au XVI^e siècle, cette dernière a en effet été soumise à la domination de l'Empire russe en 1812, après la signature du traité de Bucarest. Sous l'autorité russe, la Moldavie était tout d'abord connue sous le nom de Bessarabie, s'étendant du fleuve Prut au fleuve Dniestr/Nistru, et n'incluant donc pas la région pridnestroviennne. Le territoire situé à l'ouest du Prut et établi en 1859, alors été rattaché à la Roumanie.⁶²³ Un siècle plus tard, après la Révolution russe et la séparation ukrainienne d'avec la Russie en octobre 1917, la création de la Bessarabie (moins la rive gauche de la Moldavie actuelle) a été proclamée le 27 octobre.⁶²⁴ Elle s'est ensuite unifiée à la Roumanie en mars 1918⁶²⁵ en conservant le nom de Bessarabie. Cette région couvrait ainsi un territoire se situant entre les fleuves du Prut et du Dniestr/Nistru,⁶²⁶ à l'exception de la Pridnestrovie, se retrouvant donc au sein du territoire ukrainien.⁶²⁷

Les frontières de la Bessarabie à partir de 1812



Source : Anonymous, « New Russian Territorial Divisions », *Foreign Affairs*, Vol. 3, Issue 3, 1925, p. 511.

⁶²² TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁶²³ COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 263.

⁶²⁴ MOSELY, Philip E., « Is Bessarbia Next ? », *Foreign Affairs*, No. 3, April 1940, p. 557-558.

⁶²⁵ ROPER, Steven D. « From frozen conflict to frozen agreement : The unrecognized state of Transnistria », p. 103-104, dans : BAHCHELI, Tozun, BARTMANN, Barry et SREBNIK, Henry (éds.), *De facto states : the quest for sovereignty*, Routledge, 2004.

⁶²⁶ SOLONARI, Vladimir, « Creating a 'People' : A Case Study in Post-Soviet History-Writing », *Exploration in Russian and Eurasian History*, Vol. 4, No. 2, 2003, p. 414.

⁶²⁷ WATERS, Trevor, « Problems, Progress and Prospects in a Post-Soviet Borderland : The Republic of Moldova », *op. cit.*, p. 71.

En 1924, un morceau du territoire pridnestrovien est devenu la République Socialiste Soviétique Autonome de Moldavie (RSSAM), la rive droite de la Moldavie ne faisant pas partie à ce moment précis de la nouvelle formation territoriale. A partir de 1929, la capitale de la RSSAM se situait à Tiraspol. Ainsi, la Moldavie a dès lors toujours fait partie du royaume de la Roumanie, jusqu'à voir son statut se transformer au cours de la Seconde guerre mondiale. La signature du Pacte Molotov-Ribbentrop de 1939 entre l'URSS et l'Allemagne a provoqué l'annexion à l'URSS de la majorité du territoire du MASSR : la Pridnestrovie, une partie de l'Ukraine ainsi qu'une partie de la Bessarabie (la partie moldave de la Roumanie). Ce nouveau territoire constitué est alors devenu la République Socialiste Soviétique de Moldavie (RSSM). Sous le régime de l'URSS, la région a connu une forme de « soviétisation » qui a vu la création d'un peuple et d'une langue « moldave », à la différence du voisin roumain.⁶²⁸ La Moldavie et la Pridnestrovie se sont donc retrouvées réunies en un Etat unique, jusqu'à ce que la Seconde guerre mondiale change la carte une fois de plus. De 1941 à 1944, la Roumanie, faisant partie des forces de l'axe, a repris le contrôle de l'ensemble de la Bessarabie (la Moldavie), et l'a annexée. La Roumanie n'ira pas jusqu'à récupérer la Pridnestrovie, mais obtiendra suffisamment d'influence pour maintenir une zone tampon vis-à-vis de l'URSS.⁶²⁹ Ainsi, vu que le fleuve Dniestr/Nistru a constitué une barrière naturelle entre l'expansionnisme roumain et la Pridnestrovie, cette dernière a toujours représentée « une terre distincte, et non une partie naturelle de la Moldavie ou de la Grande Roumanie. »⁶³⁰ Pourtant, la présence des forces militaires roumaines, en plus de leur participation à la déportation des minorités sur la rive gauche, ont été considérées comme une force d'occupation par la

Les frontières entre la Bessarabie et la MASSR (la RMP)



Source : Anonymous, « New Russian Territorial Divisions », *Foreign Affairs* Vol. 3, Issue 3, 1925, p. 511.

⁶²⁸ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014. COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 263.

⁶²⁹ « State Viability of the PMR (Pridnestrovie) Has Been Established », *International Affairs*, Vol. 52, No. 5, 2006, p. 109.

⁶³⁰ *Ibid.*, p. 110.

Pridnestrovie.⁶³¹ La fin de la Seconde Guerre mondiale et le traité de Paris signé en 1947 ont finalement permis l'unification de la Moldavie et de la Pridnestrovie, prévoyant leur annexion à l'URSS.

Ceci n'a pourtant pas empêché la Pridnestrovie de réclamer que son territoire, tel qu'il existait avant 1940, obtienne un statut administratif différent de celui de la rive droite qui faisait partie de la Roumanie.⁶³² Ces éléments furent utilisés par certains pour expliquer que l'opposition de la rive gauche à une intégration avec la Roumanie semblait être justifiée d'un point de vue historique.⁶³³ Ces tensions peuvent également s'expliquer par plusieurs éléments qui opposent ces deux régions. En effet, les repères historiques pridnestroviens sont eux aussi différents, certainement accentués par la consolidation et le maintien dans le temps de l'Etat pridnestrovien. La Pridnestrovie contemporaine a quant à elle été établie par le général russe Alexandre Souvorov en 1792, lorsque la région est devenue une partie de l'Empire russe. La région s'est donc considérée « comme un petit morceau du grand Etat russe », que ce soit au niveau territorial, culturel, linguistique ou religieux.⁶³⁴ La mémoire⁶³⁵ collective de la Pridnestrovie fait donc référence à l'époque de la MSSR dès 1944 comme « la grande époque », alors sous le règne de l'URSS.⁶³⁶ Toutefois, il existe deux périodes relativement courtes de l'histoire pridnestroviennne pendant lesquelles son territoire subit une agression : la période de « victimisation » durant l'occupation roumaine, de 1941 à 1944, puis la guerre d'indépendance nationale en 1992.⁶³⁷ Ainsi, l'histoire pridnestroviennne est marquée par la nature hostile de la rive gauche envers la Roumanie. Par conséquent, la fin de l'URSS a marqué une renaissance des divisions historiques et identitaires

⁶³¹ O'LOUGHLIN, John, TOAL, Gerard et CHAMBERLAIN-CREANGĂ, Rebecca, « Divided space, divided attitudes ? Comparing the Republics of Moldova and Pridnestrovie (Transnistria) using simultaneous surveys », *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 54, No. 2. 2013, p. 247.

⁶³² BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *op. cit.*, p. 196.

⁶³³ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁶³⁴ Citation d'Igor Smirnov dans : TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the Dniester Valley », *op. cit.*, p. 437-466. (page précise inconnue). D'ailleurs, si la RMP ne pourrait pas être reconnu, elle souhaiterait ainsi faire partie de la Russie. IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

⁶³⁵ A ce sujet voir : COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 261-272, SOLONARI, Vladimir, « Creating a 'People' : A Case Study in Post-Soviet History-Writing », *op. cit.*, p. 411-438.

⁶³⁶ DEMBINSKA, Magdalena et IGLESIAS, Julien Danero, « The Making of an Empty Moldovan Category within a Multiethnic Transnistrian Nation », *op. cit.*, p. 6.

⁶³⁷ *Ibid.*

entre les deux rives.⁶³⁸ Ainsi, la Pridnestrovie était intimement liée à une histoire et une identité fortement agrégées à un rattachement avec la Russie.⁶³⁹ L'intégration forcée de la rive gauche était donc non seulement une impossibilité mais également une crainte réelle, accentuées par les traumatismes vécus lors de la Seconde guerre mondiale et par le fait que la rive droite partageait des liens historiques et linguistiques avec la Roumanie.⁶⁴⁰ La séparation par la barrière naturelle que constituait le Dniestr/Nistru était également le symbole d'une division psychologique et identitaire entre les deux camps lors de la guerre.⁶⁴¹

B. Des identités divergentes accentuées par la crise

Poussée par son désir de reconnaissance afin d'unifier l'Etat moldave et de créer une nouvelle identité, les aspirations et les mouvements de la rive droite ont guidé le pays dans sa quête d'indépendance. Dérivée des questions historiques ainsi que des problématiques actuelles, la quête pour la souveraineté s'est vue ébranlée par une crise identitaire et idéologique déclenchée entre les deux rives. L'écart du récit historique de la rive gauche s'est également traduit par des différences identitaires nuancées par rapport à celles de la rive droite.⁶⁴² En ce qui concerne le peuple pridnestrovien, il est vrai qu'il ne pouvait se réclamer de composition ethnique unique, même si la majorité de sa population n'était pas constituée à l'identique de celle de la Moldavie. La rive gauche était en effet composée avant tout par une population slave, et présentait un territoire ethniquement plus diversifié que celui de son voisin.⁶⁴³ Pendant presque quinze ans de 1944 à 1959, environ 300

⁶³⁸ O'LOUGHLIN, John, TOAL, Gerard et CHAMBERLAIN-CREANGĂ, Rebecca, « Divided space, divided attitudes ? Comparing the Republics of Moldova and Pridnestrovie (Transnistria) using simultaneous surveys », *op. cit.*, p. 229.

⁶³⁹ DEMBINSKA, Magdalena et IGLESIAS, Julien Danero, « The Making of an Empty Moldovan Category within a Multiethnic Transnistrian Nation », *op. cit.*, p. 11.

⁶⁴⁰ COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 261.

⁶⁴¹ *Ibid.*, p. 264.

⁶⁴² BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *op. cit.*, p. 196 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁶⁴³ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

000 russophones se sont installée sur la rive gauche de la MSSR.⁶⁴⁴ Lors des années 1980, la rive gauche a vu un nombre croissant de Russes et d'Ukrainiens s'y installer – certains étant envoyés par Moscou – et s'opposer à des « politiques de roumanisation. »⁶⁴⁵ Depuis l'arrivée du général russe Alexandre Souvorov en 1792, l'identité de la rive gauche – ou « pridnestroviennne » - s'est donc construite sur ses repères historiques ethniques en se rattachant plutôt à une identité russe qu'à un héritage roumain.⁶⁴⁶

Un autre facteur à l'origine de la divergence identitaire entre les deux rives était celui de l'industrialisation de la rive gauche, qui l'a rendue économiquement très puissante au sein de la Moldavie. La RMP, contrairement à l'économie moldave fondée principalement sur l'agriculture, a ainsi attiré plus de travailleurs russes et est devenue plus urbanisée que sa voisine.⁶⁴⁷ Ayant subi une forte industrialisation imposée par l'URSS, la rive gauche a progressivement développé un rattachement au soviétisme.

« Notre histoire et notre culture sont étroitement liées à la période soviétique. L'industrialisation dans notre région était soviétique par nature. Nous ne pouvons pas nous dissocier de notre culture soviétique... [...]. »⁶⁴⁸

Au fur et à mesure, les dissemblances entre les deux protagonistes se sont un peu plus creusées, de par le positionnement de la Moldavie qui s'est éloigné aussi bien du soviétisme que de la russification. Lorsque les chemins des deux rives se sont ouverts vers leur propre indépendance pendant la crise de la fin de l'année 1989, à la différence des Moldaves-Bessarbiens, les Moldaves-Pridnestroviens se sont imposés comme les véritables défenseurs de l'Etat et de l'identité moldave,⁶⁴⁹ s'inscrivant dans les pas de ceux ayant établi la République Socialiste Soviétique

⁶⁴⁴ GELDENHUYS, Deon, *Contested States in World Politics*, op. cit, p. 89.

⁶⁴⁵ ROPER, Steven D., « The politicization of education : Identity formation in Moldova and Transnistria », *Communist and Post-Communist Studies*, Vol. 38, No. 4, 2005, p. 502.

⁶⁴⁶ BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *op. cit.*, p. 196.

⁶⁴⁷ GELDENHUYS, Deon, *Contested States in World Politics*, op. cit, p. 89.

⁶⁴⁸ Citation de Litskay tirée de : TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the Dniester Valley », *op. cit.*, p. 437-466. (page précise inconnue).

⁶⁴⁹ LAMBADA, Janna, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Autonome de Moldavie (RSSAM) en 1924.⁶⁵⁰ « Nous sommes les Moldaves-Pridnestroviens, et ils sont les Moldaves-Bessarbiens, des capitalistes qui parlent une autre langue. »⁶⁵¹

Même s'il s'agissait pour la Moldavie de sa première opportunité de sortir de la domination russe ou soviétique, la voie de l'indépendance moldave était au minimum considérée comme un déni de reconnaissance de l'histoire selon la rive gauche, une période pendant laquelle les deux acteurs ont vécu dans la paix et la prospérité :

« Ils [les élites de la rive droite] essaient de persuader les Moldaves [pridnestroviens] qu'ils n'existent pas dans ce monde, qu'ils n'ont pas leur propre histoire, culture et langue, que leurs familles distantes et leurs ancêtres sont une invention de Staline ou des tsars russes » a-t-il déclaré M. Talurga en tant que membre du Conseil suprême pridnestrovien.⁶⁵²

La roumanisation de la rive gauche *via* les roumanophones moldaves était donc désastreuse, dans la mesure où la population russophone ne pouvait plus s'identifier avec la rive droite. Pour la plupart des habitants de la rive gauche, la fin de l'URSS représentait une tragédie, ces derniers préférant « la continuité infinie de l'URSS à tout prix. »⁶⁵³ La RMP, contrairement à la Moldavie, s'est positionnée en faveur du putsch en août 1991,⁶⁵⁴ affirmant ainsi leurs divergences idéologiques. Tout comme les habitants de la rive droite, ceux de la rive gauche recherchaient de leur côté une identité à laquelle ils pourraient se rattacher. Ainsi, les différences historiques ont produit des sentiments de rattachement incompatibles car fondés sur des avenir respectifs à chaque rive.⁶⁵⁵

⁶⁵⁰ Voir : BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *op. cit.*, p. 178-210.

⁶⁵¹ Citation de Eugeniu Doga tirée de : COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 263.

⁶⁵² DEMBINSKA, Magdalena et IGLESIAS, Julien Danero, « The Making of an Empty Moldovan Category within a Multiethnic Transnistrian Nation », *op. cit.*, p. 3.

⁶⁵³ NANTOI, Oazu, « The Issue of the Conflict in the Eastern Zone of the Republic of Moldova After Maastricht », *op. cit.*, p. 1.

⁶⁵⁴ JOHANSSON, Adreas, « The Transnistrian Conflict after the Moldovan Parliamentary Elections », *Journal of Communist Studies*, Vol. 22, No. 4, 2006, p. 509.

⁶⁵⁵ COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 261.

C. La paranoïa d'une histoire traumatique

Les revendications territoriales, identitaires ou idéologiques sont à elles-seules insuffisantes pour comprendre les craintes les plus profondes de la rive gauche par rapport à son opposition à une intégration au sein de la Roumanie. Ainsi, le traumatisme historique vécu par les actions des Allemands et des Roumains lors de la Seconde guerre mondiale ont fait ressurgir des souvenirs datant de l'époque de la roumanisation du pays. L'idée d'une réintégration forcée à la Roumanie était problématique pour ceux qui s'y

opposaient, au-delà du simple fait que la plupart des habitants de la rive gauche n'étaient pas d'origine roumaine. L'histoire traumatique vécue par la rive gauche aux mains des Roumains durant la Seconde guerre mondiale explique ainsi en partie l'opposition croissante à une telle éventualité de réunification du pays avec la Roumanie. Alliée du Troisième Reich, la Roumanie avait pris le contrôle de la Bessarabie, de la Bucovine et de la Pridnestrovie entre 1941 et 1944.

Dominée par les forces de l'axe, la région a connu les pires atrocités,⁶⁵⁶ les déportations des juifs et des Roms vers les camps de concentration et les ghettos en Pridnestrovie.⁶⁵⁷ Près de 90 000 personnes juives sont mortes parmi les 140 000 déportées par le régime roumain en Pridnestrovie.⁶⁵⁸ Plus de 25 000 Roms ont été déportés et plus de 11 000 ont perdu la vie à la fin de la guerre en 1944.⁶⁵⁹ Il est également vrai de dire que l'ensemble de la région a souffert sous le

Les déportations roumaines vers les camps de concentration et les ghettos en Pridnestrovie : 1941-1944



⁶⁵⁶ WATERS, Trevor, « Problems, Progress and Prospects in a Post-Soviet Borderland : The Republic of Moldova », *op. cit.*, p. 72.

⁶⁵⁷ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 95.

⁶⁵⁸ DELETANT, Dennis, « Ghetto Experience in Golta, Transnistria, 1942-1944 », *Holocaust and Genocide Studies*, Vol. 18, No. 1, Spring, 2004, p. 2.

⁶⁵⁹ ACHIM, Viorel et IORGA, Nicolae, « Romanian interest in the deportation of Roma to Transnistria (1942-1944) », *Euxeinos*, No. 1, 2011, p. 13.

régime roumain mené par le premier ministre Ion Antonescu. Entre juillet et août 1941, les forces de l'axe ont massacré entre 12 000 et 20 000 milles juifs en Bessarabie et les forces roumaines ont été responsables de la mort d'environ 20 000 personnes à Odessa au mois d'octobre 1941.⁶⁶⁰ Comme l'a expliqué le Dr. Popescu concernant l'importance qu'a joué la redoutable combinaison d'une histoire traumatique et d'une réunification forcée avec la Roumanie :

« Sur les cas comme la Seconde Guerre mondiale, je crois que la dynamique soviétique était une identité qui se basait sur une répulsion complète des pouvoirs de l'axe et sur l'obsession d'une victoire soviétique. »⁶⁶¹

Ainsi, la crainte pridnestroviennne de se retrouver à nouveau « victime » de la domination roumaine trouvait son origine dans ce traumatisme historique.⁶⁶² Une partie des craintes était également due à l'usage de la propagande soviétique.⁶⁶³ Les nouvelles des atrocités commises par la Moldavie se sont en effet répandues comme une traînée de poudre entre les communautés de la rive gauche. La fin de l'URSS a créé une très grande incertitude au niveau identitaire et sécuritaire, aussi bien pour la Pridnestrovie que pour les populations russes à travers l'ancien espace soviétique. Une forme de paranoïa collective s'est alors propagée parmi la population de la rive gauche, reposant sur l'image bien ancrée de « forces fascistes roumaines.⁶⁶⁴ Oazu Nantoi a parfaitement résumé la situation sur la rive gauche à cette époque :

⁶⁶⁰ DELETANT, Dennis, « Ghetto Experience in Golta, Transnistria, 1942-1944 », *op. cit.*, p. 1-2.

⁶⁶¹ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

⁶⁶² Les entretiens avec Dorin Trestinau et Oazu Nantoi ont permis de relever des propos intéressants quant à l'avenir de la Moldavie. Tant que le pays reste dans une impasse avec la Pridnestrovie, empêchant certainement le développement d'une situation propice à une éventuelle intégration au sein de l'Union européenne, il est important de s'interroger sur les options possibles pour changer la situation. Sans faire référence à leurs positions, M. Trestinau et M. Nantoi ont partagé l'idée selon laquelle certains experts aimeraient se séparer complètement de la RMP, et lui donner une véritable reconnaissance. La Moldavie n'aurait alors plus à faire de concessions politiques et sociales dans l'objectif de mettre fin au conflit, qui se réalisera forcément à travers la « pridnestrovisation » de la Moldavie, à savoir sacrifier les droits de l'homme et la démocratie.

⁶⁶³ COJOCARU, Natalia et SUHAN, Stela, « Stratagems in the construction of the Transnistrian identity », *Psihologia Socială*, Universitatea 'Al.I. Cuza' Iași, Nr. 15, 2005, p. 127-129 et LAMBADA, Viorica, *Entretien*, Garmisch-Partenkirchen, Allemagne, 2011 et PARMONTIER, Florent, « Etat, politique et cultures en Moldavie », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 2, No. 54, 2004, p. 154. , 2/2004 (n° 54), p. 154.

⁶⁶⁴ COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 264.

« L'effondrement de l'URSS a généré des images complètement antagonistes dans les centres industriels de la rive gauche du Dniestr/Nistru et dans la ville de Bender/Tighina. [...] L'état d'esprit était manipulé afin de focaliser les espoirs du peuple sur le concept de Moldavie séparatiste et d'anti-État. [...] Une hystérie phobique a pris une forme de psychose collective. »⁶⁶⁵

Ainsi, une véritable « roumanophobie »⁶⁶⁶ s'est répandue à travers la région par le biais d'images et de messages négatifs diffusés par les soviétiques, représentant la Moldavie et la Roumanie comme « l'axe du mal » et « le pays de l'anarchie ».⁶⁶⁷ Un enseignant interviewé par Natalia Cojocar et Stela Suhan a notamment expliqué quel pouvait être l'impact personnel de ces messages et images :

« Le conflit armé, les vies perdues, les camions blindés de cadavres paraient dans les rues des villes au moment où beaucoup de gens se trouvaient dehors. Tout cela a été fait pour enrager le peuple. Aucune propagande n'était nécessaire. Les cadavres – c'était quelque chose de terrible et choquant. La ville était engourdie. Ils ont basé toute leur propagande sur les cadavres et les meurtres. Bien que ce ne fût guère une approche civilisée, ils ont atteint leur objectif. C'est très difficile d'oublier tout cela, de l'effacer de la mémoire... »⁶⁶⁸

Même après la fin de la guerre et le retour de l'ensemble du territoire moldave aux mains des soviétiques, les mouvements anti-roumains en Pridnestrovie ont perduré à travers des « procès-spectacles et des campagnes publiques de terreur contre les sociétés secrètes supposées pro-roumaines. »⁶⁶⁹ Toutefois, bien que la région ait souffert, les efforts réalisés pendant la guerre ont été célébrés comme une « résistance passive et un combat actif contre l'occupation roumaine. »⁶⁷⁰

⁶⁶⁵ NANTOI, Oazu, « The Issue of the Conflict in the Eastern Zone of the Republic of Moldova After Maastricht », *op. cit.*, p. 1.

⁶⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁶⁷ COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *op. cit.*, p. 264.

⁶⁶⁸ COJOCARU, Natalia et SUHAN, Stela, « Stratagems in the construction of the Transnistrian identity », *op. cit.*, p. 127.

⁶⁶⁹ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 96-97.

⁶⁷⁰ TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the Dniester Valley », *op. cit.*, p. 437-466. (page précise inconnue).

Ainsi, ce slogan est revenu à la vie pour la rive gauche lors du conflit avec la Moldavie. Ce traumatisme, vécu jusqu'à une période contemporaine, a très profondément impacté la perception

Une manifestation « antifasciste » sur la rive gauche.



Source : SHURYGIN, Vladislav, NERSESOV, Yuri et TUKMANKOV, Denis, *Война в Приднестровье*, Regum, Moscou, 2006, p 14.

pridnestroviennne de la Roumanie. Bien qu'elle soit modérée aujourd'hui, la crainte d'une réunification avec la rive droite est toujours présente pour la RMP.⁶⁷¹ Ainsi, la percée du séparatisme pridnestrovien doit être considérée comme une réaction à des politiques moldaves discriminatoires, qui ont conduit à faire émerger ses plus grandes craintes : la perte de ses avantages industriels et économiques par une

réunification forcée avec la Roumanie.⁶⁷²

1) L'incapacité de rassurer

Au moment des réformes sociopolitiques moldaves, il apparaissait difficile de rassembler les deux rives dans une course unifiée vers l'indépendance. Les faits historiques, idéologiques et identitaires ont mis en lumière les positions divergentes concernant l'avenir des deux entités. La Moldavie et la Pridnestrovie se sont rapidement enlisées dans une escalade symbolique conduisant à de fortes tensions autour de la lutte pour leur reconnaissance. La violence armée est ainsi devenue la seule solution des opposants dans la réalisation de leurs objectifs. La Moldavie, souhaitant rétablir l'ordre dans le pays, ne pouvait que s'opposer aux ambitions séparatistes de la rive gauche. Pour la RMP, l'indépendance ne pourrait être achevée que par le biais d'une séparation physique et violente à la fois. C'est ainsi que la Moldavie n'a pas reconnu la décision pridnestroviennne de créer une région autonome le 5 juin 1990, ni même la création de le RMP le 2 septembre de la

D'ailleurs, si la RMP ne pourrait pas être reconnue, elle souhaiterait ainsi faire partie de la Russie. IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

⁶⁷¹ Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

⁶⁷² DEMBINSKA, Magdalena et IGLESIAS, Julien Danero, « The Making of an Empty Moldovan Category within a Multiethnic Transnistrian Nation », *op. cit.*, p. 3-4.

même année. Dès que la crise s'est déclenchée en septembre 1989, il n'y a jamais eu de véritables tentatives de mise en place d'une politique pacifique de réunification nationale. Il est donc clair qu'il n'existait aucune volonté de la part des deux rives – tant au niveau gouvernemental que sociétal – de mettre en œuvre une politique de conciliation vis-à-vis d'ambitions respectives. A cet égard, « [...] Chisinau n'était pas en mesure de trouver une solution mutuellement acceptable pour la réintégration. »⁶⁷³ En effet, Chisinau est uniquement revenu en 1994 sur les lois sur linguistiques,⁶⁷⁴ une mesure parmi une longue série de tentatives de pacification.

Il est difficile de spéculer sur des propositions qui montreraient comment la crise aurait pu être évitée, ou la pacification du conflit armé assurée. Il est difficile de savoir si Chisinau ou Tiraspol auraient été en mesure de faire autrement. Ce que nous avons pu identifier, c'est l'absence totale de conciliation, ou d'approche fondée sur une reconnaissance mutuelle. Les politiques d'arbitrage, contrairement à la période d'après-guerre (1994 à 1998), furent absentes tout au long de la période s'étirant de 1989 à 1993. A ce propos, Pål Kolstø a souligné l'importance potentielle d'une politique de reconnaissance moldave, à travers l'affirmation de sa position sur une intégration avec la Roumanie :

« Les Moldaves auraient rassuré les russophones en 1991, pourvu que les résultats d'un référendum à cette époque soient fortement en faveur de l'indépendance plutôt que la réunification. [...] Il existe des indications qu'un sentiment de pro-unification était plus important en 1991. »⁶⁷⁵

Toutefois, Chisinau n'a entrepris aucune politique, ni action pour apaiser les craintes de la rive gauche. En effet, dès la mise en place des réformes nationalistes moldaves, il était certainement trop tard pour revenir en arrière, celles-ci étant inspirées par le mouvement populaire de la rive droite. Il était donc difficilement envisageable de mettre en place une politique qui aurait consisté à rassurer la rive gauche et apaiser la situation en l'éclairant sur sa position quant à la construction

⁶⁷³ BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *op. cit.*, p. 181.

⁶⁷⁴ MUNGIU-PIPPIDI, Alina, « Disputed identity as unescapable pluralism. Moldova's ambiguous Transition », *Romanian Journal of Political Science*, Polsci Papers, 2007, p. 92.

⁶⁷⁵ KOLSTØ, Pål, « Conclusion », p. 272, NDP 11, dans : KOLSTØ, Pål, (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, *op. cit.*

nationale et identitaire, tout en s'éloignant de l'idée d'une réintégration avec la Roumanie. Comme cela a été le cas avec les quinze républiques soviétiques qui avaient été immédiatement reconnues, certaines régions séparatistes se sont automatiquement vues placées sous la domination d'une plus grande entité. La reconnaissance de la Moldavie, tout comme la Géorgie et l'Azerbaïdjan, a nécessairement impliqué l'inclusion de régions séparatistes au sein de leurs territoires, sous contrôle d'un seul gouvernement.

De fait, l'avenir moldave n'était pas prédéterminé. Tout restait alors à construire, sans aucune expérience préalable, ni guide. Dans ce contexte, plusieurs événements ont pesé sur l'avenir de la région et ont été des signes précurseurs de l'escalade symbolique, au premier titre desquels les déclarations de souveraineté et d'indépendance des opposants qui ont clairement annoncés l'augmentation des tensions.⁶⁷⁶ Plusieurs mois après sa déclaration, la Pridnestrovie a alors organisé ses propres élections, boycottées par la Moldavie,⁶⁷⁷ et qui ont permis de porter au pouvoir Igor Smirnov, élu président. Au fur et à mesure, la dissidence a pris de l'ampleur jusqu'à ce que la violence éclate sur la rive gauche en novembre 1991, avec les forces de police de la ville de Dubossary, entraînant la mort de trois civils.⁶⁷⁸ Cet événement a créé un climat favorable à la guerre, de tels accrochages devenant de plus en plus fréquents dans la tentative d'expulser les forces moldaves de la rive gauche.⁶⁷⁹ En ce sens, le début des violences s'est situé non pas entre les rives, mais au sein même d'une ville de la rive gauche.⁶⁸⁰

La déclaration de souveraineté moldave a également nourri la crainte de la rive gauche, et notamment de la population russophone, qu'une réunification avec la Roumanie devenait une certitude.⁶⁸¹ Suite à ces événements, les différents acteurs étaient parvenus à un point de non-retour, échouant à prévenir une guerre. A partir de mars 1992, celle-ci était déjà dans ses prémises,

⁶⁷⁶ APARECE, Gheorghe « Soluționarea Conflictului Transnistrean. Caracteristica Succintă A Procesului De Negocieri », *op. cit.*, p. 4.

⁶⁷⁷ « *Transdnestrian Conflict, Origins and Main Issues* », *Based on the Background Paper « The Transdnestrian Conflict in Moldova: Origins and Main Issues »*, *op. cit.*, p. 2.

⁶⁷⁸ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁶⁷⁹ APARECE, Gheorghe « Soluționarea Conflictului Transnistrean. Caracteristica Succintă A Procesului De Negocieri », *op. cit.*, p. 4.

⁶⁸⁰ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁶⁸¹ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 50, KOLSTØ, Pål and MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *op. cit.*, p. 105.

Chisinau mettant trop tardivement en œuvre une politique de conciliation. Cette dernière n'était de toute manière pas suffisamment lisible, d'autant plus qu'elle était entrecoupée de quelques actions coercitives. Ainsi, le 15 mars 1992, Chisinau a fait appel à la population de la rive gauche pour apaiser le conflit.⁶⁸² Le président moldave accusant toutefois dans son discours le dirigeant Igor Smirnov de chercher une guerre civile.⁶⁸³ Le 19 mars 1992, la Moldavie a également tenté de désamorcer la situation en proposant à la RMP la mise en place d'une zone économique de libre-échange, qui n'a pas apporté les résultats espérés. Sans succès, le président déclara l'état d'urgence le 29 mars et imposa un ultimatum aux Pridnestroviens, leur ordonnant de déposer les armes sous 48 heures⁶⁸⁴ tout en les menaçant d'un recours à la force si ses demandes n'étaient pas satisfaites⁶⁸⁵ :

« Un couteau a été mis sous notre gorge...L'impossibilité que j'ai toujours préconisée...ne peut plus nous aider. Notre dignité nationale est menacée ! Repoussons de manière décisive les séparatistes étrangers et les traîtres. »⁶⁸⁶

En avril, une commission internationale composée des deux protagonistes, en plus de la Roumanie, de la Russie et de l'Ukraine, est venue proposer des solutions à une situation ayant atteint des proportions vertigineuses. Ces propositions sont cependant intervenues trop tard, la situation, en pleine escalade, menant à une véritable confrontation militaire dans la ville de Bender/Tighina à la mi-juin 1992.

La Moldavie, comme la 14^e armée russe, avaient par ailleurs envoyé des signaux en demi-teintes concernant leurs intentions respectives. Les tentatives moldaves de pacifier la situation n'ont pu suffire, faute de réels efforts visant à renverser les lois sur les langues, ou d'apaiser les craintes de réunification avec la Roumanie. Cet échec s'explique donc par une situation complexe, mais aussi par l'absence de réponses adaptées aux revendications pridnestroviennes.

⁶⁸² *Apelul Guvernului Republicii Moldova catre locuitorii din raioanele de pe malul sting al Nistrului*, Chisinau, Moldavie, 15 mars 1992.

⁶⁸³ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 987.

⁶⁸⁴ « 21 slain in fierce Moldovan clashes », *The Toronto Star*, 16 mars 1992.

⁶⁸⁵ « Rebels get 48 hours to disarm in Moldova », *The Age*, Melbourne, Australie, 17 mars 1992.

⁶⁸⁶ Citation issue de KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 987.

2) L'échec des politiques coercitives et dissuasives moldaves

En 1989, la Moldavie, était en capacité de mettre en œuvre une posture dissuasive par rapport aux actions sécessionnistes de la rive gauche.⁶⁸⁷ A aucun moment avant l'entrée en guerre de la 14^e armée russe, la sécurité de l'Etat moldave était en jeu, même si la Moldavie n'avait pas fait partie d'alliances militaires ou eu de véritables alliés. Ses forces armées étaient numériquement supérieures à celles de la RMP même si ces deux acteurs n'avaient pas de véritables forces militaires au sens formel et qu'ils devaient procéder à une réorganisation et au recrutement afin d'assurer une position dissuasive crédible. La dissuasion moldave n'a pas fonctionné quant à son objectif de retenir la rive gauche à l'intérieur de la Moldavie, principalement en raison de son manque de moyens militaires. A ce titre, il était certain qu'en premier lieu, la Moldavie n'était pas aisément préparée pour une guerre puisque son chemin vers l'indépendance était prioritaire. Aussi, il est vrai qu'aucune des deux entités n'avait les moyens militaires d'empêcher le déroulement de la crise.

Les effectifs moldaves étaient alors composés à cette époque d'environ 10 000 officiers de police et 60 000 volontaires réservistes.⁶⁸⁸ Lorsque la RMP a fait sécession de la Moldavie le 2 septembre 1990, Chisinau a créé le 4 septembre 1990 un corps de 10 000 hommes prêts à être déployés contre la RMP et la Gagaouzie.⁶⁸⁹ Ainsi, la Moldavie était dépourvue de véritables forces militaires au début de la crise – tout comme sa région séparatiste. Le 2 novembre 1990, Chisinau a décidé d'engager les forces séparatistes dans la ville pridnestroviennne de Dubossary, où trois personnes ont trouvé la mort. Le recrutement militaire, le déploiement des forces, en plus du mouvement sécessionniste de la RMP a conduit vers à une deuxième phase au sein de la crise, dans laquelle les enjeux sont devenus plus élevés : la sécession de la RMP réussie et une guerre inévitable.

Par conséquent, dès septembre 1991, une situation fortement détériorée a enclenché l'engrenage de la violence, rendant ainsi le terrain favorable à la guerre. A cet égard, la politique

⁶⁸⁷ COOK, Justin D., « Causal Mechanisms and Regional Interests in the Moldovan-Transdnistriian Conflict », *op. cit.*, p. 8-9.

⁶⁸⁸ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 107.

⁶⁸⁹ OZHIGANOV, Edward, « The Republic of Moldova : Transniester and the 14th Army », *op. cit.*, p. 163.

de dissuasion moldave était toujours relativement faible. Consciente de cela, la Moldavie a fait appel à « 15 000 [personnes] pour mettre en service quatre brigades d'infanterie mécanisées, une brigade de défense aérienne, une unité de communication et des forces d'opérations spéciales » afin de se doter des moyens nécessaires.⁶⁹⁰ Entre le 9 et le 11 décembre 1991, les forces séparatistes ont assiégé les villes de Dubossary et de Bender/Tighina, suivi par une autre offensive militaire moldave dans la ville de Bender/Tighina. Les assauts militaires des deux côtés se sont intensifiés à partir de mars 1992. En janvier 1992, la RMP a pris l'initiative de créer ses propres forces armées. Le recrutement des effectifs n'a pas rencontré de difficultés particulières comme plus de la moitié de la 14^e armée était soit des habitants de la région, soit des sympathisants de la cause pridnestroviennne.⁶⁹¹ Déjà en janvier 1992, la RMP se construisait ses propres forces militaires. Bien que les officiers locaux de la 14^e armée russe aient participé certainement indirectement, Igor Smirnov a fait appel publiquement à eux afin qu'ils intègrent la garde nationale de la RMP.⁶⁹² Au printemps 1992, les Cosaques estimés entre 700 à 1 000 hommes, ont rejoint la Pridnestrovie depuis différentes parties des anciens Etats soviétiques en vue de participer au conflit.⁶⁹³ Boris Eltsine était à la fois réticent et incapable de restreindre l'arrivée des Cosaques dans la région.⁶⁹⁴ La RMP a pourtant bénéficié de l'assistance militaire de la 14^e armée russe et du soutien des Cosaques russes.

Le 15 mars 1992 a été marqué par une dernière tentative visant à empêcher une escalade de violence. Se trouvant dans la nécessité d'apaiser la situation, le président moldave Mircea Snegur a donc fait un « Appel » aux habitants de la rive gauche en tentant de leur tendre la main afin de légitimer l'autorité institutionnelle et démocratique de la rive droite.⁶⁹⁵ Dans ce discours, le président Snegur a adopté ainsi une posture agressive en accusant les autorités pridnestroviennes,

⁶⁹⁰ LYNCH, Dov, *Russian Peacekeeping Strategies in the CIS : The Cases of Moldova, Georgia and Tajikistan*, *op. cit.*, p. 122.

⁶⁹¹ TAYLOR, Brian, « Commentary on Moldova », *op. cit.*, p. 214.

⁶⁹² MÖRIKE, Andrea, « The Military as a Political Actor in Russia: the cases of Moldova and Georgia », *op. cit.*, p. 125.

⁶⁹³ LYNCH, Dov, *Russian Peacekeeping Strategies in the CIS : The Cases of Moldova, Georgia and Tajikistan*, *op. cit.*, p. 113 et OZHIGANOV, Edward, « The Republic of Moldova : Transdniester and the 14th Army », *op. cit.*, p. 176.

⁶⁹⁴ CLARK, Bruce, « Yeltsin to control Moldavia troops », *The Times*, Londres, 2 avril 1992.

⁶⁹⁵ *Apelul Guvernului Republicii Moldova catre locuitorii din raioanele de pe malul sting al Nistrului*, *op. cit.*

notamment Igor Smirnov, d'aggraver la situation et de chercher à déclencher une guerre civile.⁶⁹⁶ Les accusations du président n'auront aucun impact au niveau de l'apaisement souhaité. Elles n'auront fait qu'envenimer les relations entre les deux rives et la situation. Au lendemain du discours, les deux parties déploreront vingt-et-un morts suite à une spirale de violences armées. L'échec de l'appel a ainsi obligé le gouvernement moldave à prendre une position encore plus ferme au regard des événements. Le 23 mars 1992, la Moldavie plaide son cas à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) afin d'attirer l'attention dans le but d'internationaliser le conflit. La conférence s'achèvera par une déclaration commune, un cadre pour mettre en place des rencontres futures et une commission spéciale pour éviter l'escalade de la violence.⁶⁹⁷ Une fois de plus, les efforts en matière de pacification ont été insignifiants. L'échec des tentatives d'apaisement de l'escalade du conflit n'a pas empêché pour autant la Moldavie de rechercher d'autres moyens de pacification. Le 29 mars 1992, Snegur a décidé de poser un ultimatum dans lequel il exige aux Pridnestroviens de déposer leurs armes dans un délai de 48 heures.⁶⁹⁸ Il menaçait également de recourir à la force si ses demandes n'étaient pas suivies d'effets, en déclarant :

« Si vous ne le faites pas, les organismes responsables du maintien de l'ordre de la république prendront toutes les mesures nécessaires pour défendre ses citoyens de l'anarchie, quelle que soit leur nationalité. »⁶⁹⁹

La guerre était inévitable dès le mois de septembre après le putsch à Moscou. L'ultimatum du 29 mars 1992 est donc arrivé trop tardivement. Le premier ministre moldave Valeriu Muravschi avait de même proposé un plan de paix dans lequel il souhaitait mettre en place une zone de libre-échange avec la rive gauche.⁷⁰⁰ Les tentatives moldaves pour pacifier la situation se sont concentrées principalement dans le recrutement militaire, un ultimatum, un appel à l'ONU, puis à

⁶⁹⁶ *Ibid.*

⁶⁹⁷ « *Transdnestrian Conflict, Origins and Main Issues* », *Based on the Background Paper « The Transdnestrian Conflict in Moldova: Origins and Main Issues »*, *op. cit.*, p. 2.

⁶⁹⁸ « 21 slain in fierce Moldovan clashes », *op.c it.*

⁶⁹⁹ « Rebels get 48 hours to disarm in Moldova », *op. cit.*

⁷⁰⁰ « Moldovan premier puts forward Dnestr peace plan », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 16 mars 1992.

travers le conflit armé. Lors des affrontements violents entre 1991 et 1992, le président moldave Mircea Snegur a été amené à s'adresser directement à la rive gauche dans un souci de pacification. Il s'agissait là des derniers efforts de la part du gouvernement moldave pour éviter l'escalade.

Entre le 14 et le 15 mars, les forces pridnestroviennes ont attaqué les positions moldaves sur la rive gauche. Les combats se sont poursuivis pendant les mois de mai et de juin 1992 et les tentatives continues de la Moldavie de reprendre la ville de Bender/Tighina à travers l'année 1992 ont indiqué une balance de pouvoir pesant largement en sa faveur,⁷⁰¹ notamment grâce au fait que la 14^e armée⁷⁰² russe et Moscou se soient déclarés neutres et ne soient pas encore intervenus directement dans le conflit. A cette époque, la dissuasion pridnestroviennne était en effet très faible puisque la 14^e armée et la Russie n'avaient pas déclaré ouvertement leurs intentions de soutenir la RMP.⁷⁰³ Bien que la dissuasion pridnestroviennne se soit renforcée avec l'assistance de plus en plus accrue de la 14^e armée à partir de septembre 1991, elle est entrée trop tardivement pour réussir à empêcher la Moldavie d'entrer dans la ville de Bender en juin 1992. Ainsi, le conflit a échappé à tout contrôle avant l'engagement complet et visible de la 14^e armée,⁷⁰⁴ même si l'armée russe était une force incontournable. En effet, de nombreuses questions subsistaient à la fin de mai 1992 notamment sur le niveau de son engagement dans le conflit. Rappelons ici comme mentionnée plus haute qu'à l'origine Boris Eltsine avait déclaré que la 14^e armée russe était neutre dans le conflit bien qu'en réalité elle fournissait du matériel militaire depuis mars 1992, révélant une position russe favorisant la RMP dans la guerre.

Avant que la 14^e armée soit intervenue directement le 19 juin, la Moldavie avait placée des pièces d'artillerie lourde et des chars à Bender/Tighina⁷⁰⁵ et s'était procurée des avions de chasse MiG-29, des chars, des mortiers et des obusiers⁷⁰⁶ provenant certainement de la part de

⁷⁰¹ STEPHEN, Chris, « Moldavia declares war on rebels », *Sunday Times*, Londres, 29 mars 1992.

⁷⁰² « U.N. Observers, U.S. Diplomat Caught in Moldovan Gunfire », *St. Louis Post-Dispatch*, 30 juin 1992.

⁷⁰³ MÖRIKE, Andrea, « The Military as a Political Actor in Russia: the cases of Moldova and Georgia », *op. cit.*, p. 125-126.

⁷⁰⁴ COOK, Justin D., « Causal Mechanisms and Regional Interests in the Moldovan Transdnestrian Conflict », *op. cit.*, p. 14.

⁷⁰⁵ SELIVANOVA, Irina, F., « Trans-Dniestria », p. 66, dans : AZRAEL, Jeremy R. et PAYIN, Emil A. (éds.), *U.S. and Russian Policymaking With Respect to the Use of Force*, RAND Center for Russian and Eurasian Studies, 1996.

⁷⁰⁶ OZHIGANOV, Edward, « The Republic of Moldova : Transdnester and the 14th Army », *op. cit.*, p. 178.

Roumanie.⁷⁰⁷ Elle s'est également approvisionnée dans l'équipement abandonné par la 14^e armée après qu'elle se soit retirée de la rive droite dans les années précédant la crise. En dépit de la mobilisation des forces moldaves vers la ville de Bender/Tighina en mai et juin 1992, les forces prdnestroviennes ne se sont pas retirées de la ville. Néanmoins, la Moldavie a repris la ville après quelques jours de combat très intensif. A ce stade, une victoire moldave était une certitude, jusqu'à ce que la 14^e armée ne soit intervenue aux côtés de la RMP. Cette dernière a alors évincé les forces moldaves de la ville pour mettre rapidement fin à la guerre.

⁷⁰⁷ TKACH, Vlada, « Moldova and Transdnestria: Painful Past, Deadlocked Present, Uncertain Future », *European Security*, Vol. 8, No. 2, Spring 1999, p. 152-153.

Chapitre 2 : Le maintien du *statu quo* et le déficit symbolique de la RMP

En 1992, un processus de négociation⁷⁰⁸ avait été prévu de manière officielle par l'Accord Eltsine-Snegur (cessez-le-feu), résultat d'une paix imposée par la Russie à la Moldavie. Issu du contexte de fin de la guerre, l'établissement du *statu quo* était le reflet d'une autre réalité que celle reconnue par la communauté des Etats, celui de la reconnaissance *de facto* de la Pridnestrovie en tant que véritable acteur de la période de gestion du conflit (de 1992 à 1996). Au cours de ces négociations officielles sur un *statu quo*, les tentatives moldaves de 1992 jusqu'à 1995 ont été manifestement plus tournées vers la Russie que vers la RMP puisque cette dernière avait la main sur l'ensemble de la situation. La non-reconnaissance du statut officiel de la Pridnestrovie lui a donc conféré un rôle secondaire quant aux questions sécuritaires majeures des négociations. Cette approche moldave bilatérale semblait logique étant donné que la Russie avait été nommée garante de la paix dès l'accord de cessez-le-feu. Par ailleurs, les éléments du *statu quo* (la zone tampon et la présence des forces de maintien de la paix russes), véritables facteurs de stabilité dans un conflit gelé, n'ont cependant été guère responsables de l'amélioration des relations entre la Moldavie et la RMP. Bien que représentant une importante priorité dans ces négociations, il était particulièrement difficile de trouver des points d'accord sur la question sécuritaire – même s'il ne s'agissait pas à proprement parler d'un dilemme dans la période d'après-guerre (de 1992 à 1998).⁷⁰⁹ Ainsi, ce *statu quo* – pièce maîtresse du maintien du conflit – a contribué à l'impossibilité de sa résolution. Comme de nombreux experts l'ont affirmé, nous démontrerons que les aspects sécuritaires du *statu quo* – la zone sécuritaire, les forces de maintien de la paix ainsi que les stocks d'armes et de munitions – ont pesé au détriment de l'amélioration des relations moldo-pridnestroviennes,⁷¹⁰ sans compter les

⁷⁰⁸ A première vue, cela pourrait apparaître contradictoire avec notre hypothèse concernant le point de départ du processus de négociation en 1994. Nous verrons que le « processus » prévu n'était qu'une issue à la guerre et il n'a jamais été « officialisé » par les opposants dans une période marquée par de fortes tensions (1992 au début de l'année 1994). Au sujet du déclenchement du processus de négociation, voir : Partie III, Chapitre 1, Section 2. Une première reconnaissance vaut un premier pas vers la pacification, p. 242.

⁷⁰⁹ COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷¹⁰ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 2-4, SANCHEZ, W. Alejandro, « The 'Frozen' Southeast : How the Moldova-

très nombreux problèmes d'ordre économique et énergétique, ainsi que l'absence de statut officiel pour la RMP. En ce sens, même si le *statu quo* est souvent considéré comme « figé », il contenait des aspects très défavorables pour la Moldavie, tant sur le plan sécuritaire que relationnel, et donc préjudiciables à la résolution finale du conflit. Pourtant, il faut reconnaître qu'il fut l'un des éléments qui a permis de stabiliser la situation et le non-retour à la guerre.⁷¹¹ La période de gestion de ce conflit entre 1992 à 1994 fut certainement la plus « gelée » de l'ensemble des périodes étudiées. Les négociations ont démarré difficilement, souvent sans la présence d'observateurs prdnestroviens. Un seul accord⁷¹² a été signé entre les deux camps, mais du fait de son très faible niveau d'importance, il n'était pas vraiment considéré comme le début du processus de négociation.⁷¹³ Cela n'empêcha pas les multiples tentatives réciproques visant à perturber la fourniture d'électricité et de gaz,⁷¹⁴ alors même que d'autres stratégies visaient, elles, à restaurer les relations dans le contexte immédiat d'après-guerre, toutefois sans succès. A cet égard, des négociations ont été menées avant la fin du conflit, avec pour but d'apaiser la situation, précédant un cessez-le-feu,⁷¹⁵ du 21 juillet 1992, dont la signature moldave pourrait être qualifiée d' « effet de contrainte » du fait de l'entrée en guerre de la 14^e armée russe. La Moldavie, fortement affaiblie et incapable de continuer la lutte, a finalement choisi de négocier sa sortie du conflit armé. C'est ainsi que le traité de 1992 a posé les bases d'une négociation comme cadre pour l'avenir. L'article 5, §2 a par exemple prévu que « les parties au conflit devraient immédiatement commencer les négociations sur le règlement des enjeux [...] ». ⁷¹⁶ Cet article n'a pourtant pas précisé la manière dont les parties devraient procéder, ni de délai pour y parvenir. Le processus de négociation était donc loin d'être achevé.

Transnistria Question has become a European Geo-Security Issue », *Journal of Slavic Military Studies*, Vol. 22, No. 2, 2009, p. 164, COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011.

⁷¹¹ LAMBADA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷¹² *Protocole d'intention dans le domaine de l'éducation publique entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

⁷¹³ AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷¹⁴ GUDYM, Anatoly *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 4.

⁷¹⁵ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

⁷¹⁶ Article 5, §2, *Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région prdnestroviennne de la République de Moldovie*, Moscou, Russie, 21 juillet 1992.

L'observation des efforts vers une pacification au cours de la période immédiate d'après-guerre (1992 à 1993) permet de mettre en exergue ses échecs, aucun processus officiel de négociation n'ayant eu lieu.⁷¹⁷ Les opposants avaient naturellement eu besoin de temps⁷¹⁸ avant de s'engager à résoudre leurs différends puisque « les mémoires étaient toujours fraîches ». ⁷¹⁹ Ainsi, la première fois que les chefs d'Etats Smirnov et Snegur se sont rencontrés après la fin du conflit armé en 1992 se fut sur un bateau au milieu du Dniestr/Nistru.⁷²⁰ Bien que Chisinau soit entrée en négociation avec Moscou en août 1992 concernant le retrait des forces russes de son territoire, Tiraspol s'est retrouvé écarté des négociations qui avaient pris une forme explicitement bilatérale, ou bien a refusé d'y prendre part. Les réelles tentatives de résolution du conflit n'ont jamais pu aboutir, le contexte étant toujours extrêmement tendu à l'époque.⁷²¹ Par ailleurs, la violence n'avait pas immédiatement cessée suite à l'Accord Eltsine-Snegur de juillet 1992. A peine dix jours après sa signature à Moscou, des attaques contre les forces moldaves et russes ont en effet été rapportées près de la ville pridnestroviennne de Dubossary, puis dans la ville de Bender/Tighina, provoquant la mort de deux policiers moldaves tandis que vingt-deux autres personnes ont été blessées. Un poste de police moldave fut également pris pour cible, visé par des tirs de mortiers, blessant dix-huit moldaves et quatre séparatistes.⁷²² Suite à ces événements, le président moldave Mircea Snegur a écrit au secrétaire-général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, afin d'exposer le contexte tendu et l'agression continue des forces pridnestroviennes qui « nous amène à douter de la sincérité de l'opposant [Tiraspol] dans le règlement du conflit. » De même, allant plus loin encore dans les accusations, il a constaté que les efforts en vue de résoudre le conflit « sont bloqués par les forces destructrices qui continuent de violer gravement le cessez-le-feu ». ⁷²³ Selon les rapports, plus de vingt-cinq personnes ont trouvé la mort en septembre 1992, alors que plus de 400 personnes furent blessées.⁷²⁴

⁷¹⁷ Peu de littérature se réfère à ce qui s'est passé entre la fin de la guerre et le début de l'année 1994.

⁷¹⁸ TROEBST, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2014.

⁷¹⁹ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷²⁰ Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷²¹ « Moldova – Narrative : Origins and Background Conditions of the Moldova – Niester Conflict », *Conflict Early Warning Systems (CEWS)*, p. 9.

⁷²² « Russian peacekeepers attacked in Moldova's separatist zone », *Agence France-Press*, 31 juillet 1992.

⁷²³ « Moldova seeks U.N. ceasefire observers », *Agence France-Press*, 3 août 1992.

⁷²⁴ « 25 killed in Moldova since deployment of peace-keepers », *Agence France-Press*, 21 août 1992.

Snegur n'était pourtant pas la seule personne à partager ce constat. Dans un entretien en septembre 1992, le général russe de la 14^e armée Alexandre Lebed expliquait que « [...] la possibilité d'un retour de la guerre est loin d'être éliminé. »⁷²⁵ Toutefois, il faisait ensuite part d'un léger espoir quant à la possibilité de résoudre le conflit :

« Une situation unique a été développée de manière à ce que les politiciens pourraient mettre fin à la guerre s'ils étaient raisonnables et réalistes, et si les résultats du referendum organisé dans la région du Dniestr sur la mise en place d'une république et sur son statut d'Etat étaient pris en compte. La guerre pourrait donc être arrêtée, mais elle pourrait aussi être intensifiée, voire plus, [provoquant] une guerre à grande échelle en Europe du sud pouvant provenir de cette région. »⁷²⁶

La guerre avait un impact très négatif sur la population des deux rives qui craignait souvent pour sa sécurité – que ce soit à cause de leur (nouvelle) nationalité, de leurs origines et de leur lieu de résidence, ou bien encore de leur participation à la guerre. Un moldave d'origine roumaine, Anatoly Mardar, a expliqué qu'il soutiendrait tout compromis dès lors que sa femme était d'origine russe.⁷²⁷ Une roumaine de Tiraspol, Nina Ilascu, a rétorqué qu'elle craignait pour la vie de son mari qui avait été arrêté. Revenir chez elle n'était plus une possibilité : « Les gens ayant participé à la guerre ont disparu... Tout le monde a peur. »⁷²⁸

Dès l'année 1992, les opposants ont plus recherché à gérer leurs pays dans le sillage de la guerre qu'à trouver une résolution au conflit.⁷²⁹ En dépit d'une situation conflictuelle entre août et septembre 1992, Eltsine et Snegur ont organisé plusieurs rencontres politiques au sujet du retrait de la 14^e armée russe du territoire moldave, prévu par l'accord de cessez-le-feu. Cette rencontre

⁷²⁵ « 14th army commander speaks out on situation in Dnestr Republic », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 19 septembre 1992.

⁷²⁶ *Ibid.*

⁷²⁷ PETREANU, Dan, « Russian Peacekeepers Have Stopped War – For Now », *The Associated Press*, 21 septembre 1992.

⁷²⁸ *Ibid.*

⁷²⁹ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrrian Conflict*, *op. cit.*, p. 53-54.

marqua le début d'une série d'échecs à venir quant au retrait des forces russes et des armes,⁷³⁰ même s'il était « préférable d'être dans une impasse que dans un carnage », dicit Snegur. « Nous contrôlons suffisamment la situation pour pouvoir empêcher les tentatives [de déclenchement d'une nouvelle guerre]. »⁷³¹ Pourtant, l'absence de conflit armé a créé une occasion pour la RMP de consolider son indépendance, même si cela se limitait au niveau interne. En retour, Igor Smirnov a profité de la nouvelle autonomie de son Etat afin de protéger son territoire par la mise en place de postes douaniers à la frontière et la création de quatorze ministères. Il ajouta : « Nous sommes dès lors un Etat indépendant composé de toutes les structures d'autorité. »⁷³² A la célébration du premier anniversaire de la grande bataille de Bender/Tighina, l'envoyé spécial de Pridnestrovie, Igor Mikhailov, faisait à son tour part de ses impressions concernant le conflit :

« Aujourd'hui, la situation dans la région est loin de ce qu'elle était il y a un an. La Moldavie a commis un acte d'agression contre la population civile de la ville pridnestroviennne de Bender/Tighina. Entre le 19 et le 21 juin seulement, environ six-cents personnes ont été tuées à Bender/Tighina, et près 80% de la population a dû fuir pour la Russie ou l'Ukraine. Bien qu'un an soit passé après l'effusion de sang, personne n'a été tenu responsable pour ce crime. Personne du côté moldave, ni le parlement, ni aucune organisation publique, n'a annoncé que l'affaire devrait faire l'objet d'une enquête. [Aujourd'hui, nous avons] tout ce qu'il faut pour défendre ces frontières – une armée, des armements et des équipements. Dès lors, Chisinau et Tiraspol ont ouvert un dialogue politique et les contacts sont en cours de normalisation. [Mais] la délégation moldave n'accepte aucune initiative pridnestroviennne. »⁷³³

Contrairement à la période de gestion du conflit entre 1994 et 1996, et à celle de sa résolution de 1997 à 1998, la période d'avant-guerre entre 1992 et le début de l'année 1994, il n'existait aucune politique de reconnaissance moldave, ce qui impliquait des relations vouées à l'échec dès le départ. Ce n'est qu'à partir des prémisses de sa reconnaissance, en 1994, que les relations moldo-pridnestroviennes ont évolué pour le meilleur grâce à la création d'une ambiance

⁷³⁰ « Second round of Russian troop withdrawal talks 'not completely smooth' », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 19 septembre 1992.

⁷³¹ « Moldova sees peace lasting despite Dnestr stalemate », *Reuters News*, 21 octobre 1992.

⁷³² PETREANU, Dan, « Russian Peacekeepers Have Stopped War – For Now », *op. cit.*

⁷³³ « Dnestr envoy predicts no more armed conflicts with Moldova », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 22 juin 1993.

propice au rapprochement. Ainsi, nous aborderons cet état des lieux dans la période précédant immédiatement la guerre, soit entre juillet 1992 et décembre 1993.

Notre étude se penchera sur les conséquences du nouveau *statut quo*. Défini par la création d'une zone tampon et l'installation de forces de maintien de la paix, son importance était amplifiée par l'absence de statut officiel pour la RMP, impliquant une lutte continue pour la reconnaissance. Nous verrons que les difficultés pour impulser un dialogue traitant de ces questions sécuritaires étaient en partie dues au fait qu'aucun statut n'était déterminé au profit de Tiraspol. De ce fait, la RMP trouvait difficilement sa place au sein des négociations menées entre Chisinau et Moscou. Il est intéressant de constater que les acteurs se trouvaient très loin d'un cadre officiel de négociations sur ces questions, ce qui a rendu quasi-impossible l'avancement de tout dialogue concernant le statut officiel de la RMP. Après l'accord de cessez-le-feu, les opposants ont essayé de travailler à la création d'un cadre de négociations jusqu'à mai 1994, toutefois sans résultats visibles. Pourtant, les discussions ont avancé vers une autre phase en se tournant vers la déconsidération des causes pridnestroviennes quant à sa décision de se séparer de la Moldavie, ce qui a entraîné un déficit symbolique pour la RMP.

Section 1 : La lutte continue pour la reconnaissance

Pour la RMP, les réparations en tant que victime de l'agression moldave lui étaient dues. Ceci impliquait notamment le respect des différences linguistiques, identitaires, et idéologiques par Chisinau. Ainsi, n'ayant pas reçu la moindre reconnaissance à la sortie de la guerre, le processus de négociation n'a pas pu se poursuivre de façon continue. La fin de la guerre, par la signature de l'Accord moldo-russe « Eltsine-Snegur », et la protection de la RMP par les forces de maintien de la paix russes, peuvent être tenues responsables de la position « inférieure » de cette dernière au sein des pourparlers de paix entre les années 1992 à 1993. Au stade initial de la période de post-guerre, la non-reconnaissance avait fortement pesé dans les relations entre les deux camps. Pour la Moldavie, les réformes sociopolitiques et les manifestations ont visé à fusionner un nouvel Etat à l'identité moldave, devenu par la suite un processus en parallèle. Le nationalisme moldave a ainsi été sublimé à une époque inspirée par la perestroïka et la glasnost. S'éloigner du système

soviétique était pour la rive gauche le signe de la résurgence d'une Moldavie radicale, et d'une opposition croissante à l'identité soviétique à laquelle elle s'était toujours attachée. A l'inverse, le mouvement séparatiste était interprété par Chisinau comme un déni de reconnaissance du mouvement nationaliste, et comme une menace à la création d'un nouvel Etat et d'une nouvelle identité moldave. Ce contexte conflictuel de lutte pour la reconnaissance a ainsi pris de l'ampleur, conduisant à une escalade symbolique puis à un conflit armé. La guerre de sécession, remportée par la RMP ne lui a pourtant pas permis d'obtenir la reconnaissance de son propre Etat, et d'ainsi participer aux négociations et aux accords d'après-guerre. Cela n'a pu que renforcer d'autant plus son désir d'être reconnue.

Le président Igor Smirnov s'est retrouvé en bonne position après la guerre d'indépendance, obtenant des opportunités de consolider son pouvoir. Afin de rendre la situation plus stable à l'intérieur du pays, il décida de plusieurs mesures importantes telles que l'augmentation du salaire minimum pour les travailleurs, tout en imposant un couvre-feu. Malgré le soutien de Moscou et de la 14^e armée, le général russe Alexandre Lebed et son bras droit Mikhaïl Bergman allaient aussitôt contester l'autorité de Smirnov en l'accusant de corruption⁷³⁴ et en exigeant sa démission.⁷³⁵ C'est ainsi que son désir d'être reconnu a pris la même voie que celle de la RMP, celle d'une lutte continue pour la reconnaissance. Dans la période d'après-guerre, la question de la reconnaissance n'a évidemment pas été résolue. D'une certaine manière, le déficit symbolique pour la RMP et Smirnov s'est davantage creusé. Ce dernier s'est en effet retrouvé mis à l'écart de la signature de l'Accord Eltsine-Snegur, tout comme à l'occasion de l'établissement de la mission de la CSCE en Moldavie le 7 février 1993.⁷³⁶ La délégation pridnestroviennne était souvent présente au cours des négociations immédiates précédant la guerre. Pourtant, ces pourparlers avaient un caractère bilatéral moldo-russe puisque la RMP n'avait qu'un statut d'observateur en période d'après-guerre. Cette situation s'est même aggravée lorsqu'il a fallu négocier les questions sécuritaires les plus importantes comme celles de la zone tampon, des forces de maintien de la paix ou des dépôts d'armes et de munitions en excédent à Kolbasna. A cet égard, Smirnov n'était donc pas en mesure d'assurer le destin de son pays.

⁷³⁴ « Special regime introduced in separatist region of Moldova », *United Press International*, 19 janvier 1994.

⁷³⁵ SELIVANOV, Yuri, « Lebed Proposes Smirnov's Resignation », *Russian Press Digest*, 27 janvier 1993.

⁷³⁶ « CSCE Mission to the Republic of Moldova », *Conference on Security and Co-operation in Europe*, CSCE/19-CSO/Journal No. 3, Annex 3, February 1993, p. 1. Issu de : <http://www.osce.org/moldova/41137?download=true>

La lutte continue pour la reconnaissance a néanmoins continué pour la RMP. Victime d'agression de la part de la Moldavie, la RMP avait souffert d'une violence symbolique, puis physique. En premier lieu, le président Smirnov réclamait que l'indépendance du pays soit indéniable, malgré l'absence d'un statut officiel :

« Nous sommes dès lors un Etat indépendant avec toutes les structures d'autorité.⁷³⁷ La seule garantie de notre existence à long terme est la survie de notre république, l'institution du président, notre Constitution, et les forces armées.⁷³⁸ Notre nation est fondée sur l'unité de tous les peuples, de toute nationalité, consolidée autour des idéaux de liberté et d'égalité – une réalisation de la grande Révolution d'octobre [1917]. »⁷³⁹

Cela impliquait un statut d'égalité avec la Moldavie ou au moins, sa participation au sein du processus de négociation. A ce titre, Smirnov a également évoqué sa mise à l'écart de la signature de l'Accord Eltsine-Snegur, comme l'illustre cette prise de parole :

« Aucun problème affectant le destin de la Pridnestrovie ne pourra être résolu sans la participation de la Pridnestrovie. [Je] ne me considère pas contraint de respecter les accords de Moscou, qui ont proclamé que la Pridnestrovie faisait partie intégrante de la Moldavie. »⁷⁴⁰

La RMP, en tant que vainqueur, ne pouvait également pas être entièrement satisfaite de cette nouvelle situation. En dépit d'une position de force, les questions sécuritaires et économiques auraient dû se traduire de manière similaire dans les négociations. Cependant, la RMP se retrouvait davantage en déficit symbolique, notamment par rapport à la Moldavie, puisqu'elle n'avait pas obtenu la reconnaissance qui aurait dû lui être attribuée après la victoire sécessionniste. Le statut officiel de la RMP était davantage une priorité pour la région, sa non-reconnaissance de statut ayant été amplifiée par la disqualification de sa victoire d'indépendance.

⁷³⁷ PETREANU, Dan, « Russian Peacekeepers Have Stopped Moldovan War – For Now », *op. cit.*

⁷³⁸ « Moldova sees peace lasting despite Dnestr stalemate », *op. cit.*

⁷³⁹ FLETCHER, Philippa, « Bolshevik ideals find refuge from winds of change », *Reuters News*, 15 novembre 1992.

⁷⁴⁰ « Smirnov : I know What I am Doing », *op. cit.*

Pour la Moldavie, sa défaite était douloureuse. Les résultats ont été dévastateurs pour une économie essentiellement agricole, de sorte que la séparation avec la RMP a également entraîné la perte d'un tiers de l'économie moldave.⁷⁴¹ Au niveau industriel et énergétique, les pertes ont également été très lourdes. Entre 1990⁷⁴² et 1992, la RMP a produit autour de 35% de la production industrielle moldave, 90% de l'électricité, et représentait plus de 40% du PIB moldave.⁷⁴³ Ainsi, la Moldavie était-elle dans une position de faiblesse, tant au niveau économique qu'énergétique par rapport à la RMP, sans oublier le nouvel ordre militaire. Le soutien russe fourni à la RMP n'a alors fait qu'accroître cet écart. La faiblesse moldave était donc ressentie à travers ses tentatives de gestion de la nouvelle période d'après-guerre. La RMP était quant à elle en position de force puisqu'elle avait obtenu sa séparation physique officielle qui lui permettait de consolider au fur et à mesure sa construction étatique. La présence de forces russes assurait une paix négative mais stable entre les deux rives.

A. Un déficit symbolique à titre personnel et étatique

L'une des raisons pour lesquelles le conflit n'a pas été conclu par une résolution finale était l'absence d'un statut officiel déterminé pour la RMP à la fin de la guerre. Même si la séparation physique et symbolique des deux entités s'est de plus en plus ancrée dans le temps, la Moldavie était en mesure d'opérer une reconnaissance à la RMP. Malgré une victoire militaire dans sa guerre d'indépendance, la RMP s'est ainsi retrouvée dans un déficit symbolique vis-à-vis de son voisin. La Moldavie, en tant qu'ancienne République Socialiste Soviétique, s'est tout de suite vue reconnue et acceptée dans la communauté des Etats. Déjà en septembre 1990, avant sa déclaration officielle d'indépendance, elle avait signé avec la Russie un accord bilatéral sur les relations interétatiques, dans lequel cette dernière reconnaissait la souveraineté moldave.⁷⁴⁴ La Roumanie

⁷⁴¹ LYNCH, Dov, *Russian Peacekeeping Strategies in the CIS : The Cases of Moldova, Georgia and Tajikistan*, *op. cit.*, p. 111.

⁷⁴² BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *op. cit.*, p. 46.

⁷⁴³ CIOBANU, Ceslav, *Frozen and Forgotten Conflicts in the Post-Soviet States : Genesis, Political Economy and Prospects for Solutions*, *op. cit.*, p. 94.

⁷⁴⁴ KAUFMAN, Stuart J. et BOWERS, Stephen R., « Transnational dimensions of the Transnistrian conflict », *Nationalities Papers*, Vol. 26, No. 1, p. 131.

fut ensuite le premier pays à la reconnaître. Tiraspol ne bénéficiera toutefois pas du même traitement, et son droit d'être reconnu sera refusé en 1994 par la Douma russe.

Après la guerre, la réalité symbolique était néanmoins difficile pour Tiraspol. En plus de la non-reconnaissance du régime, il a été systématiquement écarté des négociations strictement bilatérales entre Chisinau et Moscou, ainsi que deux accords importants. En effet, Smirnov était présent en tant qu'observateur lors de la signature de l'Accord du cessez-le-feu en juillet 1992, celui-ci lui garantissant la victoire ainsi qu'une séparation de la Moldavie. La guerre, remportée dans l'objectif d'affirmer son indépendance, eut donc lieu sans récompense symbolique. Par ailleurs, Smirnov n'était pas plus impliqué dans la réalisation de l'Accord moldo-russe d'octobre 1994 portant sur le retrait des forces armées russes et sur le démantèlement des dépôts d'armes et de munitions revendiquées par le régime. Si Igor Smirnov ne pouvait acquérir la reconnaissance *de jure* de son Etat, et donc la sienne en tant que président, son inclusion dans le processus de négociation jouerait un rôle de substitution, même si cela ne serait guère satisfaisant. En retour, une participation plus directe – sans statut d'observateur dans les négociations moldo-russes – mais tardive dans les négociations au sein de la période de gestion du conflit a représenté une récompense symbolique minimale. C'est cette participation de 1994 à 1996 qui a permis à la RMP d'obtenir une reconnaissance implicite, légitimant le régime de Tiraspol. En effet, la reconnaissance était un intérêt à la fois national pour la RMP, mais aussi un intérêt à titre personnel pour son président, Igor Smirnov.⁷⁴⁵ Il est intéressant de noter que Smirnov a tiré des bénéfices intangibles et symboliques dans sa participation directe au processus de négociation avec l'OSCE.⁷⁴⁶ Bien que cette dernière n'ait pas cherché à attribuer directement une forme de reconnaissance, la RMP en faisait une toute autre interprétation.

De plus, un grand nombre d'éléments à la fois historiques et actuels, jouant le rôle de fondations d'une entité étatique, ont renforcé sa conviction quant à son droit à l'autodétermination.⁷⁴⁷ Plus la Moldavie reconnaissait la RMP à travers les années, plus cette dernière réalisait ses objectifs – qu'ils aient été symboliques, économiques ou personnels de la part

⁷⁴⁵ Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷⁴⁶ Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷⁴⁷ Pour de nombreux arguments soulignant son droit à l'indépendance, voir : GALINSKIJ, Il'â Nikolaevič, *Pridnestrovie : Right to Form a Sovereign State*, T. G. Shevchenko Pridnestrovian State University, Perspectiva, Tiraspol, 2005.

de son chef d'Etat, Igor Smirnov. La reconnaissance graduelle de la RMP confirmait sa souveraineté et son indépendance puisque son statut *de jure* ne pouvait s'appliquer sans avoir été préalablement attribué. L'obtention d'une reconnaissance implicite et explicite a ainsi mis en valeur leurs significations mêmes. Ces légitimations étaient évolutionnaires dans leur forme et dans la manière dont la RMP les avait interprétées. A titre d'exemple, la reconnaissance moldave de la RMP ayant eu lieu en 1994 dans l'objectif de traiter les racines du conflit, était néanmoins très différente de celle de 1997, le moment quand la RMP a obtenu un statut égalitaire au sein du processus de négociation. Les éléments de la reconnaissance présentés précédemment illustrent un remède presque parfait en matière de pacification, ayant conduit vers un nouveau changement de contexte et vers la construction de relations plus positives entre la RMP et la Moldavie. L'efficacité de la politique de reconnaissance était telle qu'elle a répondu aux intérêts non seulement nationaux⁷⁴⁸ de la Pridnestrovie, mais aussi aux intérêts personnels de son chef d'Etat, le président Igor Smirnov. Tiraspol est donc parvenu au fur et à mesure à combler son déficit symbolique à travers son inclusion dans le processus de négociation, qui était un moyen parmi d'autres de parvenir à ses fins. Ainsi, la reconnaissance s'est affichée comme intérêt premier de la RMP, et a renforcé sa séparation physique, symbolique et idéologique d'avec la Moldavie.

B. Le discrédit de la guerre d'indépendance pridnestroviennne

L'un des facteurs principaux relatifs à la quête active de la reconnaissance pridnestroviennne fut que la guerre de sécession a pu être qualifiée « d'artificielle » par certains moldaves, et même par le gouvernement américain sous la présidence de Georges H.W. Bush.⁷⁴⁹ La guerre n'avait donc aucune raison d'être, mais fût tout de même déclenchée par la Russie afin de maintenir son influence et protéger ses intérêts industriels et économiques dans la région. Le facteur déclencheur a été l'Etat moldave lui-même, ainsi que sa population, qui avait renoncé à l'URSS et aux années

⁷⁴⁸ MAZUR, Nadeja, *The Visible Effects of an Invisible Constitution: The Contested State of Transdnistria's Search for Recognition through International Negotiations*, Theses and Dissertations, Indiana University, Paper 6, 2014, p. 113.

⁷⁴⁹ Voir à ce sujet : TUTWILER, Margaret, « US Department of State Daily Briefing », *US State Department*, #96, Washington, D.C., 22 juin 1992.

de « soviétisation ». ⁷⁵⁰ De plus, le dirigeant pridnestrovien, d'origine russe, Igor Smirnov est arrivé dans la région en 1987. Comme d'autres élites de la région ⁷⁵¹ qui ont toujours dominé les grandes industries, elles ont donné l'impression qu'existait un conflit faussé. Comme l'a constaté le président moldave Mircea Snegur à cet égard :

« Je ne serai jamais d'accord pour reconnaître n'importe quel type de statut à cette région puisque leurs dirigeants sont des gens qui sont venus à cet endroit il y a encore peu de temps de la Russie...et ils sont ceux qui ont des ambitions politiques [...]. » ⁷⁵²

Certains experts ont expliqué qu'aucun conflit n'avait existé avant entre les deux rives. Toutefois, le déclenchement de la violence armée en septembre 1991 n'a pas eu lieu entre la rive gauche et la rive droite, ⁷⁵³ mais a uniquement débuté sur la rive gauche, dans la ville pridnestroviennne de Dubossary, ⁷⁵⁴ suite à la diffusion d'une propagande russe dans les grandes villes de la rive gauche, et incitant les habitants à la haine et à la violence. ⁷⁵⁵ Pour certains, la réalité était telle que la guerre ne concernait pas les peuples séparés par le Dniestr/Nistru, mais uniquement le gouvernement moldave et le gouvernement pridnestrovien fabriqué et composé par les Russes. Pour d'autres personnes habitant sur les rives du Dniestr/Nistru, il existait clairement un manque de volonté entre les protagonistes de se faire la guerre. ⁷⁵⁶ Néanmoins, l'assistance militaire indirecte de la 14^e armée russe au début de l'année 1992, suivie par son intervention militaire directe contre la Moldavie, en plus d'un Accord de cessez-le-feu strictement moldo-russe,

⁷⁵⁰ MUNTEANU, Igor, « Social Multipolarity and Political Violence », *op. cit.*, p. 222-223.

⁷⁵¹ ROPER, Steven D., « The politicization of education : Identity formation in Moldova and Transnistria », *op. cit.*, p. 502.

⁷⁵² LAPYCHAK, Chrystyna, « Russia Backs Truce in Moldova », *The Christian Science Monitor*, 28 juillet 1992.

⁷⁵³ TROEBST, Stefan, « The 'Transdnestrian Moldovan Republic': From Conflict-Driven State-Building to State-Driven Nation-Building », p. 9, dans : *European Yearbook of Minority Issues*, Vol. 2, Martinus Nijhoff Publishers, 2002-2003.

⁷⁵⁴ NEUKIRCH, Claus, « Transdnestria and Moldova : Cold Peace at the Dniestr », *Helsinki Monitor*, Vol. 12, No. 2, 2001, p. 124.

⁷⁵⁵ NANTOI, Oazu, « The Issue of the Conflict in the Eastern Zone of the Republic of Moldova After Maastricht », *op. cit.*, p. 1.

⁷⁵⁶ Certains habitants ont expliqué que les militaires étaient réticents à tirer les obus d'artillerie directement sur les forces armées à l'autre côté du Dniestr/Nistru et ont donc préféré tirer dans la forêt, loin des militaires.

a publiquement démontré qu'il s'agissait d'un conflit entre la Moldavie et la Russie. L'exclusion du président prdnestrovien dans les négociations entre 1992 et 1994 a toujours plus renforcé le sentiment moldave que la période d'après-guerre était uniquement gérée par la Russie. A chaque étape du conflit, la Russie s'est attribuée un rôle de neutralité officielle (de 1989 au début de l'année 1992), puis de belligérante où elle s'est battue aux côtés des séparatistes (d'avril à juillet 1992), et enfin de médiatrice (de par la signature du cessez-le-feu en juillet 1992 et l'installation des forces de maintien de la paix à la fin de la guerre). A ce sujet, il n'est pas difficile de mesurer à quel point cette perspective sur les origines de la guerre a représenté encore un autre fort déni de reconnaissance au mouvement sécessionniste de la rive gauche.

C. Le droit à la reconnaissance de jure

La quête de reconnaissance de la RMP s'est incarnée non seulement par sa victoire dans la guerre d'indépendance, mais également à travers toute une série d'arguments sociaux, historiques et juridiques mettant en évidence son droit à l'autodétermination par rapport à la Moldavie.⁷⁵⁷ La RMP n'a pas contesté la légitimité moldave de déclarer son indépendance par rapport à l'URSS. En revanche, elle a proclamé que le même processus de reconnaissance aurait également dû s'appliquer à elle.⁷⁵⁸ L'impossibilité d'accéder aux mêmes revendications lui a donné davantage d'arguments, très convaincants au fil des années, quant à son droit et son intérêt d'être reconnue en tant qu'entité.⁷⁵⁹

⁷⁵⁷ Nous ne cherchons pas à déterminer dans cette partie si la RMP devrait être pleinement reconnue comme Etat *de jure*, ni même d'impulser un débat à ce propos. Nous nous bornerons à présenter ses arguments principaux justifiant son droit à l'autodétermination.

⁷⁵⁸ Pour des arguments persuasifs sur le droit à l'autodétermination prdnestrovien, voir : BERIL, S.I., GALINSKIJ, I.N. et BLAGODATSKIKH, I.M., (éds.), *The International Law and Modern World Realities : The Pridnestrovian Moldavian Republic as a full-fledged state*, T.G. Shevchenko Pridnestrovian State University, Perspektiva, Tiraspol, 2006 ; GALINSKIJ, Il'â Nikolaevič, *Pridnestrovie: Right to Form a Sovereign State*, *op. cit.*, et MICHEL, Luc, « The 'Pridnestrovskaja Moldavskaja Respublika (RMP) : Building a European State and Experiment of Direct Democracy », *Eurasian Observer for Democracy and Elections*, Report on Transdnier, 2-5 mai 2007, 2d Issue, 2010, p. 217.

⁷⁵⁹ La reconnaissance du Kosovo par les Etats-Unis, par exemple, n'a fait que renforcer le discours prdnestrovien, en parallèle de la reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud après la guerre Russie-Géorgie en 2008. La RMP considère de manière générale le processus de reconnaissance au niveau international comme un « double standard » et une forme d'hypocrisie. A ce titre, voir : LITSKAY, V.A., « Prospects of the Pridnestrovian conflict in the

L'un des arguments principaux mis en avant par le régime de Tiraspol est le fait qu'historiquement la RMP n'a jamais fait partie de l'Etat moldave,⁷⁶⁰ sauf entre 1941 et 1944, la période pendant laquelle la RMP et la Moldavie ont toutes deux été occupées.⁷⁶¹ La libération de la région de Bessarabie (Moldavie et RMP) par l'URSS à la fin de la Seconde Guerre mondiale signifiait non pas la création d'un Etat roumain ou moldave, mais la renaissance de la République socialiste soviétique moldave (RSSM), l'une des quinze républiques soviétiques déjà établie en 1940. Ainsi, l'Etat moldave tel que créé après sa déclaration d'indépendance, ne devrait pas concerner la RMP. Il apparaît en fait que la RMP, en tant qu'entité politique, a fondé son existence avant même la création de la République socialiste soviétique autonome moldave (RSSAM) de 1924, qui n'a pas inclus la Moldavie contemporaine. Cependant, cette situation pris fin avec le pacte Molotov-Ribbentrop de 1939, lorsque les deux rives se sont unifiées.⁷⁶² La partie moldave de la Roumanie a alors été placée sous contrôle de l'URSS par Staline en 1940, connue sous le nom de République Socialiste Soviétique Moldave (RSSM). Malgré les changements historiques, le Dniestr/Nistru avait toujours constitué une frontière naturelle entre la Pridnestrovie et la Moldavie/Roumanie. Le fait que le territoire situé à l'est du Dniestr/Nistru n'ait jamais été rattaché à la Grande Roumanie explique pourquoi la Roumanie n'avait pas décidé de l'annexer en 1941, lors de son occupation de la rive droite.⁷⁶³

Un autre argument présenté par les plus ardents défenseurs de la reconnaissance pridnestroviennne et de son droit à l'autodétermination est celui du manque de composition ethnique de la population sur le territoire la RMP. Bien que la population soit composée de moldaves, de russes et d'ukrainiens, et non pas de « pridnestroviens », elle n'est pas si différente de celle de la Moldavie. Si cette dernière a refusé d'accepter le concept « d'un peuple pridnestrovien », dans ce

settlement of the modern foreign policy realities », p. 19-20, dans : BERIL, S.I., GALINSKIJ, I.N. et BLAGODATSKIKH, I.M., (éds.), *The International Law and Modern World Realities : The Pridnestrovian oldavian Republic as a full-fledged state*, *op. cit.* et HAMID, Linda et WOUTERS, Jan, « We the People : Self-Determination V. Sovereignty in the Case of De Facto States », *McGill University, Faculty of Law, The Leuven Centre for Global Governance Studies, Working Paper No. 166, November, 2015*, p. 11.

⁷⁶⁰ ȚÎCU, Octavian, « Country Report : Moldova. Critical overview of borders and policy in the Republic of Moldova », *Free International University of Moldova*, p. 7.

⁷⁶¹ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, mai 2014.

⁷⁶² ȚÎCU, Octavian, « Country Report : Moldova. Critical overview of borders and policy in the Republic of Moldova », *op. cit.*, p. 10.

⁷⁶³ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 93.

cas se pose la question de savoir depuis quand existe le peuple moldave.⁷⁶⁴ En fait, la RMP a pu mettre en avant cette diversité ethnique afin de montrer à quel point elle n'est pas vraiment différente, mais toutefois plus tolérante que la Moldavie envers les minorités.⁷⁶⁵ Le président Smirnov a mis en lumière le cas des Etats-Unis comme exemple parfait d'un pays diversifié mais pourtant reconnu comme tel :

« Le peuple pridnestrovien existe bel et bien, même s'il ne s'agit pas d'une notion ethnique. D'ailleurs, le peuple américain n'est-t-il pas, lui aussi, un melting-pot d'individus d'origines diverses ? Or il ne viendrait à l'esprit de personne de remettre en cause la notion d' « Américain ». ⁷⁶⁶

De même, la RMP a pu avancer que son chemin vers l'indépendance a été conduit de la même manière que la Moldavie dans la mesure où son destin a été déterminé par le choix du peuple *via* referendum. Si la Moldavie prétend que son annexion par l'URSS en 1940 était illégale – ce qui unifiait les deux rives,⁷⁶⁷ – alors pourquoi cherche-t-elle le maintien de deux territoires ayant toujours été séparés ? Ainsi, l'effondrement de l'URSS a donc mis fin au RSSM, ce qui en retour a validé la création de deux Etats indépendants.⁷⁶⁸

Hormis ces questions, il est possible qu'en réalité la RMP regroupe tous les éléments nécessaires pour être considérée comme un Etat, prétendant être une nation démocratique dotée d'une Constitution garantissant des droits pour tous.⁷⁶⁹ En effet, elle présente en plus de sa propre monnaie, un gouvernement fondé sur un équilibre des pouvoirs, un appareil de sécurité nationale, une population et des frontières définies, ainsi que des politiques domestiques et étrangères claires. Igor Smirnov a ainsi expliqué :

⁷⁶⁴ Voir : BERIL, S.I., GALINSKIJ, I.N. et BLAGODATSKIKH, I.M., (éds.), *The International Law and Modern World Realities : The Pridnestrovian Moldavian Republic as a full-fledged state*, *op. cit.* et GALINSKIJ, Il'â Nikolaevič, Pridnestrovie : Right to Form a Sovereign State, *op. cit.*

⁷⁶⁵ MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *Politique Internationale*, No. 114, hiver, 2006/2007, p. 256-257.

⁷⁶⁶ *Ibid.*, p. 257.

⁷⁶⁷ « State Viability of the PMR (Pridnestrovie) Has Been Established », *op. cit.*, p. 111.

⁷⁶⁸ *Ibid.*, p. 114.

⁷⁶⁹ MAZUR, Nadeja, *The Visible Effects of an Invisible Constitution : The Contested State of Transdnestria's Search for Recognition through International Negotiations*, *op. cit.*, p. 113.

« Nous avons déjà ce dont nous avons besoin, ce que nous avons construit de nos mains, grâce à notre intellect et à notre travail. Certes, nous ne sommes pas reconnus alors que la Moldavie l'est. Mais est-elle réellement plus indépendante que nous ? »⁷⁷⁰

En plus de sa « capacité [à] pouvoir établir [des] relations avec d'autres Etats, »⁷⁷¹ la RMP remplit toutes les conditions nécessaires en accord avec la Convention de Montevideo de 1933⁷⁷² pour pouvoir être considérée comme un Etat.⁷⁷³ Elle maintient ainsi des liens diplomatiques avec environ 99 pays et abrite des ambassades, en plus d'un siège permanent de l'OSCE à Tiraspol.⁷⁷⁴ Comme l'a expliqué le président Smirnov, « [...] Nous sommes régulièrement en contact avec des Etats qui se trouvent dans une situation comparable à la nôtre [...]. »⁷⁷⁵ Même si la RMP ne jouit pas d'une reconnaissance officielle de la Moldavie – une action purement symbolique et déclarative, voire parfois judiciaire – cela ne représente pas un facteur préalable à l'existence factuelle et historique du pays. Il semble qu'en matière de gestion du territoire, « la Moldavie ne contrôle pas ce qui se passe en Pridnestrovie. »⁷⁷⁶ La RMP est donc en ce sens l'entité souveraine sur son propre territoire.⁷⁷⁷ Igor Smirnov a très bien compris cette réalité et a réfuté la notion de régime non-reconnu :

⁷⁷⁰ MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *op. cit.*, p. 263.

⁷⁷¹ Article 1, *Montevideo Convention on the Rights and Duties of States*, *op. cit.*

⁷⁷² *Ibid.*

⁷⁷³ HIGHTOWER II, Rudy L., « The Declarations of Independence : The Pridnestrovian Moldavian Republic », p. 51-52, dans : FRANKE, Volker, GUTTIERI, Karen et CIVIC, Melanne A. (éds.), *Understanding Complex Military Operations : A case study approach*, Routledge 1st Edition, Routledge Studies in Security and Conflict Management, 2014.

⁷⁷⁴ « State Viability of the PMR (Pridnestrovie) Has Been Established », *op. cit.*, p. 116.

⁷⁷⁵ MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *op. cit.*, p. 258.

⁷⁷⁶ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷⁷⁷ WRÓBEL, Jacek, « Transnistria », *op. cit.*, p. 53.

« [...] La reconnaissance ou non d'un Etat ne change rien aux obligations d'un dirigeant envers le peuple qui l'a élu. [...] Les défis et les soucis du président d'un Etat non reconnu ne se distinguent nullement de ceux de ses homologues qui se trouvent à la tête d'Etats considérés comme légitimes. »⁷⁷⁸

Les années passées sans reconnaissance ont poussé les nouvelles générations pridnestroviennes nées sur le territoire à poursuivre la lutte.⁷⁷⁹ « Il faut bien comprendre une chose » dixit Smirnov, « nous sommes égaux, et nous devons discuter avec tout le respect mutuel que cette égalité implique. »⁷⁸⁰

Section 2 : Une transition sans reconnaissance vers la paix imposée

Disposant de très peu de pouvoirs après sa défaite, la Moldavie se trouvait dans une situation complètement inversée dès le mois de juin après l'intervention directe de la 14^e armée russe, mais également durant la période d'après-guerre, du fait du nouveau contexte établi par le *statu quo* imposé lors de la signature de l'Accord Eltsine-Snegur en juillet 1992. Son désavantage militaire était marquant, se traduisant davantage par une faiblesse au sein du processus officieux de négociation vis-à-vis de Moscou, puis dans les négociations avec la Pridnestrovie à partir de 1994. Toutefois, un seul aspect a permis à la Moldavie de peser un minimum dans ce nouveau contexte, à savoir la non-reconnaissance continue d'un statut officiel pridnestrovien. Pour la RMP, en dépit de l'absence de reconnaissance, ce nouveau contexte a permis une participation *de facto* soutenue par sa séparation physique d'avec la Moldavie. Néanmoins, cela impliquait un déficit symbolique pour la RMP, profondément enlisée par sa victoire dans la guerre d'indépendance sans pour autant avoir été reconnue par la Moldavie, la Russie, l'Ukraine ou par la communauté internationale. Malgré ce déficit symbolique, l'établissement du *statu quo* a créé les conditions assurant l'impossibilité d'un retour à la guerre, et donc la survie *de facto* de l'entité

⁷⁷⁸ MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *op. cit.*, p. 257.

⁷⁷⁹ Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁷⁸⁰ MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *op. cit.*, p. 258.

pridnestroviennne. La RMP était toutefois exclue de la plupart des négociations, souvent strictement bilatérales entre la Moldavie et la Russie, même si elle était parfois présente en tant qu'observateur.

La participation de la Russie, œuvrant comme médiateur et principal garant du maintien de la paix au lendemain de la guerre, a très certainement expliqué l'absence de politique coercitive moldave dans la période d'après-guerre. La Moldavie n'était tout simplement plus en mesure de mener une telle politique vis-à-vis de la RMP, comme cela était le cas auparavant. Le rôle de la Russie comme garante de la paix a permis d'empêcher la résurgence de la violence à grande échelle – même si elle était toujours présente pendant quelques mois à l'issue de la guerre – entre les trois entités, *via* l'établissement et le maintien du *statu quo*. En effet, le cessez-le-feu, qui fut ce qui ressembla le plus à un accord de paix en juillet 1992, constituait le symbole de la puissance russe dans la région. Il fut d'ailleurs signé à Moscou, directement entre les chefs d'Etats Boris Eltsine et Mircea Snegur, mais sans le nouveau président proclamé Igor Smirnov, qui n'était présent qu'en tant qu'observateur. En plus de la fin du conflit, l'Accord de cessez-le-feu imposait, du moins sur le papier, le lancement d'un processus de négociation entre les deux opposants. De même, la présence permanente de la Russie sur le plan militaire – inscrite légalement dans l'accord de cessez-le-feu⁷⁸¹ – a entraîné un changement entre une position coercitive russe concernant le conflit, à une posture purement dissuasive vis-à-vis de la Moldavie. Par conséquent, la Russie était capable d'empêcher Chisinau et Tiraspol de se diriger à nouveau vers un conflit armé, tout en permettant à ce dernier de consolider le contrôle de son territoire – qui lui a échappé entre 1989 et 1992.

Le nouveau *statu quo*, qui s'est donc interposé comme facteur de stabilité dans un conflit gelé entre les opposants, n'a été efficace que grâce à l'intervention militaire de la 14^e armée qui a conduit Chisinau vers la perte de sa région à l'est. Cette situation n'était toutefois pas responsable de l'amélioration des relations entre Chisinau et Tiraspol qui ont commencé à évoluer pour le mieux à partir de 1994. En effet, le *statu quo* – pièce maîtresse des nouvelles relations moldo-pridnestroviennes – a contribué à l'impossibilité d'une résolution totale. Les aspects sécuritaires du *statu quo* – la zone sécuritaire, les forces de maintien de la paix ainsi que les dépôts d'armes et

⁷⁸¹ Article 4, *Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région pridnestroviennne de la République de Moldavie*, *op cit.*

de munitions dans la ville de Kolbasna – ont tous pesé sur les relations moldo-pridnestroviennes.⁷⁸² L'établissement du *statu quo* a de fait marqué une nouvelle période de conflit.

A partir de l'Accord de cessez-le-feu de 1992, les opposants sont directement entrés dans une période de gestion du conflit ayant duré environ quatre ans (de juillet 1992 à 1996).⁷⁸³ Au niveau de la pacification, l'intervention de la 14^e armée était importante car elle était signe de la fin de la guerre. Il faut toutefois noter que les négociations prévues dans l'Accord de 1992 n'ont pas été les premières tentatives de pacification, et ne sont pas considérées comme le début du processus officiel de négociation.⁷⁸⁴ Pourtant, le *statu quo* était facilement reconnaissable, contrairement aux tentatives antérieures, puisqu'il a modifié le contexte. Ce succès doit cependant uniquement être apprécié en ce qu'il a permis la fin de la violence armée, puisqu'il n'a ni abordé ni résolu les problématiques les plus enracinées entre la Moldavie et la RMP, conduisant à une situation « gelée ». Amplifiée par l'exclusion régulière de la délégation pridnestroviennne au sein des négociations, le début des tentatives d'ouverture des pourparlers a été marqué par un cadre bilatéral moldo-russe. A cet égard, l'opposition pridnestroviennne était ainsi bien présente, notamment concernant tout effort visant à réduire sa sécurité nationale *via* le désengagement des forces de maintien de la paix, et l'élimination des armes utilisées pendant la guerre.

⁷⁸² Voir : BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.* p. 2-4., POPESCU, Nicu et LITRA, Leonid, « Transnistria : A Bottom-Up Solution » *European Council on Foreign Relations*, 2012, p. 16, WOLFF, Stefan, « The Transnistrian Issue : Moving Beyond the Status-Quo », *European Parliament, Directorate-General for External Policies*, 2012, p. 44, SANCHEZ, W. Alejandro, « The 'Frozen' Southeast : How the Moldova-Transnistria Question has become a European Geo-Security Issue », *op. cit.*, p. 164 et COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011.

⁷⁸³ Voir : BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120 et SHTANSKI, Nina Viktorovna, « Introduction », *op. cit.*, p. 259-263.

⁷⁸⁴ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Prindestrovie, mai 2014 et POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

A. Une paix imposée par le maintien de l'ordre sécuritaire

Le combat s'intensifiant quotidiennement entre avril et juin 1992 laissait à penser qu'un point culminant de la guerre allait être rapidement franchi. L'avancée régulière des forces militaires moldaves les a amenées dans la ville stratégique de Bender/Tighina, située sur la rive droite. Contrôlée par les forces de la rive gauche, les militaires moldaves sont ainsi entrés dans cette ville à la mi-juin, reprenant son contrôle au bout de quelques jours. Cette grande victoire quasiment assurée, la 14^e armée russe s'est engagée dans la bataille de Bender/Tighina et a rapidement repoussé les forces moldaves hors de la bourgade. Ceci fut le dernier évènement d'importance pour les trois entités dans cette guerre. Le 19 juin, les forces russes sont donc officiellement intervenues pour freiner l'avancée militaire moldave.⁷⁸⁵ Toutefois, le gouvernement russe n'avait pas publiquement déclaré son intervention militaire contre la Moldavie, faisant seulement référence à cette éventualité :

« Quand il y a des douzaines de gens qui meurent, quand une guerre a lieu sur nos frontières, nous ne pouvons simplement demeurer indifférents et nous serons éventuellement contraints de réagir. Nous avons suffisamment de forces pour cela. Et Snegur devrait le savoir », dixit Eltsine.⁷⁸⁶

Snegur, a quant à lui, révélé au monde la réalité du conflit et l'implication russe : « La 14^e armée occupe la région du Dniestr et la Russie a déclenché une guerre non-déclarée contre la Moldavie. Disons la vérité. Nous sommes en guerre avec la Russie. »⁷⁸⁷ Rapidement, les militaires moldaves ont été repoussés par la 14^e armée, Chisinau et Moscou se mettant d'accord sur le principe d'un cessez-le-feu dès le 22 juin.⁷⁸⁸ La Russie décidait donc d'imposer un ultimatum aux forces moldaves afin de les forcer à mettre fin au conflit le 20 juin.⁷⁸⁹ Officieusement, le général de la 14^e armée Alexandre Lebed, et le président Eltsine, menaçaient la Moldavie d'une invasion

⁷⁸⁵ SOLOVYOV, Dmitry, « Moldovan forces seize rebel Slav city », *Reuters News*, 20 juin 1992.

⁷⁸⁶ « Yetsin warns Moldovan leader of possible intervention », *Agence France-Presse*, 21 juin 1992.

⁷⁸⁷ STEPHEN, Chris et RETTIE, John, « Ceasefire agreed in besieged town », *The Guardian*, 23 juin 1992.

⁷⁸⁸ NEASCU, Calin, « Russian and Moldovan leaders said to agree to ceasefire », *Agence France-Presse*, 22 juin 1992.

⁷⁸⁹ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, op. cit., p. 116.

militaire de grande envergure jusqu'à Chisinau si les forces moldaves ne se retiraient pas de la ville de Bender/Tighina.⁷⁹⁰ Cet acte hautement coercitif de la part de la 14^e armée fut extrêmement efficace. Cela n'a toutefois pas empêché la violence de continuer, impliquant la fin du cessez-le-feu dès le lendemain. La défaite moldave était désormais assurée, Mircea Snegur se rendant à Istanbul le 24 juin afin de rencontrer Eltsine et d'entamer des négociations sur la fin du conflit armé.⁷⁹¹ A l'issue de cette rencontre, un communiqué de presse enjoignait les parties au conflit à respecter un nouveau cessez-le-feu, pourtant sans effet puisque seize personnes seraient tuées deux jours plus tard. Ainsi, un cessez-le-feu marquant officiellement la fin de la guerre fut envisagé, suite à la décision des opposants de s'accorder pour mettre fin au conflit le 3 juillet.⁷⁹² Quatre jours plus tard, les forces moldaves commençaient leur retrait vers la Moldavie, laissant la rive gauche entièrement entre les mains de la 14^e armée russe.⁷⁹³ Le 21 juillet, les présidents Boris Eltsine et Mircea Snegur ont signé à Moscou l'Accord officiel de cessez-le-feu en présence du président prdnestrovien Igor Smirnov. La RMP, pourtant en première ligne de cette guerre pour l'indépendance et la reconnaissance de son Etat, s'est ainsi vue exclue de la signature de cet accord. Le poids de la Russie durant la période d'après-guerre a par la suite rendu impuissants les opposants, dès lors qu'ils n'étaient plus en mesure de recourir à nouveau à la force armée. Ce faisant, si le cessez-le-feu reflétait la fin de la guerre, il était aussi le signe d'un potentiel processus de paix. Ce traité était dès lors le document le plus proche d'un accord de paix entre les opposants, et restera certainement le texte le plus important jusqu'au Mémorandum de Moscou de 1997.

L'intervention russe fut donc très efficace, mettant fin à la guerre et assurant par la suite une paix imposée. En effet, la Russie – qui s'était pourtant déclarée comme un acteur neutre au début du conflit – était dès lors parfaitement positionnée pour prendre le relai quant à la gestion du conflit. Il est d'ailleurs fort possible que si la Russie avait pris une position ferme et publique plus tôt dans le conflit, elle aurait pu empêcher l'escalade de la violence. Elle n'a dévoilé que très

⁷⁹⁰ LAMBADA, Janna, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et « Yeltsin Threat To Attack Moldova », *The Courier-Mail*, Australie, 23 juin 1992.

⁷⁹¹ TREVELYAN, Mark, « Moldovan leader flies to meet Yeltsin for crisis talks », *Reuters News*, 24 juin 1992.

⁷⁹² Préambule, *Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région prdnestrovienne de la République de Moldavie*, op. cit.

⁷⁹³ SOLOVYOV, Dmitry, « Ceasefire declared in Moldova, Pullback begins », *Reuters News*, 8 juillet 1992.

tardivement son intention d'intervenir ouvertement dans le conflit.⁷⁹⁴ Toutefois, l'intervention de la 14^e armée a ainsi apporté les résultats souhaités pour la Russie et la RMP dont l'indépendance était désormais pleinement assurée. La Russie a donc imposé une paix stable, mais négative, entre les opposants.

B. Le *statu quo* ou le passage à un stade de gestion du conflit

Après la bataille la plus violente de la guerre, dans la ville de Bender/Tighina au milieu du mois de juin 1992, Chisinau et Moscou ont posé les jalons d'un Accord de cessez-le-feu le 3 juillet, finalisé le 21 par sa signature à Moscou entre Eltsine et Snegur. L'avantage prdnestrovien se traduit à ce moment-là par une véritable position de force puisque le *statu quo* a dès lors fait pencher la balance du pouvoir en sa faveur. L'Accord a notamment établi les frontières d'une zone tampon,⁷⁹⁵ prévoyant par ailleurs l'installation de forces tripartites de maintien de la paix.⁷⁹⁶ Cela a donc permis une séparation physique garantie entre les deux opposants. Au-delà de la non-reconnaissance des problématiques identitaires et idéologiques de la Pridnestrovie, ainsi que de ses revendications à l'origine de la guerre, le *statu quo* a davantage amplifié les enjeux sécuritaires entravant la possibilité d'un rapprochement entre les deux camps. Ainsi, pour la Moldavie, il a dès lors fallu se focaliser sur la réduction des forces russes de maintien de la paix, avant de s'occuper des véritables causes du conflit. En réalité, la non-reconnaissance de l'indépendance et du statut officiel de la RMP a impliqué que les forces russes, pourtant situées sur les deux rives, résidaient officiellement sur le territoire moldave. L'autre question sécuritaire de grande importance était celle des dépôts d'anciennes armes et munitions soviétiques qui avaient servi aux forces séparatistes durant la guerre. Il s'agissait encore une fois de déterminer qui aurait la responsabilité de contrôler les mouvements d'entrée et de sortie de ces armes, tout en assurant la sécurité des dépôts. Ces deux problématiques n'étaient pourtant pas en soit liées aux causes du conflit, ni à la fin de la guerre.

⁷⁹⁴ La décision russe d'intervenir militairement à la mi-juin 1992 peut s'expliquer par certains intérêts stratégiques (militaires, industriels et économiques) qui auraient clairement été impactés dans la mesure où la Moldavie aurait atteint Tiraspol par voie militaire (Bataille de Bender/Tighina).

⁷⁹⁵ Article 1, §2, *Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région prdnestrovien de la République de Moldavie, op. cit.*

⁷⁹⁶ *Ibid.*, Article 2.

La division des deux territoires et des forces militaires signifiait au final que Chisinau était privé de mesures coercitives pour s'imposer sur ces enjeux sécuritaires, dès lors protégés par le nouveau *statu quo*. Cependant, même s'il semblait que les problématiques se soient accumulées dans la période post-conflit, le *statu quo* s'avérait nécessaire au non-retour d'un conflit armé, et à la survie de Tiraspol. L'ensemble de facteurs participant au *statu quo* et/ou à son maintien ont créé une force redoutable à laquelle dû faire face la Moldavie dans la période immédiate d'après-guerre.

1) Le rôle des forces de maintien de la paix

L'Accord de cessez-le-feu a défini un cadre officiel qui pouvait permettre la poursuite de négociations pour la première fois dans la période d'après-guerre, d'autant plus que les enjeux abordés au sein des négociations semblaient pertinents par rapport à la situation de gestion du conflit.⁷⁹⁷ Cependant, semblant négliger les problématiques les plus enracinées, le traité de cessez-le-feu a naturellement exclu toute possibilité de revenir sur les causes directes de la guerre. Ainsi, en plus de la mise en place d'une zone sécuritaire visant à séparer les opposants,⁷⁹⁸ les parties au conflit se sont accordées sur la création de forces de maintien de la paix, constituées de contingents moldaves, russes et pridnestroviens⁷⁹⁹ afin de « [...] renforcer le cessez-le-feu et la sécurité dans la zone de conflit [...] ».⁸⁰⁰ Les forces de la 14^e armée russe se sont quant à elle engagées à respecter leur posture de neutralité à l'intérieur de la République de Moldavie.⁸⁰¹ Toutefois, bien que l'ONU ne se soit pas opposée à ce nouveau mandat il ne l'a jamais officialisé pour autant.⁸⁰² Afin d'assurer le bon fonctionnement des forces tripartites de maintien de la paix, composées d'un total de 6 000 militaires au total dans la zone tampon,⁸⁰³ deux systèmes de surveillance et de

⁷⁹⁷ *Ibid.*, Article 5, § 2. « Les parties en conflit devraient immédiatement commencer les négociations sur la régulation des enjeux relatifs au retour des réfugiés vers leur lieu de résidence permanente, apporter l'aide à la population aux régions affectées et la restauration des propriétés économiques et résidentielles. »

⁷⁹⁸ *Ibid.*, Article 1, § 2.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, Voir Articles 2, 3 et 4.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, Article 2, § 3.

⁸⁰¹ *Ibid.*, Article 4.

⁸⁰² SECRIERU, Stanislav, « The Transnistrian Conflict – new opportunities and old obstacles for trust building (2009-2010) », *Southeast European and Black Sea Studies*, Vol. 11, No. 3, 2011, p. 243.

⁸⁰³ VAHL, Marius et EMERSON, Michael, « Moldova and the Transnistrian Conflict », p. 8, dans : COPPIETERS, Bruno, EMERSON, Michael, HUYSSSEUNE, Michael, KOZYRIDZE, Tamara et NOUTCHEVA, Gergana (éds.),

contrôle ont été établis. La Commission mixte de contrôle tripartite – JCC ou Joint Control Commission⁸⁰⁴ – fut le signe d'une certaine surveillance de la zone sécuritaire et des forces de maintien de la paix tripartites,⁸⁰⁵ constituées de délégations moldaves, pridnestroviennes et russes.⁸⁰⁶ De plus, un Commandement militaire conjoint – JMC ou Joint Military Command – s'est chargé des opérations menées par les forces de maintien de la paix, ayant pour mission la médiation entre les parties au conflit, et l'établissement entre elles d'une confiance et d'une transparence militaires.⁸⁰⁷ Le Commandement militaire conjoint avait ainsi l'obligation de produire des rapports quant au développement de la situation au sein du JCC.⁸⁰⁸

Sur le papier, l'Accord Eltsine-Snegur semblait acceptable pour les parties, même s'il officialisait une séparation déjà existante entre les deux opposants. Bien qu'une fin au conflit armé soit assurée, le *statu quo* établi par l'accord a rendu quasi impossible tout accord final au conflit à

Europeanization and Conflict Resolution : Case studies from the European Periphery, Ghent Academia Press and the Journal of Ethnopolitics and Minorities in Europe, 2004.

⁸⁰⁴ En 1994 l'OSCE a signé un accord qui a permis sa libre circulation en tant qu'observateur militaire au sein de la zone tampon afin de pouvoir accéder, surveiller les incidents pouvant avoir lieu et pouvoir assister aux réunions en tant que médiateur. « Agreement reached with the Joint Control Commission in Moldova », *OSCE.org*, 20 juillet 1994. Issu de : <http://www.osce.org/moldova/58358>

⁸⁰⁵ WATERS, Trevor, « The republic of Moldova : Armed forces and military doctrine », *The Journal of Slavic Military Studies*, Vol. 11, No. 2, 1998, p. 81.

⁸⁰⁶ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Au détriment de la construction d'une véritable coopération, le processus décisionnel tripartite de la JCC pu parfois mener, voire contribuer à l'augmentation des tensions dans l'esprit du maintien du *statu quo*. Les décisions devaient être approuvées à l'unanimité parmi les trois acteurs. Les critiques du pouvoir décisionnel furent nombreuses du côté moldave, qui estimaient que leurs intérêts ou la gestion des problèmes ne pouvaient être menée de manière égalitaire. A leurs yeux, le JCC est un exemple du *statu quo* qui favorise son maintien et exacerbe les tensions sur des questions parfois relativement simples.

« Il y a des problèmes qui ont lieu dans la zone sécuritaire. Par exemple, de temps en temps, à certains « check-points », les gardes-frontières pridnestroviens font avancer les frontières où ils interdisent aux fermiers moldaves de traverser et de se rendre dans leurs champs. Si la Moldavie décide d'apporter cette question au JCC, elle serait rejetée. Vous avez, comme pour la question du retrait des armes, une coordination entre la Pridnestrovie et la Russie au sein du JCC. Si la Pridnestrovie le veut, elle peut facilement bloquer le processus à l'unanimité. » COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2013.

Par ailleurs, la 14^e armée russe a positionné en 1996 200 effectifs militaires et 20 véhicules de combat blindés dans la ville « neutre » de Bender/Tighina, sans avoir consulté le JCC et la Moldavie. LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 122.

⁸⁰⁷ HILL, William, « Making Istanbul a reality : Moldova, Russia, and withdrawal from Transdnestria », *op. cit.*, p. 132.

⁸⁰⁸ *Ibid.*

travers les années. A cet égard, une clause à l'article 5⁸⁰⁹ de l'accord de cessez-le-feu prévoyait un retrait synchronisé des forces de la 14^e armée *via* l'avancement du processus de négociation entre la Moldavie et la Russie. Cette clause soulignait donc l'importance d'une résolution de la question du statut officiel de la Pridnestrovie, avant de pouvoir envisager une avancée dans les négociations. Pour la première fois, le retrait complet des forces militaires russes était vaguement évoqué, l'accord stipulant à ce titre que : « Les questions relatives au statut de l'armée, l'ordre et les dates de son retrait progressif doivent être précisées dans le cadre des négociations entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie. »⁸¹⁰ De ce fait, les forces russes détenaient un statut temporaire de forces de maintien de paix dans la mesure où le conflit prenait fin.

2) Les armes et les munitions

L'indépendance de la Pridnestrovie a permis à cette région « [d'hériter] géographiquement du plus gros entrepôt d'armement et de munitions du continent européen. »⁸¹¹ La 14^e armée russe, installée à Chisinau depuis 1956,⁸¹² avait accumulé de massifs stocks d'armes et d'équipements militaires afin de se doter d'une incontournable puissance dans la région, permettant une mobilisation militaire rapide vers les Balkans lors de la Guerre froide.⁸¹³ Lors de la crise en 1990, la 14^e armée décidait de quitter l'ensemble de ses unités et équipements à Chisinau pour les déplacer à Tiraspol, entre 1986 et 1988.⁸¹⁴

Faisant partie de la région militaire d'Odessa (Odessa Military District), la 14^e armée était très importante pour le pays. Comme l'a expliqué le général russe Lebed, « la Pridnestrovie est la

⁸⁰⁹ Voir Article 5, *Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région pridnestroviennne de la République de Moldavie*, *op. cit.*

⁸¹⁰ *Ibid.*, Article 4.

⁸¹¹ DELEU, Xavier, *Transnistrie: La poudrière de l'Europe*, Éditions Hugo, Paris, 2005, p. 24.

⁸¹² *Case of Ilascu and Others v. Moldova and Russia*, Application no. 48787/99, European Court of Human Rights, Strasbourg, 8 juillet 2004, p. 9 et WATERS, Trevor, « Security in post-Soviet Moldova », *op. cit.*, p. 140.

⁸¹³ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁸¹⁴ *Case of Ilascu and Others v. Moldova and Russia*, *op. cit.* p. 71.

Selon Dorin Trestinau, le retrait de la 14^e armée russe de Chisinau a été effectué dans une période sous haute tension. Se trouvant dans une position de vulnérabilité, les officiers russes craignaient une éventuelle attaque moldave sur leurs positions, ce qui a les a amenés à menacer Chisinau avec une riposte concernant l'ensemble des capacités militaires de la 14^e armée sur le pays. TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

clé des Balkans.»⁸¹⁵ En 1995, ces stocks, qui se trouvaient principalement dans la ville pridnestroviennne de Kolbasna, étaient estimés à plus de 90 000⁸¹⁶ tonnes de munitions, environ 300 véhicules blindés et plus de 50 000 pièces d'artillerie légère.⁸¹⁷ Tout comme la problématique entourant le retrait de la 14^e armée, – renommée Groupe opérationnel des forces russes à partir de 1995 (GOFR) – le démantèlement de ces dépôts était – et est toujours – directement lié à la résolution du conflit moldo-pridnestrovienn. Ainsi, la protection de ces armes était un point sensible pour la Russie après l'effondrement de l'URSS, mais également pour la RMP dans les années à venir. Une 14^e armée en déroute au début des années 1990 avait ainsi fait craindre à Moscou que les séparatistes de la rive gauche puissent en prendre le contrôle. Moscou a donc envoyé le général Lebed en juin 1992 qui aurait, parmi d'autres tâches, celle d'assurer la protection de ces dépôts d'armes. A la différence du retrait des forces russes, qui était évoqué dans l'Accord du cessez-le-feu, la question du désarmement des dépôts de Kolbasna n'a pas été abordée (pas plus que dans l'Accord de 1994 concernant le retrait des forces russes⁸¹⁸).

C. L'opposition moldo-pridnestroviennne-russe au sein du *statu quo* imposé

Dans la période d'après-guerre, les forces armées russes ont assuré un rôle moins obscur que lors du début de l'année 1992, celui-ci étant clairement défini dans l'Accord de cessez-le-feu. Après la victoire russe, Moscou a donc cherché à s'assurer que la 14^e armée remplissait les nouvelles tâches définies par l'accord. Toutefois, ni Moscou ni le général Lebed n'ont voulu quitter le territoire, dès lors que la présence de la 14^e armée était cruciale afin d'empêcher le retour à la guerre, leurs officiers et effectifs maintenant cette position afin de pouvoir conserver leur mandat

⁸¹⁵ WATERS, Trevor, « Moldova : continuing recipe for instability », *Jane's Intelligence Report*, 1 septembre, 1996, p. 42-43, issu de l'article : TKACH, Vlada, « Moldova and Transdnistria : Painful Past, Deadlocked Present, Uncertain Future », *op. cit.*, p. 151.

⁸¹⁶ Selon William H. Hill et Oazu Nantoi, la 14^e armée russe a déclaré en possession d'environ de 45 000 tonnes. HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *op. cit.*, p. 133 et NANTOI, Oazu, BOWERS, Stephen R. et HOULAHAN, Thomas, « The Stability of the Dniester Moldovan Republic : A Post-Electoral Analysis », *op. cit.*, p. 4.

⁸¹⁷ OZHIGANOV, Edward, « The Republic of Moldova : Transdnistria and the 14th Army », *op. cit.*, p. 194, NDP 82.

⁸¹⁸ VAHL, Marius et EMERSON, Michael, « Moldova and the Transnistrian Conflict », *op. cit.*, p. 9.

de force de maintien de la paix. Le Colonel russe de la 14^e armée, Mikhaïl Bergman, avait d'ailleurs déclaré : « Nous ne partirons pas avant au moins quinze ans. »⁸¹⁹ Un officier russe a également évoqué ce nouveau rôle : « Nous ne partirons jamais. Si nous recevons l'ordre de retourner en Russie, nous prendrons nos armes et combattons. Nous avons nos maisons, nos familles et nos vies [en Pridnestrovie]. »⁸²⁰

Même si Snegur n'avait d'autre choix que de signer l'Accord, cela était difficilement acceptable. Toutefois, pour Chisinau, la 14^e armée n'avait initialement aucun rôle à jouer en tant que présence pacificatrice, mais « d'autres moyens [n'étaient] appropriés pour la Moldavie »,⁸²¹ au niveau régional ou international, afin de maintenir la paix, dixit Snegur. Un commandant des forces moldaves dans la ville de Cocieri (rive gauche), Vasily Roman, s'est opposé à la présence des forces russes :

« Nous ne croyons pas à ces forces de maintien de la paix, c'est une véritable farce. Comment l'armée russe pourrait être neutre après avoir pris part au conflit ? S'il y a des problèmes, les combats entre les forces russes neutres et les forces moldaves ne peuvent pas être exclus. »⁸²²

Comme prévu dans l'Accord de cessez-le-feu, le retrait de la 14^e armée était tout de même une possibilité, mais uniquement prévu à travers les négociations bilatérales moldo-russes.⁸²³ A cet égard, Chisinau a essayé de conduire Moscou à la table de négociations afin de clarifier la nouvelle situation d'après-guerre. Déjà, à la mi-août 1992, des pourparlers ont été menés à ce propos entre l'ambassadeur Petru Lucinschi et le député ministre de la Défense russe Boris Gromov, résultat d'une rencontre entre Eltsine et Snegur le 7 août au cours de laquelle ils ont trouvé un accord afin

⁸¹⁹ « Tiraspol », *Agence France-Presse*, 31 juillet 1992.

⁸²⁰ *Ibid.*

⁸²¹ « Snegur gambles position on peacekeeping deployment », *Agence France-Presse*, 2 août 1992.

⁸²² *Ibid.*

⁸²³ « Les questions relatives à l'état de l'armée, l'ordre et les dates de son retrait graduel doivent être spécifiées dans le cadre des négociations entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie », Article 4, *Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région pridnestroviennne de la République de Moldavie*, *op cit.*

d'établir un groupe de travail traitant de la question du retrait de la 14^e armée.⁸²⁴ Toutefois, la délégation pridnestroviennne s'est retrouvée à l'écart de ces négociations exactement comme lors de la signature du cessez-le-feu. A ce titre, le ministre des Affaires étrangères pridnestrovienn, Valeriy Litskay, a fait remarquer qu'une telle situation rendrait le processus compliqué: « Nous avons eu l'occasion de prouver que les décisions prises en l'absence de la délégation pridnestroviennne resteront uniquement [des intentions couchées] sur papier. »⁸²⁵ Une série de négociations ont malgré tout été menées sans représentants pridnestroviens le 17 septembre.⁸²⁶ Les 12 et 27 août ainsi que les 2 et 17 septembre ont ainsi eu lieu les premières rencontres politiques officielles concernant le retrait. Pourtant, en février 1993, les tentatives visant à déterminer un processus ou un accord ont pris fin. Boris Eltsine a ainsi évoqué les difficultés présentes : « Les forces resteront jusqu'à ce que le président Mircea Snegur et moi soyons certains que la flamme du conflit ne reprendra plus jamais. »⁸²⁷

La pacification sécuritaire de la région par la réduction des forces militaires impliquait également le démantèlement des armes légères et des petits calibres (ALPC) détenus par les milices, et estimés entre 10 000 à 35 000 pièces du côté pridnestrovienn. Il était dans l'intérêt de la Russie, en tant que garante de la paix, de récupérer ces ALPC mais aussi les armes lourdes restant sur le champ de bataille. Le lieutenant russe Victor Martirosov a expliqué que « presque chaque maison dans la ville de Bender/Tighina contient des armes. Dès que nous partirons, la guerre reprendra à nouveau. »⁸²⁸ De même, Lebed a précisé ses craintes :

⁸²⁴ « Moscow and Kishinev discuss status of Russian troops in Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 13 août 1992.

⁸²⁵ « Second round of Russian troop withdrawal talks 'not completely smooth' », *op. cit.*

⁸²⁶ « Troop withdrawal talks break up with no agreement », *Agence France-Presse*, 17 septembre 1992.

⁸²⁷ « Russian troops to stay in Moldova », *Reuters News*, 9 février 1993.

⁸²⁸ PETREANU, Dan, « Russian Peacekeepers Have Stopped War – For Now », *op. cit.*

« [...] Comme la possibilité du retour de la guerre est loin d'être éliminée, les véhicules de combats pourraient se retourner contre nous. Ils auront les symboles des trois couleurs peints dessus. Les trois couleurs représentent le drapeau d'Antonescu, le drapeau des fascistes roumains. Mon père a combattu contre eux [à la bataille de] Stalingrad. [...] Ce matériel militaire est capable – et a été conçu à cette fin – d'attaquer rapidement le Dniestr à tout endroit. »⁸²⁹

Ainsi, le retrait partiel des armes lourdes visait avant tout à s'assurer qu'elles ne pouvaient pas tomber entre les mains des Moldaves ou des Pridnestroviens. En réponse au dialogue moldo-russe sur le désarmement, Smirnov a décidé d'un décret empêchant le retrait des armes par voie aérienne et par rail *via* la création de postes militaires.⁸³⁰ En dépit des difficultés à faire avancer les pourparlers sur les questions sécuritaires, Smirnov et Snegur se sont rencontrés le 10 mai 1993 afin de s'accorder sur la création d'une commission spéciale visant à ouvrir le dialogue concernant le conflit. Un communiqué de presse a ainsi souligné les profondes « différences existantes », ⁸³¹ reconnues par les parties au conflit. Le président Igor Smirnov a réaffirmé la position de son camp au regard de sa quête de reconnaissance après la guerre :

« Il n'y a pas d'alternative aux négociations avec la Moldavie. Mais nous ne pourrions jamais accepter l'élimination de la république et ses ministères de la défense, de la sécurité et de l'intérieur puisqu'ils sont nos garanties que Chisinau respectera les spécificités de notre région. »⁸³²

De même, la porte-parole pridnestroviennne, Yelena Yefimova a renforcé les propos de Smirnov : « Il n'y a aucun changement de position de la région du Dniestr quant à son statut politique. »⁸³³ A la fin de l'année 1993, une autre difficulté a été soulevée suite à la condamnation à mort du prisonnier moldave Ilie Ilascu⁸³⁴ pour des « actes terroristes ». Cette sentence sera qualifiée

⁸²⁹ « Second round of Russian troop withdrawal talks 'not completely smooth' », *op. cit.*

⁸³⁰ *Ibid.*

⁸³¹ SOLOVYOV, Dmitri, « Moldovan and Dnestr leaders meet », *Reuters News*, 11 mai 1993.

⁸³² « Dnestr president favours federative relations with Moldova », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 12 mai 1993.

⁸³³ SOLOVYOV, Dmitri, « Moldovan and Dnestr leaders meet », *op. cit.*

⁸³⁴ IORDACHI, Constantin, « Dual Citizenship and Policies toward Kin minorities in East-Europe : A Comparison between Hungary, Romania and the Republic of Moldova », p. 251, dans : KÁNTOR, Zoltán, MAJTÉNYI, Balázs,

« d'illégale » par le président roumain Ion Iliescu.⁸³⁵ A la suite de ce jugement, des manifestations eurent lieu à Chisinau, menaçant toute possibilité de rapprochement avec Tiraspol.⁸³⁶

IEDA, Osamu, VIZI, Balázás, et HALÁSZ, Iván (éds.), *In the Hungarian Status Law : Building and/or Minority Protection*, 2004. Slavic Research Center, Kokkaido University, p. 239-269.

⁸³⁵ « Rebels sentence Moldova nationalist do death », *Reuters News*, 9 décembre 1993.

⁸³⁶ Voir : « Rally in Kishinev against Tiraspol verdict », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 13 décembre 1993 et « President Snegur condemns Tiraspol sentence ; warns of destabilization », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 13 décembre 1993.

PARTIE III. La mise en place d'une politique de reconnaissance

Chapitre 1 : Un retour sur les racines du conflit

Le contexte de la période immédiate d'après-guerre a jeté les bases de notre compréhension du climat difficile dans lequel se sont retrouvés les opposants. Depuis 1992, le processus de négociation prévu au sein de l'Accord Eltsine-Snegur n'a pas pu trouver sa place dans la nouvelle période de gestion du conflit. En effet, un nouveau *statu quo* dissuasif représentait le facteur déterminant du non-retour à la guerre, fondé sur les forces de maintien de la paix, la création d'une zone tampon et les dépôts d'armes et de munitions stockés dans la ville pridnestroviennne de Kolbasna, accordant à la RMP une position de force au niveau militaire. Il demeure toutefois une problématique relative à l'Accord de cessez-le-feu qui ne présente pas d'enjeu sécuritaire : l'absence de statut officiel de la Pridnestrovie. Entre la fin de la guerre en 1992 et le mois de septembre 1994, ces questions étaient restées en suspens puisqu'à partir de la fin du conflit, aucune véritable initiative de rapprochement entre Chisinau et Tiraspol n'avait été entreprise. Pour les deux opposants, il a fallu attendre l'arrivée d'avril 1994 pour que Smirnov et Snegur se rencontrent afin de parler d'un processus de négociation.

En dépit d'un processus « gelé » entre juillet 1992 et le début de l'année 1994, une paix assurée mais négative a permis à la Moldavie de se focaliser sur la construction des relations avec la RMP, en utilisant pour cela des moyens pacifiques. L'année 1994 s'est donc déroulée de façon très pertinente au niveau de la pacification des relations. En février, les Moldaves ont définitivement écarté le Front populaire moldave (FPM) du nouveau gouvernement, voire ceux responsables du déclenchement de la guerre. De plus, un référendum au mois de mars a garanti l'indépendance du pays quant à une réunification avec la Roumanie. Ces deux événements n'ayant pas été à l'origine du processus de négociation ont, par conséquent, permis à la Moldavie de projeter une image pacifique contrairement aux années antérieures. Cela a fortement pesé sur l'esprit des décideurs politiques moldaves⁸³⁷ et pridnestroviens.⁸³⁸ Même si les opposants ne parlaient pas de rapprochement entre août 1992 et le début de l'année 1994, il était certain que les

⁸³⁷ SMITH, Jeremy, *Red Nations : The Nationalities Experience in and after the USSR*, *op. cit.*, p. 351.

⁸³⁸ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

deux ans entre la fin de la guerre et le processus de négociation ont adouci les tensions.⁸³⁹ Un véritable processus de pourparlers s'est ouvert à partir de 1994 par la Déclaration mutuelle du 28 avril, marquant le début d'une évolution vers une situation apaisée. Plus encore, la nouvelle Constitution moldave de 1994 a également nourri le contexte de rapprochement, permettant la reprise des discussions entre les opposants.⁸⁴⁰

Les efforts de pacification entre 1994 à 1996 étaient bien loin d'être suffisants pour résoudre définitivement les enjeux sécuritaires du *statu quo* ou le statut de la RMP, mais ils ont représenté un premier pas en avant vers une gestion constructive des relations après deux années stériles. Le progrès réalisé de manière graduelle était pourtant réel entre la Moldavie et la Pridnestrovie. Ainsi, en 1994 les entités ont commencé à véritablement traiter officiellement la question de la détermination du statut de la RMP, et des aspects militaires du *statu quo*. La Déclaration mutuelle et la Constitution moldave se sont prononcées à l'égard de cette première, tandis qu'en octobre 1994 la Russie et la Moldavie ont conclu un accord sur le retrait de la 14^e armée.⁸⁴¹ Ces événements ont été les premiers rapprochements et les signes d'une tension apaisée entre les trois entités impliquées.

Identifier les origines du processus de négociation ne devrait pas, à première vue, poser de problème. Les avis des experts ont montré qu'en réalité elles étaient plus complexes que nous ne le pensions auparavant. Ainsi, concernant l'objectif de déterminer et comprendre les origines du processus de négociation, le Dr. Nicu Popescu a évoqué l'enjeu qu'a soulevé « le processus du conflit » moldo-pridnestrovien, et l'identification d'une variable causale dans le déclenchement de ce processus. La Déclaration mutuelle d'avril 1994, considérée comme le facteur ayant déclenché le processus de négociation, est donc sujet à examen. En premier lieu, le Dr. Popescu a fait référence au « processus du conflit », expliquant l'idée selon laquelle des tentatives de négociation pour mettre fin à la crise et à la guerre entre la Moldavie et la RMP ont eu lieu avant la Déclaration mutuelle de 1994, afin de démontrer la relation entre les événements.⁸⁴² Ainsi, ce que nous avons pu observer à travers les entretiens et les informations recueillies est que le conflit moldo-pridnestrovien a connu des périodes hautes et des périodes basses. Si l'on suit la causalité des

⁸³⁹ TROEBST, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2014.

⁸⁴⁰ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁸⁴¹ VAHL, Marius et EMERSON, Michael, « Moldova and the Transnistrian Conflict », *op. cit.*, p. 8-9.

⁸⁴² POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

événements, il est possible de pointer des changements et des variables déterminantes capables de modifier une situation donnée. A ce propos, le Dr. Popescu s'est interrogé également sur l'intervention d'une variable qui pouvait bouleverser la situation malgré la relation existante entre les événements, afin de trouver « un moment exact ». ⁸⁴³ Cela a résumé parfaitement le « processus du conflit » moldo-pridnestrovien et le fait que tous les événements soient en ce sens liés. Il est dans ce cas certainement difficile de postuler qu'un seul élément soit à l'origine du déclenchement du processus de négociation. A cet égard, il semble pertinent de s'interroger sur ses origines : pourquoi, selon les experts, la Déclaration mutuelle de 1994 est-elle reconnue comme le début du processus de négociations, malgré le fait que ces dernières aient été prévues par l'accord de cessez-le-feu et ont été menées antérieurement à cette déclaration ? Force est de constater que les tentatives de pourparlers ont donc existé préalablement, et que l'accord de cessez-le-feu pourrait être considéré comme le début du processus de négociation.

Premièrement, la décision de considérer la Déclaration mutuelle comme la variable déclencheuse a été confirmée par les experts de l'OSCE, ⁸⁴⁴ les représentants moldaves ⁸⁴⁵ et pridnestroviens ⁸⁴⁶ – dont certains ont participé aux négociations. En se référant au début du processus de négociation, les experts ont considéré l'année 1994 le son point de départ et non l'année 1992. Pour Chisinau et Tiraspol, l'Accord Eltsine-Snegur de 1992 n'a représenté que la fin du conflit, sans pour autant représenter un véritable accord de paix. De même, le processus de négociation entre la Moldavie et la Pridnestrovie était officiellement reconnu pour avoir débuté à partir de 1994, il est difficile d'attribuer ce succès au rôle dissuasif du *statu quo*. La dissuasion et la coercition russe s'étaient immédiatement imposées puisque la Moldavie fut obligée de se retirer de la ville de Bender/Tighina après l'intervention de la 14^e armée russe à la mi-juin 1992, et de signer l'accord de cessez-le-feu. Une telle politique était ainsi déjà mise en place avant la véritable création du *statu quo* déterminé par l'accord de cessez-le-feu du 21 juillet 1992. Toutefois, la

⁸⁴³ *Ibid.*

⁸⁴⁴ Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014. et Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁸⁴⁵ AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁸⁴⁶ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

coercition russe a connu sa période « haute » lors de l'intervention de la 14^e armée, de sorte qu'il n'y avait pas à cet égard de position coercitive russe d'un point de vue militaire durant la période post-guerre. Ainsi, le processus de paix moldo-pridnestrovien n'a pas pu être imposé, même si Chisinau se trouvait dans une position de faiblesse vis-à-vis de la RMP et de la Russie. Le manque de volonté des opposants d'ouvrir un processus officiel entre la fin de la guerre et le mois de mars 1994 a davantage souligné celui-ci. Ainsi, le processus de pacification ne peut être fondé sur les tentatives de négociations ayant eu lieu entre la fin de la guerre en 1992 et le mois d'avril 1994. Le *statu quo* a ainsi perduré pendant presque deux ans avant l'ouverture du processus de négociation en 1994.

Il est donc nécessaire, dans ce cas d'aborder le rôle dissuasif du *statu quo* imposé comme une variable constante, ne permettant d'expliquer ni comment ni pourquoi le processus de paix n'a pu se déclencher qu'à partir de l'année 1994. L'état des relations moldo-pridnestroviennes était toujours tendues entre 1992 et 1994, et si la coopération a existé, elle concernait plutôt la difficulté d'assurer la libre circulation des citoyens ou du courant électrique entre les deux rives.

C'est à partir de l'année 1994 que Chisinau a mis en place à deux reprises une politique de reconnaissance ayant pour objectif de traiter les racines de la crise et de la guerre. Après deux années d'impasse rencontrées en vue de lancer un processus de négociation, les opposants ont trouvé un moyen de l'impulser en avril 1994 *via* une Déclaration mutuelle.⁸⁴⁷ La rencontre hautement symbolique entre Smirnov et Snegur le 28 avril 1994 a offert un aperçu de l'approche moldave visant à gérer le conflit de manière pacifique. Les présidents ont alors publiquement reconnu, pour la première fois depuis la fin de la guerre, que les torts avaient été causés lors de leurs quêtes respectives d'indépendance. De même, ils ont mis en avant les prémisses d'un rétablissement des relations tout en mettant en œuvre un processus de détermination du statut officiel de la RMP,⁸⁴⁸ processus qui n'a pu débiter avec le *statu quo* militaire imposé. L'ouverture officielle des pourparlers, issue de la déclaration d'avril 1994, n'a pas signifié pour autant l'ouverture d'un rapide processus de négociation, ni le début d'une nouvelle dynamique de pacification immédiate des relations. Les relations moldo-pridnestroviennes étaient alors toujours très tendues, nul accord n'ayant pu être trouvé sur le retrait de la 14^e armée ou sur le statut officiel de la RMP, bien que de nombreuses rencontres aient eu lieu à ce propos.

⁸⁴⁷ « Transnistria Evoluția unui conflict înghețat și perspective de soluționare », *op. cit.*, p. 4.

⁸⁴⁸ Voir : *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie*, *op. cit.*

Au cours de l'été 1994, la question de la reconnaissance moldave fut à nouveau abordée. Se situant hors du cadre officiel des négociations, la nouvelle Constitution moldave a pu apaiser les craintes prdnestroviennes les plus profondes, celles qui furent à l'origine de la guerre. A la différence des lois sur les langues en août 1989, la Constitution fut un acte de reconnaissance en permettant aux habitants de conserver, voire « d'exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse », ⁸⁴⁹ et donc la langue russe. ⁸⁵⁰ En plus de cela, la Moldavie fit preuve de son engagement au moment de la réalisation de la Déclaration mutuelle en accordant le statut d'autonomie demandé par la RMP. ⁸⁵¹

Bien que ces deux événements – la Déclaration mutuelle et la Constitution moldave – marquèrent uniquement le début de la politique de reconnaissance moldave, ils eurent un impact positif sur le conflit en conduisant les opposants vers la voie de la pacification. A la fin de l'année 1994, les problématiques liées à la question linguistique et identitaire, en plus de celle concernant la réunification avec la Roumanie, avaient disparues en tant que sources premières des tensions, marquant un pas en avant dans la gestion du conflit. L'image belliqueuse de Chisinau avait ainsi changé pour le mieux, cette dernière se montrant prête à entretenir des relations de manière pacifique. Le contexte à ce stade ayant donc été convenablement pacifié, la Moldavie et la Russie ont pu entrer en négociation sur le retrait graduel des forces de maintien de la paix russes. Moscou n'a donc pas manqué de récompenser Chisinau. En 1994, les deux opposants ont signé l'Accord d'octobre portant, pour la première fois dans cette période post-conflit, sur les questions militaires du *statu quo*. Ceci est intervenu indirectement dans la mesure où l'Accord d'octobre n'était pas officiellement lié à la Déclaration mutuelle ni à la Constitution moldave. Toutefois, la nature bilatérale de l'accord signifiait que la RMP occupait une place secondaire dans sa lutte pour la reconnaissance – comme cela était d'ailleurs le cas depuis l'intervention directe de la 14^e armée russe. L'impossibilité de retirer les forces de maintien de la paix russe a eu pour conséquence, par la suite, d'entamer le début du processus de retrait et de destruction des anciennes armes soviétiques de Kolbasna, malgré une intense opposition de Tiraspol.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, Article 10, §2 : « L'unité du peuple et le droit à l'identité ».

⁸⁵⁰ *Ibid.*, Article 13, §2 : « La langue d'Etat, l'utilisation des autres langues ».

⁸⁵¹ *Ibid.*, Article 111, §1, « Statuts spéciaux d'autonomie ».

Notre enquête sur les causes de la pacification des relations moldo-pridnestroviennes débutera à partir de l'année 1994. C'est à partir de cette année que la reconnaissance est intervenue pour la première fois, ayant conduit les opposants vers une ouverture dans le processus de négociation malgré des relations toujours difficiles. Entre 1992 à 1996, les actions entreprises par les opposants ont correctement mis en lumière le contexte de gestion du conflit dès lors qu'ils ont cherché à trouver une résolution finale.⁸⁵² Un autre indice signalant cette période pouvant être qualifiée de gestion de conflit, est le fait que les parties ne se soient pas perçues comme des « partenaires » mais comme des « opposants », contrairement à la période de résolution ayant débuté en 1997.

L'année 1994 fut donc une année clé pour la mise en œuvre d'un véritable processus de paix. Ce que nous cherchons à appréhender est dans quelle mesure l'ensemble des efforts moldaves a entraîné en 1994 une forme de reconnaissance à l'égard de la RMP et des minorités. La reconnaissance de la RMP démontre pourquoi le processus de négociation a cette fois-ci pu débiter à partir de cette année, même si un certain nombre de difficultés étaient toujours présentes. En utilisant la méthode de *process tracing*, nous aborderons de manière chronologique les grands événements clés ayant impacté les deux opposants, et qui ont permis de réaliser une percée dans le processus de paix. Les informations recueillies au cours des entretiens nous ont en outre confirmé le sens de ces événements – tant au niveau de leur impact que de la manière dont ils ont répondu aux intérêts des deux acteurs. Ce qui est évident, c'est que la déclaration mutuelle de 1994 représenta une grande étape en termes de déclenchement du processus de négociation. Ainsi, il faut clairement faire référence à l'année 1994, et non pas à l'année 1992 comme marquant le début du processus officiel de négociation. Cela indique que la déclaration mutuelle de 1994 est un événement distinct des négociations ayant eu lieu entre 1992 à 1993, et qui n'ont jamais été qualifiées de processus par les experts.⁸⁵³ Sans exagérer les conséquences de la Déclaration mutuelle et de la Constitution moldave, la pacification du conflit a alors pris forme.

⁸⁵² HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdniestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 53-54.

⁸⁵³ Les années post-conflit de 1992 à 1993 sont très peu évoquées dans la littérature, et ne sont pas retenues comme des années d'une importance majeure dans la période d'après-guerre.

Section 1. La route vers la pacification du conflit

Tout comme son chemin vers la crise et la guerre, la Moldavie a été toujours en cours de construction de son Etat, et de définition de sa nouvelle identité. Sur ce parcours symbolique, Chisinau a mis en œuvre bon nombre de réformes sociopolitiques (une nouvelle Constitution et la fin des lois sur les langues) après la guerre, suivant l'élection d'un nouveau gouvernement en février 1994. Il s'agissait ici d'un nouveau départ pour le pays, consistant à reprendre le débat sur la construction étatique et identitaire de la Moldavie interrompu par la guerre. Contrairement aux effets des réformes du début des années 1990, les efforts moldaves à partir de 1994 pour entreprendre des changements par le biais du nouveau gouvernement dirigé par le président Mircea Snegur et le président du parlement Petru Lucinschi n'ont pas provoqué de fragmentation de la société, bien que les objectifs moldaves restaient alors inchangés durant cette période au regard de la consolidation de son indépendance et de l'identité moldave. Ainsi, après avoir écarté du parti politique le Front Populaire moldave (FPM) grâce au vote populaire à l'occasion des élections de février 1994, le mouvement continu et pacifique de construction étatique et identitaire en Moldavie était parvenu à établir un contexte plus propice à la paix avec la RMP. L'année 1994 était donc une année clé et symbolique dans le début de la normalisation des relations entre deux sociétés physiquement divisées, mais également entre les élites de Chisinau et Tiraspol. Le succès des efforts moldaves était tel qu'à la fin de l'année « [...] la Moldavie aurait dès lors adressée la plupart des revendications exprimées par les Pridnestroviens [...] »⁸⁵⁴ à l'origine de la guerre.

Un nombre d'événements se sont donc développés en faveur de l'établissement d'une meilleure atmosphère entre les deux opposants lors de l'année 1994. Avant que le processus officiel de négociation ne soit déclenché en avril, le choix du nouveau gouvernement moldave en février, puis le référendum populaire du pays en mars, ont représenté des événements importants. Ces deux épisodes, ayant uniquement eu lieu sur la rive droite en 1994 n'ont pas pu, en théorie, se manifester sur la rive gauche en raison de la séparation complète de la RMP issue de la guerre. La fin de la politique pro-roumaine du parti Front national moldave (FNM), responsable de la guerre et des atrocités vécues par les habitants de la rive gauche, fut un signe très positif qui a marqué

⁸⁵⁴ KING, Charles, « Eurasia Letter : Moldova with a Russian Face », *op. cit.*, p. 111.

« l'indépendance » du pays. Cela a démontré que la Moldavie était dès lors un pays responsable, pouvant appréhender ses relations de manière pacifique avec la RMP.

L'ouverture du nouveau gouvernement moldave aux minorités par la garantie de certains droits, en plus de la fin marquante du mouvement pan-roumain, a contribué à ouvrir une voie pacifiée avec la RMP. Les premiers événements en Moldavie participant à créer une ambiance susceptible d'entraîner un apaisement entre les deux rives, ont été les élections parlementaires du 27 février, ainsi que le référendum populaire du 6 mars 1994. En effet, ces épisodes ayant eu lieu sur la rive droite ont été cruciaux pour plusieurs raisons. Ils ont d'abord démontré que la Moldavie s'était officiellement éloignée de sa position radicale de réunification avec la Roumanie, et qu'elle semblait prête à accepter un Etat « multiculturel ». Plus encore, il est apparu que Chisinau pourrait aborder de manière pacifique ses relations avec Tiraspol, bien qu'aucun processus de négociation n'ait encore été déterminé.

L'espoir d'une pacification entre les peuples des deux rives allait dès lors rapidement devenir une réalité. Deux ans après la fin de la violence armée, les populations avaient eu suffisamment de temps pour tourner la page, notamment grâce au libre mouvement des peuples à travers la frontière moldo-pridnestroviennne.⁸⁵⁵ Etant donné que l'élection du nouveau gouvernement moldave n'était pas considérée comme une ouverture vers la RMP ou un processus de négociation, il est difficile de constater son effet pacificateur sur les relations avec les élites de la RMP. Enfin, les élections de 1994 et la fin du FPM ont démontré la volonté moldave de créer une nouvelle voie vers des relations pacifiées avec la RMP. Ce fut un moyen de projeter une image plus modérée et pacifiste du nouvel Etat dans l'après-guerre.⁸⁵⁶ Toutefois, il s'agissait également d'ouvrir des pourparlers avec le régime de Tiraspol, un groupe beaucoup moins favorable au nouveau gouvernement moldave et à ses réformes domestiques à l'égard du peuple. Ainsi, en tant que nouvel Etat, il restait toujours beaucoup à faire pour la Moldavie en matière de construction étatique et identitaire, processus qui n'a pas pris fin avec la guerre. Tout comme l'époque précédant le conflit armé, le débat national sur l'identité et l'indépendance moldave était toujours présent dans la société sur la rive droite. Après la mise à l'écart du FPM en 1994 et le nouveau contexte général d'après-guerre, les questions identitaires ont battu leur plein à l'échelle nationale. Cela a impliqué plusieurs réformes sociopolitiques, comme la décision de suspendre les lois sur les

⁸⁵⁵ TROEBST, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2014.

⁸⁵⁶ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, op. cit., p. 118.

langues en août 1989, ou encore la création d'une nouvelle Constitution, initiatives qui ont fourni une incontestable clarté quant à l'opposition croissante à une réunification avec la Roumanie. Ainsi, les grandes priorités de la Moldavie, s'étant traduites en actions pacifiques, allaient au-delà de la rive droite à proprement parler. Cette entreprise s'est poursuivie à travers la nouvelle Constitution à l'été 1994, avec pour objectif de construire un Etat et une identité, ce qui entraîna un impact positif sur l'apaisement de la situation avec les habitants de la rive gauche. Plus encore, l'esprit anti-roumain de la Constitution et sa déclaration de neutralité ont constitué des facteurs apaisants aux yeux du président Smirnov et de son entourage.⁸⁵⁷

Vu l'importance qu'a joué le mouvement pan-roumain dans la décision pridnestroviennne de faire sécession, les décideurs politiques moldaves ont poussé le pays dans une direction quasi-anti-roumaine, afin d'écarter définitivement cette possibilité. Déjà, en 1993, le président du parlement moldave et futur président de la république, Petru Lucinschi, insistait sur la distinction « moldave » des Roumains, rejetant l'absurdité d'une réunion avec la Roumanie malgré « une histoire de mille ans, une langue [et] une culture partagées » lors d'un autre discours prononcé en Roumanie en juin 1994.⁸⁵⁸ De même, dans son allocution du 5 février 1994 intitulée « *Chez Nous – la République de Moldavie* », le président moldave Mircea Snegur a opéré une distinction ethnique et linguistique entre la Moldavie et la Roumanie.⁸⁵⁹

« Nos peuples Moldaves ne veulent plus être un objet de négociation ou les victimes de quelqu'un d'autre. Ils ne veulent plus entendre comment [quelqu'un d'autre] décrit leur pays comme son propre territoire..., comme si elle [la Moldavie] n'avait pas de véritables propriétaires ... »⁸⁶⁰

Les dirigeants du parti agrarien, futurs vainqueurs des élections de fin février 1994, Dumitru Moțpan et Ion Druță ont également prononcé des discours nationalistes, soutenant l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Moldavie tout en rejetant la notion aberrante que représenterait une

⁸⁵⁷ *Ibid.*

⁸⁵⁸ Petru Lucinschi cité dans : KING, Charles, « Moldovan Identity and the Politics of Pan-Romanianism », *op. cit.*, p. 365.

⁸⁵⁹ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 155.

⁸⁶⁰ Citation du président Mircea Snegur, issu de : KING, Charles, « Moldovan Identity and the Politics of Pan-Romanianism », *op. cit.*, p. 365.

réunification avec la Roumanie.⁸⁶¹ Toutefois, ces ambitions rendues publiques de la part du gouvernement moldave n'ont pas pu résoudre un débat encore vivace aujourd'hui,⁸⁶² comme l'ont démontré en 1994 les divisions existantes en Moldavie entre pro-roumains, moldaves et russes.⁸⁶³ Au fur et à mesure, un contexte plus positif a cependant pu se développer à l'intérieur du pays. A ce moment-là, les différences marquantes au sein de la société moldave se fondaient plutôt sur les disparités entre classes sociales, et moins sur celles entre les ethnies, grâce à une opinion publique beaucoup plus modérée au sein des communautés majoritaires et minoritaires.⁸⁶⁴ Durant l'année 1994, la Moldavie en est donc venue à considérer les causes du conflit, négligées au cours de son mouvement vers l'indépendance. Cela s'est avéré crucial, ce retour aux racines offrant à la Moldavie l'opportunité de projeter une image et de pratiquer une politique plus conciliante vis-à-vis des craintes pridnestroviennes.

Il ne faudrait cependant pas surévaluer les élections de février 1994, pas plus que les réformes sociopolitiques moldaves, ou bien encore la déclaration mutuelle d'avril 1994, prises individuellement. En effet, l'amélioration des relations s'est effectuée progressivement dans le temps, contrairement à la rapide escalade des tensions durant la période d'avant-guerre, à partir d'août 1989. En réalité, c'est toute une chaîne d'événements qui a progressivement contribué à l'instauration d'une atmosphère plus positive, certaines occasions ayant joué un rôle plus important, impactant tantôt le régime de Tiraspol, tantôt la société. Néanmoins, tant les difficultés que les enjeux restèrent très nombreux pour les deux opposants pendant la période d'après-guerre. En effet, la Moldavie et la Pridnestrovie n'ont malheureusement pas traité en profondeur les racines du conflit au sein des négociations officielles, hormis la question du statut officiel de la RMP. Le rapprochement identitaire et linguistique de Chisinau s'est ainsi effectué à l'intérieur du pays. Une fois lancé en avril 1994, le processus de négociation s'est vu restreint à des questions autres que celles des causes identitaires et idéologiques du conflit. Comme l'a remarqué, le Dr. Stefan Wolff :

⁸⁶¹ Information tirée de : KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, op. cit., p. 155.

⁸⁶² NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁸⁶³ MARCH, Luke, « From Moldovanism to Europeanization ? Moldova's Communists and Nation Building », op. cit., p. 603-604.

⁸⁶⁴ CROWTHER, William, « Ethnic politics and the post-communist transition in Moldova », *The Journal of Nationalism and Ethnicity*, Vol. 26, No. 1, 1998, p. 158-159.

« La manière dont cela se reflète [la question identitaire] dans les négociations est qu'ils [les négociateurs et les décideurs politiques] n'abordent pas la question de l'identité ou des enjeux liés à l'identité. Ils traitent beaucoup des questions plus pragmatiques, de moindre importance, [...] telles que la libre circulation des personnes, l'ouverture d'un pont [...], il s'agit de questions dont le statut est neutre en quelque sorte, qui n'abordent pas de problèmes majeurs, tels que comment réintégrer [véritablement la RMP à l'intérieur de la Moldavie], que signifie le concept de statut spécial [pour la RMP], ou est-ce que les Pridnestroviens devraient être indépendants. »⁸⁶⁵

Les événements de 1994 (les élections de février et le référendum de mars) ont sensiblement entraîné les effets escomptés, entre consolidation de la construction étatique et définition identitaire moldave. Ils représentaient des étapes obligatoires pour le jeune pays en difficulté au niveau de ces questions identitaires, et dans une position de faiblesse par rapport au conflit. Même s'ils n'ont pas eu l'impact souhaité au niveau de la pacification avec Tiraspol, le rejet du Front populaire moldave (FPM) et de la réunification avec la Roumanie était tout de même encourageant pour la RMP dans la mesure où elle pourrait s'attendre à une approche éloignée des politiques radicales du FPM. Bien que les élections et le référendum n'aient pas pu déclencher un dialogue avec la RMP, ils ont permis à Chisinau de projeter une nouvelle image d'elle-même, fondé plus tard sur le respect des minorités.

A. L'établissement d'une nouvelle image moldave favorable à la paix

Les élections parlementaires du 27 février 1994 ont confirmé l'ambition du peuple, le gouvernement moldave continuant de façonner son Etat tout en relançant le débat autour de son identité nationale. Dès l'élection d'un nouveau gouvernement, les initiatives en matière de construction d'un Etat moldave se sont cette fois-ci éloignées d'une éventuelle réunification avec la Roumanie,⁸⁶⁶ et ce grâce au renversement de réformes sociopolitiques pro-roumaines considérées comme discriminatoires par les minorités russophones. L'accession au pouvoir d'un

⁸⁶⁵ WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

⁸⁶⁶ PRINA, Frederica, « Linguistic Divisions and the Language Charter – The Case of Moldova », *op. cit.*, p. 4.

nouveau gouvernement, plus attentif à la question linguistique et identitaire, a ainsi participé à la projection d'une politique nationale plus favorable à la paix. A la différence des années précédant la guerre, le chemin vers l'indépendance emprunté par la Moldavie s'est réalisé de manière pacifique, sans nécessité de recourir à la force afin de résoudre des problématiques toujours irrésolues sur les deux côtés du Dniestr/Nistru. La tendance des politiques provocatrices du FPM, de la fin des années 1980 jusqu'au début des 1990 et sa montée en pouvoir, a été renversée par l'élection du parti agrarien moldave lors des élections parlementaires de 1994. Il s'agissait d'un changement majeur pour le pays, signe d'une nouvelle voie. Pour la nation moldave, l'échec de la guerre et des thèses nationalistes a rendu nécessaire un réexamen de la politique mise en place par le Front populaire. Le rejet de ce programme fut évident :

« Lorsque la direction initiale du Front Populaire est devenue vulnérable en raison de ses échecs politiques des premières années et de son attachement à un programme pan-roumain, les modérés ethniques ont saisi l'initiative politique [...] et ont ensuite validé leur ascendant par des élections populaires en 1994. »⁸⁶⁷

Le choix du peuple moldave, rejetant le Front Populaire marqua le début d'un espoir pour un apaisement des tensions entre Chisinau et Tiraspol. En majorité, les partis électoraux – dont treize étaient indépendants – ont misé sur des réformes économiques et la résolution du conflit avec la RMP.⁸⁶⁸ La question identitaire est pourtant restée au cœur de la campagne politique.⁸⁶⁹ La prise de position « pro-moldave » du président Mircea Snegur a également ouvert le chemin vers une victoire pour le parti agrarien moldave (PAM), partageant la même ligne politique⁸⁷⁰ – celle de la gestion pacifique du conflit avec la RMP. En dépit de l'existence des partis extrémistes pro-roumains ou pro-russes, et contrairement à l'époque de l'indépendance nationale, le nouveau contexte de post-guerre a entraîné une allégeance politique en Moldavie plutôt fondée sur l'attachement à un personnage qu'à une idéologie spécifique, un fait illustré par la naissance d'un grand nombre de nouveaux partis politiques.⁸⁷¹

⁸⁶⁷ CROWTHER, William, « Ethnic politics and the post-communist transition in Moldova », *op. cit.*, p. 151.

⁸⁶⁸ *Ibid.*

⁸⁶⁹ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 155.

⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 157.

⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 146.

1) Le choix d'un nouveau gouvernement et une nouvelle voie du pays

Vainqueur à l'issue du vote populaire, le parti agrarien moldave (PAM) a obtenu 56 sièges sur 104 à la suite des élections parlementaires de février 1994. Par ailleurs, la défaite du Front Populaire moldave (FPM) aux élections de 1994 fut de très grande ampleur, ayant remporté seulement 9 sièges, soit 7,5% des voix au total.⁸⁷² Au cours de ces élections, plus d'un quart des sièges ont été remportés par une coalition de partis politiques socialistes et nationalistes russes.⁸⁷³ Hormis les Roms, toutes les minorités ont été dès lors représentées dans le nouveau parlement.⁸⁷⁴ Ceci n'a pas seulement écarté le FPM du pouvoir mais a également fait reculer l'éventualité d'une réunification avec la Roumanie.⁸⁷⁵ De plus, le parti agrarien a davantage favorisé un rapprochement avec la Russie, et envisagé des concessions avec la RMP.⁸⁷⁶ A cet égard, le président du parlement moldave, Petru Lucinschi, a pu exprimer son espoir de trouver des compromis avec la RMP après ces résultats favorisant clairement une approche plus constructive avec cette dernière, couplée à une différenciation avec la Roumanie.⁸⁷⁷ « Je peux vous assurer que la Moldavie ne posera plus de problème pour l'Europe. [...] Le parlement élu hier se concentrera sur l'établissement de la paix [...]. »⁸⁷⁸ De même, le président Snegur a clamé bien fort ses espoirs nourris par les résultats des élections qui « sont capables de mener la Moldavie vers une sortie de crise et de résoudre les problèmes de la Gagaouzie et la Pridnestrovie. »⁸⁷⁹ Ainsi, les résultats des élections ont illustré l'ambition moldave de faire la paix avec la RMP,⁸⁸⁰ et d'adopter une politique clairement définie à cette fin. Cette position publique s'opposant à tout avenir avec la Roumanie représentait un début, et certainement un prérequis afin de redémarrer les relations avec la RMP.

⁸⁷² CROWTHER, William, « Ethnic politics and the post-communist transition in Moldova », *op. cit.*, p. 151.

⁸⁷³ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 157.

⁸⁷⁴ « Republic of Moldova : Parliamentary Elections, 25 February 2001 », *OSCE/ODHIR*, Final Report, Varsovie, 3 avril 2001, p. 9. Issu de : <http://www.osce.org/odhr/elections/moldova/14836?download=true>

⁸⁷⁵ KING, Charles, « Eurasia Letter : Moldova with a Russian Face », *op. cit.*, p. 114.

⁸⁷⁶ Un enseignant moldave P. Kolybash, interviewé sur son choix du parti agrarien moldave a expliqué : « Je vote agrarien car nous voulons l'unité [...] avec d'autres pays [...]. ». BARSHAY, Jill, « Moldova vote good for peace, bad for economy », *Financial Times*, 1 mars 1994.

⁸⁷⁷ SHCHEDROV, Oleg, « Chisinau », *Agence France-Presse*, 28 février 1994.

⁸⁷⁸ « Moldovan independence party celebrates poll win », *Reuters News*, 28 février 1994.

⁸⁷⁹ « Snegur interviewed at polling station », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 1 mars 1994.

⁸⁸⁰ BARSHAY, Jill, « Moldova vote good for peace, bad for economy », *op. cit.*

« Les Roumains sont nos frères de sang...mais nous avons deux Etats séparés », ⁸⁸¹ affirmait Snegur, ce dernier souhaitant constituer en délit pénal tout acte de renonciation de l'indépendance de la Moldavie. ⁸⁸²

Le parti agrarien moldave (PAM) était à ce moment-là le partisan le plus ardent d'une Moldavie indépendante. ⁸⁸³ Avec le parti socialiste arrivé en deuxième position lors des élections avec 28 sièges, ils ont plaidé pour l'adhésion à la Communauté des Etats Indépendants (CEI), un pas vers l'Est pour « une approche conciliatoire quant à l'enjeu des minorités et la crise séparatiste. » ⁸⁸⁴ Le nouveau gouvernement fut immédiatement très actif dans la construction étatique, et a décidé de plusieurs mesures importantes pour le bien-être du pays, et pour consolider son indépendance. Les premières réformes ont ainsi touché le cœur des problématiques ayant marqué la période d'avant-guerre : les lois sur l'utilisation des langues d'août 1989 et le rapprochement avec la Roumanie. Il a alors été décidé de « suspendre plusieurs provisions des lois sur les langues de 1989. » ⁸⁸⁵ Le nouveau gouvernement a également rejeté l'hymne national roumain adopté en 1991, « *Eveille-toi, Roumain !* », le remplaçant par un nouveau intitulé « *Limbanoastră* », ou « *Notre Langue* », ⁸⁸⁶ autre signe que la Moldavie avait choisi la voie de l'indépendance en refusant tout lien symbolique et nationaliste la rattachant à la Roumanie.

Toutefois, le rejet du parti politique du Front populaire n'était pas suffisant pour résoudre toutes ces problématiques. Peu de temps après les élections parlementaires de 1994, le président Snegur a ainsi commencé à sonder le terrain de l'opinion publique concernant une indépendance totale et complète avec la Roumanie. Le sondage concernait les « unionistes [pro-roumains] et les séparatistes [Gagaouzie et Pridnestrovie] » ⁸⁸⁷ et serait décisif, marquant une nouvelle voie pour le pays, a déclaré Snegur concernant l'impact positif de cette démarche plusieurs jours avant le sondage. Snegur a également rétorqué que « les problèmes dans les régions à l'est de la Moldavie [la Pridnestrovie] et dans les zones avec une forte concentration de [population] gagaouzienne

⁸⁸¹ SHCHEDROV, Oleg, « Moldovan elections bury nationalist hopes », *Reuters News*, 1 mars 1994.

⁸⁸² *Ibid.*

⁸⁸³ CAROTHERS, Thomas, SOROS, Jonathan, JAMES, Ray S., TUDORAN, Dorin, « The Moldovan Parliamentary Elections », *International Foundation For Electoral Systems*, R01760, 27 février 1994, p. 27.

⁸⁸⁴ CROWTHER, William, « Ethnic politics and the post-communist transition in Moldova », *op. cit.*, p. 151.

⁸⁸⁵ KING, Charles, « Eurasia Letter : Moldova with a Russian Face », *op. cit.*, p. 114.

⁸⁸⁶ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 159.

⁸⁸⁷ SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova to hold plebiscite on independence », *Reuters News*, 4 mars 1994.

doivent être résolus immédiatement. »⁸⁸⁸ Le sondage « décidera le sort de la République moldave et [mettra] fin à la spéculation quant à la réincorporation avec la Roumanie »⁸⁸⁹ et sera « la première étape vers une nouvelle Constitution. », ⁸⁹⁰ ce « afin d'apaiser les tensions [...] »⁸⁹¹, dicit Snegur. Lorsqu'il a été demandé si le nouveau gouvernement serait en mesure de résoudre les problèmes avec les régions séparatistes, Snegur a répondu :

« Oui, je crois. Un projet a été préparé sur le statut des régions du sud qui contiennent une importante population gagaouzienne. [...] L'autonomie au sein de la république [...] [sera marquée par] une région autonome avec certains droits, avec sa propre assemblée du peuple. A la tête de l'entité administrative se trouverait le gouvernement moldave. [...] Quant à la région du Dniestr, nous avons une bonne base de dialogue au regard de son statut futur – le rapport du CSCE. En jugeant la lettre du président Eltsine, la Russie accepte aussi ces documents en tant que médiateur dans le règlement du conflit dans la région du Dniestr. [...] Nous sommes prêts à répartir les fonctions entre les autorités centrales et locales et à fournir une autonomie maximale, jusqu'à la création de leur propre assemblée législative et leurs propres emblèmes. Les seules conditions [posées] sont que la région [pridnestroviennne] devrait faire partie de la République de Moldavie, avec une armée commune et une Constitution commune. [...] Il n'y aura pas besoin de cela [dans une structure fédérale], particulièrement si nous garantissons le droit à l'autodétermination dans le cas où la Moldavie changerait de statut [réintégration avec la Roumanie]. »⁸⁹²

A l'initiative du président moldave, l'étape suivant les élections était celle du référendum concernant l'indépendance moldave, appelé « *La sfatcupopurul* » ou « *La consultation avec le peuple* », ⁸⁹³ et de déterminer un cadre visant à « stabiliser les conditions sociopolitiques et économiques en assurant l'intégrité de la création et de renforcer l'indépendance territoriale de la République de Moldavie. »⁸⁹⁴ L'objectif du sondage du président Snegur était également de « [...] promouvoir une politique de neutralité [...] et garantir à tous ces citoyens des droits égaux au

⁸⁸⁸ « President interviewed on poll on Moldova's status », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 5 mars 1994.

⁸⁸⁹ « Moldovans vote in independence referendum », *Agence France-Presse*, 6 mars 1994.

⁸⁹⁰ KHOTIN, Rostislav, « Moldova holds plebiscite on independence », *Reuters News*, 6 mars 1994.

⁸⁹¹ « President interviewed on poll on Moldova's status », *op. cit.*

⁸⁹² *Ibid.*

⁸⁹³ « Privind efectuarea sondajului sociologic 'La sfatcupoporul' », *Parlement de la République de Moldavie*, No. 1672, 27 janvier 1994. Issu de : <http://lex.justice.md/index.php?action=view&view=doc&lang=1&id=308332>

⁸⁹⁴ *Ibid.*

regard du droit international. »⁸⁹⁵ Ayant été au cœur du combat pan-roumain et dirigeant du pays lors de la guerre, Snegur était persuadé que ces idéaux étaient une priorité pour la nation et pour lui-même afin de mieux pouvoir gérer la situation avec la Gagaouzie et la Pridnestrovie.⁸⁹⁶ Le référendum du 6 mars 1994 a relevé que plus de 95% des sondés soutenaient la voie engagée par le président, ce qui a envoyé « un message clair d'une volonté d'indépendance vis-à-vis de la Roumanie » afin d'unir l'opinion publique sans division.⁸⁹⁷

2) Une division moldo-roumaine marquante

La position du président Snegur sur la question identitaire s'est nettement démarquée dans la période d'après-guerre. La période d'avant-guerre l'avait pourtant vu soutenir un mouvement nationaliste moldave et donc, démontrant son ouverture au rapprochement moldo-roumain. Avec la fin du parti FPM, le président Snegur a saisi l'opportunité de se positionner clairement contre toute réunification avec la Roumanie, mais il s'agissait d'un agenda politique toujours très ambigu aux yeux de Tiraspol. A cet égard, Snegur a rendu publiques ses intentions lors de son discours au parlement moldave « *Chez Nous – la République de Moldavie* » prononcé le 5 février 1994. Dans son discours, Snegur a caractérisé le mouvement pan-roumain comme une « trahison ». ⁸⁹⁸ Il a également attaqué ceux qui remettaient en question « la fondation légitime et historique de notre droit d'être un Etat, de s'appeler le peuple moldave », position qui lui a permis d'obtenir le soutien de l'ancien premier secrétaire Semion Grossu.⁸⁹⁹ En d'autres termes, Snegur était finalement devenu pro-moldave dans tous les sens du terme. Pourtant, son discours a également provoqué une forme d'opposition au sein du gouvernement moldave qui a assisté la démission du président du parlement, Alexandur Moșanu, une tentative de sa part de miner l'autorité et la politique de Snegur.⁹⁰⁰

⁸⁹⁵ *Ibid.*

⁸⁹⁶ CAROTHERS, Thomas, SOROS, Jonathan, JAMES, Ray S., TUDORAN, Dorin, « The Moldovan Parliamentary Elections », *op. cit.*, p. 6.

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 5-6.

⁸⁹⁸ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 155.

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p. 155-156.

⁹⁰⁰ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », p. 160-161, dans : FEDOR, Helen (éd.), *Belarus and Moldova : Country Studies*, Federal Research Division Library of Congress, Area Handbook Series, 1995.

Les résultats des élections de février 1994 ont confirmé la position de Snegur, voir le choix net d'une nouvelle orientation sociale et politique du peuple, et le rejet de la Roumanie.⁹⁰¹ Pour cette dernière, cela constitua le début d'une division marquante dans les relations moldo-roumaines. La caractérisation des résultats des élections, montrant le désaccord du peuple moldave, a suscité une réaction condescendante de la part du ministère des Affaires étrangères roumaines.

« L'aboutissement du vote [...] peut être aussi considéré comme une expression des difficultés économiques et sociales auxquelles la République de Moldavie est actuellement confrontée. »⁹⁰²

Le discours et le sondage de Snegur, ont également provoqué un scandale en Roumanie, et ont été par la suite fortement condamnés par le gouvernement en les qualifiant de « politique anti-roumaine ». ⁹⁰³ Plusieurs jours après les résultats officiels du sondage, le ministère des Affaires étrangères roumain a publié un communiqué de presse dans lequel il délaissait la situation en Moldavie, accusant le gouvernement moldave d'avoir fait de la Roumanie un bouc-émissaire.

« [...] Nous notons la tendance de certaines forces à considérer de manière générale et unilatérale [les résultats du sondage] comme une réponse [...] ferme à une question à laquelle seule l'histoire a le droit de fournir une réponse. Il est regrettable que ces forces continuent à faire des efforts pour gagner un capital politique et à exacerber la roumanophobie. [...] Cette fois encore, nous rejetons fermement de telles tentatives de détourner l'opinion publique des vrais problèmes et des causes de la situation dans la République de Moldavie, et des vraies menaces contre son indépendance. »⁹⁰⁴

⁹⁰¹ SMITH, Jeremy, *Red Nations : The Nationalities Experience in and after the USSR*, *op. cit.*, p. 351.

⁹⁰² « Romania says Moldova election will not change special ties », *Reuters News*, 2 mars 1994.

⁹⁰³ KING, Charles, « Moldovan Identity and the Politics of Pan-Romanianism », *op. cit.*, p. 364.

⁹⁰⁴ « Foreign ministry rejects aim of Moldova poll, pledges further help », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 mars 1994.

Les attaques verbales roumaines contre la Moldavie après son officialisation de la langue moldave n'ont par ailleurs fait que confirmer la position de Snegur de conduire le pays vers un autre chemin, celui de l'indépendance étatique et identitaire en s'éloignant de la Roumanie.⁹⁰⁵ Toutefois, cette position n'était pas sans risques, du fait des revendications territoriales et identitaires de la Gagaouzie et de la Pridnestrovie.⁹⁰⁶ Heureusement, le débat identitaire s'est plus tenu parmi les roumanophones⁹⁰⁷ que parmi les minorités russophones qui avaient gagné leur indépendance au cours de la guerre contre la Moldavie. Ainsi, l'année 1994 fut marquée par une permanente opposition à la Roumanie, face au mouvement continu vers une voie moldave et une consolidation étatique. De son côté, le parlement roumain a contesté l'adhésion à la Moldavie à la CEI ainsi que la nouvelle Constitution moldave d'août 1994, du fait de l'officialisation de la langue moldave à la place de la langue roumaine.⁹⁰⁸ En retour, le vice-président du parlement moldave et dirigeant du parti majoritaire agrarien, Dumitru Moțpan, a qualifié les propos roumains d' « insultants », tout en insistant sur l'indépendance et la souveraineté de la Moldavie :

« Nous concluons des accords économiques rentables avec tous les pays du monde, entrerons dans des unions internationales, et nous n'entendons pas demander d'autorisation pour faire cela. »⁹⁰⁹

⁹⁰⁵ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », *op. cit.*, p. 111.

⁹⁰⁶ KING, Charles, « Moldovan Identity and the Politics of Pan-Romanianism », *op. cit.*, p. 365.

⁹⁰⁷ CROWTHER, William, « Ethnic politics and the post-communist transition in Moldova », *op. cit.*, p. 159.

⁹⁰⁸ BUDURU, Bogdan et POPA, Dragopș, « Moldova : Country at a Crossroads », *Transitions*, Vol. XLV, No. 2, p. 180.

⁹⁰⁹ « Romanian attitude to Moldova's CIS membership 'insulting', says deputy speaker », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 avril 1994.

B. L'espoir d'un apaisement national et « séparatiste » via une politique modérée

Afin d'éviter toute nouvelle crise avec les régions séparatistes, Snegur a dû promouvoir le nouvel Etat moldave tout en tenant compte de sa « complexité ethnique ».⁹¹⁰ Les élections de février 1994 ont montré que le pari de mettre en avant le « moldavanisme » était le bon.⁹¹¹ Pourtant, les élections et le référendum n'ont été que le début d'un long chemin vers la consolidation de l'indépendance et de l'identité moldaves. De manière générale, pour la RMP, il est apparu que le mouvement identitaire et étatique en cours en Moldavie était de nature pacifique et satisfaisante dans la mesure où il s'est abstenu de toute discrimination envers les minorités. Même si la discussion autour de l'identité moldave reste pertinente aujourd'hui, la manière dont elle fut conduite en 1994 l'a aidée à accomplir d'autres impératifs importants⁹¹² tels qu'aborder certains problèmes avec la RMP. Finalement, la langue « roumaine » fut la victime d'une politique cherchant à affirmer l'identité moldave. Dans la continuité du projet moldave au début du mois d'avril 1994, la Moldavie pris une autre initiative visant à revenir vers les causes du conflit avec la RMP, cela afin d'apaiser la situation.

Une grande tentative du gouvernement de reconnaître la bévue linguistique du passé s'est ainsi effectuée le 1^{er} avril 1994. La Moldavie a alors décidé de mettre en place une commission ayant pour objectif d'étudier la question linguistique⁹¹³ et de suspendre la loi dédiée, ce qui a obligé de fait les fonctionnaires à passer un examen en langue moldave « afin d'éviter les tensions sociales. »⁹¹⁴ Adoptée après un vote de 80 pour et 15 contre, la mesure a davantage visé à « faire se rapprocher les positions de la Moldavie et de la république autoproclamée de Dniestr. »⁹¹⁵ Cette tentative de rectifier les erreurs n'est toutefois pas allée assez loin, mais elle a simplement démontré la volonté moldave de créer une ambiance plus propice à un éventuel rapprochement avec la RMP. Contrairement au mouvement d'avant-guerre, ou même pendant le conflit, ni la

⁹¹⁰ KING, Charles, « Moldovan Identity and the Politics of Pan-Romanianism », *op. cit.*, p. 365.

⁹¹¹ *Ibid.*, p. 367.

⁹¹² MARCH, Luke, « From Moldovanism to Europeanization ? Moldova's Communists and Nation Building », *op. cit.*, p. 605.

⁹¹³ CAROTHERS, Thomas, SOROS, Jonathan, JAMES, Ray S., TUDORAN, Dorin, « The Moldovan Parliamentary Elections », *op. cit.*, p. 3.

⁹¹⁴ « Moldavie : le Parlement suspend la loi sur la langue », *Le Monde*, 4 avril 1994.

⁹¹⁵ « Moldova suspends divisive language law », *Reuters News*, 1 avril 1994.

RMP, pas plus que le peuple de la rive gauche, ne se sont ouvertement manifestés en défaveur de ce chemin continu. Il est certain que le référendum a davantage écarté la possibilité d'une réunification avec la Roumanie,⁹¹⁶ ce qui fut très constructif dans la voie pacifique empruntée en 1994 avec Tiraspol.

Bien que les élections n'aient pas pu être menées en Pridnestrovie, – au motif qu'elle était un Etat indépendant⁹¹⁷ – il fut permis à ses habitants de traverser le Dniestr/Nistru afin de voter,⁹¹⁸ malgré la présence des militaires pridnestroviens, facteur potentiellement décourageant pour les électeurs.⁹¹⁹ De fait, le processus de vote pour les habitants résidant sur la rive gauche avait commencé une semaine en avance. Il existait ainsi quinze bureaux de vote situés près du Dniestr/Nistru afin de faciliter l'accès aux résidents venant de la RMP.⁹²⁰ Il est estimé qu'autour de 24 500 habitants sur les 22 000 inscrits au registre ont voté (110%).⁹²¹ De même, le taux de participation électorale en Gagaouzie fut très élevé, estimé à 85%,⁹²² alors qu'il fut de 79% pour la Moldavie.⁹²³ Ceci fut considéré par la CSCE comme « une grande étape dans la construction de la démocratie ». ⁹²⁴

⁹¹⁶ MARCH, Luke, « From Moldovanism to Europeanization ? Moldova's Communists and Nation Building », *op. cit.*, p. 605.

⁹¹⁷ « International Election Observation Mission – Republic of Moldova – Elections to the Parliament – 25 February 2001 », *OSCE Parliamentary Assembly, Statement of Preliminary Findings and Conclusions*, p. 6. Issu de : <https://www.oscepa.org/documents/all-documents/election-observation/election-observation-statements/moldova/statements-16/2108-2001-parliamentary-2/file>

⁹¹⁸ CAROTHERS, Thomas, SOROS, Jonathan, JAMES, Ray S., TUDORAN, Dorin, « The Moldovan Parliamentary Elections », *op. cit.*, p. 37-38 et « Merger with Romania main issue of Moldovan elections », *Agence France-Presse*, 27 avril 1994.

⁹¹⁹ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », *op. cit.*, p. 111.

⁹²⁰ « Report on the Elections in Moldova on 27 February 1994 », *CSCE Parliamentary Assembly*, p. 5. Issu de : <https://www.oscepa.org/documents/all-documents/election-observation/election-observation-statements/moldova/statements-16/2102-1994-parliamentary-4/file>

⁹²¹ CAROTHERS, Thomas, SOROS, Jonathan, JAMES, Ray S., TUDORAN, Dorin, « The Moldovan Parliamentary Elections », *op. cit.*, p. 37-38.

⁹²² *Ibid.* p. 38 et « Chronology for Slavs in Moldova », *Minorities at Risk Project*, 2004. Issu de : <http://www.refworld.org/docid/469f38be17.html>

⁹²³ *Ibid.*

⁹²⁴ « Press Release. CSCE Parliamentary Assembly. North Atlantic Assembly », *CSCE*, Chisinau, 28 février 1994, p. 1. Issu de : <https://www.oscepa.org/documents/all-documents/election-observation/election-observation-statements/moldova/press-releases-16/2097-1994-parliamentary-3/file>

Globalement, le nouveau projet moldave était un processus positif – notamment au sein des régions autonomes – pour un pays ayant peu expérimenté la démocratie participative. Les résultats des élections ont entraîné une représentation convenable des moldaves et des minorités ayant participé.⁹²⁵ Ceci s'est traduit par le nouveau chemin emprunté par le pays, ainsi que par le rejet du Front Populaire moldave, considéré comme le parti responsable du déclenchement de la crise avec la Pridnestrovie. Le nouveau mouvement modéré de la Moldavie a mis en avant l'idée d' « un consensus de la rive droite vers une harmonie interethnique et le renforcement d'un Etat moldave. »⁹²⁶ Le mouvement modéré a fait preuve d'une cohésion sociale renforcée entre les minorités et la population générale par la mise à l'écart des « pan-roumains ». La tournure des événements peut également s'expliquer par la forte participation des alliances ultraconservatrices locales et de la population russophone au sein du parti socialiste, préférant un retour à la langue russe comme langue officielle.⁹²⁷ Même si cela peut démontrer une certaine insatisfaction de la part des minorités, leur moyen d'expression s'est réalisé à travers les élections et le référendum en Moldavie qui ont reflété les intérêts de toute la population des deux côtés du Dniestr/Nistru.

C. Un conflit toujours orphelin d'un processus de négociation

La nouvelle approche moldave vers la pacification en 1994 fut menée en revenant légèrement aux origines du conflit entre Tiraspol et les Pridnestroviens, *via* des réformes internes à la Moldavie du fait d'un nouveau gouvernement ayant pris les minorités en considération. William Crowther a parfaitement résumé la manière dont les progrès en matière de pacification entre les minorités et les Moldaves se sont approfondis grâce à la nouvelle approche moldave :

⁹²⁵ CAROTHERS, Thomas, SOROS, Jonathan, JAMES, Ray S., TUDORAN, Dorin, « The Moldovan Parliamentary Elections », *op. cit.*, p. 42.

⁹²⁶ MARCH, Luke, « From Moldovanism to Europeanization ? Moldova's Communists and Nation Building », *op. cit.*, p. 604.

⁹²⁷ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 155-159.

« [...] Le cycle évident de la mobilisation ethnique au début de la période de transition [d'indépendance] était brisé. La réussite de la Moldavie en prenant du recul avec la confrontation ethnique a clairement entraîné, au moins en partie, la capacité des élites politiques modérées à faire usage des opportunités présentées par les attitudes de masse, généralement modérées afin de réorienter le discours politique le long de clivages de division moins importants. »⁹²⁸

Toutefois, il est important de mentionner qu'il s'agit de réformes et d'élections ayant eu lieu à l'intérieur de la Moldavie, et qui n'ont donc pas directement concerné le régime de Tiraspol, ayant déjà obtenu une indépendance non-reconnue mais toujours assurée par la zone tampon. L'importance de ces événements a démontré l'adoucissement du gouvernement moldave dans le temps. L'approche pacifiste a réussi à ouvrir la voie vers une future coopération avec la RMP, et cela ne semble pas être une coïncidence si nous regardons de près le chemin vers l'indépendance emprunté par la Moldavie à la fin des années 1980.

A cet égard, le ministre chargé des relations parlementaires moldaves du premier ministre Andrei Sangheli, Victor Puscas, a ainsi confirmé l'importance des élections parlementaires mais également du référendum du 6 mars :

« Le conflit avec le Dniestr est plutôt politique qu'interethnique. La population locale craignait que la Moldavie se réunifie avec la Roumanie. Après qu'une majorité écrasante de la population de la république s'est déclarée en faveur d'une politique de neutralité et pour une protection des droits de tous ses citoyens, y compris les minorités nationales, cette crainte s'est atténuée. Elle a été dès lors supplantée par la conviction que la Moldavie se développera comme un Etat indépendant. »⁹²⁹

Le pridnestrovien Grigoriy Marakutsa, membre du Soviet suprême de la RMP, a confirmé l'espoir de la reprise du dialogue avec la Moldavie grâce aux résultats extrêmement positifs pour la RMP.⁹³⁰ De même, le service de presse du gouvernement et du président de la RMP a déclaré que

⁹²⁸ CROWTHER, William, « Ethnic politics and the post-communist transition in Moldova », *op. cit.*, p. 151.

⁹²⁹ « Moldova official says peaceful settlement of the Dnestr controversy is possible », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1994.

⁹³⁰ ANGHELI, Natasha, « Moldovans Vote for Parties Favoring Ties to CIS », *Associated Press*, 28 février 1994.

la victoire du parti agrarien moldave à l'occasion des « élections aura une influence positive sur le processus de négociation. »⁹³¹ Le président Igor Smirnov lui-même a ajouté que la victoire issue des élections en Moldavie « donne l'espoir d'un partenariat égalitaire. »⁹³²

« Snegur est un politicien très prudent, mais il semble vouloir assumer la résolution de nombreux problèmes [...] Il a regagné l'assurance que les législateurs le comprendront. »⁹³³

Les observateurs occidentaux ont également partagé le même espoir d'un contexte davantage pacifié :

« L'une des raisons principales pour laquelle la région du Dniestr a fait sécession était la crainte d'une union imminente avec la Roumanie, et les préoccupations des russophones [qui pensaient] qu'ils deviendraient des citoyens de deuxième classe. [...] Les attitudes plus modérées du PAM peuvent faciliter un véritable dialogue entre les deux côtés. »⁹³⁴

Ainsi, les minorités et ceux rejetant toute politique pan-roumaine ont été rassurés grâce aux choix du peuple moldave à travers les élections et le sondage,⁹³⁵ ceci grâce à un gouvernement ayant assumé une politique conciliante. Avec la fin de la politique nationaliste du Front populaire et des tensions entre Chisinau et Tiraspol, ainsi qu'au sein même de la société moldave, les opposants pouvaient espérer aboutir à des compromis dans un avenir proche.⁹³⁶ Bien que les relations moldo-pridnestroviennes semblaient avancer pas à pas à ce moment-là, le conflit restait cependant orphelin de tout processus de négociation ouvert. Ayant ouvert la voie vers une situation quelque

⁹³¹ NITA, Christian, « Dnestr leaders assess election results 'positively' ; state of emergency extended », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 mars 1994.

⁹³² « Moldovan nationalists blast election results », *Reuters News*, 2 mars 1994.

⁹³³ « Dnestr leader comments on 'Admirable' Russian attitude to Dnestr », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1994.

⁹³⁴ BRIDGE, Adrian, « Moldova vote boosts peace hopes », *The Independent*, Londres, 3 mars 1994.

⁹³⁵ « Moldovan president in secret talks with breakaway leader », *Agence France-Presse*, 10 avril 1994.

⁹³⁶ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », *op. cit.*, p. 112-113.

peu pacifiée, les deux camps démarreront des rencontres officielles en vue d'ouvrir un processus de paix. De plus, la capacité du nouveau gouvernement à jouer un rôle dans la réconciliation entre les Moldaves et les minorités a permis de mettre en œuvre une politique de plus en plus modérée,⁹³⁷ éventuellement traduite à travers une nouvelle Constitution éditée plus tard en 1994.

« [...] La solution au problème de la Pridnestrovie est devenue plus qu'un espoir futile.⁹³⁸ Il existait l'espoir que les dirigeants de la Moldavie parviendraient à mettre fin au conflit civil en cours, qui était, par nécessité, l'enjeu dominant au sein de la république depuis sa création [...]. »⁹³⁹

Section 2. Une première reconnaissance vaut un premier pas vers la pacification

Les initiatives moldaves en matière de construction étatique et de pacification ont eu les effets attendus à la fois à l'intérieur de la Moldavie et avec la RMP. Après la création du nouveau gouvernement moldave et l'organisation du référendum, les présidents Smirnov et Snegur ont redémarré les pourparlers afin d'aborder un processus de négociation définitif. Une réunion secrète a eu lieu le 9 avril 1994, qualifiée de « constructive » par les opposants, à l'occasion de laquelle les participants ont discuté des moyens pour mettre fin aux obstacles d'ordre économique, et de la reconstruction des ponts détruits lors de la guerre.⁹⁴⁰ Réunis une fois de plus le 14 avril, Smirnov et Snegur ont discuté de plusieurs enjeux, à l'exception du statut de la RMP et du retrait de la 14^e armée.⁹⁴¹ Sans progrès concret jusqu'à ce moment, la réunion du 26 avril 1994 marquait un tournant. Le président moldave a alors annoncé des nouvelles extrêmement positives à la télévision quant à la situation ainsi qu'à propos des négociations en cours.

⁹³⁷ *Ibid.*, p. 145.

⁹³⁸ *Ibid.*

⁹³⁹ *Ibid.*, p. 161.

⁹⁴⁰ « Moldovan president in secret talks with breakaway leader », *op. cit.*

⁹⁴¹ « Dnestr leader reports to parliament on meeting with Mircea Snegur », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 avril 1994.

« Nous parlons d'un compromis en ce moment. Le temps où nous voulions résoudre ce problème d'une position d'entêtement est passé. [...] Des réelles chances, non seulement d'un dialogue politique avec la région du Dniestr, mais aussi d'une solution ultime à cet enjeu ont été créées. »⁹⁴²

Yelena Yefimova, porte-parole du gouvernement et le président Smirnov ont confirmé les mêmes sentiments du côté pridnestrovien :

« Il est très probable que bientôt nous aurons un réel processus de négociation en cours sur le statut politique de notre région. »⁹⁴³

Ainsi, à la sortie de cette rencontre, Smirnov et Snegur ont convenu du lancement d'un premier véritable processus de négociation sans conditions préalables.⁹⁴⁴ Malgré cette victoire au regard de la création d'un processus impliquant les deux camps en avril 1994, les questions identitaires n'étaient toujours pas abordées au sein des négociations. Par ailleurs, la reconnaissance du statut officiel de la RMP demeurait un enjeu bien réel au sein des discussions. Toutefois, il s'agissait d'un acte que ni le président Snegur, ni le nouveau parti majoritaire agrarien n'étaient prêts à attribuer à la Gagaouzie ou à la RMP.⁹⁴⁵ Comme l'a souligné le président gagaouzien Stepan Topal, « les autorités moldaves nous ont indiqué qu'il n'existe pas d'autre moyen [que] l'autonomie pour la Gagaouzie. Toutes les autres possibilités conduisent à une impasse. »⁹⁴⁶ La position moldave était donc claire aux yeux de la RMP. Selon Grigoriy Marakutsa de la RMP, le statut de la RMP était la pierre d'achoppement principale sur laquelle les deux opposants ne pouvaient pas avancer.⁹⁴⁷ La RMP a, en effet, préféré la reconnaissance pleine de son régime. Pour Tiraspol ce sujet ne

⁹⁴² SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova signals breakthrough on rebel Dnestr issue », *op. cit.*

⁹⁴³ *Ibid.*

⁹⁴⁴ « ПЕРВЫЙ ЭТАП : Начало процесса урегулирования и формирование переговорного формата (1992–1996 гг.) », p. 11, dans : SHTANSKI, Nina Viktorovna (éd.), *Negotiation Process between The Pridnestrovian Moldavian Republic and The Republic of Moldova in Documents*, *op. cit.*, et « Moldovan-Dnestr talks on settling conflict lead to signing of joint communique », *op. cit.*

⁹⁴⁵ BRIDGE, Adrian, « Moldova vote boosts peace hopes », *op. cit.*

⁹⁴⁶ KHOTIN, Rostislav, « Moldova holds plebiscite on independence », *op. cit.*

⁹⁴⁷ « Dnestr parliament leader calls for confederation with Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1994.

pouvait donner lieu à des négociations intensives à ce stade, car ni la CSCE, ni la Moldavie n'avaient sérieusement pris cela en considération. De même, l'envoyé spécial russe au sein des négociations, Vladlen Vasev a formellement soutenu la position selon laquelle les négociations devraient se dérouler sous les auspices d'un seul Etat moldave.⁹⁴⁸ L'autre option possible pour la RMP était celle de la création d'une confédération dans laquelle cette dernière et la Moldavie formeraient un Etat unique au sein des mêmes frontières, géré par une autorité fédérale regroupant un ensemble de trois entités – la Moldavie, la RMP et un gouvernement au niveau fédéral.⁹⁴⁹

Plus encore, assisté par les présidents Smirnov et Snegur, la réunion du 28 avril a également enregistré la participation de Vasev pour la Russie, ainsi que le chef de la mission de la CSCE Richard Samuel.⁹⁵⁰ L'ordre du jour a principalement porté sur le statut spécial et l'autonomie limitée de la RMP au sein de la Moldavie, en plus du droit à l'autodétermination pridnestroviennne si jamais la réunification moldave avec la Roumanie devenait une réalité.⁹⁵¹ Néanmoins, la Moldavie n'était pas prête à céder autant de pouvoir à la RMP. Ayant rapidement mis fin aux espoirs pridnestroviens d'une reconnaissance complète ou limitée, Smirnov et Snegur ont dû se contenter ce jour-là d'un simple compromis sous la forme d'une Déclaration mutuelle, représentant le début du processus de négociation.⁹⁵²

Entre juillet 1992 et mars 1994, aucune politique de reconnaissance n'avait été mise en œuvre par la Moldavie. Par conséquent, rares furent les occasions qui se présentaient afin de pacifier le conflit, et nul processus de négociation n'avait pu être déterminé. C'est à partir de ce moment, en avril 1994, que la reconnaissance moldave de la RMP s'est mise en place à travers la Déclaration mutuelle. Bien qu'elle ait été imaginée sous forme « mutuelle », la reconnaissance était bien plus « asymétrique » de la part de Chisinau envers Tiraspol. Les effets de la Déclaration mutuelle en matière de rapprochement entre les deux opposants ont été quelque peu positifs, et

⁹⁴⁸ « Russia puts forth plan for Dnestr settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 mars 1994.

⁹⁴⁹ « Dnestr parliament leader calls for confederation with Moldova », *op. cit.*

⁹⁵⁰ Pour la Moldavie, le président du parlement Petru Lucinschi et le premier ministre Andrei Sangheli ont assisté aux négociations. Grigoriy Marakutsa, le Président du Soviet suprême pridnestrovien était également présent pour représenter les intérêts de la RMP.

⁹⁵¹ « Moldovan-Dnestr Talks on settling conflict lead to signing of joint communique », *op. cit.*

⁹⁵² SHTANSKI, Nina, PALAMARCHUK, Dmitry et KAMBUR, Dmitry, « Blockade of Pridnestrovie : survival instead of development. All the way between two fires », *Pridnestrovian Ministry of Foreign Affairs of the PMR, Activity Book*, 2014, p. 4 et IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

s'avéraient par ailleurs suffisants pour pouvoir lancer un processus officiel de négociation pour la première fois dans la période d'après-guerre.

A. Une reconnaissance mutuelle mais asymétrique des opposants

En dépit de la non-reconnaissance du statut pridnestrovien lors des négociations d'avril 1994, les opposants se sont accordés sur la publication d'une déclaration officielle dans laquelle ils s'excusèrent publiquement quant aux causes de la guerre ainsi que de leurs rôles respectifs dans celle-ci. Les présidents Igor Smirnov et Mircea Snegur ont donc signé la *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie* le 28 avril 1994. Pour les deux camps, cela était également la première fois que les deux dirigeants signaient conjointement un document officiel étant donné que le président Igor Smirnov ne détenait qu'un simple rôle d'observateur lors de la signature de l'Accord de cessez-le-feu en juillet 1992. Pour Smirnov et la RMP, cela s'apparentait déjà à une forme de reconnaissance à travers cette inclusion officielle dans les négociations. Les parties ont donc convenu de la nécessité de déterminer un statut pour la RMP.⁹⁵³ Plus encore, la déclaration mutuelle a souligné « le besoin de mettre en place un programme pas à pas pour établir et mettre en place des relations juridiques au niveau étatique »⁹⁵⁴ entre les deux entités et de se doter des moyens et du temps pour y parvenir.

En effet, si la RMP ne pouvait obtenir une reconnaissance *de jure* du fait du rejet de la CSCE, de la Moldavie et de la Russie, l'une des manières d'acquérir sa légitimité était de trouver un terrain d'entente fondé sur des relations égalitaires entre les deux protagonistes.⁹⁵⁵ Ceci revêtait une grande importance au niveau du processus décisionnel définissant les négociations, au même titre que la reconnaissance de « la délégation et la division des pouvoirs des parties »,⁹⁵⁶ en d'autres termes, une certaine forme d'autonomie. Même si la victoire de la RMP a été assurée grâce à l'assistance de la Russie et de la 14^e armée, cela n'empêchait en rien d'obtenir sa propre

⁹⁵³ *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie, op. cit.*

⁹⁵⁴ *Ibid.*, Article b.).

⁹⁵⁵ C'est ce statut d'égalité qui deviendrait plus tard central dans le processus de négociation, notamment dans le Mémorandum de Moscou de 1997.

⁹⁵⁶ *Ibid.*, Article c.).

reconnaissance.⁹⁵⁷ Cependant, c'est bien la Russie qui avait signé le traité de cessez-le-feu à la place de la RMP en juillet 1992, de sorte qu'à ce stade des négociations la reconnaissance du régime de Tiraspol ne pouvait guère être abordée. Toutefois, Chisinau se trouvant dans une position de faiblesse au niveau économique et militaire dans la période d'après-guerre, cette dernière a en réalité dû faire preuve de toutes les concessions symboliques en matière de reconnaissance au sein de la déclaration mutuelle.⁹⁵⁸ Cette approche était importante dans la mesure où Tiraspol se trouvait en déficit symbolique. Hormis la pacification du conflit et le début d'un processus de négociation, il n'y avait donc rien à « gagner » pour la Moldavie, alors que Tiraspol n'avait de son côté rien à offrir.

La Déclaration mutuelle était ainsi suivie le même jour de la signature du *Protocole d'Intentions sur la Coopération* par V.D. Katan pour la Moldavie, et N.S. Mateev pour la RMP, en plus du chef de la mission de la CSCE Richard Samuel, ainsi que Vladlen Vasev pour la Russie. Du fait de l'impossibilité de trouver un accord collectif sur le statut de la RMP, le nouveau protocole n'envisageait qu'une coopération minimale entre les deux entités en matière de maintien de l'ordre public, de gestion de la criminalité et du partage des données à ce sujet.⁹⁵⁹ Par ailleurs, l'article 5 du protocole prévoyait également une deuxième réunion officielle en mai 1994 afin d'intégrer les mécanismes d'action.⁹⁶⁰

La réalisation de ces engagements fortement symboliques représentait une première initiative « mutuellement partagée », mettant en place un cadre de négociations et visant à déterminer un statut officiel pour la Pridnestrovie. Ces avancées étaient purement symboliques, les deux présidents ayant offerts des excuses publiques pour la première fois. La déclaration stipulait de manière conciliatoire :

⁹⁵⁷ Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

⁹⁵⁸ AFANAS, Nicolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁵⁹ Articles 1, 2 et 3, *Protocole d'Intentions sur la Coopération*, Tiraspol, Pridnestrovie, 28 avril, 1994.

⁹⁶⁰ *Ibid.*, Article 5.

« Les parties ont le regret de déclarer que les erreurs commises au cours de la formation des Etats indépendants ont causé des tensions sociales et politiques [...]. »⁹⁶¹

Il s'agissait également de la première fois que les deux chefs d'Etat signaient un document officiel ensemble, même si les relations moldo-pridnestroviennes n'avaient pas changé pour le mieux de façon significative. La reconnaissance moldave fut qualifiée par certains experts de « spectacle diplomatique »⁹⁶² ou bien encore d'événement exceptionnel,⁹⁶³ ce qui semblait suffisant pour constituer un pouvoir déclencheur du processus de négociation.⁹⁶⁴ L'événement était certainement plus important pour Smirnov et la RMP que pour Snegur et la Moldavie. Pour ce dernier, la décision d'ouvrir les négociations avec Smirnov tenait à ses promesses politiques et à celles du nouveau gouvernement dans la recherche d'apaiser la situation. Concernant la reconnaissance, il s'agissait de la première concession politique très importante de la part de Chisinau, et dont les conséquences furent marquantes.

Même si les opposants se trouvaient encore très loin d'un apaisement général de la situation ou d'une résolution finale, la journée restait une totale réussite. Ce jour fut considéré à la fois par la Moldavie et par la RMP, comme l'événement qui a officiellement marqué le début du processus de négociation.⁹⁶⁵ A ce propos, un conseiller politique de l'OSCE, reconnu comme spécialiste du processus de négociation, a souligné l'importance de cette déclaration en tant que événement clé : « C'est en 1994 que tout a commencé. Le processus est devenu un processus commun »⁹⁶⁶ via l'inclusion de la RMP. Il n'était pas le seul à reconnaître l'importance de cette déclaration. De la même manière, un fonctionnaire pridnestrovien et Vitaly Ignatiev, le député ministre des Affaires

⁹⁶¹ *Déclaration des dirigeants de Moldavie et de Pridnestrovie, op. cit.*

⁹⁶² AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁶³ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁶⁴ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

⁹⁶⁵ IGNATIEV, Vitaliy, « Addressing the costs of the conflict through the creation of a "Socio Humanitarian "5+2" format" », *op. cit.*, p. 148, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014, Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁶⁶ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

étrangères prdnestrovien ainsi qu'un fonctionnaire prdnestrovien, ont clairement identifié « cet événement comme le début du processus de négociation. »⁹⁶⁷

De plus, ce document a contribué à montrer la voie vers de futurs pourparlers en soulignant l'importance des négociations en cours. Il a ainsi pu être considéré comme « un préalable sérieux à la réussite de la résolution de la crise de la région du Dniestr. »⁹⁶⁸ La Déclaration de 1994 prévoyait la possibilité de poursuivre les négociations au cours du mois suivant. Il s'agissait donc de la première étape de reconnaissance du statut officiel de la RMP à travers son inclusion et son autonomie. Manifestement, cela n'était que le début d'un long processus à venir, la volonté de déterminer et de reconnaître un statut autonome à la RMP n'étant cependant nullement suffisante pour cette dernière. A travers les années, les deux opposants travailleront en profondeur sur la question – la RMP en demandant toujours plus que ce que la Moldavie pouvait céder. Le recours à la reconnaissance au sein de la déclaration, même *a minima*, était bien plus que suffisant pour déclencher le processus de négociation et continuer les rencontres politiques. La déclaration symbolique de 1994 était néanmoins le début officiel d'un rôle inclusif pour la RMP ainsi que pour le président Smirnov.

B. Une percée dans le processus de négociation

« Les parties sont convaincues qu'une nouvelle situation sociopolitique a été établie, ce qui est considéré comme une condition majeure préalable à une résolution réussie de la crise »⁹⁶⁹ ont affirmé Smirnov et Snegur en signant à l'occasion de la Déclaration du 28 avril. Après sa signature, les deux opposants ont rédigé un communiqué de presse commun sur l'avènement d'une nouvelle ère : « Les conditions d'une résolution réussie de la crise, ainsi que tous différends peuvent et doivent être résolus à travers les pourparlers. »⁹⁷⁰ En retour, les opposants se sont engagés à restaurer les échanges économiques,⁹⁷¹ toutefois sans intégration du *leu* moldave en Pridnestrovie

⁹⁶⁷ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

⁹⁶⁸ « Moldovan-Dnestr talks on settling conflict lead to signing of joint communiqué », *op. cit.*

⁹⁶⁹ *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie*, *op. cit.*

⁹⁷⁰ SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova signals breakthrough on rebel Dnestr issue », *op. cit.*

⁹⁷¹ « Moldova, Dnestr rebels to restore economic ties », *Reuters News*, 28 avril 1994.

du fait des « énormes dettes [moldaves] à l'extérieur. »⁹⁷² Ainsi, il était difficile de mesurer le « niveau de succès » en matière de changement de perception des dirigeants, même s'il peut pourtant être clairement remarqué. L'importance de cette déclaration ne doit pas être sous-estimée dans la mesure où les opposants ont pu débloquer une situation gelée. Cependant, elle ne doit pas non plus être surestimée et considérée comme un changement « révolutionnaire » dans les relations moldo-pridnestroviennes, même si la Déclaration était décisive dans la mesure où le processus de paix a trouvé son événement déclencheur à travers la reconnaissance. Les chefs d'Etats Smirnov et Snegur, l'ont eux aussi reconnue comme le début d'un rapprochement Chisinau-Tiraspol. En ce sens, le résultat fut immédiat et positif sur la façon dont les dirigeants ont perçu l'événement, le président Snegur délivrant, après la signature de la déclaration, sa perception sur le déroulement de ces premières tentatives : « Aujourd'hui nous avons soulagé de manière considérable la tension qui a existé dans la société après le conflit armé ». ⁹⁷³ Il était également clair que des négociations pacifiques seraient la seule façon de faire avancer le processus. ⁹⁷⁴

1) Une feuille de route tracée

La rencontre des présidents Igor Smirnov et Mircea Snegur pour rédiger leur déclaration commune en 1994 n'était pas la première. Pourtant, celle-ci était cette fois-ci considérée comme le véritable début du processus de négociation. Cette avancée prend tout son sens lorsque l'on sait qu'elle succède à tout un ensemble de tentatives précédentes visant à pacifier la situation, à la fois durant la crise, au moment du conflit armé, mais également dans la période d'après-guerre. Toutefois, ces initiatives ont malheureusement échoué. ⁹⁷⁵ En ce sens, la Déclaration mutuelle de 1994 a représenté une continuité avec les tentatives menées tout au long du « processus de conflit » déclenché en septembre 1989. Elle fut donc un événement clé en ce qu'elle a clairement marqué le processus de négociation. ⁹⁷⁶ Au regard des relations entre Smirnov et Snegur, cet acte était pourtant loin de constituer leur premier contact, qui avait eu lieu après la guerre sur un bateau au

⁹⁷² « Dnestr leader comments on 'Admirable' Russian attitude to Dnestr », *op. cit.*

⁹⁷³ « Moldova comes to terms with separatists », *United Press International*, Chisinau, 28 avril 1994.

⁹⁷⁴ *Ibid.*

⁹⁷⁵ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

⁹⁷⁶ « Igor Smirnov : Pridnestrovie Is Ready for Relations, Normalisation with Moldova through Equal Dialogue of the Sides », *mfa-pmr.org*, 29 avril 2011.

milieu du Dniestr/Nistru.⁹⁷⁷ Le début du processus de négociation s'est donc révélé être un défi important si nous cherchons à comprendre son poids en tant que variable explicative. Ces prémisses ont constitué le premier pas d'une collaboration plus importante. L'impact positif de cette déclaration, malgré l'absence d'accord officiel sur le statut de la RMP, était tel qu'il a également été ressenti par la Russie, et a donc « conduit vers un nombre d'accords pertinents [tel que celui sur] le retrait des forces russes. »⁹⁷⁸ Plus tard, en octobre 1994, la Moldavie et la Russie signeraient le premier accord d'après-guerre relatif aux questions sécuritaires du *statu quo* et traitant de la réduction des forces de maintien de la paix russes.

2) Une avancée difficile vers un statut officiel

Même si la promesse de reconnaître le statut officiel pridnestrovien n'a pas abouti, la RMP n'y avait pas renoncé après la Déclaration de 1994. L'étape suivante logique pour Igor Smirnov et la RMP étaient donc de trouver un moyen d'ouvrir la voie vers une reconnaissance *de jure* et donc, de faire en sorte que la Moldavie aille plus loin dans le respect de ses obligations à cet égard, qu'elles soient pleinement ou seulement à moitié réalisées. Toutefois, la Déclaration de 1994 s'apparentait à une concession politique pour le gouvernement moldave,⁹⁷⁹ qui n'a certainement pas pris la mesure de la nécessité de reprendre les négociations à propos de la reconnaissance du statut pridnestrovien, simple question d'intérêts divergents. Pour la Moldavie, l'objectif principal était d'intégrer la RMP au maximum au sein du pays, tandis que pour la RMP, seule comptait l'indépendance.⁹⁸⁰ L'irritation de Smirnov est devenue claire en juin 1994, lorsque les deux opposants n'avaient toujours pas repris les négociations sur le statut de la RMP. Smirnov a alors ouvertement accusé Snegur « d'éviter et de ralentir les négociations », ⁹⁸¹ et que ses efforts pour les reprendre « ont rencontré le silence » du gouvernement moldave.⁹⁸² Smirnov a décidé de mettre Snegur sous pression en sollicitant l'intervention du négociateur russe Vladlen Vasev, en plus

⁹⁷⁷ Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁷⁸ VAHL, Marius et EMERSON, Michael, « Moldova and the Transnistrian Conflict », *op. cit.* p. 10.

⁹⁷⁹ SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁸⁰ AFANAS, Nicolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁸¹ « Tiraspol accuses Snegur of stalling in talks on status of Dnestr region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, Moscou, 14 juin 1994.

⁹⁸² *Ibid.*

d'envoyer son ministre des Affaires étrangères Valeriy Litskay à la CSCE.⁹⁸³ Même si Chisinau n'a pas voulu avancer sur la question du statut si tôt après la Déclaration mutuelle de 1994, les attentes de la RMP à ce propos reposaient sur une situation déjà bien différente, et sur un contexte plus pacifié qu'auparavant. Les échanges diplomatiques ayant eu lieu constituaient déjà un grand signe de progrès, au moins en ce qui concernait le processus de négociation.

Section 3. L'apaisement des craintes par la nouvelle Constitution moldave de 1994

La reconnaissance de la RMP était un processus impliquant des moyens plus complexes que les seules déclarations symboliques. Sachant qu'une reconnaissance *de jure* ne pouvait pas avoir lieu à cette époque, Tiraspol a en premier lieu recherché une affirmation des erreurs commises par Chisinau au cours de la guerre. Par ailleurs, Tiraspol souhaitait bénéficier d'une reconnaissance de type « implicite » (*de facto* ou *backdoor*⁹⁸⁴) de son régime, renforcée par l'inclusion du président Smirnov dans le processus de négociation, et par le principe d'égalité dans les relations moldo-pridnestroviennes. Ainsi, Smirnov a souligné ces intérêts pridnestroviens et s'est exprimé à ce titre.

« Nous proposons tout simplement de coopérer en tant que partenaires égaux, ce qui implique en principe une reconnaissance *de facto* ou même une reconnaissance politique à travers l'économie. Après plus de trois ans d'existence, notre république devient jour après jour plus ferme dans sa position, et notre position centrale reste la même qu'avant. Tout homme vivant sur cette terre devrait avoir les mêmes droits que les autres, devrait être en mesure d'afficher ses compétences et de vivre libre indépendamment de sa nationalité ou de sa langue. »⁹⁸⁵

⁹⁸³ *Ibid.*, et « Snegur denies Dnestr allegation that he is stalling over talks » *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 17 juin 1994.

⁹⁸⁴ Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁸⁵ Les propos du président transnistrien Igor Smirnov. « Dnestr Republic head Smirnov comments on economic reforms », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 juin 1994.

Cependant, ces avancées n'étaient pas acquises à ce stade du processus de résolution. C'est seulement à partir du moment où le processus de négociation a progressé que les ambitions en matière de reconnaissance pridnestroviennes se sont élargies. Plus la RMP obtint la moindre forme de reconnaissance, plus le processus de rapprochement était alimenté. Par conséquent, les relations entre les opposants se sont améliorées. Par la même occasion, le processus de pacification et de construction étatique moldaves a trouvé un parallèle avec la reconnaissance de la RMP. Cette reconnaissance pouvait alors s'accompagner de droits offerts aux minorités ayant fait l'objet de discriminations, ou de l'attribution d'un statut autonome à Tiraspol, ce qui représentait pour Chisinau deux possibilités existantes en matière de gestion effective du conflit. Une fois de plus, à l'instar de la déclaration d'avril 1994, la question identitaire ne fut pas abordée au sein du processus de négociation. Pourtant, Chisinau devait s'y confronter à travers une nouvelle Constitution durant l'été 1994, adoptant une approche hors du processus officiel des négociations, parvenant davantage à apaiser les craintes pridnestroviennes. Avec pour objectif de pacifier les relations avec la RMP, il était nécessaire de reconnaître ses torts dans la guerre – que ce soit par le biais d'une reconnaissance des particularités identitaires des minorités ou par l'autonomie de la RMP. Outre le fait que les questions linguistiques et identitaires n'avaient pas été officiellement abordées au cours des négociations officielles, une seconde problématique apparut à la fois pour Chisinau et Tiraspol, celle d'une Moldavie stable et indépendante. Les élections de février et le sondage de mars n'avaient pas, selon la RMP, totalement exclu la possibilité d'une éventuelle réunification moldave avec la Roumanie.⁹⁸⁶ Une autre grande crainte pridnestroviennne, vis-à-vis de son voisin « à la croisée des chemins⁹⁸⁷ » entre l'est et l'ouest, était celle d'une éventuelle adhésion moldave au sein de l'OTAN, mettant en péril la sécurité nationale de la RMP.⁹⁸⁸

⁹⁸⁶ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014, Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Il s'agit d'ailleurs d'une perception pridnestroviennne toujours valable aujourd'hui au vu des difficultés économiques de la Moldavie, et de son incapacité à résoudre le conflit avec la RMP.

⁹⁸⁷ PARMENTIER, Florent, *La Moldavie à la croisée des chemins*, *op. cit.*

⁹⁸⁸ La neutralité moldave était également considérée comme un aspect crucial pour éviter l'escalade des tensions dans la région pour la Russie. En effet, depuis la fin de l'URSS et le Pacte de Varsovie, l'OTAN n'a pas cessé de s'élargir. Malgré les efforts russes de collaboration avec l'OTAN, les intentions de cette alliance ont toujours été perçues comme celles visant à « écarter définitivement la Russie des affaires européennes », confirmer son exclusion des grandes structures sécuritaires et d'empiéter sur la zone d'influence russe. FACON, Isabelle, « La Russie, l'OTAN et l'avenir de la sécurité en Europe », *Politique étrangère*, Vol. 62, No. 3, automne 1997, p. 295.

C'est après la Déclaration mutuelle d'avril 1994, que la Moldavie a commencé à traiter ces questions. Toujours dans cet élan, la Moldavie continuait de réformer son gouvernement et de construire un Etat, les élections et le sondage n'ayant représenté que le début de ce long processus. Le débat autour de l'identité moldave s'est réalisé parallèlement à la volonté populaire, et le gouvernement cherchait toujours à définitivement trancher la question linguistique. Ainsi, dans la continuité de ces événements le nouveau gouvernement a-t-il décidé de créer une nouvelle Constitution pour le pays. Le 29 juillet, le parlement moldave l'a donc adoptée par un vote de 81 députés sur 104. En août, la Moldavie a ratifié une nouvelle Constitution, celle-ci entrant en vigueur le 27 août 1994. Pour la RM, elle représentait une continuité dans sa propre quête pour la reconnaissance, tout en englobant les aspirations symboliques de l'Etat envers la consolidation de sa souveraineté, et sa volonté d'établir une politique légitimée.⁹⁸⁹ Ceci fut expliqué par Dumitru Moțpan, le vice-président du parlement, s'exprimant en ces termes : « [C'] est une étape vers la consolidation de l'indépendance moldave, son adhésion au Conseil de l'Europe et la construction d'un Etat de droit. »⁹⁹⁰ Le président Snegur a également souligné l'importance de la Constitution, qui ferait en sorte que le pays soit « capable de poursuivre une politique de neutralité et de coopération avec d'autres pays, de garantir que tous ses citoyens soient égaux en droits, les minorités ethniques incluses. »⁹⁹¹ De même, la nouvelle Constitution est allée plus loin sur ces points dans la mesure où elle a abordé la question linguistique en déterminant pour la première fois la langue nationale moldave, et non pas celle de la Roumanie.⁹⁹²

Cependant, dans cette tentative de réconciliation nationale, la question linguistique n'était toujours pas complètement réglée en 1995 - du moins au niveau sociétal - puisque le président Snegur est revenu sur cette question dans sa recherche de soutien populaire avant les élections

⁹⁸⁹ Voir: CULIC, Irina, « State Building and Constitution Writing in Central and Eastern Europe after 1989 », *op. cit.*, p. 38-58 et « Report on the application by Moldova for membership of the Council of Europe », *op. cit.*

⁹⁹⁰ SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova adopts new constitution », *op. cit.*

⁹⁹¹ « Snegur sums up three years of Moldova's independence », *op. cit.*

⁹⁹² ZDANIUK, Bartłomiej, « The Republic of Moldova. A Statehood Without National Unity », *ECPR General Conference*, Bordeaux, 2013, p. 12. Issu de : <http://ecpr.eu/filestore/paperproposal/d64ebac6-5602-4a9d-9b49-97335658c552.pdf>. 9.

En réalité, les lois sur les langues ont officialisé l'usage de l'alphabet latin et non pas « la langue roumaine ». Toutefois, cela a été interprété autrement. C'est la Déclaration d'indépendance moldave qui a officialisé la langue roumaine comme langue d'Etat. Voir : *Legea cu privire la funcționarea limbilor vorbite pe teritoriul RSS Moldovenești*, Nr.3465-XI din 01.09.89, *Veștile nr.9/217*, 1989 et *Declarația de independență a Republicii Moldova*, 27 août 1991.

présidentielles de novembre 1996. En mars et avril 1995, des manifestations étudiantes ont eu lieu, s'opposant encore à l'officialisation de la langue moldave à la place de la langue roumaine.⁹⁹³ À l'instar des élections de février et du sondage du mois de mars, la Constitution fut le fruit d'un grand travail du nouveau gouvernement moldave, qui a essayé pour la première fois de prendre en considération les problématiques identitaires et linguistiques à l'origine du conflit avec la RMP.⁹⁹⁴ La Constitution moldave d'août 1994 est ainsi intervenue comme un instrument de pacification qui s'est situé hors du processus de négociation officiel. En ce sens, elle n'a pas constitué un cadre ou un outil permettant de négocier avec la RMP, mais une réforme domestique apportant une influence positive au contexte puisqu'elle exprimait les véritables ambitions moldaves qui étaient si difficiles à déchiffrer à la fin des années 1980. En ce sens, la Constitution n'a pas été créée pour les élites pridnestroviennes, mais plutôt pour les peuples divisés sur les deux rives. En 1991, le nouveau gouvernement moldave déclara que la nouvelle Constitution serait « le départ significatif de sa déclaration d'indépendance » d'un point de vue purement linguistique, ce qui fut considéré comme le moment où la guerre devenait inévitable.⁹⁹⁵

La Constitution fut une réussite pour la Moldavie en tant qu'elle représentait une forme de reconnaissance apaisante pour la société sur les deux rives. Elle fut une forme officielle de reconnaissance – à la différence des élections de février 1994 et le sondage en mars suivant – vis-à-vis du gouvernement de Tiraspol, car elle démontrait le caractère pacifié de Chisinau. De plus, la nouvelle Constitution moldave de 1994 a constitué un pas important pour la pacification de la situation car elle démontra l'initiative moldave de veiller à ce qu'il n'y aurait pas de retour en arrière vers une réunification avec la Moldavie, ou de retour à la guerre. Il convient toutefois de ne pas exagérer la reconnaissance née de cette Constitution, ni ses effets quant au processus de négociation. En effet, les relations entre les dirigeants étaient toujours loin d'être cordiales en 1994, mais ce texte fit partie intégrante de l'impact positif que les événements majeurs de 1994 allaient avoir. La Constitution a évoqué ainsi les sources des tensions aux racines du conflit. Contrairement aux réformes sociopolitiques de 1989, elle a pris en considération le statut des langues, des ethnies,

⁹⁹³ WATERS, Trevor, « Security Concerns in Post-Soviet Moldova », *Conflict Studies Research Centre*, G94, avril 2001, p. 5.

⁹⁹⁴ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

⁹⁹⁵ « Government greets new Moldovan constitution with 'Regret' », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 août 1994.

et la réunification avec la Roumanie. La Constitution a offert une réponse à ces questions, ou a au moins tenté de réparer les torts commis lors du mouvement indépendantiste responsable des discriminations identitaires commises à l'encontre des minorités.⁹⁹⁶

A travers notre analyse de la Constitution, nous mettrons en avant les raisons pour lesquelles ce document représentait un événement si important et un grand succès seulement deux ans après la fin de la guerre. Ainsi, dans un tel contexte, certains articles de la Constitution ont représenté des outils de reconnaissance. Plus encore, les articles de la Constitution que nous évoquerons en tant que réforme sociopolitique moldave ont constitué une véritable réflexion des intérêts pridnestroviens. Plus important, la Constitution apporta également une réponse nécessaire, depuis longtemps attendue, aux craintes identitaires les plus enracinées. Mue par l'objectif d'unir son pays, la Moldavie voulait construire des ponts à travers le Dniestr/Nistru, tentant de réunir un peuple. C'est la deuxième fois que les relations moldo-pridnestroviennes sont impactées par un événement ayant lieu à l'intérieur de la Moldavie, en dehors du cadre officiel des négociations.

A. La reconnaissance identitaire des minorités

La première forme de reconnaissance établie par la Constitution de 1994 était celle d'un rapprochement identitaire entre des peuples divisés par deux territoires distincts, mais également à l'intérieur même de la Moldavie.⁹⁹⁷ La Constitution a véhiculé une reconnaissance apaisante puisqu'elle a en partie éliminé de manière effective les discriminations identitaires et linguistiques qu'a subi la rive gauche lors du mouvement indépendantiste moldave. Ce document a donc cherché à inclure les peuples qui s'étaient sentis exclus par le bouleversement qu'ont créé les lois sur les langues du 31 août 1989, et la pression de la réunification avec la Roumanie, même si un nouveau recours à la guerre était certainement peu probable à ce moment-là. Malgré un contexte quelque peu amélioré depuis le conflit armé, il restait impératif d'aborder et de traiter les problématiques ayant constitué l'origine de la guerre. Le Dr. Mungiu-Pippidi a souligné l'approche moldave, mettant en avant une politique qui a cherché à renverser les relations conflictuelles établies par la loi sur les langues en 1989 :

⁹⁹⁶ Voir: « Report No. 13 », *op. cit.*

⁹⁹⁷ AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

« L'entreprise d'élaboration d'une identité moldave a été reprise après une brève interruption de quelques années. Depuis 1994, un important revirement politique relatif à l'identité a été progressivement adopté. La nouvelle Constitution a mis fin à la pratique de nommer le langage comme "Roumain" comme dans les précédentes lois sur les langues : à la place, il fut appelé 'Moldave'. »⁹⁹⁸

Dans cette perspective, la nouvelle Constitution moldave du 27 août 1994, ratifiée à la même date que le jour national de l'indépendance, a alors représenté une étape importante vis-à-vis de ses ambitions de rapprochement identitaire et d'inclusion des minorités par Chisinau, mais également une opportunité de créer une Moldavie multiculturelle et multiethnique. Ainsi, comme indiqué en premier lieu dans son préambule, la Constitution moldave s'est immédiatement positionnée en faveur d'une reconnaissance des droits en « [...] aspirant à la satisfaction des intérêts des citoyens de toutes autres origines ethniques qui constituent, avec les Moldaves, le peuple de la République de Moldavie, [...] ». »⁹⁹⁹ De plus, l'article 10, §2 de la Constitution s'est également appuyé sur la question du rapprochement identitaire :

« L'Etat reconnaît et garantit à tous les citoyens le droit de conserver, de développer et d'exprimer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. »¹⁰⁰⁰

Plus encore, l'article 13 s'est prononcé sur la question linguistique, l'une des causes directes de la crise déclenchée par les lois sur les langues le 31 août 1989 :

« L'Etat reconnaît et protège le droit à la conservation, au développement et à l'utilisation de la langue russe et des autres langues sur le territoire du pays. »¹⁰⁰¹

⁹⁹⁸ MUNGIU-PIPPIDI, Alina, « Disputed identity as unescapable pluralism. Moldova's ambiguous Transition », *op. cit.*, p. 92.

⁹⁹⁹ Préambule, *Constitution de la République de Moldavie*, *op. cit.*

¹⁰⁰⁰ Article 10, §2 : « L'unité du peuple et le droit à l'identité », *Ibid.*

¹⁰⁰¹ Article 13, §2 : « La langue d'Etat, l'utilisation des autres langues », *Ibid.*

Toutefois, l'article 13 a également abordé la langue d'une autre manière très importante. Il a en effet fixé une langue officielle du pays pour la première fois depuis son indépendance, celle de la langue moldave, et non pas la langue roumaine, même s'il s'agit uniquement « de différences de dialecte et d'accent [...] » entre les deux.¹⁰⁰² L'importance de l'officialisation d'une langue nationale pour le jeune Etat moldave était cruciale pour lui-même, mais aussi pour ses relations futures avec la RMP – qui avait auparavant rejeté tout ce qui apparaissait comme un rattachement à la Roumanie.

Ces articles de la Constitution ont spécifiquement visé à réparer au sein de la société moldave les torts commis lors du mouvement d'indépendance, en assurant des droits pour les minorités mais également pour toute personne n'appartenant pas au nouvel Etat ou ne s'identifiant pas à l'identité moldave. Assurer l'existence des autres langues, ainsi qu'officialiser la langue moldave – et donc mettre en évidence sa distinction spécifique par rapport à la langue roumaine – a permis de se rapprocher des minorités.¹⁰⁰³ De même, la Constitution moldave n'a pas évoqué l'idée d'un Etat-nation, évitant de cette manière d'imposer la prééminence d'un groupe ethnique spécifique.¹⁰⁰⁴ A cette fin, la Constitution moldave a cherché à établir « le peuple de la République de Moldavie. »¹⁰⁰⁵ La Constitution moldave d'août 1994 était donc une expression ainsi qu'un moyen d'unifier le pays et de réduire les tensions.¹⁰⁰⁶ Dans la mesure où les élites pridnestroviennes n'étaient pas impactées par ce document, il était certain que toute personne sur la rive droite et gauche a pu se sentir impliquée.¹⁰⁰⁷ Au minimum, ceux qui souhaitaient participer, vivre ou travailler en Moldavie pouvaient le faire sans crainte d'attaque ou de discrimination identitaire – ce qui n'était pas le cas avant, au début des années 1990. Pour l'Etat pridnestrovien,

¹⁰⁰² SOLOVYOV, Dmitri, « Moldovans quarrel over what to call their language », *Reuters News*, 14 septembre 1994. COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011 et LAMBADA, Viorica, *Entretien*, Garmisch-Partenkirchen, Allemagne, 2011.

¹⁰⁰³ « Moldovan : An Identity but not a Language », *The Permanent Committee on Geographical Names*, Crown Copyright, 2005, p. 5.

¹⁰⁰⁴ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 169.

¹⁰⁰⁵ Préambule, *Constitution de la République de Moldavie*, *op. cit.*

¹⁰⁰⁶ Voir : CULIC, Irina, « State Building and Constitution Writing in Central and Eastern Europe after 1989 », *op. cit.* p. 38-58 et « Report on the application by Moldova for membership of the Council of Europe », *op. cit.*

¹⁰⁰⁷ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

qui se targuait d'être le défenseur des droits des minorités,¹⁰⁰⁸ la nouvelle Constitution était le signe d'une volonté moldave d'apaisement.

1) La fin d'une politique roumaine

Pour la Moldavie, la Constitution a également mis fin de manière définitive à toute possibilité d'une réunification avec la Roumanie. A partir du moment où la Moldavie s'était déclarée indépendante, la réunification avec la Roumanie était déjà très certainement une possibilité peu probable,¹⁰⁰⁹ mais ceci a pourtant été assombri par le mouvement pan-roumain. Ce mouvement était majoritaire au sein du gouvernement moldave, même si en 1990 le président moldave Mircea Snegur soutenait déjà une politique d'« un peuple, deux Etats ».¹⁰¹⁰ Cette fois-ci, l'indépendance de la Moldavie fut assurée et devint alors une réalité grâce à la nouvelle Constitution. A ce propos, Gregory J. Cook a également confirmé ce fait, mais a constaté que « la réunification n'était jamais une possibilité parce que le parti politique moldave, le front national, n'a jamais eu assez de soutiens, ni assez de sièges au sein du parlement. Il n'était jamais question que la Moldavie se réunifie avec la Roumanie après avoir créé son propre Etat. »¹⁰¹¹ En 1991, déjà, 71% de la population moldave se prononçait contre la réunification.¹⁰¹²

La crainte d'une réunification était désormais présente en 1994 chez les Pridnestroviens.¹⁰¹³ Le président de la faction parlementaire du parti politique du Front Populaire a proclamé le 27 août 1994, lors d'un entretien avec le Dr. Steven D. Roper, que « la Moldavie s'unifiera avec la Roumanie – c'est inévitable. »¹⁰¹⁴ Pourtant, ce mouvement a été bien réduit à une minorité à la fin

¹⁰⁰⁸ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁰⁰⁹ COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰¹⁰ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 106.

¹⁰¹¹ COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰¹² Statistique issue de : *Moldova Suverana*, 22 juin 1991, dans : MUNTEANU, Igor, « Social Multipolarity and Political Violence », *op. cit.*, p. 225.

¹⁰¹³ Un entretien avec un fonctionnaire pridnestrovien a ouvertement confirmé cette crainte. Après la fin de l'entretien, je lui ai fait part de la frustration que ressentent certains moldaves au sujet de la situation actuelle qui s'empire avec la Pridnestrovie. Ce problème, parmi d'autres, fait que certains moldaves se demandent si leur Etat mérite toujours d'exister. La réponse du fonctionnaire, seulement quelques secondes plus tard, fut la suivante : « Ils veulent se réunir avec la Moldavie !? »

¹⁰¹⁴ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 106.

de l'année 1994.¹⁰¹⁵ Par conséquent, la Constitution moldave de 1994 a représenté la première tentative officielle du gouvernement, depuis la fin de la guerre, d'apaiser les craintes pridnestroviennes d'un rapprochement identitaire – même si l'identité des deux entités divergeait depuis la fin des années 1980. Il s'agissait d'un effort important, tant pour les Moldaves que pour les Pridnestroviens en matière de réconciliation, même si cette réforme s'est trouvée hors du cadre officiel des négociations. Ainsi, la Constitution a d'une part mis fin à la notion de réunification avec la Roumanie, et a d'autre part promu un Etat multi-ethnique.¹⁰¹⁶

Confrontée à ces signes d'éloignement, la Roumanie a une fois de plus adopté une posture extrêmement critique et quasi-menaçante envers le projet moldave :

« [...] Compte tenu du fait que la Roumanie a été le premier Etat à reconnaître l'indépendance de la République de Moldavie, le gouvernement ne peut que prendre note avec regret de la dérogation importante à l'esprit et aux principes de la Déclaration d'Indépendance de la République de Moldavie adoptée le 27 Août 1991, particulièrement en ce qui concerne la définition de la nature de l'Etat et de sa langue. En l'absence de toute preuve du contraire et [...] de la vérité scientifique, la Constitution de la République de Roumanie promulgue un deuxième nom pour la même langue, qui n'est nul autre que la langue roumaine. Le problème peut avoir une signification plus large que la simple définition de la langue, puisque le but réel de la démarche est de nier le caractère de la République de Moldavie comme Etat roumain et, implicitement, de s'éloigner de l'esprit de la Déclaration d'Indépendance. [...] Les discussions au sein du parlement de Chisinau ont fait apparaître sur le devant de la scène d'autres thèses anti-roumaines, qui sont nées du postulat erroné que la Roumanie est un danger pour l'indépendance de la République de Moldavie [...]. S'il existe un danger pour l'indépendance et la souveraineté de la République de Moldavie, il ne vient pas de la Roumanie. Par ailleurs, les dispositions [de la nouvelle Constitution moldave] concernant la déclaration d'autres langues comme langues officielles, font le jeu des politiques séparatistes et des tentatives pour préserver les zones d'intérêt et d'influence. L'érosion du caractère de la langue nationale et la déclaration de certaines zones comme ayant un statut spécial, au lieu de mettre en œuvre des pratiques internationales valables ou d'assurer une large décentralisation administrative et territoriale, crée essentiellement les prémisses de l'effondrement de l'Etat [moldave] et une fédéralisation éventuelle, avec de graves conséquences pour l'indépendance de la République de Moldavie et pour assurer le respect des droits de la population majoritaire

¹⁰¹⁵ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 160. COOK, Gregory J., Entretien, Paris, France, 2013.

¹⁰¹⁶ MARCH, Luke, « From Moldovanism to Europeanization ? Moldova's Communists and Nation Building », *op. cit.*, p. 604.

[comme] les Roumains-moldaves [...]. Les formules adoptées encouragent le séparatisme et peuvent éventuellement nuire à l'intégrité et à la souveraineté de la République de Moldavie.»¹⁰¹⁷

Comme cela était le cas après les élections de février et le sondage de mars 1994, le président Mircea Snegur a une fois de plus défendu le projet moldave. Il a qualifié les déclarations de Bucarest comme « irresponsables », ce qui a rendu quasi-impossible les chances de résoudre le conflit avec la RMP.¹⁰¹⁸

« [...] Les promesses du nouveau gouvernement de respecter les droits de la population russophone ont fortement réduit la menace d'un retour aux hostilités. »¹⁰¹⁹

2) La question de la neutralité permanente

La question du dilemme de la sécurité ne se posait pas pour les opposants après la fin du conflit armé, puisque la dissuasion conventionnelle militaire russe fut très efficace. La 14^e armée russe jouerait ce rôle de maintien de la paix et « prenait immédiatement les mesures appropriées afin de restaurer la paix et l'ordre, ainsi que prévenir des violations similaires à l'avenir. »¹⁰²⁰ A part le désavantage militaire moldave, Dorin Trestinau a évoqué un élément intéressant quant au rôle de la 14^e armée qui avait forcé la main des moldaves afin d'accepter un cessez-le-feu. « Quand la 14^e armée est intervenue dans la ville de Bender/Tighina, le général Lebed a menacé de marcher sur Chisinau. Nous n'avons pas eu le choix. Mais nous aurions pu gagner si la Russie n'était pas intervenue. »¹⁰²¹ Ainsi, il est important de noter que l'initiative unilatérale russe de négocier un

¹⁰¹⁷ « Government greets new Moldovan constitution with 'Regret' », *op. cit.* Issu de : Radio Roumain, Bucarest, 1 août 1994.

¹⁰¹⁸ KAMM, Henry, « Russian Troops Quitting a Hot Spot in Moldova », *The New York Times*, 28 Octobre 1994.

¹⁰¹⁹ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », *op. cit.*, p. 113.

¹⁰²⁰ Article 2, §4, *Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région pridnestroviennne de la République de Moldavie*, *op. cit.*

¹⁰²¹ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

cessez-le-feu¹⁰²² à la place de la RMP, avec un tel avantage militaire, a souligné son manque d'intérêt pour continuer une guerre en Moldavie. Avec la fin du conflit entre juillet 1992 et l'année 1994, la 14^e armée n'a pas cherché à entrer à nouveau en guerre avec la Moldavie, l'armée russe ne représentant plus aucune menace directe pour l'Etat moldave. Les forces russes actives dans la région en 1994, constituées par un effectif d'environ 9 200 soldats,¹⁰²³ n'étaient pas démesurément plus nombreuses que celles de la Moldavie, composées de 9 800 soldats et de 11 000 volontaires.¹⁰²⁴ En revanche, la RMP détenait une force militaire de 5 000 personnes, et environ 1 000 cosaques étaient toujours situés sur la rive gauche.¹⁰²⁵ Ainsi, la 14^e armée maintenait toujours un équilibre de pouvoir favorisant la RMP. Cependant, puisque l'armée russe n'assumait pas de position belliqueuse envers la Moldavie, sa décision d'endosser une position officiellement neutre en disait long sur la manière pacifiste dont la Moldavie souhaitait régler les relations et le conflit avec la RMP.¹⁰²⁶ Pour Tiraspol pourtant, il existait toujours des options pour la Moldavie, la menace éventuelle aux yeux de Tiraspol et de Moscou représentant une adhésion moldave au sein de l'OTAN.

Désormais, la menace d'une éventuelle adhésion était dénuée de fondement. La Moldavie n'avait jamais exprimé d'intérêt à ce propos, et ferait en sorte que cette crainte soit écartée dans sa nouvelle Constitution. La menace dérivait davantage de problématiques linguistiques, identitaires et idéologiques. Comme l'a indiqué Leonid Litra, ce statut de neutralité moldave a été instauré, car il était étroitement lié à ces enjeux, au regard de la Gagaouzie, de la RMP et de la Russie, un statut garantissant que la Moldavie ne basculerait pas sous la prééminence de l'OTAN. Par ailleurs, cette neutralité permettait de s'assurer que l'Etat moldave ne rejoindrait pas non plus la Roumanie,

¹⁰²² HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdniestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 53.

¹⁰²³ Selon l'OSCE en mai 1994, il y avait 5 000 forces russes situées en Pridnestrovie. « Transdniestrian Conflict » based on the background paper : « The Transdniestrian Conflict in Moldova: Origins and Main Issues », *op. cit.*, p. 4. Toutefois, une autre source a noté que la Russie a détenu plus que 10 000 effectifs sur le territoire de la RMP. BRZEZINSKI, Zbigniew K. et SULLIVAN, Paige (éds.), *Russia and the Commonwealth of Independent States : An Analytical Survey of Archival Documents and Historical Studies. Documents, Data, and Analysis*, *op. cit.*, p. 640.

¹⁰²⁴ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », *op. cit.*, p. 176.

¹⁰²⁵ *Ibid.*

¹⁰²⁶ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

impliquant naturellement la perte de la Gagaouzie et de la Pridnestrovie.¹⁰²⁷ Ainsi, l'article 11 de la Constitution moldave de 1994 « proclame sa neutralité permanente » et rejette également « le stationnement de toutes troupes militaires étrangères sur son territoire. »¹⁰²⁸ Pour la Moldavie, une position de neutralité permanente apparaissait comme la posture la plus intéressante pour « sécuriser les intérêts nationaux du pays [et] contribuerait de la manière la plus pragmatique à la consolidation de la paix et de la stabilité sur son territoire. »¹⁰²⁹ Ainsi, la neutralité moldave envoyait également des signaux à la Russie sur sa volonté de rester pacifiste envers la RMP.¹⁰³⁰ C'est dans cette logique que la déclaration de neutralité de la Moldavie a représenté un facteur d'accalmie des craintes pridnestroviennes.¹⁰³¹ Plus tard en 1995, la neutralité moldave fut d'autant plus renforcée par l'adoption d'une nouvelle doctrine militaire au « caractère exclusivement défensif »,¹⁰³² également soulignée la même année à travers sa politique étrangère.¹⁰³³

¹⁰²⁷ LITRA, Leonid, « The Neutrality and Sovereignty of Moldova in the Sight of Russia », *Institutul pentru Dezvoltare și Inițiative Sociale*, Foreign Policy Statewatch, Issue 49, novembre 2012, p. 3. Issue de : http://pasos.org/wp-content/uploads/2012/11/Policy-Statewatch49_en.pdf

¹⁰²⁸ Article 11, §1 et §2, « La République de la Moldavie comme un Etat neutre », *La Constitution de la République de Moldavie*, *op cit*.

¹⁰²⁹ CEBOTARI, Svetlana, « The Republic of Moldova between Neutrality and NATO Membership Status », *Editura Lumen*, Year 1, Vol. 3, septembre 2010, p. 84. p. 83-91. Issu de : <http://postmodernopenings.com/wp-content/uploads/2010/10/The-Republic-of-Moldova-between-Neutrality-and-NATO-Membership-Status.pdf>

¹⁰³⁰ *Ibid.*, p. 84 et p. 91 et Voir : CIUREA, Corneliu, « The Neutrality of the Republic of Moldova in the Light of Ukraine's Security Policy », *Asociația pentru Politică externă din Moldova*, 2015, p. 5. Issu de : <http://www.ape.md/doc.php?l=en&ide=152&id=2214>.

Au sujet de la neutralité des Etats post-soviétiques et la Russie voir : CERNY, Radek, « Russia and the Future of Expansion of Nato », *The U.S. Army War College*, StrategyResearch Project, 2011, p. 28.

¹⁰³¹ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰³² The decision of the Parliament of the Republic of Moldova concerning the military doctrine of Republic of Moldova, No.482-XIII, 6 juin 1995.

¹⁰³³ The Foreign Policy Concept of Republic of Moldova approved by the Parliament, No. 368-XIII, 8 février 1995.

B. La promesse d'une autonomie minimale pour la RMP

L'apaisement des craintes pridnestroviennes concernant la Constitution ne s'est pas achevé avec le rapprochement identitaire et la naissance de la politique de neutralité. Le concept d'autonomie de la RMP, abordé dans la Déclaration mutuelle d'avril 1994, était également un autre aspect de pacification envers les régions séparatistes de la Moldavie. Ainsi, l'article 111 de la Constitution moldave dispose qu' : « On peut attribuer aux localités de la rive gauche du Dniestr, ainsi qu'à certaines localités du sud de la République, des formes et des conditions spéciales d'autonomie conformément à des statuts spéciaux adoptés par des lois organiques. »¹⁰³⁴ Cela signifiait que la Moldavie s'engageait à trouver un accord avec la Gagaouzie et la Pridnestrovie pour définir et attribuer une autonomie à ces dernières. Poursuivant l'objectif d'apaisement national, la Gagaouzie a obtenu un statut lui garantissant une autonomie régionale au niveau administratif, culturel et économique.¹⁰³⁵ Pour le spécialiste Cornel Ciurea, le statut d'autonomie reconnu par la Constitution moldave était la clé pour atteindre la pacification entre la Gagaouzie et la Moldavie puisque « ce qui déclencha le processus avec [la Gagaouzie] fut la Constitution. [...] La Constitution la résolut [la crise avec la Gagaouzie] »,¹⁰³⁶ suite au statut d'autonomie garanti au sein de la Moldavie.¹⁰³⁷

Pour la RMP, l'obstacle principal résidait dans la réticence moldave de reconnaître ou de céder « son territoire ». ¹⁰³⁸ Avant la guerre d'indépendance, la RMP avait déjà essayé, de manière officielle, de rappeler son autonomie à travers deux référendums, en janvier et en mai 1990, au travers desquels les villes de Bender/Tighina et de Rîbnița se sont proclamées souveraines.¹⁰³⁹

¹⁰³⁴ Article 111, §1, « Statuts spéciaux d'autonomie », *La Constitution de la République de Moldavie*, *op cit.*

¹⁰³⁵ *The Law on the Special Legal Status of Gagauzia (Gagauz Yeri)*, The Parliament of the Republic of Moldova, No. 344-XIII, Chisinau, 23 décembre 1994. Issue de : <http://www.regione.taa.it/biblioteca/minoranze/gagauziaen.pdf>. Pour une analyse intéressante sur la loi sur l'autonomie de la Gagaouzie, voir : PROTSYK, Oleh, « Gagauz Autonomy in Moldova : The Real and the Virtual in Post-Soviet State Design », p. 231-251, dans : WELLER, Marc et NOBBS, Katherine (éds.), *Asymmetric Autonomy and the Settlement of Ethnic Conflicts*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 2010.

¹⁰³⁶ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁰³⁷ VAUX, Tony et BARRETT, Jan, « Conflicting Interests – Moldova and the Impact of Transdnestria », *Humanitarian Initiatives, Conflict Studies* 2, janvier 2003, p. 12.

¹⁰³⁸ Une reconnaissance *de jure* de la Pridestrovie par la Moldavie ne garantit pas la reconnaissance internationale.

¹⁰³⁹ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 106.

L'importance de l'objectif de l'auto-attribution d'un statut officiel ne pouvait pas être sous-estimée, puisque ces référendums se révélèrent largement en faveur de l'établissement de la RMP. Par la suite, elle a succédé à la Moldavie le 2 septembre 1990.¹⁰⁴⁰ Ces événements marqueront alors l'agenda politique pour les deux années suivantes.¹⁰⁴¹ Comme l'a constaté le Dr. Steven D. Roper : « Le statut pridnestrovien devient donc pour le gouvernement moldave l'enjeu domestique le plus important auquel il doit faire face. »¹⁰⁴² Cependant, le statut n'est pas en soi la cause de la crise, ni de la guerre, mais son importance s'est accrue à travers les années post-guerre. Après la guerre, le conflit armé, la question du statut fut soulevée au cœur du cessez-le-feu en juillet 1992, de la Déclaration mutuelle de 1994, suivie par la Constitution moldave la même année. Le statut d'autonomie de la RMP, prévu par la Constitution moldave, s'est avéré intéressant dans la mesure où il était toujours d'actualité deux ans après une victoire militaire et l'autonomie assurée de la RMP. Après la Déclaration mutuelle de 1994, peu d'avancées ont eu lieu sur cette question. Toutefois, grâce à la Constitution moldave, la Pridnestrovie, en plus de la Gagaouzie, a obtenu des statuts spéciaux prenant la forme d'un large niveau d'autonomie.¹⁰⁴³

La reconnaissance du statut de la Pridnestrovie par la Moldavie trouve plusieurs explications dont il faut tenir compte. C'est d'abord celui du statut officiel qui a porté sur une reconnaissance en tant qu'entité *de jure*, mis en avant par Tiraspol. Elle s'explique aussi par la proposition considérée par les deux médiateurs, l'OSCE et la Russie, comme la plus acceptable, celle d'un statut d'autonomie limitée pour la RMP. En 1994, la reconnaissance *de jure* n'était alors pas une possibilité. L'objectif était donc d'établir un statut autonome pour la RMP, comme il avait été fait pour la Gagaouzie. L'autonomie accordée à travers la Constitution moldave et la Déclaration mutuelle de 1994 représentaient une forme de reconnaissance, bien qu'elles n'aient pas conféré de statut *de jure*. En 1994,¹⁰⁴⁴ il était dans l'intérêt pridnestrovien, voire même une

¹⁰⁴⁰ La Gagaouzie, l'autre région séparatiste s'est déclarée indépendante le 19 août 1990.

¹⁰⁴¹ *Ibid.*

¹⁰⁴² ROPER, Steven D. « From frozen conflict to frozen agreement : The unrecognized state of Transnistria », *op. cit.*, p. 107.

¹⁰⁴³ *Moldova : Constitution and Citizenship Laws Handbook*, Vol. 2 Strategic Information and Development, International Business Publications, USA, 1994, p. 27.

¹⁰⁴⁴ L'année 1994 est également celle pendant laquelle la RMP introduirait sa propre monnaie nationale qui ne serait pas reconnue ni acceptée par la banque centrale moldave. Tiraspol choisit de faire apparaître sur son rouble le visage du Général Alexandre Suvorov, qui avait établi la ville de Tiraspol. Le nouveau rouble pridnestrovien fut frappé à Gosznak, Moscou, en décembre 1993, et fut ensuite livré le 9 août 1994. Au sujet de la monnaie pridnestrovienn

véritable priorité, de négocier un statut officiel, car il s'agissait du seul moyen de pouvoir avancer sur la question. L'un des problèmes à l'origine du conflit était que ni Chisinau, ni Tiraspol n'interprétaient de la même manière la notion d'autonomie. Le Dr. Stefan Wolff résuma cette problématique, qui représenta à maintes reprises l'une des principales causes du ralentissement du processus de négociation à travers les années.

« Deux problèmes ont toujours eu lieu dans ce contexte [du statut d'autonomie de la RMP]. Le premier fut celui de la manière dont les Pridnestroviens et les Moldaves envisageaient l'autonomie, ce qui représentait deux mondes à part. [...] En ce sens, dans la Constitution de 1994, il existait un certain nombre d'articles qui laissaient clairement une place pour un statut spécial. Mais cela devait vraiment être négocié et la Constitution restait vague. L'une des grandes craintes des pridnestroviens résidait dans le fait que ce qu'offraient les Moldaves n'était simplement pas suffisant. »¹⁰⁴⁵

De même, George Bălan, le chef du Bureau de la réintégration, a également dressé le constat de la problématique du statut d'autonomie.¹⁰⁴⁶ Certes, après une séparation garantie de la RMP, les deux opposants ont pu aborder dans les négociations la question de l'autonomie, sans jamais pouvoir trouver de terrain d'entente. Evidemment, la Moldavie, en tant qu'Etat internationalement reconnu, ne pouvait facilement accepter de telles concessions au sujet du statut pridnestrovien : « La Moldavie est un Etat unique et indivisible. Personnellement, je ne peux accepter nulle forme de fédération ou de confédération » déclarait le dirigeant du parti agrarien et le vice-président du parlement moldave, Dumitru Moțpan.¹⁰⁴⁷ Les parties se concentrant fortement sur cet enjeu, peu de place fut laissée aux problématiques les plus enracinées, à l'origine de la guerre.¹⁰⁴⁸ Cela a illustré la nature cruciale, et à la fois complexe de la question du statut. Il est vrai que les opposants n'ont jamais été sur la même longueur d'onde à ce sujet : Chisinau a toujours offert une autonomie

voir : ISACHENKO, Daria, *The Making of Informal States : Statebuilding in Northern Cyprus and Transdnistria*, Palgrave Macmillan, New York, 2012, p. 112-114.

¹⁰⁴⁵ WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰⁴⁶ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 3.

¹⁰⁴⁷ MORRISON, John, « Dnestr stalemate to continue despite Russian pullout », *Reuters News*, 22 août 1994.

¹⁰⁴⁸ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 3.

pour la RMP, tout en la conservant au sein de l'Etat moldave, tandis que la RMP revendiquait une reconnaissance maximale de l'Etat pridnestrovien. Comme l'a déclaré le ministre des Affaires étrangères pridnestrovien, Valeriy Litskay :

« Depuis un an et demi, nous n'avons pas encore pu obtenir un document de la part de la Moldavie qui définit ce statut spécial en pratique. [...] Elle [la Moldavie] reconnaît la minorité gagaouzienne mais pas nous. [...] Personne n'en parle, mais dans deux ou trois mois, cela émergera comme une question clé. »¹⁰⁴⁹

Cela a démontré que la question du statut était un élément au cœur des négociations, et l'un des principaux facteurs encourageant l'accélération du processus en 1994, ainsi que sa reprise lors des négociations pour le mémorandum de Moscou en 1997. Au fil du temps, les négociations autour du statut s'épuisaient du fait de l'impasse créée après le Mémorandum de Moscou de 1997. Tiraspol, ayant recherché cette autonomie et ce statut officiel auprès de Chisinau, ne parviendrait pas à en obtenir une à la hauteur de ses attentes. L'intérêt d'être reconnu a donc fait partie du déficit symbolique que la RMP a cherché à combler. Ainsi, en réponse à cette non-reconnaissance, la RMP eu recours à un référendum le 24 décembre 1995 à l'occasion duquel plus de 80% des voix se déclarèrent en faveur d'une nouvelle Constitution pridnestroviennne, afin de renforcer la souveraineté et l'indépendance du pays. En réponse, la Moldavie mis fin aux négociations.¹⁰⁵⁰

¹⁰⁴⁹ MORRISON, John, « Dnestr stalemate to continue despite Russian pullout », *op. cit.*

¹⁰⁵⁰ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 119.

C. La pacification constitutionnelle : un préalable au retour des négociations

A partir de l'année 1994, les opposants ont convenu d'emprunter un chemin visant à améliorer les relations. Bien que la Déclaration mutuelle de 1994 ait marqué l'ouverture du processus de négociation, l'ensemble des actions entreprises ont fortement pacifié la situation et ont remis les opposants sur le chemin de rapprochement. En ce sens, il est donc très difficile de mesurer l'impact individuel de tous les événements de l'année 1994, même si notre thèse n'a pas pour objet de mesurer l'amélioration des relations au sein du processus transformatif, mais plutôt d'identifier les événements clés en matière de reconnaissance qui expliquent le développement de ce processus (la variable explicative). La situation s'est rapidement enlisée dans une guerre après une année de crise déclenchée à la fin du mois d'août 1989, les actions moldaves entreprises en matière de reconnaissance, à travers un retour rapide aux origines du conflit, étaient suffisantes pour déclencher le processus de négociation et bouleverser les relations moldo-pridnestroviennes pour le mieux. Cependant, l'ensemble des causes du conflit n'a pu être résolu ou parfois directement abordé entre les gouvernements de Chisinau et de Tiraspol. De surcroît, la nature des progrès réalisés en 1994 fut d'autant plus impressionnante que « les autorités moldaves ne disposaient pas d'un plan global et cohérent pour régler le conflit, [sauf en] exprimant leur volonté de fournir aux districts de l'Est un statut d'autonomie [...]. »¹⁰⁵¹ Toutefois, comme l'écrit Charles King sur l'impact de l'ensemble des mesures adaptées par la Moldavie, et donc sur leur réussite :

« L'année 1994 a marqué la fin de la politique de la langue comme un enjeu politique majeur. A partir de ce moment-là, la Moldavie est devenue un Etat bilingue *de facto*, une situation que tous sauf les plus avides défenseurs pan-roumains semblaient disposer à accepter. »¹⁰⁵²

Le processus de négociation ayant été une impasse après la Déclaration mutuelle de 1994, la Constitution moldave était un élément crucial en matière de reconnaissance, intervenant au « bon

¹⁰⁵¹ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 3.

¹⁰⁵² KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 160.

moment » pour pousser les opposants sur une voie coopérative. La plupart des experts¹⁰⁵³ ont confirmé l'hypothèse selon laquelle la reconnaissance à travers la Constitution a permis de pacifier la situation entre les habitants divisés et entre Chisinau et Tiraspol. Même si elle était détachée du processus de négociation et certainement très éloignée des élites de Tiraspol, il s'agissait d'une tentative de revenir à nouveau aux racines du conflit.¹⁰⁵⁴ La Constitution moldave de 1994 n'était incontestablement pas prise en considération par ceux s'étant opposés à la Moldavie durant la guerre. Manifestement, elle a, au pire des cas, laissé une impression positive parmi les peuples, même si ce sentiment a été un peu moins partagé par le gouvernement de Tiraspol, le document n'ayant pas été élaboré pour la Pridnestrovie.¹⁰⁵⁵ Il est pourtant vrai que les efforts moldaves, en matière de construction étatique et de pacification, n'ont été pas bien accueillis par le gouvernement roumain, ce qui a démontré que le processus de pacification, ayant lieu hors du processus de négociation officiel, a pu impacter les acteurs se trouvant à l'extérieur de la Moldavie, et notamment la Roumanie :

La nouvelle Constitution a représenté « une détérioration des caractéristiques de la langue nationale, la déclaration des régions dotées d'un statut spécial [étant] une prémisse pour atomiser l'Etat [moldave] [...] L'objectif actuel de cette initiative est de remettre en cause le caractère de la République de Moldavie comme Etat roumain et, implicitement, d'abandonner l'esprit de la Déclaration d'indépendance [moldave] [...]. [La Constitution aura] de graves conséquences pour l'indépendance de la Moldavie et pour les droits de la majorité de la population, [comme pour] les moldo-roumains. »¹⁰⁵⁶

Toutefois, le Dr. Nicu Popescu a mis l'accent sur le rôle pacificateur de la Constitution entre la RM et la RMP puisqu'elle « contient un nombre d'éléments qui étaient désignés comme un rameau d'olivier pour les Pridnestroviens. »¹⁰⁵⁷ Plus encore, le Dr. Stefan Wolff a également souligné que

¹⁰⁵³ BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013 et WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰⁵⁴ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 116,

¹⁰⁵⁵ AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁰⁵⁶ HUMPHREY, Peter, « Romania protests over Moldova constitution », *Reuters News*, 2 août 1994.

¹⁰⁵⁷ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

« dans cette perspective [d'améliorer la situation avec la RMP], ce n'était pas une mauvaise tentative. »¹⁰⁵⁸ De même, l'ancien général et chef d'Etat-major dans l'armée de terre moldave, Iurie Dominic, s'est fait l'écho de son effet pacificateur : « La Constitution était un très grand succès, surtout vis-à-vis de la Gagaouzie. Elle était inspirée par des idéalistes. »¹⁰⁵⁹ Ainsi, la crise avec la Gagaouzie fut résolue par la pacification constitutionnelle. La difficulté de la Constitution en matière de pacification était celle de ses effets sur les élites pridnestroviennes, beaucoup plus puissantes que l'opposition gagaouzienne.¹⁰⁶⁰ Deux professeurs se sont exprimés sur les effets potentiellement pacificateurs de la Constitution moldave. Interrogé à ce sujet, le professeur Spzinceana a rétorqué : « [...] Avec l'inclusion des articles supplémentaires, elle [la Constitution] aurait probablement pu conduire à la paix [avec les élites de Tiraspol]. »¹⁰⁶¹

Par ailleurs, vu que les négociations moldo-pridnestroviennes se trouvaient dans une impasse après la Déclaration mutuelle d'avril 1994, l'effet pacificateur de la Constitution a semblé s'imposer comme un préalable nécessaire au retour des négociations entre les opposants.¹⁰⁶² A ce sujet, l'ancien général Iurie Dominic a soutenu l'hypothèse selon laquelle la Constitution a participé à la reprise des négociations à travers la reconnaissance :

« Nous avons eu la Constitution, la reconnaissance y était incluse et a réussi à aider les dirigeants à créer une feuille de route. [...] »¹⁰⁶³

De même, un expert sur le processus de négociation à l'OSCE était du même avis sur ce rôle pacificateur en tant qu'événement très important conduisant au déclenchement du processus de paix :

¹⁰⁵⁸ WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰⁵⁹ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁰⁶⁰ MUNTEANU, Igor, « Moldova's road to independence and strive for territorial integrity », p. 8, dans : *Quo Vadis Moldova ?*, European Integration Studies Centre et Institute for Development and Social Initiatives 'Viitorul', Multi-M, Lviv, 2007.

¹⁰⁶¹ SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁰⁶² Voir : COOK, Justin D., « La pacification politique symbolique, un préalable nécessaire au retour des négociations entre la Moldavie et la Transnistrie », *op. cit.*

¹⁰⁶³ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

« En 1994, à ce moment, la Constitution a aidé à déclencher le dialogue. Le processus de résolution aurait pu avoir lieu plus tôt, ou après que le conflit [armé] ait pris fin. »¹⁰⁶⁴

Les relations moldo-pridnestroviennes ainsi que moldo-gagaouziennes ont pu s'améliorer en moins d'une année grâce à la reconnaissance qui eut lieu en 1994, indiquant l'établissement d'un contexte bien plus pacifié qu'auparavant. Le Dr. Nicu Popescu a donc qualifié les actions moldaves de 1994 de « rameaux d'olivier », et de « signal aux pridnestroviens. »¹⁰⁶⁵ A ce propos, en août 1994, le président Snegur a une fois de plus souligné le succès des événements de l'année, dans la mesure où les peuples ont « confirmé leur intention [moldave] de vivre dans un Etat unique et entier, capable de poursuivre une politique de neutralité et de coopération avec d'autres pays, en garantissant des droits égaux à tous ses citoyens, et aux minorités ethniques incluses. »¹⁰⁶⁶

1) La reprise des négociations moldo-pridnestroviennes

La Russie, par exemple, a pu prendre note de ces changements positifs.¹⁰⁶⁷ La pacification entre les opposants préviendrait par la suite toute possibilité des acteurs, comme la Russie, d'aborder les questions sécuritaires les plus importantes au cœur du conflit. Ainsi, la Moldavie et la Russie, ayant déjà débuté en juin un dialogue sur la possibilité du retrait des forces de la 14^e armée russe, avaient signé en octobre leur premier accord à ce sujet. Le succès qu'a créé la Constitution moldave a donc conduit à la reprise directe des négociations entre les délégations moldaves et pridnestroviennes en septembre 1994, après que le processus prit fin avec la Déclaration mutuelle de 1994, faute de pouvoir trouver un compromis sur le statut pridnestrovien. La rencontre, le 28 septembre à Tiraspol, a produit des résultats encourageants sur les négociations d'un statut spécial pour la RMP. Valeriy Litskay, le ministre des Affaires étrangères pridnestrovien, les a constatés :

¹⁰⁶⁴ Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁰⁶⁵ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰⁶⁶ « Snegur sums up three years of Moldova's independence », *op. cit.*

¹⁰⁶⁷ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

« Nous avons fait un pas de géant en avant. Nous avons proposé notre projet à Chisinau. »¹⁰⁶⁸

Vladlen Vasev, l'envoyé spécial russe pour les négociations, le confirma davantage :

« Le processus des négociations ne sera pas une tâche facile. Il est difficile de s'attendre à une percée. Les positions prises par les parties sont loin de trouver un accord. Il est nécessaire de pousser Chisinau et Tiraspol à en trouver un. »¹⁰⁶⁹

Néanmoins, une série de réunions fut décidée pour le 14 octobre, le 1^e novembre et le 12 décembre sur le statut juridique de la RMP. Comme promis au sein de la Constitution afin d'accélérer le processus, les présidents Smirnov et Snegur se rencontrèrent le 21 décembre 1994 autour de la même question parmi d'autres enjeux comme les douanes et les systèmes bancaires et financiers, la première rencontre directe entre chefs d'Etats depuis 8 mois à Chisinau.¹⁰⁷⁰

La RM considérait qu'elle avait consenti aux concessions nécessaires, même si elles n'étaient jamais suffisantes pour la RMP. A l'instar de la période suivant la Déclaration mutuelle d'avril 1994, le mouvement concernant le statut autonome de la RMP envisagé par la nouvelle Constitution rencontrait une fois de plus des difficultés de mise en œuvre.¹⁰⁷¹ Le parlementaire moldave Ion Ungureanu les a mises en évidence du fait de différences d'interprétation sur la question du statut : la RMP « ne peut être considérée comme sérieuse. [...] Ce qu'ont proposé les experts de Tiraspol n'est ni une fédération, ni une confédération. Ils ont sérieusement ignoré les suggestions de Vladlen Vasev [...] »¹⁰⁷² Plus encore, une délégation russe de la CEI, menée par Valerian Viktorov et les experts de la CSCE s'est réunie à Chisinau le 26 décembre, et fut rejointe

¹⁰⁶⁸ « Talks begin on special status of Dnestr Republic », *op. cit.*

¹⁰⁶⁹ *Ibid.*

¹⁰⁷⁰ « Moldovan president, rebel leader meet for talks », *op. cit.*, Présent pour la délégation moldave : le président Mircea Snegur, le président du parlement Petru Lucinschi, le premier ministre Andrei Sangheli, le président de la banque nationale de la Moldavie Leonid Talmaci. Présent pour la délégation pridnestroviennne : le président Igor Smirnov, Grigoriy Marakutsa, membre du Soviet suprême de la RMP. Pour la Russie : Vladlen Vasev, le dirigeant de la délégation russe et le chef de mission de la CSCE.

¹⁰⁷¹ « CSCE Annual Report 1994 », *op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁷² « Parliament to discuss draft on special status for Dnestr Republic », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 octobre 1994.

par le président du parlement moldave Petru Lucinschi, afin d'échanger sur les difficultés rencontrées en matière d'avancement du processus de négociation. Le lendemain, la délégation russe partit pour Tiraspol, n'étant pas dans l'optique de « rechercher à présenter des solutions toutes prêtes au règlement du conflit », ¹⁰⁷³ du fait de progrès insuffisamment rapides au regard de la détermination du statut officiel de la RMP. Pourtant il a félicité la bonne gestion du conflit par les opposants car « [...] une mauvaise paix est préférable à la meilleure des guerres. » ¹⁰⁷⁴ Malgré les difficultés permanentes liées à la question du statut ou à d'autres problématiques comme l'économie ou le retrait de la 14^e armée et de son équipement dans l'avancement du processus de négociation, Valerian Viktorov a constaté après ses consultations l'existence d'un contexte « favorable » ¹⁰⁷⁵ à la paix.

En janvier 1995, le président Mircea Snegur partageait également l'opinion d'une situation améliorée depuis la fin de la guerre.

« Depuis trois ans, nous avons entrepris des mesures concrètes visant à maintenir l'intégrité territoriale sans permettre sa fédéralisation. Nous pouvons conclure que les accomplissements nés du dialogue avec les dirigeants du Tiraspol nous permettront de résoudre entièrement cet enjeu. » ¹⁰⁷⁶

Du 23 au 26 janvier 1995, Petru Lucinschi pour la Moldavie, et Grigoriy Marakutsa pour la Pridnestrovie, ont tenu une conférence considérée comme une étape importante dans le processus de paix et dans les négociations, à Mariehamn, aux Iles Åland, territoire autonome et démilitarisé appartenant à la Finlande. Ainsi, en quatre mois les délégations moldaves et pridnestroviennes se sont rencontrées à au moins sept reprises, marquant une forte augmentation des réunions politiques. ¹⁰⁷⁷ Bien qu'un accord final sur le statut de la RMP n'ait pu être trouvé, les deux

¹⁰⁷³ « 'More active Kishinev-Moscow Dialogue' urged by visiting CIS delegation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 janvier 1995.

¹⁰⁷⁴ *Ibid.*

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*

¹⁰⁷⁶ « Snegur reviews three-year term as president », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 26 janvier 1995.

¹⁰⁷⁷ Les dates de réunions identifiées sont les suivantes : le 14 octobre, le 1^e novembre, les 12, 21 et 26 décembre 1994, du 23 au 26 janvier 1995 et les 13, 15 et 16 février 1995.

opposants ont réalisé pléthore de protocoles de bas niveau le 15 février.¹⁰⁷⁸ La Déclaration mutuelle de 1994 mise à part, le 15 février fut la première fois que les présidents Igor Smirnov et Mircea Snegur « approuvèrent » un accord commun, un événement qui n'aurait pu être imaginé l'année précédente. Après les pourparlers du 15 février entre les dirigeants, Snegur les a qualifiés de « solution juste »,¹⁰⁷⁹ afin de promouvoir une ambiance cordiale. Outre le manque d'accord officiel concernant le statut de la RMP, Smirnov a tenu des propos sur un réel aspect du processus de négociation – celui de l'égalité perçue par la RMP au sein des négociations :

« Les pourparlers ne progressent pas aussi vite que notre peuple les souhaite. » Il est cependant reconnu que la participation de la RMP au sein des négociations « a changé notre position et sûrement celle de la Moldavie au regard de certains enjeux. Nos problèmes doivent être avant tout résolus par nous-mêmes, la République de Moldavie et la République de Dniestr. C'est un dialogue entre parties avec des droits égaux, abordant tous les problèmes. »¹⁰⁸⁰

Toutefois, les opposants quitteront les négociations sans accord sur la question du statut, suite au refus de Snegur de vouloir signer un document reconnaissant le gouvernement prdnestrovien au sein de la Moldavie.

2) La reconnaissance croissante du statut

Plusieurs mois ont passé avant la reprise de négociations en mai 1995, uniquement après que le président Snegur ait nommé une nouvelle commission ayant pour objectif de préparer un projet de loi portant sur le statut officiel de la RMP. Le président Igor Smirnov a alors fait appel à Snegur le 9 mai pour « construire leurs relations de la manière dont les Etats le font habituellement,

¹⁰⁷⁸ Décision du protocole sur la Résolution des Problèmes dans l'Education Publique entre la République de Moldavie et la région prdnestrovienne, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995, Décision du protocole sur la Solution des Problèmes Apparus dans le Domaine de la Restauration des Ponts Traversant le Dniestr, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995, Décision du protocole sur l'amélioration de la coopération entre les services de communication et postaux entre la République de Moldavie et la région prdnestrovienne, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995 et Décision du protocole sur la procédure des règlements dans le leu moldave par les entités économiques, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995.

¹⁰⁷⁹ « Moldovan and Dnestr presidents agree to solve problems internally », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 22 février 1995.

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*

sur un pied d'égalité... Le plus vite Chisinau reconnaîtra le Dniestr comme Etat séparé, le plus tôt nous restaurerons les relations dans tous les domaines. »¹⁰⁸¹ Le 7 juin 1995, Smirnov et Snegur se sont rencontrés pour pouvoir mener des pourparlers sur l'avancement du statut spécial de la RMP en la présence du chef de mission de l'OSCE en Moldavie, Michael Wynnat, et l'envoyé russe Laslo Kova. Une fois de plus, Smirnov a évoqué l'idée d'égalité au niveau des responsabilités des deux entités, et du statut de la RMP. La proposition fut rejetée par Snegur, car il estimait que ses demandes avaient écarté le processus de négociation qui prévoyait des relations intra-étatiques.¹⁰⁸² Malgré cette opposition, Smirnov a décrit la réunion comme étant « constructive et productive ». « Le processus de négociation concernant la détermination du rôle, de la place et du statut du Dniestr, a produit de nouveaux aspects intéressants qui doivent être développés. »¹⁰⁸³ Il a également déclaré que les sujets abordés lors de la réunion étaient la suite logique de la Déclaration mutuelle de 1994 :

« La Déclaration commune du 28 avril 1994 fut aujourd'hui consolidée par un contenu concret qui sera approfondie par les deux équipes d'experts. Je me réjouis de la reprise de nos pourparlers. J'ai la ferme conviction que chaque nouveau sommet nous amène plus près de résoudre la question clé – afin que les horreurs de la guerre n'apparaissent jamais plus dans la région. »¹⁰⁸⁴

Une deuxième session de dialogue fut prévue pour le 7 juillet 1995 à Tiraspol (elle eut lieu le 5 juillet pour des raisons inconnues). Une grande source d'espoir pour la Moldavie résidait certainement dans le modèle gagaouzien qui venait d'élire leur deuxième président (gouverneur) en juin 1995, Gheorghe Tabunshchik.¹⁰⁸⁵ L'insistance de Snegur, depuis le début des négociations afin d'apparaître supérieur hiérarchiquement, était loin d'être satisfaisante pour Smirnov et la RMP. « Nous offrons une large autonomie à la région du Dniestr, qui inclurait un mot final sur les questions économiques, et sur l'administration locale. Mais nous tenons à ce que le pays

¹⁰⁸¹ BRZEZINSKI, Zbigniew K. et SULLIVAN, Paige (éds.), *Russia and the Commonwealth of Independent States : An Analytical Survey of Archival Documents and Historical Studies. Documents, Data, and Analysis*, op. cit., p. 643.

¹⁰⁸² *Ibid.*

¹⁰⁸³ « Moldovan and Dnestr presidents hold 'constructive' meeting *op. cit.*

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*

¹⁰⁸⁵ *Prague Open Media Research Institute, The OMRI Annual Survey of Eastern Europe and the Former Soviet Union : 1995. Building Democracy*, M.E. Sharpe, Armonk, N.Y., 1996, p. 173.

maintienne un territoire, une politique étrangère et des forces armées uniques. »¹⁰⁸⁶ Le 5 juillet, les deux opposants se réunirent comme prévu et sont parvenus à un accord.¹⁰⁸⁷ Le 18 juillet, le président Smirnov tint une conférence entre les dirigeants publics et privés de la RMP dans laquelle il souligna l'objectif principal de l'Etat comme celui de la reconnaissance étatique par la Moldavie.¹⁰⁸⁸ Cela fut suivi par un communiqué de presse de la RMP qui a annoncé que Smirnov et Snegur avaient jeté les bases d'un accord sur le statut officiel pour le 13 septembre 1995.¹⁰⁸⁹

« Le dialogue avec Tiraspol est entré dans une phase constructive. Lors de notre dernière réunion, nous avons eu une discussion concrète sur le statut de la région, et les pourparlers continueront. »¹⁰⁹⁰ Ainsi, l'année 1995 serait qualifiée par l'OSCE comme « marquée par des efforts accrus par le gouvernement moldave et les autorités de la région prdnestrovienne dans la recherche d'un règlement politique global au conflit. »¹⁰⁹¹

Vu le processus de conflit qui se transformait de manière positive à travers l'année 1994, débutant avec le déclenchement du processus officiel des négociations, la reconnaissance des torts, celle des minorités, ainsi que la reprise d'un véritable dialogue sur le statut de la RMP, le contexte est également devenu propice au lancement des discussions sur les questions sécuritaires les plus difficiles : celles autour du retrait de la 14^e armée russe, ainsi que de ses armes et munitions dans la ville de Kolbasna.

¹⁰⁸⁶ SHCHEDROV, Oleg, « Moldovan leader hopeful of Russian troop pullout », *Reuters News*, 28 juin 1995.

¹⁰⁸⁷ *Accord sur le Maintien de la Paix et les Garanties Sécuritaires entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Tiraspol, Pridnestrovie, 5 juillet 1995.

¹⁰⁸⁸ BRZEZINSKI, Zbigniew K. et SULLIVAN, Paige (éds.), *Russia and the Commonwealth of Independent States : An Analytical Survey of Archival Documents and Historical Studies. Documents, Data, and Analysis*, *op. cit.*, p. 644.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*, p. 644-645.

¹⁰⁹⁰ « President Snegur says Russia and Moldova agree on troops pull-out », *op. cit.*

¹⁰⁹¹ « Annual Report 1995 on OSCE Activities », *Organization for Security and Co-operation in Europe*, DOC.SEC/1/95, Vienne, 30 novembre 1995, p. 12.

Section 4. Un contexte propice au désarmement

Les efforts moldaves en matière de pacification en 1994 ont eu des effets positifs ressentis jusqu'à Moscou. Ainsi, il est intéressant de remarquer que les premières véritables négociations sur le retrait de la 14^e armée russe ont lieu pour la première fois après le début du processus de négociation en 1994.¹⁰⁹² La situation entre les opposants fut fortement pacifiée par rapport à la période 1992-1993,¹⁰⁹³ et ce sans véritable possibilité de retour à la guerre. Cette situation a permis d'ouvrir le dialogue sur les questions sécuritaires les plus difficiles, à savoir celles du retrait de la 14^e armée russe et du désarmement des importants stocks d'armes et de munitions. La Moldavie, était accusée par Moscou et Tiraspol d'avoir déclenché la guerre, s'est montrée prête à entreprendre une gestion du conflit de manière pacifique. La reconnaissance que Chisinau a accordée à la fois aux minorités et à Tiraspol en 1994 a constitué une véritable tentative pour réparer les relations, lui donnant une nouvelle image bien éloignée de celle de l'ancien gouvernement moldave, alors dominé par le Front Populaire radical moldave.

Les négociations prévues par l'accord de cessez-le-feu de 1992 sur le statut de la RMP ou sur le retrait de la 14^e armée avaient uniquement été abordées pour la première fois au cours de l'été 1994.¹⁰⁹⁴ Au niveau de la stabilité militaire en 1994, des véritables signes de progrès ont été remarqués¹⁰⁹⁵ puisqu' « à la suite des négociations intensives entre les experts militaires et les rencontres entre les délégations gouvernementales entre la République de Moldavie et la Fédération de Russie, une quantité de travail considérable a été réalisée, » ayant abouti à un total de seize accords en matière de sécurité à la fin février 1995.¹⁰⁹⁶ A la différence de la période d'avant-guerre, en 1994 l'armée russe était bien sous contrôle du général Lebed et aux ordres du

¹⁰⁹² HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *op. cit.*, p. 134.

¹⁰⁹³ Il est également intéressant de noter qu'après être parvenu à un accord provisoire en août 1994, la Russie a décidé de contracter un emprunt de 70 milliards de roubles afin d'aider la Moldavie à payer ses dettes en gaz naturel, estimées à environ 260 milliards de roubles (dont 25% du gaz avait été consommé par la RMP) envers la Russie – certainement le signe d'un apaisement entre ces acteurs. En retour la Moldavie a offert 15 entreprises nationales à la Russie comme garantie, dont onze se retrouvèrent sur le territoire russe.

¹⁰⁹⁴ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁰⁹⁵ TAYLOR, Brian D., « Commentary on Moldova », *op. cit.*, p. 217.

¹⁰⁹⁶ CIBOTARU, Viorel, « Moldovan Security Concerns : Development and Perspectives », *op. cit.*, p. 12.

Moscou à ce stade. Nous pouvons même remarquer qu'une divergence se développait dans les positions de Lebed et Tiraspol, indiquant que cette dernière n'a pas toujours été entièrement soutenue par Moscou. Le fait que la situation se soit améliorée à cette période démontrait qu'il ne s'agissait plus simplement d'une paix imposée par la 14^e armée russe. A ce sujet, Mikhaïl Dmurin, le directeur adjoint du département de l'information et de la presse russe, a souligné l'importance de ce changement, notamment à l'intérieur de la Moldavie comme variable expliquant comment la situation a progressivement permis d'aborder les questions sécuritaires.

« Le climat politique actuel en Moldavie, en plus de la relative stabilisation dans les sphères militaires et politiques de la zone tampon de la région du Dniestr, signifie que les pourparlers peuvent débiter avec toutes les parties impliquées dans la réduction du nombre des forces armées dans la zone de conflit. »¹⁰⁹⁷

Déjà en juillet et en août 1994,¹⁰⁹⁸ les représentants de la Moldavie et la Russie avaient débuté les pourparlers sur l'avenir de la 14^e armée.¹⁰⁹⁹ Un accord avait été élaboré et paraphé par les deux délégations en août 1994,¹¹⁰⁰ et fut finalisé le 21 octobre 1994 entre la Moldavie et la Russie. Le 3 août, le Lieutenant général Eduard Vorobyev est arrivé à Tiraspol pour une réunion officielle au cours de laquelle a été annoncé que la 14^e armée russe serait rétrogradée à un niveau de force « opérationnelle », une décision prise par le ministre de la Défense russe Pavel Gratchiov qui soutenait ainsi la voie formelle vers la réduction des forces armées russes.¹¹⁰¹ Le 10 août, neuf

¹⁰⁹⁷ « Moscow official optimistic on troop withdrawal from Dnestr zone », *op. cit.*

¹⁰⁹⁸ « Annual Report 1994 », *op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁹⁹ VAHL, Marius et EMERSON, Michael, « Moldova and the Transnistrian Conflict », *op. cit.*, p. 8.

¹¹⁰⁰ « Agreement on withdrawal of Russian troops from Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 octobre 1994.

¹¹⁰¹ Cela a officiellement marqué le début de la chute du Général Lebed, qui sera remplacé le 1^{er} septembre par le député commandant de la 14^e armée, le Major-général Valeriy Yevnevich. Lebed avait adopté une position ferme, à la fois contre la réduction des effectifs de la 14^e armée et contre le régime de Tiraspol, les accusant de corruption. Nicolae Chirtoacă, un ancien conseiller moldave en matière de sécurité nationale, était quelque peu sceptique sur le retrait complet de la 14^e armée et le remplacement de Lebed. Il a qualifié l'initiative de Moscou de « transformation apparente de la 14^e armée pour retarder son retrait de la Moldavie. Dans cette situation relativement nouvelle, le Kremlin se servira des forces de maintien de la paix afin de légitimer la présence militaire russe [...] Les dirigeants du Tiraspol considèrent le rappel du général Lebed comme un exemple du soutien de Moscou sur leurs activités, et cela intensifiera les tendances séparatistes en Moldavie. » « Moldovan suspicion of motives behind the 14th Army transformation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 août 1994.

documents traitant de questions sécuritaires furent rédigés.¹¹⁰² Le 21 octobre 1994, les premiers ministres Andrei Sangheli pour la Moldavie, et Viktor Tchernomyrdine pour la Russie signaient un accord¹¹⁰³ prévoyant le retrait de la 14^e armée russe du territoire moldave dans un délai de trois ans. L'accord a immédiatement été considéré comme un grand succès par la Moldavie. Nicolae Osmotescu, à la tête de la délégation moldave, était ravi du mouvement impulsé par cet accord.

« Je considère cela comme un succès, étant donné que nous n'avons fait pratiquement aucun progrès depuis les deux dernières années au sein des négociations – en fait, nous avons perdu toute notion du temps. Nous sommes enfin parvenus à poser une base légale qui nous permet d'avancer. En d'autres termes, cela nous permettra de commencer l'implémentation du retrait des forces armées de la République de Moldavie. »¹¹⁰⁴

Pourtant, cela n'était que le début d'une série de complications dans l'accord. En premier lieu, l'article 2 prévoyait que le retrait des unités militaires de la Moldavie devait être effectué de manière synchronisée avec à la fois « le règlement politique du conflit pridnestrovien et la détermination du statut spécial de la région pridnestroviennne de la République de Moldavie ».¹¹⁰⁵ Cela signifiait en réalité qu'il n'y aurait pas de retrait tant que le conflit ne serait pas résolu, laissant ainsi place à une présence permanente de la 14^e armée sur le territoire moldave. En second lieu, la nécessité de ratifier l'accord entre les deux gouvernements constituait un autre obstacle susceptible de ralentir sa réalisation.¹¹⁰⁶ De plus, il n'était pas prévu de manière spécifique et officielle dans l'Accord d'octobre qu'il devrait être ratifié par les parlements respectifs,¹¹⁰⁷ le rendant « non-contraignant » au regard du droit international. A cet égard, l'article 2, paragraphe 3, présentait

¹¹⁰² CIBOTARU, Viorel, « Moldovan Security Concerns : Development and Perspectives », *op. cit.*, p. 12.

¹¹⁰³ *Accord entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie sur le statut juridique, la procédure et conditions de retrait des unités militaires de la Fédération de Russie, temporairement situé sur le territoire de la République de Moldavie, op. cit.*

¹¹⁰⁴ « Dnestr Region and 14th Army – Moldova and Russia agree on timetable for withdrawal of 14th army », *op. cit.*

¹¹⁰⁵ Article 2, §4, *Accord entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie sur le statut juridique, la procédure et conditions de retrait des unités militaires de la Fédération de Russie, temporairement situé sur le territoire de la République de Moldavie, op. cit.*

¹¹⁰⁶ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States, op. cit.*, p. 121.

¹¹⁰⁷ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », *op. cit.*, p. 172.

quant à lui, l'empêchement majeur de l'accord : tant que ce dernier n'était pas ratifié par la Russie, il ne pourrait être applicable.

« [...] Le retrait des unités militaires dans la période déterminée de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord conformément aux capacités techniques et au temps nécessaire pour organiser les troupes dans la nouvelle garnison. »¹¹⁰⁸

La Russie, qui n'a jamais reconnu le statut *de jure* de la RMP, a donc mené les négociations avec la Moldavie en lieu et place de la Pridnestrovie, même si les représentants de la RMP étaient néanmoins présents. L'exclusion de cette dernière au sein des négociations a certainement rendu le sujet du retrait de la 14^e armée plus complexe que jamais. Le processus de négociation englobait désormais bien plus que la seule question du statut de la RMP.

L'Accord d'octobre 1994 était le premier conçu pour régler les problématiques sécuritaires (sans coercition, si nous prenons en compte l'Accord Eltsine-Snegur de 1992). Ainsi, nous établirons un lien causal mais indirect entre la pacification des relations à travers la reconnaissance, et l'ouverture des discussions concernant la 14^e armée. Nous aborderons également les discussions et l'Accord d'octobre 1994 relatif au retrait de cette force militaire russe comme la conséquence indirecte des événements ayant eu lieu la même année.¹¹⁰⁹ Bien que l'accord n'ait jamais été mis en œuvre et que la RMP s'y soit fortement opposée, le seul fait de parvenir à un tel stade de négociations portant sur des questions sécuritaires était déjà considéré comme un immense succès. Malgré ces obstacles, les forces militaires russes ont tout de même pu être réduites, et le processus de destruction des munitions à Kolbasna a pu débuter.

¹¹⁰⁸ Article 2, §3, *Accord entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie sur le statut juridique, la procédure et conditions de retrait des unités militaires de la Fédération de Russie, temporairement situé sur le territoire de la République de Moldavie, op. cit.*

¹¹⁰⁹ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States, op. cit.*, p. 120.

A. L'impasse du retrait de la 14^e armée

Les efforts visant au retrait de la 14^e armée russe furent le début d'un processus extrêmement complexe ayant entraîné d'immenses difficultés dans le temps. La synchronisation du retrait des forces de la 14^e armée, au regard de la résolution finale du conflit moldo-pridnestrovien, représentait déjà un premier obstacle au retrait complet dès la signature de l'Accord d'octobre 1994. L'incapacité des acteurs à résoudre le conflit *via* les négociations a en effet entraîné l'impossibilité du retrait total des unités militaires russes situées sur le territoire pridnestrovien. Etant très loin d'atteindre cette phase finale, l'exécution complète de l'accord était dès ses origines vouée à l'échec dès le début. Cette difficulté fut de nouveau expérimentée plus tard, en 1996, à l'occasion des élections présidentielles prévues en Moldavie et en Russie, le maintien de la 14^e armée sur le territoire moldave s'imposant comme un obstacle majeure à l'avancement du processus de paix.¹¹¹⁰ La vérité était que le président Snegur se trouvait de plus en plus confronté à une opposition publique, ce qui l'a même conduit à quitter le parti agrarien, grand gagnant des élections législatives de février 1994.¹¹¹¹

Toutefois, l'un des signes marquants de l'apaisement du conflit fut la réduction progressive des forces russes, diminuant de près de moitié et passant de 9 000 à 5 000¹¹¹² hommes entre la fin

¹¹¹⁰ TAYLOR, Brian D., « Commentary on Moldova », *op. cit.*, p. 217.

¹¹¹¹ L'une des raisons ayant entraîné la baisse de popularité de Snegur est qu'il a tenté d'imposer la langue roumaine en 1995 au lieu du moldave, ainsi que de remplacer au sein des écoles l'histoire de la Moldavie par celle de la Roumanie. Il faut également mentionner le fait que l'économie moldave était toujours en difficulté et que les négociations étaient au point mort. La décision de Snegur de quitter son parti politique en juillet 1995 a été considérée comme le début de la course présidentielle qui sera contestée par le président Snegur lui-même, ainsi que par le président du parlement Petru Lucinschi, le premier ministre Andrei Sangheli et par le secrétaire général du parti communiste moldave Vladimir Voronine. De plus, le parti politique agrarien était en train de perdre la majorité au sein du parlement en juillet 1995. Snegur perdra les élections présidentielles de 1996, mais il sera de retour à la tête d'une grande alliance démocratique pour faire face au parti communiste, et remportera une majorité des sièges lors des élections législatives de 1998.

¹¹¹² Selon Stefan Wolff, il faut noter la distinction dans le rôle des forces militaires russes entre celles s'assurant du maintien de la paix et celles protégeant les dépôts d'armes et de munitions de la ville de Kolbasna. WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

Au cours de l'hiver 1994 les forces de maintien de la paix russes ont été estimées autour de 6 500 soldats. YERMOLAEV, Michael M., « Russia's International Peacekeeping and Conflict Management in the Post-Soviet Environment », p. 50, dans : MALAN, Mark (éd.), *Boundaries of Peace Support Operations : The African Dimension*, Monograph No. 44, Center for International Security and Conflict Management Studies (CISCMS), Moscou, Russie, février 2000.

de la guerre et l'année 1994.¹¹¹³ Toutefois, il faut mentionner que l'Accord d'octobre 1994 n'a pas porté sur le retrait et/ou la destruction des armes et munitions dans le dépôt de Kolbasna, créant effectivement un écart distinct au sein du processus de négociation quant à la question des forces de maintien de la paix de la 14^e armée et celle des dépôts d'armes et de munitions russes.

Les obstacles à la réalisation complète de cet accord étaient immenses. Déjà, en juin 1994, Vladimir Kitaev de la délégation russe avait avoué que « le retrait des troupes prendrait autour de quatre ans. »¹¹¹⁴ En novembre, à peine un mois après la signature de l'accord, le député ministre de défense, le Général russe Georigy Kondratyev remarquait la difficulté de mise en œuvre de l'accord d'octobre 1994 du fait d'un manque de mécanismes concrets.

« A l'heure actuelle, il serait simplement absurde de demander que le commandant de la 14^e armée russe, le général Lebed, produise un calendrier quelconque pour le retrait de l'armée. »¹¹¹⁵

Lebed a également soutenu la position de Kondratyev en admettant qu'un retrait dans les trois ans ne pourrait être effectué.¹¹¹⁶ Il a tout simplement constaté que la tâche était difficilement réalisable. Sa réticence au processus de retrait de la 14^e armée était pragmatique, dès lors que sa réalisation était fortement contestée par Tiraspol en raison du rôle pacificateur qu'elle avait joué dans le non-retour de la guerre.

« Pendant les deux dernières années et demis, aucune organisation internationale n'était présente pour garantir que le conflit armé ne serait pas de retour – seule la 14^e armée était présente. »¹¹¹⁷

¹¹¹³ Le nombre exact des forces russes en 1994 est pourtant toujours inconnu.

¹¹¹⁴ « Russia seeks four years to evacuate troops from Moldova », *Agence France-Press*, 8 juin 1994.

¹¹¹⁵ « Russian Deputy Defense Minister says troop withdrawal mechanism lacking », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 novembre 1994.

¹¹¹⁶ CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », *op. cit.*, p. 172.

¹¹¹⁷ « CSCE Secretary-General visits to examine situation in Dnestr region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 octobre 1994.

« L'armée devrait rester dans la région pour un certain temps afin de s'assurer que les décisions politiques soient correctement réalisées. [...] Aucune mesure n'a été prise à ce jour pour régler le conflit entre Chisinau et Tiraspol. »¹¹¹⁸ « Le leadership de la République de Moldavie préconise sans équivoque le retrait de la 14^e de son territoire. Mais la situation est hautement complexe. Le fait est qu'il est maintenant impossible, à mon avis, de retirer l'armée. Il existe plusieurs raisons, à commencer par le fait qu'il n'y ait toujours pas de solution politique au conflit sanglant [...]. La possibilité d'un retour aux hostilités n'a pas été écartée [...]. Ils [le peuple de la RMP] voient la 14^e armée comme la garante de la paix et de la stabilité, capable d'empêcher la guerre [...] Ainsi, le retrait de l'armée doit être précédé par un processus politique très long, délicat et prudent [...]. »¹¹¹⁹

En désaccord avec Eltsine,¹¹²⁰ la Douma russe décidait en novembre 1995 de ne pas ratifier l'Accord d'octobre 1994¹¹²¹ suite aux difficultés concrètes sur le terrain et de l'opposition de Tiraspol. Le général Lebed était également membre de l'opposition à la fois à l'égard de Moscou, mais aussi contre le régime de Tiraspol.¹¹²² Mais le gouvernement moldave, quant à lui, avait

¹¹¹⁸ « Head of the 14th demands peace guarantees before withdrawal », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 avril 1994.

¹¹¹⁹ « Russian 14th Army commander on Dnestr situation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 mars 1994.

¹¹²⁰ SELIVANOVA, Irina, F., « Trans-Dniestria », *op. cit.*, p. 58-59.

¹¹²¹ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 4.

¹¹²² LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 120.

Le caractère très franc des discours du général Lebed, ainsi qu'une division croissante entre lui et les élites de Tiraspol ont fait en sorte qu'il ne resterait pas à la tête de la 14^e. Lebed, en plus du colonel Mikhaïl Bergman, avaient accusé le régime de Tiraspol de corruption et de vente illicite d'armes. « Tiraspol proteste ouvertement contre le retrait [de la 14^e armée]. Mais Igor Smirnov ne s'intéresse pas à l'armée, mais à sa propriété, ses biens et ses armements. Ils attendent avec impatience de vendre ses biens tout en rajoutant des milliards à leurs comptes bancaires personnels » a proclamé Lebed. « Lebed says Kishinev and Tiraspol against withdrawal of Russian 14th Army », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 mars 1995. Voir également à ce sujet : « Transdnistriean Conflict » based on the background paper : « The Transdnistriean Conflict in Moldova: Origins and Main Issues », *op. cit.*, p. 4, « 14th army sources expose arms deals involving Dnestr regional authorities », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 28 juillet 1994 et « Russian officers threaten rebellion over sacking », *Agence France-Presse*, 4 août 1994.

Quant à Mikhaïl Bergman, colonel de la 14^e armée, il a accusé le président Smirnov de corruption au motif qu'il avait retiré 1.5 millions de dollars d'un compte en Autriche pour son usage personnel. L'affaire a pris fin dès lors que le colonel Bergman n'a pas pu en apporter la preuve. Par conséquent, il paya une amende de 15 000 milles de dollars en réparations au président Smirnov. « Opposition leader and Tiraspol TV to pay damages to Dnestr President », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 mars 1994.

adopté une décision de mise en œuvre de l'Accord le 9 novembre 1994.¹¹²³ Cependant, Lebed serait relevé de ses fonctions à la tête de la 14^e armée le 1^{er} septembre 1995, entraînant presque une révolte de la part de ses soldats. L'inaction de la Douma confirma les plus grandes craintes de Chisinau : Moscou n'agissait non pas comme médiateur impartial mais bien comme un acteur protégeant ses intérêts stratégiques dans la région. Snegur se montrait en retour très critique envers la décision russe de ne pas ratifier l'Accord d'octobre 1994 : La décision de la Douma « va à l'encontre de l'esprit des relations traditionnelles d'amitié et de coopération entre la Moldavie et la Fédération russe, et elle diffère de manière frappante des approches et mesures employées par les dirigeants des deux pays afin de résoudre le conflit autour de la région du Dniestr par des moyens pacifiques. Cette résolution vise à détruire tous les accomplissements positifs du dialogue entre Chisinau et Tiraspol. »¹¹²⁴

B. Une forte opposition locale au retrait de la 14^e armée et des armes

En 1994, le processus de retrait des forces de la 14^e armée relevait de rouages spécifiquement bilatéraux entre la Moldavie et la Russie,¹¹²⁵ sans participation directe de la délégation pridnestroviennne au sein du processus décisionnel. Toutefois, la situation fut bien différente concernant l'apparente opposition à la mise en œuvre de l'accord. En effet, un refus très marqué, à la fois de Tiraspol et du général Alexandre Lebed s'est imposé au détriment de la

Smirnov « est un criminel...il s'enrichit *via* la corruption tout en rationnant le pain pour le peuple. [La 14^e armée] a trouvé des documents montrant [que les dirigeants de la RMP] réalisent actuellement des transactions illégales à l'étranger ...et vendent les armes qu'ils ont pris à la 14^e armée. » RUPERT, James, « Moldova Region 'Heroically Holds Fast to Faith in Marx, Lenin », *The Washington Post*, 18 mai 1996.

« Une prise de pouvoir par les entités sécuritaires de Tiraspol est en cours. Elles sont dirigées par Vladimir Antyufeyev [...] [Le régime de Tiraspol] s'efforce de maintenir le régime du Dniestr, lequel [...] se vautre dans la corruption », dit le colonel Bergman. « Dnestre region security service apprehends militia battalion in Tiraspol », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 avril 1994.

De même, le 9 août, l'officier russe LTC Dmitriy Sogomonov était retrouvé mort dans le Dniestr/Nistru, alimentant les spéculations sur le fait que le régime de Tiraspol jouait un rôle de plus en plus agressif pour prévenir le retrait de la 14^e armée dans la région.

¹¹²³ Case of Ilascu and Others v. Moldova and Russia, *op. cit.*

¹¹²⁴ « State Duma urges independence for Dnestr Region, Moldovan leader outraged », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 novembre 1995.

¹¹²⁵ VAHL, Marius et EMERSON, Michael, « Moldova and the Transnistrian Conflict », *op. cit.*, p. 8-9.

réalisation de l'Accord d'octobre 1994, ce qui a davantage entravé la crise plutôt que ce qu'il ne l'a alimenté.¹¹²⁶ Le régime de Tiraspol s'est immédiatement opposé à la possibilité d'un retrait de la 14^e armée, et a donc quitté les négociations lors de la dixième session.¹¹²⁷ Pour la RMP, le retour à la guerre était une réelle possibilité en cas de retrait des forces de maintien de la paix russes, considérées comme un pouvoir stabilisant assurant l'équilibre des pouvoirs. La deuxième inquiétude de Tiraspol était celle des droits de propriété sur l'équipement et les munitions russes abandonnées lors du retrait de la 14^e armée. Dans la mesure où cette dernière se retirait, Tiraspol récupérerait cet équipement militaire dans une tentative de maintenir un équilibre du pouvoir qui lui serait favorable, assurant donc sa sécurité nationale. Plus encore, tout comme la signature de l'Accord de cessez-le-feu de 1992, la RMP était quasiment exclue des négociations et uniquement présente en tant qu'observateur, n'ayant pas son mot à dire sur ses intérêts tant sécuritaires que primaires. Le major-général Stefan Kitsak, à la tête de la délégation pridnestroviennne et conseiller militaire de Smirnov, a d'ailleurs exprimé son mécontentement concernant son exclusion du processus.

« [...] La délégation pridnestroviennne, qui détenait le statut d'invitée lors des pourparlers, a déclaré qu'elle retournerait à la table des négociations uniquement après que lui soit accordé le droit d'être un membre à part entière et non pas un observateur passif. »¹¹²⁸

A cet égard, le président Smirnov a également rejoint la position du général Kitsak : « Nous n'allons pas prendre part à ce spectacle. Nos propositions ont été ignorées et n'ont pas été sérieusement prises en considération par les autres délégations. »¹¹²⁹

Comme expliqué, le retrait de la 14^e armée était considéré par la RMP comme un événement inacceptable, impactant négativement ses intérêts sécuritaires primaires. La RMP mettait ainsi en avant la possibilité d'un retour à la guerre si la zone sécuritaire ne disposait plus de forces de maintien de la paix militaires, marquant alors une modification dans les rapports de

¹¹²⁶ STATIE, Mihai-Cristian, *Transnistria : The "Hot" Nature of a "Frozen" Conflict*, School of Advanced Military Studies United States Army Command and General Staff College Fort Leavenworth, Kansas, 2013, p. 35.

¹¹²⁷ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 120.

¹¹²⁸ « Dnestr delegation withdrawals from talks on 14th Army pull-out », *op. cit.*

¹¹²⁹ MORRISON, John « Dnestr leader slams Russian pullout of Moldova », *op. cit.*

forces moldo-pridnestroviens. Non seulement la 14^e armée imposait-elle la paix entre les deux opposants, mais permettait également à Tiraspol de compenser sa faiblesse militaire par rapport à la Moldavie.¹¹³⁰ Par conséquent, le président Igor Smirnov s'est fortement opposé au processus de retrait de la 14^e armée : « Les soldats russes, qui ont stationné dans cette région pendant plus de deux siècles, sont un garant de la paix et un élément de la parité militaire entre la région du Dniestr et la Moldavie.¹¹³¹ L'armée est liée organiquement avec la région et devrait rester ici aussi longtemps que le peuple le souhaite. »¹¹³²

« Les troupes russes qui stationnent dans notre région, [...] [sont pour] la plupart composées de militaires qui sont des habitants de la région du Dniestr qui ne souhaitent pas quitter leurs lieux de naissance et [qui] rejoindront les forces armées pridnestroviennes si l'armée se retire.¹¹³³

Ainsi, la RMP s'est appuyée sur la problématique relative à toute modification dans l'équilibre des pouvoirs entre les deux opposants ; « Il y a un rapport des forces dans la région » expliquait Aleksandr Karaman, vice-président de la RMP, « la Moldavie prendra le contrôle d'une partie de l'équipement militaire de la 14^e armée ; le Dniestr n'en obtiendra rien. Ainsi, nous allons devoir assurer notre sécurité nous-mêmes. »¹¹³⁴ Cet argument a également été soutenu par le général

¹¹³⁰ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 78.

¹¹³¹ « Agreement on withdrawal of Russian troops from Moldova », *op. cit.*

Le général Stefan Kitsak du Tiraspol a déclaré que la situation était « inadmissible » puisque le retrait de la 14^e armée « conduira automatiquement à un déséquilibre des forces dans la région et à une nouvelle spirale de confrontation. » MORRISON, John « Rebel Dnestr area quits Russian army pullout talks », *Reuters News*, 10 août 1994.

¹¹³² MORRISON, John « Dnestr leader slams Russian pullout of Moldova », *op. cit.*

¹¹³³ « Dnestr delegation withdrawals from talks on 14th Army pull-out », *op. cit.*

¹¹³⁴ « Dnestr officials fear effects of 14th Army withdrawal agreement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 octobre 1994.

Alexandre Lebed, au mépris¹¹³⁵ de la position de Moscou¹¹³⁶ : « Ils [la Moldavie et la Russie] voudraient cracher sur cet accord. Ils [les soldats de la 14^e armée] sont nés ici. Ils y resteront et s'appelleront l'Armée nationale de la libération. »¹¹³⁷ Plus encore, en montrant son désaccord avec le gouvernement russe et notamment avec le ministre de la Défense Pavel Gratchiov, Lebed faisait référence à la fin éventuelle du poste de général de la 14^e armée : « Le ministre de la Défense russe est un homme intelligent. J'espère qu'il résoudra le problème. [...] Couper la tête d'un organisme et s'attendre à ce qu'il reste vivant, c'est juste de l'utopie. »¹¹³⁸ Le président du parlement moldave Petru Lucinschi partageait les mêmes inquiétudes quant au retrait de la 14^e armée et à la démission de Lebed, du fait des conséquences à la fois politiques et sécuritaires qui pourraient résulter d'un tel processus. La Moldavie n'avait pas intérêt à ce que la 14^e armée se retire rapidement, sans un plan de suivi assurant une phase de transition concernant le transfert des armes et des munitions.

¹¹³⁵ Toutefois, en plus de la division marquante entre Moscou et la 14^e armée (comme c'était déjà le cas lors de la guerre), un clivage s'est également dessiné entre le Général Lebed, le Colonel Mikhaïl Bergman de la 14^e armée et Igor Smirnov, même si les deux derniers s'accordaient sur le maintien des forces russes sur le territoire. Lebed s'est opposé au décret de Smirnov sur l'instauration de l'état d'urgence ou *Sur les mesures urgentes de protection de la population contre la criminalité organisée* en accusant ce dernier de violer les droits des peuples. « Russian military in Dnestr region to ignore decree on fighting crime », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 10 novembre 1994.

« Je ne dirais pas que nos relations sont entièrement mauvaises, bien qu'on ne pourrait pas dire non plus qu'elles soient bonnes. Comment peut-on dire qu'elles ne sont pas tendues s'il y a un enchaînement de provocations au regard du respect de l'armée et de son commandant ? » Pourtant, entre le 13 et le 14 janvier 1995, des affiches ont été collées partout dans le centre-ville de Tiraspol, accusant Lebed d'être « le juda de la région du Dniestr, en préparation du prochain coup militaire. » « Russian 14th Army commander on Dnestr situation », *op. cit.*

Il semblait que se trouvaient dans la zone environ 122 chars, 300 véhicules de transport de troupes (VTT) et plus de 450 000 armes automatiques. En septembre 1994, un groupe d'inspecteurs militaires allemands ont mené, dans le cadre du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), des inspections de dépôts d'armes et de munitions du 356^e régiment de chars de la 14^e armée. Selon le responsable du groupe, le Colonel Yorn Stayberg, les résultats se sont avérés satisfaisants par rapport à ce qui avait été déclaré par la Russie, cette dernière n'étant pas en excès au regard du FCE.

¹¹³⁶ WATERS, Trevor, « Security Concerns in Post-Soviet Moldova », *op. cit.*, p. 8.

¹¹³⁷ KAMM, Henry, « Russian Troops Quitting a Hot Spot in Moldova », *op. cit.*

¹¹³⁸ SOLOVYOV, Dmitry, « Russian commander slams Moldova pullout plan », *Reuters News*, 14 août 1994.

« Une telle déstabilisation de la situation dans l'armée pourrait conduire au vol des arsenaux d'armes et des munitions. [...] Cela empirerait la situation non seulement en Moldavie mais dans l'ensemble de la région. [...] On peut dire ce que l'on veut sur le général Alexandre Lebed, pourtant il commande l'armée, la discipline des soldats russes et la sécurité des armes et des munitions sont garanties. [...] Il serait indésirable pour la Moldavie que ces changements conduisent vers une augmentation des tensions internes au sein de l'armée russe stationnée de manière temporaire sur notre territoire, et que cela ait des conséquences dans les processus de politiques internes. »¹¹³⁹

Smirnov a donc tenté d'empêcher le retrait de la 14^e armée en « brouillant les cartes » à Bender/Tighina, une ville extrêmement contestée et supposée neutre. Après une réunion de la Commission mixte de contrôle (JCC) à Bender/Tighina le 29 juin, le sous-ministre de l'intérieur moldave Victor Catana¹¹⁴⁰ mentionna l'existence de « violations sérieuses du Traité Eltsine-Snegur » de 1992 commises par forces prdnestroviennes.¹¹⁴¹ En effet, deux ans après l'accord de cessez-le-feu, environ deux cents soldats avaient prêté serment de loyauté à Igor Smirnov dans la forteresse historique de Bender/Tighina. De plus, le chef de mission de l'OSCE en Moldavie, Richard Samuel, avait fait connaître son opposition et son inquiétude quant à l'existence d'un « centre d'entraînement des forces armées prdnestroviennes, et du déploiement de sous-unité du KGB »¹¹⁴² lors d'un tête-à-tête avec Igor Smirnov – ce qui constituait une violation de la zone sécuritaire établie après la guerre.

¹¹³⁹ « Head of Moldovan parliament concerned over Lebed's intention to resign », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 avril 1995.

¹¹⁴⁰ « Moldova official accuses Russians of overlooking security zone violations », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 juillet 1994.

¹¹⁴¹ « 'Destabilizing' buildup of troops continues in Dnestr regions », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 28 juillet 1994.

¹¹⁴² « Gen Lebed says 14th Army will stay in Dnestr 'for a long time' », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 28 juillet 1994.

1) Une concurrence féroce pour le marché des armes

Souhaitant mener à bien leur objectif de rendre la RMP plus puissante vis-à-vis de la Moldavie avant le retrait des forces russes de la région, les autorités pridnestroviennes se sont proclamées propriétaires de l'équipement militaire de la 14^e armée russe,¹¹⁴³ et ont procédé à des « saisies d'armes » dans les dépôts de munitions. Il s'agissait d'une « tactique » de Smirnov qui, sachant que le général Lebed se targuait du rôle pacificateur de la 14^e armée, visait certainement à attiser les tensions afin de rendre plus apparentes l'utilité et l'importance de la 14^e armée pour assurer le non-retour à guerre.

« Il est sûr que ces armes vont commencer à parler, tout d'abord puisqu'il y a suffisamment de politiciens incompetents sur les deux côtés du Dniestr/Nistru qui prendront en otage le peuple moldave et pridnestrovien. [...] Nous devons préserver le *statu quo*. Tous ceux qui veulent déclencher une guerre devraient être considérés comme des chiens enragés et nous devons les traiter en conséquence. »¹¹⁴⁴

De même, la question des dépôts d'armes et des munitions qui avait servi aux forces militaires de la RMP lors de la guerre, n'avait pas été abordée dans l'Accord d'octobre 1994, devenant un enjeu délicat pour les trois entités.

« Des structures criminelles se font concurrence, elles se frottent les mains en anticipant la manière dont elles voleront les armes. Certaines organisations publiques locales se préparent à agir afin de bloquer [leur retrait], de les saisir et ainsi de suite. Un certain équilibre entre les forces politiques et militaires s'est mis en place. Et en prenant en compte cet équilibre, personne n'est tenté d'attaquer quiconque. Si cet équilibre des forces est bouleversé de manière précipitée ou mal conçue, le risque de conflit ou d'agression augmentera d'autant plus. »¹¹⁴⁵

¹¹⁴³ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 121.

¹¹⁴⁴ Citation du général Lebed, issu de : SOLOVYOV, Dmitry, « Russian commander slams Moldova pullout plan », *op. cit.*

¹¹⁴⁵ Citation du général Lebed, issue de : « Gen Lebed interviewed on decision to disband 14th Army », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 16 août 1994.

En effet, Tiraspol revendiquait la propriété de tous les équipements et des munitions de la 14^e armée.¹¹⁴⁶ « Lebed a hérité des équipements et des munitions militaires de tout le secteur sud-ouest de l'armée soviétique. Nous faisons parties de l'URSS. Nous avons payé des impôts et disposons maintenant des pleins droits de propriété des troupes [de la 14^e armée] sur notre territoire » affirmait Smirnov.¹¹⁴⁷ Ce dernier souligna par ailleurs l'injustice de la distribution des armes et des munitions à d'autres anciens Etats soviétiques ayant pu bénéficier de leur transfert direct après l'effondrement de l'URSS : « Lorsqu'elle a pris fin, tout le monde a reçu sa part de propriété mais la région du Dniestr n'en a pas eu. Si l'armée quitte [le territoire], tout ça est à nous. »¹¹⁴⁸ Ainsi, le 3 février, alors Chisinau et Moscou s'étaient mis d'accord sur le retour de l'équipement militaire sur le territoire russe, Tiraspol émit un décret¹¹⁴⁹ réclamant publiquement tout équipement militaire de la 14^e armée après son retrait. « Nous interdisons catégoriquement le retrait de tout matériel appartenant à la 14^e armée du territoire de la république. »¹¹⁵⁰ Lebed a même soutenu la position de Tiraspol en indiquant que les armes resteraient entre les mains de la RMP, puisque « l'autorité réelle de la Moldavie ne s'étend pas » en Pridnestrovie.¹¹⁵¹

En mars 1995, la RMP rendait publique son opposition au retrait à travers un référendum dans lequel 93% de la population pridnestroviennne avait voté contre.¹¹⁵² Début mai, Chisinau déciderait alors d'une mesure d'apaisement par la création d'une commission spéciale, préparant un nouveau projet de loi sur le statut de la Pridnestrovie garanti par la Constitution moldave de 1994. Le 26 avril 1995, vu l'opposition croissante à un retrait, la Douma estima finalement que cette éventualité entraînerait, en plus de coûts exorbitants, une escalade sécuritaire sur une durée minimum de trois années afin de mener à bien le processus de retrait.¹¹⁵³ Ayant saisi les

¹¹⁴⁶ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 121.

¹¹⁴⁷ « Dnestr leader claims Russian Army property ; Only Russian Peacekeepers acceptable », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 juin 1994.

¹¹⁴⁸ MORRISON, John « Dnestr leader slams Russian pullout of Moldova », *op. cit.*

¹¹⁴⁹ *Sur les mesures additionnelles pour prévenir le retrait de la République du Dniestr des équipements, propriétés et autres ressources matérielles acquises par le 14^e armée*, Tiraspol, Pridnestrovie, 8 février 1995.

¹¹⁵⁰ « Agreement reached on 14th Army withdrawal ; Dnestr Republic lays claim to property », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 février 1995.

¹¹⁵¹ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 121.

¹¹⁵² BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 119.

¹¹⁵³ Afin de compenser les coûts du retrait et du transport, la Russie avait également prévu de distribuer ou de vendre certains équipements à la Moldavie et à la RMP. Pourtant, le coût du maintien de la 14^e armée était chiffré à environ 8.5 milliards de roubles par mois.

conséquences potentielles de ce scénario, la Douma n'a ainsi pas souhaité ratifier l'Accord d'octobre 1994 en présence de la délégation de la RMP le 24 mai 1995.¹¹⁵⁴ Lorsque le général Lebed quitta son poste en tant que commandant de la 14^e armée, le processus de retrait restait incertain mais devenait potentiellement instable sans le célèbre général qui avait apporté « la paix » aux opposants.¹¹⁵⁵ Le mécontentement de Chisinau quant à l'impasse dans laquelle se retrouvaient les protagonistes sur la question de la 14^e armée l'a conduit à suspendre les négociations.¹¹⁵⁶ En retour, en novembre 1995, la Douma avait suggéré au président russe de « réexaminer l'enjeu de la reconnaissance de la Pridnestrovie comme Etat souverain. »¹¹⁵⁷ Le président du parlement moldave Petru Lucinschi s'est ainsi publiquement opposé à l'impasse créée par la question du retrait : « La position des dirigeants au regard de la 14^e armée est bien connue. Nous souhaiterions que l'accord sur le retrait de la 14^e armée, signé par les gouvernements russe et moldave, soit observé du côté russe, et que les dépôts des armements, dont le montant excède des proportions raisonnables, soit retiré du territoire de la région du Dniestr. »¹¹⁵⁸

C. Un processus de désarmement qui débute lentement

Si Moscou n'allait pas mettre en œuvre l'Accord d'octobre 1994, le retrait des forces russes restait toujours une possibilité. Les progrès au niveau de la stabilité et les relations moldo-pridnestroviennes ont sans doute constitués deux prérequis avant d'envisager tout mouvement de la 14^e armée. En rétrogradant cette dernière à un rôle de « groupe opérationnel » afin de procéder à un retrait minimum de ses forces, la Russie pouvait en même temps apaiser les craintes pridnestroviennes concernant un potentiel vide sécuritaire. En avril 1995, il fut donc prévu que le nouveau Groupe opérationnel des forces russes (GOFR, connu comme tel à partir du 1^e juillet

¹¹⁵⁴ *Ibid.*

¹¹⁵⁵ Le général Lebed avait été remplacé par le général Valeriy Yevnevich. S'opposant la démission de Lebed, un syndicat des femmes pridnestroviennes décida de bloquer la piste d'atterrissage, forçant Yevnevich à atterrir à 40 kms à l'extérieur de Tiraspol.

¹¹⁵⁶ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 119.

¹¹⁵⁷ *Ibid.*

¹¹⁵⁸ « Moldovan leaders comment on Gen Lebed's 'Retirement' », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 17 juin 1995.

1995¹¹⁵⁹) resterait définitivement en Pridnestrovie, le ministre de Défense russe Pavel Gratchiov soutenant cette idée : « Les troupes actuellement stationnées dans la région du Dniestr en Moldavie y resteront pour l'heure. »¹¹⁶⁰ « Je crois que nous avons résolu tous les problèmes liés à la réorganisation de l'ancienne 14^e armée. La 14^e armée n'existe plus, il y a un groupe opératif à la place » déclara le député ministre de Défense, le général Konstantin Kobets.¹¹⁶¹ Toutefois, l'espoir du retrait de la 14^e armée et la ratification éventuelle de l'Accord d'Octobre par la Douma russe existait toujours à Chisinau. Le président moldave avait certainement joué un rôle important dans la tentative de résolution d'un conflit qui reposait, pour la première fois dans les négociations officielles, sur un double facteur.

« Le président Boris Eltsine m'a dit que l'accord signé par nos premiers ministres en octobre 1994, était en commission parlementaire et serait bientôt proposé à la ratification.¹¹⁶² [...] Il est grandement temps que nous éliminions les spéculations autour du retrait de la 14^e armée – notamment celles de la Douma, »¹¹⁶³ dixit Mircea Snegur après un rencontre avec Eltsine le 28 juin 1995.

Le même mois, le député ministre de la Défense, Konstantin Kobets, annonça officiellement la création du GOFR, entraînant une réduction de la moitié du personnel, les troupes passant à environ 3 500 hommes.¹¹⁶⁴ Plus intéressant, en novembre 1995 Pavel Gratchiov divulgua que tout le personnel militaire issu de la population locale serait libéré de son service auprès du GOFR, permettant à la Russie d'exercer un contrôle plus strict de ses forces armées.¹¹⁶⁵ La transformation ou la rétrogradation du GOFR s'apparentait néanmoins à une réduction volontaire des forces russes, qui s'est effectuée à partir du mois d'août 1995.

¹¹⁵⁹ KOLSTØ, Pål and MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *op. cit.*, p. 112.

¹¹⁶⁰ « Russian troops to stay in Moldova for Now », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 26 juin 1995.

¹¹⁶¹ « Withdrawal of 14th Army weapons to start on 22nd June », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 23 juin 1995.

¹¹⁶² « La Moldavie reçoit des garanties d'Eltsine », *Reuters News*, 28 juin 1995.

¹¹⁶³ « President Snegur says Russia and Moldova agree on troops pull-out », *op. cit.*

¹¹⁶⁴ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, *op. cit.*, p. 122.

¹¹⁶⁵ *Ibid.*

Certes, les efforts moldaves visant à améliorer le contexte et les relations avec la RMP en 1994 démontrent une démarche beaucoup plus pacifique comparée à ceux consentis à l'époque de son indépendance nationale. La Russie avait ainsi compris que l'obligation du maintien d'environ 10 000 militaires en Moldavie n'était plus une nécessité. Ce faisant, la pacification de la situation a, à son tour, conduit à la possibilité d'un changement militaire sur le terrain.

1) Le retrait des armes à la place de la 14^e armée russe

Si le retrait du GOFR ne pouvait s'effectuer selon les souhaits de la Moldavie, la Russie essaya de l'amadouer¹¹⁶⁶ en suivant une autre issue. Elle a ainsi procédé au démantèlement des armes et des munitions en Pridnestrovie, notamment dans la ville pridnestroviennne de Kolbasna. Cependant, le désarmement des dépôts à Kolbasna ne faisait pas partie du processus déterminé au sein de l'Accord d'octobre 1994 entre Chisinau et Moscou. La première étape était celle de la destruction. Afin d'éviter les coûts trop élevés de transport de ces armes vers la Russie à travers le territoire ukrainien, il a été décidé que ce processus de désarmement passerait par la destruction des armes *via* la « Moldova Steel Works (MSW) », une usine de production d'acier à Rîbnița en Pridnestrovie.¹¹⁶⁷ Il s'agissait, en premier lieu, d'environ quinze mines et obus d'artillerie ayant été fabriqués entre 1937 et 1942. Cela impliquait donc que la Russie détruirait uniquement les munitions déjà périmées et qui ne pourraient pas être transportées, ce qui représentait environ 30% des munitions à cette période.¹¹⁶⁸ Une fois de plus, un nouveau problème est alors apparu dans le processus. En effet, les habitants locaux ont apparemment protesté contre la destruction de ces armements, et le nouveau général du GOFR, Valeriy Yevnevich a donc décidé de suspendre le processus en raison du danger que cela posait, tant au niveau humain qu'environnemental. Après plusieurs tentatives infructueuses visant à trouver un lieu acceptable pour procéder au désarmement, le général Yevnevich choisit un endroit à 25 kms de Rîbnița. Lors de la reprise du processus au début du mois d'août 1995, les autorités pridnestroviennes intervenaient afin de suspendre temporairement le processus et demander une somme de 5 millions de roubles pour l'usage par le GOFR des sites près de Rîbnița. En septembre les autorités pridnestroviennes ont

¹¹⁶⁶ *Ibid.*

¹¹⁶⁷ Selon le général Yevnevich, plus de 4 000 mines ont été détruites au mois de juillet 1995.

¹¹⁶⁸ CIBOTARU, Viorel, « Moldovan Security Concerns : Development and Perspectives », *op. cit.*, p. 12.

empêché la poursuite de la destruction des armes avant que le processus ne soit repris le 26 novembre par le démantèlement de 80 mines.

Chapitre 2 : Une reconnaissance évolutive dans la stratégie moldave

La reconnaissance des torts de la guerre ainsi que d'un statut identitaire à travers la Déclaration mutuelle et la nouvelle Constitution moldave ont été des moyens de traiter les racines de la crise et de la guerre. Si les questions identitaires et idéologiques n'ont jamais été abordées en profondeur au sein des négociations, les deux opposants ont pu réaliser des progrès graduels dans leurs relations. La fin de l'année 1994 a également entraîné la fin de ces problématiques : l'apaisement des craintes sécuritaires pridnestroviennes par la reconnaissance moldave était tel qu'en 1994, Chisinau et Moscou ont signé l'Accord d'octobre relatif au retrait des forces de maintien de la paix russes – même s'il n'a jamais été ratifié par la Douma, ni même mis en œuvre.¹¹⁶⁹ Au lieu de se retirer, la 14^e armée russe a alors enclenché un processus de désarmement des dépôts d'armes et des munitions situées à Kolbasna. En outre, la 14^e armée a été rétrogradée en GOFR, entraînant une importante réduction de ses effectifs, symbole de la pacification au niveau sécuritaire.

Ainsi, sans ratification de l'Accord d'octobre, le *statu quo* militaire resterait figé et ce serait la dernière fois que les deux acteurs travailleraient à la création d'un tel accord de manière bilatérale. Cela, toutefois, n'a pas empêché la continuité du processus de négociation conduisant à une situation de plus en plus pacifiée. Chisinau s'était donc fixé l'objectif de persuader Moscou de mettre malgré tout cet accord en œuvre. Si les négociations autour de la reconnaissance du statut officiel de la RMP ont pu être poursuivies, la légitimation moldave à partir de 1996 a davantage pris d'autres formes que celles employées deux ans plus tôt, entraînant des conséquences extrêmement positives sur les relations moldo-pridnestroviennes et moldo-russes. Ce processus de négociation a ainsi vu la RMP accumuler une reconnaissance identitaire fondée sur un retour aux racines du conflit qui prit fin en 1994. La reconnaissance moldave a alors changé de visage, conséquence de l'importance du changement de stratégie afin de pacifier le conflit. Pour autant, l'autre raison pour laquelle la reconnaissance a dû changer de forme fut la diminution graduelle de son pouvoir symbolique, même si Tiraspol se trouvait lui-même face à un déficit de légitimité.

¹¹⁶⁹ LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, op. cit., p. 110.

Chaque forme de reconnaissance employée par Chisinau était une arme de moins dans son arsenal. Bien que les tentatives de Tiraspol témoignaient d'un appétit croissant mais toujours insatisfait, son but ultime était d'acquiescer une reconnaissance *de jure*. Cela commençait à devenir évident dès l'année 1996.

Avec la continuité des négociations sur le statut, la reconnaissance moldave s'est à nouveau manifestée à travers la réalisation de l'Accord douanier de 1996, réservant également une acceptation implicite du président Igor Smirnov. Non seulement l'accord offrait une forme de reconnaissance à la souveraineté économique de la RMP, mais il accordait par ailleurs à Smirnov un niveau de prestige digne d'un chef d'Etat *de jure*, par son inclusion directe dans le premier « grand accord ». Ceci fut le signe d'un processus de négociation qui avait donc drastiquement changé de voie du fait de la nature exclusive et bilatérale des tentatives moldo-russes de résoudre le conflit (la signature de l'Accord de cessez-le-feu de juillet 1992 et l'Accord d'octobre 1994). Cette inclusion fut approfondie en mai 1997 lorsque les deux entités ont signé le Mémorandum de Moscou, établissant un « partenariat » moldo-pridnestrovien au sein du processus de négociation.

A partir de 1996, le succès en matière de pacification du conflit à travers la reconnaissance est devenu plus apparent que jamais, notamment parce que la RM a pu adapter sa politique de reconnaissance au regard du déficit symbolique mais évolutif de la RMP et d'Igor Smirnov. En légitimant la RMP et Smirnov à travers l'Accord douanier de 1996, la RM a permis à ce dernier d'asseoir son rôle tant dans le processus de négociation que par sa stature de président de la RMP. Ainsi, la reconnaissance moldave récompensa Smirnov *via* sa présence à la table des négociations avec la Russie et l'OSCE. En dépit d'une rupture dans le processus de négociation du fait des élections présidentielles moldaves, le nouveau président moldave Petru Lucinschi s'est impliqué dans les pourparlers comme cela n'avait jamais été fait sous l'administration de Snegur. Ses efforts ont porté leurs fruits en 1997 lorsque le rôle de la RMP et de Smirnov ont été confirmés, atteignant une forme d'égalité au sein du processus de négociation. C'est à partir de ce moment que les deux entités sont devenues des « partenaires » et non plus des « opposants », modifiant un contexte qualifié de gestion du conflit, en une résolution de celui-ci. Cet événement monumental, salué comme le plus grand accord de l'histoire du processus de négociation, contrairement à celui d'octobre 1994, a permis aux négociations de s'orienter à nouveau vers un processus de désarmement. Par conséquent, les deux partenaires ont réalisé en mars 1998 le troisième et dernier « grand accord » à Odessa, point culminant de la période 1997-1998. La dynamique extrêmement

positive créée par cette politique de reconnaissance était telle que les nouveaux partenaires espéraient trouver une issue définitive à l'ensemble des problématiques, et donc une résolution finale au conflit. Le processus de paix n'a alors cessé de s'accélérer, et ce malgré la création d'une nouvelle coalition moldave considérée hostile aux ambitions symboliques de la RMP.

Section 1. La reconnaissance inclusive de la souveraineté économique de la RMP

Les progrès réalisés dans ce conflit « gelé » devenaient de plus en plus évidents à ce stade, tant au niveau sécuritaire qu'au niveau relationnel. La transformation positive des relations moldo-pridnestroviennes s'est opérée graduellement, et les négociations autour du statut ont conduit vers le premier « grand accord » directement conclu entre Smirnov et Snegur en février 1996. C'est en même temps une période au cours de laquelle Tiraspol a trouvé un soutien de plus en plus important de la part de Moscou. Le remplaçant du général Lebed, qui avait directement engagé les forces moldaves dans la guerre, semblait être le participant russe le plus impartial à ce moment du conflit. A partir de la fin de la guerre, le seul véritable intérêt de Lebed était le maintien continu d'un *statu quo* pacifique. Il avait même rompu les relations avec les dirigeants de Tiraspol en les accusant de corruption et de vente d'armes. Toutefois, le remplacement de Lebed par le nouveau général du GOFR, Valeriy Yevnevich, marqua le début de la fin du schisme entre Tiraspol et le GOFR.¹¹⁷⁰ La RMP se trouvant sans réelle possibilité de faire valoir son statut auprès de la Moldavie, de la Russie et de l'OSCE, Tiraspol avait compris que la prochaine étape en matière de reconnaissance implicite interviendrait par la réalisation d'accords politiques bilatéraux avec Chisinau. Ainsi, en 1996, les dirigeants Smirnov et Snegur ont signé le premier des « trois grands traités »¹¹⁷¹ en présence de médiateurs. C'est à partir de l'accord de 1996 que la reconnaissance moldave de la RMP est devenue plus directe qu'auparavant : dans le cadre d'un processus de négociation déjà bien avancé, il n'était en effet plus nécessaire de tracer un nouveau

¹¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 113.

¹¹⁷¹ BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013 et WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013. Voir notamment les travaux: BOȚAN, Igor, « Reglementarea transnistreană: o soluție europeană », *op. cit.*, p. 18-19 et BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

chemin. Cela n'en est pas moins demeuré une reconnaissance implicite, la RMP n'obtenant pas une totale légitimation. C'est également à partir du grand accord de 1996 que la reconnaissance s'est manifestée ouvertement comme un intérêt stratégique pour le président Igor Smirnov.¹¹⁷² En effet, son inclusion à travers sa signature des accords bilatéraux en 1996, 1997 et 1998 était une forme de reconnaissance du chef d'Etat pridnestrovien.¹¹⁷³ Smirnov, qui a toujours vu ses capacités en tant que chef d'Etat légitime remises en cause, a souvent été accusé de n'être que la marionnette des autorités moscovites.¹¹⁷⁴ L'illégitimité de ce chef d'Etat a été historiquement mise en lumière lorsque Smirnov n'a pas pris part à la signature de l'Accord de cessez-le-feu Eltsine-Snegur en juillet 1992, ni à celui d'octobre 1994. D'ailleurs, lorsque Smirnov a été invité à donner un discours devant la Douma russe en septembre 1995, les dirigeants moldaves furent les premiers à exprimer leur désaccord complet puisque cela était considéré comme une reconnaissance implicite *de facto* du président. Le ministère des Affaires étrangères moldave a ainsi publié une déclaration critiquant l'opportunité accordée à Smirnov. « En donnant la parole [...] au dirigeant de la *de facto* République Moldave de Pridnestrovie, l'autorité législative suprême a commis une grave violation des principes et des standards du droit international [...] Indubitablement, nous ne nous identifions pas avec la position que prennent la Douma et la Fédération de Russie sur le problème pridnestrovien [...]. »¹¹⁷⁵ Le président Snegur s'est également opposé à la décision de la Douma en la qualifiant de « provocation visant à perturber le processus de règlement pacifique du conflit. »¹¹⁷⁶

¹¹⁷² Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹¹⁷³ BERG, Eiki, « Examining Power-sharing in Persistent Conflict : De Facto Pseudo-statehood versus de Jure Quasi-federalism », *Global Society*, No. 21, Vol. 2, p. 213.

¹¹⁷⁴ HANNE, Gottfried, « The 'Dniester Moldovan Republic' : Building an Authoritarian State », *op. cit.*, p. 84.

¹¹⁷⁵ « Moldova criticizes Russian State Duma for allowing Dnestr leader to speak », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 13 septembre 1995.

¹¹⁷⁶ « President rejects calls to recognize Dnestr Republic », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 13 septembre 1995.

[...] Le leadership moldave est fermement en faveur de la résolution du problème à travers des pourparlers pacifiques, actuellement en cours avec les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et de la Russie en tant que médiateurs. En dépit des tentatives pour nous provoquer, nous continuerons les négociations aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à ce que le conflit soit résolu. »¹¹⁷⁷

Toutefois, en essayant de résoudre le conflit, la Moldavie était néanmoins obligée de négocier directement avec le président Smirnov. Son exclusion ne pourrait plus continuer si Snegur espérait pouvoir faire avancer le processus de négociation. En fait, les interactions moldaves avec le président Smirnov étaient considérées comme une forme de reconnaissance du dirigeant pridnestrovien. C'est ainsi que le président Snegur a lui-même avoué que l'emploi des termes « république », « l'Etat et les relations légales » était en soit une forme de reconnaissance.¹¹⁷⁸ Smirnov a simplement résumé la situation en affirmant que toute résolution du conflit viendrait à travers une reconnaissance :

« La République de Dniestr a été créée par le leadership moldave, qui a cherché à résoudre les problèmes d'une nation au détriment des autres nations. [...] La république reste non-reconnue par le monde, mais elle a fait ses preuves quant à son droit à être reconnue, et elle doit continuer à exister perpétuellement. [...] L'unique solution passe par la reconnaissance par la Moldavie de l'indépendance de la région et par la construction de relations sur la base des accords. [...] Même si les négociations ne nous mènent nulle part, nous continuerons le dialogue. [...] »¹¹⁷⁹

La reconnaissance implicite de Smirnov est donc devenue un parcours naturel, établie par le processus de négociation lui-même. Le fait qu'il ait été contesté à son poste au cours des années l'a amené à rechercher activement une forme de reconnaissance afin de pouvoir mieux remplir ses devoirs en tant que dirigeant.¹¹⁸⁰ Même si la quête personnelle d'approbation a dû obligatoirement

¹¹⁷⁷ *Ibid.*

¹¹⁷⁸ « President – Moldova ready to grant autonomous status to Dnestr Region – President Snegur », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 septembre 1995.

¹¹⁷⁹ « Dnestr leader reiterates region's right to independent existence », *op. cit.*

¹¹⁸⁰ Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

passer par Chisinau, il en chercherait à travers tout acteur susceptible de la lui accorder.¹¹⁸¹ A ce stade, il ne s'agissait que du début d'une reconnaissance plus directe et profonde, mais cependant toujours implicite. Le processus de négociation sur le statut de la RMP, déclenché par la Déclaration mutuelle d'avril 1994, était plus ou moins bien avancé. L'ensemble des événements de 1994, en plus d'un pas vers le désarmement ont créé une forte dynamique ayant directement mené au premier des trois grands accords en 1996.

A. Vers l'élaboration de l'accord de 1996 et d'une voie économique divergente¹¹⁸²

Le 5 juillet 1995 à Tiraspol, les présidents Igor Smirnov et Mircea Snegur ont signé leur troisième accord conjoint. Suivant la logique de la Déclaration mutuelle de 1994,¹¹⁸³ les deux chefs d'Etat se sont engagés à renoncer à l'usage de la force pour résoudre les différends, mais également à s'abstenir de toute forme de pression.¹¹⁸⁴ Une fois de plus à la sortie des négociations, les deux dirigeants se sont montrés satisfaits de l'avancement des pourparlers. « Si nous parvenons à trancher ce nœud gordien [le renoncement à l'usage de la force et la pression politique et économique], tous les autres articles du futur statut [de la RMP] peuvent être rédigés et le compromis nécessaire sera trouvé »¹¹⁸⁵ a expliqué Snegur. C'était également la première fois que la délégation ukrainienne était invitée à participer directement en tant qu'observatrice, au processus de négociation.¹¹⁸⁶ Un sentiment « euphorique » prévalait en 1995 grâce à la réalisation d'un certain nombre d'accords bilatéraux réalisés, même si aucun accord final n'avait été trouvé.¹¹⁸⁷ Les négociations de juillet 1995 ont donc clairement représenté un grand succès car

¹¹⁸¹ Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹¹⁸² Au sujet des relations économiques moldo-pridnestroviennes comme une source importante de conflit dans la période d'après-guerre, voir : Introduction : Les explications alternatives de la pacification du conflit p. 28.

¹¹⁸³ Préambule, *Accord sur le Maintien de la Paix et les Garanties Sécuritaires entre la République de la Moldavie et la Pridnestrovie*, *op. cit.*

¹¹⁸⁴ Voir Article 1, *Ibid.*

¹¹⁸⁵ SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova, rebels vow not to attack each other », *Reuters News*, 5 juillet 1995.

¹¹⁸⁶ *Lettre des Présidents de la République de la Moldavie et de la Pridnestrovie au Président de l'Ukraine avec la proposition de prendre parti au processus de maintien de la paix*, Tiraspol, Pridnestrovie, 5 juillet 1995.

¹¹⁸⁷ IONESCU, Dan et RUTLAND, Peter, « Russia and the 'Near Abroad': The Case of Moldova », *op. cit.*, p. 50.

elles ont pu « faire se rapprocher les deux dirigeants [Smirnov et Snegur], plus que jamais depuis la guerre de 1992 [...]. »¹¹⁸⁸ Le 13 septembre 1995, les opposants ont alors poursuivi les négociations comme prévu sur le statut de la RMP, Smirnov et Snegur s'engageant à se rencontrer au moins une fois par mois. Le 28 septembre, Chisinau est parvenu à développer un projet d'autonomie limitée pour la RMP, sans toutefois que celui-ci se montre à la hauteur des demandes de Smirnov. Ainsi, en voyant la difficulté à trouver un terrain d'entente pour pouvoir finaliser un accord sur le statut de la RMP, Moscou n'a pas hésité à mettre la Moldavie sous pression en demandant à Igor Smirnov de donner un discours devant la Douma russe. Le 17 novembre, la Douma a par ailleurs proposé qu'Eltsine reconnaisse la RMP, puisque cette dernière constituait « une zone spéciale d'intérêt stratégique » pour la Russie.¹¹⁸⁹

Contre-productive au règlement du conflit, la rencontre prévue le 29 novembre entre Smirnov et Snegur fut annulée. Snegur a également accusé Moscou d'« ingérence dans les affaires intérieures » du fait de la déclaration faite par la Douma.¹¹⁹⁰ Un membre du parlement moldave a de même soutenu la réponse du président Snegur : « La Russie a reconnu l'indépendance moldave et a ouvert son ambassade à Chisinau. Cependant, les mesures subséquentes indiquent que la Fédération de Russie ignore la position de la Moldavie »¹¹⁹¹ sur le fait que la RMP fasse partie du territoire moldave. En retour, Smirnov a décidé de suspendre momentanément les négociations pour le mois de décembre 1995 puisque la proposition de Chisinau sur l'autonomie « ignore absolument le *statu quo*, l'aspect central sur lequel s'assoit l'existence de la RMP. »¹¹⁹² La proposition est « une autonomie territoriale modeste, » dixit Smirnov, « qui est à plusieurs égards inférieure à celle de la solution de la Gagaouzie. »¹¹⁹³ Vladlen Vasev,¹¹⁹⁴ de son côté, avait antérieurement confirmé la fin temporaire des négociations.

¹¹⁸⁸ IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, op. cit. p. 52.

¹¹⁸⁹ *Items on the Republic of Moldova in Britannica Book of the Year : 1996-2001*, p. 151.

¹¹⁹⁰ « Moldova accuses Russia of interference in internal affairs », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1995.

¹¹⁹¹ « Deputies disagree over Duma resolution on Dnestr », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1995.

¹¹⁹² « Leader of Dnestr Region reaffirms rejection of Kishinev solution to the conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 octobre 1995.

¹¹⁹³ *Ibid.*

¹¹⁹⁴ Le 22 décembre 1995, le négociateur spécial russe au conflit Vladlen Vasev a été remplacé par Yuriy Yevgenyevich Karlov.

« Les opposants interprètent différemment l'échec [des négociations]. Heureusement, les deux disent que les négociations n'ont pas été arrêtées mais uniquement reportées. Ces communiqués sont déjà importants, surtout car tous deux affirment qu'il est possible de continuer un travail régulier des équipes d'experts qui sont en train de préparer un projet de loi sur le statut [...]. »¹¹⁹⁵

Le 24 décembre 1995, la RMP a donc procédé à des élections législatives pour la deuxième fois de sa courte histoire et a approuvé sa nouvelle Constitution ; ce fut un pur reflet de la réalité de son indépendance et de sa souveraineté.

Pourtant, Moscou a semblé rester optimiste quant aux négociations et à la possibilité de trouver un accord. Grigoriy Karasin, directeur du département de l'information et de la presse russe au sein du ministère des Affaires étrangères, s'est exprimé à ce propos : « Les pourparlers actuels entre Chisinau et Tiraspol devraient déboucher sur un accord définissant un statut spécial pour la région, tout en préservant l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Moldavie. »¹¹⁹⁶ A la mi-janvier 1996, la raison l'avait emporté pour les chefs d'Etat, comme l'avait constaté M. Vasev. Michael Wygnat, le chef de mission de l'OSCE à Chisinau, ceux-ci ayant pu réaliser un accord. Le président Snegur appela par ailleurs de ses vœux le retour des négociations mensuelles. « La cessation du processus ne générera rien d'autre que la suspicion parmi le peuple. »¹¹⁹⁷ Cet appel fut entendu, Mircea Snegur et Petru Lucinschi, parmi d'autres, rencontrant Igor Smirnov et Grigoriy Marakutsa le 23 janvier 1996 afin de discuter des détails concernant les accords signés le 5 juillet 1995. Lors des discussions, le président Snegur montra beaucoup d'ardeur à faire avancer les négociations en prenant en considération les propositions de Tiraspol.¹¹⁹⁸ Par conséquent, le 7 février 1996, le premier des trois « grands accords » fut terminé et signé par Smirnov et Snegur, en présence des représentants de l'OSCE, de la Russie et de l'Ukraine : il s'agit de la *Décision du protocole sur la résolution des problèmes apparus dans le domaine du fonctionnement des services*

¹¹⁹⁵ « Russian envoy calls for resumption of Dnestr talks », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 décembre 1995.

¹¹⁹⁶ « Russia insist on special statut for Moldova's Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 21 novembre 1995.

¹¹⁹⁷ « President Snegur wants to resume all-party talks on Dnestr conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 janvier 1996.

¹¹⁹⁸ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

*des douanes de la République de Moldavie et de Pridnestrovie.*¹¹⁹⁹ Cet accord visait, selon la porte-parole pridnestroviennne Yelena Yefimova, à réduire les tensions frontalières entre les deux entités¹²⁰⁰ *via* le déplacement des postes de douanes à la frontière moldo-pridnestroviennne.¹²⁰¹ En retour, la Moldavie accepta également d'autoriser la Pridnestrovie à contrôler ses propres exportations.¹²⁰² Cependant, la vente éventuelle des produits pridnestroviens devaient se voir apposer le tampon moldave afin de pouvoir franchir les douanes étrangères.¹²⁰³ Cet accord en a, par la suite, amené un autre le 10 mars 1996.¹²⁰⁴ Pourtant, tout contrôle frontalier opéré par la Moldavie pourrait effectivement par la suite provoquer une importante pression économique sur la RMP par la mise en place d'un embargo éventuel.¹²⁰⁵ L'accord représentait donc pour Chisinau un moyen de consolider de façon officielle son pouvoir sur Tiraspol.¹²⁰⁶

La réalité de l'accord « économique » de 1996 n'était pas celle de la coopération entre Chisinau et Tiraspol. Pour la RMP, la reconnaissance officielle *via* un accord fut d'autant plus cruciale qu'elle lui donnait le droit d'exporter ses biens à l'étranger avec le tampon moldave. Par ailleurs, la Moldavie avait espéré avoir réalisé une percée dans les relations à travers l'économie, en vue d'améliorer ses chances de résoudre le conflit en encourageant la RMP à revenir au sein de la Moldavie. A ce propos, Charles King adopte une posture constructiviste pour expliquer l'importance entre le statut accordé à la RMP et la question du rapprochement, à la différence des relations fondées sur les échanges économiques. Il remarque :

¹¹⁹⁹ *Décision du protocole sur la résolution des problèmes apparus dans le domaine du fonctionnement des services des douanes de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, op. cit.*

¹²⁰⁰ « First meeting in five months between Moldovan and separatist leader », *Agence France Presse*, 7 février 1996.

¹²⁰¹ Articles 1, 2 et 5, *Décision du protocole sur la résolution des problèmes apparus dans le domaine du fonctionnement des services des douanes de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, op. cit.*

¹²⁰² *Ibid.*, Articles 4 et 6.

¹²⁰³ *Ibid.*, Article 3.

¹²⁰⁴ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

¹²⁰⁵ Hill, William, H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 54.

¹²⁰⁶ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

« Les Moldaves [...] espéraient que la promesse de prospérité en Bessarabie pourrait éventuellement amener les Pridnestroviens à se rapprocher. [...] Pour les Pridnestroviens, rien ne pouvait les inciter à changer le statut qu'ils avaient travaillé à atteindre depuis la fin des années 1980. »¹²⁰⁷

La RMP avait donc tout fait pour se séparer davantage de la Moldavie, dès son indépendance et jusqu'à l'année 1996. Ceci démontrait que la première nommée n'était pas à la recherche d'un rapprochement économique approfondi avec la Moldavie, la survie économique de la RMP étant déjà garantie par nombre de facteurs et d'influences extérieures. L'ancien chef de mission de l'OSCE à Chisinau, William H. Hill, a également fourni une explication concise à ce propos : « [...] l'économie locale pridnestroviennne était de manière significative plus dépendante des exportations que celle de la rive gauche [...]. »¹²⁰⁸

A partir de 1996, l'économie pridnestroviennne a divergé encore plus de celle de la Moldavie, et a atteint un niveau important d'autosuffisance économique.¹²⁰⁹ Ainsi, la reconnaissance de la souveraineté économique de la RMP a pu être utilisée comme moyen de garantir sa survie économique et de développer son économie par la diversification de son portefeuille.¹²¹⁰ En premier lieu, la RMP s'est ainsi dotée d'une production électrique et d'une industrie lourde déjà très significative.¹²¹¹ Plus encore, cette dernière avait également « ressuscité » les relations économiques avec les Etats post-soviétiques entre 1993 et 1995.¹²¹² « [...] La Pridnestrovie faisait de plus en plus de commerce avec les pays d'Europe centrale et occidentale. »¹²¹³ Ainsi, la RMP accroissait ses avantages économiques, lui permettant d'exercer

¹²⁰⁷ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 207.

¹²⁰⁸ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 54.

¹²⁰⁹ GUDYM, Anatoly, *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 3 et GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 1.

¹²¹⁰ GUDYM, Anatoly, *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 3. Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Expert américain rattaché de l'Ambassade américaine, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²¹¹ BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *op. cit.*, p. 46.

¹²¹² GUDYM, Anatoly, *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 4.

¹²¹³ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 55.

un contrôle direct accru sur la gestion de son territoire et des institutions pridnestroviennes. Il ne s'agissait pas de la première fois dans leur courte histoire que Tiraspol faisait plier la Moldavie. Mais en réalité, la Moldavie était incapable d'imposer un véritable contrôle aux frontières, surtout celles entre la RMP et l'Ukraine. A titre d'exemple, la RMP avait systématiquement refusé d'accepter l'usage du *leu* moldave de 1994 à 1996. En outre, l'entreprise pridnestroviennne Sheriff avait également pu élargir ses opérations à l'intérieur du territoire, se consolidant de manière officielle en 1996 *via* un accord de « coopération mutuelle » avec Tiraspol, pour un prix d'environ 500 000 de dollars, ce qui marqua le début son monopole sur le commerce dans la région.¹²¹⁴ Sheriff a ensuite accru sa part du marché pridnestrovien. Par conséquent, une séparation plus approfondie des deux économies n'a fait que renforcer « l'indépendance » de Tiraspol. Les alternatives économiques développées au fil du temps représentent donc un élément marquant, une voie économique séparée de celle de Chisinau, malgré un statut *de facto*.

Tout comme lors de la crise et de la guerre, la RMP n'a jamais été intéressée par une intégration économique accrue avec la Moldavie. L'accord de 1996 ne visait aucunement à établir une coopération ou une interdépendance économique entre Chisinau et Tiraspol. En effet, la question de l'interdépendance économique était plus importante pour la Moldavie, et ce pour plusieurs raisons. Du fait de ses relations économiques avec la seule RMP depuis la fin de la guerre de sécession, il était vrai que la perte de la région pridnestroviennne représentait un revers important au niveau économique à cause d'une forte dépendance envers les matières premières, l'énergie et la production industrielle développées sur la rive gauche de l'URSS.¹²¹⁵ Ainsi, en 1992, la RMP produisait 90% de l'énergie, 35% de la production industrielle et 40% du PIB moldaves.¹²¹⁶ Il ne s'agit donc pas de dire que l'interdépendance entre les deux rives était inexistante. Le problème majeur pour la RMP était qu'un engagement économique plus avancé pourrait la rendre plus dépendante, et donc la placer dans une position de faiblesse économique vis-à-vis de Chisinau.

Certes, la concrétisation de l'Accord douanier de 1996 a créé une forme de dépendance de la RMP dans la mesure où elle s'est appuyée sur les scellements douaniers moldaves pour l'exportation de ses produits. Selon George Bălan, le commerce extérieur légalisé par l'accord de

¹²¹⁴ BOBICK, Michael, « Profits of disorder : images of the Transnistrian Moldovan Republic », *op. cit.*, p. 258.

¹²¹⁵ KEUNE, Maarten et ORLOVA, Nina, « The Deepening Social Crisis and Poverty in Moldova : An Analysis of Income, Consumption and Nutrition in the 1990s », *op. cit.*, p. 119-120.

¹²¹⁶ CIOBANU, Ceslav, *Frozen and Forgotten Conflicts in the Post-Soviet States : Genesis, Political Economy and Prospects for Solutions*, *op. cit.*, p. 94.

1996 est devenu « l'une des sources de recettes budgétaires les plus importantes » pour Tiraspol.¹²¹⁷ Entre 1992 et 1995, l'économie pridnestroviennne cherchait des moyens pour assurer sa survie du fait « de la perturbation de la production industrielle » avec la RMP, ce qui l'a amenée à s'ouvrir vers l'est et à établir des échanges économiques avec la Biélorussie, la Russie et l'Ukraine.¹²¹⁸ Pourtant, entre 1996 et 2001, l'économie de la RMP devenait « autonome », une réalité économique mise en évidence par la construction d'un complexe sportif « Sheriff » par les entreprises pridnestroviennes.¹²¹⁹ Par conséquent, la décision moldave de mettre fin à l'Accord douanier en 2001 fut considérée comme une forme de « blocus économique »¹²²⁰ sur la RMP, se traduisant par la perte de 174 millions de dollars.¹²²¹ En supprimant les avantages que tirait Tiraspol de l'Accord douanier de 1996,¹²²² ce dernier a subi une baisse de 36% de son commerce extérieur – dont une diminution de 39% des exportations vers Chisinau, et de 31% des importations en provenance du même pays.¹²²³ La situation économique de Tiraspol continua à s'aggraver, enregistrant une baisse de 6,2% du PIB sur une période de neuf mois.¹²²⁴

Ainsi, selon la RMP, l'usage de l'économie dans le processus de négociation n'est pas intervenu comme facteur pacificateur entre les deux opposants puisque, pour la Moldavie, il s'agissait de trouver un moyen par lequel prendre le dessus sur la RMP.¹²²⁵ Assurer une interdépendance économique accrue s'est donc présenté comme une opportunité d'affirmer un contrôle moldave sur les exportations transitant par la frontière ukrainienne. Ainsi, comme évoqué précédemment, la RMP n'appliquerait que la moitié de l'accord de 1996¹²²⁶ et les postes douaniers

¹²¹⁷ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 4.

¹²¹⁸ GUDYM, Anatoly, *et al.*, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *op. cit.*, p. 4.

¹²¹⁹ *Ibid.*

¹²²⁰ Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

¹²²¹ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 3.

¹²²² GUDIM, Anatol, « Transnistria : Conflicts and Pragmatism of the Economy », *op. cit.*, p. 2.

¹²²³ GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *op. cit.*, p. 3.

¹²²⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹²²⁵ IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

¹²²⁶ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

resteraient en place.¹²²⁷ Comme l'a expliqué Smirnov quant aux relations économiques avec Chisinau :

« Nous n'avons même pas reçu un prêt étranger [de la part de la Moldavie], et nous travaillons actuellement contre un blocus économique ouvert et couvert de Chisinau. Le leadership moldave a échoué à nous anéantir par la voie militaire, il fait désormais tout son possible pour nous étrangler par la voie économique. »¹²²⁸

B. La reconnaissance à travers l'inclusion : entre légitimation et pouvoir

La reconnaissance du régime pridnestrovien était une priorité nationale pour la RMP, ainsi qu'à titre personnel pour Igor Smirnov. Au fil des années, il s'est montré de plus en plus impliqué dans le processus de paix puisque l'inclusion du président « choisi par Moscou » est parvenue à le rendre plus légitime aux yeux des acteurs y participant – même s'il n'a jamais été pour autant question pour la Moldavie de le reconnaître officiellement. Pour le président Smirnov, il s'agissait d'une quête active pour la reconnaissance, au cours de laquelle il a cherché à être légitimé par Chisinau, mais également par d'autres acteurs¹²²⁹ tels que le CEI, l'OSCE et la Russie. L'avancée du processus de négociation a permis une inclusion de plus en plus approfondie du président Smirnov, nourrissant son désir de s'engager dans les négociations avec la Moldavie. Travailler vers un accord final satisfaisant sur le statut de la RMP visait également à consolider son pouvoir au sein de cette dernière. Ainsi, la quête de reconnaissance de Smirnov a en partie découlé des attributs typiquement naturels et considérés comme un droit pour un dirigeant : le pouvoir et la légitimation. En effet, il a pu diriger la Pridnestrovie sans partage jusqu'en 2011, soit pendant trois

¹²²⁷ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²²⁸ « Dnestr Region's Smirnov criticizes president Snegur's political stance », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 10 septembre 1996.

¹²²⁹ BERG, Eiki, « Examining Power-sharing in Persistent Conflict : De Facto Pseudo-statehood versus de Jure Quasi-federalism », *op. cit.*, p. 213.

mandats consécutifs (ayant échoué lors de sa quatrième candidature).¹²³⁰ En contrepartie, la non-reconnaissance de Smirnov l'a de même fortement incité à vouloir être reconnu en tant que dirigeant du pays. Le fait d'avoir été exclu de la signature des accords tel que le cessez-le-feu Snegur-Eltsine de 1992, ou l'accord bilatéral moldo-russe du 21 octobre 1994 sur le retrait de la 14^e armée russe, ainsi que le refus de la candidature pridnestroviennne en vue d'adhérer à la CEI en 1995, ont renforcé ce désir de jouer un rôle plus important dans le processus de négociation afin de se réaffirmer. Même ceux ayant constaté que Smirnov ne jouait qu'un rôle de « marionnette » de la Russie ne peuvent nier le chemin qu'il s'est tracé lui-même en tant que « dirigeant choisi par Moscou ». La reconnaissance de Smirnov s'est réalisée par son inclusion dans le processus de paix. Celle-ci était pour lui un moyen de confirmer sa position aux yeux du monde et de son propre pays.¹²³¹ Elle lui a conféré, conjointement avec son implication auprès de l'OSCE, le niveau de prestige recherché auprès de la Moldavie.¹²³² Cette reconnaissance de Smirnov s'est également effectuée grâce à son désir d'être reconnu dans un rôle qu'il assumerait en tant que dirigeant politique pendant d'une longue période.¹²³³ Le désir de Smirnov est notamment devenu apparent avec l'accord de 1996, tout simplement parce qu'il s'agissait de sa première signature de l'un des « trois grands accords » dans le cadre du processus de paix. L'accord de 1996 était une reconnaissance implicite mais en même temps officielle de Smirnov en tant que chef d'Etat, et confirmait de plus la RMP dans un rôle d'acteur officiel au sein du processus de négociation.¹²³⁴

¹²³⁰ L'expert Stefan Troebst explique que ce succès n'était pas uniquement dû au soutien de Moscou. En 2001, le président sortant a fait face à Tom Zenovich, un politicien avec un agenda pro Vladimir Poutine. De plus, en 2011, l'actuel président Evgueni Chevtchouk a battu Anatoli Kaminski, le candidat ayant les faveurs de Moscou. Ainsi, le soutien des candidats par la Russie, impliquant une ingérence approfondie, n'est pas suffisant pour expliquer le maintien au pouvoir du président Smirnov pendant dix ans. Voir : TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the Dniester Valley », *op. cit.*, p. 437-466.

¹²³¹ NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014

¹²³² Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²³³ Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²³⁴ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

1) La souveraineté et le contrôle économique pridnestroviens

L'accord de 1996 est considéré comme le premier parmi les trois grands accords réalisés entre les opposants.¹²³⁵ Il reposait sur plusieurs aspects en matière de coopération et d'économie considérés comme attractifs par les deux signataires. La Moldavie a fourni à la RMP les droits de douanes « internationalement reconnus, » nécessaires pour exporter ses biens sous le label de la République de Moldavie.¹²³⁶ Même si la RMP était en mesure d'exporter ses biens à l'est avant la mise en œuvre de l'accord de 1996, des difficultés existaient pour les exporter vers les pays occidentaux en tant qu'Etat non reconnu.¹²³⁷ Au niveau économique, l'accord était très intéressant pour la RMP car il lui permettait d'élargir ses exportations vers les pays membres de l'Union européenne ainsi qu'en l'Europe grâce aux droits de douanes.¹²³⁸ En retour, il était convenu que la RMP retire tout poste douanier à la frontière moldo-pridnestroviennne afin de pouvoir promouvoir les échanges économiques. De plus, l'établissement de postes douaniers à la frontière avec l'Ukraine était prévu afin de ralentir un marché noir en expansion. Toutefois, une frontière ouverte avec la Moldavie, telle que stipulée dans l'accord de 1996, ne serait qu'un retour en arrière pour la RMP. Ainsi, l'Accord douanier du 7 février n'a pas été appliqué dans sa totalité puisqu'il n'a jamais été question d'une coopération économique mutuelle accrue – les deux parties s'accusant mutuellement des torts concernant la non-application de l'accord.¹²³⁹ En réalité, l'accord de février 1996 est l'exemple parfait de la reconnaissance d'Igor Smirnov en tant que signataire. De manière

¹²³⁵ BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France et WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013. Voir notamment les travaux de : BOȚAN, Igor, « Reglementarea transnistreană: o soluție europeană », *op. cit.*, p. 18-19 et BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

¹²³⁶ IGNATIEV, Vitaliy, « Addressing the costs of the conflict through the creation of a 'Socio-Humanitarian « 5+2 » format' », *op. cit.*, p. 148.

¹²³⁷ Bien que la RMP ait été accusée de vente illicite d'armes, elle n'a jamais été sanctionnée par la communauté internationale au niveau économique eu égard à son statut de territoire reconnu comme faisant partie de l'Etat moldave, tandis que ses dirigeants ont été frappés par des sanctions diplomatiques ainsi que des interdictions de voyage dans l'espace européen et américain. RANIERI, Marco, « The EU and the conflict in Transnistria », *SAfE*, No. 1, CIPI Foundation, 2007, p. 82. Voir à ce propos les sanctions européennes contre le régime de Tiraspol : *Concerning restrictive measures against the leadership of the Transnistrian region of the Republic of Moldova*, Council Decision 2010/573/CFSP, 27 septembre 2010.

¹²³⁸ SELARI, Galina, « Moldova and Transdnistria : The Regional Economic Dimension », *op. cit.*, p. 136.

¹²³⁹ IGNATIEV, Vitaliy, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014 et NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014. BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 122 et SELARI, Galina, « Moldova and Transdnistria : The Regional Economic Dimension », *op. cit.*, p. 143.

évidente, cette forme de reconnaissance n'a pas cessé avec l'accord de 1996. A travers les années, le président Smirnov a ainsi été « accepté comme le représentant légal des avis et des intérêts de toute la population de la RMP. »¹²⁴⁰ L'accord de 1996 sonne donc comme une confirmation de son *leadership*. En plus de l'inclusion de la RMP dans le processus de négociation, il s'agissait également d'une reconnaissance de ses droits économiques par la Moldavie, celui de contrôler sa propre économie de manière autonome.¹²⁴¹

Certes, la RMP était certainement plus qu'heureuse d'accroître le nombre de ses partenaires économiques. Il ne s'agissait toutefois pas uniquement d'avantages économiques, comme l'ont confirmé nos interlocuteurs quant à la question de savoir comment et pourquoi la reconnaissance avait primé sur la question économique dans l'accord de 1996. Comme expliqué auparavant, l'accord était d'une grande importance, non seulement pour Smirnov mais également pour l'Etat pridnestrovien en termes de reconnaissance de l'autonomie. Ceci fut souligné par un membre de l'OSCE, confirmant qu'il s'agissait d'un aspect certainement central dans la position de Tiraspol.

« Le statut spécial a été l'approche [moldave] envers la RMP pour qu'elle devienne l'égal de la Moldavie. Mais ils [les Pridnestroviens] ne veulent pas être subordonnés à la Moldavie [...]. »¹²⁴²

Le refus pridnestrovien de faire appliquer la partie de l'accord sur les postes douaniers à la frontière moldo-pridnestroviennne soutient ainsi l'idée mise en avant par Dorin Trestinau, ancien négociateur moldave :

¹²⁴⁰ NANTOI, Oazu, « External Factors and Prospects of the Existence of the Moldovan State », *op. cit.*, p. 179.

¹²⁴¹ CHIRTOACĂ, Natalia, « Juridicial Study of the Documents Signed in the Course of the Negotiations Process on the Transnistrian Conflict Settlement », *op. cit.*, p. 51.

¹²⁴² Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

« [...] Ils [le régime de Tiraspol] recherchent la reconnaissance – n’importe comment, surtout quand ils disent que nous [la Moldavie] ne pouvons pas les contrôler. »¹²⁴³ « Cela a toujours été une question de statut et d’égalité. »¹²⁴⁴

Ainsi, l’accord de 1996 répondait désormais à cet intérêt pridnestrovien puisqu’il représentait une manière de confirmer l’autonomie pridnestroviennne et, par conséquent, une manière de consolider son pouvoir tout en étant reconnu de l’extérieur.¹²⁴⁵ Si un rapprochement a eu lieu grâce à cet accord, il n’était pas question de l’ouverture d’une voie économique commune, mais seulement de la reconnaissance d’un statut d’autonomie pridnestroviennne au niveau économique.

2) La quête active de la reconnaissance à titre personnel¹²⁴⁶

Tout autant que pour l’Etat, la reconnaissance était donc, à titre personnel un intérêt du président Smirnov.¹²⁴⁷ Tout comme pour l’entité de facto, la recherche de reconnaissance s’est appliquée à Smirnov, qui a cherché une inclusion plus importante au sein du processus de résolution. Sa participation active avec la Moldavie et les entités internationales lui a fourni un certain niveau de prestige qui devrait naturellement être accordé au président d’un Etat. Pourtant, cela n’a pas été toujours le cas pour Smirnov, qui fut dès le début considéré seulement comme « la marionnette de Moscou ». De plus, à la différence de Smirnov qui est né en Sibérie et s’est rendu en Pridnestrovie en 1987, les dirigeants pridnestroviens contemporains (en 2016) sont originaires du territoire, soit de la région et sont considérés comme étant des « dirigeants natifs », élément crucial pour leur légitimation aux yeux du peuple et au niveau international.¹²⁴⁸ Ainsi, la quête de

¹²⁴³ TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²⁴⁴ Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²⁴⁵ Voir à ce sujet : BERG, Eiki, « Examining Power-sharing in Persistent Conflict : De Facto Pseudo-statehood versus de Jure Quasi-federalism », *op. cit.*, p. 199-217.

¹²⁴⁶ Pour des raisons de confidentialité et afin d’assurer la sécurité de certains experts, nous n’indiquerons pas tous les noms des personnes interviewées au sujet du président pridnestrovien Igor Smirnov. Onze entretiens ont été effectués sur ce sujet, auprès d’experts ayant personnellement connu ou ayant entretenus des contacts réguliers avec l’ancien président de la RMP.

¹²⁴⁷ Entretiens avec cinq sources anonymes.

¹²⁴⁸ Entretiens avec deux sources anonymes.

reconnaissance de Smirnov s'est développée au cours du temps, inspirée par sa rapide « sortie du rang » – de directeur de l'entreprise Electromash, au poste de maire de Tiraspol, puis élu au Soviet Suprême.¹²⁴⁹ Il fut ensuite choisi par Moscou pour diriger la RMP au cours de la crise.¹²⁵⁰ Etre président n'était évidemment pas suffisant et selon un expert, Smirnov devait impérativement assumer ce rôle.¹²⁵¹ A titre d'exemple, Cornel Ciurea a pu confirmer cet objectif nourri par Smirnov, réalisé à travers sa participation dans le processus de négociation :

Smirnov a assumé un rôle [comme président] [...]. Il se sentait comblé en provoquant et en défendant l'indépendance de la Pridnestrovie. Son placement [à la présidence par Moscou] s'est fait de manière spontanée, comme ses décisions. Son style de management était similaire à celui de [président moldave] Voronine. C'était le même style. Il était agressif dans ses discours, il avait une personnalité forte. Smirnov a essayé d'être plus indépendant vis-à-vis de la Russie [afin de se démarquer dans son rôle]. Mais pour la Pridnestrovie, il n'y a pas de sortie [de l'influence russe]. »¹²⁵²

Igor Smirnov avait assez tôt compris dans son rôle de dirigeant que sa reconnaissance personnelle était une forme de pouvoir et de légitimation de sa place au sein du jeune pays, dont l'histoire avait parfois été très chaotique lors des années 1990. A ce sujet, un expert a réagi quant à l'accroissement du pouvoir de Smirnov au fil du temps, et à sa quête active de la reconnaissance : « Smirnov a senti une opportunité et a pu entrer dans les affaires afin de contrôler le territoire et se doter du pouvoir. Cette personne était plus intéressée par le pouvoir que par la richesse. »¹²⁵³

Un autre expert a confirmé non seulement ce désir de reconnaissance mais celui d'être reconnu dans les cercles desquels il était auparavant exclu. Pour le président Smirnov, il n'était pas uniquement question de rechercher la reconnaissance auprès de Chisinau, mais aussi auprès d'autres acteurs dans le but de légitimer son rôle. « Ainsi, l'OSCE était un objectif, mais un objectif

¹²⁴⁹ ISACHENKO, Daria, *The Making of Informal States : Statebuilding in Northern Cyprus and Transdnistria*, op. cit., p. 118, NDP 18.

¹²⁵⁰ Entretiens avec trois sources anonymes.

¹²⁵¹ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁵² CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²⁵³ Entretien avec une source anonyme.

élevé pour Smirnov. En 1993, la CSCE a établi sa mission en Moldavie. [La convention] ne fut pas signée entre le chef de mission et Igor Smirnov. »¹²⁵⁴ De même, il a ajouté que :

« Smirnov a cherché la reconnaissance auprès de l'OSCE. C'était important pour son administration parce qu'il a pu vivre son quart d'heure de gloire dans le monde, comme d'autres pays. Smirnov a vécu au cours d'une période où l'OSCE était une organisation importante dans les années 1990 et elle faisait de l'excellent travail, surtout avec les Etats Baltes. Smirnov était extrêmement intéressé à l'idée de faire partie du processus avec l'OSCE, grâce à cette reconnaissance. »¹²⁵⁵

Le régime de Chevtchouk de 2016, à la différence de Smirnov, ne cherche pas la reconnaissance de l'OSCE parce que « Smirnov ne remettait pas en question le mandat de l'OSCE. Smirnov – un homme d'affaire russe – cherchait à se doter d'un statut spécial en vue d'obtenir des avantages commerciaux. »¹²⁵⁶

Plus encore, la reconnaissance recherchée par Smirnov ne s'est pas limitée à l'OSCE. Cet intérêt a été comblé *via* les interactions avec la Moldavie et la Russie à travers le processus de paix. Mener des négociations de manière bilatérale était un moyen pour Smirnov de se faire reconnaître. A ce titre, un diplomate a évoqué l'idée de « la reconnaissance implicite. »¹²⁵⁷ Au fil du temps, Smirnov s'est de plus en plus chargé de mener les négociations directement avec la Moldavie. « [...] Beaucoup d'accords ont été signés avec Smirnov [...] de manière bilatérale, »¹²⁵⁸ ce qui a illustré l'intérêt de pouvoir progresser dans son rôle. De même, un conseiller politique de l'OSCE a également mis en avant l'aspect très personnel de la reconnaissance aux yeux de Smirnov :

¹²⁵⁴ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁵⁵ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁵⁶ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁵⁷ La reconnaissance implicite ou « backdoor recognition » était l'expression employée par plusieurs des interlocuteurs.

¹²⁵⁸ Entretien avec une source anonyme.

« Smirnov avait une approche similaire [à celle du président pridnestrovien Evgueni Chevtchouk]. Il s'est focalisé sur les déclarations implicites de reconnaissance. Les élections auraient dû indiquer qu'il détenait une légitimité. Il aurait essayé de trouver un moyen de justifier sa situation actuelle. Mais il était moins cohérent que la nouvelle administration [de Chevtchouk]. »¹²⁵⁹

Telles ont été les relations entre Moscou et Smirnov. La supériorité de la Russie durant toute la période du conflit était évidente. Selon les experts, le président Smirnov, d'origine russe, a cherché la reconnaissance auprès du pays qui l'a placé au pouvoir, ce qui était également le cas pour le régime de Chevtchouk.

« Ils [le régime de Tiraspol] veulent la reconnaissance de la Russie et ils ont ce 'sentiment de russification'. De cette manière, ils se distinguent eux-mêmes des moldaves. Ils disent qu'ils sont un Etat de toute manière. Ils imitent les soviétiques et ils imitent ce qu'ils croient être l'appartenance à la Russie [Russianness]. Ils vont faire du mal à leur peuple en continuant à chercher la reconnaissance. »¹²⁶⁰ Et comme l'a dit un expert : « Ils sont plus russes que les Russes. »¹²⁶¹

Cependant, un diplomate a souligné un problème central : « La Russie encourage cette 'russification'. Il est clair que leur drapeau [pridnestrovien] est suffisant. Ils n'ont pas besoin d'en faire plus. Le statut spécial, c'est d'être au sein de la Moldavie » mais Smirnov en a toujours voulu plus.¹²⁶²

La quête de reconnaissance auprès des acteurs importants était ainsi réalisée avec la Moldavie. Même s'il est possible que certains décideurs politiques n'aient pas reconnu Smirnov en tant que véritable dirigeant ou comme sincère dans ses tentatives de reconstruire les relations avec Chisinau, il apparaît, selon une source, que ce désir était satisfait au fil du temps pour le dirigeant pridnestrovien. De manière plus intéressante, il

¹²⁵⁹ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁶⁰ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁶¹ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁶² Entretien avec une source anonyme.

existe un lien étroit entre la reconnaissance de Smirnov, opportunité qui lui a donné l'intention de participer à la construction de la paix :

« Les relations entre les élites ont été et sont très importantes [pour Smirnov] et Chisinau ne le reconnaît pas parce que cela ne mènera pas à une solution. »¹²⁶³

Le Dr. Nicu Popescu a lui aussi tiré la même conclusion quant aux effets de la reconnaissance :

« La question de légitimation ? Oui, [...]. D'un point de vue diplomatique, oui. Pour toute résolution il faut communiquer avec l'autre. Donc, c'est inévitable et c'est la bonne chose à faire. »¹²⁶⁴

Il n'est donc pas difficile de comprendre pourquoi M. Smirnov a développé cette quête de reconnaissance qui s'est effectuée *via* les entités avec lesquelles il était supposé participer au processus de paix. Cela l'a poussé à rechercher un prestige qui lui était dû en tant que dirigeant. La reconnaissance était cruciale à titre personnel car, avec celle-ci viendraient la légitimation, le pouvoir et la richesse qui assureraient son maintien au pouvoir.¹²⁶⁵

3) Les dénis de reconnaissance : entre exclusion et rejet du président

Le président Igor Smirnov s'est retrouvé dans une position évolutive quant à ses fonctions, à travers son rôle prééminent dans la création des fondements d'un Etat pridnestrovien. Trié sur le volet par Moscou comme candidat à la présidence de la région pridnestroviennne, il n'a eu d'autre choix, par obligation professionnelle, que de mener à bien toutes les tâches nécessaires pour le bien de son pays. Toutefois, il lui était difficile de les accomplir dans la mesure où il ne pouvait pas directement participer de manière officielle à certains événements pendant la durée du conflit.

¹²⁶³ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁶⁴ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹²⁶⁵ Entretien avec une source anonyme.

L'intervention de la Russie en mai 1992, et notamment fin juin 1992, fut une réussite puisqu'elle assurait le retrait des forces moldaves de la ville de Bender/Tighina et la fin de la guerre. Bien que Smirnov n'ait pas été un combattant au cours de la guerre, il a parfaitement rempli son rôle pour lequel il était soutenu par Moscou, mais aussi par les habitants de la rive gauche. Il a été arrêté par les autorités moldaves et rapidement relâché eu égard à son importance pour Moscou. Pourtant, à la signature de l'accord de cessez-le-feu, Smirnov s'est retrouvé à l'écart, exclu de la liste des signataires. Un autre exemple de son exclusion peut être trouvé lors de l'établissement de la mission de la CSCE en Moldavie le 7 février 1993. Cela n'a pas duré longtemps dans le cadre de ses responsabilités en temps de paix, mais celles-ci ont souvent semblé limitées par le rôle de la Russie en tant que médiateur. En 1994, nous assistons à l'implication la plus importante de Smirnov, débutant avec la Déclaration mutuelle. Pourtant, déjà à la fin de l'année, le président Smirnov s'est retrouvé une fois de plus en marge de l'Accord d'octobre 1994 concernant le retrait des forces russes de maintien de la paix. L'accord négocié et signé entre Chisinau et Moscou a sapé l'autorité de Smirnov et n'a fait que renforcer l'idée que Moscou contrôlait en réalité à la fois la situation et la Pridnestrovie.

Certains experts¹²⁶⁶ tiennent à l'idée selon laquelle Smirnov n'avait pas de véritable marge de manœuvre, remettant donc en question son autorité. Une source anonyme de très haut niveau, expert de « ce qui se passe en Pridnestrovie » a remarqué que « la Pridnestrovie ne fait rien sans la permission de la Russie. »¹²⁶⁷ De plus, un autre expert a partagé le même avis : « De quoi Smirnov était-il responsable? Il n'était qu'une marionnette,¹²⁶⁸ son rôle était de jouer sur la visibilité ». ¹²⁶⁹ Dans ce contexte, nous pouvons constater que le respect de Smirnov était loin d'être quelque chose d'évident, notamment quand la 14^e armée russe est intervenue en soutien à la RMP lors de la guerre, et lorsque Smirnov ne s'est pas chargé lui-même de négocier son propre cessez-le-feu avec Snegur. Ces entretiens et ces faits historiques confirment donc l'idée selon laquelle la quête pour la reconnaissance de Smirnov a existé, et que cette légitimation fut ainsi acquise par son inclusion par les acteurs à travers son interaction au sein du processus de négociation. Un ancien membre de l'équipe de négociation moldave, qui a travaillé avec Smirnov au milieu des

¹²⁶⁶ Entretiens avec trois sources anonymes.

¹²⁶⁷ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁶⁸ Entretiens avec deux sources anonymes.

¹²⁶⁹ Entretien avec une source anonyme.

années 1990, a constaté que la mise à l'écart de Smirnov n'a fait que renforcer son désir profond d'assumer son rôle en tant que président.¹²⁷⁰ En se faisant reconnaître par les acteurs avec lesquels il s'est engagé, Smirnov a ainsi pu consolider son rôle en tant qu'unique dirigeant de la RMP. La stabilité apportée par la reconnaissance fut, comme l'a constaté Stefan Troebst, « au moins partiellement réalisée à l'intérieur de l'Etat ».¹²⁷¹ Igor Smirnov a même mis en avant ses qualités et réussites en tant que chef d'Etat non-reconnu :

« Les Pridnestroviens m'ont élu à ce poste. La communauté internationale doit l'accepter. D'ailleurs, au cours de ces quinze dernières années, j'ai rencontré, en ma qualité de président de la RMP, plusieurs chefs d'Etat étrangers et les représentants de nombreuses organisations internationales, et j'ai accueilli à Tiraspol une grande quantité de délégations étrangères. J'ai signé d'innombrables documents officiels. Hélas, la calomnie des autorités de la Moldavie a atteint ses buts : la plupart des Etats européens éprouvent à notre égard une profonde suspicion. Nous sommes soumis à un véritable blocus économique. Et à une intense pression politique ; et des fables absurdes sont colportées à notre sujet. »¹²⁷²

C. Une étape marquant la fin de la période de gestion du conflit

L'Accord douanier de 1996 a été le premier « grand accord » conclu entre les présidents Smirnov et Snegur. En effet, les relations Smirnov-Snegur s'étaient transformées de manière positive depuis la fin de la guerre. Les deux dirigeants responsables d'avoir mené leur pays sur leur chemin respectif d'indépendance se considéraient pourtant comme des ennemis au cours de la guerre. Le 29 août 1991, Igor Smirnov fut arrêté à Kiev, en Ukraine, par les forces de sécurité moldaves. Il fut également qualifié d'« occupant » de la rive gauche par le parlement moldave, eu égard au fait qu'il était originaire de Russie. Le 15 mars 1992, Snegur s'adressa à la population de

¹²⁷⁰ Entretien avec une source anonyme.

¹²⁷¹ TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the Dniester Valley », *op. cit.*, p. 437-466.

¹²⁷² MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *op. cit.*, p. 257-258.

la rive gauche, accusant Smirnov d'inciter les parties à la guerre.¹²⁷³ Le 29 mars 1992, Snegur lançait un ultimatum aux autorités prdnestroviennes, les obligeant à déposer les armes sous 48 heures, sans quoi la Moldavie aurait recours à la force armée.¹²⁷⁴ La réponse s'avéra être une exacerbation des tensions par la mort le lendemain de vingt-et-une personnes, ce qui obligea Snegur à déclarer un état d'urgence dans une tentative de contenir la violence qui s'approchait de la ville de Bender.¹²⁷⁵ La Russie a effectivement mis fin à la guerre et a imposé un *statu quo*. Toutefois, les tensions et suspicions entre les deux camps ne se sont pas estompées après la guerre, et la première rencontre entre Smirnov et Snegur s'est tenue sur un bateau au milieu du Dniestr/Nistru.¹²⁷⁶ Ces deux dirigeants, ayant pris des postures très agressives et fermes à l'égard de camp adverse, ont pu renverser au cours des années 1994 à 1996 la trajectoire de conflictualité vers « un développement relativement positif en 1996 » dans leurs relations, et ont pu apporter « une stabilité [...] des deux côtés du Dniestr/Nistru. »¹²⁷⁷ Après avoir déclenché un processus de paix avec la Déclaration mutuelle d'avril 1994, comme l'a constaté un négociateur moldave, « à partir de 1996 [...], il était possible de résoudre le conflit en parlant directement avec les Pridnestroviens et de faire des concessions. »¹²⁷⁸ Ainsi, les accords réalisés au cours de la période allant jusqu'à l'année 1996, et notamment l'Accord douanier, « ont contribué à un dialogue plus efficace. »¹²⁷⁹ C'est donc pour cette raison que « la Moldavie a accru ses efforts envers Tiraspol. »¹²⁸⁰ Des années après, Igor Smirnov a évoqué son expérience de travail direct avec le président Mircea Snegur, un ancien ennemi de la RMP :

¹²⁷³ Apelul Guvernului Republicii Moldova catre locuitorii din raioanele de pe malul sting al Nistrului, *op. cit.*

¹²⁷⁴ KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *op. cit.*, p. 983.

¹²⁷⁵ PARMENTIER, Florent, *La Moldavie à la croisée des chemins*, *op. cit.*, p. 40.

¹²⁷⁶ Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²⁷⁷ SELARI, Galina, « Moldova and Transdnistria : The Regional Economic Dimension », *op. cit.*, p. 136.

¹²⁷⁸ Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹²⁷⁹ SELARI, Galina, « Moldova and Transdnistria : The Regional Economic Dimension », *op. cit.*, p. 143.

¹²⁸⁰ Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

« Nous avons pris attache avec le président Mircea Snegur dès la fin des combats, en 1992. Aussi étrange que cela puisse paraître, il a été plus facile de parlementer avec ce nationaliste convaincu qu’avec ses successeurs, [étant] apparemment moins radicaux que lui. L’explication, c’est que Snegur, même s’il était notre adversaire, était un homme de parole. Quand il signait un accord, il l’exécutait ! »¹²⁸¹

De manière évidente, la somme de tous les efforts et les accords consentis n’ont pas pu mettre fin au conflit dans la première période s’étendant de 1994 à 1996. Le statut de la RMP a été officiellement abordé pour la première fois dans les négociations, même si l’une des difficultés principales fut celle de la mise en œuvre des accords et de leur continuité dans le temps. De plus, la synchronisation du processus de négociation – la fin du conflit qui impliquerait le retrait des forces russes après la reconnaissance du statut de la RMP – a rendu extrêmement laborieux l’avancement des pourparlers et la réalisation des accords.¹²⁸² En dehors du fait que le processus de négociation ait été déclenché, le grand succès de la période de 1994 à 1996 fut le fait que les deux camps se sont extirpés d’une situation dans laquelle les tentatives principales visaient plutôt à gérer le conflit. Le deuxième grand accord, réalisé en mai 1997, a été le plus important, puisqu’il marquerait le début d’un nouveau contexte qui mettrait en lumière des initiatives focalisées sur une résolution finale au conflit.

S’il restait difficile de faire avancer le processus de négociation à travers une coopération économique accrue, l’Accord Douanier de février 1996 a représenté un succès dans les relations moldo-pridnestroviennes. A ce moment précis, l’accord était le plus important en dehors du cessez-le-feu de 1992. Le président moldave Mircea Snegur a qualifié la signature de l’accord du 7 février 1996 de « progrès indispensable » dans le but de « réintégrer la Pridnestrovie au sein de la Moldavie. »¹²⁸³ De même, le chef de mission de l’OSCE à Chisinau, Michael Wygnat, a remarqué les effets positifs escomptés en assurant la continuité des négociations : « Je crois que le calendrier [pour un accord final] pourrait être prolongé » par rapport à ce qui était prévu au début des négociations en février 1996.¹²⁸⁴ L’accord a ainsi permis aux opposants de se rapprocher d’une

¹²⁸¹ MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *op. cit.*, p. 258.

¹²⁸² BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

¹²⁸³ KAMINSKI, Matthew, « Progress in Moldova talks », *op. cit.*

¹²⁸⁴ *Ibid.*

entente portant sur le statut de la RMP.¹²⁸⁵ Le 11 mars, il a conduit à la signature d'une série de documents¹²⁸⁶ portant sur les questions économiques et d'autres enjeux liés au statut de la RMP.¹²⁸⁷ Le nouveau négociateur russe Yuriy Karlov a souligné l'importance de la reconnaissance de l'autonomie prdnestrovienne, à la différence de la position exprimée par la Douma russe en novembre 1995. Il adopta un ton plus conciliant envers la Moldavie et constata qu'afin de résoudre le conflit, elle devrait proposer « une véritable autonomie pour la région du Dniestr dans le cadre d'un seul Etat moldave. »¹²⁸⁸ Une réunion politique entre Smirnov et Snegur eut lieu le 8 avril 1996 à Tiraspol, en vue de discuter à nouveau d'un accord portant sur le statut de la RMP, échanges suivis par des pourparlers le 24 avril au cours desquels Mihai Busuliac, représentant de la Moldavie, et Valeriy Litskay, représentant de la RMP, s'engagèrent à préparer un projet de mémorandum, prêt pour une signature le 8 mai 1996.¹²⁸⁹ Après la rencontre, Snegur s'exprima sur les progrès réalisés ce jour-là :

« Je crois qu'après la rencontre d'aujourd'hui, nous aurons une version finale du mémorandum, mais la prochaine réunion en mai aura une signification importante. C'est important de définir les relations des participants, [et] de ne pas déterminer le temps [que cela pourrait en prendre]. »¹²⁹⁰

Ainsi, de ce fait, « un rapprochement sans précédent » a eu lieu entre les deux camps même si aucun mémorandum n'avait été finalisé en présence de l'OSCE, de la Russie et de l'Ukraine.¹²⁹¹

¹²⁸⁵ Voir : « Moldova and Dnestr Region resume negotiations on status », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 février 1996.

¹²⁸⁶ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

¹²⁸⁷ *Protocole sur les sujets convenus*, Tiraspol, Pridnestrovie, 11 mars 1996 et *Protocole sur les actions convenues au regard des questions de standardisation, de métrologie et de certification entre les départements des standards, de métrologie et de supervision technique entre la République de Moldavie et le comité de standardisation, certification et métrologie de la Pridnestrovie*, Tiraspol, Pridnestrovie, 11 mars 1996.

¹²⁸⁸ « Yeltsin invites leaders of Moldova and Dnestr Region for talks in Moscow », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 23 mars 1996.

¹²⁸⁹ « Moldovan and Dnestr Region leaders achieve little progress at meeting », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1996.

¹²⁹⁰ *Ibid.*

¹²⁹¹ « Moldova and Dnestr Region fail to agree on political settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 21 mai 1996.

Lors d'un entretien, Snegur insista de même sur l'aspect positif du processus de paix en cours de réalisation :

« [...] Je dois être optimiste. Je ne crois pas que les dirigeants abandonneront tout, mais je crois que nos négociations [...] nous conduiront prochainement à trouver un dénominateur commun. [...] Je crois toujours que la situation changera. »¹²⁹²

Comme auparavant, les questions en jeu lors des négociations étaient celles du partage du pouvoir et de l'égalité entre les deux entités. En juin 1996, a germé l'idée d'élaborer un mémorandum sur la détermination du statut politique de la Pridnestrovie, notamment du fait de positions plus conciliantes après que Snegur se soit déclaré prêt à accepter une forme de confédération, contrairement à sa position précédente.¹²⁹³ Smirnov a donc confirmé les avantages d'un climat propice dans lequel les deux parties complétèrent un projet de mémorandum issu de la réunion du 17 juin 1996 :¹²⁹⁴

« La Moldavie et la région du Dniestr ont trouvé des points communs et nous avons ébauché un texte qui est prêt pour un mémorandum sur les principes afin de normaliser les relations. Le message central du mémorandum développé est de définir les bases principales du statut de la région du Dniestr, la délégation et le partage du pouvoir. Le document fournit la résolution de l'enjeu du Dniestr en créant une formation territoriale de l'Etat sous la forme d'une République au sein des frontières internationalement reconnues de la Moldavie. »¹²⁹⁵

A l'issue d'une réunion de sept heures le 28 juin entre les parties opposées et les médiateurs, un accord fut trouvé sur une version finale du mémorandum et fut paraphé par les deux dirigeants.

¹²⁹² « President Snegur gives interview on internal problems, relations with Romania », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 7 juin 1996.

¹²⁹³ *Items on the Republic of Moldova in Britannica Book of the Year : 1996-2001*, op. cit., p. 156.

¹²⁹⁴ NEUKIRCH, Claus, « Transdnestrria and Moldova : Cold Peace at the Dniestr », op. cit, p. 127.

¹²⁹⁵ « Moldova and Dnestr Region reportedly agree on memorandum on peace settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 juin 1996.

1) La reprise des négociations concernant le retrait du GOFR

Après le succès rencontré par le grand accord du 7 février 1996, la Russie reprit le processus de démilitarisation le 5 mars 1996.¹²⁹⁶ A la fin du mois de mars à Moscou, la question du retrait des forces russes s'était à nouveau imposée, suivie par des rencontres à Chisinau le 6, le 7 puis le 17 mai 1996 ; premiers pourparlers au sujet du désarmement depuis plus d'un an.¹²⁹⁷ C'est un enjeu qui n'avait connu aucun progrès suite au remplacement du général Lebed, en septembre 1995, par le nouveau général Valeriy Yevnevich, entretenant des relations beaucoup plus cordiales avec la RMP que son prédécesseur. La prise de position de la Douma russe en novembre 1995, rejetant l'Accord d'octobre 1994 sur le retrait des forces russes, sa déclaration concernant les intérêts stratégiques russes, et son soutien à la RMP ont tous créé un climat peu propice à la coopération dans le domaine de la démilitarisation de la zone tampon entre Chisinau et Moscou. Ceci dit, il convient de ne pas oublier l'obstruction de Tiraspol au processus de retrait et de destruction des armes et des munitions. C'est ainsi qu'une commission moldo-russe fut établie pour mieux étudier ces questions à la sortie de la réunion du 6 et 7 mai, commission qualifiée de « très efficace et constructive – sur tous les problèmes. »¹²⁹⁸

Comme anticipé après la rencontre bilatérale moldo-russe du 17 mai, la RMP ne s'est pas contentée de ces négociations et a demandé à jouer un rôle plus important, notamment après la signature des « permis officiels » qui prévoyaient l'inspection de tout avion à l'aéroport militaire de Tiraspol. Par ailleurs, les mêmes problématiques relatives à la désignation de l'équipement militaire et aux coûts d'un tel processus ont subsisté, comme cela avait été le cas presque un an avant. Tout comme l'année précédente, aucun accord ne fut donc trouvé sur le processus de retrait et/ou de la destruction des armes et des munitions.¹²⁹⁹ En réponse, Moscou a officiellement décidé de s'associer au Groupe opérationnel des forces russes (GOFR) le 17 juin 1996, force de maintien de la paix sur le territoire de la RMP. Ceci n'a en réalité constitué qu'une formalité, permettant de distinguer le rôle des forces russes dans la zone tampon de celles protégeant les dépôts d'armes et

¹²⁹⁶ « Russia resumes removal of equipment from Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 11 mars 1996.

¹²⁹⁷ *Items on the Republic of Moldova in Britannica Book of the Year : 1996-2001*, op. cit., p. 154-155.

¹²⁹⁸ *Ibid.*, p. 154.

¹²⁹⁹ « Dnestr Region claims bigger role in Moldovan-Russian military talks », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 21 mai 1996.

de munitions à Kolbasna.¹³⁰⁰ A ce stade, en 1996, le général du GOFR Valeriy Yevnevich constata que la zone tampon était pacifiée, tout en remarquant qu'« il n'y avait aucun problème spécial » sauf quant à l'intrusion de la population locale dans les zones allouées aux forces russes à des fins agricoles.¹³⁰¹

« Ici, les gens mènent dès lors une vie tranquille, bien qu'ils soient pauvres. [...] Nous avons des relations excellentes avec le ministère de la Défense moldave, et nous coordonnons et résolvons beaucoup de choses ensemble. »¹³⁰²

2) Une opposition finale de Snegur

Les raisons de l'avancée du processus de négociation sont relativement simples à comprendre puisqu'il semblait que Snegur était prêt à reconnaître la RMP, non pas comme *Etat de jure*, mais comme une entité autonome, ainsi qu'à établir des relations égalitaires après l'Accord Douanier. Cela impliquait donc des pourparlers et un nouvel accord entre Chisinau et Tiraspol.

« Le mémorandum [le nouvel accord]...donnera une puissante impulsion au processus de négociation sur le statut juridique spécial de la région moldave du Dniestr...Mais jusqu'à présent nous avons convenu que la Moldavie sera un Etat intégral », a expliqué Snegur.¹³⁰³

Elsine a donc invité les deux parties à signer le mémorandum final à Moscou le 1^{er} juillet mais la cérémonie a finalement été reportée par la Russie afin de permettre aux adversaires de gagner du temps par rapport à leurs positions divergentes sur le statut de la RMP. « La délégation russe nous a demandé de repousser la visite jusqu'au deuxième tour [de négociations] puisqu'il reste peu de temps et que le volume de travail à accomplir [pour réaliser un accord] est énorme, » dixit Petru

¹³⁰⁰ WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹³⁰¹ « Russian commander says Moldovan and Dnestr authorities cannot keep order », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 juin 1996.

¹³⁰² *Ibid.*

¹³⁰³ « Moldova sees long wait for deal with Dnestr », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 juin 1996.

Dascal, un conseiller politique de Snegur.¹³⁰⁴ Ainsi, la réunion suivante, prévue pour le 24 juillet, fut également annulée. Il était pourtant vrai que les positions étaient toujours très divergentes au sujet du statut de la RMP. Snegur expliqua que le temps supplémentaire pourrait permettre de « chercher une définition plus claire du statut de la région, qui en même temps ne doit pas aller à l'encontre de la Constitution moldave. »¹³⁰⁵ Le 13 août, Snegur, toujours insatisfait par le mémorandum final, ajouta que « ni le principe de l'intégrité territoriale, ni le principe stipulant le statut de la région du Dniestr n'ont été tranchés, bien que cette région soit une partie intégrante de la Moldavie, [ni l'un ni l'autre] n'ont été reflétés dans la version finale du mémorandum. Tant que le projet de mémorandum ne contient pas de principes clés sur la future autonomie de la région du Dniestr, sa signature n'est guère possible. [Signer le mémorandum] serait une erreur politique. »¹³⁰⁶ De même, la délégation ukrainienne menée par Yevhen Levytsky s'est fait l'écho de Snegur.

« [...] Ce mémorandum ne mentionne pas l'intégrité territoriale de la Moldavie ni ne définit le statut de la région du Dniestr au sein du pays. Le mémorandum n'est pas cohérent avec son nom de RMP, parce que les fondements de la normalisation des relations n'en sont pas facilement identifiables [dans le document], même s'il parle de l'intention de les normaliser. »¹³⁰⁷

Pour Grigoriy Marakutsa, Snegur nourrissait des réserves quant à la reconnaissance de la RMP du fait des élections présidentielles de novembre 1996 :

¹³⁰⁴ « Yeltsin postpones Kuchma meeting in Moscou », *Reuters News*, 1 juillet 1996.

¹³⁰⁵ « President Snegur and Russian officials discuss Dnestr memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 1 juillet 1996.

¹³⁰⁶ « President Snegur states his objections to draft on future of Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 16 août 1996.

¹³⁰⁷ « Ukrainian envoy criticises memorandum on settling Dnestr Region conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 7 août 1996.

« Je crois qu'il y a des ambitions politiques en jeu. Les élections présidentielles en Moldavie se rapprochent. Puisque le président sortant se présente pour les prochaines élections, il apparaît qu'il était obligé de se distancier de ce document. [...] La position russe montre que la Russie est préparée à tout faire et fait actuellement beaucoup d'efforts afin d'assurer la paix dans la région afin que la Moldavie puisse trouver une formule mutuellement acceptable pour nos relations [...] »¹³⁰⁸

Igor Smirnov accusa alors Mircea Snegur d'« avoir sacrifié le destin des peuples pour les intérêts électoraux. »¹³⁰⁹

« Nous nous sommes levés pour signer, comme il s'agit du premier document envisageant des garanties sûres [...]. Nous avons appris à travers notre triste expérience que la position de Chisinau peut changer abruptement à tout moment, et nous considérons donc de telles garanties comme absolument nécessaires.¹³¹⁰

Toutefois, selon Victor Josu, conseiller au président Snegur, la raison principale du délai dans la signature de l'accord était avant tout un manque de clarté dans le langage du mémorandum.

« [...] Le projet final du mémorandum ne dit rien concernant la préservation de l'intégrité territoriale de notre Etat et de la définition du statut du Dniestr comme partie de la République de la Moldavie. Dans son ensemble, le document a un caractère général. Je crois que le mémorandum ne rend pas la situation plus claire. La signature du mémorandum ne représenterait pas un pas en avant. Sa signature ne donnera lieu qu'à quelques déclarations, [et] en réalité elle n'apporterait rien. Après le 3 juillet [les élections présidentielles en Russie], je ne vois pas de sens en sa signature. Hélas, le chemin des concessions unilatérales [de la part de la Moldavie], jusqu'à présent, n'apporte pas les résultats escomptés. »¹³¹¹

¹³⁰⁸ « Signing of memorandum between Moldova and Dnestr Region may be postponed », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 juillet 1996.

¹³⁰⁹ « Dnestr Region's Smirnov criticizes president Snegur's political stance », *op. cit.*

¹³¹⁰ *Ibid.*

¹³¹¹ « Moldovan presidential aide criticizes draft memorandum with Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 25 juillet 1996.

Malgré la réticence de Snegur, la plupart des partis politiques (les socialistes, les communistes et le parti agrarien) ont soutenu le mémorandum, après que Snegur ait expliqué que sa réalisation s'effectuerait uniquement après les élections. Ainsi le 21 juillet, les députés du parti agrarien prirent l'initiative de mener les négociations à Tiraspol sans le président. Dumitru Moțpan, vice-président du parlement moldave, déclara que le mémorandum « ouvrira la voie pour une solution finale au problème du Dniestr, et donnera la possibilité aux habitants de la rive gauche de participer aux élections présidentielles en Moldavie. C'est très important, afin que nous ayons un nouveau président, élu par l'ensemble des citoyens du pays. »¹³¹² De son côté, le parlement moldave publia un communiqué de presse en opposition au président :

« La position de Mircea Snegur ne promeut pas un processus d'accélération du règlement du problème du Dniestr. [Nous invitons le président à] réfléchir à nouveau et à signer le document dans le délai prévu, comme convenu par les parties. »¹³¹³

Le président suivant, Petru Lucinschi prit également position contre Snegur.

« Il est nécessaire de ne pas créer de problèmes supplémentaires dans la période préparatoire des élections présidentielles mais d'aborder des enjeux beaucoup plus importants. »¹³¹⁴

Néanmoins, la réunion suivante, tenue le 31 août, entre les parties opposées et en présence des trois médiateurs ne permettrait pas plus la signature de l'accord. En effet, en opposition croissante au président, la Moldavie choisira en septembre 1996 son deuxième président, Petru Lucinschi, qui mettra tout en œuvre afin de trouver une résolution finale au conflit.

¹³¹² « Moldova-Dnestr memorandum supported by majority factions in both parliaments », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 25 juillet, 1996.

¹³¹³ « Parliament urges president Snegur to sign deal with Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 31 juillet 1996.

¹³¹⁴ « Socialists in parliament call for normal ties with Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 juillet 1996.

Section 2. Le grand espoir d'une résolution finale

Le président moldave Mircea Snegur, a beaucoup fait pour le processus de paix, mais n'a pas pu parvenir à réaliser le Mémorandum de Moscou de 1997 avant de quitter son poste à la fin de l'année 1996. Le nouveau président moldave, Petru Lucinschi, est arrivé au pouvoir et s'est immédiatement montré compétent en matière de résolution. Comme son prédécesseur, il se montrait avide de résoudre le conflit à travers des accords bilatéraux. Même si la politique de Lucinschi s'est peu distinguée de celle de Snegur, ce premier a cru obtenir plus de succès dans le processus de négociation.¹³¹⁵ Il chercha avant tout à imposer une nouvelle vision et un agenda politique centrés autour du renouvellement du dialogue. Il espérait par ailleurs travailler plus intensément avec la Russie sur les questions sécuritaires. Lucinschi aurait ainsi joué un rôle décisif dans la reprise des négociations qui avaient été achevées sous Snegur. La question dominante à ce stade crucial s'est à nouveau située autour du statut de la Pridnestrovie, particulièrement à partir de 1997. Le rapprochement à travers la reconnaissance s'est traduit par une perceptible égalité entre les opposants. Une fois de plus, l'acceptation du statut s'est donc opérée entre les élites, fondée sur un statut d'égalité au sein des négociations, et sur la création d'un Etat commun.¹³¹⁶ Il accumula dès lors plus de crédibilité aux yeux des élites de Tiraspol, tout du moins par rapport à son prédécesseur. Il se présenta comme candidat indépendant aux élections présidentielles, et n'était donc pas rattaché au FPM ou au mouvement pan-roumain comme son prédécesseur Snegur. N'ayant pas été un acteur « central » au cours de la guerre, il ne pouvait pas y avoir de conflit « personnalisé » entre Lucinschi et Smirnov. Ainsi, il était moins nécessaire pour Lucinschi de rattraper les problématiques identitaires et linguistiques. En parallèle, le processus de construction étatique et identitaire de la Moldavie avait été bien entamé, mais restait loin d'être achevé.

Il était donc certain que l'approche moldave évoluerait après l'élection du nouveau président Petru Lucinschi. Avant son arrivée au pouvoir, Lucinschi a, avec beaucoup d'optimisme, misé sur le renouvellement du dialogue avec Smirnov après l'échec de Snegur dans la résolution du conflit :

¹³¹⁵ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 161.

¹³¹⁶ BOȚAN, Igor, « Reglementarea transnistreană: o soluție europeană », *op. cit.*, p. 18-19.

« Grâce à la position du président moldave [Snegur], les deux côtés ont échoué à accomplir leur travail sur le mémorandum, qui a été le fruit des efforts laborieux [...] Toutefois, je suis profondément convaincu qu'après les élections le mémorandum sera signé, et le problème du Dniestr sera réglé avec succès dans l'avenir proche. »¹³¹⁷

Marakutsa s'est montré ouvert à la possibilité de collaborer davantage avec Lucinschi : « Nous espérons que cela arrivera. Si la Moldavie adopte une politique d'écoute et de dialogue, alors nous pouvons mettre en place un Etat unifié. »¹³¹⁸ Non seulement Lucinschi espérait-il redémarrer les relations avec la RMP, mais il cherchait également à travailler sur les relations moldo-russes afin d'avancer plus rapidement dans la résolution du conflit. Ayant pris fin avant les élections présidentielles de 1996, l'ensemble des acteurs avaient essayé de relancer le processus de négociation en janvier 1997. Toutefois, une fois de plus, la question au cœur des négociations s'est située au niveau du statut spécial – devenu plus complexe qu'auparavant suite à son développement à travers les années. Dès lors, il ne s'agissait plus pour la Moldavie d'accorder un simple statut. Après l'accord de 1996, la RMP n'avait en effet aucun intérêt à se contenter d'un statut impliquant une intégration économique ou étatique avec la Moldavie. L'avancée des négociations était un signe d'amélioration des relations, tandis qu'au fur et à mesure apparaissait la véritable stratégie pridnestroviennne dont l'objectif était de parvenir à une indépendance complète de Chisinau. A ce stade, l'espoir de la réintégration de Tiraspol à Chisinau ne représentait plus qu'une position moldave de plus en plus éloignée de la réalité des volontés pridnestroviennes. En effet, le refus de Snegur de signer le mémorandum n'était pas uniquement dû à des considérations politiques, mais plutôt car il constata que le traité ne « représentait [pas] le principe de la souveraineté intégrale de la République ». ¹³¹⁹ Avant même la réalisation du Mémorandum Primakov, le président Lucinschi et le chef de la mission de l'OSCE en Moldavie, Donald C. Johnson, se montraient très optimistes quant à la possibilité de résoudre le conflit dans son ensemble. Valeriy Litskay partageait également cet enthousiasme :

¹³¹⁷ « Parliament speaker appeals for Dnestr polling stations in November election », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 5 octobre 1996.

¹³¹⁸ KONSTANTIN, Kirochko, « Recasts on Transdniestr reconciliation prospects », *Agence France-Presse*, 2 décembre 1996.

¹³¹⁹ « Breakthrough announced in talks on resolving Moldova's Dnestr region conflict, » *ITAR-TASS News Agency*, Moscou, 11 avril 1997.

« Les parties ont une certaine expérience dans la coopération. Nous avons conclu des accords spéciaux lors de ces années [...]. Dans les jours à venir, avec l'assistance des médiateurs internationaux [...] [nous] apporterons des efforts massifs au niveau de la collaboration pour que le processus gelé soit repris. »¹³²⁰

La rédaction du Mémoire de Moscou en mai 1997, attribuant à la Pridnestrovie un statut de « partenaire [égalitaire] au sein du processus de construction d'un Etat commun », marqua le début d'une nouvelle époque dans les relations moldo-pridnestroviennes.¹³²¹ Les opposants passèrent d'un stade de gestion du conflit à celui de sa résolution, dans lequel prévalait un sentiment d'ouverture opportuniste. La reconnaissance de l'intérêt pridnestrovien pour un partenariat au sein de l'accord fut suffisante pour que les parties le valident. Le nouveau statut servirait comme base sur laquelle il construirait ses « nouvelles relations » avec la Moldavie et aurait un impact significatif sur son comportement dans le processus de négociation. Ayant constaté l'évolution des intérêts symboliques de la RMP, l'élaboration d'un statut au sein de la Moldavie n'était plus un sujet faisant l'unanimité pour Tiraspol. En effet, lors d'une conférence de presse organisée après les pourparlers le 31 août 1996, la RMP avait rejeté de manière flagrante les négociations basées sur un statut prédéterminé par Chisinau. Les négociations allaient continuer « uniquement sur une base paritaire, en tant que partenaires égaux » expliquait Grigoriy Marakutsa, puisque les négociations s'acheminant vers un statut d'infériorité « ne nous sont pas acceptables [...] ; ce qui doit être aplani est le partage des pouvoirs entre les opposants. »¹³²²

¹³²⁰ « Dnestr official thinks compromise on Moldovan elections may be possible », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 octobre 1996.

¹³²¹ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 120.

¹³²² « Dnestr Region leaders want talks with Moldova to continue 'on a parity basis' », *op. cit.*

A. La reprise des pourparlers vers le début d'une égalité négociée

Le 3 janvier 1997 lors de la première rencontre politique après la rupture imposée par Snegur – Smirnov évoqua à nouveau ses souhaits concernant un nouvel accord qui se fonderait sur une égalité avec Chisinau.¹³²³ Le 15 janvier, le nouveau président, Petru Lucinschi, prêtait serment et rendait immédiatement public son objectif de résoudre le conflit :

« La stabilité de la Moldavie sera compromise si l'enjeu de l'intégrité territoriale n'est pas résolu. Je tiens [à annoncer] que normaliser la situation avec la Pridnestrovie sera l'une de mes tâches clés. »¹³²⁴

Toutefois, Lucinschi n'avait pas songé à revenir sur la position moldave quant à la reconnaissance de la RMP dans l'accord à venir.

« Bien que les négociations avec Tiraspol progressent avec des désaccords, nous restons cohérents en ce qui concerne la résolution finale et pacifique du conflit du Dniestr à travers un dialogue politique constructif et qui se base sur le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Moldavie. »¹³²⁵

Lucinschi créa ainsi une nouvelle commission spéciale, menée par Anatol Țăranu, nouveau responsable moldave des pourparlers avec Tiraspol. La rencontre politique entre les deux dirigeants, le 10 avril 1997, fut le point culminant des pourparlers, aboutissant au Mémorandum de Moscou qui sera signé en mai et qui sera considéré comme la résolution du conflit.¹³²⁶ Les décideurs sont parvenus à une reconnaissance mutuelle de par leurs concessions politiques afin de « normaliser les relations ». Le ministre des Affaires étrangères russe, Evgueni Primakov, reconnut

¹³²³ « Moldovan, Dnestr Region leaders discuss talks resumption », *op. cit.*

¹³²⁴ « Moldovan leader calls for speedy normalisation with Transdnestr », *op. cit.*

¹³²⁵ « Russian defence council chief Baturin visits Moldova », *op. cit.*

¹³²⁶ « Moldova, Dnestr rebels break impasse at talks - Tass », *Reuters News*, 11 avril 1997 et « Breakthrough announced in talks on resolving Moldova's Dnestr region conflict, » *op. cit.*

être sorti de l'impasse quant à la question du statut.¹³²⁷ Il avait demandé aux opposants de procéder à une modification du document original en prenant en considération la souveraineté territoriale de la Moldavie tout en prévoyant un pas vers l'octroi d'un statut officiel à la Pridnestrovie. Primakov décida alors d'élaborer un nouvel article au sein du mémorandum afin de mettre fin à l'impasse,¹³²⁸ disposition qui stipule que : « Les parties construiront leurs relations dans le cadre d'un Etat commun au sein des frontières de la République Socialiste Soviétique Moldave de janvier 1990. »¹³²⁹ Primakov félicita immédiatement Chisinau et Tiraspol pour s'être mises d'accord sur l'inclusion du nouvel article, et s'exprima également sur leur réussite :

« Maintenant il y a une percée dans les relations entre la Moldavie et la région du Dniestr.¹³³⁰ Un 11^{ème} article additionnel a été rajouté au mémorandum sur la normalisation des relations entre la Moldavie et la région du Dniestr, qui avait été formulé avant mais n'avait jamais été mise en application. »¹³³¹

Pour la Moldavie, l'inclusion du 11^{ème} article, reconnaissant sa souveraineté, était primordiale dans les négociations relatives à la rédaction du mémorandum. Le 11 avril 1997, le Président Lucinschi soulignait cette importance : « Nous considérons que ceci devrait être reflété dans ce document, qui sera une étape intermédiaire sur le chemin à octroyer à la région du Dniestr un statut juridique spécial.¹³³² Maintenant nous entrons dans les pourparlers sérieux sur un document de base qui complétera enfin la stabilisation de la région. »¹³³³ Dumitru Diacov, parlementaire moldave, s'est lui aussi fait l'écho du président Lucinschi :

¹³²⁷ NEUKIRCH, Claus, « Transdnestr and Moldova : Cold Peace at the Dniestr », *op. cit.*, p. 127.

¹³²⁸ NEUKIRCH, Claus, « Moldovan Headaches : The Republic of Moldova 120 days after the 2001 Parliamentary Elections », *Centre for OSCE Research (CORE)*, Institute for Peace Research and Security Policy at the University of Hamburg, Working Paper No. 3, p. 26.

¹³²⁹ NEUKIRCH, Claus, « Transdnestr and Moldova : Cold Peace at the Dniestr », *op. cit.*, p. 127.

¹³³⁰ « Moldova, Dnestr rebels break impasse at talks - Tass », *op. cit.*

¹³³¹ « Breakthrough announced in talks on resolving Moldova's Dnestr region conflict », *op. cit.*

¹³³² *Ibid.*

¹³³³ « Moldova, Dnestr separatists sign peace deal », *Reuters News*, 8 mai 1997.

« Le problème du Dniestr ne peut qu'être résolu au sein des frontières de la Moldavie de 1990. Cela est précisément ce qui a été rajouté au texte du mémorandum lors de la visite du ministre des Affaires étrangères russe, et cet amendement instaure la confiance de manière à ce que les parties feront bientôt des pas concrets pour reprendre le processus de négociation. »¹³³⁴

Les deux dirigeants ont promptement exprimé leur satisfaction et leur optimisme au regard du processus de négociation, ainsi que de leurs relations respectives. Le président Igor Smirnov a déclaré à ce propos :

« Il est difficile de sous-estimer la réussite d'aujourd'hui et j'en suis reconnaissant envers le ministre des Affaires étrangères russe et le président de la Moldavie pour leur compréhension mutuelle. La vie elle-même nous a appris que la politique doit être menée pour le peuple afin d'assurer qu'il vit sur la Terre en paix. Je crois qu'après la signature du mémorandum, nous pouvons, avec l'assistance des pays garants, connaître la réussite dans la recherche d'une solution aux problèmes politiques et économiques. »¹³³⁵

Le président de la Moldavie, Petru Lucinschi, alors en exercice depuis quatre mois, se fit l'écho du président Smirnov : « Je crois que, si les présidents de la Russie et de l'Ukraine agissent ensemble avec l'OSCE en tant que garants de nos négociations futures, du mémorandum et du document sur une solution finale du conflit, nous pourrons le résoudre par étapes. »¹³³⁶ C'est donc grâce à cette réussite sur le futur mémorandum que les négociations sur cet éventuel mémorandum purent reprendre de manière continue et efficace. Ainsi, le 8 mai 1997, Lucinschi et Smirnov paraphèrent cet accord historique en présence des Etats garants, de Boris Eltsine pour la Russie, de Leonid Kuchma pour l'Ukraine et du Chef de la mission de l'OSCE, Niels Helveg Petersen. Le Mémorandum de mai 1997, autrement connu sous le nom « de Mémorandum de Moscou » ou « de Mémorandum Primakov » – *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie* – est dès lors considéré comme le plus grand accord

¹³³⁴ « Russian parliamentary delegation views progress in Dnestr conflict settlement », *Infotag News Agency*, Chisinau, 14 avril 1997.

¹³³⁵ « Breakthrough announced in talks on resolving Moldova's Dnestr region conflict, » *op. cit.*

¹³³⁶ *Ibid.*

effectué entre Chisinau et Tiraspol après la fin du conflit armé en 1992.¹³³⁷ Sa réalisation est également reconnue comme impulsant une nouvelle phase dans le processus de négociation,¹³³⁸ passant à un véritable processus de résolution. Le traité a donc fait appel à la Moldavie et à la Pridnestrovie pour résoudre tout problème par des moyens pacifiques, et de « normaliser les relations » par « l'établissement continu de relations politico-juridiques. »¹³³⁹ Plus encore, l'accord a permis de garantir une égalité importante pour la RMP au regard du processus décisionnel en matière de politique étrangère moldave.¹³⁴⁰ Toutefois, de manière plus explicite, le Mémorandum de Moscou a reconnu le droit pour la RMP de mener des « contacts internationaux dans les domaines économiques, scientifiques, techniques et culturels [...] ». ¹³⁴¹

B. Une reconnaissance égalitaire acquise par le Mémorandum de Moscou

Comme évoqué auparavant, Igor Smirnov a souffert de la non-signature de l'accord du cessez-le-feu en 1992, perçu comme un manque d'égalité par rapport à ses relations avec la Moldavie. Même si la réalité de la séparation physique des deux entités s'est davantage approfondie dans le temps, ce dernier chercha par la suite une implication plus directe pour lui-même mais également pour son Etat dans le processus de paix. Tout au long du processus de négociation, c'est donc cette position qui est devenue de plus en plus constante et évidente. Cette

¹³³⁷ Voir le discours du député premier ministre moldave : OSPIOV, Victor, « Transnistrian Conflict Settlement : Towards a Genuine Reintegration of Moldova, » CSIS, Washington D.C., 3 mai 2010. Issu du site : http://csis.org/files/attachments/100503_osipov_speech.pdf

¹³³⁸ APARECE, Gheorghe, « Soluționarea Conflictului Transnistrean. Caracteristica Succintă A Procesului De Negocieri », *op. cit.*, p. 14.

¹³³⁹ Préambule, Article 1 et 2, *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

Dans les années suivant le mémorandum de Moscou, les termes « relations politico-juridiques » ont été sujets à grand débat entre Chisinau et Tiraspol. Pour Chisinau, il fut convenu que ces termes signifiaient que la RMP constituait encore une partie de son intégrité territoriale. De son côté, Tiraspol l'a interprété comme des « relations juridiques interétatiques », s'agissant au minimum d'une relation confédérale avec la Moldavie au lieu d'un Etat fédéré.

A ce sujet voir : HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *op. cit.*, p. 135-136.

¹³⁴⁰ Article 3, *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

¹³⁴¹ *Ibid.*

implication recherchée a pris la forme d'une égalité ou tout du moins d'un partenariat, une façon d'être mieux considéré dans un processus dans lequel la RMP participait déjà. L'égalité en termes de statut était donc le facteur moteur derrière les accords de 1997 (et éventuellement celui de 1998), expliquant une véritable évolution dans la position de Tiraspol. Comme le constata un conseiller politique de l'OSCE : « [Le mémorandum de] 1997 a désigné une feuille de route...les principes clés de la réintégration des deux entités dans tout domaine. La reconnaissance – ou – un statut égal et un statut de négociation »¹³⁴² furent attribués à la RMP. Lors d'un entretien publié des années plus tard, le président Smirnov souligna la nature cruciale qu'avait joué le rôle du statut égalitaire dans l'éventuelle résolution du conflit :

« Premièrement, pour que les négociations aboutissent, il faut que les parties discutent sur un pied d'égalité. C'est une condition *sine qua non*.¹³⁴³ Il faut bien comprendre une chose : nous sommes égaux, et nous devons discuter avec tout le respect mutuel que cette égalité implique. [...] Par exemple, en mai 1997, nous avons signé ensemble, à Moscou, un mémorandum sur les bases de la normalisation de nos relations. »¹³⁴⁴

L'Accord de 1997 représentait une évolution dans le statut de la RMP ainsi que dans la politique de reconnaissance moldave, la Moldavie y ayant recours de manière asymétrique. Les événements clés de 1994 et de 1996 avaient construit un chemin vers une autonomie approfondie à travers une reconnaissance attribuée, qui a naturellement conduit vers une égalité négociée au sein du processus de négociation entre la RM et la RMP. Une fois de plus, ne pouvant acquérir le statut d'Etat pleinement reconnu, il était toujours possible d'obtenir davantage de concessions de la part de Chisinau étant donné que les négociations avaient pu progresser sur les questions d'autonomie. L'intérêt d'un statut d'égalité n'était pas un nouveau sujet pour Tiraspol, cette position ayant été explicitée à de multiples reprises pendant des années. A titre d'exemple, la victoire du parti agrarien moldave à l'occasion des élections législatives du 27 février 1994 fut un tournant positif considéré comme une opportunité de débiter de nouvelles relations, notamment avec la fin du Front Populaire moldave ; le parti politique responsable de la crise, puis de la guerre.

¹³⁴² Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁴³ MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *op. cit.*, p. 263.

¹³⁴⁴ *Ibid.*, p. 258.

Pour Igor Smirnov, la victoire a donné « l'espoir d'un partenariat égal. »¹³⁴⁵ En outre, la nouvelle Constitution moldave de 1994, premier effort moldave d'importance afin de concrètement proposer un statut d'autonomie à la RMP n'est pas allée assez loin¹³⁴⁶ dans la mesure où Tiraspol cherchait une relation égalitaire.¹³⁴⁷ Smirnov répéta à l'envie que l'objectif principal des négociations était de « construire leurs relations à la manière dont les Etats le font habituellement, sur un pied d'égalité...Le plus vite Chisinau reconnaîtra le Dniestr comme un Etat séparé, le plus tôt nous restaurerons les relations dans tous les domaines. »¹³⁴⁸ Cet intérêt a également réaffirmé par Grigoriy Marakutsa le 2 août 1996, lorsqu'il a exprimé le fait que « la République de Dniestr devrait avoir le même statut que celui de la Moldavie pour qu'il n'y ait pas de relation de supériorité. »¹³⁴⁹ En août 1996, Smirnov réitéra à nouveau cet intérêt dans la préparation du mémorandum : « Il sera de construire sur un accord fondé sur le partage du pouvoir. »¹³⁵⁰ Plus encore, avant la reprise des négociations prévues pour le 17 novembre 1996, Smirnov fit la remarque suivante : les pourparlers doivent être conduits « uniquement sur une base de parité, entre partenaires égaux. »¹³⁵¹

La RMP a tenu ses élections présidentielles le 22 décembre 1996 dans lesquelles Smirnov a été élu pour un deuxième mandat. Smirnov a résumé la situation de la RMP ainsi :

« [...] La Pridnestrovie existe *de facto* ; c'est une réalité. Si Chisinau prend cela en considération, nous parviendrons à régler toutes les différences. Mais uniquement à travers les pourparlers entre égaux. Personne ne nous présentera un autre statut. »¹³⁵²

¹³⁴⁵ « Moldovan nationalists blast election results », *op. cit.*

¹³⁴⁶ BERG, Eiki, « Examining Power-sharing in Persistent Conflict : De Facto Pseudo-statehood versus de Jure Quasi-federalism », *op. cit.*, p. 213.

¹³⁴⁷ SMITH, Jeremy, *Red Nations : The Nationalities Experience in and after the USSR*, *op. cit.*, p. 352.

¹³⁴⁸ BRZEZINSKI, Zbigniew K. et SULLIVAN, Paige (éds.), *Russia and the Commonwealth of Independent States : An Analytical Survey of Archival Documents and Historical Studies. Documents, Data, and Analysis*, *op. cit.*, p. 643.

¹³⁴⁹ « Dnestr parliament head comments on forthcoming Moldovan presidential election », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 6 août 1996.

¹³⁵⁰ « Dnestr Region head says negotiations with Moldova have almost stalled », *op. cit.*

¹³⁵¹ « Dnestr Region leaders want talks with Moldova to continue 'on a parity basis' », *op. cit.*

¹³⁵² « Dnestr Region leader calls for 'talks between equals' with Chisinau », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 décembre 1996.

Contrairement à l'année 1994 dans laquelle l'égalité s'était illustrée à travers les droits accordés aux minorités et la tentative d'un rapprochement identitaire de la part de Chisinau, la question d'égalité dans les relations moldo-pridnestroviennes devait avant tout s'effectuer entre les élites à ce stade. Ceci ne pouvait être atteint qu'à travers un accord bilatéral, voire une reconnaissance de l'extérieur.¹³⁵³ Ainsi, comme l'a souligné Valeriy Litskay, « La position de la RMP dans le processus de négociation a toujours été basée sur les principes d'un règlement pacifique politique, d'égalité, de la prise de décisions mutuellement convenues et du refus de l'emploi de la force ou de la menace. »¹³⁵⁴

L'importance capitale du mémorandum ne s'est pas uniquement retrouvée à travers sa finalisation, mais également par le processus de négociation lui-même, durant lequel les acteurs ont pu trouver un terrain d'entente grâce au rapprochement symbolique entre les dirigeants Lucinschi et Smirnov. Après la signature du mémorandum, Chisinau et Tiraspol ont pu se considérer comme des partenaires égaux au sein du processus.¹³⁵⁵ Cornel Ciurea a ainsi expliqué la stratégie du président moldave :

« Lucinschi a fait avancer le processus car il a accepté de faire des compromis. Il a reconnu la RMP comme faisant partie du processus de négociation. »¹³⁵⁶

De la même manière, la reconnaissance représentait également un enjeu pour la Moldavie, notamment quant aux dispositions de l'Article 11 du Mémorandum : « Les parties s'accordent à construire leurs relations dans le cadre d'un Etat commun au sein des frontières de la République socialiste soviétique de Moldavie telles qu'elles étaient en janvier 1990 ». La reconnaissance d'un statut égalitaire dans les négociations s'est révélée stratégique pour les deux camps. Pour la

¹³⁵³ BERG, Eiki, « Examining Power-sharing in Persistent Conflict : De Facto Pseudo-statehood versus de Jure Quasi-federalism », *op. cit.*, p. 213.

¹³⁵⁴ LITSKAY, V.A., « Prospects of the Pridnestrovian conflict in the settlement of the modern foreign policy realities », *op. cit.*, p. 17.

¹³⁵⁵ APARECE, Gheorghe, « Soluționarea Conflictului Transnistrean. Caracteristica Succintă A Procesului De Negocieri », *op. cit.*, p. 16.

¹³⁵⁶ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Moldavie, il s'agissait d'une façon d' « accorder les bénéfices à la Pridnestrovie. »¹³⁵⁷ L'ancien général moldave Iurie Dominic expliqua que la Moldavie ayant perdu la guerre, elle n'avait peu, voire aucun avantage à travers ces négociations. Accorder la reconnaissance ainsi qu'un statut à la RMP lui a donc permis d'acquérir un outil clé dans les négociations.¹³⁵⁸ M. Ciurea insista sur le fait que fournir cette reconnaissance apparaissait crucial pour que les Moldaves puissent résoudre le conflit. Toutefois, il opéra assurément une distinction entre les différentes formes de reconnaissance.

« Nous avons accepté pleinement la Pridnestrovie dans le processus de négociation [mais en précisant que cette reconnaissance est] différente de la reconnaissance d'une entité [et qu'il existe] différentes interprétations de la reconnaissance. »¹³⁵⁹

L'approche moldave consistant à accorder une reconnaissance a également été confirmée par d'autres experts moldaves et pridnestroviens. Igor Boțan, spécialiste reconnu du processus de négociation, expliqua l'approche moldave, en parallèle des intérêts pridnestroviens d'accès à ce statut d'égalité :

« La Moldavie demande-t-elle comment? [La Pridnestrovie veut] la reconnaissance. [Les reconnaître comme s'] ils étaient des sujets égaux dans les négociations. En 1997, fut signé l'Accord de Primakov. Son essence principale était qu'il avait apporté une égalité au processus de négociation. C'était la reconnaissance de la Pridnestrovie comme égal lors du processus de négociation. »¹³⁶⁰

L'ancien général Dominic, souligna également cette importance : « En 1997 et en 1998, le statut d'égalité dans les négociations était la clé. »¹³⁶¹

¹³⁵⁷ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁵⁸ *Ibid.*

¹³⁵⁹ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁶⁰ BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁶¹ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Pour la RMP, et notamment pour le président Smirnov, la signature du mémorandum en tant que représentant de son pays était une forme de « reconnaissance implicite » d'une entité souveraine.¹³⁶² Aux termes de l'Article 2 du mémorandum de Moscou, toute décision prise doit être mutuellement acceptée par Chisinau et Tiraspol au sein du processus de négociation.¹³⁶³ Plus encore, l'Article 3 stipule que : « La Pridnestrovie participera à la conduite de la politique extérieure de la République de Moldavie. »¹³⁶⁴ De même, la RMP peut établir et maintenir unilatéralement les relations dans les sphères économiques, scientifiques et culturelles.¹³⁶⁵ Ce rapprochement de Chisinau envers Tiraspol était interprété comme « une politique d'égalité de dignité »,¹³⁶⁶ rehaussé par les termes employés comme dans le mémorandum comme « la normalisation des relations » et « le leadership de la République de Moldavie et de Pridnestrovie. »¹³⁶⁷ Tiraspol a pu obtenir un statut qui allait certainement au-delà de ses attentes de 1994, au lieu d'acquiescer un simple statut d'« inférieur » vis-à-vis de la Moldavie, une ligne politique « soutenue » à l'origine par l'OSCE et la Russie dans le célèbre « Rapport No. 13 ».¹³⁶⁸ A cet égard, le Mémorandum de Moscou a été un très grand succès puisque la RMP obtiendra non pas un statut subordonné, accordé par la Moldavie à travers le droit mais un statut déterminé par un traité bilatéral entre deux Etats.¹³⁶⁹

¹³⁶² KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 203.

¹³⁶³ Article 2, *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

¹³⁶⁴ *Ibid.*, Article 3.

¹³⁶⁵ *Ibid.*

¹³⁶⁶ LINDEMANN, Thomas, « Sauver la face, Sauver la Paix : La Politique de Reconnaissance dans les Crises Internationales », *op. cit.*

¹³⁶⁷ VRABIE, Radu, « EU Role in the Settlement of the Transnistrian Conflict », *Asociația pentru Politică externă din Moldova*, Chisinau, 2010, p. 6.

¹³⁶⁸ « Report No. 13 », *op. cit.*, p. 8.

¹³⁶⁹ ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », *op. cit.*, p. 113.

C. Le calvaire de la reconnaissance

Après la signature de l'accord de 1997, la grande question posée par les deux parties était celle de l'interprétation de la reconnaissance d'égalité de la RMP.¹³⁷⁰ Cependant, le langage du mémorandum n'était pas suffisamment clair par rapport à la définition de l'article 2 du document : « Les parties continueront l'établissement des relations politico-juridiques. »¹³⁷¹ Ainsi, deux interprétations différentes entre Chisinau et Tiraspol¹³⁷² découlaient de cet article. Pour la RMP, cela signifiait une confirmation de son indépendance et de sa souveraineté vis-à-vis de la Moldavie, et donc la reconnaissance d'une nouvelle relation interétatique. A l'inverse, Chisinau considérait le document de 1997 comme la consolidation officielle de son territoire. En fait, le refus des dirigeants moldaves Lucinschi et Snegur de signer un tel document était avant tout dû à la difficulté de définir leurs relations avec Tiraspol conformément aux attentes moldaves. C'est la raison pour laquelle un 11^e article fut ajouté au regard de la création d'un Etat commun au sein des frontières de la RSSM de 1990.¹³⁷³ Il s'agissait donc d'une reconnaissance de l'intégrité territoriale de la Moldavie. Toutefois, le terme « Etat commun » a davantage posé problème.¹³⁷⁴ A ce stade, il était plus que jamais évident que la RMP n'accepterait aucun retour en arrière quant aux gains symboliques obtenus à travers les années, crainte mise en lumière par certains experts.¹³⁷⁵ A ce titre, ils dévoilèrent la position de Tiraspol au regard de l'évolution de son statut. Un expert expliqua que le processus de reconnaissance de la RMP n'a fait qu'accroître son désir de se faire davantage reconnaître :

¹³⁷⁰ COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹³⁷¹ Article 2, *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et Pridnestrovie*, *op. cit.*

¹³⁷² HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *op. cit.*, p. 135-136.

¹³⁷³ Article 11 : « Les parties s'accordent à construire leur relations dans le cadre d'un Etat commun au sein des frontières de la République socialiste soviétique de Moldavie telles qu'elles étaient en janvier 1990 », *Mémorandum sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

¹³⁷⁴ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 202-203.

¹³⁷⁵ AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014, Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014 et SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

« Le statut spécial a été l'approche [moldave] envers la RMP pour qu'elle devienne un égal avec la Moldavie. Mais ils [les Pridnestroviens] ne veulent pas être subordonnés à la Moldavie [...]. »¹³⁷⁶

« Smirnov n'avait aucun intérêt à signer [en 1997] et [que la RMP] fasse partie de la Moldavie. »¹³⁷⁷ Plus encore, Cornel Ciurea rajouta que la Moldavie se montrait en faveur de la reconnaissance de Tiraspol comme un partenaire.

« Mais pour la Pridnestrovie, ce n'était qu'une phase et elle [la reconnaissance de la Moldavie] était liée à la reconnaissance *de jure*. Cela pourrait dès lors mener à une reconnaissance finale [de la RMP]. »¹³⁷⁸

Igor Smirnov confirma également que le mémorandum a permis « une double interprétation » au niveau des notions de relations politico-juridiques et d'Etat commun.¹³⁷⁹ Si la reconnaissance *de jure* ne pouvait être réalisée, il s'agissait pour la RMP d'un moyen d'accroître son pouvoir symbolique. Ainsi, l'ancien général Dominic remarqua que pour Tiraspol, le statut d'égalité accordé dans les négociations par Chisinau représentait un droit important. Le processus de reconnaissance de la RMP était devenu un outil que Tiraspol pouvait également exploiter, tout comme les Moldaves.¹³⁸⁰ Ainsi, c'est exactement ce qui s'est passé au regard de l'interprétation du mémorandum,¹³⁸¹ notamment de la part de Smirnov.

¹³⁷⁶ Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁷⁷ Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁷⁸ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁷⁹ « Dnestr Region leader cautious on Moldova-Dnestr memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 mai 1997.

¹³⁸⁰ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁸¹ HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *op. cit.*, p. 135-136.

« La Moldavie et la République de Pridnestrovie sont deux Etats indépendants qui construiront un Etat commun tout en préservant leurs attributs étatiques comme l'armée, la monnaie et les devises de l'Etat. »¹³⁸²

Ainsi, sous prétexte d'un principe d'égalité, il était toujours une question de statut et de pouvoir au sein des négociations. Cependant, la reconnaissance qu'avait accordée la Moldavie n'était jamais suffisante pour la Pridnestrovie. C'est par ailleurs ce qui a fait perdurer le processus de paix : l'avancement d'une reconnaissance de la RMP, qu'elle soit explicite ou implicite.¹³⁸³ A cet égard, un négociateur moldave a constaté « ce [la reconnaissance] n'était pas assez [...] mais elle n'était jamais vraiment assez. Nous sommes tous dans le même bateau. C'est un cercle sans fin. »¹³⁸⁴ La Moldavie a essayé de résoudre le conflit en assurant que la Pridnestrovie devrait faire partie du territoire moldave dans son intégralité. M. Ciurea accentua à son tour la problématique autour d'une reconnaissance plafonnée qui rendrait difficiles les prochaines étapes de la reconnaissance de la RMP.

« Lucinschi a fait avancer le processus car il a accepté de faire des compromis. [...] Mais cela s'est traduit par deux problèmes majeurs au regard de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance de la RMP au sein du processus de négociations vis-à-vis de la synchronisation et de la facilitation [de la fin du conflit avec la reconnaissance de la RMP]. »¹³⁸⁵

A ce titre, Lucinschi commenta après la signature de l'accord de 1997 : « Il est absolument clair que nous travaillons sur le statut de la RMP au sein de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Moldavie. »¹³⁸⁶

¹³⁸² « Dnestr Region leader cautious on Moldova-Dnestr memorandum », *op. cit.*

¹³⁸³ Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁸⁴ *Ibid.*

¹³⁸⁵ CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹³⁸⁶ « Moldova, Dnestr disagree on peace deal results », *op. cit.*

Plus encore, Lucinschi rajouta :

« Dans notre perspective, la Pridnestrovie n'a jamais été un Etat et ne le sera jamais. Elle fait partie de la Moldavie. Nous offrons un éventail très large de solutions, tout en garantissant l'intégrité territoriale de la Moldavie. Dans le cadre d'un Etat moldave, nous pouvons trouver un statut qui garantira le développement des deux parties.¹³⁸⁷ Maintenant, ensemble, nous avons trouvé une nouvelle variante, dont l'essence est que la Moldavie et la Pridnestrovie construisent un Etat. »¹³⁸⁸

De manière évidente, Smirnov n'accepta pas de tels propos, et souligna la réalité juridique du mémorandum au regard du statut de la RMP : « Le mémorandum n'annule aucune des institutions en Pridnestrovie. Nous garderons notre Constitution, adoptée par référendum, ainsi que les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, notre militaire et notre monnaie. »¹³⁸⁹

« Il existe deux Etats qui doivent construire leurs relations sur la base des traités. »¹³⁹⁰

Au cours du processus de paix, la reconnaissance a pu jouer un rôle significatif dans l'évolution stratégique, à la fois de l'intérêt national de la RMP, et parfois de l'intérêt plus personnel du chef d'Etat, d'acquiescer à une reconnaissance. Ce dernier parviendra, au fur et à mesure, à combler son déficit symbolique. Ainsi, en construisant sur l'élan créé par le Mémorandum de Moscou, les deux dirigeants se rencontrèrent le 24 mai puis le 26 juin 1997 afin de mettre en place une commission ayant pour objectif de régler les problèmes de manière bilatérale. « Toutes nos questions seront résolues lors de nos sommets bilatéraux » déclarait Lucinschi.¹³⁹¹ Smirnov constata que cela était « très important [mais] la rencontre était difficile et très intense. Nous avons

¹³⁸⁷ KONSTANTIN, Kiroshko, « Memorandum », *op. cit.*

¹³⁸⁸ « Moldovan president says special status for Dnestr would keep it inside Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 10 mai 1997.

¹³⁸⁹ KONSTANTIN, Kiroshko, « Memorandum », *op. cit.*

¹³⁹⁰ « Moldova, Dnestr disagree on peace deal results », *op. cit.*

¹³⁹¹ « Moldovan and Dnestr leaders agree to revive commissions on Dnestr status », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 mai 1997.

traité les enjeux du statut et les garanties pour une résolution pacifique du conflit. Les débuts sont toujours compliqués. Cependant, je suis confiant dans notre succès. »¹³⁹² Le 24 juillet, date de la troisième rencontre politique après le mémorandum, les parties, soutenues par l'OSCE, la Russie et l'Ukraine ont pu préparer un projet visant à définir concrètement le statut de la RMP. Une fois de plus, il est apparu que les deux parties ne s'accorderaient pas sur la définition du nouveau statut de la RMP. Certainement en réponse à cette situation, les gardes-frontière prdnestroviens refusèrent de laisser passer en territoire prdnestrovien le ministre de la défense moldave, Valeriu Pasat, ainsi que plusieurs ministres adjoints, lors d'une cérémonie militaire russe le 3 août 1997.¹³⁹³ A cet égard, Anatol Țăranu, à la tête de la délégation moldave critiqua la RMP :

« Ils ne sont pas préparés pour une véritable résolution. La marge de manœuvre a considérablement diminué pour les dirigeants. Le temps est limité pour eux pour mettre en œuvre les accords de Moscou, mais ils ne montrent pas de volonté. »¹³⁹⁴

Egalement bloqué à la frontière moldo-prdnestroviennne, le chef de division au ministère des Affaires étrangères moldave, Vasili Șova, a constaté que la RMP « a voulu prolonger le processus [de négociation]. [...] Nous croyons que la situation mène vers une résolution complète et nous continuerons à travailler dans cette direction. »¹³⁹⁵

Smirnov, en retour, réaffirma l'indépendance de la RMP à maintes reprises et mit même en place une commission ayant pour rôle de délimiter officiellement les frontières du pays. En dépit de la démonstration de pouvoir de Tiraspol, Lucinschi restait pourtant optimiste sur le plan de la résolution :

¹³⁹² *Ibid.*

¹³⁹³ Sur les douze invitées dont les Etats-Unis, la France et Israël, la délégation moldave était la seule à ne pas pouvoir entrer.

¹³⁹⁴ « Moldovan official says Dnestr leaders are not ready for a true settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 5 août 1997.

¹³⁹⁵ « Foreign officials, not Moldovans allowed to cross border into Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 6 août 1997.

« [...] Le processus de résolution se rapproche progressivement de la restitution de l'intégrité territoriale du pays. Mais nous arriverons à une [certaine] compréhension, à savoir que le pays doit être indivisible. »¹³⁹⁶

Smirnov répondrait que les pourparlers devaient continuer. « Toutefois, les prévisions du mémorandum sur la construction d'un Etat unifié n'impliquent pas un Etat unitaire et indivisible – elles impliquent un Etat commun, constitué de deux sujets égaux. »¹³⁹⁷ A ce propos, il sollicita une rencontre politique avec Lucinschi, sans la présence des médiateurs. Après l'arrivée du député ministre des Affaires étrangères russe, Valeriy Serov le 22 septembre, il a confirmé la poursuite des négociations entre les parties. « En l'espace de dix jours, les experts auraient pu préparer un programme spécifique pour être pris en compte et ensuite approuvé par les parties impliquées. » A la sortie de la rencontre, Smirnov a déclaré que « c'était la première fois en plusieurs années que les parties avaient de telles discussions concrètes sur tous les enjeux. »¹³⁹⁸ Serov s'est également fait l'écho de Smirnov :

« Le résultat principal de cette rencontre est un dialogue constructif entre les deux présidents, avec la participation de la Russie. Des accords sur les problèmes importants ont été atteints, et une voie spécifique vers un rapprochement et une mise en application du mémorandum ont été étalés. Nous avons fait savoir qu'il n'existe pas de problèmes qui ne puissent être résolus sur une base mutuellement acceptable. Les deux présidents ont convenu de tenir des consultations régulières sur tous les enjeux. »¹³⁹⁹

Le 10 octobre, les deux parties signèrent un document sur la création de groupes de travail avec pour objectif d'établir les règles du jeu ainsi qu'un calendrier des négociations. Ceci avait pour but

¹³⁹⁶ « President Lucinschi thinks conflict with Dnestr may be settled soon », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 septembre 1997.

¹³⁹⁷ « Dnestr Region leader favours continuation of talks with Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 4 septembre 1997.

¹³⁹⁸ « Tripartite talks get under way », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 25 septembre 1997.

¹³⁹⁹ « Russian, Moldovan and Dnestr leaders differ on Tripartite talks interpretation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 septembre 1997.

de normaliser les relations comme énoncé par le mémorandum de Moscou du 8 mai 1997.¹⁴⁰⁰ Le 20 novembre, Lucinschi et Smirnov se rencontrèrent, dans la continuité des documents signés auparavant. Cette réunion ne portait pas seulement sur l'enjeu du statut de la RMP.

« Nous sommes dans un climat d'une résolution incomplète du conflit. Mais nous vivons en paix, nous n'allons pas faire la guerre ou nous disputer, nous recherchons des approches qui pourraient rapprocher nos positions sur tous les problèmes. Ce qui nous permettra d'accepter de vivre [ensemble]. C'est dans ce contexte que nous avons animé la réunion aujourd'hui » dixit Lucinschi.¹⁴⁰¹

Smirnov acquiesça :

« On ne peut pas dire que nous avons tout résolu. L'objectif central est de rapprocher davantage nos positions. Nous examinons attentivement les problèmes les plus litigieux et nous cherchons à prendre des décisions au plus vite. Pour la Pridnestrovie, il est important d'obtenir les garanties d'un règlement possible non seulement de la part des pays garants mais aussi de la Moldavie. »¹⁴⁰²

¹⁴⁰⁰ Accord sur les bases organisationnelles de coopération socio-économique entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Moscou, Russie, 10 octobre 1997.

¹⁴⁰¹ « President Lucinschi, leader of breakaway Dnestr Region hold talks in Kishinev », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1997.

¹⁴⁰² *Ibid.*

Section 3. Un point culminant dans la transformation positive des relations ?

« Les trois grands accords » ont démontré une volonté politique de faire avancer le processus de négociation. Cela permettait de pacifier les relations moldo-pridnestroviennes à travers la reconnaissance.¹⁴⁰³ Les relations entre Chisinau et Tiraspol ont connu un changement positif tout au long du processus de négociation qui s'est déclenché en 1994 avec la Déclaration mutuelle. Plus encore, elles ont continué sur un chemin remarquable de changement¹⁴⁰⁴ après la signature du Mémorandum de 1997. L'accord était perçu comme un élément clé pour parvenir à la résolution finale du conflit par tout acteur impliqué.¹⁴⁰⁵ En dépit de la problématique concernant l'interprétation du nouveau statut de la RMP après le Mémorandum de 1997, les relations se sont fortement améliorées à partir de ce moment grâce au statut de partenaire¹⁴⁰⁶ accordé à la RMP. Le Mémorandum de Moscou a été considéré comme l'accord le plus important de l'histoire¹⁴⁰⁷ du processus de négociation parce qu'il a constitué un effort substantiel visant à résoudre l'ensemble des problématiques, dont la question du statut de la RMP.¹⁴⁰⁸ En effet, les deux partenaires ont considéré que le succès rencontré *via* le Mémorandum a permis la création d'un nouveau contexte de résolution du conflit.¹⁴⁰⁹ Le mémorandum était donc « une nouvelle formule pour construire des relations de bon voisinage. »¹⁴¹⁰ Le niveau d'espoir de Chisinau et de Tiraspol a été tel qu'ils

¹⁴⁰³ Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁴⁰⁴ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 56.

¹⁴⁰⁵ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, *op. cit.*, p. 202-203 et HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *op. cit.*, p. 135.

¹⁴⁰⁶ A partir de ce moment, la Moldavie et la Pridnestrovie ne seront plus désignées comme « les opposants ».

¹⁴⁰⁷ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 4 et STĂVILĂ, Ion, « Evolution in settlement of the Transnistrian conflict », p. 204, dans : SAROV, Igor et OJOG, Igor (éds.), *The Foreign Policy of the Republic of Moldova (1998-2008)*, Cartdidact, Chisinau, 2010.

¹⁴⁰⁸ SECRIERU, Stanislav, « The Transnistrian conflict – new opportunities and old obstacles for trust building (2009-2010) », *op. cit.*, p. 242.

¹⁴⁰⁹ BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », *op. cit.*, p. 116-134 et SHTANSKI, Nina Viktorovna, « Introduction », *op. cit.*, p. 259-263.

¹⁴¹⁰ IGNATIEV, Vitaliy, « Addressing the costs of the conflict through the creation of a “Socio Humanitarian “5+2” format », *op. cit.*, p. 149.

ont pu considérer que le conflit allait bientôt prendre fin¹⁴¹¹ : « une bonne volonté circulait à ce moment, modifiant le contexte et l'environnement » du conflit et des relations.¹⁴¹² A propos de la magnitude qu'a représenté l'accord au niveau du changement positif entre Chisinau et Tiraspol, George Bălan constata qu' « il est envisagé que la résolution de tous les problèmes existant dans tous les domaines d'interaction entre les parties au conflit apportera par lui-même un règlement politique final et durable. »¹⁴¹³

La réussite derrière le Mémorandum de Moscou était ressentie avec beaucoup d'espoir et exprimée comme tel par les dirigeants politiques. A cet égard, le président moldave, Petru Lucinschi évoqua sa grandeur :

« Nous commençons une nouvelle étape dans la résolution du conflit.¹⁴¹⁴ Nous considérons que nous avons tourné une nouvelle page de l'Histoire et nous entamons des négociations visant à normaliser la situation.¹⁴¹⁵ Il nous faut travailler dur comme la population se fatigue des conflits et des disputes. »¹⁴¹⁶

Il a de même rajouté que : « Maintenant, ensemble, nous avons trouvé une nouvelle variante : l'essence dont la Moldavie et la Pridnestrovie construisent un Etat. »¹⁴¹⁷ Tiraspol a été également confortée dans les avancées réalisées.¹⁴¹⁸ Smirnov a qualifié le mémorandum d' « historique » puisque les partenaires ont souhaité « travailler pour le bien du peuple, pour l'intérêt d'une initiative constructive plutôt que celui de la destruction. »¹⁴¹⁹ Plus encore, les Etats garants ont

¹⁴¹¹ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *op. cit.*, p. 5.

¹⁴¹² Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁴¹³ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the Eastern Region of Moldova : Case Study », *op. cit.*, p. 5.

¹⁴¹⁴ « Moldovan president presents conclusions of Dnestr Memorandum », *op. cit.*

¹⁴¹⁵ « Russian, Ukrainian, Moldovan and Dnestr leaders welcome memorandum », *op. cit.*

¹⁴¹⁶ « President Lucinschi presents conclusions of Dnestr memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 mai 1997.

¹⁴¹⁷ « Moldovan president says special status for Dnestr would keep it inside Moldova », *Interfax News Agency*, Moscou, 8 mai 1997.

¹⁴¹⁸ BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the Eastern Region of Moldova : Case Study », *op. cit.*, p. 4.

¹⁴¹⁹ « Russian, Ukrainian, Moldovan and Dnestr leaders welcome memorandum », *op. cit.*

déclaré que le traité a représenté « une opportunité de renforcer une atmosphère de confiance mutuelle, de stabilité et de sécurité dans la région. »¹⁴²⁰ Eltsine a de même salué l'accord comme « un grand pas en avant. »¹⁴²¹ En effet, la réalisation de l'accord a permis de poursuivre les pourparlers portant sur un grand nombre de problématiques non résolues. Evgueni Primakov, quant à lui, a constaté qu' « il a été convenu que, après la signature de cet accord, les parties commenceraient immédiatement les pourparlers sur un règlement final au conflit. »¹⁴²² Grigoriy Marakutsa a reconnu l'opportunité qu'a été créée par le mémorandum de 1997 :

« Une solution de compromis a été trouvée qui nous permettra de continuer le dialogue sur le futur statut de la Pridnestrovie. Nous construirons un Etat commun mais il reste à savoir quels droits nous en obtiendrons. »¹⁴²³

Le président ukrainien Leonid Kuchma salua à son tour l'importance de l'accord, mais souligna la nécessité d'aller plus loin : « Les problèmes ne peuvent pas être résolus par les déclarations seules. Nous devons ensemble commencer à construire les ponts et non pas les détruire. »¹⁴²⁴

Un climat issu directement du Mémorandum de Moscou était propice au dialogue sur les questions sécuritaires. Contrairement à l'Accord d'octobre 1994, les négociations à cet égard s'effectuaient avec la participation de la délégation pridnestroviennne. Pourtant, une problématique majeure s'imposa au même moment des pourparlers à ce propos : le retour d'un nouveau parti politique et Mircea Snegur, ceux ayant été tenus responsables pour la guerre. Malgré un développement politique potentiellement catastrophique pour le processus de paix, les relations moldo-pridnestroviennes avaient avancé de sorte qu'il n'y aurait pas un retour en arrière. En mars 1998, Lucinschi et Smirnov réalisèrent le dernier des trois « grands accords » lors de la signature de l'Accord d'Odessa, celui portant sur les mesures de confiance et de sécurité entre les deux partenaires et la démilitarisation de la zone tampon.

¹⁴²⁰ « Moldova, Trans-Dnestr sign peace agreement », *Xinhua News Agency*, 8 mai 1997.

¹⁴²¹ « Russian, Ukrainian, Moldovan and Dnestr leaders welcome memorandum », *op. cit.*

¹⁴²² « Breakthrough announced in talks on resolving the Dnestr conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 avril 1997.

¹⁴²³ « Moldova, Separatists Sign Accord ; Russia to Withdrawal Troops », *Dow Jones International News*, 11 avril 1997.

¹⁴²⁴ « Russian, Ukrainian, Moldovan and Dnestr leaders welcome memorandum », *op. cit.*

A. Des mesures de confiance et de sécurité

Immédiatement après la signature du Mémorandum de Moscou, Eltsine s'est clairement réjoui du succès du processus de paix. Il était enfin temps de traiter à nouveau les questions sécuritaires. L'accord de cessez-le-feu de 1992, et l'accord militaire moldo-russe d'octobre 1994 non-appliqué sur le retrait de la 14^e armée russe, ont très bien souligné le contexte parfois conflictuel des nouvelles relations d'après-guerre. Par ailleurs, le nouveau contexte établi par le Mémorandum de Moscou de 1997 a profondément changé les perceptions des dirigeants à travers la reconnaissance de la RMP. Ainsi, au sein de ce nouveau contexte de résolution, les questions sécuritaires ont été abordées sous le prisme des mesures de confiance – la croyance selon laquelle la paix ne sera plus imposée comme auparavant, indiquant une volonté des parties au conflit de résoudre les questions les plus difficiles.

« Maintenant que le processus de résolution est en cours, la nécessité de la présence du contingent de maintien de la paix russe en Moldavie s'atténuera graduellement. Nous sommes prêts à retirer l'armée et, après avoir trouvé un accord avec les parties concernées, à laisser à la Moldavie n'importe quelle quantité d'équipement dont elle en a besoin, »¹⁴²⁵ dit Eltsine.

Il expliqua par ailleurs qu'il était prêt à retirer son contingent de maintien de la paix de la Pridnestrovie pendant que les deux parties résolvaient le conflit. Il s'agissait d'un autre signe d'amélioration des relations moldo-russes et moldo-pridnestroviennes. A ce stade, le général du GOFR, Valeriy Yevnevich, avait adopté une position beaucoup plus conciliante par rapport au général Lebed, qui avait auparavant traité les Moldaves de fascistes et avait rompu ses relations avec la RMP par des accusations de corruption. En août 1997, trois mois après la signature du mémorandum, le général Yevnevich invita un nombre important d'envoyés diplomatiques, dont la Moldavie et l'OSCE, à participer à une cérémonie militaire, ce qui fut considéré comme « un signe de conciliation. »¹⁴²⁶

¹⁴²⁵ « Memorandum signed in Moscow, Yeltsin says Russia ready to pull out troops », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 mai 1997.

¹⁴²⁶ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, op. cit., p. 202.

Après la réalisation du mémorandum, l'enjeu autour du retrait des forces de maintien de la paix et du désarmement devenait à nouveau une priorité dans les discussions, comme cela était le cas après la Déclaration mutuelle de 1994. Le ministre de la Défense moldave, Valeriu Pasat s'est donc rendu à Moscou pour mener les pourparlers sur la question du désarmement. Ayant compris que le succès ne résidait pas dans le retrait total des forces russes mais dans la destruction et/ou le retrait des anciennes armes soviétiques obsolètes, Pasat s'est focalisé sur ces dernières. Le 22 septembre 1997, le député ministre des Affaires étrangères russe, Valeriy Serov, s'est rendu à Chisinau pour pouvoir discuter avec les délégations moldaves et pridnestroviennes sur l'éventuel financement d'un projet de retrait et/ou de destruction des armes et des munitions. La fin des trois ans de l'engagement russe à retirer ses forces militaires de Pridnestrovie approchait, comme cela était prévu dans l'Accord d'octobre 1994 (n'ayant jamais été ratifié par la Douma russe). En septembre, la Moldavie et la Russie signèrent un deuxième accord de coopération militaire portant davantage sur cette question.¹⁴²⁷ Il fut convenu que les parties auraient dix jours pour faire l'inventaire de l'armement militaire et de proposer un projet de retrait et de destruction des 40 000 tonnes d'armes et de munitions à Kolbasna. Une fois de plus, Igor Smirnov menaça de bloquer le processus de désarmement dans la mesure où il n'était pas consulté dans ces négociations. Ainsi, le 20 novembre, Igor Smirnov fut invité à participer à une réunion qui portait sur des problématiques telles que la question des armes et des forces russes.

« Nous sommes parvenus à un accord commun : vendre ce qui peut être vendu et retirer ce qui peut être retiré. Les proportions d'armement et le partage du profit est sujet à des pourparlers séparés entre la Pridnestrovie et la Russie et entre la Moldavie et la Russie. C'est à la Moldavie et à la Russie de décider...¹⁴²⁸

Plus encore, Smirnov rajouta : « Nous sommes d'accord avec le président de la Moldavie que la propriété [militaire – les armes et munitions] doit être détruite ou retirée en Russie. Mais nous sommes en désaccord sur qui en sera le bénéficiaire et dans quelle proportion. »¹⁴²⁹

¹⁴²⁷ NYGREN, Bertil, *The Rebuilding of Greater Russia : Putin's foreign policy towards the CIS countries*, Routledge, New York, 2008, p. 84.

¹⁴²⁸ « President Lucinschi, leader of breakaway Dnestr Region hold talks in Kishinev », *op. cit.*

¹⁴²⁹ « Moldova, Dnestr still at odds over Russian arms », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1994.

Tout comme les tentatives passées, l'obstruction de la RMP a été mise en évidence concernant le retrait du GOFR. Cette fois-ci, elle était moins apparente à cet égard grâce aux bénéfices économiques potentiels. Pourtant, il s'agissait également de la seule question sur laquelle Smirnov fut consulté, puisque le retrait des forces russes s'effectuait de manière bilatérale entre la Moldavie et la Russie – sachant que cette dernière ne reconnaissait pas officiellement la souveraineté étatique de la RMP. Il s'agissait donc toujours d'une question moldo-russe. Le président du parlement pridnestrovien, Vladimir Atamanyuk, confirma la position de son pays.

« Nous sommes d'accord que les milliers de wagons ferroviaires chargés de munitions et d'autres propriétés militaires posent une menace pour la sécurité de la population et qu'elles doivent être vendues ou retirées. »¹⁴³⁰

Plus encore, vu que les relations moldo-russes ont semblé connaître une période de rapprochement grâce à l'accord de coopération signé en novembre, la RMP nourrissait davantage de raisons de s'opposer au processus. Ainsi, Grigoriy Marakutsa adopta une position critique par rapport au président moldave. « La Moldavie doit admettre que nous avons déjà adopté notre statut – la Constitution de la République de Pridnestrovie. Le document [le Mémoire de Moscou] ne dit pas un seul mot sur le rôle politique et économique de la Pridnestrovie. »¹⁴³¹ En effet, les dirigeants de la RMP avaient refusé en octobre 1997 de signer un accord portant sur un statut possible, et ont donc cherché à bloquer le processus de retrait des armes, malgré une pression accrue de la part des parties.¹⁴³² De même, la RMP protesta au début du mois de décembre contre ce qu'elle considérait comme une ingérence de la part des inspecteurs internationaux. En retour, George Cirlan, le directeur adjoint moldave à la Commission mixte de contrôle (JCC), accusa Tiraspol de bloquer le processus de consultation au sein de la zone sécuritaire. Malgré les efforts de ce dernier, la Russie entreprit le processus de désarmement. Toutefois, pour une raison inconnue, selon un reportage de Radio Rossii, bien que l'Ukraine soit intervenue en bloquant le retrait de cinquante

¹⁴³⁰ « Dnestr official says region will never aggress to Russian troops withdrawal », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 novembre 1997.

¹⁴³¹ « Dnestr Region speaker confident Duma will not ratify Russian-Moldovan treaty », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 décembre 1997.

¹⁴³² BAEV, Pavel K., « Russia's stance against secessions : From Chechnya to Kosovo », *International Peacekeeping*, Vol. 6, No. 3, 1999, p. 85.

wagons à sa frontière en décembre 1998, la Russie réussit à retirer 220 tonnes d'armes chimiques en traversant l'Ukraine.¹⁴³³

Le processus de désarmement fut ralenti une fois de plus avec l'organisation des élections législatives moldaves en mars 1998. Tout comme pour les élections présidentielles de 1996, le processus de négociation céda la place à des considérations politiques des deux parties. Tiraspol se montrait de plus en plus impatient au regard de ce qui fut perçu comme le non-respect des engagements du Mémorandum de Moscou de la part de Chisinau. A ce titre, Igor Smirnov s'est exprimé :

« Lors de la signature du mémorandum, nous nous sommes mis d'accord pour construire un seul Etat conjointement avec la Moldavie sur les principes de parité. Cependant, en conduisant des traités internationaux et en recevant les emprunts étrangers sans la participation de la région du Dniestr, la Moldavie viole le mémorandum. »¹⁴³⁴

Par conséquent, une rencontre politique prévue pour le 22 janvier 1998 fut annulée. Le négociateur en chef moldave, Anatol Țăranu¹⁴³⁵ confirma l'absence des représentants pridnestroviens : « Tiraspol prétend que toute négociation avec Chisinau lors de la campagne électorale en Moldavie est sans fondement.¹⁴³⁶ Les dirigeants pridnestroviens sont anxieux d'exercer la pression sur Chisinau et de perturber la situation. »¹⁴³⁷ Ainsi, Tiraspol fit étalage de sa force et de sa souveraineté en obligeant les étrangers, en plus des citoyens moldaves de s'enregistrer auprès de l'Etat, ce qui aurait pu aviver les tensions dans la zone sécuritaire. Chisinau a donc semblé céder aux demandes de Tiraspol, et le député premier ministre moldave Ion Guțu a rencontré Igor Smirnov le 13 février.

¹⁴³³ « Russia completes withdrawal of chemical weapons from Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 4 février 1998.

¹⁴³⁴ « Talks between Moldovan and Dnestr leaders fail to resolve major issues », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 février 1998.

¹⁴³⁵ Anatol Țăranu démissionna de son poste afin de se présenter aux élections législatives. Il fut remplacé par le ministre adjoint aux Affaires étrangères, Vasile Sova, en tant que négociateur par intérim.

¹⁴³⁶ « Moldovan, Dnestr Region negotiators fail to meet for talks », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 janvier 1997.

¹⁴³⁷ « Tiraspol urges Chisinau to recognize Dnestr Region's statehood », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 7 février 1998.

B. Un processus résistant à la nouvelle coalition gouvernementale moldave

Le 22 mars 1998, la RM a élu les communistes au sein du parlement, remportant 40 sur 101 sièges. Tout comme les élections législatives avaient mené au pouvoir le parti agrarien en 1994, marquant ainsi la fin officielle du Front populaire moldave (FPM), celles de 1998 ont également bouleversé les rapports de forces au sein du gouvernement moldave.¹⁴³⁸ Tout rapprochement espéré entre les élites des camps opposés lors de l'arrivée au pouvoir des communistes moldaves n'était pas gagné d'avance. Malgré la victoire communiste, la Moldavie voyait toutefois le retour de l'ancien président Mircea Snegur et à son initiative de créer une grande alliance des démocrates, opposée aux communistes.¹⁴³⁹ Plus encore, le parti politique populaire chrétien-démocrate, l'héritier du FPM, se rattacha à cette coalition. L'inquiétude de Tiraspol était une évidence, la coalition affichant son intention de se rapprocher de l'ouest et envisageait une adhésion à l'OTAN.¹⁴⁴⁰ En dépit de la nouvelle tournure de la situation interne en Moldavie, le processus de négociation n'a été rompu, grâce à l'élan créé par la série des trois grands accords en autant d'années.

Ayant déjà atteint la moitié de son mandat, Lucinschi a compris que les réformes économiques étaient la seule façon de maintenir sa popularité et de mieux collaborer avec la nouvelle coalition démocrate. Avant même d'aborder ces questions, l'objectif premier était de composer un nouveau gouvernement. Un accord fut trouvé au sein du gouvernement avec l'Alliance pour la démocratie et les réformes. Les centristes obtiendraient le poste de président du parlement (Dumitru Moțpan, est resté au poste moins de deux mois, fut remplacé par Dumitru Diacov) tandis que la Convention démocratique de la Moldavie (CDM), le plus grand parti de la coalition avec 26 sièges au parlement, occuperait le poste de premier ministre, offert à Ion Ciubuc. A l'origine, la Convention démocratique de la Moldavie avait proposé Valentin Dolganiuc comme candidat au poste de premier ministre, un ancien membre du Front populaire moldave (FPM) et en faveur de la réunification avec la Roumanie. Ciubuc fut choisi à sa place afin d'éviter une crise éventuelle en donnant trop de pouvoir et de l'influence à la CDM, un parti nationaliste.

¹⁴³⁸ WAY, Lucan A., « Weak States and Pluralism : Moldova », *East European Politics and Societies*, Vol. 17, No. 3, p. 462.

¹⁴³⁹ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, op. cit. p. 163.

¹⁴⁴⁰ QUINLAN, Paul D., « Moldova under Lucinschi », *Demokratizatsiya*, Vol. 10, No. 1, Winter 2002, p. 83-84.

Malgré une majorité de sièges remportés aux élections législatives, les communistes furent tout de suite écartés par la nouvelle coalition, menés par Vladimir Voronine, futur président, les communistes avaient adopté une position très ferme contre cette coalition démocratique. Le parti ultranationaliste « est de retour au pouvoir [...] Il a signé sa propre condamnation à mort. Après ce qui s'est passé, il ne peut pas être considéré comme un participant sérieux à la vie politique ici. L'avenir politique du président lui-même est remis en question. Face à la menace réelle des actions par les radicaux-nationalistes et les unionistes [pro-roumains], il est de notre devoir d'unir toute force compétente de la société dans la lutte pour notre Moldavie souveraine. »¹⁴⁴¹ Toutefois, le parti communiste n'était pas le seul à vouloir faire face à la nouvelle coalition démocratique. Pour la RMP, le retour du caractère ultra-nationaliste de la politique moldave fut le sujet de très grandes inquiétudes. Valeriy Litskay a expliqué que si un obstacle au processus de paix pouvait intervenir, cela ne serait pas à cause de l'arrivée au pouvoir du parti communiste mais du président Lucinschi, qui était un indépendant.

« La tentative des supporters de Petru Lucinschi de s'opposer aux communistes par une coalition des centristes et des partisans de l'unification avec la Roumanie a été vouée à l'échec. Par conséquent, c'est une entrave aux négociations sur la résolution [...]. L'ancien président Mircea Snegur et ses alliés du Front populaire sont coupables d'avoir déclenché le conflit armé de la Pridnestrovie en 1992, et nous connaissons très bien leur attitude vis-à-vis du problème de la RMP. Les législateurs ne trouveront guère un langage commun dans la ratification des accords signés entre les autorités de la Moldavie et de la région du Dniestr. Cela bloquera les négociations, qui progressaient déjà avec difficulté.¹⁴⁴² Si le parlement est écartelé par des différences entre les communistes et la convention démocratique nationaliste,¹⁴⁴³ ils seraient incapables de ratifier les accords réalisés lors des négociations entre les décideurs de la Moldavie et de la Pridnestrovie. »¹⁴⁴⁴

¹⁴⁴¹ « Communists urge left-wing coalition », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 juin 1998.

¹⁴⁴² « Dnestr official says Moldovan coalition will wreck peace process », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 mars 1998.

¹⁴⁴³ La Convention démocratique de la Moldavie imagina une coalition de l'Alliance pour la démocratie ainsi que des réformes avec « le Parti des forces démocratiques » et « Pour une Moldavie prospère et démocratique ». La nouvelle alliance obtint une majorité au sein du parlement moldave après les élections, remportant 61 sièges sur 101.

¹⁴⁴⁴ « Dnestre official pessimistic over election result », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 février 1998.

Grigoriy Marakutsa a également soutenu la position de Litskay au regard de la nouvelle coalition démocratique en Moldavie.

« Ceux qui ont déchainé un bain de sang tout du long du Dniestr/Nistru sont arrivés au pouvoir. Ils prêchent la roumanisation de toutes les sphères de la vie et ils sont orientés vers l'ouest et non pas vers l'est. Le dirigeant du parti majoritaire de l'Alliance pour la démocratie et les réformes, l'ex-président Mircea Snegur, et ses associés aimeraient revoir les clauses du mémorandum signé à Moscou sur les fondements de la normalisation des relations entre la Moldavie et la région du Dniestr. [En dépit de cela,] de plus en plus de voix sont entendues et rejettent l'idée de la construction d'un Etat commun avec la Moldavie. [Pourtant], même dans cette situation, Tiraspol est prête à continuer le dialogue avec Chisinau [...]. »¹⁴⁴⁵

Toutefois, les craintes de Tiraspol n'ont pas duré longtemps. Une crise économique accentuée en Moldavie chassa le président Lucinschi et l'alliance démocratique du pouvoir.¹⁴⁴⁶ Chisinau était directement touchée par la crise économique russe en 1998 étant donné que le marché russe était responsable de 60% des exportations et 40% des importations moldaves.¹⁴⁴⁷ En réponse à un sondage, uniquement 20,45% de la population moldave considérait que le président était dans la mesure de résoudre la crise économique.¹⁴⁴⁸

¹⁴⁴⁵ « Dnestr Region speaker fearful of new pro-Western government », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 mai 1998.

¹⁴⁴⁶ QUINLAN, Paul, « Back to the Future : An Overview of Moldova Under Voronin », *Demokratizatsiya*, Vol. 10, No. 1, Winter, 2002, p. 83-102.

¹⁴⁴⁷ « Moldova in Transition : Economic Survey No. 2 », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, Chisinau, 1998, p. 121.

¹⁴⁴⁸ « Sociological Poll within the Project Strategy for Development », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, Raport de cercetare, Chisinau, décembre, 1997.

C. Le processus de négociation en cours d'accélération

Le 17 février 1998, Lucinschi et Smirnov se rencontrèrent pendant six heures, ce qui a conduit à la signature de cinq documents,¹⁴⁴⁹ l'objectif étant de mettre en œuvre le Mémorandum de Moscou. A la veille des élections, le 20 mars, Lucinschi se rendit à Odessa, en Ukraine, afin de parvenir à des solutions pour faciliter la mise en œuvre du Mémorandum. Ce même jour, les deux parties ont signé l'Accord d'Odessa,¹⁴⁵⁰ ainsi qu'un deuxième document visant à intensifier et à accélérer le processus de résolution.¹⁴⁵¹ Le protocole était ainsi un accord complémentaire, à la fois de celui du Mémorandum de Moscou, mais également de l'Accord d'Odessa dans la mesure où celui-ci tentait de définir le nouveau statut d'un Etat commun entre Chisinau et Tiraspol, en plus d'établir des mesures de confiance entre les deux parties. Le 23 juin, Chisinau et Moscou s'entendaient sur le retrait des forces de maintien de la paix des villages de la rive droite de Copanca (Kopanka) et Cremencuig (Kremenchug) dans l'objectif de « démilitariser la zone tampon et établir une paix solide sur les deux côtés du Dniestr/Nistru. »¹⁴⁵² Pour Vladimir Bodnar, le vice-président de la commission de contrôle pridnestrovien, l'accord était « une percée [...] dans l'implémentation de l'Accord d'Odessa [...] ». ¹⁴⁵³ En juin 1998, les délégations moldaves rencontrèrent séparément, et à plusieurs reprises, les délégations pridnestroviennes, russes et ukrainiennes pour pouvoir faire avancer le processus de résolution, étroitement lié aux deux « grands accords » de 1997 et de 1998. Comme prévu, les observateurs ukrainiens avaient débuté leur nouvelle tâche au sein de la zone tampon. Cette fois-ci, Tiraspol était consultée le 24 juin,

¹⁴⁴⁹ *Protocole de la réunion du leadership de la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998, *Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998, *Décision du protocole sur les relations dans le domaine du service postal entre a République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998, *Décision du protocole sur la réparation des ponts entre le Dniestr*, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998 et *Décision du protocole sur la performance internationale des véhicules*, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998.

¹⁴⁵⁰ *Accord sur les mesures de confiance et le développement des contacts entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

¹⁴⁵¹ *Protocole sur plusieurs étapes prioritaires pour intensifier le règlement politique du problème pridnestrovien*, Odessa, Ukraine, 20 mars 1998.

¹⁴⁵² « Russian and Moldovan delegations agree on security in Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 juin 1998.

¹⁴⁵³ *Ibid.*

avant que l'Ukraine procède à l'envoi de ses observateurs.¹⁴⁵⁴ Des mois plus tard, toujours dans la continuité des accords du Mémorandum de Moscou et d'Odessa, les deux parties ont signé un autre protocole visant à débiter une coopération sur des questions économiques et énergétiques.¹⁴⁵⁵ Le 6 juillet, les deux parties ont également réalisé un autre protocole sur les douanes afin de faciliter les importations et des exportations.¹⁴⁵⁶ Le 21 juillet, une série de trois accords ont été signés,¹⁴⁵⁷ suivis par un autre accord uniquement dix jours plus tard.¹⁴⁵⁸

Certes, l'Accord d'Odessa est considéré comme le dernier des « trois grands. »¹⁴⁵⁹ A la différence de l'Accord d'octobre sur le retrait des forces russes en tant que conséquence indirecte de la Déclaration mutuelle et la Constitution moldave de 1994, Odessa était un résultat direct des efforts visant à mettre en œuvre le Mémorandum de 1997. Cela est souligné par son préambule qui se fonde sur le Mémorandum de Moscou dans l'objectif de « viser à se rapprocher d'une résolution complète du conflit, en vue de créer un climat propice au rétablissement de la compréhension mutuelle et de la facilitation des contacts [...]. »¹⁴⁶⁰ Dr. Mihai Spzinceana a confirmé l'Accord d'Odessa comme « un résultat politique [du fait que] les relations se sont refroidies [...]. »¹⁴⁶¹ Yuriy Karlov, le négociateur russe a également attesté de la continuité du Mémorandum de Moscou jusqu'à l'Accord d'Odessa. « La Fédération russe continuera sa mission active en matière de médiation pour développer les compréhensions atteintes lors de la signature du Mémorandum de Moscou le 8 mai 1997 et la rencontre récente à Odessa [...]. »¹⁴⁶²

¹⁴⁵⁴ « Ukraine To Send Military Observers to Trans-Dnieste », *Dow Jones International News*, 24 juin 1998.

¹⁴⁵⁵ Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 18 juin 1998.

¹⁴⁵⁶ *Décision du protocole sur la réunion commune des groupes de travail du département de contrôle des douanes de la République de Moldavie et le comité des douanes de la Pridnestrovie*, Chisinau, Moldavie, 6 juillet 1998.

¹⁴⁵⁷ *Protocole de la réunion des délégations de République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Chisinau, Moldavie, 21 juillet 1998, *Décision du protocole de l'exploitation des chemins de fer sur le territoire de la Pridnestrovie*, Chisinau, Moldavie, 21 juillet 1998 et *Accord sur les garanties de sécurité dans l'exploitation des ponts rétablis sur le Dniestr*, Chisinau, Moldavie, 21 juillet 1998.

¹⁴⁵⁸ *Protocole de la réunion des délégations de République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Dnestrovsk, Pridnestrovie, 31 juillet 1998.

¹⁴⁵⁹ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

¹⁴⁶⁰ Préambule, *Accord sur les mesures de confiance et le développement des contacts entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, op. cit.

¹⁴⁶¹ SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁴⁶² « Russian envoy holds talks with Moldovan leaders », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 avril 1998.

Concernant les mesures visant à assurer confiance et sécurité, l'Accord d'Odessa a pris la forme d' « un programme complet », incluant des initiatives abordées auparavant dans le processus de négociation. Cette fois-ci, la Moldavie est parvenue à réunir les deux plus grandes problématiques dans un document pour atteindre « une démilitarisation étape par étape » au sein de la zone tampon.¹⁴⁶³ L'accord a donc visé à instaurer des mesures de confiance et de sécurité entre les deux parties par différents moyens : à travers le retrait des forces de maintien de la paix, mais aussi à travers le retrait des armes. L'accord prévoyait ainsi la réduction des forces de maintien de la paix à l'intérieur de la zone tampon à 500 hommes pour la Moldavie et la Pridnestrovie.¹⁴⁶⁴ Plus encore, l'accord avait pour tâche de réduire dès que possible l'équipement militaire en excédent.¹⁴⁶⁵ Il a également été convenu d'une réduction des postes frontaliers entre la Moldavie et la RMP dans l'objectif de « l'établissement d'un régime qui favorise le mouvement des peuples, les marchandises et les services. »¹⁴⁶⁶

En effet, il s'agissait du premier accord portant strictement sur les questions militaires avec la RMP. Cela a représenté, selon un expert, « une initiative de sécurité humaine à l'onusienne, et non pas uniquement de sécurité physique [car] la zone tampon et Bender/Tighina étaient dysfonctionnels. [Il y avait] besoin de réduire la situation conflictuelle, de partir de Kolbasna et d'envoyer probablement les forces civiles de maintien de la paix. »¹⁴⁶⁷ Compte tenu de l'obstruction constante de la part d'Igor Smirnov au regard de l'élimination des armes depuis 1995, l'Accord d'Odessa a permis aux parties de surmonter cette question, même si l'accord n'a jamais été entièrement exécuté.¹⁴⁶⁸ Le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine remarqua l'importance des effets de l'accord :

¹⁴⁶³ Article 3, *Accord sur les mesures de confiance et le développement des contacts entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, *op. cit.*

¹⁴⁶⁴ Voir : *Ibid.*, Article 1 et Article 3.

¹⁴⁶⁵ *Ibid.*, Article 6.

¹⁴⁶⁶ *Ibid.*, Article 4.

¹⁴⁶⁷ Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁴⁶⁸ HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdniestrian Conflict*, *op. cit.*, p. 58.

« Pour la première fois, nous nous sommes accordés sur un document portant sur les mesures de confiance entre la Moldavie et la Pridnestrovie.¹⁴⁶⁹ [...] Ce document fait avancer de manière considérable la résolution du conflit de la Pridnestrovie, mais encore d'autres pas en avant sont nécessaires afin d'assurer une résolution du conflit.¹⁴⁷⁰ Nous sommes très heureux qu'un tel processus ait débuté et que les documents soient signés.¹⁴⁷¹ »

Lors d'un entretien en juillet après l'Accord d'Odessa, Lucinschi put bien résumer la transformation positive des relations depuis la guerre.

« Je suis pourtant conscient de la situation des zones de conflit [dans l'espace post-soviétique] et je crois que c'est le conflit avec le Dniestr qui se trouve dans le meilleur état parmi celles-ci. Il n'y a pas eu d'échange de tirs depuis 1992. Rien n'a empiré depuis que les forces se sont retirées et que la paix ait été restaurée. Par ailleurs, nous avons un grand nombre d'accords qui garantissent qu'il n'y aura jamais un retour de la guerre. »¹⁴⁷²

Suite aux « grands accords » réalisés en 1997 et en 1998, le processus de résolution s'est fortement accéléré. La fin de l'année 1998 a vu trois accords de plus réalisés entre les parties.¹⁴⁷³ A partir de la finalisation de l'Accord d'Odessa en mars, Chisinau et Tiraspol ont négocié dix accords afin de mettre en place les deux « grands accords » de 1997 et 1998 et un total de seize textes pour 1998 seulement, alors que sept accords avaient été signés en 1997 et seulement six en 1996.

¹⁴⁶⁹ STOLYAROV, Ihor, « New pacts on Trans-Dniester fall short of solution », *Associated Press Worldstream*, Odessa, Ukraine, 20 mars, 1998.

¹⁴⁷⁰ « Troop reduction signed for rebel Moldovan region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 mars 1998.

¹⁴⁷¹ « Russian premier praises Odessa meeting, says another summit due in two months », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 23 mars 1998.

¹⁴⁷² « President Lucinschi interviewed on topical political issues », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 juillet 1998.

¹⁴⁷³ *Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Chisinau, Moldavie, 22 septembre 1998, *Avenant au protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Chisinau, Moldavie, 28 septembre 1998 et *Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie*, Chisinau, Moldavie, 1 décembre 1998.

CONCLUSION

La lutte pour la reconnaissance présente une résonance particulière pour les Etats *de facto*. Les conflits gelés sont l'exemple de son rôle déterminant dans les causes de la guerre comme dans le processus de pacification. Cette lutte pour la reconnaissance ne se termine pas à l'issue de la guerre, bien au contraire. Ce combat sans répit se poursuit en effet de manière permanente. Le statut *de jure* est difficilement attribuable par les Etats métropoles. La reconnaissance présente donc un intérêt non-négligeable pour les Etats *de facto*, et ce d'autant plus que la manière dont les Etats se reconnaissent va plus loin qu'un statut *de jure*. La reconnaissance signifie celle d'une identité, d'un peuple et d'un Etat qui ont été longtemps déconsidérés par un autre acteur. Pour les Etats *de facto*, la reconnaissance est une véritable obsession, qui nourrit une lutte fervente et continue. Leur agenda politique est fondé sur cet objectif et les justifications ne leur manquent pas. Quand il ne s'agit pas de renforcer leur souveraineté territoriale ou leur indépendance, il s'agit alors de démontrer leur existence étatique à travers des conférences diplomatiques au niveau « international » portant sur leur droit à la reconnaissance. Une grande partie de cela prend racine dans une histoire et une identité spécifiques et divergentes de celle des Etats métropoles. Dans la mesure où les Géorgiens ou les Moldaves se qualifient de « peuple », il doit alors en être de même pour les Abkhazes, les Pridnestroviens ou encore les Ossètes. De quel droit les Etats reconnus ont-ils pu se proclamer indépendants lors de l'effondrement de l'URSS et ne pas accéder pour autant à ce même désir pour les nouvelles provinces séparatistes de leurs propres pays ?

Les politiques et les processus de reconnaissance, qui ne sont pas déterminés par le droit international représentent en soi une injustice pour les Etats *de facto*. Le droit à l'autodétermination semble primer comme argument principal, un principe de droit international¹⁴⁷⁴ qui ne s'est pas adapté aux grands bouleversements du système international, et notamment à l'effondrement de l'URSS. Dans la mesure où l'attribution d'un statut *de jure* est un tout indissociable (soit tout ou rien), il apparaît que la lutte pour la reconnaissance rencontre toujours une impasse. Sans cette reconnaissance officielle de la communauté internationale, les Etats *de facto* n'ont pas le droit de mener des relations diplomatiques officielles, faire du commerce légal vers certaines grandes puissances ou faire partie des institutions internationales les plus importantes.

¹⁴⁷⁴ Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de l'Organisation des nations unies, 14 décembre 1960.

Les Etats métropoles sont réticents à reconnaître leurs régions séparatistes comme des Etats car cela représente une défaite avouée. Tant que la reconnaissance reste un objectif principal pour les Etats *de facto*, la politique de reconnaissance menée par les Etats métropoles se positionne parfaitement comme une tentative de réconciliation entre les opposants. De toute évidence, la question du statut représente une base solide sur laquelle les opposants peuvent aborder les négociations. C'est la détermination d'un statut qui est le point de départ dans les négociations dès la signature de l'accord de cessez-le-feu. Pourtant, la lutte et le processus de reconnaissance ne se terminent pas à cette étape, et les justifications et les mesures prises pour achever une reconnaissance sont très nombreuses. Dans l'objectif de pacifier le conflit, les Etats métropoles attribuent différentes formes de statut afin d'accroître le niveau d'autonomie des régions séparatistes, et apportent en parallèle des promesses sur papier et dans les déclarations. Pourtant, les avancées concrètes dans ce sens sont lentes bien qu'elles soient souvent à l'ordre du jour des négociations pendant les années à venir. En ce qui concerne la question du statut politique, cela implique plus l'attribution d'une autonomie au sein de l'Etat métropole que celui de *de jure*. La Déclaration mutuelle de 1994 a souligné la nécessité de construire les « [...] relations juridiques au niveau étatique. »¹⁴⁷⁵ Par ailleurs, la nouvelle Constitution moldave a prévu de fournir à la Gagaouzie et à la RMP « [...] des formes et des conditions spéciales d'autonomie [...] »¹⁴⁷⁶ La première grande action prise et avancée concrète en faveur de l'attribution de l'autonomie de la RMP était celle de l'Accord douanier de 1996. Bien que celui-ci fût de nature économique, l'Accord douanier a constitué, en tant que premier des trois « grands accords », une reconnaissance moldave de la souveraineté économique de la RMP. En effet, il lui permettait de mener ses exportations et de choisir ses partenaires économiques, voire de contrôler sa propre économie de manière autonome. De même, le célèbre Mémorandum de Moscou de 1997 a fourni à Tiraspol un statut plus étendu qu'auparavant en garantissant un socle fondé sur l'égalité et le droit de mener des relations internationales de manière autonome. Pour les Etats *de facto*, le problème central de l'avancement de leur statut réside dans le fait qu'il ne correspond jamais à leurs attentes. Mais c'est cette impasse qui assure en même temps l'avancement du processus de négociation.

Pour les conflits séparatistes, l'emploi d'une politique de reconnaissance est une manière de faire émerger un climat propice à l'amélioration des relations et la coopération entre les

¹⁴⁷⁵ *Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie, op. cit.*

¹⁴⁷⁶ Article 111, §1, « Statuts spéciaux d'autonomie », *La Constitution de la République de Moldavie, op. cit.*

opposants et donc la transformation du conflit. L'absence de résolution finale des conflits gelés ne signale pas nécessairement un échec pour la paix. Parvenir à un niveau positif des relations entre les opposants fait toute la différence par rapport aux conflits maintenus par la dissuasion et une paix négative comme ce fut le cas sur la péninsule coréenne ou bien entre l'Inde et le Pakistan. Ce phénomène de pacification est d'autant plus intéressant au regard du nombre d'obstacles et de l'absence d'une impasse mutuellement défavorable à l'amélioration des relations. Un Etat qui se retrouve dans une position de faiblesse au niveau militaire et économique peut toutefois détenir un monopole sur les questions symboliques dans la mesure où le processus de négociation est fondé sur la reconnaissance. Cela se traduit alors pour lui en une position de force symbolique. A cet égard, la reconnaissance est un outil tout à fait puissant.

A travers le processus de négociation, la promesse d'attribuer un statut à la RMP a été un élément central et une forme de reconnaissance identitaire. Pourtant, nous avons pu constater que sur les quatre exemples dans lesquels un statut officiel a été abordé dans un document officiel – la Déclaration mutuelle et la Constitution moldave de 1994, l'Accord douanier de 1996 et le Mémoire de Moscou de 1997 – d'autres formes de reconnaissance ont été par la même occasion attribuées. C'est dans ce contexte qu'une politique de reconnaissance identitaire a pris la forme de celle d'inclusion et d'égalité, symbole d'une reconnaissance approfondie de l'opposant se voyant consacrer bien plus qu'un simple statut juridique. Pour les Etats séparatistes écartés de tout processus de négociation, notamment dans la période immédiate de l'après-guerre, leur inclusion directe dans les négociations est considérée comme un grand pas en avant. Leur exclusion s'explique parfois par le fait que la Russie a joué un rôle important dans leur soutien et dans l'accession de leur indépendance. La Russie a notamment pris le relais dans la période d'après-guerre en tant que médiatrice et force de pacification. Le conflit et l'accord de cessez-le-feu ont pris ainsi une tournure bilatérale entre les Etats reconnus. Non seulement certains Etats *de facto* n'ont pas eu le droit de signer leur accord de cessez-le-feu – le document qui confirme leur victoire – si bien que leur exclusion était ainsi immédiate, mais plus encore ce phénomène s'est poursuivi également dans les négociations en période d'après-guerre. L'Accord Eltsine-Snegur qui a mis une fin officielle à la guerre, a également prévu un processus de négociation. Faute d'un contexte d'après-guerre très tendu, l'exclusion ou le refus de participer par la délégation pridnestroviennne, entre juillet 1992 et mars 1994, aucun véritable mouvement n'a eu lieu à ce sujet. La reconnaissance moldave a souligné l'importance d'une approche inclusive de la RMP et d'Igor

Smirnov. Bien que la Déclaration mutuelle fût avant tout une reconnaissance des torts dans la guerre, elle a marqué un changement dans la stratégie moldave par rapport à la période de juillet 1992 à début 1994 qui consistait à traiter le conflit de manière bilatérale avec la Russie. La Déclaration mutuelle a donc été un premier pas vers l'inclusion d'Igor Smirnov, qui a marqué le début du processus de négociation.

En 1996, Chisinau et Tiraspol ont signé l'Accord douanier, l'un des rares du processus de négociation à avoir été adopté de manière bilatérale et signé directement entre Smirnov et Snegur. Puisque le dirigeant « choisi par Moscou » manquait de participation directe et importante au sein du processus de paix, Smirnov était à la recherche d'une reconnaissance de son rôle en tant que dirigeant légitimé. C'est à partir de son implication directe dans les négociations relatives à l'Accord douanier que la Moldavie, mais également la Russie et l'OSCE, lui ont porté une certaine reconnaissance, qui lui a conféré le pouvoir et la légitimité nécessaires à sa fonction de dirigeant. Cet acte a été également considéré comme une forme de reconnaissance implicite du dirigeant Igor Smirnov *via* son inclusion. C'était la confirmation de sa participation, de son *leadership* et d'un niveau de prestige digne d'un chef d'Etat. Par conséquent, cela a donné à Smirnov la volonté de s'engager dans le processus de négociation avec la Moldavie, malgré une position de force au niveau économique, énergétique et militaire par rapport à cette dernière. Cette reconnaissance représentait en effet un intérêt personnel pour le dirigeant. Souvent mis à l'écart des négociations et des accords bilatéraux entre la Moldavie et la Russie, la reconnaissance de l'Accord Douanier l'a « accepté comme le représentant légal des avis et des intérêts de toute la population de la RMP. »¹⁴⁷⁷ Pour un dirigeant cherchant à assumer le rôle de président, sa reconnaissance implicite était donc primordiale. Le processus de négociation s'est alors accéléré considérablement. Bien que la reconnaissance moldave ne fût pas celle d'un statut officiel pour la RMP, elle était implicite par la confirmation de Smirnov comme participant dans le processus de paix.

Mais, la reconnaissance d'un statut et de la souveraineté économique de la RMP ainsi que celle de Smirnov n'ont jamais été suffisantes. Le Président de la Pridnestrovie voulait que lui et le pays soient sur un pied d'égalité avec la Moldavie ; un intérêt que Smirnov avait mis en avant depuis la fin de la guerre. En vue de pacifier davantage les relations, la Moldavie a proposé en mai 1997 par la réalisation du Mémorandum de Moscou, une forme de reconnaissance jamais vue

¹⁴⁷⁷ NANTOI, Oazu, « External Factors and Prospects of the Existence of the Moldovan State », *op. cit.*, p. 179.

auparavant : celle de l'égalité entre partenaires. Par ce mémorandum, les nouveaux partenaires ont pu établir une nouvelle feuille de route vers la résolution du conflit.

Pour les conflits séparatistes déclenchés à cause d'un déni de reconnaissance, le choix de reconnaître les Etats *de facto* est très pertinent parce que ces derniers cherchent activement à être reconnus. Dans la mesure où la politique de reconnaissance répond à l'objectif de traiter les causes du conflit *via* la reconnaissance des torts commis ou l'octroi de droits aux minorités, il devient possible en période d'après-guerre de bâtir une base solide sur laquelle le conflit peut être transformé. Cela peut également permettre aux opposants de passer d'un contexte de gestion de conflit à celui de résolution. Dans ce cas, la reconnaissance constitue alors une politique privilégiée par rapport à des politiques de dissuasion ou de coercition. Par ailleurs, elle ouvre une voie pour les opposants afin de surmonter les impasses sécuritaires et économiques. Le rôle crucial de la reconnaissance est ainsi mis en avant comme facteur de pacification. En effet, elle peut réduire les craintes sécuritaires et créer une situation suffisamment apaisée permettant aux entités d'aborder les enjeux fondamentaux relatifs à la sécurité.

La reconnaissance moldave envers la RMP en 1994 et en 1997 ont été deux exemples illustrant parfaitement cet effet. Un processus de négociation s'est ouvert en avril 1994 par une Déclaration mutuelle reconnaissant les torts de la guerre et la nécessité de déterminer un statut pour la RMP. Plus tard en 1994, la nouvelle Constitution moldave est allée plus loin en traitant les causes de la guerre. La reconnaissance moldave est arrivée pour la seule fois hors du cadre du processus de négociation. La nouvelle Constitution moldave a permis de reconnaître des droits identitaires et linguistiques aux minorités en leur permettant de « conserver, [...] et d'exprimer leur identité [...] »¹⁴⁷⁸ et leurs langues de prédilection. Cet acte a constitué une étape importante pour ceux qui ont été écartés du chemin de l'indépendance du pays. La particularité de la reconnaissance moldave dans la Constitution est qu'elle est parvenue dans une certaine mesure à apaiser les craintes pridnestroviennes puisqu'elle a marqué « la fin de la politique de la langue comme un enjeu politique majeur »¹⁴⁷⁹ et celle orientée vers une réunification avec la Roumanie. La Constitution représentait comme « un rameau d'olivier pour les Pridnestroviens. »¹⁴⁸⁰ A cet

¹⁴⁷⁸ Article 10, §2 : « L'unité du peuple et le droit à l'identité », *La Constitution de la République de Moldavie, op cit.*

¹⁴⁷⁹ KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture, op. cit.*, p. 160.

¹⁴⁸⁰ POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

égard, elle « [...] a été un très grand succès »¹⁴⁸¹ puisqu' « elle a réussi à aider les dirigeants à créer une feuille de route [...] »¹⁴⁸² en se positionnant comme un préalable nécessaire au retour des négociations. Les efforts en matière de pacification – la Déclaration mutuelle et la nouvelle Constitution moldave – ont montré que la Moldavie était prête à gérer le conflit de manière pacifique. Ainsi, à la fin de l'année 1994, Chisinau et Moscou ont signé l'Accord d'octobre portant sur le retrait des forces de maintien de la paix russes de la zone tampon. Bien que l'Accord de 1994 n'ait pas pu être ratifié par la Douma, l'approche moldave fondée sur la reconnaissance lui a permis de changer son image pour le mieux et d'aborder les questions sécuritaires du *statu quo*. En retour, Moscou a donné son accord pour débiter le processus de retrait et/ou de la destruction des anciennes armes soviétiques situées à Kolbasna.

Le conflit moldo-pridnestrovien a pu voir le début d'un nouveau stade de relations entre les entités en 1997 par la réalisation du Mémorandum de Moscou. Cet accord, célébré comme le plus important de l'histoire du processus de négociation, a fondamentalement bouleversé le contexte. En premier lieu, la situation s'est immédiatement transformée en stade de résolution du conflit - à la différence de la gestion du conflit entre 1992 à 1996. Cette reconnaissance a donné l'espoir qu'une résolution finale allait être trouvée – ce qui était insondable un an auparavant. Salué comme le début d'une résolution rapide et finale au conflit, le mémorandum a drastiquement amélioré l'état des relations moldo-pridnestroviennes en apportant « une nouvelle formule pour construire des relations de bon voisinage. »¹⁴⁸³ « Nous commençons une nouvelle étape dans la résolution du conflit.¹⁴⁸⁴ Nous considérons que nous avons tourné une nouvelle page de l'histoire et nous entamons des négociations visant à normaliser la situation »,¹⁴⁸⁵ affirmait le président moldave Petru Lucinschi.

Par conséquent, le processus de négociation s'est fortement accéléré et un lien direct et clair entre le Mémorandum de Moscou et la démilitarisation de la zone tampon a été établi. Ayant pacifié les relations à un niveau jamais vu auparavant, les deux nouveaux partenaires pouvaient

¹⁴⁸¹ DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

¹⁴⁸² *Ibid.*

¹⁴⁸³ IGNATIEV, Vitaliy, « Addressing the costs of the conflict through the creation of a “Socio Humanitarian “5+2” format », *op. cit.*, p. 149.

¹⁴⁸⁴ « Moldovan president presents conclusions of Dnestr Memorandum », *op. cit.*

¹⁴⁸⁵ « Russian, Ukrainian, Moldovan and Dnestr leaders welcome memorandum », *op. cit.*

pour la première fois traiter de manière bilatérale la démilitarisation de la zone tampon dans les négociations. En moins d'un an les deux parties se sont engagées sur une nouvelle voie dans l'objectif de remplir les objectifs du Mémorandum afin de mettre un terme au conflit. Eltsine, qui a constaté que le Mémorandum a représenté une étape majeure dans le processus de résolution, a évoqué sa volonté de retirer les forces de maintien de la paix de la zone tampon malgré le fait que le conflit n'ait toujours pas été résolu :

« Maintenant que le processus de résolution est en cours, la nécessité de la présence du contingent de maintien de la paix russe en Moldavie s'atténuera graduellement. Nous sommes prêts à retirer l'armée et, après avoir trouvé un accord avec les parties concernées, à laisser à la Moldavie n'importe quelle quantité d'équipement dont elle a besoin. »¹⁴⁸⁶

La conséquence directe du Mémorandum de Moscou fut celle de l'Accord d'Odessa qui prévoyait une collaboration moldo-pridnestroviennne étroite en matière de mesures de confiance et de sécurité. L'accord était un exploit impressionnant, dont la réalisation a été longtemps empêchée. Pour la Russie, en faisant référence à l'Accord Eltsine-Snegur de 1992, tant qu'aucun statut n'était déterminé pour la RMP, elle avait toujours une obligation de maintenir ses forces en Pridnestrovie. Et pour Tiraspol, la zone tampon représentait une garantie contre l'agression moldave et le non-retour à la guerre. Le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine s'est exprimé à cet égard : « Pour la première fois, nous nous sommes accordés sur un document portant sur les mesures de confiance entre la Moldavie et la Pridnestrovie.¹⁴⁸⁷ Ce document fait avancer de manière considérable la résolution du conflit de la Pridnestrovie, mais encore d'autres pas en avant sont nécessaires afin d'assurer une résolution du conflit.¹⁴⁸⁸ Nous sommes très heureux qu'un tel processus ait débuté et que les documents soient signés. »¹⁴⁸⁹

En mars 1998, les deux partenaires sont parvenus à surmonter un premier obstacle, preuve d'une paix robuste. Malgré une victoire communiste dans les élections législatives moldaves, une coalition gouvernementale des parties démocrates, dirigée par l'ancien président Mircea Snegur

¹⁴⁸⁶ « Memorandum signed in Moscow, Yeltsin says Russia ready to pull out troops », *op. cit.*

¹⁴⁸⁷ STOLYAROV, Ihor, « New pacts on Trans-Dniester fall short of solution », *op. cit.*

¹⁴⁸⁸ « Troop reduction signed for rebel Moldovan region », *op. cit.*

¹⁴⁸⁹ « Russian premier praises Odessa meeting, says another summit due in two months », *op. cit.*

s'est créée et est parvenue à obtenir une majorité absolue au sein du gouvernement. Cela a marqué l'arrivée du parti populaire chrétien-démocrate, héritier de l'ancien parti le Front populaire moldave (FPM), favorable à une politique orientée vers l'ouest et une adhésion éventuelle au sein de l'OTAN. Le retour de ce parti a constitué une grande crainte sécuritaire potentielle pour la RMP. En dépit de la nouvelle situation politique interne de la Moldavie, le processus de négociation n'a pas rencontré de rupture grâce au progrès qu'a créé la politique de reconnaissance moldave depuis les quatre dernières années et l'amélioration des relations moldo-pridnestroviennes. Pendant que la situation interne en Moldavie s'est développée au détriment des souhaits de Tiraspol, les élections à venir n'ont pas pu empêcher la continuité des négociations des pourparlers et la signature des accords politiques. Au contraire, le processus de négociation s'est accéléré davantage. Dans l'objectif de mettre en œuvre le Mémoire de Moscou, les présidents Lucinschi et Smirnov se sont rencontrés de nombreuses fois. A la fin de juin 1998, Chisinau et Moscou se sont accordés sur le retrait des forces de maintien de la paix afin de démilitariser la zone tampon.

Dans le conflit moldo-pridnestrovien, la (non) reconnaissance a joué un rôle primordial en tant que facteur déclencheur de la crise et de la montée des tensions. Un pays uni sous la République socialiste soviétique de Moldavie entre 1940 et 1991 a soudainement été divisé par la mise en place de politiques considérées comme ultranationalistes et discriminatoires envers les minorités du pays, ce qui a conduit à une lutte pour la reconnaissance pour sa rive gauche. Pour la Moldavie, ces politiques « identitaires » étaient cruciales afin de déterminer son indépendance et les contours de son identité après des décennies de soviétisation, tandis que pour la RMP elles représentaient une forme de non-reconnaissance de son existence.

L'assistance militaire apportée par la 14^e armée russe, et éventuellement une intervention militaire directe ont assuré une victoire à la RMP et la séparation physique du pays moldave. La mise en place d'un *statu quo* comme conséquence directe de l'Accord Eltsine-Snegur n'a pas pu résoudre les problématiques les plus enracinées à l'origine de la guerre moldo-pridnestroviennne. En dépit de la capacité du *statu quo* à empêcher à nouveau le retour de la guerre par la mise en place d'une zone tampon et la présence des forces de maintien de la paix, les craintes pridnestroviennes au regard d'une réunification éventuelle de la Moldavie avec la Roumanie ont toujours persisté pendant les deux premières années de la période d'après-guerre (de 1992 à 1994). Le maintien du *statu quo* a soulevé de nouveaux défis au détriment de la résolution du conflit. Tant

qu'une solution relative au statut officiel de la RMP n'était toujours pas apportée, les éléments sécuritaires du *statu quo* ne pouvaient pas être complètement résolus tels que la zone tampon, le retrait des forces de maintien de la paix, et le retrait et/ou la destruction des dépôts d'armes et de munitions dans la ville pridnestroviennne de Kolbasna. Ainsi, le maintien du *statu quo* a figé les questions sécuritaires les plus importantes au détriment du processus de négociation.

En effet, après un conflit de près de quatre ans, l'énigme de la situation d'après-guerre était celle de la pacification des relations moldo-pridnestroviennes entre 1994 à 1998. Ayant rencontré de nombreux hauts et bas, le processus de transformation des relations a connu à travers les années une diversité de rencontres et d'accords politiques entre les autorités de Chisinau et de Tiraspol. Son point culminant entre 1997 et 1998 s'est expliqué avant tout par le fait que les deux opposants se sont considérés enfin comme de réels partenaires au sein du processus de négociation, ce qui a abouti au premier accord moldo-pridnestrovien ayant pour objectif de traiter les enjeux sécuritaires les plus difficiles comme la démilitarisation de la zone tampon.

Ainsi, le conflit moldo-pridnestrovien n'a jamais pu trouver une résolution finale. Le *statu quo* établi à la fin de la guerre et officialisé par l'Accord Eltsine-Snegur a rendu cet objectif quasiment impossible. En effet, le *statu quo* a contribué à conditionner la résolution finale à celui du statut officiel de la RMP par la Moldavie. Le retrait des forces de maintien de la paix était également déterminant pour la question du statut. C'est à ce titre que le conflit moldo-pridnestrovien a été qualifié de gelé. En dépit de ces obstacles monumentaux, un processus transformatif a pu voir le jour. Le temps où Chisinau et Tiraspol étaient des ennemies est désormais révolu. Dès le début de l'année 1997, les deux entités ont pu observer les résultats de la véritable transformation du conflit. En effet, les efforts en matière de pacification se sont concentrés sur l'objectif de trouver une résolution finale au conflit et d'établir un « partenariat » au sein du processus de négociation, suivi par un accord portant sur la démilitarisation de l'élément responsable de la sécurité nationale de la RMP : la zone tampon. C'est sur ce processus particulier de transformation du conflit gelé moldo-pridnestrovien que nous avons été amenés à enquêter. Nous nous sommes interrogés sur les causes du déclenchement du processus de négociation presque deux ans après la fin de la guerre, sur les facteurs ayant participé à la continuité du processus et sur le rapprochement entre les élites de Chisinau et de Tiraspol.

Cherchant à appréhender les racines du conflit moldo-pridnestrovien et la manière dont le processus de négociation a été mené, nous nous sommes permis de mettre en avant l'hypothèse

selon laquelle la mise en œuvre d'une politique de reconnaissance moldave envers la RMP a été la cause de l'amélioration de leurs relations entre 1994 à 1998. La Moldavie a drastiquement changé son approche du conflit avec la Pridnestrovie par rapport aux périodes de crise et de guerre de septembre 1989 à juillet 1992 et la période immédiate de post-guerre de juillet 1992 à début 1994. Déclenchée par les politiques moldaves considérées comme discriminatoires par la rive gauche, la crise s'est accentuée par une posture de plus en plus coercitive de la part de Chisinau. En septembre 1991, aucunes des tentatives pacifiques moldaves (promesse d'une zone de libre d'échange et les négociations) visant à restaurer l'ordre n'ont pu atteindre cet objectif. Entre la fin de la guerre de juillet 1992 à début 1994, les négociations en cours entre Chisinau, Moscou et Tiraspol ont souvent exclu cette dernière. Par conséquent, le processus de négociation n'a jamais été officiellement lancé.

La reconnaissance moldave était bel et bien la réponse que recherchait la RMP depuis le déclenchement de la crise entre les deux rives en 1989. La période immédiate d'après-guerre a souligné plusieurs aspects intéressants relatifs à la manière dont le processus de négociation a été entrepris. En premier lieu, la Moldavie s'est retrouvée dans une position de faiblesse par rapport à la Pridnestrovie sur le plan économique, énergétique et militaire à cause du fort soutien russe. Cette première avait donc peu de marge de manœuvre dans les négociations. Une victoire dans sa guerre d'indépendance et une séparation physique garantie par le nouveau *statu quo* n'ont pas fourni le *statu de jure* que convoitait la RMP et son dirigeant Igor Smirnov. La lutte de la Pridnestrovie pour sa reconnaissance a continué durant la période de l'après-guerre (de juillet 1992 à 1998) et s'est accentuée suite à son exclusion à un stade précoce. L'absence d'une reconnaissance a créé à juste titre un déficit symbolique pour la RMP. La reconnaissance moldave était ainsi une réflexion directe de l'image que projetait la RMP. Par conséquent, la politique de reconnaissance moldave est parvenue à pacifier les relations moldo-pridnestroviennes puisqu'elle a été une réponse directe aux causes du conflit, aux intérêts nationaux de la RMP et aux intérêts personnels du président Igor Smirnov. Même si la RMP n'a pas obtenu une reconnaissance *de jure* de son Etat, la reconnaissance moldave a néanmoins réussi à pacifier le conflit. Elle s'est distinguée de toute autre solution puisqu'elle a pu fournir une réponse – certes parfois partielle – aux attentes et aux intérêts de l'Etat et de son Président, c'est-à-dire une reconnaissance symbolique. Elle s'est révélée une réponse au moins équivalente à l'identité pridnestroviennne, qui a au fur et à mesure, comblé le déficit symbolique de Tiraspol et de son dirigeant.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ALLAN, Pierre et KELLER, Alexis, (éds.), *What is Just Peace ?*, Oxford University Press, 2006.
- ANDERSON, Duncan, *The Falklands Islands War, 1982*, Osprey Publishing Ltd., 2002.
- BARBAROSIE, Arcadie and NANTOI, Oazu, (éds.), *Aspects of the Transnistrian Conflict*, Institutul de Politici Publice, Chisinau, 2004.
- BARBIERI, Katherine, *The Liberal Illusion. Does Trade Promote Peace ?*, The University of Michigan Press, 2002.
- BATISTELLA, Dario, *Théories des Relations Internationales*, 4^e éd., Presses de Sciences Po, Paris, 2012.
- BERIL, S.I., GALINSKIJ, I.N. et BLAGODATSKIKH, I.M., (éds.), *The International Law and Modern World Realities : The Pridnestrovian Moldavian Republic as a full fledged state*, T.G. Shevchenko Pridnestrovian State University, Perspektiva, Tiraspol, 2006.
- BREZIANU, Andrei et SPÂNU, VLAD, *The A to Z of Moldova*, Scarecrow Press, Inc., Maryland, 2007.
- BRZEZINSKI, Zbigniew K. et SULLIVAN, Paige (éds.), *Russia and the Commonwealth of Independent States : An Analytical Survey of Archival Documents and Historical Studies. Documents, Data, and Analysis*, The Center for Strategic and International Studies, M.E. Sharpe, Washington D.C., 1997.
- BURTON, John, *Conflict : Human Needs Theory*, New York: St. Martin's Press, 1990.
- BURTON, John W., *Conflict Resolution : Its Language and Processes*, Scarecrow Press, 1996.
- BURTON, John et DUKES, Frank (éds.), *Conflict : Readings in management and resolution*, MacMillan Press Ltd, 1990.
- BUSH, Robert A.B. et FOLGER, Joseph P., *The promise of mediation : The Transformative Approach to Conflict*, Jossey-Bass, 2004.
- CASHMAN, Greg, *What Causes War ? : An Introduction to Theories of International Conflict*, Rowman & Littlefield Publishers, 2nd edition, 2013.
- CASHMAN, Greg et ROBINSON, Leonard C., *An Introduction to the Causes of War. Patterns of Interstate Conflict from World War I to Iraq*, Rowman & Littlefield Publishing Group, Inc., 2007.

- CIOBANU, Ceslav, *Frozen and Forgotten Conflicts in the Post-Soviet States: Genesis, Political Economy and Prospects for Solutions*, United States Institute of Peace, 2009.
- COPELAND, Dale, *The origins of Major war*, Cornell University Press, 2000.
- CORTRIGHT, David, (éd.), *The Price of Peace. Incentives and International Conflict Prevention*, Rowman & Littlefield Publishers Inc., Maryland, 1997.
- CURLE, Adam, *Tools for Transformation : A Personal Study*, Stroud, 1990.
- DAYTON, Bruce W. et KRIESBERG, Louis, *Conflict Transformation and Peacebuilding : Moving from violence to sustainable peace*, Routledge, 2009.
- DIMA, Nicolas, *From Moldavia to Moldova. The Soviet-Romanian Territorial Dispute*, East European Monographs, 1991.
- DINU, Ion-Mihnea-Tudo, *Les relations de la Roumanie avec les pays voisins après 1989 : Une intégration régionale plus poussée au sein d'ensembles pluri-nationaux*, L'Harmattan, Paris, 2000.
- DELEU, Xavier, *Transnistrie: La poudrière de l'Europe*, Éditions Hugo, Paris, 2005.
- DEUTSCH, Morton, *The Resolution of Conflict : Constructive and Destructive Processes*, New Haven, Yale University Press, 1973.
- FAGET, Jacques, *Médiations*, ERES, « Trajets », 2010.
- FISHER, Ronald J., (éd.), *Interactive Conflict Resolution*, Syracuse University Press, 1997.
- FISHER, Roger et URY, William, *Getting to Yes: Negotiating Agreement Without Giving In*, Penguin Books Ltd., New York, 1992.
- GALINSKIJ, Il'â Nikolaevič, *Pridnestrovie : Right to Form a Sovereign State*, T.G. Shevchenko Pridnestrovian State University, Perspektiva, Tiraspol, 2005.
- GELDENHUYS, Deon, *Contested States in World Politics*, Palgrave Macmillan, New York, 2009.
- GEORGE, Alexander L. et Bennett, Andrew, *Case Studies and Theoretical Development in the Social Sciences*, The MIT Press, 2005.
- GALTUNG, John, *Peace by Peaceful Means : Peace and Conflict, Development and Civilization*, Sage Publications, 1996.
- HAFTENDORN, Helga, KEOHANE, Robert et WALLANDER, Celeste, *Imperfect Unions: Security Institutions over Time and Space*, Oxford University Press, Newport, 1999.

- HILL, William H., *Russia, the Near Abroad, and the West : Lessons from the Moldova Transdnestrian Conflict*, Woodrow Wilson Center Press/The John Hopkins University Press, 2012.
- HONNETH, Axel, *The Struggle for Recognition : The Moral Grammar of Social Conflicts*, Polity Press 1995.
- IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, Chisinau Museum, 2002.
- ISACHENKO, Daria, *The Making of Informal States : Statebuilding in Northern Cyprus and Transdnestria*, Palgrave Macmillan, New York, 2012.
- Items on the Republic of Moldova in Britannica Book of the Year : 1996-2001*, Encyclopedia Britannica.
- KAUFMAN, Stuart J., *Modern Hatred : The Symbolic Politics of Ethnic War*, Cornell University Press, 2001.
- KEOHANE, Robert, *International Institutions and State Power: Essays in International Relations Theory*, Westview Press, San Francisco, 1989.
- KEOHANE, Robert, *Power and Governance in a Partially Globalized World*, Routledge, New York, 2002.
- KING, Charles, *Extreme Politics : Nationalism, Violence, and the End of Eastern Europe*, Oxford University Press, 2010.
- KING, Charles, *The Moldovans : Romania, Russia and the Politics of Culture*, Hoover International Press, 2000.
- KOLSTØ, Pål, (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, Rowan & Littlefield Publishers, 2002.
- KOSIENKOWSKI, Marci et SCHREIBER, William (éds.), *Moldova : Arena of International Influences*, Lexington Books, 2012.
- KRÜGER, Heiko, *The Nagorno-Karabakh Conflict : A Legal Analysis*, Springer-Verlag, 2010.
- KUBBIG, Bernd W. et FIKENSCHER, Sven-Eric (éds.), *Arms Control and Missile Proliferation in the Middle East*, Routledge Global Security Studies, 2012.
- LEBOW, Richard, *A Cultural Theory of International Relations*, Cambridge University Press, 2008.
- LEBOW, Richard, *Why Nations Fight : Past and Future Motivations for War*, Cambridge University Press, New York, 2010.

- LEWIS, Ann (éd.), *The EU & Moldova : On a Fault-line of Europe*, The Federal Trust for Education and Research, 2004.
- LINDEMANN, Thomas, *Causes of War : The Struggle for Recognition*, ECPR Press, Colchester, 2010.
- LINDEMANN, Thomas, *La Guerre : Théories, Causes et Règlements*, Armand Colin, Paris, 2010.
- LINDEMANN, Thomas, *Penser la Guerre. L'apport constructiviste*, L'Harmattan, 2008.
- LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, sauver la paix. La lutte pour la reconnaissance internationale*, Chaos International, 2009. (non publié).
- LINDEMANN, Thomas, *Sauver la face, sauver la Paix : Sociologie Constructiviste des crises Internationales*, L'Harmattan, Chaos International, Paris, 2010.
- LINDEMANN, Thomas et RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition*, Paradigm Publishers, 2012.
- LEDERACH, John Paul, *The Little Book of Conflict Transformation*, Good Books 2003.
- LYNCH, Dov, *Engaging Eurasia's Separatist States : Unresolved Conflicts and De Facto States*, United States Institute of Peace, 2004.
- LYNCH, Dov, *Russian Peacekeeping Strategies in the CIS : The Cases of Moldova, Georgia and Tajikistan*, Royal Institute of International Affairs, 2000.
- MAILLE, Hugh, *Emergent Conflict and Peaceful Change*, Palgrave Macmillan, 2007.
- MATVEEV, Denis, SELARI, Galina, BOBKOVA, Elena et CSEKE, Bianca, *Moldova Transnistria : Working Together for a Prosperous Future. Negotiation Process, Economic Aspects and Social Aspects*, Cu drag Publishing House, Chisinau, 2009.
- MEARSHEIMER, John J., *The Tragedy of Great Power Politics*, W.W. Norton & Company, 2003.
- MILENA, Sterio, *The Right to Self-Determination under International Law : 'Selfistans', secession, and the rule the great powers*, Routledge, 2013.
- Moldova : Constitution and Citizenship Laws Handbook*, Vol. 2 Strategic Information and Development, International Business Publications, USA, 1994.
- MURPHY, Colleen, *A Moral Theory of Political Reconciliation*, Cambridge University Press, 2010.

- SHTANSKI, Nina Viktorovna (éd.), *Negotiation Process between The Pridnestrovian Moldavian Republic and The Republic of Moldova in Documents*, Bendery : Poligrafist 2nd edition, 2014.
- NOBLES, Melissa, *The Politics of Official Apologies*, Cambridge University Press, 2008.
- NOUZILLE, Jean, *La Moldavie : Histoire Tragique d'une Région Européenne*, Comité européen d'histoire et de stratégie balkaniques, Editions Bieler, 2004.
- NYGREN, Bertil, *The Rebuilding of Greater Russia : Putin's foreign policy towards the CIS countries*, Routledge, New York, 2008.
- PARMENTIER, Florent, *La Moldavie à la croisée des chemins*, Universitoo, 2003.
- PEGG, Scott, *International Society and the De Facto State*, Aldershot: Ashgate, 1998.
- RIGNMAR, Erik, *Identity, interest and action. A cultural explanation of Sweden's intervention in the Thirty Years War*, Cambridge University Press, 1993.
- SHURYGIN, Vladislav, NERSESOV, Yuri et TUKMANKOV, Denis, *Война в Приднестровье*, Regum, Moscou, 2006.
- SMITH, Jeremy, *Red Nations : The Nationalities Experience in and after the USSR*, Cambridge University Press, UK, 2013.
- SOULEIMANOV, Emil, *Understanding Ethnopolitical Conflict. Karabakh, South Ossetia, and Abkhazia Wars Reconsidered*, Palgrave Macmillan, 2013.
- STATIE, Mihai-Cristian, *Transnistria : The "Hot" Nature of a "Frozen" Conflict*, School of Advanced Military Studies United States Army Command and General Staff College Fort Leavenworth, Kansas, 2013.
- STRÖMBOM, Lisa, *Israeli Identity, Thick Recognition and Conflict Transformation*, Palrave Macmillin, 2013.
- TAYLOR, Charles et GUTMANN, Amy (éds.), *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition.*, Princeton University Press, 1994.
- WALT, Stephen M., *The Origins of Alliances*, Cornell University Press, 1987.
- WALTZ, Kenneth N., *Man, the State and War : A Theoretical Analysis*, Columbia University Press, New York, 1959.
- WALTZ, Kenneth N., *Theory of International Politics*, Addison-Wesley Pub. Co., 1979.

WENDT, Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999.

WOODWARD, Bob, *Plan of Attack*, Simon & Schuster, 2004.

Chapitres d'ouvrages

« ПЕРВЫЙ ЭТАП : Начало процесса урегулирования и формирование переговорного формата (1992–1996 гг.) », p. 10-14, dans : SHTANSKI, Nina Viktorovna (éd.), *Negotiation Process between The Pridnestrovian Moldavian Republic and The Republic of Moldova in Documents*, Bendery : Poligrafist, 2nd edition, 2014.

ALLAN, Pierre et KELLER, Alexis, « The Concept of a Just Peace » p. 195, dans: ALLAN, Pierre et KELLER, Alexis, (éds.), *What is Just Peace ?*, Oxford University Press, 2006.

AZAR, Edward, « Protracted international conflicts: Ten propositions », p. 145-155, dans : BURTON, John et DUKES, Frank (éds.), *Conflict: Readings in management and resolution*, MacMillan Press Ltd, 1990.

AZAR, Edward E., « The Analysis and Management of Protracted Social Conflict », dans : VOLKAN, Vamik D., JULIUS, Demetrios A. et MONTVILLE, Joseph V., (éds), *The Psychodynamics of International Relationships*, Vol. 2, Lexington Books, 1990.

BYRNE, Sean et NADAN, Amos, « The Social Cube Analytical Model and Protracted Ethnoterritorial Conflicts », p. 61-80, dans : MATYÓK, Thomas, SENEHI, Jessica et BYRNE, Sean (éds.), *Critical Issues in Peace and Conflict Studies : Theory, Practice, and Pedagogy*, Lexington Books, 2011.

BYRNE, Sean, IRVIN, Cynthia and FISSUH, Eyob, « The perception of economic assistance in Northern Ireland and its role in the peace process », p. 474-495, dans : SANDOLE, Dennis J.D., BYRNE, Sean, SANDOLE-STAROSTE, Ingrid et SENEHI, Jessica, *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, Routledge Taylor & Francis, 2011.

BOȚAN, Igor, « The Negotiation Process as a Way to Postpone the Solution », p. 116-134, dans : MATVEEV, Denis, et al., *Moldova Transdnistria : Working Together for a Prosperous Future. Negotiation Process, Economic Aspects and Social Aspects*, Cu drag Publishing House, Chisinau, 2009.

BRAUD, Phillipe, « Symbolic and Physical Violence », p. 57-70, dans : LINDEMANN, Thomas et RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition*, Paradigm Publishers, 2012.

- CABEZUDO, Alicia et HAAVELSRUD, « Rethinking peace education », p. 279-296, dans : WEBEL, Charles et GALTUNG, Johan, *Handbook of Peace and Conflict Studies*, Routledge, 2007
- CHIRTOACĂ, Natalia, « Juridicial Study of the Documents Signed in the Course of the Negotiations Process on the Transnistrian Conflict Settlement » p. 19-66, dans : BARBAROSIE, Arcadie and NANTOI, Oazu, (éds.), *Aspects of the Transnistrian Conflict*, Institutul de Politici Publice, Chisinau, 2004.
- « Conclusion : George W. Bush and the Post-Truth Presidency », p. 294-314, dans : ALTERMAN, Eric, *When Presidents Lie : A History of Official Deceptions and Its Consequences*, Penguin Group, 2004.
- COOK-HUFFMAN, Celia, « The role of identity in conflict », p. 19-31, dans : SANDOLE, Dennis J.D., et al., SANDOLE, Dennis J.D. et al., *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, Routledge Taylor & Francis, 2011.
- CORTRIGHT, David, « Incentives and Cooperation in International Affairs », p. 3-11, dans : CORTRIGHT, David, (éd.), *The Price of Peace. Incentives and International Conflict Prevention*, Rowman & Littlefield Publishers Inc., Maryland, 1997.
- CROWTHER, William, « Moldova's Post-Communist Transition : Ambiguous Democracy, Reluctant Reform », p. 27-48, dans : LEWIS, Ann (éd.), *The EU & Moldova : On a Fault-line of Europe*, The Federal Trust for Education and Research, 2004.
- CROWTHER, William E. et FEDOR, Helen, « Moldova », p. 93-179, dans : FEDOR, Helen (éd.), *Belarus and Moldova : Country Studies*, Federal Research Division Library of Congress, Area Handbook Series, 1995.
- DE FINA, Anna et JOHNSTONE, Barbara, « Discourse Analysis and Narrative », p. 152-167, dans : TANNEN, Deborah, HAMILTON, Heidi E. et SCHIFFRIN, Deborah (éds.), *The Handbook of Discourse Analysis*, 2^e édition, Volume 1, Wiley Blackwell, 2015.
- DARBY, John et MAC GINTY, Roger, « Introduction : What Peace ? What Process ? », p. 1-8, dans : DARBY, John et MAC GINTY, Roger (éds.), *Contemporary Peacemaking : Conflict, Peace Processes and Post-War Reconstruction*, Second Edition, Palgrave Macmillan, 2008.
- DORAN, Charles, « World War I from the Perspective of Power Cycle Theory », p. 109- 130, dans : LINDEMANN, Thomas et RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition*, Paradigm Publishers, 2012.
- FRASER, Nancy, « Re-framing justice in a globalizing world », p. 17-35, dans : de LOVELL, Terry (éd.), *(Mis)recognition, Social Inequality and Social Justice*, Rutledge, 2007.

- GALTUNG, Johan, « Conflict Resolution as Conflict Transformation : The First Law of Thermodynamics Revisited », p. 51-64, dans : RUPESINGHE, Kumar, *Conflict Transformation*, St. Martin's Press, 1995.
- GOERTZ, Gary, DIEHL, Paul F. et BALAS, Alexandru, « Conceptualizing Interstate Peace and Constituting the International System », p. 23-55, dans : GOERTZ, Gary, DIEHL, Paul F. et BALAS, Alexandru, *The Puzzle of Peace : The Evolution of Peace in the International System*, Oxford University Press, 2016.
- HANNE, Gottfried, « The 'Dniester Moldovan Republic' : Building an Authoritarian State », p. 79-86, dans : LEWIS, Ann (éd.), *The EU & Moldova : On a Fault-line of Europe*, The Federal Trust for Education and Research, 2004.
- HENSEL, Stuart et GUDÎM, Anatol, « Moldova's Economic Transition : Slow and Contradictory », p. 89-101, dans : LEWIS, Ann (éd.), *The EU & Moldova : On a Fault-line of Europe*, The Federal Trust for Education and Research, 2004.
- HIGHTOWER II, Rudy L., « The Declarations of Independence : The Pridnestrovian Moldavian Republic », p. 47-67, dans : FRANKE, Volker, GUTTIERI, Karen et CIVIC, Melanne A. (éds.), *Understanding Complex Military Operations : A case study approach*, Routledge 1st Edition, Routledge Studies in Security and Conflict Management, 2014.
- HUMMEL, Alexandre, « Recognition, the Non-Proliferation Regime, and Proliferation Crises », p. 171-187, dans : LINDEMANN, Thomas et RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition*, Paradigm Publishers, 2012.
- IGNATIEV, Vitaliy, « Addressing the costs of the conflict through the creation of a "Socio Humanitarian "5+2" format », p. 146-159, dans : MATVEEV, Denis, *et al.*, *Moldova Transdnistria : Working Together for a Prosperous Future. Negotiation Process, Economic Aspects and Social Aspects*, Cu drag Publishing House, Chisinau, 2009.
- IONESCU, Dan et RUTLAND, Peter, « Russia and the 'Near Abroad': The Case of Moldova », p. 49-51, dans : IONESCU, Dan, *From SSMR to the Republic of Moldova ± PMR*, Chisinau Museum, 2002.
- IORDACHI, Constantin, « Dual Citizenship and Policies toward Kin minorities in East-Europe : A Comparison between Hungary, Romania and the Republic of Moldova », p. 239-261, dans : KÁNTOR, Zoltán, MAJTÉNYI, Balázs, IEDA, Osamu, VIZI, Balázs, et HALÁSZ, Iván (éds.), *In the Hungarian Status Law : Building and/or Minority Protection*, 2004. Slavic Research Center, Kokkaido University.
- KALYVAS, Stathis N., « Fear, preemption, retaliation : An empirical test of the security dilemma », p. 20-32, dans : SAIDEMAN, Stephen M. et ZAHAR, Marie-Joëlle (éds.), *Intra-State Conflict, Governments and Security : Dilemmas of deterrence and assurance*, Routledge, 2008.

- KELAMAN, Herbert C., « Social-Psychological Dimensions of International Conflict », p. 61-107, dans : ZARTMAN, I. William (éd.), *Peace Making in International Conflict: Methods and Techniques*, United States Institute of Peace, Washington D.C., 2007.
- KOLSTØ, Pål, « Conclusion », p.249-273, dans : KOLSTØ, Pål (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, Rowan & Littlefield Publishers, 2002.
- KOLSTØ, Pål et MELBERG, Hans Olav, « Integration, Alienation and Conflict in Estongia and Moldova », p. 31-70, dans : KOLSTØ, Pål, (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, Rowan & Littlefield Publishers, 2002.
- « Lettre de Général Lebed au Ministre de la Défense de la Fédération de Russie », 16 septembre 1992 dans : *Général Alexandre Lebed: Les Mémoires d'un Soldat*, Editions du Rocher, Paris, 1998.
- LITSKAY, V.A., « Prospects of the Pridnestrovian conflict in the settlement of the modern foreign policy realities », p. 17-22, dans : BERIL, S.I., GALINSKIJ, I.N. et BLAGODATSKIKH, I.M., (éds.), *The International Law and Modern World Realities: The Pridnestrovian Moldovian Republic as a full-fledged state*, T.G. Shevchenko Pridnestrovian State University, Perspektiva, Tiraspol, 2006.
- LYONS, Terrence, « Peacebuilding, democratization and the transformations of the institutions of war », p. 91-122, dans : DAYTON, Bruce W. et KRIESBERG, Louis, *Conflict Transformation and Peacebuilding : Moving from violence to sustainable peace*, Routledge, 2009.
- MAILLE, Hugh, « Conflict transformation : a multi-dimensional task », p. 2-20, AUSTIN, Alex, FISCHER, Martina et ROPERS, Norber (éds.), *Transforming Ethnopolitical Conflict. The Berghof Handbook*. Wiesbaden: VS Verlag, 2004.
- MEARSHEIMER, John J., « Anarchy and the Struggle for Power », p. 50-60, dans : ART, Robert J. et JERVIS, Robert, *International Politics : Enduring Concepts and Contemporary Issues*, 8th Edition, Addison Wesley Educational Publishers, Inc., 2006.
- MUNTEANU, Igor, « Moldova's road to independence and strive for territorial integrity », p. 7-18, dans : *Quo Vadis Moldova?*, European Integration Studies Centre et Institute for Development and Social Initiatives 'Viitorul', Multi-M, Lviv, 2007.
- MUNTEANU, Igor, « Social Multipolarity and Political Violence », p. 197-231, dans : KOLSTØ, Pål, (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, Rowan & Littlefield Publishers, 2002.

- MATYÓK, Thomas, « Peace and Conflict Studies : Reclaiming Our Roots and Designing Our Way Forward », p. 293-309, dans : MATYÓK, Thomas, SENEHI, Jessica et BYRNE, Sean (éds.), *Critical Issues in Peace and Conflict Studies : Theory, Practice, and Pedagogy*, Lexington Books, 2011.
- NAAZ, Farah, « Liberalism », p. 153-169, dans : BASU, Rumki (éd.), *International Politics : Concepts, Theories and Issues*, Sage Publications, India, 2012.
- NANTOI, Oazu, « External Factors and Prospects of the Existence of the Moldovan State », p. 177-182, dans : BARBAROSIE, Arcadie and NANTOI, Oazu, (éds.), *Aspects of the Transnistrian Conflict*, Institutul de Politici Publice, Chisinau, 2004.
- NANTOI, Oazu, « The Issue of the Conflict in the Eastern Zone of the Republic of Moldova After Maastricht », p. 225-250, dans : BARBAROSIE, Arcadie et NANTOI, Oazu, (éds.), *Aspects of the Transnistrian Conflict*, Institutul de Politici Publice, 2004, Chisinau.
- NEUKRICH, Claus, « Russia and the OSCE : The Influence of Interested Third and Disinterested Fourth Parties on the Conflicts in Estonia and Moldova », p. 233-248, dans : KOLSTØ, Pål, (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, Rowan & Littlefield Publishers, 2002.
- OWTRAM, Francis, « The foreign policies of unrecognized states », p. 128-143, dans : CASPERSEN, Nina et STANSFIELD (éds.), *Unrecognized States in the International System*, Routledge, New York, 2011.
- OZHIGANOV, Edward, « The Republic of Moldova : Transdniester and the 14th Army », p. 145-209, dans : ARBATOV, Alexei, ABRAM, Chayes, ANTONIA, Handler Chayes et OLSON, Lara (éds.), *Managing Conflict in the Former Soviet Union : Russian and American Perspectives*, CSIA Studies in International Security, 1997.
- PROTSYK, Oleh, « Gagauz Autonomy in Moldova : The Real and the Virtual in Post-Soviet State Design », p. 231-251, dans : WELLER, Marc et NOBBS, Katherine (éds.), *Asymmetric Autonomy and the Settlement of Ethnic Conflicts*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 2010.
- REIMANN, Cordula, « Assessing the State-of-the-Art in Conflict Transformation », p. 41-66, dans : AUSTIN, Alex, *et al.*, (éds.), *Transforming Ethnopolitical Conflict. The Berghof Handbook*. Wiesbaden: VS Verlag, 2004.
- RINGMAR, Erik, « The International Politics of Recognition », p. 3-23, dans : LINDEMANN, Thomas and RINGMAR, Erik (éds.), *The International Politics of Recognition*, Paradigm Publishers, 2012.
- ROE, John, « The Security Dilemma », p. 8-24, dans : ROE, John, *Ethnic Violence and the Societal Security Dilemma*, Routledge, 2005.

- ROPER, Steven D. « From frozen conflict to frozen agreement : The unrecognized state of Transnistria », p. 102-117, dans : BACHCHELI, Tozun, BARTMANN, Barry et SREBNIK, Henry, (éds.), *De facto states : the quest for sovereignty*, Routledge, 2004.
- ROPER, Steven D., « Regionalism in Moldova : The Case of Transnistria and Gagauzia », p. 102-122, dans : HUGES, James and SASSE, Gwendolyn (éds.), *Ethnicity and Territory in the Former Soviet Union: Regions in Conflict*, Routledge Series in Federal Studies, 2001.
- ROPER, Steven D., « The Economy », p. 270-278, dans : *Eastern Europe, Russia and Central Asia 2003*, Routledge, 3^e édition, 2002.
- ROPER, Nobert, « From Resolution to Transformation : The role of Dialogue Projects », p. 255-269 dans: AUSTIN, Alex, *et al.*, (éds.), *Transforming Ethnopolitical Conflict. The Berghof Handbook*. Wiesbaden: VS Verlag, 2004.
- RYAN, Stephen, « Conflict Transformation : Reasons to be modest », p. dans : SANDOLE, Dennis J.D., *et al.*, *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, Routledge Taylor & Francis, 2011.
- ROSEN, Stephen Peter, « Status, Testosterone and Dominance », p. 71-98, dans : ROSEN, Stephen Peter, *War and Human Nature*, Princeton University Press, 2005.
- ROTBURG, Robert I., « Apology, Truth Commissions, and Intrastate Conflict », p. 33-49, dans : BARKAN, Elazar et KARN, Alexander (éds.), *Taking Wrongs Seriously : Apologies and Reconciliation*, Stanford University Press, 2006.
- SAFONOV, Andrey, « Transnistria : A Policy of Denial, Containment and Separation from Moldova », p. 267-271 , dans : KOSIENKOWSKI, Marci et SCHREIBER, William, (éds.), *Moldova : Arena of International Influences*, Lexington Books, 2012.
- SELARI, Galina, « Moldova and Transdnistria : The Regional Economic Dimension », p. 136-148, dans : MATVEEV, Denis, *et al.*, *Moldova-Transdnistria: Working Together for a Prosperous Future. Negotiation Process*, Cu drag Publishing House, Chisinau, 2009.
- SELIVANOVA, Irina, F., « Trans-Dniestria », p. 57-73, dans : AZRAEL, Jeremy R. et PAYIN, Emil A. (éds.), *U.S. and Russian Policymaking With Respect to the Use of Force*, RAND Center for Russian and Eurasian Studies, 1996.
- SHTANSKI, Nina Viktorovna, « Introduction », p. 259-263, dans : SHTANSKI, Nina Viktorovna (éd.), *Negotiation Process between The Pridnestrovian Moldavian Republic and The Republic of Moldova in Documents*, Bendery : Poligrafist 2nd édition, 2014.

- SKVORTSOVA, Alla, « The Cultural and Social Makeup of Moldova : A Bipolar or Dispersed Society ? », p. 159-196, dans : KOLSTØ, Pål (éd.), *National Integration and Violent Conflict in Post-Soviet Societies : The Cases of Estonia and Moldova*, Rowan & Littlefield Publishers, 2002.
- SNYDER, Scott, « North Korea's Nuclear Program : The Role of Incentives in Preventing Deadly Conflict », p. 55-81, dans : CORTRIGHT, David, (éd.), *The Price of Peace. Incentives and International Conflict Prevention*, Rowman & Littlefield Publishers Inc., Maryland, 1997.
- STĂVILĂ, Ion, « Evolution in settlement of the Transnistrian conflict », p. 194-222, dans : SAROV, Igor et OJOG, Igor (éds.), *The Foreign Policy of the Republic of Moldova (1998-2008)*, Cartdidact, Chisinau, 2010.
- TAYLOR, Brian D., « Commentary on Moldova », p. 211-218, dans : ARBATOV, Alexei et al. (éds.), *Managing Conflict in the Former Soviet Union : Russian and American Perspectives*, CSIA Studies in International Security, 1997.
- TAYLOR, Charles, « The Politics of Recognition », p. 25-73, dans : TAYLOR, Charles et GUTMANN, Amy (éds.), *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition.*, Princeton University Press, 1994.
- TENENBAUM, Charles, « Négociations et médiations dans la résolution des conflits », p. 257-284, dans : PETITEVILLE, Franck et PLACIDI-FROT, Delphine, *Négociations internationales*, Presses de Sciences Po, « Relations internationales », 2013.
- THODY, Philip, « Chapter 1: History », p. 2-23, dans : THODY, Philip, *An Historical Introduction to the European Union*, Routledge, 1997.
- TROEBST, Stefan, « The 'Transnistrian Moldovan Republic': From Conflict-Driven State-Building to State-Driven Nation-Building », p. 5-30, dans : *European Yearbook of Minority Issues*, Vol. 2, Martinus Nijhoff Publishers, 2002-2003.
- TURCANU, Florin, « 6. Roumanie, Bessarabie, Transnistrie. Représentations d'une frontière contestée (1916-1944) », p. 118-143, dans : COEURE, Sophie et al., *Frontières du communisme*, Paris, La Découverte, Recherches, 2007.
- WALLENSTEEN, Peter, « Armed Conflicts and Peace Agreements », p. 13-31, dans : WALLENSTEEN, Peter, *Understanding Conflict Resolution : War, Peace and the Global System*, Sage Publications, 2002.
- WATERS, Trevor, « Security in post-Soviet Moldova », p. 133-150, dans : HERD, P. Graeme et MORONEY, Jennifer D.P. (éds.), *Security Dynamics in the Former Soviet Bloc*, Routledge Curzon, 2003.

- WOLF, Reinhard, « Prickly States ? Recognition and Disrespect between Persons and Peoples », p. 39-56; dans: LINDEMANN, Thomas et RIGNMAR, Erik, *The International Politics of Recognition*, Paradigm Publishers, 2012.
- WOOLFORD, Andrew et RATNER, R.S., « Mediation frames/justice games », p. 315-327 dans : SANDOLE, Dennis J.D., *et al.*, *Handbook of Conflict Analysis and Resolution*, Routledge Taylor & Francis, 2011.
- WORDEN, Elizabeth Anderson, « Moldovan Histories : An Overview of Moldovan History, the Post-Soviet Textbook Development, and Social Memory », p. 20-38, dans : WORDEN, Elizabeth Anderson, *National Identity and Educational Reform : Contested Classrooms*, Routledge Research in International and Comparative Education, Routledge, 2014.
- WRÓBEL, Jacek, « Transnistria », p. 53-58, dans : Anna Labuszezwska (éd.), *Armed Conflicts in the Post-Soviet Region : Present Situation, Prospects for Settlement and Consequences*, Centre for Eastern Studies, 2003.
- VAHL, Marius et EMERSON, Michael, « Moldova and the Transnistrian Conflict », p. 29, dans : COPPIETERS, Bruno, EMERSON, Michael, HUYSSSEUNE, Michael, KOZYRIDZE, Tamara et NOUTCHEVA, Gergana (éds.), *Europeanization and Conflict Resolution : Case studies from the European Periphery*, Ghent Academia Press and the Journal of Ethnopolitics and Minorities in Europe, 2004.
- YERMOLAEV, Michael M., « Russia's International Peacekeeping and Conflict Management in the Post-Soviet Environment », p. 43-56, dans : MALAN, Mark (éd), *Boundaries of Peace Support Operations : The African Dimension*, Monograph No. 44, Center for International Security and Conflict Management Studies (CISCMS), Moscou, Russie, février 2000.
- ZARTMAN, William I., « Ripness : The Hurting Stalemate and beyond », p. 225-250, dans : STERN, Paul C. et DRUCKMAN, Daniel, (éds.), *International Conflict Resolution After the Cold War*, National Academies Press, 2000.
- ZARTMAN, I. William, « Toward the Resolution of International Conflicts », p. 13-22, dans: ZARTMAN, I. William (éd.), *Peace Making in International Conflict: Methods and Techniques*, United States Institute of Peace, Washington D.C., 2007.

Articles de revues

- ABADI, Jacob, « Egypt's Policy Towards Israel : The Impact of Foreign and Domestic Constraints », *Israeli Affairs*, Vol. 12, Issue 1, 2006, p. 170.
- ACHEN, Christopher H. et SNIDAL, Duncan, « Rational Deterrence Theory and Comparative Case Studies », *World Politics*, Vol. 41, No. 2, January, 1989, p. 143-207.
- ACHIM, Viorel et IORGA, Nicolae, « Romanian interest in the deportation of Roma to Transnistria (1942-1944) », *Euxeinos*, No. 1, 2011, p. 13-16.
- AGNÉ, Hans, « The politics of international recognition: symposium introduction », *International Theory*, Vol. 5, No. 1, 2013, p. 94-107.
- AGNEW, John, « The Territorial Trap : The Geographical Assumptions of International Relations Theory », *Review of International Political Economy*, Vol. 1, No. 1, Spring, 1994, p. 53-80.
- Anonymous, « New Russian Territorial Divisions », *Foreign Affairs*, Vol. 3, Issue 3, April 1925, p. 510-512.
- ARMSTRONG, Chris, « Equity, Recognition and the Distributive Paradigm », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, Vol. 6., No. 3., Autumn, 2003, p. 154-164.
- ARMSTRONG, Hamilton Fish, « The Bessarabian Dispute », *Foreign Affairs*, June 1924, Vol. 2, No. 4, June 1924, p. 662-667.
- ARQUILLA, John et RASMUSSEN María Moyano, « The Origins of the South Atlantic War », *Journal of Latin American Studies*, Vol. 33, No. 4, 2001, p. 739-775.
- BĂDESCU, Paraschiva, « The Conflict in Transnistria/Moldova : After 20 years », *Journal of European Studies and International Relations*, Vol. III, Issue 1, 2012, p. 24.
- BAEV, Pavel K., « Russia's stance against secessions : From Chechnya to Kosovo », *International Peacekeeping*, Vol. 6, No. 3, 1999, p. 73-94.
- BALMACEDA, Margarita M., « Privatization and elite defection in de facto states: The case of Transnistria, 1991–2012 », *Communist and Post-Communist Studies*, No. 46, 2013, p. 445-454.
- BARTELSON, Jens, « Three concepts of recognition », *International Theory*, Vol. 5, No. 1, 2010, p. 107-129.

- BENSAHEL, Nora, « Mission not accomplished : What went wrong with Iraqi reconstruction », *Journal of Strategic Studies*, Vol. 29, No. 3, 2006, p. 453-473.
- BERDAHL, Clarence, « The Power of Recognition », *The American Journal of International Law*, Vol. 14, No. 4, 1920, p. 519-539.
- BERG, Eiki, « Examining Power-sharing in Persistent Conflict : De Facto Pseudo-statehood versus de Jure Quasi-federalism », *Global Society*, No. 21, Vol. 2, p. 199-217.
- BLAKKISRUD, Helge et KOLSTØ, Pål, « From Secessionist Conflict Toward a Functioning State : Processes of State- and Nation- Building in Transnistria », *Post-Soviet Affairs*, Vol. 27, No. 2, p. 178-210.
- BLEIKER, Roland, « A Rogue Is a Rogue Is a Rogue : US Foreign Policy and the Korean Nuclear Crisis », *International Affairs*, Vol. 79, No. 4, 2003, p. 719-737.
- BLUTH, Christoph, « India and Pakistan : a case of asymmetric nuclear deterrence », *The Korean Journal of Defense Analysis*, Vol. 22, No. 3, September 2010, p. 387-406.
- BOBICK, Michael, « Profits of disorder : images of the Transnistrian Moldovan Republic », *Global Crime*, No. 12, Vol. 4, 2011, p. 239-265.
- BOND, Carol J., « Positive peace and sustainability in the mining context : beyond the triple bottom line », *Journal of Cleaner Production*, Vol. 84, 2014, p. 164-173.
- BORSI, Mihály, « Transnistria – an unrecognised country within Moldova », *South-East Europe Review for Labour and Social Affairs*, No. 4, 2007, p. 45-50.
- BUCHOLTZ, Mary et KIRA, Hall, « Identity and interaction : a sociocultural linguistic approach », *Discourse Studies*, Vol. 7, No. 4-5, October, 2005, p. 585-614.
- BUDURU, Bogdan et POPA, Dragopş, « Moldova : Country at a Crossroads », *Transitions*, Vol. XLV, No. 2, p. 171-190.
- BURGESS, Heidi et BURGESS, Guy, « Constructive confrontation : A transformative approach to intractable conflicts », *Conflict Resolution Quarterly*, Vol. 13, No. 4, 1996, p. 305-322.
- CAILLÉ, Allain, « La lutte pour la reconnaissance entre Etats, nations et cultures », *Raisons politiques*, No. 61, 2016, p. 105-114.
- CASPERSEN, Nina, « Playing the Recognition Game : External Actors and De Facto States », *The International Spectator*, Vol. 44, No. 4, 2009, p. 47-60.
- CEBOTARI, Svetlana, « The Republic of Moldova between Neutrality and NATO Membership Status », *Editura Lumen*, Year 1, Vol. 3, septembre 2010, p. 83-91.

- CIMBALA, Stephen J., « Turmoil of Triads ? Nuclear Reductions after New START », *Comparative Strategy*, Vol. 34, No. 5, p. 469-478.
- CIVAI, Claudia, CORRADI-DELL'ACQUA, Corrado, GAMER, Matthias et RUMIATI, Raffaella I., « Are irrational reactions to unfairness truly emotionally-driven ? Dissociated behavioural and emotional responses in the Ultimatum Game task », *Cognition*, Vol. 114, No. 1, January, 2010, p. 89-95.
- CHINN, Jeffrey, « The Politics of Language in Moldova », *Demokratizatsiya*, p. 309-315.
- CHINN, Jeff et ROPER, Steven D., « Ethnic Mobilization and Reactive Nationalism : The Case of Moldova », *Nationalities Papers*, Vol. 23, No. 2, 1995, p. 291-325.
- CLAASSEN, Rutger, « The status struggle : A recognition-based interpretation of the positional economy », *Philosophy & Social Criticism*, Vol. 34, No. 9, p. 1021-1049.
- CISCCEL, Matthew H., « A Separate Moldovan Language ? The Sociolinguistics of Moldova's Limba de State », *Nationalities Papers*, Vol. 34, No. 5, p. 575-597.
- COJOCARU, Natalia, « Nationalism and Identity in Transnistria », *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, Vol. 19, No. 3-4, 2006, p. 261-272.
- COJOCARU, Natalia et SUHAN, Stela, « Stratagems in the construction of the Transnistrian identity », *Psihologia Socială*, Universitatea 'Al.I. Cuza' Iași, Nr. 15, 2005, p. 119-134.
- COLLINS, Stephen D., « Dissuading State Support of Terrorism : Strikes or Sanctions ? (An Analysis of Dissuasion Measures Employed Against Libya) », *Studies Conflict & Terrorism*, Vol. 27, No. 1, 2004, p. 1-18.
- COOK, Justin D., « Causal Mechanisms and Regional Interests in the Moldovan Transdnestrian Conflict », *Dynamiques Internationales*, Issue 10, septembre 2015, p. 1-22.
- COSTACHIE, Silviu, « Romanian-Moldovan Geopolitical Relations – From the 'Bridge of Flowers' to the 'Attempted Coup' », *Revista Română de Geografie Politică*, Anul XI, nr. 2, 2009, p. 59-67.
- CROWTHER, William, « Ethnic politics and the post-communist transition in Moldova », *The Journal of Nationalism and Ethnicity*, Vol. 26, No. 1, 1998, p. 147-164.
- CULIC, Irina, « State Building and Constitution Writing in Central and Eastern Europe after 1989 », *Regio-Minorities, Politics, Society*, No. 1, 2003, p. 38-58.
- DELETANT, Dennis, « Ghetto Experience in Golta, Transnistria, 1942-1944 », *Holocaust and Genocide Studies*, Vol. 18, No. 1, Spring, 2004, p. 1-26.

- DEMBINSKA, Magdalena et IGLESIAS, Julien Danero, « The Making of an Empty Moldovan Category within a Multiethnic Transnistrian Nation », *East European Politics and Societies and Cultures*, Vol. 20, No. 10, 2013, p. 1-16.
- DENTER, Philipp et SISAK, Dana, « The fragility of deterrence in conflicts », *Journal of Theoretical Politics*, Vol. 27, No. 1, 2015, p. 43-57.
- DIXION, William J., « Democracy and the Peaceful Settlement of International Conflict », *American Political Science Review*, Vol. 88, No. 1, March, 1994, p. 14-32.
- DROLET, Aimee L. et MORRIS, Michael W., « Rapport in Conflict Resolution: Accounting for How Face-to-Face Contact Fosters Mutual Cooperation in Mixed-Motive Conflicts », *Journal of Experimental Social Psychology*, Vol. 36, 2000, p. 26-50.
- DUCLOS, Nathalie, « Incertaine réconciliation au Kosovo », *Raisons politiques*, Vol. 1, No. 9, 2003, p. 141-152.
- DUCLOS, Nathalie, « Un nouveau radicalisme agraire ? », *Critique internationale*, Vol. 2, No. 31, 2006, p. 121-123.
- DUFFIELD, John S., « Explaining the Long Peace in Europe : The Contributions of Regional Security Regimes », *Review of International Studies*, Vol. 20, No. 4, 1994, p. 369-388.
- FACON, Isabelle, « La Russie, l'OTAN et l'avenir de la sécurité en Europe », *Politique étrangère*, Vol. 62, No. 3, automne 1997, p. 291-305
- FAGET, Jacques, « Les métamorphoses du travail de paix. La médiation dans les conflits politiques violents », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 58, No. 2, avril 2008, p. 309-333.
- FEARON, James D., « Rationalist Explanations for War », *International Organization*, Vol. 49, No. 3, Summer, 1995, p. 379-414.
- FIKENSCHER, Sven-Eric, « Will Iran Cheat ? The Reliability of the Joint Comprehensive Plan of Action », *The Yale Journal of International Affairs*, 14 mars 2016.
- FISHER, Ronald J., « Coordination Between Track Two and Track One Diplomacy in Successful Cases of Prenegotiation », *International Negotiation*, Vol. 11, No. 1, 2006, p. 65-89.
- FLOREA, Adrian, « De Facto States in International Politics (1945-2011) : A New Data Set », *International Interactions*, Vol. 40, No. 5, p. 788-811.
- GABBARD, Glen O., « On Hate in Love Relationships : The Narcissism of Minor Differences Revisited », *Psychoanalytic Quarterly*, Vol. 62, No. 2, 1993, p. 229-238.

- GALEOTTI, Anna Elisabetta, « The range of toleration : From toleration as recognition back to disrespect tolerance », *Philosophy and Social Criticism*, Vol. 41, No. 2, 2015, p. 93-110.
- GEIS, Anna et WUNDERLICH, Carmen, « The good, the bad, and the ugly : Comparing the notions of 'rogue' and 'evil' in international politics », *International Politics*, Vol. 51, No. 4, 2014, p. 458-474.
- GLASER, Charles L., « Realists as Optimists : Cooperation as Self-Help », *International Security*, Vol. 19., No. 3, 1994, p. 50-90.
- GLASER, Charles L., « Structural Realism in a More Complex World », *Review of International Studies*, Vol. 29, No. 3, 2003, p. 403-414.
- GLASER, Charles L., « The Security Dilemma Revisited », *World Politics*, Vol. 50, No. 1, October 1997, p. 171-201.
- GRIECO, Joseph M., « Anarchy and the limites of cooperation : a realist critique of the newest liberal institutionalism », *International Organization*, Vol. 42, No. 3, 1988, p. 485-507.
- HAFNER-BURTON, Emilie M. et MONTGOMERY, Alexander H., « Power Positions : International Organizations, Social Networks, and Conflict », *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 50, No. 1, 2006, p. 3-27.
- HEINTZ, Monica, « Accelerated history and generational divides. Case studies from Romania and Moldova (1990-2004) », *Ethnologie française*, Vol. 44, No. 3, 2014, p. 399-408.
- HILL, William H., « Making Istanbul a Reality : Moldova, Russia and the Withdrawal from Transnistria », *Helsinki Monitor*, No. 2, 2002, p. 129-145.
- HOCHMAN, Dafna, « Going Legit : Qaddafi's Neo-Institutionalism », *Yale Journal of International Affairs*, Vol. 4, No. 2, Spring/Summer, 2009, p. 27-39.
- HURD, Ian, « Legitimacy, Power, and the Symbolic Life of the UN Security Council », *Global Governance*, No. 8, Jan-Mar, 2002, p. 35-51.
- HURZ, John H., « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, Vol. 2, No. 2, January, 1950, p. 157-180.
- JENTLESON, Bruce W. et WHYTOCK, Christopher A., « Who 'Won' Libya ? The Force-Diplomacy Debate and Its Implications », *International Security*, Vol. 30, No. 3, Winter, 2005/2006, p. 47-86.
- JERVIS, Robert, « Cooperation under the Security Dilemma », *World Politics*, Vol. 30, No. 2, January, 1978, p. 167-214.

- JERVIS, Robert, « Dilemmas About Security Dilemmas », *Security Studies*, Vol. 20, No. 3, 2011, p. 416-423.
- JOHANSSON, Adreas, « The Transnistrian Conflict after the Moldovan Parliamentary Elections », *Journal of Communist Studies*, Vol. 22, No. 4, 2006, p. 507-516.
- JONES, Peter, « Equality, Recognition and Difference », *Critical Review of International and Social Political Philosophy*, Vol. 9, No. 1, 2006, p. 23-46.
- KAHL, Colin H., « Constructing a Separate Peace : Constructivism, Collective Identity, and Democratic Peace », *Security Studies*, Vol. 8, No. 2-3, 1998, p. 94-144.
- KAPITONENKO, Mykola, « Resolving Post-Soviet ‘Frozen Conflicts’ : Is Regional Integration Helpful ? », *Caucasian Review of International Affairs*, Vol. 3, No. 1, Winter, 2009, p. 37-44.
- KAUFMAN, Stuart J., « Spiraling to Ethnic War : Elites, Masses, and Moscow in Moldova’s Civil War », *International Security*, Vol. 21, No. 2, Fall, 1996, p. 108-138.
- KAUFMAN, Stuart J. et BOWERS, Stephen R., « Transnational dimensions of the Transnistrian conflict », *Nationalities Papers*, Vol. 26, No. 1, p. 129-146.
- KAY, Rebecca, « Managing everyday (in)securities : Normative values, emotional security and symbolic recognition in the lives of Russian rural elders », *Journal of Rural Studies*, Vol. 28, Issue 2, 2012, p. 63-71.
- KING, Charles, « Eurasia Letter : Moldova with a Russian Face », *Foreign Policy*, No. 97, Winter, 1994-1995, p. 106-120.
- KING, Charles, « Moldovan Identity and the Politics of Pan-Romanianism », *Slavic Review*, Vol. 53, No. 2, 1994, p. 345-368.
- KING, Charles, « The Benefits of Ethnic War : Understanding Eurasia’s Unrecognized States », *World Politics*, Vol. 53, No. 4, 2001, p. 524-552.
- KELSEN, Hans, « Recognition in International Law : Theoretical Observations », *The American Journal of International Law*, Vol. 35, No. 4, 1941, p. 605-617.
- KEUNE, Maarten et ORLOVA, Nina, « The Deepening Social Crisis and Poverty in Moldova : An Analysis of Income, Consumption and Nutrition in the 1990s », *South East Europe Review for Labour and Social Affairs*, Vol. 2, No. 1, April 1999, p. 119-129.
- KLIMENT, Alex, « The Transnistrian Dilemma », *SAIS Review of International Affairs*, Vol. 25, No. 1, Winter-Spring, 2005, John Hopkins University Press, Washington D.C., p. 71-73.

- KOLOSSOV, Vladimir et O'LOUGHLIN, John, « Pseudo-States as harbingers of a New Geopolitics : The Example of the Trans-Dniester Moldovan Republic (TMR) », *Geopolitics*, No. 3, p. 151-176.
- KOLSTØ, Pål, « Nation-Building in the Former Soviet USSR », *Journal of Democracy*, Vol. 7, No. 1, 1995, p. 118-132.
- KOLSTØ, Pål, « The Sustainability and Future of Unrecognized Quasi-States », *Journal of Peace Research*, Vol. 43, No. 6, 2006, p. 723-740.
- KOLSTØ, Pål, EDEMSKY, Andrei et KALASHNIKOVA, Natalya, « The Dniestr conflict : Between Irredentism and Separatism », *Europe-Asia Studies*, Vol. 45, No. 6, 1993, p. 973-1000.
- KOLSTØ, Pål et MALGIN, Andrei, « The Transnistrian republic : A case of politicized regionalism », *Nationality Papers*, Vol. 26, No. 1, 1998, p. 103-127.
- KOMPRIDIS, Nikolas, « Struggling over the Meaning of Recognition : A Matter of Identity, Justice or Freedom ? », *European Journal of Political Theory*, Vol. 6, No. 3, p. 277-289.
- KOROBOV, Vladimir et BYANOV, Georgii, « The 'Renewal' of Transnistria », *Journal of Communist Studies and Transition Politics*, Vol. 22, No. 4, p. 517-528.
- KUPCHAN, Charles A., « Enemies Into Friends : How the United States Can Court Its Adversaries », *Foreign Affairs*, Vol. 89, No. 2, 2010, p. 120-134.
- KURIZAKI, Shuhei, « Efficient Secrecy : Public versus Private Threats in Crisis Diplomacy », *American Political Science Review*, Vol. 101, No. 3, August, 2007, p. 543-558.
- LAMONT, Neil, « Territorial Dimensions of Ethnic Conflict: The Moldova Case, 1991-March 1993 », *The Journal of Slavic Military Studies*, Vol. 6, No. 4, December, 1993, Frank Cass, Londres, p. 576-612.
- LANDAU, Mark J., « Deliver Us From Evil : The Effects of Mortality Salience and Reminders of 9/11 on Support for President George W. Bush », *Personality & Social Psychology Bulletin*, Vol. 30, No. 9, 2004, p. 1136-1150.
- LEVADA, Yuri, « Homo Sovieticus : Limits of self-definition », *Russia in Global Affairs*, Vol. 3, No. 2, April-June 2005, p. 60-70.
- LEVY, Jack S., « Domestic Politics and War », *The Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 18, No. 4, The Origin and Prevention of Major Wars, Spring 1988, p. 662-663.
- LEVY, Jack S., « The Causes of War and the Conditions of Peace », *Annual of Political Science*, Vol. 1, No. 1, 1998, p. 139-155.

- LINDEMANN, Thomas, « Identités démocratiques et choix stratégiques », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 54, 2005, p. 829-848.
- LINDEMANN, Thomas, « Peace Through Recognition : An Interactionist Interpretation of International Crises », *International Political Sociology*, Vol. 5, No. 1, 2011, p. 68-86.
- LINDEMANN, Thomas, « Sauver la face, Sauver la Paix: La Politique de Reconnaissance dans les Crises Internationales », *Revue du MAUSS*, 2009.
- LINDEMANN, Thomas et CLEMENT, Maéva, « Introduction. Les politiques de prévention des guerres dans les crises internationales », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-18.
- LINDEMANN, Thomas, et SAADA, Julie, « Théories de la reconnaissance dans les relations internationales : Enjeux symboliques et limites du paradigme de l'intérêt », *Cultures & Conflits*, No. 83, 2012/3, p. 7-25.
- LOEWENER, Franca, « Unnegotiable Interests – The Moroccan Crisis of 1905-06 », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-24.
- LU, Catherine, « Justice and Moral Regeneration : Lessons from the Treaty of Versailles », *International Studies Review*, Vol. 4, No. 3, Autumn, 2002, p. 3-25.
- LYNCH, Dov, « Separatist States and Post-Soviet Conflicts », *International Affairs*, Vol. 78, No. 4, 2002, p. 831-848.
- MAHONEY, James, « Process Tracing and Historical Explanation », *Security Studies*, Vol. 24, No. 2, p. 200-218.
- MARCH, Luke, « From Moldovanism to Europeanization ? Moldova's Communists and Nation Building », *The Journal of Nationalism and Ethnicity*, Vol. 35, No. 4, 2007, p. 601-626.
- MARGALIT, Avishai, « Recognition : Recognizing the Brother And The Other », *Aristotelian Society Supplementary Volume*, Vol. 75, No. 1, July, 2001, p. 127-139.
- MARKEDONOV, Sergueï et SMIRNOV, Igor, « Transnistrie : Le Credo Séparatiste », *Politique Internationale*, No. 114, hiver, 2006/2007, p. 249-270.
- NAYAK, Meghana, « Orientalism and saving US state identity after 9/11 », *Internationalist Journal of Feminist Politics*, Vol. 8, No. 1, p. 42-61.
- MEARSHEIMER, John J. « Reckless States and Realism », *International Relations*, Vol. 23, No. 2, June, 2009, p. 241-256.

- MEARSHEIMER, John J., « The False Promise of International Institutions », *International Security*, Vol. 19., No. 3, 1994, p. 5-49.
- MELANDER, Erik, « The Nagorno-Karabakh Conflict Revisited : Was the War Inevitable? », *Journal of Cold War Studies*, Vol. 3, No. 2, 2001, p. 48-75.
- MELLON, James G., « Pan-Arabism, pan-Islamism and Inter-state relations in the Arab World », *Nationalism and Ethnic Politics*, Vol. 8, No. 4, 2002, p. 1-15.
- MITCHELL, Christopher, « Beyond Resolution : What Does Conflict Transformation Actually Transform ? », *Peace and Conflict Studies*, Vol. 9, No. 1, 2002, p. 1-23
- MONTGOMERY, Alexander H. et SAGAN, Scott D., « The Perils of Predicting Proliferation », *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 53, No. 2, A Strategic Approach to Nuclear Proliferation, 2009, p. 302-328.
- MORGENTHAU, Hans J., The Pathology of American Power, *International Security*, Vol. 1, No. 3, Winter, 1973, p. 3-20.
- MÖRIKE, Andrea, « The Military as a Political Actor in Russia: the cases of Moldova and Georgia », *The International Spectator*, Vol. 33, No. 3, 1998, p. 119-131.
- MOSELY, Philip E., « Is Bessarbia Next ? », *Foreign Affairs*, No. 3, April 1940, p. 557-562.
- MÜLLER, Harald, « The Antinomy of Democratic Peace », *International Politics*, Vol. 41, N. 4, 2004, p. 494-520.
- MUNGIU-PIPPIDI, Alina, « Disputed identity as unescapable pluralism. Moldova's ambiguous Transition », *Romanian Journal of Political Science*, Polsci Papers, 2007, p. 85-101.
- MUNTEANU, Igor et MUNTEANU, Angela, « Transnistria : a paradise for vested interests », *South-East Europe Review for Labour and Social Affairs*, No. 4, 2007, p. 51-66.
- NANTOI, Oazu, BOWERS, Stephen R. et HOULAHAN, Thomas, « The Stability of the Dniester Moldovan Republic : A Post-Electoral Analysis », *Liberty University, Faculty Publications and Presentations*, Paper 21, 2001, p. 1-32.
- NEUKIRCH, Claus, « Transdnistria and Moldova : Cold Peace at the Dniestr », *Helsinki Monitor*, No. 2, 2001, p. 122-135.
- NYE, Joseph S., Jr. « Nuclear Learning and U.S.-Soviet Security Regimes », *International Organization*, Vol. 41, No. 3, 1987, p. 371-402.

- O'LOUGHLIN, John, KOLOSSOV, Vladimir et TCHEPALYGA, Andrei, « National Construction, Territorial Separatism, and Post-Soviet Geopolitics in the Transdnier Moldovan Republic », *Post-Soviet Geography and Economics*, Vol. 39, Issue 6, 1998, p. 332-368.
- O'LOUGHLIN, John, TOAL, Gerard et CHAMBERLAIN-CREANGĂ, Rebecca, « Divided space, divided attitudes ? Comparing the Republics of Moldova and Pridnestrovie (Transnistria) using simultaneous surveys », *Eurasian Geography and Economics*, Vol. 54, No. 2, 2013, p. 227-258.
- ONEAL, John R., RUSSETT, Bruce and BERBAUM, Michael L., « Causes of Peace : Democracy, Interdependence, and International Organizations », *International Studies Quarterly*, Vol. 47, No. 3, September, 2003, p. 371-393.
- OREN, Michael B. « The Revelations of 1967 : New Research on the Six Day War and Its Lessons for the Contemporary Middle East », *Israel Studies*, Vol. 10, No. 2, Summer, 2005, p. 1-14.
- OSIPOVA, Svetlana, « Public Life Democratization in the Context of the State Formation Process and Global Trends of Political Transition », *European Political and Law Discourse*, Vol. 2, No. 2, 2015, p. 161-165.
- ÖWENHEIM, Oded L. et HEIMANN, Gadi, « Revenge in International Politics », *Security Studies*, Vol. 17, No. 4, p. 685-724.
- PANDA, Rajaram, « Should South Korea go Nuclear ? », *Asia-Pacific Review*, 2015, Vol. 22, No. 1, 2015, p. 148-176.
- PARMENTIER, Florent, « Construction Etatique et Capitalisme de Contrebande en Transnistrie », *Transitions*, Vol. XLV, No. 1, mars 2006, p. 135-151.
- PARMENTIER, Florent, « Etat, politique et cultures en Moldavie », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 2, No. 54, 2004, p. 154. , 2/2004 (n° 54), p. 152-160.
- PIOUS, Richard M. « The Cuban Missile Crisis and the Limits of Crisis Management », *Political Science Quarterly*, Vol. 116, No. 1, 2001, p. 81-105.
- PRIIT, Järve, « Two waves of language laws in the Baltic states : Changes of rationale ? », *Journal of Baltic Studies*, Vol. 33, No. 1, 2002, p. 78-110.
- PROTSYK, Oleh, « Secession and Hybrid Regime Politics in Transnistria », *Communist and Post-Communist Studies*, No. 45, 2012, p. 175-182.
- QUANDT, William B., « Camp David and Peacemaking in the Middle East », *Political Science Quarterly*, Vol. 101, No. 3, 1986, p. 357-377.

- QUINLAN, Paul D., « A foot in both camps : Moldova and the Transnistrian conundrum from the Kozak memorandum », *East European Quarterly*, Vol. 42, No. 2, 2008, p. 129-160.
- QUINLAN, Paul, « Back to the Future : An Overview of Moldova Under Voronin », *Demokratizatsiya*, Vol. 10, No. 1, Winter, 2002, p. 83-102.
- QUINLAN, Paul D., « Moldova under Lucinschi », *Demokratizatsiya*, Vol. 10, No. 1, Winter 2002, p. 83-102.
- RANIERI, Marco, « The EU and the conflict in Transnistria », *SAfE*, No. 1, 2007, CIPI Foundation, p. 77-87.
- ROBERTS, David, « Post-conflict Statebuilding and State Legitimacy : From Negative to Postive Peace ? », *Development and Change*, Vol. 39, No. 4, 2008, p. 537-555.
- ROPER, Steven D., « Federalization and Constitution-Making as an Instrument of Conflict Resolution », *Demokratizatsiya*, Vol. 12, No. 4, Fall, 2004, p. 527-539.
- ROPER, Steven D., « From Semi-Presidentialism to Parliamentarism : Regime Change and Presidential Power in Moldova », *Europe-Asia Studies*, Vol. 60, No. 1, January, 2008, p. 113-126.
- ROPER, Steven D., « The politicization of education : Identity formation in Moldova and Transnistria », *Communist and Post-Communist Studies*, Vol. 38, No. 4, 2005, p. 501-514.
- ROSENCRANCE, Richard, « Long Cycle Theory and International Relations », *International Organization*, Vol. 41, No. 2, 1987, p. 283-301.
- ROSOUX, Valérie, « Is Reconciliation Negotiable ? », *International Negotiation*, No. 18, 2013, p. 471-493.
- ROSOUX, Valérie-Barbara, « National Identity in France and Germany : From Mutual Exclusion to Negotiation », *International Negotiation*, No. 6, 2001, p. 175-198.
- ROSOUX, Valérie, « Réconcilier : ambition et piège de la justices transitionnelle. Le cas du Rwanda », *Droit et Société*, Vol. 3, No. 73, 2009, p. 613-633.
- RYNGAERT, Cedric et SOBRIE, Sven, « Recognition of States : International Law or Realpolitik ? The Practice of Recognition in the Wake of Kosovo, South Ossetia, and Abkhazia », *Leiden Journal of International Law*, Vol. 24, 2011, p. 467-490.
- SANCHEZ, W. Alejandro, « The 'Frozen' Southeast : How the Moldova-Transnistria Question has become a European Geo-Security Issue », *Journal of Slavic Military Studies*, Vol. 22, No. 2, 2009, p. 153-176.

- SARIOLGHALAM, Mahmood, « Understanding Iran : Getting past stereotypes and mythology », *The Washing Quarterly*, Vol. 26, No. 4, p. 69-82.
- SAURETTE, Paul, « You dissin me ? Humiliation and post 9/11 global politics », *Review of International Studies*, Vol. 32, No. 3, 2006, p. 495-522.
- SCHILDKRAUT, Deborah J., « The More Things Change...American Identity and Mass Elite Responses to 9/11 », *Political Psychology*, Vol. 23, No. 3, September, 2002, p. 511-535.
- SECRIERU, Stanislav, « The Transnistrian conflict – new opportunites and old obstacles for trust building (2009-2010) », *Southeast European and Black Sea Studies*, Vol. 11, No. 3, p. 241-263.
- SHASHANK, Joshi, « Iran and the Geneva Agreement », *The RUSI Journal*, Vol. 159, No. 1, February/March, 2014, p. 58-66.
- SHILLER, Robert J., BOYCKO, Maxim, et KOROBOV, Vladimir, « Hunting for Homo Sovieticus : Situational versus Attitudinal Factors in Economic Behaviour », *Brookings Papers on Economic Activity*, Vol. 23, No. 1, 1992, p. 127-194.
- SNIDAL, Ducan, « Relative Gains and the Pattern of International Cooperation », *The American Political Science Review*, Vol. 85, No. 3, 1991, p. 701-726.
- SOLINSKI, Thomas et ANDRAIS, Laure, « The 2001-2002 India-Pakistan standoff », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-25.
- SOLOMARI, Vladimir, « Creating a ‘People’ : A Case Study in Post-Soviet History Writing », *Exploration in Russian and Eurasian History*, Vol. 4, No. 2, 2003, p. 411-438.
- SOOSAITHASAN, Solène, « The Indo-Lanka crisis (1987-1990) », *Dynamiques Internationales*, No. 10, septembre 2015, p. 1-24.
- « State Viability of the PMR (Pridnestrovie) Has Been Established », *International Affairs*, Vol. 52, No. 5, 2006, p. 108-124.
- STEIN, Janice Gross, « Detection and Defection : Security ‘Régimes’ and the Management of International Conflict », *International Journal, Managing Conflict*, Vol. 40, No. 4, 1985, p. 559-627.
- STRÖMBOM, Lisa, « Thick Recognition. Advancing Theory on Identity Change in Intractable Conflicts », *European Journal of International Relations*, July 2012, p. 24.

- ŞVET, Ala, « Staging the Transnistrian Identity Within the Heritage of Soviet Holidays », *History and Anthropology*, Vol. 24, No. 1, p. 98-116.
- TAKEYH, Ray, « The Rogue Who Came in from the Cold », *Foreign Affairs*, Vol. 80, No. 3, May-June, 2001, p. 62-72.
- TANG, Shiping, « The Security Dilemma : A Conceptual Analysis », *Security Studies*, Vol. 18, No. 3, 2009, p. 587-623.
- TANNENWALD, Nina, « Process Tracing and Security Studies », *Security Studies*, Vol. 24, No. 2, p. 219-227.
- TANSEY, Oisín, « Process Tracing and Elite Interviewing: A Case for Non-Probability », *PS: Political Science and Politics*, Vol. 40, No. 4, p. 765-772.
- TAYLOR, Fravel M., « The Limits of Diversion: Rethinking Internal and External Conflict », *Security Studies*, Vol. 19, No. 2, 2010, p. 1-48.
- TKACH, Vlada, « Moldova and Transdnistria: Painful Past, Deadlocked Present, Uncertain Future », *European Security*, Vol. 8, No. 2, Spring 1999, p. 130-159.
- MOGASHOA, Tebogo, « Understanding Critical Discourse Analysis in Qualitative Research », *International Journal of Humanities, Social Sciences and Education*, Vol. 1, Issue 7, juillet 2014, p. 104-113.
- TROEBST, Stefan, « We Are Transnistrians ! Post-Soviet Identity Management in the Dniester Valley », *AbImperio*, No. 1, 2003, p. 437-466.
- TSYGANKOV, Andrei, « Vladimir Putin's last stand : the sources of Russia's Ukraine policy », *Post-Soviet Affairs*, Vol. 31, No. 4, 2015, p. 297-303.
- TULLY, James, « Struggles over Recognition and Distribution », *Constellations*, Vol. 7, No. 4, 2000, p. 469-482.
- VERMA, Shiv Kumar, « Energy geopolitics and Iran-Pakistan-India gas pipeline », *Energy Policy*, Vol. 35, Issue 6, 2007, p. 3280-3301.
- WALLING, Karl, « Thucydides on Policy, Strategy, and War Termination », *Naval War College Review*, Vol. 66, No. 4, Autumn, 2013, p. 47-85.
- WALTZ, Kenneth N., « Structural Realism after the Cold War », *International Security*, Vol. 25, No. 1, Summer, 2000, p. 5-41.
- WALTZ, Kenneth N., « The Origins of War in Neorealist Theory », *The Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 18, No. 4, Spring, 1988, p. 616.
- WATERS, Trevor, « The republic of Moldova : Armed forces and military doctrine », *The Journal of Slavic Military Studies*, Vol. 11, No. 2, 1998, p. 80-97.

- WAY, Lucan A., « Weak States and Pluralism : Moldova », *East European Politics and Societies*, Vol. 17, No. 3, p. 454-482.
- WENDT, Alexander, « Why a World State is Inevitable », *European Journal of International Relations*, Vol. 9, No. 4, p. 491-542.
- WOLF, Reinhard, « Respect and Disrespect in International Politics : The Significance of Status Recognition », *International Theory*, Vol. 3, No. 1, 2011, p. 105-142.
- YETIV, Steve, « The Travail of Balance of Power Theory : The United States in the Middle East », *Security Studies*, Vol. 15, No. 1, 2006, p. 70-105.
- ZABRODSKAJA, Anastassia et EHALA, Martin, « Language and identity in the late Soviet Union and thereafter », *Sociolinguistic Studies*, Vol. 9, No. 2-3, 2015, p. 159-171.
- ZEHFUSS, Maja, « Constructivism and Identity : A Dangerous Liaison », *European Journal of International Relations*, Vol. 7, No. 3, 2001, p. 315-348.
- ZURN, Christopher F., « Identity or Status ? Struggles over 'Recognition' », *Constellations*, Vol. 10, No. 4, p. 519-537.

Rapports

- « Moldova : Regional Tensions Over Transnistria », *International Crisis Group*, Europe Report N°. 157, Chisinau/Brussels, Juin 2004, p. i-35.
- APARECE, Gheorghe, « Soluționarea Conflictului Transnistrean. Caracteristica Succintă A Procesului De Negocieri », *Institut de Politici Publice*, 2009, p. 20.
- BACLAJANSCHI, Iaroslav, BOUTON, Lawrence, MORI, Hideki, OSTOJIC, Dejan et PUSHAK, Taras, « The Impact of Energy Price Changes in Moldova », *Policy Research Working Papers*, No. 7, 2006, p. 24.
- BĂLAN, George, « Place of the Confidence Building Process in the Policy of Solving the Conflict in the eastern region of Moldova », *Institut de Politici Publice*, 2010, p. 18.
- BOȚAN, Igor, « Reglementarea transnistreană: o soluție europeană », *Asociația pentru Democrație Participativă (ADEPT)*, 2009, p. 88.
- CALUS, Kamil, « An aided economy : The characteristics of the Transnistrian economic model », *Centre for Eastern Studies*, No. 108, 2013, p. 7.

- CALUS, Kamil, « The Iasi-Ungheni pipeline : a means of achieving energy independence from Russia? Moldova's attempts at gas supply diversification », *Centre for Eastern Studies*, No. 118, 2013, p. 7.
- CAROTHERS, Thomas, SOROS, Jonathan, JAMES, Ray S., TUDORAN, Dorin, « The Moldovan Parliamentary Elections », *International Foundation For Electoral Systems*, R01760, 27 février 1994, p. 224.
- CIBOTARU, Viorel, « Moldovan Security Concerns : Development and Perspectives », *NATO Research Fellowships Programme, Democratic Institutions, 1995-1997*, p. 28.
 Issu de : <http://www.nato.int/acad/fellow/95-97/cibotaru.pdf>
- CIUREA, Corneliu, « The Neutrality of the Republic of Moldova in the Light of Ukraine's Security Policy », *Asociația pentru Politică externă din Moldova*, 2015, p. 5.
 Issu de : <http://www.ape.md/doc.php?l=en&idc=152&id=2214>
- CORNELL, Svante E., « The Nagorno-Karabakh Conflict », *Uppsala University*, Report No. 46, 1999, p. 162.
- CRISTESCU, Roxana et MATVEEV, Denis, « Peacebuilding and Conflict Prevention in Moldova : the role of the EU », *The Civil Society Dialogue Network (CSDN)*, 2011, p. 30.
- GHOSN, Faten et SCIABARA, Christina, « Are Needs Negotiable ? The Role of Participation, Security and Recognition in Keeping the Peace after Civil Wars End », *University of Arizona, School of Government and Public Policy*, p. 30.
- « Georgia and Russia: Clashing over Abkhazia », *International Crisis Group*, Europe Report, N° 193, 2008, p. i-31.
- GUDIM, Anatol, « Transnistria : Conflicts and Pragmatism of the Economy », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, 2006, p. 7.
- GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav, MURAVSCHI, Alexandre et SELARI, Galina, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, Chisinau-Tiraspol, November, 1993, p. 40.
- GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Evolution of the Transnistrian Economy : Critical Appraisal », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, 2004, p. 29.
- GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav et SHELARI, Galina, « Transnistrian Economy : Initiatives and Risks », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, 2003, p. 9.

- GUDYM, Anatoly, KUTYKIN, Vladislav, MURAVSCHI, Alexandre et SELARI, Galina, « Research Paper on Transnistria : Moldova Trade Diagnostic Study », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, Chisinau-Tiraspol, November, 1993, p. 32.
- HAMID, Linda et WOUTERS, Jan, « We the People : Self-Determination V. Sovereignty in the Case of De Facto States », *McGill University, Faculty of Law, The Leuven Centre for Global Governance Studies*, Working Paper No. 166, November, 2015, p. 11.
- JÄRVE, Priit, « Communists of Moldova and the Future of the Country's Ethno-Political Conflicts », *ECMI*, Brief #3, March 2001, p. 4.
- LITRA, Leonid, « The Neutrality and Sovereignty of Moldova in the Sight of Russia », *Institutul pentru Dezvoltare și Inițiative Sociale, Foreign Policy Statewatch*, Issue 49, novembre 2012, p. 3.
Issue de : http://pasos.org/wp-content/uploads/2012/11/Policy-Statewatch49_en.pdf
- MACK, David, « The US and Libya : Normalization of a Stormy Relationship », *Middle East Institute*, 4 janvier 2011.
Issu de : <http://www.mei.edu/content/us-and-libya-normalization-stormy-relationship>
- MICHEL, Luc, « The 'Pridnestrovskaaia Moldavskaia Respublika' (PMR) : Building a European State and Experiment of Direct Democracy », *Eurasian Centre for Democracy and Elections*, 2-5 mai 2007, 2d Issue, 2010, p. 217.
- « Moldova Country Reader », *The Association for Diplomatic Studies and Training (ADST)*, Country and Subject Reader Series, p. 53.
- « Moldova in Transition : Economic Survey No. 2 », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, 1998, p. 136.
- « Moldova : No Quick Fix », *International Crisis Group*, Europe Report N°. 147, 12 août, 2003, p. 41.
- « Moldova – Narrative : Origins and Background Conditions of the Moldova – Niester Conflict », *Conflict Early Warning Systems (CEWS)*, p. 15.
- « Moldovan : An Identity but not a Language », *The Permanent Committee on Geographical Names*, Crown Copyright, 2005, p. 7.
- « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, 2006, p. 46.
- NEUKIRCH, Claus, « Moldovan Headaches : The Republic of Moldova 120 days after the 2001 Parliamentary Elections », *Centre for OSCE Research (CORE)*, Institute for Peace Research and Security Policy at the University of Hamburg, Working Paper No. 3, p. 28.

- O'LOUGHLIN, John, KOLOSSOV, Vladimir et TCHEPALYGA, Andrei, « National Construction, Territorial Separatism, and Post-Soviet Geopolitics : The Example of the Transdnister Moldovan Republic, *The University of Colorado*, 1998, p. 42.
- POPESCU, Nicu, « 'Outsourcing' de facto Statehood : Russia and the Secessionist Entities in Georgia and Moldova », *Centre for European Policy Studies (CEPS)*, 2006, p. 15.
- POPESCU, Nicu, « The EU in Moldova – Settling conflicts in the neighborhood », *European Union Institute for Security Studies*, Occasional Paper, No. 60, octobre 2005, p. 50.
- POPESCU, Nicu et LITRA, Leonid, « Transnistria : A Bottom-Up Solution » *European Council on Foreign Relations*, 2012, p. 16.
- PRINIA, Frederica, « Linguistic Divisions and The Language Charter – The Case of Moldova », *European Centre for Minority Issues*, Working Paper # 64, March 2013, p. 13.
- « Republic of Moldova : Overview of the Current Macroeconomic Situation (at the beginning of 1997) », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, mars 1997, p. 45.
- « Role of the Financial Factor in the settlement of the Transnistrian Conflict », *Institut de Politici Publice*, 2001, p. 15.
- « Sociological Poll within the Project Strategy for Development », *Centrul de Investigații Strategice și Reforme*, Raport de cercetare, Chisinau, décembre, 1997.
- ȚÎCU, Octavian, « Country Report : Moldova. Critical overview of borders and policy in the Republic of Moldova », *Free International University of Moldova*, p. 29.
- « Transnistria Evoluția unui conflict înghețat și perspective de soluționare », *Institutul Ovidiu Sincai*, Bucarest, septembre, 2005, p. 17.
- VAUX, Tony et BARRETT, Jan, « Conflicting Interests – Moldova and the Impact of Transdnistria », *Humanitarian Initiatives*, Conflict Studies 2, janvier 2003, p. 32.
- VRABIE, Radu, « EU Role in the Settlement of the Transnistrian Conflict », *Asociația pentru Politică externă din Moldova*, Chisinau, 2010, p. 13.
- VRABIE, Radu, « The New Geopolitical Context in Settling the Transdnistrian Conflict », *Institut de Politici Publice*, 2010, p. 13.
- WATERS, Trevor, « Moldova : continuing recipe for instability », *Jane's Intelligence Report*, 1 septembre, 1996.
- WATERS, Trevor, « Problems, Progress and Prospects in a Post-Soviet Borderland : The Republic of Moldova », *Boundary and Security Bulletin*, Vol. 5, No. 1, 1997, p. 71-79.

WATERS, Trevor, « Security Concerns in Post-Soviet Moldova », *Conflict Studies Research Centre*, G94, avril 2001, p. 14.

WOLFF, Stefan, « The Prospects of a Sustainable Conflict Settlement for Transnistria », *University of Birmingham*, 9 février 2011, p. 29.

Conférences

COOK, Justin D., « La pacification politique symbolique, un préalable nécessaire au retour des négociations entre la Moldavie et la Transnistrie », *AFSP*, Strasbourg, 2011, p. 20.

LANDAU, Emilie, « Assessing the relevance of nuclear CMS to a WMD arms control process in the Middle East today », *EU Non-Proliferation Consortium*, Background Paper, Bruxelles, 5-6 novembre 2012, p. 8.

LEPESANT, Gilles et GOUJON, Alexandra, « Quel modèle de développement pour le territoire ukrainien ? », *CERI, Sciences Po Paris*, 11 juin 2015.

ZDANIUK, Bartłomiej, « The Republic of Moldova. A Statehood Without National Unity », *ECPR General Conference*, Bordeaux, 2013, p. 12

Issu de : <http://ecpr.eu/filestore/paperproposal/d64ebac6-5602-4a9d-9b49-97335658c552.pdf>.

Thèses et mémoires de recherche

CERNY, Radek, « Russia and the Future of Expansion of Nato », *The U.S. Army War College*, Strategy Research Project, 2011, p. 28.

JACKSON, Nicole Janine, « *Russian Policy Towards the CIS, 1991-1996 : Debates about the Military and Political Involvement in the Moldova-Transdnistria, Georgia-Abkhazia and Tajikistan Conflicts* », London School of Economics, UMI Dissertation Publishing, 2001, p. 314.

MARKARIAN, Tatoul, « *The Dynamics of the Domestic-Foreign Policy Relationship in Transition States* », London School of Economics, UMI Dissertation Publishing, 2009, p. 303.

MAZUR, Nadeja, *The Visible Effects of an Invisible Constitution: The Contested State of Transdnistria's Search for Recognition through International Negotiations, Theses and Dissertations*, Indiana University, Paper 6, 2014, p. 344.

MÖLLER, Ulrika, *The Prospects of Security Cooperation : A Matter of Relative Gains or Recognition ? India and nuclear weapons control*, Göteborg : Department of Political Science, Göteborg University, 2007, p. 263.

STRÖMBOM, Lisa, *Revisiting the Past. Israeli Identity, Thick Recognition and Conflict Transformation*, Lund University, 2010, p. 257.

TENENBAUM, Charles, *La médiation dans les relations internationales, évolutions et transformations depuis 1945*, Institut d'Études politiques de Paris, 2010, p. 719.

Documents officiels et institutionnels

« Annual Report 1994 », *Conference on Security and Co-operation in Europe*, Vienne, 14 novembre 1994, p. 26.

« Annual Report 1995 on OSCE Activities », *Organization for Security and Co-operation in Europe*, DOC.SEC/1/95, Vienne, 30 novembre 1995, p. 40.

AUSSEDAT, Bernard, « How Can Confidence and Security Be Restored in Moldova ? », p. 191-199, dans : University of Hamburg/IFSH, (éd.), *OSCE Yearbook 2009*, Institute for Peace Research and Security Policy, Vol. 15, 2009.

BLANCHARD, Christopher M. et ZANOTTI, Jim, « Lybia : Background and U.S. Relations », *CRS Report for Congress* RL33142, 18 février 2011, p. 41.

CHANLETT, Emma-AVERY et RINEHART, Ian E., « North Korea : U.S. Relations, Nuclear Diplomacy, and Internal Situation », *CRS Report for Congress* R41259, 15 janvier, 2016, p. 23.

« CSCE Mission to the Republic of Moldova », *Conference on Security and Co-operation in Europe*, CSCE/19-CSO/Journal No. 3, Annex 3, February 1993, p. 4.

Issu de : <http://www.osce.org/cpc/74783?download=true>

« Economic Review : Moldova », *International Monetary Fund*, Washington, D.C., mai 1992, p. 91.

« International Election Observation Mission – Republic of Moldova – Elections to the Parliament – 25 February 2001 », *OSCE Parliamentary Assembly*, Statement of Preliminary Findings and Conclusions, p. 7.

Issu de : <https://www.oscepa.org/documents/all-documents/election-observation/election-observation-statements/moldova/statements-16/2108-2001-parliamentary-2/file>

- « Istanbul Document », *Organization for Security and Co-operation in Europe*, Istanbul Summit 1999.
- KATZMAN, Kenneth, « The Iran-Libya Sanctions Act (ILSA), » *CRS Report for Congress* RS20871, 8 août 2006, p. 6.
- KATZMAN, Kenneth et KERR K. Paul, « Iran Nuclear Agreement », *CRS Report for Congress*, R43333, 7 mars 2016, p. 31.
- MACFARLANE, Neil S., « Frozen Conflicts in the Former Soviet Union – The Case of Georgia/South Ossetia », p. 23-33, dans : University of Hamburg/IFSH, (éd.), *OSCE Yearbook 2008*, Institute for Peace Research and Security Policy, Vol. 14, 2008.
- « Moldova : Moving to a Market Economy », *The World Bank*, Washington, D.C., 1994, p. 104.
- MORRISON, Wayne M., « China-U.S. Trade Issues », *CRS Report for Congress*, RL33536, 15 décembre 2015, p. 57.
- NEUKIRCH, Claus, « The OSCE Mission to Moldova », p. 149-161, dans : University of Hamburg/IFSH (éd.), *OSCE Yearbook 2003*, Institute for Peace Research and Security Policy, Vol. 9, 2003.
- « OSCE Mission to Moldova Factsheet », *Organization for Security and Co-operation in Europe*, OSCE Mission to Moldova, p. 4.
- Prague Open Media Research Institute, *The OMRI Annual Survey of Eastern Europe and the Former Soviet Union : 1995. Building Democracy*, M.E. Sharpe, Armonk, N.Y., 1996.
- « Press Release. CSCE Parliamentary Assembly. North Atlantic Assembly », *CSCE*, Chisinau, 28 février 1994, p. 2.
- Issu de : <https://www.oscepa.org/documents/all-documents/election-observation/election-observation-statements/moldova/press-releases-16/2097-1994-parliamentary-3/file>
- « Report No. 13 », *CSCE Mission to Moldova*, 13 novembre, 1993, p. 8
- Issu de : <http://www.osce.org/moldova/42307>
- « Report on the Elections in Moldova on 27 February 1994 », *CSCE Parliamentary Assembly*, p. 8.
- Issu de : <https://www.oscepa.org/documents/all-documents/election-observation/election-observation-statements/moldova/statements-16/2102-1994-parliamentary-4/file>
- « Report on the application by Moldova for membership of the Council of Europe », *Parliamentary Assembly, Council of Europe*, Doc. 7278, Rapporteur: Lord Finsberg, 22 mai 1995.

« Republic of Moldova : Parliamentary Elections, 25 February 2001 », *OSCE/ODHIR*, Final Report, Varsovie, 3 avril 2001, p. 18.

Issu de : <http://www.osce.org/odhr/elections/moldova/14836?download=true>

SHTANSKI, Nina Viktorovna, « Introduction », p. 259-263, dans : SHTANSKI, Nina Viktorovna (éd.), *Negotiation Process between The Pridnestrovian Moldavian Republic and The Republic of Moldova in Documents*, Bendery : Poligrafist 2nd edition, 2014.

SHTANSKI, Nina, PALAMARCHUK, Dmitry et KAMBUR, Dmitry, « Blockade of Pridnestrovie : survival instead of development. All the way between two fires », *Pridnestrovian Ministry of Foreign Affairs of the PMR*, Activity Book, 2014, p. 32.

« The Iran Nuclear Deal - What you need to know about the JCPOA », *The White House*, 2015, p. 112.

« The Moldovan-Administered Latin-Script Schools in Transdnistria: Background, Current Situation, Analysis and Recommendations », *OSCE Mission to Moldova and OSCE High Commissioner on National Minorities*, Report 20122012, p. 70

Issu de : <http://www.osce.org/moldova/99058>

« Transdnistrian Conflict » based on the background paper : « The Transdnistrian Conflict in Moldova: Origins and Main Issues », *CSCE Conflict Prevention Centre*, 10 juin 1994, p. 6.

Issu de : <http://www.osce.org/moldova/42308>

WOEHREL, Steven, « Kosovo : Current Issues and U.S. Policy », *Congressional Research Service*, RS21721, 12 avril, 2010, p. 10.

WOLFF, Stefan, « The Transnistrian Issue : Moving Beyond the Status-Quo », *European Parliament*, Directorate-General for External Policies, 2012, p. 44.

Accords et textes de droit

Accord de cessez-le-feu et de sécession des forces, Moscou, Russie, 14 mai 1994.

Accord sur les principes d'un règlement du conflit géorgien-ossète, Sotchi, Russie, 24 juin, 1992.

Case of Ilascu and Others v. Moldova and Russia, Application no. 48787/99, European Court of Human Rights, Strasbourg, 8 juillet 2004.

Concerning restrictive measures against the leadership of the Transnistrian region of the Republic of Moldova, Council Decision 2010/573/CFSP, 27 septembre 2010.

Constitution de la République de Moldavie, 27 août 1994.

CSCE Mission to the Republic of Moldova, CSCE/19-CSO/Journal No. 3, Annex 3, 4 février 1993.

Declarația de independență a Republicii Moldova, 27 août 1991.

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de l'Organisation des nations unies, 14 décembre 1960.

Executive Order 12543: Prohibiting trade and certain transactions involving Libya, 51 FR 875, 9 janvier 1986.

Executive Order 12544 : Blocking Libyan Government property in the United States or held by U.S. persons, 51 FR 1235, 10 janvier 1986.

HOTĂRÎRE Nr. 110, Cu privire la aprobarea Modulii de determinare a nivelului de cunoaștere a limbilor, necesare pentru exercitarea obligațiilor de muncă și de funcție, Parlamentul, Republica Moldova, 12 avril 1990.

HOTĂRÎRE Nr. 805, Despre organizarea și desfășurarea atestării cadrelor privind nivelul de cunoaștere a limbii de stat, Parlamentul, Republica Moldova, 28 décembre 1993.

HOTĂRÎRE Nr. 3463, Despre modul de punere în aplicare a Legii RSS Moldovenești « Cu privire la revenirea limbii moldovenești la grafia latină », Parlamentul, Republica Moldova, 31 août 1989.

HOTĂRÎRE Nr. 3466, Despre modul de punere în aplicare a Legii RSS Moldovenești « Cu privire la funcționarea limbilor vorbite pe teritoriul RSS Moldovenești », Parlamentul, Republica Moldova, 31 août 1989.

H.R. 1: American Recovery and Reinvestment Act of 2009, 111th United States Congress, 6 janvier, 2009.

H.R. 3107: Iran-Libya Sanctions Act of 1996, 104th United States Congress, 7 juillet 1996.

H.R. 4444 : To authorize extension of nondiscriminatory treatment (normal trade relations treatment) to the People's Republic of China, and to establish a framework for relations between the United States and the People's Republic of China., 106th Congress, 10 octobre 2000.

H.R. 5140: Economic Stimulus Act of 2008, 110th United States Congress, 8 février, 2008.

H.R. 6198 : Iran Freedom Support Act, 109th United States Congress, 9 septembre 2006.

Joint Comprehensive Plan of Action, Vienne, Autriche, 14 juillet 2015.

LEGE Nr. 3462, *Cu privire la revenirea limbii moldovenești la grația latină*, Parlamentul, Republica Moldova, 31 août 1989.

LEGE Nr. 3464, *Cu privire la statutul limbii de stat a RSS Moldovenești*, Parlamentul, Republica Moldova, 31 août 1989.

LEGE Nr. 3465, *Cu privire la funcționarea limbilor vorbite pe teritoriul RSS Moldovenești*, Parlamentul, Republica Moldova, 31 août 1989.

Legea cu privire la funcționarea limbilor vorbite pe teritoriul RSS Moldovenești, Nr.3465-XI din 01.09.89, *Veștile* nr.9/217, 1989.

Montevideo Convention on the Rights and Duties of States, Montevideo, Uruguay, 26 décembre 1933.

Protocole du Bichkek, Bichkek, Kirghizistan 5 mai 1994.

Le traité de Versailles, Paris, France, 28 juin 1919.

Résolution adoptée par l'Assemblée générale 67/19, *Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies*, A/RES/67/19, 4 décembre 2012.

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, S/RES/731, 21 janvier 1992.

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, S/RES/748, 31 mars 1992.

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, S/RES/883, 11 novembre 1993.

Sur les urgentes mesures de la protection de la population contre la criminalité organisée, Tiraspol, Pridnestrovie, novembre 1994.

The decision of the Parliament of the Republic of Moldova concerning the military doctrine of Republic of Moldova, No.482-XIII, 6 juin 1995.

The Foreign Policy Concept of Republic of Moldova approved by the Parliament, No. 368 XIII, 8 février 1995.

The Law on the Special Legal Status of Gagauzia (Gagauz Yeri), The Parliament of the Republic of Moldova, No. 344-XIII, Chisinau, 23 décembre 1994.

Issue de : <http://www.regione.taa.it/biblioteca/minoranze/gagauziaen.pdf>

The Treaty on The Non-Proliferation of Nuclear Weapons, New York, Etats-Unis, 1 juillet 1968.

Accords, déclarations et discours politiques du conflit RM-RMP¹⁴⁹⁰

Apelul Guvernului Republicii Moldova catre locuitorii din raioanele de pe malul sting al Nistrului, Chisinau, Moldavie, 15 mars 1992.

Accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région pridnestroviennne de la République de Moldavie, Moscou, Russie, 21 juillet 1992.

Protocole d'intention dans le domaine de l'éducation publique entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, 1993.

« Privind efectuarea sondajului sociologic 'La sfat cu poporul' », *Parlement de la République de Moldavie*, No. 1672, 27 janvier 1994.

Issu de : <http://lex.justice.md/index.php?action=view&view=doc&lang=1&id=308332>

Déclaration des dirigeants de la Moldavie et de la Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, le 28 avril 1994.

Protocole d'intentions sur les relations, Tiraspol, Pridnestrovie, 28 avril 1994.

Accord de coopération, Chisinau, Moldavie, 16 mai 1994.

Accord entre la Fédération de Russie et la République de Moldavie sur le statut juridique, la procédure et conditions de retrait des unités militaires de la Fédération de Russie, temporairement situé sur le territoire de la République de Moldavie, Moscou, Russie, 21 octobre 1994.

Protocole sur les questions concertées du groupe de travail mixte de la République de Moldavie et la Pridnestrovie sur l'économie, la finance et les transactions bancaires, Tiraspol, Pridnestrovie 17 décembre 1994.

Les propositions sur la résolution des problèmes apparus dans l'activité des services douaniers de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 décembre 1994.

Protocole de la réunion du 17 décembre 1994 sur l'examen des questions de l'amélioration de la coopération dans la fourniture du courrier et des services de communication, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 décembre 1994.

¹⁴⁹⁰ Par ordre chronologique.

Protocole des négociations des représentants des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie sur la question de la chambre de commerce concernant la délivrance des certificats d'origine, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 décembre 1994.

Accord sur la procédure des règlements en lei moldave par les entités économiques, décembre 1994.

Sur les mesures additionnelles pour prévenir le retrait de la République du Dniestr des équipements, propriétés et autres ressources matérielles acquises par le 14^e armée, Tiraspol, Pridnestrovie, 8 février 1995.

Décision du protocole sur la résolution des problèmes dans l'éducation publique entre la République de Moldavie et la région pridnestroviennne, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995.

Décision du protocole sur la solution des problèmes apparus dans le domaine de la restauration des ponts traversant le Dniestre, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995.

Décision du protocole sur l'amélioration de la coopération entre les services de communication et postaux entre la République de Moldavie et la Région pridnestroviennne, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995.

Décision du protocole sur la procédure des règlements dans le lei moldave par les entités économiques, Tiraspol, Pridnestrovie, 15 février 1995.

Accord sur le maintien de la paix et les garanties sécuritaires entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, 5 juillet 1995.

Lettre des Présidents de la République de Moldavie et de Pridnestrovie au Président de l'Ukraine avec la proposition de prendre parti au processus de maintien de la paix Tiraspol, 5 juillet 1995.

Déclaration commune sur les garanties de la libre circulation des véhicules sur les routes de la République de Moldavie, Chisinau, Moldavie, 24 novembre 1995.

Décision du protocole sur la résolution des problèmes apparus dans le domaine du fonctionnement des services des douanes de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 7 février 1996.

Protocole sur les sujets convenus, Tiraspol, Pridnestrovie, 11 mars 1996.

Protocole sur les actions convenues au regard des questions de la standardisation, métrologie et la certification entre les départements de standards, métrologie et la supervision technique entre la République de Moldavie et le comité de standardisation, certification et métrologies de la Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 11 mars 1996.

Protocole sur la restauration de la capacité opérationnelle de la GRES Moldave et la GES de Dubossary, Tiraspol, Pridnestrovie, 14 mai 1996.

Décision du protocole sur la résolution des problèmes liés à la condition critique du pont sur le Dniestre près de Vadul-lui-Voda, 7 juin, 1996.

Accord entre l'inspection nationale des contrôles phytosanitaires de la République de la Moldavie et de la Pridnestrovie sur la coordination des services de quarantaine et de protection végétaux, Chisinau, Moldavie, 22 novembre 1996.

Mémoire sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Moscou, Russie, 8 mai 1997.

Déclaration commune par les présidents de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sur la signature du Mémoire sur les bases de la normalisation des relations entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Moscou, Russie, 8 mai 1997.

Protocole de la réunion du leadership de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, 24 mai 1997.

Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 21 août 1997.

Avenant au Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 21 août 1997.

Protocole sur les résultats de la réunion des chefs des délégations de la Fédération de Russie, de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, 23 septembre 1997.

Protocole des négociations des délégations de la RAO Gazprom, la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Moscou, Russie, 10 octobre 1997.

Accord sur les bases organisationnelles de coopération socio-économique entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Moscou, Russie, 10 octobre 1997.

Protocole de la réunion des délégations la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 12 janvier 1998.

Protocole de la réunion du leadership de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998.

Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998.

Décision du protocole sur les relations dans le domaine du service postal entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998.

Décision du protocole sur la réparation des ponts entre le Dniestre, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998.

Décision du protocole sur la performance internationale des véhicules, Tiraspol, Pridnestrovie, 17 février 1998.

Accord sur les mesures de confiance et le développement des contacts entre la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Odessa, Ukraine, 20 mars 1998.

Déclaration commune Russo-Ukrainienne, 20 mars, Odessa, Ukraine, 1998.

Protocole sur plusieurs étapes prioritaires pour intensifier le règlement politique du problème pridnestrovien, Odessa, Ukraine, 20 mars 1998.

Protocole de la réunion des délégations de la République de de Moldavie et de Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 18 juin 1998.

Décision du protocole sur la réunion commune des groupes de travail du département de contrôle des douanes de la République de Moldavie et le comité des douanes de la Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 6 juillet 1998.

Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 21 juillet 1998.

Décision du protocole de l'exploitation des chemins de fer sur le territoire de la Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 21 juillet 1998.

Accord sur les garanties de sécurité dans l'exploitation des ponts rétablis sur le Dniestre, Chisinau, Moldavie, 21 juillet 1998.

Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Dnestrovsk, Pridnestrovie, 31 juillet 1998.

Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 22 septembre 1998.

Avenant au protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 28 septembre 1998.

Protocole de la réunion des délégations de la République de Moldavie et de Pridnestrovie, Chisinau, Moldavie, 1 décembre 1998.

Le projet de mémorandum russe sur les principes fondamentaux de la structure étatique d'un Etat uni en Moldavie, 17 novembre 2003. (non signé)

Articles de presse

- « 14th army commander speaks out on situation in Dnestr Republic », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 19 septembre 1992.
- « 14th army sources expose arms deals involving Dnestr regional authorities », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 28 juillet 1994.
- « 21 slain in fierce Moldovan clashes », *The Toronto Star*, 16 mars 1992.
- « 25 killed in Moldova since deployment of peace-keepers », *Agence France-Press*, 21 août 1992.
- « Agreement on withdrawal of Russian troops from Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 octobre 1994.
- « Agreement reached on 14th Army withdrawal ; Dnestr Republic lays claim to property », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 février 1995.
- ANGHELI, Natasha, « Moldovans Vote for Parties Favoring Ties to CIS », *Associated Press*, 28 février 1994.
- BARSHAY, Jill, « Moldova vote good for peace, bad for economy », *Financial Times*, 1 mars 1994.
- BOZOGMEHR, Najmah, « Iran eyes \$100bn investment in oil and gas », *Financial Times*, 1 juillet, 2015.
- « Breakthrough announced in talks on resolving the Dnestr conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 avril 1997.
- « Breakthrough announced in talks on resolving Moldova's Dnestr region conflict », *ITAR TASS News Agency*, Moscou, 11 avril 1997.
- « Breakaway Transdnestrrian authorities open mint, circulate currency », *Moldova.org*, 22 novembre 2005.
- BRIDGE, Adrian, « Moldova vote boosts peace hopes », *The Independent*, Londres, 3 mars 1994.
- CALUS, Kamil, « Moldova & Gazprom : Not Yet Ready to Say Goodbye », *Eastbook.eu*, 6 septembre 2013.
- CLARK, Bruce, « Yeltsin to control Moldavia troops », *The Times*, Londres, 2 avril 1992.

- « Communists urge left-wing coalition », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 juin 1998.
- « Compromise offered on language bill », *The Globe and Mail*, 31 août 1989.
- « CSCE Secretary-General visits to examine situation in Dnestr region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 octobre 1994.
- « Десять лет назад был подписан Московский меморандум об основах взаимоотношений Молдавии и Приднестровья », *Newdaynews.ru*, « Новый Регион – Приднестровье », Pridnestrovie, 5 mai 2007.
- DASCALU, Adrian, « Ethnic Russians threaten to blockade breakaway Moldova », *Reuters News*, 6 septembre 1991.
- DASCALU, Adrian, « Moldova's plans fan fears among ethnic Russians », *Reuters News*, 16 février 1992.
- « Deputies disagree over Duma resolution on Dnestr », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1995.
- « 'Destabilizing' buildup of troops continues in Dnestr regions », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 28 juillet 1994.
- « Dnestr delegation withdrawals from talks on 14th Army pull-out », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 août 1994.
- « Dnestr envoy predicts no more armed conflicts with Moldova », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 22 juin 1993.
- « Dnestr leader claims Russian Army property ; Only Russian Peacekeepers acceptable », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 juin 1994.
- « Dnestr leader comments on 'Admirable' Russian attitude to Dnestr », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1994.
- « Dnestre official pessimistic over election result », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 février 1998.
- « Dnestr leader reiterates region's right to independent existence », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 7 septembre 1995.
- « Dnestr leader reports to parliament on meeting with Mircea Snegur », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 avril 1994.

- « Dnestr official says Moldovan coalition will wreck peace process », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 mars 1998.
- « Dnestr official says region will never aggress to Russian troops withdrawal », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 novembre 1997.
- « Dnestr official thinks compromise on Moldovan elections may be possible. », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 octobre 1996.
- « Dnestr officials fear effects of 14th Army withdrawal agreement », », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 octobre 1994.
- « Dnestr parliament head comments on forthcoming Moldovan presidential election », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 6 août 1996.
- « Dnestr parliament leader calls for confederation with Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1994.
- « Dnestr president favours federative relations with Moldova », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 12 mai 1993.
- « Dnestr Region and 14th Army – Moldova and Russia agree on timetable for withdrawal of 14th army », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 août 1994.
- « Dnestr Region claims bigger role in Moldovan-Russian military talks », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 21 mai 1996.
- « Dnestr Region head says negotiations with Moldova have almost stalled », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 17 août 1996.
- « Dnestr Region leader calls for ‘talks between equals’ with Chisinau », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 décembre 1996.
- « Dnestr Region leader cautious on Moldova-Dnestr memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 mai 1997.
- « Dnestr Region leader favours continuation of talks with Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 4 septembre 1997.
- « Dnestr Region leaders want talks with Moldova to cointue ‘on a parity basis’ », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 septembre 1996.
- « Dnestre region security service apprehends militia battalion in Tiraspol », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 avril 1994.

- « Dnestr Region speaker confident Duma will not ratify Russian-Moldovan treaty », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 décembre 1997.
- « Dnestr Region speaker fearful of new pro-Western government », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 mai 1998.
- « Dnestr Region's Smirnov criticizes president Snegur's political stance », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 10 septembre 1996.
- « Dnestr Republic head Smirnov comments on economic reforms », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 juin 1994.
- « Enmity spawns a new republic », *Sydney Morning Herald*, 16 octobre 1990.
- FATHI, Nazila, « Iran Invites Scholars to Assess Holocaust as History or Fiction », *New York Times*, 6 décembre 2006.
- FISHER, Matthew, « Debate on use of Russian rouses Moldavian passions », *The Globe and Mail*, 31 août 1989.
- « First meeting in five months between Moldovan and separatist leader », *Agence France-Presse*, 7 février 1996.
- FLETCHER, Philippa, « Bolshevik ideals find refuge from winds of change », *Reuters News*, 15 novembre 1992.
- FLECK, Fiona, « Soviet Crisis : Russian minority cut off in Moldova », *The Guardian*, Chisinau, 30 August, 1991.
- FOWLER, Brenda, « Soviet Turmoil : In a Splintered Union, Ethnic Russians Fear Future ; In Moldavia, Claim Of Independence Incites Protests », *The New York Times*, 2 septembre 1991.
- « Foreign ministry rejects aim of Moldova poll, pledges further help », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 mars 1994.
- « Foreign officials, not Moldovans allowed to cross border into Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 6 août 1997.
- FRANCIS, David, « No New Economic Sanctions on Russia as Cease-Fire in Ukraine Collapsing », *The Cable*, 11 novembre 2014.
- « Gen Lebed interviewed on decision to disband 14th Army », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 16 août 1994.

- « Gen Lebed says 14th Army will stay in Dnestr ‘for a long time’ », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 28 juillet 1994.
- « Government greets new Moldovan constitution with ‘Regret’ », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 août 1994.
- HAMILTON, Masha, « Moldavia defies Moscow by passing language law », *Austin American-Statesman*, Texas, Etats-Unis, 1 septembre 1989.
- HAUPT, Robert, « Call for military to act », *The Age*, Australie, 7 avril 1992.
- « Head of Moldovan parliament concerned over Lebed’s intention to resign », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 avril 1995.
- « Head of the 14th demands peace guarantees before withdrawal », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 avril 1994.
- HUMPHREY, Peter, « Romania protests over Moldova constitution », *Reuters News*, 2 août 1994.
- « Igor Smirnov : Pridnestrovie Is Ready for Relations, Normalisation with Moldova through Equal Dialogue of the Sides », *mfa-pmr.org*, 29 avril 2011.
- « Iran’s Rouhani tells UN : we pose no threat to the world », *The Guardian*, 25 septembre 2013.
- KAMINSKI, Matthew, « Progress in Moldova talks », *Financial Times*, 9 février 1996.
- KAMM, Henry, « Russian Troops Quitting a Hot Spot in Moldova », *The New York Times*, 28 octobre 1994.
- KEATING, Joshua, « The dictator’s dilemma : To win with 95 percent or 99 percent », *Passport*, 13 February, 2012.
- KHOTIN, Rostislav, « Moldova holds plebiscite on independence », *Reuters News*, 6 mars 1994.
- KONSTANTIN, Kiroshko, « Memorandum », *Agence France-Presse*, 8 mai 1997.
- KONSTANTIN, Kirochko, « Recasts on Transdnestr reconciliation prospects », *Agence France-Presse*, 2 décembre 1996.
- « La Moldavie reçoit des garanties d’Eltsine », *Reuters*, 28 juin 1995.
- LAPYCHAK, Chrystyna, « Russia Backs Truce in Moldova », *The Christian Science Monitor*, 28 juillet 1992.

- LAZAROFF, Tovah, « Israel to Sweden on Palestinian state : Thanks for IKEA furniture, but it's missing screws », *The Jerusalem Post*, 1 novembre 2014.
- « Leader of Dnestr Region reaffirms rejection of Kishinev solution to the conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 octobre 1995.
- « Lebed says Kishinev and Tiraspol against withdrawal of Russian 14th Army », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 mars 1995.
- « Lebed Turning Against Dniester Leadership », *Nezavisimay gazeta*, 14 janvier 1993.
- LYON, Carole, « Israël-suède. Quel est plus compliqué : le Moyen-Orient ou le montage d'un meuble Ikea ? », *Courrier International*, 6 novembre 2014.
- MANDACANU, Emil, « Le Choix de Notre Existence », *Nistrul*, 1 janvier 1989.
- McGREGOR, Richard, « Amercia after 9/11 : A nation fixated with its security », *Financial Times*, 6 September, 2011.
- MEDVEDEV, Dmitry, « Why I had to recognise Georgia's breakaway regions », *Financial Times*, 27 août 2008.
- « Memorandum signed in Moscow, Yeltsin says Russia ready to pull out troops », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 mai 1997.
- « Merger with Romania main issue of Moldovan elections *Agence France-Presse* », 27 avril 1994.
- « Mircha Snegur : Who can give me a guarantee that Russian tanks will not enter Kishinev ? », *Official Kremlin Int'l News Broadcast*, 9 juin 1992.
- « Moldavia Adopts New Official Language », *The San Francisco Chronicle*, Etats-Unis, 1 septembre 1989.
- « Moldavia Protest Strikes Are Ended », *Seattle Post-Intelligencer*, Etats-Unis, 27 septembre 1989.
- « Moldavians Clamor for End to Russian », *Charlotte Observer*, Etats-Unis, 1 septembre 1989.
- « Moldavians demonstrate », *Daily Breeze*, Californie, Etats-Unis, 1 septembre 1989.
- « Moldavians Protest Compromise Legislation on Official Language », *Lexington Herald Leader*, Etats-Unis, 1 septembre 1989.
- « Moldovian-Dnestr disagreement partially resolved », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 5 septembre 1991.

- « Moldavie : le Parlement suspend la loi sur la langue », *Le Monde*, 4 avril 1994.
- « Moldova, Dnestr separatists sign peace deal », *Reuters News*, 8 mai 1997.
- « Moldova, Separatists Sign Accord ; Russia to Withdrawal Troops », *Dow Jones International News*, 11 avril 1997.
- « Moldova accuses Russia of interference in internal affairs », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1995.
- « Moldova and Dnestr Region resume negotiations on status », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 février 1996.
- « Moldova and Dnestr Region reportedly agree on memorandum on peace settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 juin 1996.
- « Moldova claims attacks by Russians », *The Age*, Australie, 21 mai 1992.
- « Moldova comes to terms with separatists », *United Press International*, Chisinau, 28 avril 1994.
- « Moldova criticizes Russian State Duma for allowing Dnestr leader to speak », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 13 septembre 1995.
- « Moldova, Dnestr disagree on peace deal results », *Reuters News*, 12 mai 1997.
- « Moldova, Dnestr rebels break impasse at talks - Tass », *Reuters News*, 11 avril 1997.
- « Moldova, Dnestr rebels to restore economic ties », *Reuters News*, 28 avril 1994.
- « Moldova, Dnestr still at odds over Russian arms », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1994.
- « Moldova and Dnestr Region fail to agree on political settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 21 mai 1996.
- « Moldova energy debt hits 1.7bn Lei », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 21 juillet 1995.
- « Moldova official accuses Russians of overlooking security zone violations », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 juillet 1994.
- « Moldova official says peaceful settlement of the Dnestr controversy is possible », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1994.
- « Moldova seeks U.N. ceasefire observers », *Agence France-Press*, 3 août 1992.

- « Moldova sees peace lasting despite Dnestr stalemate », *Reuters News*, 21 octobre 1992.
- « Moldova sees long wait for deal with Dnestr », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 juin 1996.
- « Moldova suspends divisive language law », *Reuters News*, 1 avril 1994.
- « Moldova, Trans-Dnestr sign peace agreement », *Xinhua News Agency*, 8 mai 1997.
- « Moldova-Dnestr memorandum supported by majority factions in both parliaments », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 25 juillet, 1996.
- « Moldovan and Dnestr leaders agree to revive commissions on Dnestr statuts », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 mai 1997.
- « Moldovan and Dnestr presidents agree to solve problems internally », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 22 février 1995.
- « Moldovan and Dnestr presidents hold ‘constructive’ meeting », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 10 juin 1995.
- « Moldovan and Dnestr Region leaders achieve little progress at meeting », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1996.
- « Moldovan, Dnestr Region leaders discuss talks resumption », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 6 janvier 1997.
- « Moldovan, Dnestr Region negotiators fail to meet for talks », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 janvier 1997.
- « Moldovan independence party celebrates poll win », *Reuters News*, 28 février 1994.
- « Moldovan leader calls for speedy normalisation with Transdnestr », *Agence France-Press*, 15 janvier 1997.
- « Moldovan leaders comment on Gen Lebed’s ‘Retirement’ », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 17 juin 1995.
- « Moldovan nationalists blast election results », *Reuters News*, 2 mars 1994.
- « Moldovan official says Dnestr leaders are not ready for a true settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 5 août 1997.
- « Moldovan official says peaceful settlement of the Dnestr controversy is possible », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 30 avril 1994.

- « Moldovan premier puts forward Dnestr peace plan », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 16 mars 1992.
- « Moldovan presidential aide criticizes draft memorandum with Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 25 juillet 1996.
- « Moldovan president presents conclusions of Dnestr Memorandum », *Infotag News Agency*, Chisinau, 12 mai 1997.
- « Moldovan president, rebel leader meet for talks », *Reuters News*, 21 décembre 1994.
- « Moldovan president in secret talks with breakaway leader », *Agence France-Presse*, 10 avril 1994.
- « Moldovan president says special status for Dnestr would keep it inside Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 10 mai 1997.
- « Moldovan president says special status for Dnestr would keep it inside Moldova, » *Interfax News Agency*, Moscou, 8 mai 1997.
- « Moldovan suspicion of motives behind the 14th Army transformation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 août 1994.
- « Moldovan-Dnestr talks on settling conflict lead to signing of joint communique », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 avril 1994.
- « Moldovans vote in independence referendum », *Agence France-Presse*, 6 mars 1994.
- « ‘More active Kishinev-Moscow Dialogue’ urged by visiting CIS delegation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 janvier 1995.
- MORRISON, John « Dnestr leader slams Russian pullout of Moldova », *Reuters News*, 11 août 1994.
- MORRISON, John, « Dnestr stalemate to continue despite Russian pullout », *Reuters News*, 22 août 1994.
- MORRISON, John « Rebel Dnestr area quits Russian army pullout talks », *Reuters News*, 10 août 1994.
- « Moscow and Kishinev discuss status of Russian troops in Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 13 août 1992.
- « Moscow official optimistic on troop withdrawal from Dnestr zone », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 28 juillet 1994.

- NEASCU, Calin, « Russian and Moldovan leaders said to agree to ceasefire », *Agence France-Press*, 22 juin 1992.
- NITA, Christian, « Dnestr leaders assess election results ‘positively’ ; state of emergency extended », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 8 mars 1994.
- NYE, Joseph N., « America’s Overrated Decline », *Project-Syndicate.org*, 6 octobre 2014.
- « Official of breakaway Dnestr Region calls for recognition of statehood », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 13 mai 1998.
- « Opposition leader and Tiraspol TV to pay damages to Dnestr President », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 mars 1994.
- « Parliament speaker appeals for Dnestr polling stations in November election », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 5 octobre 1996.
- « Parliament to discuss draft on special status for Dnestr Republic », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 octobre 1994.
- « Parliament urges president Snegur to sign deal with Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 31 juillet 1996.
- PETREANU, Dan, « Russian Peacekeepers Have Stopped War – For Now », *The Associated Press*, 21 septembre 1992.
- PORUBCANSKY, Mark J., « Russians Often Have Roots, Too, in Republics », *Associated Press*, 1 septembre 1989.
- « President interviewed on poll on Moldova’s status », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 5 mars 1994.
- « President Lucinschi interviewed on topical political issues », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 27 juillet 1998.
- « President Lucinschi, leader of breakaway Dnestr Region hold talks in Kishinev », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 novembre 1997.
- « President Lucinschi presents conclusions of Dnestr memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 mai 1997.
- « President Lucinschi thinks conflict with Dnestr may be settled soon », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 3 septembre 1997.
- « President rejects calls to recognize Dnestr Republic », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 13 septembre 1995.

- « President Snegur and Russian officials discuss Dnestr memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 1 juillet 1996.
- « President Snegur condemns Tiraspol sentence ; warns of destabilization », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 13 décembre 1993.
- « President Snegur gives interview on internal problems, relations with Romania », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 7 juin 1996.
- « President Snegur says Russia and Moldova agree on troops pull-out », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 1 juillet 1995.
- « President Snegur says talks with Dnestr ‘proceeding normally’ after meeting », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 13 février 1996.
- « President Snegur states his objections to draft on future of Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 16 août 1996.
- « President Snegur wants to resume all-party talks on Dnestr conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 janvier 1996.
- « President-Moldova ready to grant autonomous status to Dnestr Region – President Snegur », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 septembre 1995.
- « Railway blockade in Moldavia », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 10 septembre 1991.
- « Rally in Kishinev against Tiraspol verdict », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 13 décembre 1993
- « Rebels get 48 hours to disarm in Moldova », *The Age*, Melbourne, Australia, 17 mars, 1992.
- « Rebels sentence Moldova nationalist do death », *Reuters News*, 9 décembre 1993.
- « Removal of Syria’s chemical weapons material complete, announces OPCW-UN mission », *UN News Centre*, 23 June, 2014.
- « Romanian attitude to Moldova’s CIS membership ‘insulting’, says deputy speaker », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 avril 1994.
- « Romania says Moldova election will not change special ties », *Reuters News*, 2 mars 1994.
- ROTAR, I., « A Civil War in Moldova ? », *Nezavisimaya Gazeta*, 31 August, 1991.
- ROTHAUS, Steve, « Premier of Moldavia Seeks Support of Exiles in Florida ; Tiny Republic Struggles for its Independence », *The Miami Herald*, Etats-Unis, 7 janvier 1991.

- RUPERT, James, « Moldova Region 'Heroically Holds Fast to Faith in Marx, Lenin », *The Washington Post*, 18 mai 1996.
- « Russia completes withdrawal of chemical weapons from Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 4 février 1998.
- « Russia insist on special statut for Moldova's Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 21 novembre 1995.
- « Russia puts forth plan for Dnestre settlement », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 mars 1994.
- « Russia resumes removal of equipment from Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 11 mars 1996.
- « Russia seeks four years to evacuate troops from Moldova », *Agence France-Press*, 8 juin 1994.
- « Russia sets loans to ease Moldova energy crisis », *Reuters News*, 27 mai 1993.
- « Russia, Ukraine, Moldova discuss settlement in Moldova's breakaway Dnestr region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 mai 1998.
- « Russian 14th Army commander on Dnestr situation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 12 mars 1994.
- « Russian and Moldovan delegations agree on security in Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 juin 1998.
- « Russian defence council chief Baturin visits Moldova », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 janvier 1997.
- « Russian Deputy Defense Minister says troop withdrawal mechanism lacking », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 novembre 1994.
- « Russian envoy calls for resumption of Dnestr talks », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 décembre 1995.
- « Russian officers threaten rebellion over sacking », *Agence France-Presse*, 4 août 1994.
- « Russian parliamentary delegation views progress in Dnestr conflict settlement », *Infotag News Agency*, Chisinau, 14 avril 1997.
- « Russian peacekeepers attacked in Moldova's separatist zone », *Agence France-Press*, 31 juillet 1992.

- « Russian commander says Moldovan and Dnestr authorities cannot keep order », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 24 juin 1996.
- « Russian envoy holds talks with Moldovan leaders », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 14 avril 1998.
- « Russian military in Dnestr region to ignore decree on fighting crime », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 10 novembre 1994.
- « Russian, Moldovan and Dnestr leaders differ on Tripartite talks interpretation », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 29 septembre 1997.
- « Russian premier praises Odessa meeting, says another summit due in two months », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 23 mars 1998.
- « Russian troops to stay in Moldova », *Reuters News*, 9 février 1993.
- « Russian troops to stay in Moldova for Now », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 26 juin 1995.
- « Russian, Ukrainian, Moldovan and Dnestr leaders welcome memorandum », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 9 mai 1997.
- « Russian, Ukrainian, Moldovan, Dnestr leaders welcome Dnestr memorandum », *Interfax News Agency*, Moscou, 8 mai 1997.
- « Russians may join civil war », *Seattle Post-Intelligencer*, 22 juin 1992.
- « Second round of Russian troop withdrawal talks ‘not completely smooth’ », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 19 septembre 1992.
- SHANE, Scott, « Soviet Moldavie Strikes Continue », *The Seattle Times*, Etats-Unis, 5 septembre 1989.
- SHCHEDROV, Oleg, « Chisinau », *Agence France-Presse*, 28 février 1994.
- SHCHEDROV, Oleg, « Moldovan elections bury nationalist hopes », *Reuters News*, 1 mars 1994.
- SHCHEDROV, Oleg, « Moldovan leader hopeful of Russian troop pullout », *Reuters News*, 28 juin 1995.
- SHTANSKI, Nina Viktorovna, « Московский меморандум стал важным этапом переговорного процесса по Приднестровью, считают эксперты », *Point.md*, 5 mai 2012.

- SELIVANOV, Yuri, « Lebed Proposes Smirnov's Resignation », *Russian Press Digest*, 27 janvier 1993.
- « Signing of memorandum between Moldova and Dnestr Region may be postponed », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 juillet 1996.
- « Smirnov : I know What I am Doing », *Russian Press Digest*, 4 septembre 1992.
- « Snegur denies Dnestr allegation that he is stalling over talks » *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 17 juin 1994.
- « Snegur interviewed at polling station », *BBC Monitoring Service of World Broadcasts*, 1 mars 1994.
- « Snegur gambles position on peacekeeping deployment », *Agence France-Presse*, 2 août 1992.
- « Snegur reviews three-year term as president », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 26 janvier 1995.
- « Snegur sums up three years of Moldova's independence », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 30 août 1994.
- « Socialists in parliament call for normal ties with Dnestr Region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 15 juillet 1996.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Ceasefire declared in Moldova, Pullback begins », *Reuters News*, 8 juillet 1992.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova, rebels vow not to attack each other », *Reuters News*, 5 juillet 1995.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova adopts new constitution », *Reuters News*, 28 juillet 1994.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova signals breakthrough on rebel Dnestr issue », *Reuters News*, 26 avril 1994.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Moldova to hold plebiscite on independence », *Reuters News*, 4 mars 1994.
- SOLOVYOV, Dmitri, « Moldovan and Dnestr leaders meet », *Reuters News*, 11 mai 1993.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Moldovan forces seize rebels Slav city », *Reuters News*, 20 juin 1992.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Moldovan forces seize rebel Slav city », *Reuters News*, 20 juin 1992.

- SOLOVYOV, Dmitri, « Moldovans quarrel over what to call their language », *Reuters News*, 14 septembre 1994.
- SOLOVYOV, Dmitry, « Russian commander slams Moldova pullout plan », *Reuters News*, 14 août 1994.
- « Special regime introduced in separatist region of Moldova », *United Press International*, 19 janvier 1994.
- « State Duma urges independence for Dnestr Region, Moldovan leader outraged », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 novembre 1995.
- STEPHEN, Chris, « Moldavia declares war on rebels », *Sunday Times*, Londres, 29 mars 1992.
- STEPHEN, Chris et RETTIE, John, « Ceasefire agreed in besieged town », *The Guardian*, 23 juin 1992.
- STOLYAROV, Ihor, « New pacts on Trans-Dniester fall short of solution », Associated Press Worldstream, Odessa, Ukraine, 20 mars, 1998.
- « Talks begin on special status of Dnestr Republic », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 4 octobre 1994.
- « Talks between Moldovan and Dnestr leaders fail to resolve major issues », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 19 février 1998.
- « Tiraspol », *Agence France-Presse*, 31 juillet 1992.
- « Tiraspol accuses Snegur of stalling in talks on status of Dnestr region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, Moscou, 14 juin 1994.
- « Tiraspol urges Chisinau to recognize Dnestr Region's statehood », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 7 février 1998.
- « The world of 100% election victories », *BBC News Magazine Monitor*, 11 March, 2014.
- TREVELYAN, Mark, « Moldovan leader flies to meet Yeltsin for crisis talks », *Reuters News*, 24 juin 1992
- « Tripartite talks get under way », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 25 septembre 1997.
- « Troop reduction signed for rebel Moldovan region », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 20 mars 1998.
- « Troop withdrawal talks break up with no agreement », *Agence France-Presse*, 17 septembre 1992.

- « Ukraine To Send Military Observers to Trans-Dnieste », *Dow Jones International News*, 24 juin 1998.
- « Ukrainian envoy criticises memorandum on settling Dnestr Region conflict », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 7 août 1996.
- « U.N. Observers, U.S. Diplomat Caught in Moldovan Gunfire », *St. Louis Post-Dispatch*, 30 juin 1992.
- « Vigipirate reste en ‘alerte attentat’, plus de 10 000 militaires déployés », *Le Monde.fr*, 7 janvier 2015.
- « We will fight if Russia pushed », *Herald Sun*, 5 juin 1992.
- « We will not leave Russians in trouble », *Russian Press Digest*, 5 juin 1992.
- WHITE, Gregory L., « Russians Feel Sting of Being in Minority As Nationalism Grows in Soviet Moldavia », *The Wall Street Journal*, 24 juillet 1990.
- « Withdrawal of 14th Army weapons to start on 22nd June », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 23 juin 1995.
- « Workers Vow to Continue Strikes - USSR », *Sydney Morning Herald*, Australie, 1 septembre 1989.
- « Yeltsin invites leaders of Moldova and Dnestr Region for talks in Moscow », *BBC Monitoring Summary of World Broadcasts*, 23 mars 1996.
- « Yeltsin postpones Kuchma meeting in Moscou », *Reuters News*, 1 juillet 1996.
- « Yeltsin Threat To Attack Moldova », *The Courier-Mail*, Australie, 23 juin 1992.
- « Yeltsin warns Moldovan leader of possible intervention », *Agence France-Presse*, 21 juin 1992.

Discours et communiqués politiques divers

- BUSH, George W., « State of the Union Address », Washington, Etats-Unis, 29 janvier 2002.
- HUSSEIN, Saddam, « Open letter from Saddam Hussein to the American peoples and the western peoples and their governments », Baghdad, Irak, 15 septembre 2001.
- HUSSEIN, Saddam, « Second open letter from Saddam Hussein to the American peoples and the western peoples and their governments », Baghdad, Irak, 18 septembre 2001.

OBAMA, Barack, « President Barack Obama's Inaugural Address », Washington, Etats-Unis, 21 janvier 2009.

OBAMA, Barack, « Remarks by the President in Celebration of Nowruz », *Office of the Press Secretary*, 20 mars 2009.

OSPIOV, Victor, « Transnistrian Conflict Settlement : Towards a Genuine Reintegration of Moldova », *CSIS*, Washington D.C., 3 mai 2010.

Issu de : http://csis.org/files/attachments/100503_osipov_speech.pdf

REAGAN, Ronald, « Remarks at the Annual Convention of the National Association of Evangelicals », Orlando, Floride, 8 mars 1983.

TUTWILER, Margaret, « US Department of State Daily Briefing », *US State Department*, #96, Washington, D.C., 22 juin 1992.

« Les déportations roumaines vers les camps de concentration et les ghettos en Pridnestrovie: 1941-1944 », *United States Holocaust Memorial Museum*.

Issu de : http://www.ushmm.org/wlc/en/media_nm.php?ModuleId=10005472&MediaId=2345

« North Korea Nuclear Crisis : February 1993 – June 1994 », *Global Security.org*.

Issu de : http://www.globalsecurity.org/military/ops/dprk_nuke.htm

« Presidential Approval Ratings – George W. Bush », *Gallup.com*.

Issu de : <http://www.gallup.com/poll/116500/presidential-approval-ratings-george-bush.aspx>

Sites internet

« 2004 Census: PMR urban, multilingual, multicultural », *Pridnestrovia.net*.

Issu de : <http://www.pridnestrovia.net/2004census.html>

« Agreement reached with the Joint Control Commission in Moldova », *OSCE.org*, 20 juillet 1994.

Issu de : <http://www.osce.org/moldova/58358>

BAJORIA, Jayshree et XU, Beina, « The Six Party Talks on North Korea's Nuclear Program », *The Council on Foreign Relations*, 30 septembre, 2013.

Issu de <http://www.cfr.org/proliferation/six-party-talks-north-koreas-nuclear-program/p13593>

« Chronology for Slavs in Moldova », *Minorities at Risk Project*, 2004.

Issu de : <http://www.refworld.org/docid/469f38be17.html>

« Operational Group of Russian Forces in Moldova », *Globalsecurity.org*.

Issu de : <http://www.globalsecurity.org/military/world/russia/ogrv-moldova.htm>

« Romanian deportations to Transnistria, 1941-1942 », *United States Holocaust Memorial Museum*.

Issu de : https://www.ushmm.org/wlc/en/media_nm.php?ModuleId=0&MediaId=2345

Entretiens

AFANAS, Nocolai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Ancien négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

BOȚAN, Igor, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Chauffeur pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, mai 2014.

Cinq étudiants de l'Institut des Relations Internationales de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, mai 2014.

CIUREA, Cornel, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Conseiller militaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Conseiller politique de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2008.

COOK, Gregory J., *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011.

COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2013.

COOK, Gregory J., *Entretien*, Paris, France, 2014.

Directrice des langues vivantes de l'Institut des Relations Internationales de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

DOMINIC, Iurie, ancien général et ancien Chef d'Etat-Major, commandant de l'armée nationale, République de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Expert américain rattaché de l'Ambassade américaine, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Fonctionnaire pridnestrovien, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

HAMER, Hagay, *Entretien*, Paris, France, 2008.

Haute fonctionnaire de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

IGNATIEV, Vitaly, *Entretien*, Tiraspol, Pridnestrovie, 2014.

LAMBADA, Carolina, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

LAMBADA, Diana, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

LAMBADA, Janna, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

LAMBADA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

LAMBADA, Natalie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, mai 2014.

LAMBADA, Viorica, *Entretien*, Garmisch-Partenkirchen, Allemagne, 2011.

NANTOI, Oazu, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Négociateur moldave, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

PETERSON, Doug, Chisinau, Moldavie, mai 2014.

PETERSON, Doug, Chisinau, Moldavie, mai 2014.

POPESCU, Nicu, *Entretien*, Paris, France, 2013.

Professeur de langue de l'Institut des Relations Internationales de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, mai 2014.

Porte-parole de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2011.

Professeur de l'histoire de l'Institut des Relations Internationales de Moldavie, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Représentant de l'OSCE, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

Source anonyme à l'Ambassade américaine à Chisinau, *Entretien*, mai 2014.

SPZINCEANA, Mihai, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

TRESTINAU, Dorin, *Entretien*, Chisinau, Moldavie, 2014.

TROEBST, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2014.

WOLFF, Stefan, *Entretien*, Paris, France, 2013.

ANNEXES

Annexe 1 : Carte de la Moldavie



Carte réalisée par Evan D. Cook

Annexe 2 : Carte de la zone tampon entre la Moldavie et la Pridnestrovie



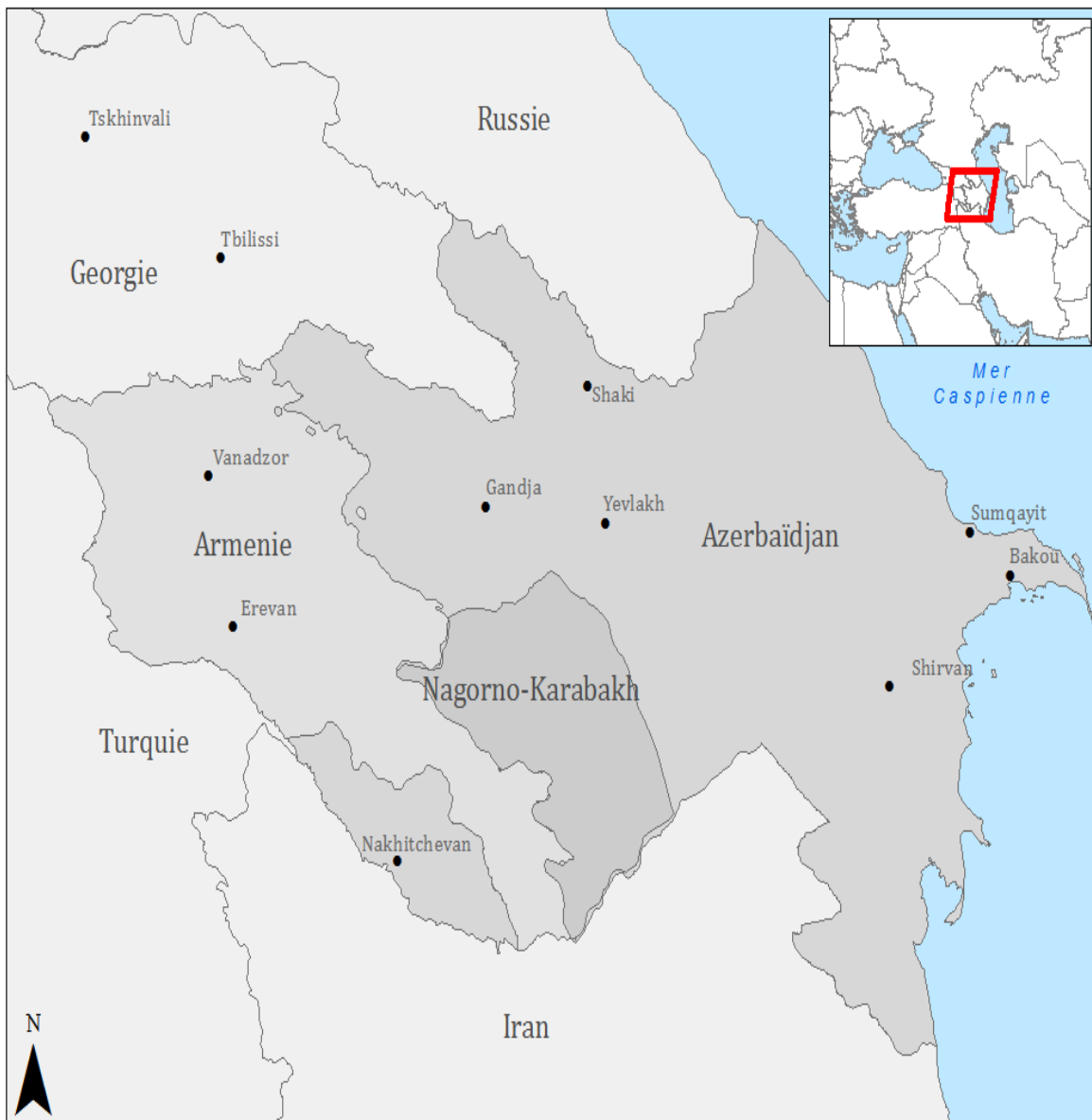
Carte réalisée par Evan D. Cook

Annexe 3 : Carte de l'Abkhazie, la Géorgie et l'Ossétie du sud



Carte réalisée par Evan D. Cook

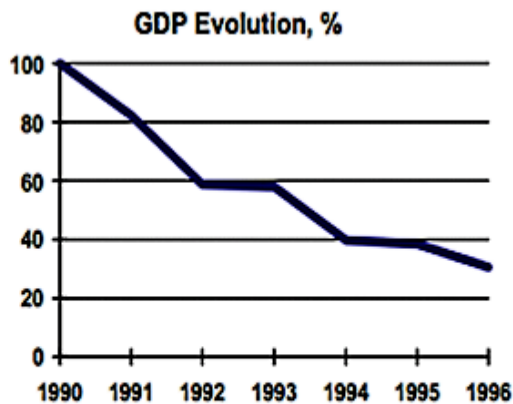
Annexe 4 : Carte de l'Azerbaïdjan, l'Arménie et le Nagorno-Karabakh



Carte réalisée par Evan D. Cook

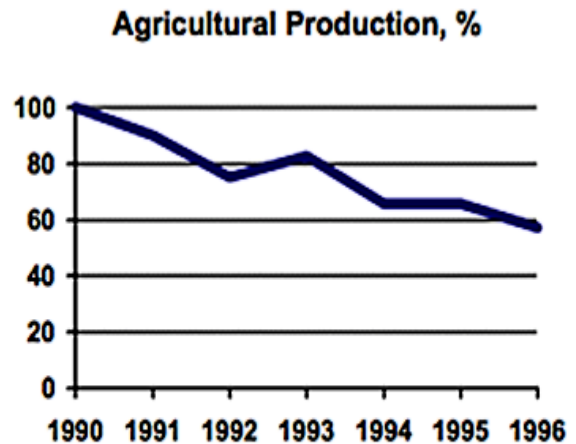
Annexe 5 : Les difficultés économiques moldaves dans la période d'après-guerre

L'évolution du PIB moldave de 1990 à 1996



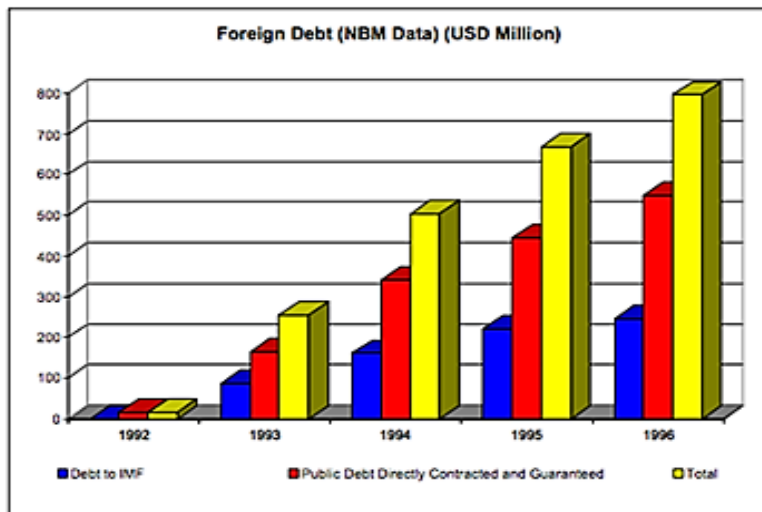
Source: « Republic of Moldova : Overview of the Current Macroeconomic Situation (at the beginning of 1997) », *Centrul de Investigatii Strategice si Reforme*, mars 1997, p. 7. op. cit., p. 7.

La production agricole moldave de 1990 à 1996



Source: « Republic of Moldova : Overview of the Current Macroeconomic Situation (at the beginning of 1997) », *Centrul de Investigatii Strategice si Reforme*, mars 1997, p. 7. op. cit., p. 7.

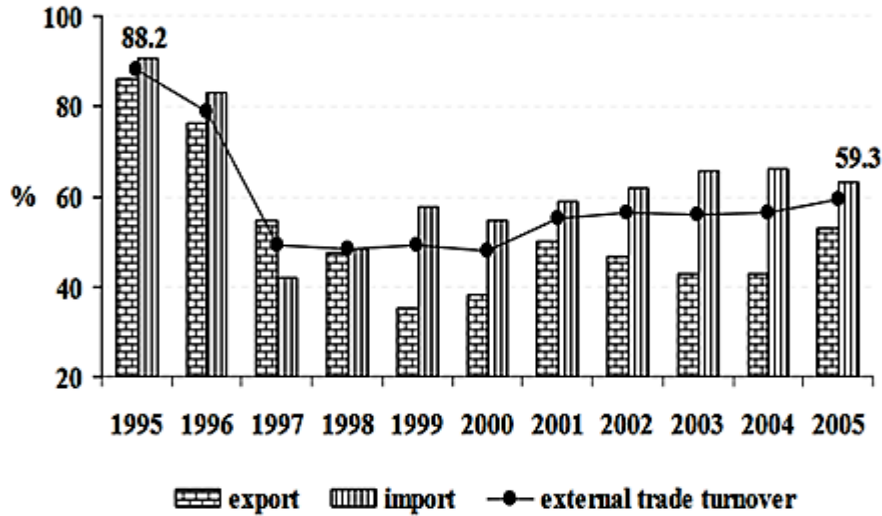
La dette extérieure moldave de 1992 à 1996



Source: « Republic of Moldova : Overview of the Current Macroeconomic Situation (at the beginning of 1997) », op. cit., p. 14.

Annexe 6 : Les relations économiques extérieures de la RMP

L'évolution du commerce extérieur de la RMP vers la CEI



Source : « Moldova's and Transnistria's Economies : from Conflict to Prospects of Peaceful Development. Foreign Trade : the source of growth and contradictions », op. cit., p. 6.

La destination des biens pridnestroviens

	(USD million)					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Export - total	322.4	390.2	243.4	432.2	535.1	579.7
<i>CIS countries</i>	<i>123.6</i>	<i>196.0</i>	<i>113.7</i>	<i>185.2</i>	<i>229.6</i>	<i>308.4</i>
Belarus	2.1	1.8	2.3	2.6	5.0	1.7
Moldova	30.6	105.1	56.5	78.2	72.9	59.4
Russia	73.2	73.3	42.7	80.5	128.8	231.5
Ukraine	6.7	14.4	9.6	19.5	18.9	12.8
Other CIS countries	11.0	1.4	2.6	4.4	4.0	3.0
<i>EU</i>	<i>45.6</i>	<i>70.2</i>	<i>65.5</i>	<i>135.6</i>	<i>178.0</i>	<i>107.3</i>
Austria	4.0	1.4	1.5	4.3	2.0	0.2
Belgium	0.2	0.3	0.5	1.8	0.8	0.1
Great Britain	2.9	4.1	1.0	4.3	1.8	1.0
Hungary	2.9	4.0	1.4	1.8	8.5	1.6
Germany	7.4	6.2	7.3	18.5	25.9	28.0
Greece	0.2	3.6	10.2	12.2	11.7	
Italy	15.8	18.8	24.2	45.9	45.2	34.3
Cyprus	1.9	4.7	3.5	4.6	2.4	2.7
Latvia	0.2	0.0	2.5	3.7	2.6	1.1
the Netherlands	2.2	2.9	1.3	3.2	2.6	5.1
Poland	1.0	1.0	0.7	1.0	13.2	11.6
Other EU countries	6.9	23.2	11.4	34.3	61.0	21.6
<i>Other countries</i>	<i>153.2</i>	<i>124</i>	<i>64.2</i>	<i>111.4</i>	<i>127.6</i>	<i>164.0</i>
Algeria	3.1	32.0	4.3	11.9	20.9	6.7
Bulgaria	3.7	2.2	1.6	7.2	11.6	7.3
Egypt		18.2	8.1	9.0	4.2	14.1
Romania	12.1	12.5	7.7	23.4	10.5	20.2
the United States	70.8	42.4	2.1	3.8	6.1	6.7
Turkey	0.9	...	0.2	1.8	9.7	9.7

Source : « Republic of Moldova : Overview of the Current Macroeconomic Situation (at the beginning of 1997) », op. cit., p. 44.

Annexe 7 : Le processus interactif de la (non) reconnaissance

Ce tableau représente le processus interactif de la (non) reconnaissance.

Acteur A → ↓	Type de message/ image envoyé → ↓	Acteur B → ↓	Interprétation du message/ image reçue → ↓	Réaction ? ↓
Considération pour Acteur B ? → ↓	(In)direct – Un événement spécifique ciblé ? → ↓	Considération pour Acteur A ? → ↓	Equivalent, supérieur ou inférieur à l'image/identité projeté par Acteur B ↓ →	Oui ou non ↓ →
Etat des relations : entre alliée et ennemie → ↓	Sans ou avec violence physique ? ↓	Etat des relations – entre alliée et ennemie ↓	Entre pacifique, agressif et menaçant ↓	Moyen d'action et/ou résultat
Supériorité hiérarchique perçue par rapport à l'Acteur B ? → ↓	Contenu - Entre pacifique, agressif et menaçant ↓	Supériorité hiérarchique perçue par rapport à l'Acteur B ? ↓	Un événement spécifique ciblé ? ↓	
Identité en opposition ou partagée ?	Personnalisation du message/ image envoyée	Identité en opposition ou partagée ?	Personnalisation du message/ image perçu ?	

Annexe 8 : Le processus interactif de la non-reconnaissance entre les Etats-Unis et l'Irak

Ce tableau représente le processus interactif américano-irakien ayant eu lieu entre 2001 et 2003.

Acteur A	Type de message/ image envoyé	→	Acteur B	Interprétation du message/ image reçue	Réaction
Irak et Saddam Hussein	Directe, les attentats du 11 septembre ciblés 1. Discours le lendemain des attentats du 11 septembre 2001 ; 2. Lettre ouverte au peuple américain le 19 septembre 2001	→	Les Etats-Unis et George W. Bush	Profondément inférieur à l'image/ identité projetée par les EU	Oui, demandes imposantes et humiliantes, Escalade symbolique et sécuritaire
Niveau de considération pour Acteur	Pauvre considération	→	Pauvre considération	Attaque sur un événement traumatique	
Etat des relations	Ennemies, Sans violence physique	→	Ennemies	Sans violence physique	
Supériorité hiérarchique perçue	Supériorité hiérarchique pas reconnue des EU Contenu agressif et menaçant	→	Supériorité hiérarchique perçue vis-à-vis de l'Irak	Agressif, menaçant pour la sécurité nationale	
Identité en opposition ou partagée	Identité en opposition Message extrêmement personnalisé	→	Identité en opposition	Message extrêmement personnalisé	

Annexe 9 : Le processus interactif de la non-reconnaissance entre la Moldavie et la Pridnestrovie

Ce tableau représente le processus interactif de la non-reconnaissance moldo-pridnestroviennne entre le 31 août 1989 et septembre 1991.

Acteur A	Type de message/ image envoyé	→	Acteur B	Interprétation du message/ image reçue	Réaction
Le Front populaire moldave (FPM), Mircea Snegur et Mircea Druc	Directe 1. Les lois sur l'officialisation de la langue moldave et l'exclusion de la langue russe 2. Réunification avec la Roumanie	→	Les habitants de la rive gauche et Igor Smirnov	Profondément inférieur à l'image/ identité projeté par les minorités	Oui - Manifestations et violence immédiates, Escalade symbolique et sécuritaire
Niveau de considération pour Acteur	Pauvre considération	→	Pauvre considération	Discrimination identitaire	
Etat des relations	Pacifiques, sans violence physique et ensuite le recours à la force armée	→	Ennemies	Sans violence physique	
Supériorité hiérarchique perçue	Supériorité hiérarchique pas reconnu de Chisinau Contenu - agressif et menaçant	→	Supériorité hiérarchique perçue vis-à-vis de Chisinau	Agressif, menace identitaire et sécuritaire	
Identité en opposition ou partagée	Message extrêmement personnalisé Identité en opposition	→	Identité en opposition	Message extrêmement personnalisé	

Annexe 10 : Le processus interactif de la reconnaissance entre la Moldavie et la Pridnestrovie

Ce tableau représente le processus interactif de la reconnaissance moldo-pridnestrovien vis-à-vis du Mémorandum de Moscou en 1997.

Acteur A	Type de message/ image envoyé	→	Acteur B	Interprétation du message/ image reçue	Réaction
La Moldavie et Petru Lucinschi	Direct, Message extrêmement personnalisé Le Mémorandum de Moscou et l'égalité	→	La RMP et Igor Smirnov	Reconnaissance égalitaire identité projetée par Igor Smirnov et la RMP	Oui, Création d'un partenariat
Niveau de considération pour Acteur	Considération importante	→	Considération importante	Considération importante	
Etat des relations	Pacifiques, fortement améliorées	→	Pacifiques, fortement améliorées	Partenaires	Point culminant ?
Supériorité hiérarchique perçue	Supériorité hiérarchique reconnue de Chisinau	→	Hiérarchie pridnestroviennne reconnue	Agressif, menaçant	
Identité en opposition ou partagée	Identités divergentes mais pacifiées	→	Identités divergentes mais pacifiées	Message extrêmement personnalisé	

INDEX

1

14^e armée russe · v, 7, 8, 28, 57, 68, 76, 145, 146, 151, 181, 182, 183, 185, 189, 191, 199, 204, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 222, 224, 261, 271, 276, 277, 278, 281, 282, 289, 293, 296, 309, 317, 350, 371, 455

A

Accord d'octobre · 18

Accord d'octobre de 1994 · 13, 29, 64, 65, 224, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 289, 291, 293, 296, 297, 317, 323, 349, 351, 358, 369

Accord d'Odessa de 1998 · 14, 16, 17, 19, 31, 40, 66, 67, 75, 349, 357, 358, 359, 360, 370, 457

Accord de cessez-le-feu

« Etlisine-Snegur » · 4, 7, 8, 9, 15, 19, 22, 29, 30, 58, 65, 68, 75, 76, 81, 124, 128, 132, 133, 134, 136, 145, 151, 188, 189, 190, 191, 193, 197, 199, 200, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 222, 246, 247, 261, 262, 265, 277, 285, 288, 297, 299, 309, 317, 320, 334, 350, 365, 366, 409, 457

Accord douanier de 1996 · 16, 17, 28, 49, 58, 65, 66, 68, 70, 125, 128, 297, 306, 307, 310, 318, 319, 365, 366, 367

B

Bender/Tighina · 7, 76, 150, 151, 164, 177, 181, 183, 185, 190, 192, 207, 208, 209, 211, 215, 222, 261, 264, 288, 317, 359

BERGMAN, Mikhaïl · 194, 214, 283, 287

Bessarabie · 59, 149, 165, 169, 170, 175, 176, 201, 305, 387

BOȚAN, Igor · i, 61, 82, 338

C

CDM

La Convention démocratique de la Moldavie · v, 355

CEI

La Communauté des états indépendants · v, 42, 233, 237, 272, 308, 309

CHEVTCHOUK, Evgueni · 309, 315

CHIRTOACĂ, Nicolae · 278

CIUREA, Cornel · i, 264, 313, 337, 341

Constitution moldave de 1994 · 26, 27, 64, 65, 68, 70, 126, 221, 224, 225, 252, 255, 257, 260, 263, 264, 265, 268, 269, 290, 296, 336, 358, 365, 366, 368, 369, 455

COOK, Gregory J. · i, 165, 259

CSCE

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe · v, 41, 184, 194, 234, 239, 245, 246, 247, 252, 272, 282, 314, 317, 407, 408, 409, 410, 417

D

Déclaration mutuelle de 1994 · 18, 26, 27, 41, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 221, 222, 223, 224, 225, 245, 247, 250, 252, 254, 264, 265, 268, 270, 271, 272, 274, 275, 296, 301, 317, 319, 347, 351, 358, 365, 366, 367, 368, 369

DIACOV, Dumitru · 332, 354

Dniestr/Nistru, fleuve · 8, 15, 44, 45, 126, 169, 170, 172, 177, 190, 199, 201, 231, 239, 240, 251, 256, 284, 289, 319, 356, 357, 457

DOMINIC, Iurie · i, 270, 338, 341

DRUC, Mircea · 148, 158, 166

Dubossary · 58, 144, 151, 180, 182, 183, 190, 199, 414

E

ELTSINE, Boris · 76, 124, 133, 183, 185, 191, 205, 207, 209, 214, 215, 234, 283, 292, 302, 324, 333, 349, 350, 370

F

FPM

Le Front populaire moldave · v, 57, 147, 152, 154, 163, 220, 226, 227, 230, 231, 232, 235, 328, 354, 371, 445

G

Gagaouzie · 26, 151, 152, 182, 232, 233, 235, 237, 239, 244, 262, 264, 265, 270, 302, 365

gestion de conflit · 5, 16, 36, 68, 77, 134, 225, 368

GOFR

Le Groupe opérationnel des forces russes · v, 8, 213, 291, 292, 293, 296, 298, 323, 350, 352

GORBATCHEV, Mikhaïl · 151, 153, 154

GRATCHIOV, Pavel · 278, 287, 292

GROSSU, Semion · 158, 161, 162, 235

H

HILL, William H. · 82, 213, 305

I

IGNATIEV, Vitaly · i, 83, 248

IONESCU, Dan · 82, 160

J

JCC

La Commission mixte de contrôle · v, 77, 211, 288, 352

JMC

Le Commandement militaire conjoint · v, 211

JOHNSON, Donald C. · 329

K

KARLOV, Yuriy · 302, 321, 358

KING, Charles · 27, 82, 156, 268, 304

KITSAK, Stefan · 81, 285, 286

KOBETS, Konstantin · 292

Kolbasna · 8, 10, 13, 14, 28, 31, 40, 64, 206, 213, 220, 224, 276, 280, 281, 282, 293, 296, 324, 351, 359, 369, 372

KOLSTØ, Pål · 179

KUCHMA, Leonid · 333, 349

L

LEBED, Alexandre · 8, 191, 194, 207, 212, 213, 215, 261, 277, 282, 284, 287, 288, 298, 323, 350, 384

LEDERACH, Jean Paul · 6, 138

LEVYTSKY, Yevhen · 325

LINDEMANN, Thomas · i, 24, 62, 92, 97, 99, 119, 124

LITSKAY, Valeriy · 76, 166, 215, 252, 267, 271, 321, 329, 337, 355, 356

LUCINSCHI, Petru · 17, 22, 69, 214, 226, 228, 232, 245, 272, 273, 281, 287, 291, 297, 303, 327, 328, 329, 331, 332, 333, 337, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 351, 354, 355, 356, 357, 360, 369, 371, 399, 425, 446

LYNCH, Dov · 15, 82, 129

M

MARAKUTSA, Grigoriy · 241, 244, 245, 272, 273, 303, 325, 329, 330, 336, 349, 352, 356

MEARSHEIMER, John · 34

Mémorandum de Moscou de 1997 · 13, 16, 17, 18, 29, 30, 40, 66, 67, 68, 69, 70, 75, 77, 80, 208, 246, 267, 297, 328, 330, 331, 333, 334, 339, 343, 347, 348, 349, 350,

352, 353, 357, 358, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 446,
455, 457

MOȘANU, Alexandru · 235

mouvement pan-roumain · 27, 28, 148, 157, 158, 166,
167, 227, 228, 231, 235, 240, 259, 268, 328

MURAVSCHI, Valeriu · 184

N

NANTOI, Oazu · i, 165, 176

NEUKRICH, Claus · 40

O

ONU

L'Organisation des nations unies · v, 34, 39, 101, 107,
123, 184, 190, 210

OSCE

*L'Organisation pour la sécurité et la coopération en
Europe* · v, 39, 222, 248, 265, 270, 275, 276, 288,
303, 305, 311, 313, 314, 320, 329, 333, 335, 339

OSMOTESCU, Nicolae · 279

OSTK

L'Union des travailleurs collectifs · v, 164

OTAN

L'Organisation du traité de l'Atlantique nord · v, 37, 38,
253, 262, 354, 371

P

PAM

Le Parti agrarien moldave · v, 231, 232, 233, 242

PARMENTIER, Florent · 42, 51

PETERSEN, Niels Helveg · 333

politique de reconnaissance · 12, 20, 21, 22, 25, 26, 28, 37,

62, 63, 66, 104, 107, 108, 109, 121, 122, 127, 179, 192,
198, 218, 223, 224, 245, 297, 335, 365, 366, 368, 371,
373, 452, 454

POPESCU, Nicu · 176, 221, 269, 271, 316

PRIMAKOV, Evgueni · 331, 349

process tracing · 60, 61, 62, 67, 72, 74, 78, 225, 452

R

résolution de conflit · 30, 67, 69, 77, 137

Rîbnița · 44, 53, 148, 166, 264, 293

RSSAM

*La République socialiste soviétique Autonome de
Moldavie* · v, 170, 174, 201

RSSM

La République socialiste soviétique de Moldavie · v, 130,
161, 167, 168, 170, 201, 202, 340

S

SAMUEL, Richard · 245, 247, 288

SANGHELI, Andrei · 241, 245, 272, 279, 281

SMIRNOV, Igor · 4, 15, 16, 17, 21, 26, 28, 29, 30, 42, 45,
52, 53, 59, 65, 66, 69, 76, 79, 104, 124, 128, 134, 150,
151, 171, 180, 181, 183, 184, 192, 194, 197, 198, 199,
202, 203, 205, 208, 216, 242, 246, 250, 251, 252, 272,
274, 283, 286, 287, 288, 297, 299, 301, 302, 303, 308,
310, 312, 313, 314, 316, 318, 319, 326, 333, 334, 336,
341, 351, 353, 359, 367, 373, 420, 445, 446

SNEGUR, Mircea · 4, 15, 16, 27, 58, 69, 76, 78, 124, 146,
148, 158, 166, 183, 185, 190, 199, 205, 208, 215, 226,
228, 231, 243, 246, 250, 259, 261, 272, 273, 274, 292,
301, 303, 319, 320, 326, 327, 328, 349, 354, 355, 356,
370, 417, 445

SPZINCEANA, Mihai · i, 358

statu quo · 4, 7, 8, 9, 10, 12, 31, 36, 131, 133, 188, 204,
206, 209, 213, 220, 223, 371

T

ȚĂRANU, Anatol · 331, 344, 353

transformation de conflit · 5, 6, 121, 138

TRESTINAU, Dorin · i, 176, 212, 261, 311

TROEBST, Stefan · 309, 318

U

URSS

L'Union des républiques socialistes soviétiques · v, 35,
37, 43, 44, 48, 107, 115, 126, 129, 148, 155, 159,
163, 165, 170, 171, 173, 174, 176, 177, 198, 200,
201, 202, 213, 290, 306, 364

V

VASEV, Vladlen · 245, 247, 251, 272, 302, 303

VIKTOROV, Valerian · 272, 273

VOROBYEV, Eduard · 278

VORONINE, Vladimir · 281, 313, 355

W

WALTZ, Kenneth · 34

WOLFF, Stefan · 229, 266, 269, 281

WYGNAT, Michael · 275, 303, 320

Y

YEFIMOVA, Yelena · 216, 244, 304

YEVENVICH, Valeriy · 278, 291, 293, 298, 323, 350

Z

zone tampon · 8, 10, 14, 17, 31, 77, 134, 170, 188, 193,
194, 209, 210, 211, 220, 241, 278, 323, 349, 357, 359,
369, 370, 371, 372, 438, 456, 457

Table des matières

Faire la paix par la reconnaissance. L'étude de cas de la transformation des relations moldo-pridnestroviennes de 1989 à 1998.

INTRODUCTION.....	1
<i>L'étude de cas du processus du conflit moldo-pridnestrovien.....</i>	<i>6</i>
<i>L'énigme de la transformation du conflit moldo-pridnestrovien entre 1994 et 1998.....</i>	<i>9</i>
La confrontation des éléments sécuritaires du <i>statu quo</i>	11
Les constats de la transformation du conflit moldo-pridnestrovien.....	14
L'hypothèse émise de la relation entre la reconnaissance et la pacification du conflit	21
<i>La thèse de la reconnaissance comme élément clé de la pacification du conflit gelé.....</i>	<i>19</i>
La politique de reconnaissance moldave envers la RMP.....	24
<i>Les explications alternatives de la pacification du conflit.....</i>	<i>30</i>
L'école réaliste : la paix par obligation.....	32
L'approche libérale vers la paix.....	36
L'économie comme facteur pacificateur	40
Les difficultés du rapprochement économique	42
Des divergences économiques	45
Une « autosuffisance » économique pridnestroviennne	49
Le rôle de l'entreprise Sherrif au niveau domestique	50
La privatisation des biens publics	52
L'inattractivité économique et énergétique de la Moldavie	53
Les tentatives de rapprochement par l'économie.....	56
<i>La méthodologie de la thèse</i>	<i>60</i>
La formulation des variables explicatives de la reconnaissance.....	62
La vérification des variables explicatives	66
L'identification des variables à travers les « événements clés »	66
Le choix des actions politiques concrètes.....	70
La méthode du <i>process tracing</i>	71
Les objectifs méthodologiques du <i>process tracing</i>	73
La période d'étude	74

L'analyse qualitative du contenu	77
Les sources	81
Les entretiens	82
Les limites et difficultés de la réalisation de la thèse	83
PARTIE I : Entre paix et guerre : le rôle crucial de la (non) reconnaissance.	85
Chapitre 1 : La reconnaissance et son déni.....	87
<i>Section 1 : Un prérequis dans l'interaction sociale</i>	89
A. Définir la (non) reconnaissance	90
B. L'état des lieux du processus de (non) reconnaissance.....	93
C. Les échanges intersubjectifs entre les acteurs	97
<i>Section 2 : L'intérêt stratégique de la reconnaissance</i>	99
A. La (non) reconnaissance comme intérêt et mécanisme en relations internationales..	101
B. La sécurité à travers la reconnaissance	105
C. Les gains économiques par la reconnaissance	108
Chapitre 2 : L'expression de la (non) reconnaissance au niveau international	111
<i>Section 1 : Le déni de reconnaissance comme facteur de conflit</i>	112
A. L'injustice et les discriminations identitaires subies.....	114
B. La non-reconnaissance des événements traumatiques	116
C. La non-reconnaissance du statut : entre humiliations et ultimatums imposés	118
<i>Section 2 : La reconnaissance comme outil de pacification</i>	120
A. La confirmation du statut à travers le respect de la souveraineté et de l'autonomie .	122
B. La reconnaissance identitaire	124
C. La reconnaissance par l'inclusion et l'égalité	126
<i>Section 3 : Les Etats de facto : une lutte permanente pour la reconnaissance</i>	128
A. L'après-guerre et la lutte continue pour la reconnaissance.....	130
B. Le gel des conflits <i>via</i> un nouveau statu quo	132
C. Vers une transformation du conflit.....	135
PARTIE II. Les relations moldo-pridnestroviennes à l'épreuve de la non-reconnaissance	141
Chapitre 1 : Du déni de reconnaissance à l'escalade des tensions	143
<i>Section 1. Une route chaotique vers la crise</i>	146
A. La non-reconnaissance à l'origine du début d'une longue crise.....	151

B. La légitimité populaire comme catalyseur des actions moldaves	154
C. La reconnaissance d'une langue nationale : la renonciation à une identité imposée .	158
1) Le difficile passage des réformes linguistiques.....	160
2) La question linguistique, un symbole marquant des tensions	162
Section 2. <i>La crainte de la rive gauche d'une réintégration forcée</i>	163
A. Le rattachement historique d'un peuple.....	166
B. Des identités divergentes accentuées par la crise.....	171
C. La paranoïa d'une histoire traumatique.....	174
1) L'incapacité de rassurer.....	177
2) L'échec des politiques coercitives et dissuasives moldaves.....	181
Chapitre 2 : Le maintien du <i>statu quo</i> et le déficit symbolique de la RMP	187
Section 1 : <i>La lutte continue pour la reconnaissance</i>	192
A. Un déficit symbolique à titre personnel et étatique.....	195
B. Le discrédit de la guerre d'indépendance pridnestroviennne.....	197
C. Le droit à la reconnaissance <i>de jure</i>	199
Section 2 : <i>Une transition sans reconnaissance vers la paix imposée</i>	203
A. Une paix imposée par le maintien de l'ordre sécuritaire	206
B. Le <i>statu quo</i> ou le passage à un stade de gestion du conflit.....	208
1) Le rôle des forces de maintien de la paix	209
2) Les armes et les munitions	211
C. L'opposition moldo-pridnestroviennne-russe au sein du <i>statu quo</i> imposé.....	212
PARTIE III. La mise en place d'une politique de reconnaissance	217
Chapitre 1 : Un retour sur les racines du conflit en 1994	219
Section 1. <i>La route vers la pacification du conflit</i>	225
A. L'établissement d'une nouvelle image moldave favorable à la paix.....	229
1) Le choix d'un nouveau gouvernement et une nouvelle voie du pays.....	234
2) Une division moldo-roumaine marquante	232
B. L'espoir d'un apaisement national et « séparatiste » <i>via</i> une politique modérée.....	237
C. Un conflit toujours orphelin d'un processus de négociation.....	239
Section 2. <i>Une première reconnaissance vaut un premier pas vers la pacification</i>	242
A. Une reconnaissance mutuelle mais asymétrique des opposants	245
B. Une percée dans le processus de négociation.....	248

1) Une feuille de route tracée.....	249
2) Une avancée difficile vers un statut officiel	250
<i>Section 3. L'apaisement des craintes par la nouvelle Constitution moldave de 1994.....</i>	<i>251</i>
A. La reconnaissance identitaire des minorités.....	255
1) La fin d'une politique roumaine.....	258
2) La question de la neutralité permanente	260
B. La promesse d'une autonomie minimale pour la RMP	263
C. La pacification constitutionnelle : un préalable au retour des négociations	267
1) La reprise des négociations moldo-pridnestroviennes	270
2) La reconnaissance croissante du statut	273
<i>Section 4. Un contexte propice au désarmement</i>	<i>276</i>
A. L'impasse du retrait de la 14 ^e armée.....	280
B. Une forte opposition locale au retrait de la 14 ^e armée et des armes	283
1) Une concurrence féroce pour le marché des armes	288
C. Un processus de désarmement qui débute lentement.....	290
1) Le retrait des armes à la place de la 14 ^e armée russe.....	292
Chapitre 2 : Une reconnaissance évolutive dans la stratégie moldave	295
<i>Section 1. La reconnaissance inclusive de la souveraineté économique de la RMP.....</i>	<i>297</i>
A. Vers l'élaboration de l'accord de 1996 et d'une voie économique divergente.....	300
B. La reconnaissance à travers l'inclusion : entre légitimation et pouvoir.....	307
1) La souveraineté et le contrôle économique pridnestroviens.....	309
2) La quête active de la reconnaissance à titre personnel	311
3) Les dénis de reconnaissance : entre exclusion et rejet du président.....	315
C. Une étape marquant la fin d'un période de gestion.....	317
1) La reprise des négociations concernant le retrait du GOFR.....	322
2) Une opposition finale de Snegur	323
<i>Section 2. Le grand espoir d'une résolution finale.....</i>	<i>327</i>
A. La reprise des pourparlers vers le début d'une égalité négociée.....	330
B. Une reconnaissance égalitaire acquise par le Mémoire de Moscou.....	333
C. Le calvaire de la reconnaissance	339
<i>Section 3. Un point culminant dans la transformation positive des relations ?</i>	<i>346</i>
A. Des mesures de confiance et de sécurité	349

B. Un processus résistant à la nouvelle coalition gouvernementale moldave	353
C. Le processus de négociation en cours d'accélération.....	356
CONCLUSION.....	361
BIBLIOGRAPHIE.....	373
ANNEXES.....	435
Annexe 1 : Carte de la Moldavie	437
Annexe 2 : Carte de la zone tampon entre la Moldavie et la Pridnestrovie.....	438
Annexe 3 : Carte de l'Abkhazie, la Géorgie et l'Ossétie du sud	439
Annexe 4 : Carte de l'Azerbaïdjan, l'Arménie et le Nagorno-Karabakh	440
Annexe 5 : Les difficultés économiques moldaves dans la période après-guerre	441
Annexe 6 : Les relations économiques extérieures de la RMP.....	442
Annexe 7 : Le processus interactif de la (non) reconnaissance	443
Annexe 8 : Le processus interactif de la non-reconnaissance entre les Etats-Unis et l'Irak	444
Annexe 9 : Le processus interactif de la non-reconnaissance entre la Moldavie et la Pridnestrovie	445
Annexe 10 : Le processus interactif de la reconnaissance entre la Moldavie et la Pridnestrovie	446

Titre : Faire la paix par la reconnaissance. L'étude de cas de la transformation des relations prdnestroviennes de 1989 à 1998.

Résumé : Le conflit civil moldave entre 1989 et 1992 a laissé un pays et une population divisés entre le fleuve Dniestr/Nistru. Malgré la victoire de la Pridnestrovie (RMP) dans sa guerre d'indépendance, elle n'a pas atteint son objectif de devenir un Etat reconnu. L'Accord de cessez-le-feu de 1992 qui a mis officiellement fin à la guerre a renforcé la séparation de la RMP par la création d'une zone tampon et l'établissement des forces de maintien de la paix. Comme convenu dans cet accord, la fin du nouveau *statu quo* et donc la résolution finale du conflit devraient passer obligatoirement par la détermination d'un nouveau statut politique pour la RMP. Faute d'avoir réussi à déterminer un statut officiel, le conflit est resté gelé. Lors de la période d'après-guerre, l'équilibre des pouvoirs a favorisé la RMP sur le plan économique, énergétique et sécuritaire, la plaçant dans une position de force vis-à-vis de la Moldavie. Cependant, puisqu'une reconnaissance étatique n'a jamais été accordée à la RMP, cette dernière a donc hérité d'un déficit symbolique que seule la Moldavie pouvait lui octroyer par la reconnaissance. Une politique active de reconnaissance envers la RMP entre 1994 et 1998 a été le facteur déterminant dans la transformation du conflit, conduisant à la signature de trois « grands accords ». Le célèbre Mémoire de Moscou de 1997 a souligné ce processus transformatif au travers duquel les deux « opposants » se sont dès lors considérés comme « partenaires » au sein des négociations. Au cours de l'année 1998, Chisinau et Tiraspol se sont engagées sur le chemin de la paix en adoptant des mesures de confiance et de sécurité avec l'Accord d'Odessa.

Mots Clés : Conflit gelé, Moldavie, Pridnestrovie, Processus de négociation, (Non) Reconnaissance, *Statu quo*, Transformation de conflit, Zone tampon

Title: Peacemaking through recognition. A case study on the transformation of Moldovan-Pridnestrovien relations from 1989 to 1998.

Abstract: The Moldovan civil conflict between 1989 and 1992 left the country and the people permanently divided between the banks to the Dniestr/Nistru River. Despite Pridnestrovia's (PMR) victory in its war of independence, it would not achieve its goal of being a recognized state. The ceasefire agreement of 1992 officially put an end to the war and solidified Prinestrovie's separation through the creation of a security zone and the establishment of peacekeeping forces. Furthermore, the resolution of the conflict and the end of the new *status quo* had to be synchronized with the accordance of a new political status for the PMR. As an official status was never determined, the conflict has remained frozen. During the post-war period, the balance of power favored the PMR from an economic, energy and security perspective, providing it with major leverage over Moldova. However, given that the PMR was never attributed statehood meant that it inherited a symbolic deficit because only Moldova could provide it with recognition. Moldova's policy of recognition towards the PMR between 1994 and 1998 would be the determining factor in the transformation of the conflict, leading to the signing of three "major accords". The historic Moscow Memorandum of 1997 highlighted this transformative process by which the two "opponents" considered each other as "partners" within the negotiation process. By 1998, Chisinau and Tiraspol embarked upon the path of confidence building and security measures with the Odessa Accord of 1998.

Key words: Conflict Transformation, Frozen Conflict, Moldova, Negotiation Process, Pridnestrovia, Security Zone, *Status Quo*, (Non) Recognition

Unité de recherche/Research unit : C.E.R.A.P.S. - UMR 8026, 1 place Déliot, BP 629, 59024 Lille Cedex, ceraps@univ-lille2.fr, <http://ceraps.univ-lille2.fr>.

Ecole doctorale/Doctoral school : Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, n° 74, 1 place Déliot, 59000 Lille, ecodoc.univ-lille2.fr, <http://edoctrale74.univ-lille2.fr>

Université/University : Université Lille 2, Droit et Santé, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille, <http://www.univ-lille2.fr>